



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

lundi 18 novembre 2013 à 15h00

PROCES VERBAL

LES RAPPORTS

LA SEANCE EST OUVERTE à 15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE 1 MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX	
Désignation du secrétaire de séance	2
MONSIEUR LE MAIRE	3
D-2013/640	4
Aides d'urgence aux réfugiés syriens au Liban et en Jordanie et aux sinistrés des Philippines. Autorisation. Décision	
D-2013/641	16
Débat d'Orientation Budgétaire	
DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN	102
D-2013/642	103
Budget de l'exercice 2013. Décision modificative n° 2	
D-2013/643	251
Créances irrécouvrables. Admission en non-valeur. Année 2013. Autorisation	
D-2013/644	254
Provision pour risque de dépréciation des comptes de tiers	
D-2013/645	256
Contrat d'affermage Ville /Société SBSL Axel Vega. Avenant n° 2 TVA : transfert de droit à déduction	

D-2013/646	260
Acte rectificatif de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier situé 17 rue du Commerce. Autorisation. Signature.	
D-2013/647	263
Recours du syndicat CGT des Municipaux de la Ville de Bordeaux portant sur l'organisation de la police municipale	
D-2013/648	265
Réseau de chaleur des Bassins à Flot. Adhésion à l'Association Syndicale libre. Autorisation. Signature	
D-2013/649	268
Fonds d'Intervention Local 2013. Affectation de Subventions.	
DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON	273
D-2013/650	274
Opération Pique-Nique 2013. Centres d'Animation de quartiers. Associations de quartiers. Comités de quartiers. Subvention. Décision. Autorisation.	
D-2013/651	277
Prix de l'Innovation Associative 2013. Subventions. Adoption. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Didier CAZABONNE	281
D-2013/652	282
Coopération Bordeaux-Oran (Algérie). Soutien aux projets entre les Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux et l'Association Sante Sidi El Houari d'Oran.	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID	289
D-2013/653	290
Rénovation générale de la rue de la Place de la Ferme de Richemont. Aménagement du parvis du Palais des Sports. Co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine de Bordeaux. Convention.	
D-2013/654	297
Dénomination de la bibliothèque de Saint-Augustin	
D-2013/655	301
Services de désinfection, désinsectisation, démoustication, dératisation. Aménagement des tarifs 2014. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET	306
D-2013/656	307
Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre l'association La pouponnière du centre et la Ville. Autorisation de signer. Versement.	

D-2013/657	315
Subventions Jeunesse. Réajustement des budgets d'activités d'accueil de loisirs de l'année 2012. Autorisation. Décision	
D-2013/658	318
Attribution d'aides en faveur de la jeunesse et autres structures en charge de la jeunesse. Avenant aux conventions 2013. Adoption. Autorisation. Signature.	
D-2013/659	327
Participation aux frais de fonctionnement des actions d'aides aux devoirs dans les écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux. Autorisation.	
D-2013/660	331
Projet école et cinéma. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Autorisation.	
D-2013/661	334
Bilan 2011-2012 de l'expérimentation des horaires atypiques au titre de la convention quadripartite entre l'association Bel Orme, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bordeaux. Décision. Versement.	
DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU	341
D-2013/662	342
Médiathèque de Caudéran. Construction. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Composition du Jury. Autorisation.	
D-2013/663	346
Théâtre l'INOX. Acquisition de matériel scénique par l'association Bordeaux Chansons. Participation de la Ville. Convention financière.	
D-2013/664	350
Subvention du fonds de restauration des musées. Signature. Encaissement. Autorisation	
D-2013/665	351
Subvention pour le programme d'acquisitions 2013 des musées de Bordeaux. Demande. Signature. Autorisation	
D-2013/666	354
Musée d'Aquitaine. Manifestation 'Bons baisers du Vietnam'. ALIFS. Mise à disposition d'espaces. Autorisation.	
D-2013/667	357
Musée d'Aquitaine. Exposition temporaire 'Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène'. Partenariat avec la Société Télérama. Autorisation.	
D-2013/668	358
Musée d'Aquitaine. Programme d'expositions 2014. Mécénat de la Société INGEROP Conseil et Ingénierie. Signature. Autorisation. Recette.	

D-2013/669	363
Musée des Beaux Arts. Exposition Lowenstein. Subvention de l'Etat. Demande. Encaissement. Signature. Autorisation	
D-2013/670	365
Musée des Beaux Arts. Exposition 'La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionnisme'. Conventions de partenariats. Signatures. Autorisations.	
D-2013/671	370
Archives municipales. Convention de cession de droits de reproduction et de représentation du fonds Piéchaud à la Ville de Bordeaux.	
D-2013/672	375
Archives municipales. Documentaire réalisé par M. Philippe Michel sur la construction du pont Jacques Chaban-Delmas. Convention de don et de cession de droits d'exploitation. Signature. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Michel DUCHENE	380
D-2013/673	381
Affermage des sites de stationnement Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine. Rapport d'activité du 01/01/2012 au 31/03/2013. Information.	
DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA	498
D-2013/674	499
Subvention de haut niveau. Avenant à la convention d'objectifs. Autorisation de signature. Désaffectation.	
D-2013/675	502
Attribution d'une subvention à l'association Maison des Adolescents de la Gironde (MDA 33). Adoption. Autorisation.	
D-2013/676	506
Attribution d'aides en faveur des associations Vie Etudiante. Subventions. Adoption. Autorisation.	
D-2013/677	508
Equipements sportifs et de loisirs gérés par SBSL Axel Vega. Modification des tarifs. Avis. Autorisation.	
D-2013/678	529
Golf de Bordeaux Lac. Modification des tarifs. Avis. Autorisation	
DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON	540
D-2013/679	541
AGORA 2014. Convention de Mécénat. Signature. Encaissement de recettes. Autorisation.	

D-2013/680	593
INCITE. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2012. Information.	
D-2013/681	711
Restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean. Convention de financement relative aux études projet (PRO) et aux travaux de l'opération. Autorisation. Avenant n°1 à la convention de financement relative aux études d'avant projet (AVP) signée le 13 juillet 2012. Autorisation	
D-2013/682	770
ZAC Saint-Jean/Belcier - EPA Euratlantique. Réalisation, gestion et entretien futur par la Ville des équipements relevant de sa compétence. Décision de principe.	
D-2013/683	777
Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er Logement. Aide de la ville aux acquéreurs. Autorisation.	
D-2013/684	780
PNRQAD - BORDEAUX [RE]CENTRES. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés. Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Autorisation.	
D-2013/685	783
Logements Locatifs Aidés réalisés par l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT. Résidence Les Souffleurs, rue Armagnac et Delacroix. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	
D-2013/686	784
Logements Locatifs Aidés réalisés par la SA d'HLM ERILIA. 25, cours Edouard Vaillant. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	
D-2013/687	785
Logements Locatifs Aidés. PNRQAD Bordeaux [RE]Centres. Opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. 3-4, place de la Ferme de Richemont. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	
D-2013/688	786
Logements Locatifs Aidés réalisés par la SA d'HLM de la Charente Le Foyer. Résidence Sociale sise 43-44, quai de Bacalan. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	
D-2013/689	787
Logements Locatifs Aidés réalisés par la Fondation du Protestantisme. Extension du Foyer de Jeunes Travailleurs Jacques Ellul au 3, rue Jean Descas. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	

D-2013/690	788
Logements Locatifs Aidés réalisés par l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT. Résidence la Marine, 67-73 rue Joseph Brunet. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK	790
D-2013/691	791
Jardin Botanique. Achat et vente d'un livret de la Société Linnéenne de Bordeaux. Tarif. Encaissement de recettes. Autorisation.	
D-2013/692	793
Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (l'EPA) relative aux consommations énergétiques.	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON	817
D-2013/693	818
Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Illuminations de fin d'année 2013. Demande de subvention présentée par les associations de commerçants et artisans. Décision. Autorisation	
D-2013/694	821
Exploitation du Marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport Annuel de l'exercice 2012. Information.	
DELEGATION de Monsieur Jean-Charles PALAU	852
D-2013/695	853
Restauration du personnel municipal. Accueil dans le restaurant du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Convention. Décision. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE présentée par Monsieur Hugues MARTIN	857
D-2013/696	858
Réhabilitation du marché des Douves. Signature des marchés	
D-2013/697	862
Réhabilitation du Palais des Sports. Signature des marchés	
D-2013/698	865
Animation et gestion de la pépinière d'entreprises liée aux métiers de l'innovation d'usage et du développement durable. Signature du marché.	
D-2013/699	867
Aménagement de la nouvelle Mairie de Quartier Bordeaux Bastide. Signature des marchés.	

D-2013/700	869
Maintenance corrective et évolutive de la plateforme de dématérialisation des flux et services associés. Signature du marché.	
D-2013/701	870
Maintenance, assistance et accompagnement méthodologique du logiciel REGARDS. Signature du marché.	
D-2013/702	872
Fourniture d'équipements, matériels et accessoires sportifs et pédagogiques. Signature des marchés.	
D-2013/703	874
Cité des Civilisations du Vin. Lot Fondations/Gros oeuvre/Charpente/Etanchéité/Façades et Vêtire. Avenant technique sans incidence financière. Autorisation.	
D-2013/704	875
Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès. Reconstruction et réhabilitation. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.	
D-2013/705	879
'Cabane à gratter' Place André Meunier. Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre 2013-095. Autorisation.	
D-2013/706	881
Palais des Sports. Réhabilitation. Marché de maîtrise d'oeuvre. Modification d'un co-traitant. Avenant au marché. Autorisation.	
Question écrite de Mr Patrick Papadato du Groupe Europe Ecologie Les Verts	883
Circulation et stationnement dans le secteur Saint Seurin / Fondaudège	884

**LA SEANCE EST OUVERTE à
15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX**

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, Monsieur Josy REIFFERS (présent à partir de 16h30), Madame Elizabeth TOUTON (présente jusqu'à 18h20), Madame Anne WALRYCK (présente jusqu'à 18h20)

Excusés :

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Sylvie CAZES, Madame Béatrice DESAIGUES,

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2013

M. LE MAIRE. -

La séance est ouverte. Je vais demander à Mme JARTY-ROY de bien vouloir en assurer le secrétariat. Je lui passe tout de suite la parole.

MME JARTY-ROY. -

Monsieur le Maire, procès-verbal de la séance du 21 octobre 2013.

M. LE MAIRE. -

Je mets donc ce procès-verbal à votre approbation. Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes de modifications ?

Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

MONSIEUR LE MAIRE

D-2013/640

**Aides d'urgence aux réfugiés syriens au Liban et en Jordanie et aux sinistrés des Philippines. Autorisation.
Décision**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, la région du Proche-Orient vit actuellement une grave crise humanitaire liée à la situation tragique qui prévaut en Syrie.

Répondant à un appel lancé par le Maire de Beyrouth, le réseau français des collectivités territoriales « Cités Unies France », que préside Michel DELEBARRE, a lancé un mouvement de solidarité avec les municipalités libanaises et jordaniennes qui voient affluer un nombre croissant de réfugiés syriens, accueillis dans des conditions très difficiles.

L'initiative de Cités Unies France s'appuie entre autres sur le rapport remis en mai dernier, à l'issue d'une visite de terrain, au Président de Cités et Gouvernement Locaux Unies (CGLU, organisation mondiale des collectivités territoriales, dont le Maire est co-président) par une délégation internationale d'élus locaux et d'experts (FCM – fédération canadienne des municipalités, VNG – association néerlandaise des municipalités, CUF – Cités Unies France).

Le nombre de réfugiés syriens dans la région (Turquie, Egypte, Liban, Jordanie et Irak) s'élevait à l'été à 1,47 millions selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU. Depuis, la situation n'a cessé d'empirer et il atteint aujourd'hui de près de 2 millions. Ces réfugiés sont répartis au Liban, dans plus de 900 municipalités du Liban, qui faisaient déjà face pour beaucoup d'entre elles à de graves problèmes de fonctionnement, ou encore en Jordanie, où plus de 500.000 personnes sont présentes notamment dans le camp Al Za'atari soutenu par les Nations Unies et les collectivités locales.

Je vous propose d'exprimer notre solidarité, à travers une subvention exceptionnelle de 30 000 € versée au Fonds d'urgence spécial mis en place par Cités Unies France, à la fois à la population syrienne, victime d'un conflit meurtrier, et aux autorités locales du Liban et de la Jordanie, qui subissent cet afflux et tentent d'y répondre dans des conditions extrêmement difficiles.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2013 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041 – Compte 6574 – Natana 1226 – CdR : Relations Internationales.

Amendement proposé par Mr le Maire: Aide d'urgence aux sinistrés des Philippines: 30 000 euros à Cités Unies France.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, je crois qu'il n'est guère besoin de décrire l'ampleur de la tragédie qui est en train aujourd'hui de ravager la Syrie et au-delà les pays voisins. Plus de 100.000 morts, des centaines de milliers de blessés, plusieurs millions de personnes déplacées à l'intérieur du territoire Syrien et 1,5 million de réfugiés sans doute dans les pays riverains qu'il s'agisse du Liban, de la Jordanie ou de la Turquie qui sont déstabilisés par l'afflux de ces réfugiés.

Par ailleurs l'aide humanitaire arrive dans de très mauvaises conditions puisque dans certaines parties du territoire, notamment dans la banlieue de Damas, il semble qu'elle soit bloquée, qu'elle ne puisse donc pas arriver aux populations.

Donc, comme l'a souhaité « Cités Unies de France » dont nous sommes des membres actifs, des collectivités territoriales se mobilisent pour adresser une aide d'urgence aux réfugiés syriens.

Je vous propose donc ce projet de délibération qui affecterait 30.000 euros à « Cités Unies ».

Je voulais vous faire une proposition supplémentaire qui n'est pas dans les dossiers mais je pense que vous l'accepterez, il s'agirait d'adresser une aide d'urgence également aux sinistrés des Philippines qui ont été victimes de cet ouragan assez terrifiant.

On voit bien que l'aide a beaucoup de mal à arriver ou à se concrétiser, et donc là aussi, soit par le canal de « Cités Unies » qui a lancé le même appel, soit par celui des Pompiers de Gironde qui sont très experts dans ce genre d'intervention de secours, je proposerai aussi de voter une subvention de 30.000 euros aux sinistrés du typhon des Philippines.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme quoi il ne faut pas parfois appuyer trop vite sur son bouton, j'avais appuyé pour faire exactement la même proposition que vous venez de faire en demandant s'il vous était possible de modifier l'ordre du jour en ce sens. C'est fait. Donc acte. Je ne serai pas plus long.

M. LE MAIRE. -

Merci de votre approbation.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Même intervention, Monsieur le Maire, de la part de notre groupe. Naturellement nous nous associons à la délibération que vous nous proposez et également avec l'ajout qui correspond tout à fait aux besoins criants de l'actualité en ce qui concerne les Philippines.

Donc naturellement nous sommes tout à fait favorables à ces aides.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Même type d'intervention. Bien sûr d'accord pour une aide d'urgence aux Philippines également.

Par rapport à ce qui se passe en Syrie, même si c'est la responsabilité de l'ONU et du représentant des membres du Conseil de Sécurité, dont la France, d'aider à engager ce processus, il nous faut évidemment abonder cette aide.

La voie politique cependant devra conduire à ce que s'ouvre un dialogue entre une opposition syrienne rassemblée et des représentants du régime. Il s'agira de créer les conditions pour que le peuple syrien puisse écrire une nouvelle page de son histoire dans une Syrie démocratique et souveraine.

Notre parti reste déterminé à soutenir tout effort allant dans le sens de la paix et de la justice en Syrie. Il réaffirme son engagement aux côtés du peuple et des forces progressistes syriennes, et appelle l'opinion française à se faire entendre pour avancer sur ce chemin. Donc vous êtes évidemment dans notre appel. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je constate qu'il y a unanimité sur ces deux propositions : réfugiés syriens et sinistrés philippins.



CONVENTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal

d'une part,

et M. Bertrand GALLET, Directeur général de Cités Unies France, sise 9 rue Christiani - 75018 PARIS

d'autre part,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes partenaires. Au-delà des programmes d'actions menés dans ce cadre, la Ville de Bordeaux se fait un devoir d'apporter des aides concrètes aux populations des zones durement touchées par des situations d'urgence humanitaire.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux considère que, suite à la grave crise humanitaire que connaît la région du Proche-Orient liée à la situation tragique en Syrie, **le Fonds d'Urgence** mis en place par Cités Unies France, au nom des villes françaises, pour assurer les services de base tels que l'accès à l'eau, la gestion des déchets, et des conditions sanitaires élémentaires, est le mieux approprié pour exprimer sa solidarité aux municipalités libanaises et jordaniennes et apporter ainsi **une aide humanitaire d'urgence, à hauteur de 30 000 €.**

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la **contribution bordelaise au Fonds d'urgence mis en place par Cités Unies France** pour fournir une aide humanitaire d'urgence aux populations syriennes accueillies au Liban et en Jordanie dans des conditions très difficiles.

Article 2 - Engagements de Cités Unies France

L'association Cités Unies France s'engage à mettre en place un cadre budgétaire et comptable conforme à la réalisation de **l'action de solidarité définie à l'article 1 ci-dessus**. Elle s'engage également à :

- a) désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert comptable ou un comptable agréé, dont Cités Unies France fera connaître le nom à la Ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- b) porter à la connaissance de la Ville de Bordeaux toute modification concernant :

- les statuts,
 - le président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau,
 - le trésorier, le commissaire aux comptes.
- c) faciliter le contrôle, par la Ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- d) conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.
- e) faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la Ville de Bordeaux au financement de l'opération à laquelle sa subvention au Fonds de d'urgence a été affectée.

Article 3 - Engagements de la ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à **soutenir financièrement l'action de solidarité définie à l'article 1**, ci-dessus, en versant une subvention **de 30 000 € au Fonds d'urgence** de l'association Cités Unies France, créé spécifiquement pour venir en aide aux réfugiés syriens.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'association CITES UNIES FRANCE, ouvert au Crédit Mutuel – Paris 8 Europe - Code banque : 10278 - Code guichet : 04101 - Compte n° 00029714319 - clé RIB : 91.

Cette dépense est imputée au Budget 2013 de la ville de Bordeaux - compte 6574 – Natana 1226 – CdR : Relations Internationales.

Article 5 - Responsabilités

La réalisation de **l'action de solidarité, définie** à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de l'association Cités Unies France.

Article 6 - Impôts et taxes

L'association Cités Unies France fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation de **l'action de solidarité définie** à l'article 1 ci-dessus.

Article 7 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'association Cités Unies France.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 8 - Condition de résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, si bon lui semble, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans le présent acte, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'association Cités Unies France.

Article 9 - Restitution éventuelle des fonds versés

Seront restituées à la Ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

En outre, la Ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'association Cités Unies France, au jour de la notification de l'utilisation des fonds.

Article 10 - Règlement des litiges

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le 25 novembre 2013

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'association CITES UNIES FRANCE,

Alain JUPPÉ
Maire

Bertrand GALLET
Directeur Général

Note Conceptuelle

Aide d'urgence en faveur des réfugiés syriens au Liban et soutien aux collectivités libanaises confrontées à l'arrivée massive des réfugiés syriens

1. Contexte

Une délégation internationale d'élus et de personnels des gouvernements locaux regroupés sous l'égide de CGLU (Cités et Gouvernements locaux Unis), s'est rendue du 18 au 26 mars, dans les municipalités frontalières à la Syrie en Turquie, en Jordanie et au Liban.

Cette initiative lancée sous l'égide du Président de CGLU, M. Topbaş, a permis de réunir des représentants des collectivités territoriales françaises, turques et néerlandaises. Accompagnée d'experts des associations de collectivités territoriales canadienne (FCM), française (CUF) et néerlandaise (VNG), mais aussi de la section de CGLU Moyen-Orient-Asie de l'Ouest (UCLG-MEWA), la délégation s'est rendue dans les municipalités les plus touchées par l'afflux de réfugiés syriens.

En Turquie, en Jordanie et au Liban, la délégation s'est entretenue avec des représentants des gouvernements locaux, régionaux et centraux, avec des représentants des ambassades, des ONG, des représentants des agences des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat aux Réfugiés (UNHCR), ainsi qu'avec des représentants de la communauté syrienne en exil.

Cette mission de terrain a permis à la délégation de faire le point non seulement sur les besoins humanitaires importants des populations réfugiées mais aussi sur les défis auxquelles doivent faire face les collectivités locales de la région. Sur la base de ce premier bilan, la délégation a émis une série de recommandations à l'attention de l'ensemble des membres de CGLU sur les moyens à mobiliser pour fournir une assistance adéquate aux collectivités d'accueil¹. Une partie importante de ces recommandations a été reprise dans la présente note conceptuelle.

2. Analyse des besoins au Liban

Selon les chiffres disponibles actuellement auprès de la Sûreté générale (gouvernement libanais), le nombre de ressortissants syriens présents au Liban se chiffre à 907.000, répartis en trois catégories : (i) les réfugiés fortunés ayant les moyens de louer des appartements et pouvant vivre sans l'aide de la communauté internationale ou du gouvernement libanais, (ii) les journaliers qui travaillaient au Liban et qui y sont installés de manière permanente avec leurs familles depuis le début du conflit, et enfin (iii) les réfugiés pauvres qui constitue la catégorie la plus importante et nécessitent une assistance humanitaire urgente.

D'après le HCR, près de 400.000 réfugiés sont actuellement présents en Syrie. Ce nombre est en augmentation rapide. Pour le seul mois de Mars 2013, le HCR a enregistré près de 48.000 réfugiés syriens.

¹ Rapport de la mission préliminaire en annexe.

Les réfugiés syriens sont répartis dans plus de 980 localités à travers le pays. La répartition de la population réfugiée est la suivante:

- Nord Liban: 110.204
- Bekaa: 95.457
- Beyrouth and Mont Liban: 25.746
- Sud Liban: 20.000

Le gouvernement libanais n'accorde pas le statut de réfugiés aux populations syriennes qui se sont installées au Liban depuis le début du conflit - ces dernières étant désignées par le terme d'« invités » - et refuse l'établissement de camps. Par ailleurs les ressortissants Palestiniens et Libanais qui habitaient auparavant en Syrie et qui ont rejoint le Liban depuis le début du conflit ne sont pas comptabilisés dans les statistiques du UNHCR. L'afflux se poursuivant, les membres du Comité interministériel sous l'autorité du Premier Ministre ont lancé un appel à l'aide internationale, déplorant le soutien limité apporté par la communauté internationale. A ce jour, l'aide est en effet principalement fournie par la société civile, notamment les collectivités locales et les ONGs. En aucun cas les municipalités ne reçoivent d'aide de la part de l'Etat qui ne leur verse plus le montant de leur allocation budgétaire depuis trois ans.

Pour les familles réfugiées, les conditions de vie sont extrêmement précaires. Souvent constituées de plus de dix personnes, elles vivent dans des pièces étriquées, n'ont pas toujours accès à l'eau courante et sont parfois forcées de boire de l'eau non potable au risque de contracter des maladies. De plus, le coût de la vie est sensiblement plus élevé au Liban qu'en Syrie et l'accès aux denrées alimentaires, aux soins, aux structures sanitaires et à la sécurité sont des défis quotidiens pour ces réfugiés.

Au niveau des collectivités locales, cet afflux de « déplacés » entraîne un surcoût en matière de gestion des services publics locaux qui n'est pas pris en compte par le système d'aide internationale. Toutes les collectivités accueillant des syriens font ainsi face à **des problèmes de gestion des déchets, d'accès à l'eau potable, et d'éclairage, élément important pour la protection des femmes.** La population syrienne réfugiée était composée à 80% de femmes et d'enfants, le taux de scolarisation est particulièrement alarmant : **en 2013, 160.000 enfants syriens ne sont pas scolarisés au Liban.** Par ailleurs, l'afflux de main d'œuvre bon marché et l'augmentation du nombre des délits commis par la population réfugiée crée de fortes tensions locales et génère un climat de méfiance qui contraste avec le discours auparavant fraternel envers les réfugiés syriens.

La présence des « déplacés » met ainsi à rude épreuve les collectivités locales hôtes dans les différents pays de la région. Dans certains cas, la population « déplacée » est deux fois plus importante que la population locale. Les autorités locales en appellent à une aide d'urgence pour être en mesure de faire face aux responsabilités que leur impose la situation. Des nombreuses délégations ont déjà visité cette région mais très peu ont donné suite à leur démarche. L'activité importante déployée par les ONG dans la région ne peut pas se substituer aux responsabilités et actions des autorités locales : un soutien spécifique est donc essentiel.

La complexité du contexte local rend actuellement la mise en œuvre d'une réponse humanitaire rapide et concertée difficile. Le projet entend apporter une solution à ce problème.

3. Descriptif du projet

Le projet entend mettre en œuvre une action humanitaire en faveur des populations réfugiées syriennes vulnérables non seulement rapide et directe mais aussi concertée et associant les collectivités territoriales libanaises. L'approche retenue passe par la mise en place d'un système d'identification des besoins et de contrôle de l'acheminement de l'aide apportée aux collectivités territoriales libanaises pour la mise en place des programmes de soutien.

Plusieurs actions de première urgence pourraient ainsi être menées en coopération avec les municipalités :

- L'amélioration des conditions d'hygiène dans les camps des réfugiés ;
- L'améliorer de l'approvisionnement en eau potable dans les zones d'installation des réfugiés ;
- L'organisation d'un service de ramassage des ordures ;
- La construction d'infrastructures sanitaires d'urgence;
- La fourniture aux réfugiés des kits d'hygiène personnelle;
- La mise en place de structure de coordination entre la municipalité, les résidents et les réfugiés afin de coordonner l'action des différentes ONG, institutions et associations opérant sur le territoire de la municipalité ;
- La mise en œuvre d'action en faveur de l'intégration des enfants réfugiés au système scolaire libanais;

4. Résultats attendus

Résultat 1 : L'accès des populations réfugiées vulnérables aux services de base est amélioré grâce à des Projets à Impact Rapide mis en œuvre en coordination avec les collectivités locales libanaise

Résultat 2 : La capacité des collectivités territoriales libanaise ciblées en matière d'identification des besoins, de coordination de l'aide, de gestion des conflits locaux et de fourniture de service de base est renforcée

5. Activités envisagées

Activité 1. Evaluation participative des besoins & cartographie des concentrations de réfugiés.

En partenariat avec les collectivités territoriales et l'UNHCR, ACTED et IMPACT procéderont par le biais d'énumérations participatives à l'évaluation régulière des besoins des populations réfugiées et à la cartographie des zones d'installation des réfugiés syriens sur le territoire des collectivités libanaises ciblées ainsi que de leur concentration. Les rapports d'évaluation multisectoriels et les cartes SIG produites seront diffusés auprès des acteurs humanitaires et des collectivités territoriales concernées afin de contribuer à une meilleure couverture des besoins dans les zones de forte concentration et à forte vulnérabilité.

Activité 2. Mise en place de structures de coordination locales

Afin de contribuer à l'amélioration de la couverture des besoins prioritaires des populations réfugiées et hôtes, une structure de coordination entre la municipalité, des représentants des résidents et les réfugiés et des ONGs et organisations communautaires de base sera créée. Cette structure sera chargée de coordonner l'action des différentes ONG, institutions et associations opérant sur le territoire de la municipalité.

Activité 3. Définition participative des Projets à Impact Rapide

Des consultations associant les représentants des collectivités territoriales et des organisations communautaires de base dans chaque municipalité ciblée et des représentants des populations réfugiées et hôtes seront organisées par ACTED avec le soutien de Cités Unies France afin d'identifier les projets à mettre en place dans le but d'améliorer l'accès des populations réfugiées et des populations hôtes aux services de base essentiels. La question de i) l'accès à l'eau, à l'assainissement (notamment le ramassage des ordures) et à l'hygiène, et ii) de l'éducation seront des domaines d'interventions prioritaires.

Par ailleurs, des comités de pilotage associant des représentants des parties prenantes bénéficiant des Projets à Impact Rapide seront établis dans le cadre de cette action.

Activité 4. Mise en œuvre des Projets à Impact Rapide, monitoring & évaluation.

Une fois les projets identifiés, la mise en œuvre se fera via l'ONG ACTED. Cette dernière sera notamment responsable de la conformité administrative lors des décaissements des montants nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus.

Ce système garantira un haut niveau de transparence tout en laissant à la collectivité une marge de manœuvre importante dans l'implémentation des projets.

Les équipes ACTED seront appuyées par un bureau de liaison de Cités Unies France à Beyrouth qui aura pour objectif de suivre au quotidien la mise en œuvre des projets en partenariat avec les villes libanaises et d'assurer la transparence de l'acheminement de l'aide. L'expertise des collectivités territoriales françaises associées à l'opération pourra être sollicitée à la demande des élus libanais afin de proposer un aide à la maîtrise d'œuvre.

6. Zone & bénéficiaires cibles

Bénéficiaires directs : 30.000 personnes (5,000 familles)

Bénéficiaires indirects : 50.000 personnes (10,000 familles)

La mission de Cités Unies France a permis d'identifier un regroupement de collectivités dans la Région de la Bekaa autour de la ville de Kab Elias, chef-lieu d'un regroupement de 8 villages. Le nombre des réfugiés installés de façon précaire y est estimé à 30,000 personnes pour une population locale inférieure à 50.000.

7. Budget

600.000 EUR (phase 1).

Un deuxième groupe des collectivités a été identifié autour de la ville de Tripoli, dans le nord du Pays. En cas de couverture de ces collectivités, un budget additionnel pourra être proposé.

8. Partenaires

- *Cités Unies France*

[à compléter]

- *Collectivités territoriales partenaires*

En France :

À la suite de cette mission Cités Unies France a lancé un appel à la solidarité auprès des collectivités françaises et un fonds de solidarité a été ouvert. Nous estimons qu'un certain nombre des collectivités pourrait contribuer à cette initiative.

En Europe :

Le Réseaux des collectivités locales des Pays-Bas (VNG) et d'Espagne (Fonds catalan), présents aux côtés des collectivités françaises, participeront aux opérations d'aide.

Initiative Internationale :

Le Réseau Mondial des collectivités territoriales (CGLU) dont les membres sont les collectivités territoriales des plusieurs pays dans le monde sera également sollicité et un appel aux dons sera lancé. Ici le Réseau des villes canadiennes (FCM) a d'ores et déjà exprimé son souhait de contribuer à l'aide.

- *ACTED*

[à compléter]

- *IMPACT*

[à compléter]

Pour plus d'informations :

Simoné GIOVETTI chargé de mission
Tel. 01 53 41 81 87
Fax. 01 53 41 81 41
Email. : s.giovetti@cites-unies-france.org
<http://www.cites-unies-france.org/>

D-2013/641
Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, conformément à la règle nous vous présentons les orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration de notre budget pour 2014.

Je ferai quelques brèves remarques avant de demander à notre adjoint chargé des finances de compléter mon propos et aux adjoints qui le souhaiteront d'intervenir dans leurs domaines de compétences.

La préparation de ce budget s'inscrit dans un contexte national très difficile, comme j'ai eu l'occasion de le dire vendredi dernier lors du débat d'orientation budgétaire à la Communauté Urbaine.

L'activité économique est au point mort. Les derniers chiffres du 3^{ème} trimestre de cette année sont à -0,1%. Il n'y a donc pas de reprise. Il n'y a pas d'inversion de la courbe du chômage.

Par ailleurs le seuil de tolérance fiscale est aujourd'hui atteint et un climat général de défiance s'est installé parmi les acteurs économiques, ce qui rend la situation extrêmement difficile.

Ceci a évidemment des conséquences sur nos communes avec en particulier une baisse, je crois qu'on peut dire jamais vue, de la Dotation Globale de Fonctionnement et des compensations fiscales qui nous sont dues par l'Etat, ce qui aboutit à une amputation de 4 millions d'euros sur notre budget du fait de la diminution de 1,5 milliard des dotations de l'Etat en 2014 et d'une nouvelle amputation annoncée pour 2015.

Par ailleurs le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal va jouer au détriment de la Ville de Bordeaux et notre contribution sera également en augmentation, comme le sera celle de la Communauté Urbaine.

Au total c'est 4 à 6 millions de ressources que nous allons perdre à ce double titre.

Il faudrait ajouter à cela l'impact financier, au moins sur un trimestre, de la réforme des rythmes scolaires sur laquelle nous poursuivons notre concertation. Nous avons prévu 8 réunions dans les 8 quartiers de Bordeaux : 5 ont déjà eu lieu, 3 sont en préparation. J'ai par ailleurs soumis une proposition à chacun des conseils d'écoles de la Ville qui sont en train d'en délibérer.

Nous évoquerons bien sûr à la séance de décembre le résultat de cette concertation et la proposition que je serai amené à formuler. Elle aura à l'évidence un coût, et un coût élevé.

Dans ce contexte très difficile nous nous fixons pour objectif de maintenir notre stabilité fiscale. J'espère que nous pourrons y parvenir. Cela va demander évidemment une gestion extrêmement resserrée de tous les postes de notre budget de fonctionnement.

Notre investissement sera en léger reflux l'année prochaine par rapport au pic qu'il a atteint en 2013, mais continuera sur un rythme soutenu compte tenu des besoins qui se manifestent notamment dans les nouveaux quartiers en termes d'équipements scolaires, sportifs ou de proximité en général.

L'action municipale en 2014 continuera à s'appuyer sur les trois piliers qui caractérisent la politique de cette mandature : le Projet Social, le Projet Urbain, l'Agenda 21.

Je voudrais faire un focus tout particulier sur le Projet Social en recensant un certain nombre des initiatives ou des réalisations qui verront le jour en 2014.

Au titre de la petite enfance, trois nouvelles crèches seront mises à l'étude, ou en travaux : Albert Thomas, Détrois à Caudéran, ou la crèche des Bassins à Flots.

Plusieurs projets associatifs verront le jour également en 2014 avec le soutien de la Ville, ainsi que des maisons d'assistance maternelle, si bien que l'objectif des 6.000 enfants de moins de 3 ans à accueillir dans les différentes structures d'accueil de la petite enfance sera atteint et même dépassé en 2014.

Simultanément une deuxième vague d'audits menés par l'AFNOR permettra de consolider notre label Certi'Crèche qui concrétise la qualité de la gestion de nos établissements de petite enfance.

Dans le domaine scolaire l'objectif que nous nous étions fixé d'accueillir la totalité des enfants à la cantine est atteint pour tous ceux qui le demandent, c'est-à-dire 95% de nos élèves.

Je rappelle qu'après la réforme tarifaire que nous avons menée à bien l'an dernier, si je me souviens bien, pour les familles les plus modestes le tarif le plus bas est de 45 centimes ; c'est-à-dire que les enfants de Bordeaux des familles modestes peuvent y avoir accès 4 jours par semaine, et bientôt 5 sans doute, pour 45 centimes le repas.

Notre équipement en tableaux numériques interactifs est achevé. Nous expérimentons dans 9 écoles l'environnement numérique de travail. Et nous expérimentons aussi des tablettes éducatives individuelles.

Je crois - je parle sous le contrôle de Mme COLLET – que l'Association des Maires de France, ou plus exactement le gouvernement à l'occasion du congrès des Maires de France, nous remettra une distinction dans ce domaine ?

MME COLLET. -

Le Trophée 2013 des Innovations Numériques en Education.

M. LE MAIRE. -

Voilà. Nous avons obtenu le Trophée 2013 des Innovations Numériques en Education qui est un trophée de l'Etat qui sera remis à l'occasion du congrès des maires.

Par ailleurs nous allons maintenir au cours des prochaines années le rythme de 1 nouveau groupe scolaire par an afin d'absorber la croissance démographique qui ne se dément pas dans la Ville.

Vis-à-vis de la jeunesse je voudrais rappeler que :

- le centre d'animation Sarah Bernhardt va s'installer dans la maison polyvalente de Ginko dans quelques semaines,

- le centre d'animation Argonne verra ses travaux achevés dans le courant de 2014 ;

- la carte jeune monte en puissance :

- la maison des adolescents que nous avons installée avec d'autres partenaires, notamment le Conseil Général et le CHU, a commencé à fonctionner.

Du côté des seniors nous en sommes à 10.000 Pass Senior avec tous les avantages à la clé.

Les résidences Achard et Dubourdieu rénovées sont livrées.

Les travaux vont commencer dans les résidences Bonnefin, Alfred Smith et Billaudel.

2 établissements d'accueil des personnes âgées ouvriront au Grand Parc dans le secteur qu'on appelait « Le Petit Trianon » : 1 établissement pour personnes âgées dépendantes de 50 lits, et 1 établissement pour les personnes âgées non dépendantes de 25 lits.

Les clubs Albert Barraud, Albert 1^{er} et Quintin seront rénovés en 2014.

Du côté des handicapés, la mise en accessibilité des bâtiments municipaux se poursuivra. Elle est déjà bien avancée.

En ce qui concerne le CCAS, l'humanisation tant attendue du centre Simone Noailles s'achève. Je voudrais souligner que la baisse des places d'hébergement d'urgence au foyer Simone Noailles est intégralement compensée par les places pérennes qui sont prévues à Trégey et rue Dupas, si bien que Bordeaux continuera à offrir 75% des places d'hébergement pérenne du département, sans compter bien sûr le dispositif hivernal qui a été annoncé par Monsieur le Préfet.

En ce qui concerne les quartiers sensibles, les quartiers de la Politique de la Ville, nous attendons non sans une certaine inquiétude le projet de loi qui va réformer cette politique. Le nombre de quartiers éligibles sera très vraisemblablement à la baisse et les crédits aussi, donc il nous faudra faire preuve d'une grande vigilance sur ce point.

Nous préparons le futur Contrat de Ville qui associera la Ville, le CCAS, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et la CUB.

Par ailleurs nous mettrons en œuvre en 2014 le Contrat Local de Santé qui sera signé fin 2013.

Au titre du développement sportif plusieurs projets viendront à terme ou seront lancés en 2014 :

Les travaux de reconversion du Palais des Sports. Nous allons en parler tout à l'heure à propos des appels d'offres.

Le gymnase Virginia qui est un très beau gymnase avec une magnifique salle adaptée aux sports de salle sera livré au mois de mars.

Le gymnase Armagnac sera livré dès que les désordres dus aux dégâts des eaux seront réglés.

Nous mettons par ailleurs à l'étude les gymnases Ginko et Bassins à Flots.

Les travaux du stade se poursuivent à une cadence soutenue.

Nous lancerons des consultations pour la transformation du stade Lescure / Jacques Chaban-Delmas en une plaine des sports ouverte à tous les Bordelais.

L'effort d'équipement dans le domaine culturel sera particulièrement significatif. Je voudrais à ce propos, après le classement de l'Express il y a quelques semaines, évoquer celui qui a été publié dans le Journal des Arts qui est un magazine de référence en matière artistique au niveau national : Bordeaux a été classée comme 2^{ème} Ville d'Art et de Culture juste après Lyon.

Fin 2013 nous réouvrons le Musée des Beaux Arts.

Durant 2014 le chantier des Archives se poursuivra pour achèvement en 2015.

De même pour le chantier du Muséum pour achèvement en 2016.

Les salles XIXème Siècle du Musée d'Aquitaine seront réaménagées.

L'ancien théâtre de l'Onyx sera réhabilité.

Nous lancerons la restauration de la salle Pergola.

Nous inaugurerons le Centre d'Interprétation pour l'Architecture et le Patrimoine sur la place de la Bourse.

Nous lancerons, comme c'est prévu d'ailleurs à l'ordre du jour de ce Conseil, les études sur la bibliothèque de Caudéran.

Pendant ce temps le chantier de la Cité des Civilisations du Vin se poursuivra.

Sans oublier le soutien au projet de relocalisation de Pola dans les magasins généraux sud de la Caserne Niel. La consultation va faire l'objet d'un jugement par le jury dans quelques semaines maintenant.

Le démarrage aussi des travaux à la Maison des Danses Ginko.

Et enfin, une aire dédiée aux Arts du Cirque à Brazza.

Donc vous voyez que nous aurons là un programme d'investissements culturels d'une particulière ampleur l'année prochaine avec simultanément le fonctionnement du Fonds de Soutien à la Création porté à 500.000 euros, la première vague d'attribution de projets devant se faire par le comité de sélection qui va se réunir d'ici fin novembre, pour attribution au Conseil Municipal de janvier, je l'espère.

Voilà les quelques points forts de notre travail 2014 dans le domaine social que je voulais souligner.

Je laisse le soin maintenant à M. MARTIN de préciser le débat des Orientations Budgétaires. Ensuite Mme TOUTON interviendra sur le Projet Urbain et Mme WALRYCK sur l'Agenda 21.

M. MARTIN. -

Merci Monsieur le Maire. Comme d'habitude vous avez tout dit. Je voudrais simplement confirmer vos inquiétudes puisque les diminutions de l'Etat sont considérables. Si l'on prend en compte les diminutions directes, mais également les augmentations cette fois induites, je prends l'exemple de la retraite de nos agents : 1,2 point l'an dernier + 1,2 point cette année et également 600.000 euros pour la catégorie C même si c'était légitime, tout cela s'ajoutant nous allons arriver en année pleine, mes chers collègues il faut le savoir, à une majoration du point de fiscalité de 5 à 6, ce qui est considérable.

M. LE MAIRE. -

Le point de fiscalité ... ?

M. MARTIN. -

Le point de fiscalité : 1.9. Sur 5 à 6 millions ça fait beaucoup.

M. LE MAIRE. -

Non. Notre intention n'est pas d'augmenter la fiscalité de...

M. MARTIN. -

Non, mais c'est ce qu'il faudrait faire. Si on voulait compenser ce que l'Etat nous enlève il faudrait augmenter pratiquement de 5 points de fiscalité, ce que nous ne ferons pas bien évidemment. Je crois que c'est tout à fait clair.

(Brouhaha)

M. MARTIN. -

Je crois que c'est tout à fait clair.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, si on veut parler d'augmentation de la fiscalité je vous passe tout de suite le micro parce que le gouvernement que vous soutenez est passé maître en la matière. Là nous n'avons que de bonnes leçons à recevoir de vous.

Alors, de grâce un peu de modestie sur ce sujet. Ne cherchons pas la polémique.

M. MARTIN a la parole.

M. MARTIN. -

Nous n'allons pas bien évidemment dans ce sens. C'était une prise de conscience. Et précisément, Monsieur le Maire, je voudrais remercier les adjoints et l'administration qui cette année encore ont fait des efforts tout à fait considérables pour respecter les trois piliers financiers que vous avez mis en œuvre dès le début du mandat, à savoir :

Une maîtrise des dépenses. C'est là-dessus que nous allons jouer.

Un investissement soutenu. Je dois dire que d'autres collectivités territoriales qui se voient aussi confrontées à des diminutions des mannes de l'Etat réduisent tout simplement leurs investissements, ce qui est tout à fait contraire à l'emploi.

Et troisième pilier : la dette totalement maîtrisée.

Donc chacun d'entre-nous a eu conscience de ces difficultés.

Je pense que nous avons un budget, que je présenterai sous l'autorité du Maire le mois prochain, qui tiendra le plus grand compte des besoins et des aspirations des Bordelaises et des Bordelais dans tous les domaines, notamment dans les domaines prioritaires, le Maire vient de le dire, de l'Action Sociale, de la petite enfance et d'autres.

Et également l'investissement qui restera soutenu.

Voilà, mes chers collègues. C'est vrai que les choses ne sont pas simples, mais les efforts qui ont été acceptés font que la fiscalité - je l'espère, nous verrons en fonction des bases - sera maîtrisée.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

En matière de développement urbain l'objectif est d'affirmer la dimension métropolitaine de Bordeaux et de conforter son rôle de ville centre dans une agglomération en développement.

Pour y parvenir et permettre l'accueil de nouveaux habitants ainsi que la création d'emplois nous poursuivrons en 2014 la mise en œuvre des secteurs de projets de l'arc de développement durable :

Ginko bien sûr qui est dans sa phase 2 ;

Les Bassins à Flots où les chantiers ont démarré en 2013 et où les premières livraisons se feront en 2014 ;

Le secteur de Brazza qui depuis l'ouverture du pont Jacques Chaban-Delmas est devenu un quartier du centre sur lequel les premiers permis de construire seront délivrés dès 2014 ;

Bastide Niel où la Communauté Urbaine va désigner un aménageur d'ici la fin de l'année ;

Et enfin Euratlantique dont la ZAC Saint-Jean / Belcier sera approuvée courant 2014.

Ces projets permettront le rapprochement emploi / habitat et répondront à une demande de logement pour tous avec toujours 35% de logements sociaux et 20% d'accession modérée et sociale à la propriété.

Nous poursuivrons aussi le renouvellement urbain dans les quartiers constitués, que ce soit le centre ancien tout comme La Benauges et les Aubiers où nous espérons que nous serons éligibles au dispositif ANRU 2 de l'Etat. La réponse devrait arriver dans le courant de l'année 2014.

Enfin l'année 2014 sera aussi l'occasion de continuer les études urbaines qui ont été engagées sur le Grand Parc, sur Caudéran et sur le site Carrière en partenariat avec la Communauté Urbaine et l'université, le plan Campus.

Chacune de ces études sera ponctuée, comme c'est l'habitude, par des ateliers de concertation avec les habitants qui permettent d'enrichir et d'orienter les réflexions des urbanistes et architectes, et, comme c'est le cas actuellement sur le devenir du stade Chaban-Delmas - vous venez d'en parler Monsieur le Maire - ces ateliers nous amènent à co-élaborer des cahiers des charges destinés aux opérateurs.

En matière d'habitat, l'intensification de la production de logement social sera effective puisque les bailleurs livreront environ 1.000 logements nouveaux locatifs en 2014.

Nous prolongerons bien sûr notre aide non seulement au locatif social, mais aussi à l'accès à la propriété pour les primo-accédants grâce au Passeport 1^{er} Logement.

Et nous continuerons à soutenir la lutte contre le mal logement, contre la précarité énergétique, ainsi que la création de logements adaptés pour les personnes les plus vulnérables.

Enfin en 2014 aura lieu la 6^{ème} édition de la Biennale Agora dont le thème sera « l'Espace public », avec le commissaire Youssef Tohmé. Ce sera une nouvelle occasion de débattre et de progresser dans nos réflexions sur la ville et les perspectives urbaines à Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme WALRYCK sur l'Agenda 21 et le développement durable.

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, je serai relativement brève puisque nous avons eu un débat et une présentation du bilan et des perspectives 2014 pour ce qui est de la politique développement durable menée par la Ville de Bordeaux lors du Conseil Municipal du mois d'octobre dernier. Nous avons tracé les grandes lignes, les actions majeures et les perspectives.

Je me contenterai de dire un mot sur le contexte.

Le contexte face à l'urgence climatique. Il a été mis en avant il y a quelques semaines dans le cadre du 5^{ème} rapport du GIEC. Malheureusement les prévisions les plus pessimistes sur lesquelles travaillaient nos scientifiques en février 2007 ont été corroborées et sont plus pessimistes encore aujourd'hui. Donc il y a urgence d'agir. C'est ce que nous faisons.

Il y a également un contexte national. Nous attendons les résultats du débat national sur la transition énergétique, avec le projet de loi qui a été repoussé.

Il y a aussi un contexte national avec, nous l'espérons, une modification du code de l'environnement avec sa simplification.

Dans ce contexte-là notre effort pour 2014, comme nous l'avons indiqué, va être structuré autour de 5 grands axes.

Premier axe. La poursuite de la mise en œuvre de notre Agenda 21, son évaluation et sa refonte puisqu'il se terminera fin 2014.

La mise en œuvre de notre Plan Climat Energie Territorial que nous avons voté en septembre 2012 qui va jusqu'à fin 2016.

Dans ce contexte sur le plan de l'énergie nous participons à la planification énergétique de notre territoire. Nous avons lancé tout un tas d'actions. Nous poursuivrons dans ce sens en 2014 avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat et avec l'Agence d'Urbanisme.

Nous allons utiliser à fond le levier du numérique. Nous aurons une délibération tout à l'heure dans le cadre de ce qu'on appelle les réseaux intelligents, les « SMART GRIDS », c'est-à-dire le couplage du numérique et de l'énergie.

Deuxième axe. Nous allons continuer à faire des efforts de transposition au sein de notre propre collectivité : de notre propre mode de gestion de fonctionnement des services et de gestion de notre patrimoine, de tout ce qui peut être fait en la matière. Tout cela a été précisé et voté dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial notamment.

Troisième axe. Nous allons continuer à poursuivre la mobilisation des Bordelais, mais pas seulement, de l'ensemble des acteurs qui peuvent à nos côtés œuvrer pour cette politique de développement durable.

Au cœur de ce dispositif en termes de valorisation, de sensibilisation et d'effet d'entraînement nous avons la Maison Eco-citoyenne qui, après 3 ans d'existence, a aujourd'hui à son actif à peu près 85.000 personnes qui ont bénéficié d'une exposition, d'ateliers de créativité, de débats divers et variés.

Nous allons poursuivre la mobilisation des familles. Je vous rappelle l'opération que nous avons lancée « Familles à énergie positive » qui va démarrer le 1^{er} décembre prochain pour sa deuxième édition, qui vise à entraîner les familles à adopter d'autres comportements et à abaisser leur consommation d'énergie et d'eau.

Nous allons continuer à réunir, à dynamiser, à mobiliser les acteurs économiques. Nous avons aujourd'hui 38 signataires dans le cadre du Club Climat Energie Territorial, 38 acteurs économiques engagés qui représentent 27% de l'emploi sur Bordeaux et qui représentent, ça commence à peser, 5% des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, qui sont mobilisés et qui s'engagent à nos côtés de plus en plus fortement.

Nous allons également continuer avec la Direction de l'Education et de la Famille à mobiliser nos écoles pour pouvoir inscrire dans la durée les « Carapattes » pour avoir d'autres pratiques de déplacement.

Quatrième axe. Nous allons continuer à renforcer et pérenniser la territorialisation de l'Agenda 21 dans les 8 quartiers de Bordeaux. C'est ce que nous faisons depuis 2011. Je rappelle que nous avons à peu près 500 initiatives qui ont été réalisées, sont en cours, ou en projet grâce à cela dans nos 8 quartiers de Bordeaux.

Aujourd'hui nous sommes en mesure de transposer un petit guide d'opérations reconductibles et de donner envie à chacun des acteurs des quartiers de s'engager dans cette voie.

Cinquième axe. Nous allons continuer à promouvoir les engagements de la Ville et de l'ensemble des acteurs du territoire auprès des institutions locales, nationales, internationales et bénéficier en retour, du fait de l'appartenance et de notre implication dans ces différents réseaux, d'échanges d'expérience en la matière.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Je reviens d'un mot très bref sur la politique culturelle pour informer le Conseil Municipal du choix qui m'a été proposé par le jury pour le remplacement de Charlotte Laubard à la tête du CAPC. Ce jury était composé d'un certain nombre de personnalités. Il y avait la Directrice des Musées de France, le Directeur Régional de l'Action Culturelle, le Directeur des Arts au ministère, le Conservateur du Musée Pompidou à Metz, un Conservateur d'un grand musée hollandais, plusieurs autres personnalités, M. Alfred Paquement qui n'était pas présent le jour du jury mais qui avait participé à la présélection.

Le choix du jury s'est porté à la quasi unanimité sur Madame Maria Inès Rodriguez Fernandez qui est actuellement Conservateur d'un grand musée d'art contemporain au Mexique, une Française d'origine colombienne. Je crois pouvoir dire que les premières réactions à ce choix telles qu'elles me parviennent sont très positives.

C'est pour moi l'occasion aussi de vous conseiller d'aller voir jusqu'au mois de mars prochain au CAPC la rétrospective SIGMA qui rappelle aux Bordelais cette magnifique aventure culturelle des années 60-70-80 avec toute une série de documents de nos archives ou de l'Institut National de l'Audiovisuel.

C'est très bien fait et tout à fait passionnant.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, contrairement au titre « Orientations budgétaires » il n'y a pas grand chose sur les orientations budgétaires pour l'année, à part une critique de la politique gouvernementale par rapport aux collectivités, ce qui tient d'ailleurs moins d'une page.

Le poids des impôts sur Bordeaux, notamment de la Taxe d'Habitation ou du foncier, est ignoré.

On l'a vu tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous dites en quelque sorte aux citoyens bordelais : circulez il n'y a rien à voir ; la façon dont nous allons boucler le budget c'est trop compliqué pour vous ; on verra ça en mars prochain.

La seule chose qui vous intéresse ce sont les dépenses et les promesses à 4 mois de élections.

(Brouhaha - Rires)

M. RESPAUD. -

Parlons des dépenses puisqu'il n'y a rien sur les recettes.

Mais d'abord, un peu d'humour...

(Exclamations)

M. RESPAUD. -

Vous nous dites que vous portez attention, Monsieur le Maire, à la culture. Tout le monde l'a entendu ici. Et vous savez avec quelle obstination j'affirme que s'il y a sur Bordeaux une offre culturelle importante, et personne ne le conteste, par contre il y manque une véritable politique culturelle digne de ce nom capable de nous amener à l'excellence.

Je ne croyais pas si bien dire. Une première lecture du rapport sur les orientations budgétaires m'a amené à constater qu'il n'y avait rien sur la culture - vous m'entendez ? - 41 pages de rapport, rien sur la culture pour 2014. C'est ce que j'ai dit à un journaliste qui m'interviewait sur toute autre chose.

Ouf ! Faute réparée. Pour la première fois depuis 1995 nous recevons un second rapport sur les orientations budgétaires – pour la première fois depuis 95, chers collègues – où l'oubli était réparé. Mais de quelle façon ?

Dans le Projet Social on a rajouté quelque alinéas, copier-coller de ce qui nous avait été présenté l'an passé, qui figureraient avant dans les relations internationales à la fin du rapport.

Ouf ! Merci, Monsieur le Maire, de ce rattrapage en plein vol.

Je crois que cet épisode est encore une fois la marque de votre dédain pour une réelle politique culturelle.

Pour nous Bordeaux mérite une culture à la hauteur. C'est une question de choix, pas de moyens financiers, moyens financiers qui doivent être d'ailleurs mutualisés maintenant au sein de la métropole.

Au-delà de cette anecdote je voulais intervenir sur 3 domaines.

Premièrement sur l'éducation. Vous en parlez assez longuement sur une page et demie. Mais ce qui intéresse les parents et les enfants à l'heure actuelle c'est quand même la réforme des rythmes scolaires qui va se mettre en place en 2014. Or, il n'y a dans votre rapport que 5 lignes sur les rythmes scolaires.

Je suis surpris de voir que cette question qui va être un enjeu essentiel en 2014, ne soit traitée qu'en 5 lignes, et surtout en termes de coût – vous l'avez redit – mais jamais en termes de gain.

S'il y a une réforme ce n'est pas une lubie gouvernementale, c'est parce qu'on s'aperçoit des dégâts de la semaine de 4 jours. Tous les rapports nationaux et internationaux l'attestent. Il faut donc modifier pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous.

Au lieu de tergiverser comme vous le faites pour savoir comment faire pour que ça nous coûte le moins possible, il vaudrait mieux vous interroger pour savoir comment on peut en faire un outil extraordinaire pour améliorer l'égalité des chances entre les élèves à partir des projets éducatifs territoriaux.

Là se repose, effectivement, la question de l'accessibilité à la culture, au sport pour tous les publics et pas seulement les plus favorisés.

Se repose la question de l'échec scolaire et de la nécessité d'y remédier.

Si on réussit ce pari ce sont les gains qu'il faudra enregistrer, Monsieur le Maire, et pas simplement les coûts comme vous le faites.

Le deuxième sujet sur lequel je veux intervenir c'est sur l'urbanisme.

Toute votre communication depuis 1995 ne sert qu'à masquer le fond de votre politique qui est de provoquer des inégalités croissantes entre les quartiers.

Quand on regarde le nombre de logements sociaux sur Bordeaux, vous nous dites qu'il a évolué favorablement entre 2007 et 2013. Mais il faut le voir sur une période beaucoup plus importante en matière de logement social.

Moi j'ai repris les données depuis votre arrivée, depuis 1995. Je sais que vous êtes un sorcier des chiffres, mais n'oubliez pas, Monsieur le Maire, qu'à cette date, en 1995, nous étions à un taux de logement social de 15,2%. Cette année on est à 16,4%. Ce qui fait 1,2% de plus en 20 ans.

Nous sommes donc très loin des objectifs fixés pour les grandes villes que nous devrions atteindre dans près d'un siècle si on continue cette politique-là. Car 20% de logements sociaux sur un parc de 135.000 logements, cela veut dire qu'on devrait avoir aujourd'hui normalement si on avait atteint cet objectif, 28.000 logements sociaux. Il en manque donc plus de 5.000, 5.000 familles qui pourraient être logées sur Bordeaux à un prix plus raisonnable si vous aviez fait ce qu'il fallait depuis que vous êtes arrivé.

Vous aviez créé il y a quelques années une Maison du logement. Cette Maison du logement, elle a disparu. On comprend pourquoi quand on voit le manque criant de logements à prix raisonnables sur Bordeaux.

Mais ce qui est plus grave c'est la distorsion grandissante entre les quartiers, la ghettoïsation grandissante de Bordeaux. On dira de moins en moins que Bordeaux est une mosaïque de quartiers, mais que c'est une mosaïque de ghettos, soit tirés vers le haut, soit tirés vers le bas.

Vous le savez bien à la Bastide, Madame. La hauteur des immeubles va souvent de pair avec le logement social, hauteur de ces immeubles cantonnée aux 3B dont vous faites partie à La Bastide.

Si vous habitez dans d'autres quartiers, et pas simplement à Caudéran ou à Saint-Augustin, aucune crainte à avoir. Ainsi, Monsieur le Maire, vous n'hésitez pas à rassurer sur ce point les citoyens de certains quartiers, encore récemment au conseil de quartier de Caudéran où vous disiez que vous ne ferez pas plus de deux étages, alors que dans les 3B il faut bourrer. Bordeaux Nord, Bordeaux Bastide, Belcier vont devenir des quartiers de banlieue standards tels qu'on les retrouve dans toutes les villes du monde.

Mais ça ne s'arrête pas au bâti. Quand il y a eu la tempête et qu'il y a eu des dégâts au Parc Bordelais ou au Jardin Public, aussitôt ça a été pris en charge, ça a été réparé. Par contre il faut 20 ans pour réaménager la place André Meunier. C'est au moins la dixième année qu'on la retrouve dans ces orientations budgétaires.

Souvenez-vous du Plan Vert qui avait été présenté il y a 10 ans par l'adjointe qui en était chargée, Mme Vigné, qui avec la plus grande mauvaise foi nous affirmait que les travaux allait commencer l'année suivante.

De la même façon, depuis 4 / 5 ans on nous parle d'un jardin traversant à Armagnac, d'un gymnase Armagnac, etc, etc. Bref des inégalités croissantes entre les quartiers.

Quand on ajoute à cela, c'est le troisième et dernier volet de mon intervention, et pas long, une politique indigne d'une grande ville pour la propreté,, pour le stationnement, et pour la tranquillité publique, je crois que les Bordelais ne peuvent que souhaiter de nouvelles orientations pour les années à venir.

Pour la propreté, conformément à la loi de 1966 sur la répartition des compétences entre la CUB et les communes, c'est à la CUB qu'il revient de gérer ce problème. Vous avez fait la preuve, M. DAVID en premier, de votre incompétence en matière de propreté...

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Vous avez eu des propositions précises de Vincent Feltesse, des appels du pied. Profitez-en.

Il en va de même pour le stationnement de voirie. Vous avez été incapable depuis 1995 de créer un réseau de parkings de proximité pour les résidents depuis que vous êtes maire. Ce sont les potelets, c'est le stationnement payant, ce sont surtout les verbalisations qui sont les seules armes de votre politique en matière de stationnement. Il est temps là aussi que ça s'arrête.

Enfin en ce qui concerne la tranquillité publique ce sont les caméras de vidéosurveillance qui remplacent la nécessité pour les citoyens d'une écoute, d'une réponse humaine à leurs interrogations et à leurs inquiétudes, notamment la nuit.

Je le disais, sur ces trois points : propreté, stationnement, tranquillité publique, sur la majorité des quartiers votre politique est un fiasco. Il serait souhaitable que d'ici le vote du budget des inflexions importantes soient apportées sur l'ensemble de ces points.

J'entends des « hou ! hou ! ». Je vous demande, mes chers collègues, de vous ressaisir, sinon vous risquez d'avoir de très mauvaises surprises.

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

Je crois qu'il faut remercier M. RESPAUD, parce que ce type de discours est parfaitement crédible auprès des Bordelaises et des Bordelais. Donc je suis très rassuré. Ils seront à l'évidence convaincus par la finesse et la justesse de ses analyses.

C'était de l'humour, comme vous l'avez dit, je crois, en commençant. On l'a bien compris comme ça. Merci.

C'est grotesque.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord un mot, à mon tour, sur le contexte national que vous avez à juste titre qualifié de difficile il y a quelques instants dans vos propos préliminaires.

Il est vrai que la croissance française au troisième trimestre a enregistré un léger recul de 0,1% après être quand même sortie de la récession au deuxième trimestre où le taux était de +0,5% selon les premiers résultats publiés de jeudi dernier par l'INSEE.

Effectivement on peut dire ici que les clignotants économiques restent à ce jour inquiétants.

Toutefois, pour ne pas terminer sur une note trop pessimiste ou trop taciturne je note également, Monsieur le Maire, que même avec une croissance nulle au quatrième trimestre, l'objectif de 0,1% de croissance sur l'année serait tenu du fait de l'acquis de croissance sur les 9 premiers mois. Il est même plus probable selon les observateurs qu'il pourrait atteindre 0,2%.

J'ai également noté, comme vous sans doute, que les prévisions de l'INSEE et de la Banque de France pour le quatrième trimestre misent respectivement sur un croissance de 0,3 et 0,4%.

Tout ça pour dire qu'après les mauvaises nouvelles que nous avons pu connaître jeudi dernier il semblerait que même si les clignotants restent au rouge, ou sont inquiétants comme je l'ai dit, il demeure néanmoins quelques lueurs d'espoir dans ce contexte national que je qualifie également de difficile.

J'en viens maintenant à l'exercice de commentaires de ces orientations budgétaires.

Je me souviens vous avoir dit l'an dernier que le débat était d'autant plus académique que vous vous étiez contenté de faire du copier-coller des orientations budgétaires des années précédentes.

Cette année vous avez amélioré le style, c'est-à-dire que nous n'avons plus du copier-coller. Nous avons un certain nombre de critiques qui peuvent apparaître de forme mais qui sont des critiques de fond que j'avais déjà esquissées l'année dernière et auxquelles - j'ai vérifié nos débats - vous ne m'aviez pas répondu, qui font que je ne suis pas persuadé que le document que vous nous présentez puisse être réellement qualifié de débat d'orientations budgétaires. Pourquoi ?

Nous avons tous les ans l'impression que nous débattons en fait deux fois du Budget Primitif de l'année, une première fois à l'occasion de ces orientations budgétaires, et en principe, d'habitude deux mois plus tard, du réel Budget Primitif. Ce qui fait que les débats sont un peu redondants et récurrents.

Vous pouvez peut-être me répondre que vous n'y êtes pour rien, que c'est le législateur qui nous impose ce débat un peu trop académique sur les orientations budgétaires. Donc à partir du moment où cette réponse-là me paraîtrait tout à fait légitime et attendue je suis allé vérifier exactement ce qu'attendait de nous et de notre débat le législateur.

Me plongeant dans le Code Général des Collectivités Territoriales il m'apparaît que le débat que vous nous proposez n'est pas du tout celui qui est attendu et qui est exigé par le législateur. Certes, il prévoit la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, mais aussi sur les engagements pluriannuels envisagés. Je n'ai pas trouvé grand-chose dans le document synthétique que vous nous présentez sur cette question-là.

Je note également que :

« Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant - c'est-à-dire nous - doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. »

Je cite toujours :

« Lorsque la note explicative de synthèse communiquée n'est pas suffisamment détaillée, notamment si elle ne comporte pas d'éléments d'analyse prospective – je vous mets au défi d'en trouver dans le document qui nous est présenté – ni d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et sur l'évolution des taux de la fiscalité locale – qui sont absents du document qui nous est présenté – le débat sur les orientations budgétaires doit être regardé comme s'étant tenu sans que les membres de l'assemblée délibérante aient bénéficié de l'information prévue par les dispositions législatives applicables. »

Je ne suis pas persuadé, Monsieur le Maire, que le document qui nous est présenté, je parle sous votre contrôle, présente ces caractéristiques-là.

Ces caractéristiques-là sont d'autant plus importantes que ce ne sont pas des commentaires. Elles s'appuient aussi sur des rapports d'observations définitives des Chambres Régionales des Comptes qui relèvent habituellement, lorsqu'elles se penchent sur ces questions-là, des insuffisances – pas à Bordeaux, mais en général dans d'autres communes – dans le contenu desdits documents au regard des prévisions pluriannuelles. Elles soulignent régulièrement l'intérêt d'une comparaison entre les réalisations antérieures et le prévisionnel, ainsi que des commentaires relatifs à des tableaux.

Pas un seul tableau comparatif ne figure dans ces orientations budgétaires.

La Chambre Régionale des Comptes dit également qu'en relevant l'absence d'objectifs relatifs à l'épargne de gestion et qu'aucune projection budgétaire pluriannuelle n'existe... Là aussi, censure de la Chambre Régionale des Comptes. Vous reconnaîtrez : absence d'objectifs relatifs à l'épargne de gestion, aucune projection budgétaire pluriannuelle, que ce sont des critiques qui s'appliquent parfaitement au document que vous soumettez aujourd'hui à notre délibération.

Pareil, elle constate le caractère succinct d'un DOB. C'est également le cas du nôtre.

Elle note l'absence d'actualisation de prévisions budgétaires et d'un plan de financement qui n'existe pas dans un tel document, c'est également le cas du nôtre.

Et enfin elle observe régulièrement qu'en l'absence de formalisation relative à une stratégie financière sous la forme d'une proposition à moyen terme, également les débats d'orientations budgétaires ne méritent pas cette appellation. Cette critique s'applique également au document que vous nous soumettez aujourd'hui.

Deuxième observation, Monsieur le Maire, qui est beaucoup moins formaliste, bien que, je l'ai dit, la forme rejoint étrangement le fond et la qualité du débat que nous devrions avoir, c'est votre couplet récurrent et habituel sur la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Ne comptez pas sur moi aujourd'hui, Monsieur le Maire, pour dire c'est formidable. Admettez tout de même que lorsque c'étaient vos amis qui étaient au pouvoir la baisse avait déjà commencé. Nous la critiquions régulièrement sur les bancs de l'opposition. Je ne vous ai pas beaucoup entendu à l'époque déplorer... Elle était entamée, M. MARTIN... Je ne vous ai jamais entendu avoir un mot critique.

Pour ne pas que vous m'accusiez d'être partial ou partiel je déplore comme vous effectivement cette baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales qui est pour l'ensemble de notre pays, comme vous le rappelez, de 1,5 milliard d'euros.

Plus spécifiquement lorsqu'on regarde quelle est cette baisse sur Bordeaux, vous nous indiquez que si on compte la DGF et les compensations fiscales cette baisse s'élève à 4 millions d'euros, somme que vous considérez vraisemblablement comme colossale puisque vous insistez beaucoup là-dessus.

Je dois indiquer qu'il faut quand même toujours prendre des ordres de grandeur. 4 millions d'euros ce n'est jamais que 0,8% du budget 2013. Je ne connais pas encore le budget 2014, mais c'est 0,8%. Est-ce que ça mérite qu'on insiste aussi lourdement sur cette baisse d'un si petit montant ?

Je note également que 4 millions d'euros ça correspond à peu près au loyer qu'on va devoir payer pendant 30 ans pour la location du futur grand stade. Il faut toujours ramener les chiffres à un élément de comparaison. D'un côté vous trouvez ça important, mais quand il s'agit du loyer du grand stade vous trouvez le chiffre beaucoup plus insignifiant. Je pense qu'il fallait le replacer dans cette perspective.

Enfin sur ces orientations budgétaires un troisième et dernier commentaire.

Vous nous indiquez page 34 du document en ce qui concerne la propreté urbaine que la Ville reste dans l'attente des réponses précises de la part de la Communauté Urbaine sur le partage des compétences en matière de collecte.

Je pense que le document a été écrit il y a quelques jours, ou quelques semaines. Il mérite à mon sens d'être au moins verbalement ici actualisé puisque vous savez comme moi que vous avez reçu la semaine dernière une réponse de la part du Président de la Communauté Urbaine sur la façon dont la Communauté Urbaine entend effectivement prendre à sa charge la propreté.

Nous savons que la situation actuelle qui fait que d'un côté la CUB s'occupe des déchets et d'un autre la Ville s'occupe de la propreté, cette situation n'est plus tenable au plan juridique. Là aussi la Chambre Régionale des Comptes a plusieurs fois critiqué cette spécificité bordelaise. Egalement elle n'est plus non plus tenable sur le plan de l'efficacité du service public. Notamment dans l'hypercentre de Bordeaux, effectivement les résultats ne sont pas très performants.

C'est la raison pour laquelle le Président de la Communauté Urbaine, si j'ai bien compris, vous a indiqué que la Communauté Urbaine était prête à assurer elle-même la compétence nettoyage de la voirie quitte à prendre à sa charge les 200 agents municipaux de Bordeaux et les frais annuels de l'attache. C'est je crois entre 15 et 18 millions d'euros par an.

Il estime qu'un service unique assurant collecte des ordures et nettoyage des rues sera plus efficace. Je pense que c'est une réponse.

Quand vous nous dites dans ce document qu'il n'y a pas de réponse, je pense que c'est incontestablement constitutif d'une réponse, d'autant plus que, je l'indique, la Communauté Urbaine de Bordeaux est la seule, ou une des rares, à n'avoir toujours pas intégré des services gérant à la fois la collecte et le traitement des déchets, plus le nettoyage et la propreté des voies. C'est notamment le cas des Communautés Urbaines de Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Toulouse.

Donc effectivement il est temps de mettre un terme à cette spécificité bordelaise. Vous avez eu une réponse de la part du Président de la Communauté Urbaine. Je pense et j'espère que cela va donner lieu à un dialogue nouveau et qu'enfin ça sera l'usager, ça sera le citoyen qui pourra bénéficier d'un hypercentre ville plus propre que celui qu'il connaît actuellement.

M. LE MAIRE. -

Sur ce point précis, M. HURMIC, vous êtes mal informé. Je n'ai pas eu de proposition du Président de la Communauté Urbaine. J'estime qu'une déclaration à la presse dans le cadre d'une campagne électorale n'est pas une réponse. Il ne faut pas raconter n'importe quoi.

D'autre part vous nous parlez d'un chiffre de 17 à 18 millions qui n'a aucun sens. C'est le chiffre sur l'ensemble de la Communauté Urbaine pour les 28 communes de la Communauté Urbaine. Donc ce n'est pas le chiffre de Bordeaux.

Par ailleurs moi je suis tout à fait prêt à enfin discuter de cette question puisque je réclame depuis des mois et des mois par lettres successives que les injonctions de la Chambre Régionale des Comptes soient suivies d'effet. Mais il y a plusieurs solutions.

Il y a la solution qui consiste à tout reprendre au niveau de la Communauté Urbaine. Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur gage d'amélioration de la qualité du service. Aujourd'hui le nettoyage des rues à Bordeaux fonctionne relativement bien et c'est la Ville qui le fait. Ce qui ne marche pas c'est la collecte des ordures ménagères et c'est la Communauté Urbaine qui le fait. Si, si.

Donc éloigner le service de celui qui en bénéficie, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne démarche. D'ailleurs je peux vous dire que la quasi totalité des maires sont de mon avis.

L'autre solution ce serait bien évidemment que la Communauté Urbaine par un fonds de concours aide les communes par la voie d'une délégation à accomplir cette mission. Je suis prêt à en discuter. Et je suis heureux de voir qu'enfin le Président de la Communauté Urbaine est prêt à ouvrir le débat, fût-ce par voie de presse interposée.

Voilà où on en est sur ce sujet un peu difficile.

En tout cas ce que je ne ferai pas et ce que je n'accepterai pas c'est de transférer la compétence et les personnels de la Ville à la Communauté Urbaine, plus les crédits. C'est une charge indue que nous supportons depuis des années et que la Communauté Urbaine aurait dû nous rembourser. Donc on ne va pas me demander de donner le beurre et l'argent du beurre à la Communauté Urbaine.

Vous voyez que le dossier n'est pas clos encore et qu'il va y avoir sans doute beaucoup d'éléments de négociation.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, les budgets des collectivités sont bien inscrits dans un contexte européen et national contraint par l'obligation de réduire les déficits publics et d'enrayer la dette.

Par exemple l'Etat doit réduire sa dette publique de 700 milliards d'euros pour les prochaines années, dette qui a augmenté en raison à la fois :

- des baisses de recettes de l'Etat par la suppression de taxes économiques sur le capital,
- des exonérations fiscales au profit de la finance,
- d'une augmentation des dépenses sociales en raison de l'augmentation du chômage
- et d'une baisse des recettes fiscales en raison de la baisse des revenus des ménages, comme de l'impôt sur le revenu.

Pour les collectivités, cela a été dit, les dotations de l'Etat vont diminuer de 840 millions d'euros pour les communes et de 476 pour les départements. C'est une attaque sans précédent contre les communes et les départements.

Même rigueur folle si l'on écoute le rapport de la Cour des Comptes qui avait appelé avant l'été à de nouvelles saignées sociales : baisse du nombre des fonctionnaires, baisse des prestations sociales, santé, chômage, famille, aides au logement, etc.

Les remarques de votre document sur le rôle anti-économique des baisses de dotations aux collectivités ne manquent pas de sel de la part d'un maire qui appartenait au gouvernement qui, s'il n'a pas enclenché forcément la machine, en tout cas y a fortement contribué.

Vos amis, M. JUPPE, ont-ils oui ou non voté le mécanisme de stabilité européen qui impose la baisse des dépenses publiques notamment en direction des collectivités locales ?

La règle d'or imposée aujourd'hui à l'Etat et demain aux collectivités, n'est-ce pas le gouvernement Sarkozy, Fillon, Juppé qui l'a inventée ? Et n'est-ce pas vous, M. JUPPE, qui avez promu ou soutenu les traités européens qui prônent l'austérité dans toutes les politiques budgétaires publiques ?

De plus, les conclusions qu'en tire le document sont inquiétantes puisqu'on parle de baisse des investissements et de maîtrise nouvelle de la fiscalité.

Concernant les différents secteurs je vais rapidement en venir aux différents points.

Les crèches. Dans le contexte de crise sociale et de pénurie pour les familles on ne peut pas se contenter d'un partage 50 / 50 entre public et privé. Dans la difficulté il faut plus de service public et porter cette question de la petite enfance au rang des grandes priorités, au même titre que le logement social.

Sur l'éducation, cela a été dit, la mise en place des rythmes scolaires est pour nous le principal enjeu éducatif à venir. Comme je l'avais déjà dit ici, la Ville fera-t-elle le choix de l'égalité de traitement de tous les quartiers de Bordeaux par un projet renforçant le service public municipal ? C'est évidemment le principal enjeu.

Je crois que vous avez dit que la concertation allait aboutir d'ici le mois de décembre. Il faudra bien écouter les conseils d'écoles qui se réunissent et qui, sur la base de vos premières propositions, Monsieur le Maire, restent dubitatifs sur un certain nombre de caractéristiques de votre projet municipal. Il faudra bien écouter ce que les conseils d'écoles ont à dire sur ce sujet, et peut-être revoir une partie, si ce n'est l'intégralité de la copie que vous proposez.

Sur le sport, le paragraphe n'est pas très grand, de même que les ambitions en matière d'équipements de proximité. Vous avez tout à l'heure expliqué votre intention de conserver à Chaban-Delmas une vocation sportive. Nous rappelons ici notre préférence, effectivement, à un pôle sportif de proximité permettant de garder toute sa vocation à Chaban-Delmas.

Quid d'ailleurs du renforcement de l'ensemble des équipements dans les quartiers là où les besoins sont non seulement importants aujourd'hui, mais le seront encore plus demain avec la réforme des rythmes scolaires ?

Concernant la vie associative, est-ce qu'on ne peut pas se poser la question de la création d'un véritable service public, notamment avec les responsabilités nouvelles là encore du fait de la réforme des rythmes scolaires, que va jouer le secteur de la vie associative ? Je pense qu'il y a besoin du point de vue municipal de reprendre un peu la main en termes de vie associative sur une espèce de patchwork pas forcément efficace sur le plan de la cohérence et de l'égalité des territoires.

Concernant le projet urbain, l'augmentation de la population si elle continue de se faire en même temps que l'absence d'offre pour les populations les plus fragiles, risque de nous conduire à une accentuation de la gentrification. D'où l'urgence de changer de braquet en particulier sur le logement social.

On a beau dire que ces derniers temps la Ville de Bordeaux a fait des efforts en direction du logement locatif social, et c'est vrai pour une partie des opérations, il n'empêche que nous sommes encore loin du compte. Il y a des possibilités pourtant encore sur les sites des Bassins à Flots, d'Euratlantique, de Brazza, en portant, c'est notre proposition vous le savez, à 50% la part du locatif social de ces opérations.

Et pourquoi pas des opérations plus emblématiques montrant vraiment la volonté de Bordeaux de corriger les inégalités ? Quand on voit aujourd'hui dans la presse comment Cheverus va être un quartier hyper riche et hyper cher pour des millionnaires en euro, pourquoi ne pas en contrepoint décider que Castéja serait un quartier à 100% social ?

La politique de la vie démocratique également est à revisiter. L'acte 3 de la décentralisation éloigne le citoyen des décisions au profit des métropoles et instaure une austérité généralisée sur les collectivités. Nous, nous pensons qu'il faut revitaliser les conseils de quartiers comme des lieux d'expression libre des habitants, d'échanges, de co-élaboration à la fois avec les élus, y compris les élus de l'opposition, et les services communaux.

Pourquoi ne pas réfléchir à créer des outils de suivi de l'action municipale par la mise en place, par exemple, de comités d'usagers, ou un observatoire des engagements ? Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur cette question.

Vous avez évoqué tout à l'heure la question de la restauration scolaire comme un des points positifs de l'action municipale. Je me permets de la nuancer. Si effectivement 95% des enfants mangent à la cantine, il faut savoir qu'un quart d'entre eux n'a pas un profil de fréquentation de la restauration scolaire à 100%, c'est-à-dire que 1 petit écolier sur 4 va manger à la cantine 3 jours, ou 2 jours, ou 1 seul jour sur 4.

Concernant le développement économique, peu de choses malheureusement, en tout cas peu en ce qui concerne les deux filières qui, vous le savez, ont notre préférence en termes économiques sur la Ville de Bordeaux que sont les dernières filières industrielles qui restent sur la ville, à savoir la filière nautique et la filière électrique. Nous souhaiterions être beaucoup plus ambitieux sur ces deux questions, en particulier avec le projet de « refit » qui est pour l'instant en « stand by » du fait de vos préférences pour la promotion immobilière des Bassins à Flots.

De même que la logistique en ville, le transport par le fleuve ou par le rail des marchandises et des matériaux. Je considère que là encore nous ne « profitons pas » des atouts que nous avons de développement durable sur ce secteur pour avoir un véritable projet sur la logistique, évitant le transport de marchandises par camion en ville ou à travers la ville.

Dernière chose sur les déplacements. C'est une compétence communautaire, mais nous serons très attachés à ce que le besoin de meilleurs déplacements sur la Ville et la Communauté Urbaine ne se traduise pas par une augmentation des tarifs pour des usagers déjà fortement touchés par la crise. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Un complément au sujet de la culture. J'ai moi aussi cherché la culture dans votre mémoire, on pourrait dire. Je l'avais trouvée précédemment dans la partie attractivité du territoire. Là elle est rendue dans les relations internationales. Donc on sent qu'on ne sait pas trop où la mettre, cette culture. On la case toujours là où l'on peut. Les relations internationales, certes, il y a quelques résidences avec Los Angeles... Mais est-ce que c'est vraiment ça la culture au niveau d'un territoire ? Je crois qu'on peut s'interroger là-dessus.

Il y a des réponses matérielles, c'est vrai, des infrastructures qui sont en train de voir le jour et c'est une bonne chose. Nous le saluons. Cependant tout le monde sait qu'une infrastructure sans une animation par une équipe qui soit à la fois motivée, pérenne et compétente, n'a pas de valeur intrinsèque. Donc attention à ne pas multiplier les infrastructures sans penser aux humains qui peuvent derrière mailler le territoire et travailler les différentes propositions culturelles.

En particulier j'ai pu voir la ligne : « Favoriser les pratiques culturelles amateurs ». C'était juste comme ça, une proposition. On a quelques propositions en direction des jeunes, on a quelques propositions en direction des plus âgés, ou de gens empêchés d'une façon ou d'une autre, mais quid de la pratique amateur de l'ensemble des citoyens adultes de cette ville ?

Là on est très très court sur la Ville de Bordeaux. Il y a excessivement peu de choses accessibles, hors temps de travail, à des gens qui souhaitent continuer à pratiquer telle ou telle pratique culturelle en amateur à Bordeaux. Il va falloir faire très attention dans les années à venir, car en plus, ce qui existe déjà est en train de disparaître plus ou moins. Donc il faut vraiment reprendre les choses à zéro et remettre en place une véritable dynamique de pratique culturelle pour tous, c'est-à-dire pas seulement pour telle ou telle tranche de la population.

J'ai relevé aussi des jeux vidéo dans les bibliothèques. Pourquoi pas ? Il y en a de très intelligents. Mais la phrase qui m'a un peu choquée c'est : « pour promouvoir une industrie culturelle prisée des 12 / 25 ans ».

Bien sûr que cette industrie culturelle est prisée des 12 / 25 ans, mais est-ce que c'est vraiment le rôle des bibliothèques de promouvoir cette filière ? Certes, c'est toujours important dans une bibliothèque d'être capable d'opérer des choix et je crois qu'il faut aider effectivement les adolescents à se repérer dans une offre très diverse et vraiment très inégale, mais cette phrase m'a vraiment choquée de la part d'un service public.

Ensuite, « les publics empêchés » c'est un peu large, un peu vague. La réponse principale, elle est numérique dans ce qui est dit : portail numérique, etc, etc. Est-ce que c'est prendre en compte réellement la fracture numérique qui aujourd'hui est encore quelque chose de très très prégnant dans notre ville et dans notre pays ?

On ne se rend pas compte à quel point un certain nombre de personnes n'ont réellement pas accès ni au matériel, ni à une connexion Internet, disons régulière. Effectivement, ils peuvent tous aller dans une bibliothèque pour se connecter de temps en temps à un ordinateur, mais vous savez qu'il n'y en aurait pas assez pour que tout le monde puisse le faire pour le moment.

Le pôle Image du 79 rue Bourbon, je suis enfin allée le visiter. Je n'avais pas eu le temps jusque-là, j'en suis désolée. C'est tout de même pour le moment une maison à peine chauffée et pas tout à fait réhabilitée, ni aux normes puisque c'est à l'association de mettre la maison aux normes, ce qui me paraît assez énorme.

D'autre part ça ne répond pas tout à fait au besoin réel de résidences pérennes que nous appelons de nos vœux. C'est-à-dire que nous renouvelons ici notre proposition de logements sociaux avec atelier dans tous les nouveaux projets de logements bordelais, ce qui nous permettrait d'avoir une offre pour les artistes un peu plus riche et un maillage territorial beaucoup plus diversifié.

Evidemment personne n'est vraiment dupe du passage de 150.000 à 500.000 euros pour la création, juste quelques mois avant les élections. Tant mieux, bien sûr. On met de l'argent dans la culture. Mais qu'est-ce qu'on va en faire ? Qu'est-ce qui va être vraiment ciblé ? Est-ce que c'est simplement un saupoudrage parce que certaines associations sont en très grosses difficultés ? Est-ce qu'on va essayer de les récupérer vite fait avant les élections ? Très bien. Mais ce n'est pas ça une politique culturelle. Il y a quelque chose de plus fondamental à mettre en place à Bordeaux. Je crois que franchement les propositions que nous avons à faire vont au-delà de ce que vous semblez proposer.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, je me rends compte que le passage relatif à la politique de développement culturel a dû échapper à plusieurs d'entre-vous, donc je vais me permettre d'en donner lecture.

« Positionnée parmi les 3 villes françaises dont le rayonnement culturel est en pleine expansion, Bordeaux souhaite accentuer ce dynamisme afin de toucher de nouveaux publics. »

Nous avons écrit cette phrase avant de connaître le palmarès artistique des grandes villes établi par le Journal des Arts sur la base des critères suivants :

Label de Ville d'Art et d'Histoire,

Budget culture de fonctionnement,

Budget culture d'investissement,

Nombre de site classés, nombre de sites inscrits,

Site Patrimoine Mondial de l'Unesco,

Site ouvert pendant les Journée du Patrimoine,

Nombre de musées,

Points au palmarès du Journal des Arts,

Gratuité des musées,

Pass Musée,

Participant à La Nuit des Musées,

Biennale d'Art Contemporain,

Ecole Supérieure d'Art,

Nombre d'étudiants,

Ateliers d'artistes municipaux,

Nuit Blanche,

Commandes publiques depuis 1990,

Galleries, Maisons des Ventes, foires et salons d'Art Contemporain, foires d'antiquaires.

Voilà les critères sur lesquels ce classement a été opéré pour une trentaine de villes françaises. Lyon a obtenu au total 102 points, Bordeaux 99,68. Nous sommes donc presque ex æquo en première position dans ce classement.

« Premier objectif : Rapprocher la culture des Bordelais et s'ouvrir à de nouveaux publics.

Dans une vision prospective du développement culturel du territoire et dans un souci de proximité, les grands chantiers de travaux du mandat poursuivent leur avancée.

Réouverture du Musée des Beaux-Arts en décembre 2013 ;

Nouveau projet scientifique et culturel pour les Archives municipales relocalisées dans l'ancienne Halle aux Farines - Ouverture en 2015 ;

Nouvelle présentation et enrichissement des collections à l'occasion de la requalification du Muséum – Ouverture en 2016 ;

Achèvement de la requalification de la Bibliothèque Mériadeck ;

Rénovation des salles XIXème du Musée d'Aquitaine ;

Réhabilitation de la salle Franklin de l'Opéra National de Bordeaux ;

Réhabilitation de l'ancien théâtre de l'Onyx dans lequel l'association Bordeaux Chanson développe, à la tête du collectif Inox, une programmation musicale et littéraire ;

Lancement de la restauration de la salle Pergola dans le quartier de Caudéran.

Parallèlement, la Ville poursuivra le développement d'équipements culturels de proximité :

Ouverture en mars 2014 du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine ;

Poursuite du renforcement du réseau de lecture publique (lancement de la réalisation de la Bibliothèque de Caudéran).

De nouveaux projets seront mis en œuvre offrant aux Bordelais de nouveaux espaces culturels :

Accompagnement du projet de relocalisation de l'activité de la Fabrique Pola au sein des magasins Sud de la Caserne Niel dans une démarche large de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs de la culture.

Construction d'une Maison des Danses dans le quartier Ginko qui sera un outil de travail structurant pour les compagnies chorégraphiques locales professionnelles et amatrices, comme pour les habitants. Ce lieu permettra aussi l'accueil d'artistes nationaux et internationaux en résidence.

Implantation d'une aire dédiée aux Arts du Cirque dans le quartier de Brazza.

Favoriser une diversité des pratiques culturelles :

L'intégration des associations de pratiques culturelles amateurs dans la politique culturelle menée par la Ville sera développée en 2014. L'objectif est de créer une synergie entre amateurs et professionnels, de densifier le maillage du territoire et de s'ouvrir vers l'enseignement de nouvelles disciplines : le cirque, les ateliers d'écriture, les pratiques chorales... Cette reconnaissance a priori de l'envergure culturelle de ces associations aura un impact fort et permettra de pérenniser leur activité tout en touchant de nouveaux publics.

Conquérir de nouveaux publics :

Les jeunes publics sont en particulier concernés par le nouveau dispositif encadrant la Carte Jeunes à destination des 0-25 ans...

(Brouhaha dans les rangs de l'opposition)

Lancé en mars 2013 à destination des Bordelais il a été étendu à la totalité de agents municipaux. La Carte Jeunes fait bénéficier l'accompagnant des jeunes 0-16 ans des mêmes avantages dans la totalité des établissements culturels municipaux et donne également accès à une offre culturelle à des tarifs préférentiels dans des établissements partenaires comme les théâtres, l'Opéra et les cinémas.

Les actions éducatives des musées seront renforcées :

Nouvelle évolution des *Boîtes Expositions* au CAPC ;

Création de carnets de visite pour le jeune public et de fiches pédagogiques pour les élèves du secondaire et les étudiants au Musée des Beaux-Arts.

L'ouverture d'espaces « jeux vidéo » dans plusieurs bibliothèques de quartier sur le modèle de ceux proposés au deuxième semestre 2013 à Mériadeck, Flora Tristan et Saint-Augustin, permettra de promouvoir une industrie culturelle prisée des 12- 25 ans.

- Je persiste :

Les publics les plus éloignés et/ou empêchés bénéficieront d'actions dédiées :

Le portail documentaire de la Bibliothèque développera les ressources numériques accessibles à distance (livres électroniques et vidéo). Cette bibliothèque en ligne est un atout majeur pour la politique de conquête des publics empêchés ou d'actifs aux horaires de travail non compatibles avec les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

(Brouhaha)

L'offre numérique du réseau des bibliothèques sera enrichie avec la mise à disposition de nouveaux outils et services numériques (site jeunesse, plan et visite virtuels, tables numériques interactives...).

Le projet « RFID » facilitant les emprunts et retours des ouvrages pour les usagers entrera en phase finale.

Le CAPC engagera les phases finales des objectifs définis dans le cadre du projet social avec la mise en place d'un « programme découverte », en liaison avec le Secours Populaire, à destination des enfants en difficulté sociale.

Deuxième objectif : Renforcement du soutien à la création et aux acteurs locaux :

Le soutien à la création qui a bénéficié à 47 structures différentes en 2013 sera renforcé de façon très significative, passant de 150.000 à 500.000 euros.

L'attribution des subventions se fera grâce à une commission spécifique et permettra de soutenir des projets originaux comme :

Les compagnonnages ;

Le soutien à la création dans le cadre de manifestations déjà identifiées ;

Les projets totalement originaux.

Parallèlement, des lieux d'accueil et de travail se développent :

Ouverture du 79 rue Bourbon – Pôle Image (associations et artistes travaillant sur l'image fixe ou animée) ;

Nouvelles résidences rue du Professeur Demons.

La réforme des rythmes scolaires sera l'occasion de rénover l'offre culturelle périscolaire. Des discussions seront engagées avec les acteurs culturels du territoire. Les établissements culturels seront également concernés parmi lesquels le Conservatoire qui intégrera cette problématique dans un nouveau projet de service.

Troisième objectif : Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationales et internationales :

(Brouhaha)

Avec l'Etat, Bordeaux cofinance des programmes de restauration des monuments historiques. Les opérations majeures envisagées en 2014 sont :

La poursuite des travaux sur la Bourse du Travail ;

L'aménagement de la crypte historique de l'église Saint Seurin ;

La restauration du clocher de l'église Saint Louis sera également entreprise.

Enfin la Ville poursuivra la mise à niveau de ses équipements pour les rendre accessibles à tous. Des travaux sont ainsi prévus au Musée d'Aquitaine, au Musée des Beaux-Arts, au Musée des Arts Décoratifs et du Design et dans plusieurs bibliothèques de quartier.

Promouvoir et mettre en valeur tous les patrimoines est une priorité de la Ville.

Dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire signée avec l'Etat, la Ville a souhaité créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Point de départ de visites thématiques ou d'actions pédagogiques, il sera aussi un lieu de conférences d'intérêt communautaire pour la collectivité territoriale, les habitants, les professionnels, les touristes et les jeunes publics.

(Brouhaha)

Le CIAP de Bordeaux sera ouvert au public place de la Bourse dès mars 2014. Il aura pour objectif :

De mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales ;

De sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère ;

De mieux faire connaître le patrimoine immatériel.

Il répond au plan d'action opérationnel défini dans le plan de gestion UNESCO.

Une signalétique homogénéisée qui permettra d'identifier dans la Ville tous les bâtiments municipaux dédiés à la culture sera mise en place. Cela concernera près d'une quarantaine de sites. Des balades urbaines seront réalisées dans tous les quartiers de la Ville à un rythme mensuel.

(Brouhaha – Protestations)

Afin de renforcer l'attractivité des musées, un « assistant de visite » permettant la mise en œuvre d'applications multimédia sur Smartphone sera développé en lieu et place des audio-guides, sur les expositions permanentes du Musée d'Aquitaine et du Musée des Beaux-Arts tout d'abord, puis progressivement sur d'autres musées et expositions.

La programmation muséale bénéficiera d'un rayonnement international grâce au partenariat entres les musées d'Aquitaine, des Beaux-Arts et du CAPC et la Ville de Los Angeles. L'accent sera mis sur la scène artistique contemporaine californienne avec :

Des expositions consacrées aux travaux d'Aaron Curry et à deux artistes émergents : Cater Mull et Dan Finsel au CAPC ;

La présentation des chefs-d'œuvre des collections photographiques du Los Angeles County Museum of Art ;

Une exposition sur l'art Chicanos au Musée d'Aquitaine.

Chaque année plus de 20 projets de coopération artistique sont soutenus par la Ville de Bordeaux et l'Institut Français en dialogue avec de nombreuses régions du monde, l'Afrique de l'Ouest notamment.

Le développement de la communication par Internet et les réseaux sociaux permettra de renforcer la lisibilité de l'action culturelle. Après le lancement du portail des Bibliothèques en 2013, de nouveaux sites Internet seront créés :

Ouverture du site des Archives Municipales courant 2014 ;

Création d'un nouveau site pour le Musée des Arts Décoratifs et du Design.

Après le succès de l'ouverture d'une boutique au CAPC, une réflexion est engagée pour la mise en place d'une boutique au Musée d'Aquitaine. Ouverture prévue en 2015.

Voilà la politique culturelle de la Ville.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, permettez-moi d'abord de vous dire que je ne suis pas sûre que ce soit très élégant de votre part...

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

En matière d'élégance je vous rends les armes volontiers, chère Madame.

MME NOËL. -

... de redécouvrir ou de découvrir les deux feuillets consacrés à la culture dans le document d'orientations budgétaires...

M. LE MAIRE. -

Vous voulez que je recommence ? Il y en a 4. Il n'y en a pas 2. Je peux recommencer, si vous voulez...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Il ne faut pas nous attaquer en disant n'importe quoi ! Il n'y a pas 2 feuillets, il y a 4 pages.

MME NOËL. -

Je veux bien que vous relisiez, mais si vous me laissez d'abord peut-être terminer mon propos.

M. LE MAIRE. -

Je vous en prie.

MME NOËL. -

Je vous remercie. Comme l'a souligné tout à l'heure mon collègue HURMIC, ce document présente non seulement un caractère succinct...

(Rires)

MME NOËL. -

...sauf quand il y en a une lecture totalement exhaustive. Mais pour aller plus loin, une certaine opacité, en tout cas un document peu propice à l'analyse.

Ce document évoque page 15 une culture commune de l'évaluation, mais vous conviendrez qu'en l'absence d'indicateurs affichés, l'évaluation et la comparaison d'une année sur l'autre deviennent un exercice difficile.

Pour en revenir à ce sujet que vous semblez beaucoup apprécier, celui de la culture, vous vous félicitez du palmarès du Journal des Arts que vous avez évoqué tout à l'heure. Je dois quand même vous rappeler que les classements et les points de vue sont tout de même extrêmement diversifiés et pour le moins contrastés selon ces classements et ces points de vue.

Je vous rappelle d'abord que le classement qui avait été fait dans l'Express n'était pas un classement bordelais, mais un classement d'agglomération.

Pour ce qui concerne le Journal des Arts qui classe bien la Ville et donc que vous vous plaisez à citer à loisir, je note que parallèlement l'Expansion, un autre journal, titre dans le même temps en parlant de Bordeaux « Cultivée mais brouillée avec la culture ».

Il rappelle entre autres choses l'échec d'Evento. Et je ne peux pas résister aux propos qui sont justement dans le Journal des Arts tenus par Mme Proucelle. Il est parlé d'Evento. J'ouvre les guillemets, je vous demande d'écouter, c'est très intéressant :

« Pénètre l'imaginaire de la population, des artistes et des décideurs ».

Je suis ravie de savoir que cette manifestation a pénétré votre imaginaire, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

Je vous le confirme. Il s'est passé des choses extrêmement intéressantes sur la place André Meunier, sur le marché des Douves et même au Grand Parc où Mme Delaunay avait exprimé son admiration sur ce qui s'était passé en disant qu'elle avait vécu des moments magiques.

Je me demande si vous n'avez pas un problème d'imaginaire, Madame NOËL.

MME NOËL. -

Je reconnais qu'il s'est passé...

M. LE MAIRE. -

Il y en assez de ce déchaînement contre Evento. C'est scandaleux ! S'attaquer à un artiste de la dimension de M. Pistoletto et s'attaquer à ce qui a été réalisé par Evento c'est vraiment être rétrograde à un point inimaginable. Vous vous attachez à ça contre tout bon sens.

Evento a atteint parfaitement ses objectifs. Et je suis très fier de ce qui a été fait sur les 3 sites que je viens de dire.

Evento, pour moi n'est pas un échec. Je persiste et je signe.

MME NOËL. -

Je reconnais qu'il s'est passé quelques éléments intéressants au Grand Parc, Monsieur le Maire...

(Exclamations)

MME NOËL. -

Je ne suis pas sûre que M. Pistoletto ait été d'une immense présence sur ce festival...

(Brouhaha – Protestations)

MME NOËL. -

Je vais essayer de garder le fil de mon propos.

Donc j'évoquais le point de vue de l'Expansion qui titrait : « Brouillée avec la culture », qui rappelait l'échec d'Evento, qui rappelait également la valse des directeurs des musées, ce qui est quand même, vous en conviendrez, un relatif signe de malaise.

Pour en revenir au classement du Journal des Arts, puisque c'est ce qui a occupé votre début de propos et dont vous vous félicitez, je pense décidément que nous n'avons pas lu le même document. En effet, il convient quand même de rappeler, c'est spécifié dans la présentation technique de l'enquête, Monsieur le Maire, que la thématique du palmarès concerne le patrimoine, les musées, les arts visuels et le marché de l'art. J'espère que vous avez toute mon attention, elle ne couvre donc pas le spectacle vivant, le théâtre, la danse et l'opéra. Vous conviendrez que le spectacle vivant est quand même un des problèmes de la Ville de Bordeaux.

C'est donc un bilan extrêmement fragmentaire de la politique culturelle.

Par ailleurs, cette enquête mélange des indicateurs de patrimoine et des indicateurs de création. Et les éléments patrimoniaux, d'ailleurs vous l'avez vous-même dit quand vous avez listé les éléments, les éléments patrimoniaux sont bien plus nombreux que les éléments artistiques. Vous avez cité en vrac les sites inscrits, les sites classés Unesco... Mais tout ça c'est du patrimoine, Monsieur le Maire. Ce n'est pas de la création.

Enfin, dernier point concernant la critique de ce classement du Journal des Arts, ce classement s'appuie sur des sources qui sont essentiellement municipales. Donc on peut s'interroger également sur la qualité totalement extérieure d'analyse de cette politique.

En tout cas elle s'applique également sur des indicateurs qui sont strictement quantitatifs, ce qui fait bien peu de place au ressenti des acteurs. Je pense que vous ne pouvez pas le nier.

Donc il y a quand même un certain nombre de difficultés avec ce classement. Je pense qu'il ne faut pas en faire l'alpha et l'oméga du jugement de la politique que l'on peut faire sur la culture.

Pour finir, la politique culturelle que vous souhaitez, vous le dites, est basée sur l'éducation, la formation, la transmission. De notre point de vue nous considérons que ces aspects éducation, formation et transmission restent néanmoins très confinés. Et je suis désolée, mais ça vous ne l'avez peut-être pas rappelé, la Carte Jeunes aujourd'hui concerne 1500 étudiants. Je ne suis pas sûre que ça soit un grand succès qu'une diffusion de 1500 cartes à l'échelle de la Ville de Bordeaux.

Voilà pour l'essentiel ce que je voulais dire sur la question.

Nous nous félicitons également de la prise de direction au CAPC de la nouvelle directrice Maria Inès Rogriguez Fernandez. Nous espérons que l'accueil qui lui sera réservé ne lui donnera pas envie de repartir dans les meilleurs délais. Et aussi et surtout qu'elle disposera d'un budget, parce que c'est là qu'a été le problème du CAPC, d'un budget qui lui permettra d'être à la hauteur de ses ambitions et des ambitions que l'on peut avoir pour le CAPC.

Vous voyez, Monsieur le Maire, je n'ai pas changé d'avis sur la question culturelle malgré la lecture exhaustive que vous venez de nous faire de manière totalement ridicule du document d'orientations budgétaires.

(Protestations)

M. LE MAIRE. -

Je suis vraiment... je ne veux pas utiliser de mots trop forts, mais déçu par la médiocrité des arguments qui sont invoqués contre la politique culturelle de la Ville. Je sais que l'opposition a décidé d'en faire son cheval de bataille, et, manque de pot, ça ne passe pas.

Les classements sont ce qu'ils sont, je n'y attache pas plus d'importance qu'il faut, mais vous me dites que là on ne couvre pas tout le champ culturel. J'ai parlé effectivement des villes artistiques.

Le classement de l'Express ne vous convient pas non plus parce que, lui, il porte sur l'entièreté du champ culturel, et vous me dites qu'il porte sur l'agglomération. C'est bien connu, dans l'agglomération, Bordeaux a une place négligeable en matière de culture, ne compte pas du tout par rapport à Saint Louis de Montferrand, ou à Saint Vincent de Paul, pour prendre deux communes qui ne sont pas du même bord politique.

Votre acharnement sur la politique culturelle, sur les acteurs culturels, maintenant sur un magazine culturel national que vous accusez de faire des classements qui n'ont pas de sens, dénote quand même un assez grand désarroi.

Moi je suis fier de la politique culturelle de la Ville, non seulement de la richesse de l'offre culturelle... Je vous ai vue sur Novart samedi soir. Ça c'est de la politique culturelle. C'est gratuit pour tout le monde.

Jaume Plensa, l'accès à la création contemporaine, ça c'est de la culture.

Sur la place de la Comédie, Novart c'est de la culture.

Sur la place de la Victoire, les concerts en direct dirigés par Paul Daniel, c'est de la culture. Et c'est gratuit tout ça.

Vous voyez que l'offre culturelle à Bordeaux est extrêmement riche et vous n'arriverez pas à convaincre les Bordelais, à part quelques grognons dont le génie n'a pas été intégralement reconnu encore, il faut bien le dire, par le grand public. Ça peut exister. Il y en a quelques-uns. Donc à part ces quelques grognons,- notamment l'ancien directeur de la Manufacture Atlantique qui a fait vraiment ses preuves, et qui est le porte-voix, sans décibels, d'ailleurs, du candidat socialiste parce que je n'ai rien entendu pour l'instant sortant de son porte-voix,- à part quelques grognons, le monde culturel bordelais est de plus en plus choqué par les attaques qui sont livrées ici contre ce qui se passe.

Je peux vous dire que j'ai reçu des lettres de témoignages d'acteurs culturels qui me disent : on en a assez de se voir en permanence stigmatisés pour des raisons purement politiciennes.

Donc vous ne m'aurez pas sur la politique culturelle parce que vos critiques ne sont pas crédibles. Je voulais vous le dire.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je me rappelle très bien le classement de l'Express il y a quelques années sur le sport qui avait classé la Ville de Bordeaux plutôt bonne dernière du classement, et à l'époque, Monsieur le Maire, vous disiez que ce type de classement ne vous intéressait absolument pas. Comme quoi quand on parle de Bordeaux en bien...

M. LE MAIRE. -

Mais à l'époque il vous intéressait, mais maintenant il ne vous intéresse plus !

M. PAPADATO. -

C'est vrai que vous le vivez plutôt mal quand on classe la Ville de Bordeaux plutôt en bas de l'échelle parce qu'effectivement votre politique est dépassée.

M. LE MAIRE. -

Vous vous en réjouissez. C'est une différence entre nous. Donc si je comprends bien, les mauvais classements sont des classements intéressants, mais les bons méritent d'être négligés.

M. PAPADATO. -

Non, Monsieur le Maire. Je note juste votre différente manière d'apprécier les classements. Vous les mettez en avant alors qu'ils sont plutôt bons pour la ville et vous n'en parlez pas, même vous les rejetez quand ils sont mauvais, parce que je me souviens très bien du débat qu'on avait eu sur le sport, vous l'aviez complètement rejeté en disant que c'était du n'importe quoi...

M. LE MAIRE. -

Votre problème, M. PAPADATO, c'est que tous les classements sortis depuis 6 mois sont tous bons. C'est ça votre problème. Tous. Même la congestion urbaine qui est en diminution. La rocade ce n'est pas la Ville.

Donc tous les classements sortis sont bons.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, en tout cas je souhaiterais intervenir sur un des trois piliers de votre politique municipale, l'Agenda 21. J'espère qu'on n'aura pas droit à sa relecture.

Comme Pierre HURMIC l'a relevé tout à l'heure nous regrettons toujours la difficulté globale à trouver dans ce document des indicateurs de suivi. Du reste vous n'avez pas répondu à Pierre HURMIC sur la forme du DOB.

Si je ne prends que l'Agenda 21 on nous parle dans ce chapitre d'axes, de mesures, d'actions et d'indicateurs, mais pour au final ne nous donner aucun chiffre. Déjà lors du Conseil Municipal de septembre où nous a été communiqué le rapport sur la situation en matière de développement durable, on avait cherché ces fameux indicateurs de suivi. Déjà dans ce rapport de septembre très peu de tableaux et de graphiques, si ce n'est ceux, comme par hasard, où la Ville est plutôt performante.

Si nous avons droit régulièrement à des graphiques qui nous démontrent la réussite des actions comme l'éclairage public et les consommations d'eau par exemple, par contre pour le reste nul graphique, nul tableau de suivi. Certes, des chiffres sont affichés dans le document mais sans aucun moyen de comparaison avec les années antérieures. Les données changent et ne se retrouvent pas d'une année sur l'autre.

Certes, on nous dit aujourd'hui qu'un bilan des 6 années de l'Agenda 21 sera établi, mais qui dans cette assemblée est encore capable de comprendre quelque chose à cet Agenda 21 ?

Depuis 6 ans où sont les tableaux des indicateurs que nous aurions pu suivre d'année en année ? Quand on demande des précisions, un bilan chiffré aux services, ou à votre adjoint, on nous renvoie à ce document de septembre 2013. C'est justement les raisons pour lesquelles nous avons décidé de quitter le groupe de travail sur l'Agenda 21. Nous l'avons quitté car aucun document chiffré de travail ne nous a jamais été fourni.

Alors que l'Agenda 21 était un formidable outil avec ses indicateurs et ses tableaux sur chaque action de la Ville, votre communication s'est peu à peu concentrée sur seulement quelques actions phares qui vous permettent ainsi de valoriser votre politique, Monsieur le Maire.

Au final, j'ai envie de dire : tout ça pour ça. Autant de réunions, de conférences, de concertations pour au final une communication sur l'Agenda 21 aussi peu détaillée, alors que le document initial était complet et riche en propositions et que, je le répète, c'est la raison pour laquelle nous avons voté l'Agenda 21.

Domage donc que nous n'ayons pas ces tableaux d'indicateurs pour juger de votre politique en faveur du développement durable, car ces chiffres auraient permis de voir les réussites et les manques dans certains domaines et vous auraient permis d'engager votre politique budgétaire en ce sens. Et pour nous ça nous aurait permis de voter aussi en ce sens. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour finir, à l'heure de l'open data, osez, Monsieur le Maire, mettre les tableaux de tous les indicateurs de l'Agenda 21 en ligne. Voilà une action forte qui serait certainement appréciée par les Bordelais et permettrait à chacun de se faire une opinion.

Ce n'est pas les noyer de chiffres, comme vous avez pu le dire le mois dernier, Monsieur le Maire. C'est simplement permettre à la démocratie participative de fonctionner. Vous aviez dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 appelé les Bordelais à construire avec vous des indicateurs de suivi pour cet Agenda 21. Ce serait un minimum de leur donner ces éléments chiffrés afin qu'ils jugent de la pertinence des outils co-construits et de leur suivi.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce document budgétaire est supposé, vous l'avez rappelé dans votre présentation, nous dévoiler les grands axes du budget 2014.

Il est en la matière à la fois assez creux et globalement insipide. D'abord vous vous perdez en conjectures dans une introduction destinée à nous renseigner sur le contexte mondial, mais surtout vous vous livrez à une attaque contre le gouvernement actuel qui tente, tant bien que mal, je vous l'accorde, de redresser les comptes publics.

Vous oubliez pourtant de préciser dans ce rapport, puisque vous vous lancez dans ce contexte national, que le gouvernement dont vous faisiez partie a creusé la dette de la France de 600 milliards d'euros. C'est bien l'ardoise que vous avez laissée qu'il s'agit aujourd'hui d'effacer, ou du moins partiellement.

Quand vous nous expliquez que le seuil de tolérance fiscale, pour reprendre vos propos dans votre introduction, a été atteint, je vous rappelle simplement que le seuil de tolérance à la dette a lui largement été dépassé, et vous êtes, Monsieur le Maire, directement responsable de cet état dans lequel le pouvoir actuel a trouvé la France.

(Brouhaha)

M. ROUYEYRE. -

Alors, de grâce ne venez pas nous faire la morale sur les efforts qu'il s'agit aujourd'hui de consentir pour tenter de résoudre la situation alarmante que nous connaissons.

Concernant encore ce seuil de tolérance fiscale, vous êtes également très mal placé en tant que maire d'une ville qui se trouve dans le peloton de tête des communes les plus taxées de France, pour faire la morale.

Vous êtes dithyrambique, Monsieur le Maire, sur le contexte national sans pour autant en tirer aucune conclusion. Quand on compare année après année le débat d'orientations budgétaires que vous soumettez au Conseil Municipal on se désole d'un quasi systématique copier-coller. Il n'y a rien de nouveau. Vous ressortez encore et encore les mêmes recettes.

A la lecture de ce DOB on est certain que vous continuerez à vous considérer comme un irrésistible Gaulois pris au piège des méchants Romains. Rien sur les partenariats avec le Conseil Général, rien sur les partenariats avec le Conseil Régional et bien entendu, c'est là où je vais en venir, rien sur les partenariats avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Pourtant, et c'est précisément le sujet, comment réfléchir à une vraie mutualisation avec la Communauté Urbaine de Bordeaux à un moment où les crédits publics sont de moins en moins importants ?

Lorsque l'on compare le rapport des Villes centres avec leurs Communautés Urbaines on note des relations intelligentes qui permettent aux parties de faire de substantielles économies d'échelle. En refusant d'opter pour cette mutualisation, Monsieur le Maire, vous renoncez à des budgets qui permettraient d'irriguer le social, la culture, l'éducation, en réalité ce qui fait le quotidien et qui définit le cadre de vie.

Vous nous avez tout à l'heure fait lecture de la partie culture de ce document d'orientations budgétaires. Il aurait peut-être été honnête d'aller jusqu'au bout et de nous dire de combien le budget de la culture a été sabré cette année, comparé à ce qu'il représentait dans le budget de l'année dernier...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Eh bien, mes chers collègues, moi je vous propose de prendre la Décision Modificative n° 2 et de regarder ce que représente le budget de la culture dans le budget de l'année 2013 par rapport à ce qu'il représentait en 2012. Vous constaterez que c'est la politique qui a le plus souffert en 2013 puisqu'on perd 2,46% en fonctionnement et 9,96% en investissement. Autrement dit, la culture perd cette année 12,42%.

Donc on a eu d'un côté votre logorrhée verbale pour tenter de nous convaincre de la consistance de votre politique culturelle, et de l'autre la réalité des chiffres, une baisse drastique de son budget.

M. LE MAIRE. -

Vous vous êtes trompé de lunettes.

M. ROUVEYRE. -

Non, non, je ne me suis pas trompé de lunettes. J'invite chacun des élus qui sont là avec lesquels on aurait des divergences sur les chiffres à prendre un peu de temps et à regarder les documents budgétaires.

Vous refusez, Monsieur le maire, c'est ma conclusion, de vous engager dans cette voie de la mutualisation car vous vous repliez sur vous-même. Vous êtes inquiet de vos prérogatives. Vous vous sentez constamment menacé, alors vous sacrifiez l'intérêt général. Malheureusement c'est l'enseignement de ce débat d'orientations budgétaires.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je n'ai pas eu conscience d'être dithyrambique sur la politique gouvernementale. Il y a peut-être une erreur d'adjectif, M. ROUVEYRE. Non, je n'ai pas été dithyrambique.

Quant à l'idée que la Ville serait isolée par rapport à son environnement, nous avons d'excellentes relations avec la Région. Le Président du Conseil Général en réponse à la lettre que je lui avais adressée m'a envoyé un courrier tout à fait lénifiant pour expliquer qu'il aimait beaucoup Bordeaux. Quant à la CUB nous la cogérons ensemble.

Vous voyez la campagne électorale se dessiner à l'horizon : Bordeaux serait isolée et donc la seule solution serait de donner tous les pouvoirs au parti socialiste. C'est ça l'objectif. Avec suppression de la cogestion à la Communauté Urbaine.

Voilà l'alternative : ou bien Bordeaux garde son indépendance et reconquiert la présidence de la CUB, ce qui est mon objectif, ou bien tout va au parti socialiste, ce qui est l'objectif évidemment de nos adversaires. Je pense que les Bordelais y réfléchiront à deux fois.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, à la lecture des orientations budgétaires j'ai encore pu noter notre retard en matière de politique pour les services aux personnes, en particulier pour les seniors. Une politique de rattrapage qui ne nous permettra jamais de regagner la tête du peloton.

Une politique bien timorée sur le domaine technologique et de l'innovation.

Un retard sur l'analyse de l'offre d'hébergement et des besoins en particulier.

Une politique d'abandon et de transfert vers le milieu économique.

Je vous disais : une politique timorée en matière de technologie et d'innovation. En effet, aujourd'hui on peut voir dans notre délibération que nous allons travailler à l'accès à Internet sur les pôles seniors et les RPA à l'heure aujourd'hui où les communes les plus avancées travaillent à l'intégration de la domotique dans les lieux de vie des personnes âgées, bien loin de la seule avancée qui sera la borne Wi-Fi et un ordinateur qui ne date pas de plusieurs dizaines d'années.

Une politique en retard sur l'analyse des besoins de l'hébergement. Aujourd'hui on va vers une privatisation des RPA données ici en gestion à la SNI, lieu de vie qui sera demain le plus adapté aux seniors en permettant le retard le plus loin possible dans la vie d'entrer dans les EHPAD, qui, vous le savez comme moi, ne seront bientôt plus abordables financièrement pour aucune famille bordelaise de seniors. Aujourd'hui un coût moyen de 3.500 euros par mois. Nous ne pourrions pas continuer à penser que chacun de nos seniors pourra partir à un âge avancé vers ces structures.

Vous savez que ces structures sont onéreuses puisque celle du Petit Trianon a pu être faite grâce, d'ailleurs, à la réserve ministérielle de Madame Delaunay qui a pu financer 25% du coût des travaux.

(Brouhaha)

MME AJON. -

Eh bien oui. C'est la vérité, Monsieur le Maire. Vous n'allez quand même pas dénier les aides financières qui ont pu être faites au niveau national.

M. LE MAIRE. -

La réserve ministérielle, ça n'existe pas. Il y a un budget de l'Etat. Il n'y a pas de réserve ministérielle.

J'avais saisi Madame Delaunay pour qu'elle rajoute un complément de financement sur cet établissement et elle a fait son travail. Elle a au moins été pour une fois utile à quelque chose à Bordeaux.

Je l'en remercie très chaleureusement.

(Brouhaha)

MME AJON. -

J'entends Monsieur le Maire, comment vous choisissez de parler d'un élu de la République, mais j'entends aussi vos remerciements. Il est temps qu'ils arrivent puisque je pense qu'ils n'étaient jamais arrivés.

Je ne peux que regretter que, comme toutes les politiques de service aux populations, l'ambition de notre métropole régionale ne soit qu'une politique de rattrapage, sans innovation hormis dans la recherche d'un désengagement pour donner la gestion d'un maximum de services à la population en gestion privée dans un souci de réduire le budget social pour investir sur des équipements bien plus clinquants, bien plus visibles, mais qui ne servent peut-être pas à la totalité des Bordelais.

Une économie réalisée sur le dos des 46.000 seniors d'aujourd'hui et sur les 50.000 de demain.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme COLLET

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, je découvre que M. RESPAUD s'intéresse à la réforme des rythmes scolaires. Pour l'instant je ne l'ai encore jamais vu à aucune réunion et Dieu sait qu'on en a conduit un certain nombre, en particulier sur son quartier, et aucune proposition, alors que cette réforme Peillon suscite le mécontentement général.

Nous tentons de mettre en œuvre cette réforme complexe et onéreuse. J'attends son soutien et pas ses critiques.

Effectivement, alors que les dotations de l'Etat vont baisser de 5% pour notre ville et que l'évaluation du coût de cette réforme est de 5 millions d'euros, je me demande si c'est bien le moment de devoir l'appliquer. Mais comme nous sommes républicains nous faisons le maximum pour le faire dans l'intérêt des enfants.

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Merci Monsieur le Maire. Vous avez dit beaucoup de choses concernant la richesse de cette politique culturelle.

Je tiens à remercier M. RESPAUD qui souligne lui-même la qualité et la richesse de l'offre culturelle, et je ne vois pas comment il peut y avoir une offre culturelle riche et diversifiée sans une politique culturelle adaptée. Ça je ne comprends pas.

M. LE MAIRE. -

La Ville de Bordeaux n'est pour rien dans l'offre culturelle. Elle ne finance ni l'Opéra, ni l'Ecole des Beaux-Arts, ni le Conservatoire, ni les musées, rien du tout, et l'offre de la Ville n'y est pour rien.

M. DUCASSOU. -

Quoi qu'il en soit, cette politique culturelle irrigue en profondeur le territoire en matière d'aménagement et d'actions durables en direction des publics.

Comme beaucoup de choses ont été dites je voudrais revenir sur deux ou trois points.

D'abord la notion de « valse des directeurs ». On intègre là-dedans ceux qui partent à la retraite après plus de 15 ans de bons et loyaux services.

On intègre là-dedans celles et ceux qui sont amenés à être promus dans leur activité. Je pense aux Archives en particulier.

On intègre également ceux qui sont amenés tout naturellement à évoluer par rapport à une offre qui s'inscrit suite à un appel d'offres après plusieurs années passées à Bordeaux.

Donc je ne vois pas ce qu'il y a de particulier en regard de ce que certains appellent la « valse des directeurs ». Il y a tout simplement une évolution et une vie des établissements culturels.

J'ai tendance à considérer que c'est une très bonne chose que les directeurs ne soient pas nommés à vie. Ce serait catastrophique en termes de dynamique des établissements culturels.

Ces établissements vivent, les directeurs également et c'est normal de ce fait que leurs activités s'inscrivent dans un projet lié aux ambitions des uns et des autres.

La deuxième remarque que je voudrais faire c'est sur le plan éducatif.

J'avais dit déjà l'autre jour à Pierre HURMIC sur le problème éducatif que la Ville de Bordeaux a dans sa politique culturelle une action éducative et de formation très importante. Je vous invite, si vous ne lisez pas les documents qui vous sont apportés, à la découvrir avec moi. Ça sera avec grand plaisir que je vous inviterai au Conservatoire, que je vous inviterai à l'Opéra, que je vous inviterai dans les musées, que je vous inviterai partout où il y a des secteurs qui participent et qui accueillent en relation avec l'Education Nationale, ou avec la Direction de l'Education de la Ville de Bordeaux, de très nombreux jeunes tout au long de l'année.

Par contre, vous disiez il y a un instant que le budget culturel a diminué entre 2013 et 2012. Je vous invite à le redécouvrir avec moi. Vous verrez que ce n'est pas tout à fait la vérité. Donc on ne lit pas le budget de la même manière.

Mais par contre ce qui est certain c'est que si vous considérez, dans la lecture de ce budget, les recettes, vous verrez effectivement qu'en matière de recettes et particulièrement dans le domaine de l'éducation l'Etat a diminué son apport au Conservatoire de 50% en moins de 2 ans et que le Conseil Régional a réduit totalement sa participation à la dynamique éducative du Conservatoire. Donc les recettes sont moins importantes qu'elles ne l'étaient, effectivement, en 2012.

C'est vraiment une remarque désobligeante.

Je tiens à redire une nouvelle fois que s'agissant des bibliothèques, elles ont un rôle aujourd'hui extrêmement important. C'est un lieu de vie. Et rigoler en matière de numérisation quand on sait la diversité et la diversification des services qui peuvent en résulter non seulement dans le domaine de la lecture publique, mais en enrichissant le document papier par d'autres sources d'information qui donnent la possibilité d'avoir aujourd'hui une des plus belles bibliothèques de France au niveau de Mériadeck et de son réseau, franchement c'est regarder les choses par le petit bout de la lorgnette. Mais ça ne m'étonne pas.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je cherche les chiffres des budgets culturels. J'ai demandé aux services financiers de les vérifier. Ils ne comprennent pas le calcul qui vient de nous être donné par M. ROUYEYRE.

Le budget culture au Budget Primitif 2012 était de 62,68 millions d'euros.

Le Budget Primitif affiche un chiffre de 67,61. Donc en progression de près de 10%.

Et il n'y a pas eu d'annulation de crédit en DM pour la culture.

Donc si M. ROUYEYRE veut bien se rapprocher des services financiers pour indiquer quel est son calcul ça serait très intéressant.

Deuxièmement, sur la « valse des directeurs », je voudrais signaler que le CAPC depuis que je suis là a eu 3 directeurs en 18 ans, dont Madame Laubard depuis 2007, si je me souviens bien. 6 ans. C'est donc qu'elle était très bien à la tête de ce musée. Elle y a fait un excellent travail.

M. Portelli, je ne retrouve pas la date de son arrivée au Conservatoire. Plus d'une décennie.

M. Hubert est au Musée d'Aquitaine depuis 2004 ou 2005.

Madame De Boysson a quitté le Musée des Arts Décoratifs à la retraite.

Mme Guadalupe Etchevarria, même chose. Et au moment de son pot de départ elle a fait un discours enflammé sur la qualité de la vie culturelle bordelaise et de l'éducation artistique à Bordeaux. Et je pourrais allonger la liste.

Certes, M. de Los Llanos ne s'est pas bien installé au Musée des Beaux Arts. Dont acte. C'est son droit le plus strict. Mais pour l'ensemble, les principaux dirigeants de nos établissements culturels ont fait preuve d'une très grande stabilité et d'une très grande longévité.

Madame Agnès Vatican est restée très longtemps aux Archives Municipales. Elle a été promue aux Archives Départementales. J'en suis très heureux pour elle. Elle continue à nous aider, bien entendu, dans le cadre d'une étroite coopération.

Là encore c'est une critique qui ne tient pas 30 secondes la route. Je crois qu'on donne au contraire l'exemple d'excellentes relations avec les dirigeants des principaux établissements culturels de la Ville.

M. Fouquet est là aussi au Grand Théâtre. Il y fait du très bon travail depuis plus d'une décennie. Et ainsi de suite.

M. GUYOMARC'H

M. GUYOMARC'H. -

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues je tenais à prendre la parole dans ce débat d'orientations budgétaires, mais je tenais encore plus à le faire après avoir entendu les propos que je trouve inadmissibles de M. RESPAUD parlant d'inégalité, sous-entendu de traitement, des différents quartiers de notre Ville.

Effectivement, dans le contexte particulier qui a été rappelé par tous, ce débat nous permet en général d'évoquer les réalisations à venir. Je pense qu'il n'a de sens que si on prend en considération les changements, les mutations de ces dernières années, et sans tomber dans l'autosatisfaction ou dans la suffisance, je rappelle que ce bilan permet à Bordeaux aujourd'hui d'être une ville attractive, citée en référence dans de très nombreuses études, même s'il y a fort naturellement ici ou là des insatisfactions ou des impatiences.

Je voudrais témoigner en tant qu' élu de proximité aux côtés de Pierre LOTHAIRE. J'avais l'intention de parler de Caudéran de façon très positive en alliant d'une part les investissements qui sont prévus, l'amélioration constante d'un cadre de vie et la poursuite du développement des solidarités.

Vous avez rappelé, je n'y reviendrai pas, ce qui est prévu pour la réfection du cadre de la Pergola, la livraison du gymnase Virginia, héritier de l'histoire de l'ASPTT.

Je pense qu'il est important aussi – nous allons en reparler tout à l'heure – d'envisager le projet de la médiathèque qui est un projet très attendu.

Je dirai simplement qu'en ce qui concerne l'école élémentaire Poincaré nous allons aussi opérer la consolidation d'une classe d'insertion scolaire, une CLIS. C'est très important.

Et je pense que les travaux du sous-sol de la Chartreuse Saint-André permettront aussi au monde associatif, en particulier de la petite enfance, de trouver un lieu pour mener à bien ses activités.

Donc je tenais à dire à M. RESPAUD qu'il n'y a pas d'inégalités dans les quartiers. Il y a peut-être des singularités. Il n'y a pas d'inégalités car cette cohérence de la politique municipale et cette capacité à associer l'action de proximité, l'aide aux plus fragiles et les investissements de demain, nous les retrouvons tous, toujours et très largement dans tous les quartiers de notre Ville dans le document qui nous a été proposé aujourd'hui, n'en déplaise aussi à M. MAURIN.

Je regrette une fois encore le comportement d'une partie de notre opposition qui fait encore une fois le choix de la caricature. J'ai même observé qu'elle avait fait le choix de l'outrance, alors que ces projets sont appréciés, je le pense, et approuvés par une large majorité de nos concitoyens qui sont désireux de poursuivre avec nous dans cette voie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci. M. GUYOMARC'H, il faut comprendre que l'opposition s'oppose. Sans ça à quoi servirait-elle. Elle peut le faire de plus ou moins bonne foi. Ça c'est son problème.

Simplement, moi je suis très gourmand de la prochaine campagne électorale, parce que quand on dira qu'on a oublié des quartiers à Bordeaux depuis 15 ou 18 ans, là on va s'amuser. Je mets au défi qui que ce soit de démontrer que certains quartiers ont été négligés ou abandonnés. C'est une contrevérité manifeste. Dans chaque quartier nous pourrions mettre en avant les réalisations qui ont été faites, ou les projets qui sont en cours. Aucun quartier n'a été oublié.

Mme WALRYCK

MME WALRYCK. -

Sans être trop longue je voulais d'abord dire que j'ai été absolument stupéfaite des propos de M. PAPADATO puisque j'apprends ce soir que votre groupe a voté l'Agenda 21. C'est ce que vous avez dit. Or j'ai le souvenir que vous vous étiez abstenus. Dont acte.

Deuxièmement, vous réclamez des indicateurs. Je regrette que vos propos ne se résument en termes de propositions qu'à demander des indicateurs. Vous avez refusé, en effet, de siéger dans les instances de gouvernance qui sont les lieux, ça a été le cas, Monsieur le Maire, à l'occasion de la dernière réunion que vous avez présidée, les lieux où justement on prend le temps de présenter tout cela dans le détail.

Troisièmement, nous sommes dans l'action. Nous préférons agir avec l'ensemble des acteurs qui nous accompagnent dans la mise en œuvre de cette politique.

Vous savez très bien que nous avons 260 mesures dans notre seul Agenda 21.

38 actions dans notre seul deuxième Plan Climat Energie Territorial, et donc...

M. PAPADATO. -

(Hors micro)

MME WALRYCK. -

Des centaines d'indicateurs, M. PAPADATO.

... et donc vous avez tous les documents à votre disposition. On les a présentés avec des analyses synthétiques.

M. LE MAIRE. -

Ils ne savent pas lire.

MME WALRYCK. -

D'ailleurs on attend toujours de savoir quels indicateurs vous intéresseraient. Si vous participiez aux réunions peut-être qu'on le saurait.

M. LE MAIRE. -

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Merci Monsieur le Maire. Juste un petit mot pour répondre à M. RESPAUD.

Sans entrer dans une bataille de chiffres sur le logement social, je vais cependant en donner deux qui sont absolument indiscutables et qui montrent à quel point la production de logements sociaux est effective et en augmentation à Bordeaux.

Sur les 5 dernières années 2514 logements sociaux ont été livrés.

Et sur la même période le nombre de résidences principales a progressé de 5146.

Ça veut dire que sur cette période-là 49% des nouveaux logements sont des logements sociaux.

Voilà. Ça montre bien notre progression.

Et puis M. MAURIN m'a donné l'occasion, je l'en remercie, de m'interroger sur Castéja. Vous avez cité Castéja tout à l'heure, M. MAURIN. Je tenais à vous dire que la Ville n'est pas impliquée, ni même consultée, dans l'appel à opérateurs qu'a lancé l'Etat il y a quelques semaines. Monsieur le député de la circonscription avait annoncé devant la presse en juillet 2012, je m'en souviens très bien, qu'il y aurait 100% de logements sociaux à Castéja.

En réalité nous avons appris que le dernier cahier des charges en prévoit 45%, ce qui ne m'étonne guère car l'Etat a besoin d'argent et espère tirer profit de ce site à la fois patrimonial et très très bien situé.

Voyez que nous n'avons pas toujours la main, M. MAURIN, sur ce qui se fait, en particulier sur les propriétés de l'Etat.

M. LE MAIRE. -

Je rappelle aussi qu'on nous oppose parfois le chiffre de 15%. Tout à l'heure je crois que c'est M. RESPAUD qui rappelait que nous étions un peu en dessous de ce chiffre en 95.

Je voudrais simplement lui rappeler qu'à l'époque c'était le chiffre maximum. Nous étions dans les clous. C'était 15% parce que la Ville était bénéficiaire de la DSU, de la Dotation de Solidarité Urbaine. Mais comme la Ville s'est développée, elle ne bénéficie plus de la DSU et donc le chiffre est monté à 20% en 2020. Et quand on nous oppose le chiffre de 25% c'est en 2025, si je ne me trompe.

Donc nous juger aujourd'hui par rapport à un objectif que le gouvernement lui-même a estimé difficile à atteindre très rapidement c'est être de mauvaise foi. Le chiffre qu'a donné Madame TOUTON est très spectaculaire. 49% des logements livrés depuis 2008 sont des logements sociaux. Donc nous sommes en train de rattraper l'objectif qui est fixé pour 2020 et 2025.

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais répondre à Mme NOËL au sujet de la Cartes Jeunes.

Je compte sur elle, je compte sur vous tous pour en parler. Je crois que c'est l'affaire de tous cette carte adressée au jeunes avec des avantages considérables.

C'est vrai que ce démarrage est encore timide tout simplement parce qu'on s'est vite rendu compte que les jeunes n'avaient pas le réflexe d'aller chercher cette Carte Jeunes dans la mairie annexe de leur quartier.

C'est dommage. C'était une stratégie volontaire de notre part pour qu'ils aillent à la rencontre de leur mairie annexe et qu'il fasse connaissance de cette structure parce que bien souvent ils en sont éloignés.

Nous allons renforcer notre dispositif. Les services de la Ville vont recruter, c'est déjà presque fait, deux jeunes du Service Civique Volontaire pour aller à la rencontre des jeunes dans les quartiers et produire la carte sur place puisqu'il n'y a que comme ça que ça fonctionne. Preuve en est qu'à la journée de « Bordeaux Accueille ses Etudiants » nous avons édité 100 cartes ce même jour en une heure parce que les étudiants étaient là et qu'on les avait sous la main.

Je pense qu'on va progresser. Mais encore une fois je compte sur vous parce qu'il faut que tous les jeunes puissent avoir cette carte et en profiter.

M. LE MAIRE. -

On en est à combien aujourd'hui ?

MME PIAZZA. -

A 4000 cartes.

M. LE MAIRE. -

C'est 4000 et pas 1500.

Mme FAYET

MME FAYET. -

Un mot à Mme AJON qui s'enflamme sur la politique des seniors.

D'abord je pense qu'on n'est pas si rétrograde que ça puisque précisément notre Pass Seniors en quelques mois a recueilli 10.000 adhésions, preuve que justement c'est quelque chose de moderne qui répond à l'attente des seniors.

Ensuite je voudrais faire une petite précision sur le terme de « privé », parce que dans la bouche de Mme AJON le « privé » paraît laid et sale.

Nos Résidences Personnes Âgées ont été construites dès l'origine par une société anonyme HLM. Certes, c'est une société anonyme, donc déjà le ver était dans le fruit, à son avis sans doute. C'est l'Habitation Economique qui gère effectivement les Résidences Personnes Âgées depuis toujours pour le CCAS.

Nous avons fait un appel à projets pour rénover ces résidences et justement pour apporter toute la modernité dont nous avons besoin aujourd'hui. Il se trouve que c'est une société du groupe SNI qui a répondu. Donc là encore c'est extrêmement privé, c'est un groupe HLM de la Caisse des Dépôts et Consignations. Je pense qu'on court un grand danger avec ces entreprises!!!

Enfin, pour la délégation de service public du Petit Trianon, pour l'instant deux candidats sont en concurrence : une association caritative privée à but non lucratif, ça existe aussi, et un organisme issu du monde HLM.

Je crois qu'il faut raison garder, et surtout évoluer, parce que la modernité ce n'est pas de continuer à gérer indéfiniment tout et n'importe quoi. Je pense que nous avons à nous appuyer sur des professionnels.

De plus en plus les CCAS de France s'interrogent et se demandent si c'est leur métier de gérer des EHPAD, des établissements sanitaires et sociaux à haute technicité. De plus en plus de CCAS de France et de Navarre confient cette gestion des EHPAD à des associations ou à des organismes privés.

Donc je crois qu'on va dans le bon sens. En tout cas il n'est pas question de brader quoi que ce soit. Nous avons l'assurance que nos RPA seront bien gérées avec la SNI et avec le candidat qui sera désigné pour le Petit Trianon.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. J'irai même un tout petit peu plus loin que vous en parlant du privé « privé ». Parce qu'on se demande comment le gouvernement pourrait sortir du pétrin actuel. Est-ce qu'il faut changer de Premier Ministre ? Est-ce qu'il faut dissoudre ?

Moi je pense qu'il faudrait changer de politique, surtout, et en particulier cesser d'avoir la phobie du privé. C'est sidérant. Ici, comme d'ailleurs au Conseil de Communauté, dès qu'on parle d'une entreprise privée certains sortent leur Kalachnikov.

Le privé c'est très important. Si on ne remet pas l'entreprise privée au centre de notre stratégie économique jamais nous ne sortirons de la panade dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Donc voyez, moi je vais un coup plus loin que vous, Madame. Je n'ai pas peur du privé. Le privé c'est très important dans l'économie française. Ça mérite le respect autant que le public.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je voulais apporter des précisions par rapport à ce que j'ai dit sur les remarques qui ont été faites.

D'abord, M. GUYOMARC'H, je partage tout à fait ce qu'il a dit. Je vous remercie d'avoir fait des précisions sur Bordeaux-Caudéran en insistant sur l'action de la municipalité.

Ce n'est pas suffisant sur Caudéran, puisque même les Caudéranaises et les Caudéranais le disent, mais c'est déjà beaucoup plus important que dans certains quartiers.

Moi je mettais l'accent sur les inégalités entre les quartiers, M. GUYOMARC'H. Avouez que des quartiers sont beaucoup moins bien traités que celui de Caudéran.

Donc je partage tout à fait ce que vous avez dit sur Caudéran, mais je dis qu'il ne faudrait pas oublier les autres quartiers de Bordeaux qui ne sont pas Caudéran.

A Madame TOUTON je voudrais aussi lui dire que c'est vrai, on a constaté, et ce n'est pas que le hasard, depuis les trois ou quatre dernières années l'accentuation des livraisons de logements sociaux. Mais quand on le regarde sur une longue période c'est quand même moi qui ai raison. On construit, on construit, mais finalement le pourcentage est resté pratiquement identique quand on regarde sur une longue période.

Ce qui veut dire que là, Madame TOUTON, du moins j'en ai l'impression, vous avez décidé d'essayer d'y remédier et de développer le logement social. Tant mieux. Je partage votre envie. Vous dites qu'il y en a maintenant 40%. Mais si on veut arriver, comme c'est le cas dans la plupart des grandes villes, à 20% de logement social dans cette ville, ce n'est pas 40% qu'il faut pour rattraper ce retard, c'est dépasser certainement les 50%.

J'espère que c'est ce qu'on va faire, peut-être d'ailleurs bientôt quant à nous. Et j'espère qu'on va le faire dans tous les quartiers. Parce que le problème auquel on assiste avec vous, Madame TOUTON, c'est que le logement social est uniquement sur Bordeaux Nord, sur Bordeaux Sud, sur Bordeaux Bastide et ne se trouve pas dans les autres quartiers. Moi je veux que le logement social soit dans l'ensemble des quartiers pour ne pas favoriser les ghettos dont je parlais tout à l'heure. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Il suffit de traverser Bordeaux pour se rendre compte qu'on a fait au moins autant à La Bastide qu'à Caudéran et au moins autant à Bordeaux Nord qu'à la Bastide, ou même à Bordeaux Sud qu'à Bordeaux Nord. Donc ce procès sur l'inégalité du développement des quartiers là encore ne tient pas la route 30 secondes.

Je vous renvoie, si vous voulez vous en convaincre, aux documents non municipaux, mais tout aussi bien étudiés, qui ont été distribués sur la situation dans les 8 quartiers de Bordeaux par rapport aux objectifs de 2008.

Je ne voudrais pas non plus prolonger le débat sur qui est responsable de quoi, mais quand j'entends dire qu'aujourd'hui la dette que nous avons accumulée c'est la faute du gouvernement précédent, les bras m'en tombent. On a oublié qu'entre 2007 et 2012 il s'est passé la crise mondiale la plus grave qu'on ait connue depuis des décennies au point que la finance mondiale a failli s'effondrer.

Je vous rappellerai simplement cette phrase pleine de bon sens de M. Michel Rocard quand nous travaillions ensemble au livre que nous avons publié en commun où il m'a dit :

« Le soir de la faillite de Lehman Brothers j'ai remercié le ciel que la candidate pour laquelle j'avais voté à l'élection présidentielle n'ait pas été élue ».

C'est le plus bel hommage qu'on ait pu rendre à la réactivité de l'ancien Président de la République dans la crise. Il faut aussi se rappeler de ça lorsqu'on veut juger le précédent quinquennat.

Ce débat s'achève. Il n'y a pas de vote sur le débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie de vos contributions aux uns et autres. Nous passons à la suite.

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
SYNTHESE DU RAPPORT**

PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2014	3
L'environnement économique international de la France	3
1 - Une croissance mondiale encore incertaine	3
2 - Etats-Unis : la reprise s'installe en 2014	3
3 - La zone euro semble renouer avec la croissance	4
4 - En France, une reprise timide	4
LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
LE PROJET SOCIAL	7
La politique de vie en société	7
1 – La petite enfance	8
2 – L'éducation	9
3 - La Jeunesse	10
4 - Les séniors	11
5 - Les personnes en situation de handicap	12
6 - L'action sociale menée par le CCAS	12
7 – Cohésion sociale, développement social et territorial	14
8 - Le développement sportif	16
La politique de développement culturel	16
1. Rapprocher la culture des Bordelais et s'ouvrir à de nouveaux publics	16
2. Renforcement du soutien à la création et aux acteurs locaux	18
3. Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationales et internationales	18
La politique de vie démocratique	19
La prévention des risques et la tranquillité	21
PROJET URBAIN	23
1. La politique de développement urbain	23
1. L'aménagement urbain	23
2. Le droit des sols	25
3. L'habitat	26
4. Le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur	27
5. Paysages, espaces verts et espaces publics	30
2. la politique de développement durable	31
La mise en œuvre de l'agenda 21	31
1. Assurer le pilotage, le suivi et l'évolution de l'Agenda 21 et de son PCET en cohérence avec le projet urbain et le projet social de la Ville	31
2. Transposer au sein de la collectivité les principes de développement durable à l'ensemble de ses modes de fonctionnement et à toutes ses missions	32
3. Mobiliser les Bordelais et les acteurs locaux, notamment grâce à la Maison écocitoyenne	32
4. Renforcer et pérenniser la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers	32

5. Promouvoir les engagements de la Ville auprès des institutions locales, nationales et des organismes internationaux	32
La qualité des espaces publics de proximité	33
1. Gestion et maintien du patrimoine vert	33
2. Vie et déplacement dans les espaces urbains	33
3. Propreté urbaine	34
4. Gestion de la voie publique	34
BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE	36
La Politique d'attractivité et de rayonnement	36
1. La politique de rayonnement urbain et patrimonial	36
2. Le tourisme	37
Les Relations internationales	38
PILOTAGE ET PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE	39
Bordeaux Cité Digitale	39
1. L'aménagement numérique du territoire	39
2. L'économie numérique et le rayonnement	39
3. Services et proximité	40
4. Le lien social et la solidarité numérique	40
5. Une ville ouverte	40
6. Une ville durable et intelligente	41
7. La performance des métiers	41
8. L'espace numérique de travail des agents	41
9. La performance des infrastructures	42
10. Gouvernance et sécurité de l'information	42
Gestion et développement des ressources humaines	42

L'environnement économique international de la France

1 - Une croissance mondiale encore incertaine

La croissance mondiale ne cesse de ralentir depuis un pic atteint début 2010. Les perspectives sont plus favorables pour 2013 et 2014. La croissance mondiale sera néanmoins modérée en 2014, autour de +3,5%.

Plusieurs freins s'exercent en 2014 pour empêcher une nette accélération de l'activité mondiale. Dans le cas des économies émergentes, ces freins renvoient notamment aux poches d'inflation qui sont réapparues et le risque de dévaluations en cascade des monnaies a ainsi ressurgi avec le potentiel de déstabilisation qui lui est propre. Ce risque est clairement à l'œuvre dans les faits et parfois dans les discours, comme c'est le cas au Japon.

Néanmoins, dans les pays de l'OCDE, les politiques budgétaires restent restrictives, dominées par la baisse des dépenses publiques et un niveau élevé des prélèvements obligatoires. A l'inverse, les politiques monétaires resteraient accommodantes dans ces économies à l'horizon 2014.

2 - Etats-Unis : la reprise s'installe en 2014

Aux Etats-Unis, les moteurs qui poussent à l'expansion, liés essentiellement aux besoins d'investissements en logements et productifs, sont solides. Ils semblent confirmer le rebond d'activité amorcé en 2013.

Les exportations devraient profiter de la poursuite de la croissance en Asie et des capacités de dépenses grandissantes des pays d'Afrique et surtout du Moyen-Orient (revenus de l'énergie et des matières premières).

Au total, l'expansion de l'activité pourrait être plus vive que prévu, tant les besoins d'investissement (logement et productif) sont importants. Cependant, des freins subsistent avec la fuite à l'importation qui reste sévère, notamment avec la Chine et les efforts de rééquilibrage des comptes publics qui vont s'accroître.

Perspectives de l'économie américaine

	2012	2013	2014
I - Ressources-emplois (volume)	Variations sur la période précédente (% taux annuel)		
PIB	2,2	1,9	2,3
Dépenses publiques	-1,7	-3,1	-3,6
Export. biens et services	3,3	3,5	6,6
Import. biens et services	2,4	2,1	5,6
III - Marché du travail			
Taux de chômage en %**	8,1	7,7	7,2

Source : Coe-Rexecode

3 - La zone euro semble renouer avec la croissance

La zone euro devrait progressivement renouer avec la croissance, avec une augmentation de l'activité de 1% contre -0,5% estimée en 2013, le creux de l'activité ayant été atteint au premier semestre 2013. La zone euro amorcerait un redressement très progressif tiré surtout par le commerce extérieur et une moindre ponction budgétaire. Les mesures discrétionnaires de consolidation budgétaire contribueraient à la réduction du déficit à hauteur de 0,7 point en 2014. Au total, le PIB en volume progresserait de 1 %.

Simultanément, le taux de chômage continuerait d'augmenter pour atteindre 13 % fin 2014.

Mesures déflationnistes

Les mesures contre l'inflation seront maintenues en 2014. D'une part, la faible progression des cours internationaux des matières premières contiendrait la hausse des prix au détail. D'autre part, la stabilité de la monnaie unique limiterait l'inflation importée. Par ailleurs, en lien avec la hausse du chômage, la modération salariale se poursuivrait dans la plupart des grands pays de la zone. Dans ce contexte, l'indice global des prix à la consommation devrait continuer de ralentir.

Finalement, l'inflation atteindrait 1,6 % en 2014. Grâce à son effet positif sur le pouvoir d'achat des ménages, cette modération des prix représente un facteur de soutien à la consommation.

L'euro et la compétitivité des exportations

La monnaie unique poursuit sa tendance à l'appréciation, venant éroder la compétitivité des exportations de l'Union monétaire. Le solde de la balance courante devrait néanmoins afficher un excédent de l'ordre de 200 milliards d'euros en 2014, soit 2,1 % du PIB, contre 1,2 % du PIB en 2012. Ceci résulterait, en grande partie, de la faiblesse des importations, reflet de l'atonie de la demande interne et du redressement progressif de l'ensemble de la zone, en lien avec l'amélioration de l'économie internationale.

La compétitivité de la zone Euro resterait toutefois pénalisée par la force de la monnaie unique. Le redressement des exportations ne s'accompagnerait pas d'une augmentation des parts de marché. Et puis, les politiques monétaires assez accommodantes adoptées par nombre des principaux partenaires commerciaux de la zone, visant parfois explicitement une baisse du taux de change de leur monnaie nationale, confortent un euro relativement fort (1,30 \$).

La croissance reprendrait timidement en 2014 dans la zone euro :

4 - En France, une reprise timide

L'atténuation du déstockage, comme l'anticipation de la hausse de la TVA prévue pour le 1^{er} janvier 2014, pourraient soutenir temporairement l'activité. Les ressorts fondamentaux de la croissance restent cependant trop émoussés pour permettre un véritable redressement de celle-ci d'ici à fin 2014.

Le projet de loi de finances est bâti sur une prévision de croissance de +0,1 % en 2013 et **de +0,9 % en 2014.**

Dans les enquêtes de conjoncture, l'économie française ne paraît ainsi pas concernée par les premiers signes d'amélioration de la conjoncture européenne. Ce décalage est à

rechercher dans les différences de calendrier de mise en place des efforts de réduction du déficit structurel des comptes publics. Outre son ampleur, ce sont surtout les modalités du rétablissement budgétaire qui pèsent sur l'activité, avec un effort portant sur une hausse des prélèvements obligatoires, qui sont déjà à un niveau record et moins sur la maîtrise de la dépense publique.

**Prévisions de finances publiques pour 2013 et 2014
(en comptabilité nationale)**

	2013	2014
Dette publique (en % de PIB)	93,4	95,1
Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)	46,0	46,1

Source : éléments de cadrage PLF 2014 du MINEFI

Le pouvoir d'achat des ménages ne retrouvera pas son niveau d'avant crise, le revenu disponible brut réel par ménage serait inférieur de 5 % en 2014 à son point haut atteint en 2007.

La hausse des prix de 1,3 % en 2014 (hypothèse PLF) reflèterait pour partie l'impact de la hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014, ainsi qu'un surcroît d'inflation importée associé à la hausse des cours du pétrole exprimés en euros.

Prix à la consommation (en %)	2012	2013	2014
> Prix hors tabac (moyenne annuelle)	1,9	0,8	1,3
> Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2	0,9	1,3

Source : éléments de cadrage PLF 2014

Enfin, le commerce extérieur viendrait exercer une contribution de faible ampleur à la croissance. En l'absence de dépréciation marquée du taux de change de l'euro, la restauration de la compétitivité ne progresserait que lentement. Les exportations ne feraient que se rapprocher de la progression de la demande mondiale adressée à la France en 2014 (+4,8 %) sans parvenir à la dépasser.

	2012	2013	2014
Demande mondiale adressée à la France (% m.a., vol.)	0,9	0,7	4,8
Taux de change euro-dollar (% m.a.)	1,29	1,31	1,32
Prix du baril de Brent (USD, m.a.)	112	108	109

Source : éléments de cadrage PLF 2014

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après la stabilisation vient la contraction

Le projet de loi de finances pour 2014, présenté par le Gouvernement, confirme la **baisse de 1,5 milliard d'euros des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales**, suivie d'une baisse supplémentaire de 1,5 milliards en 2015.

55% de cette diminution seront supportés par le seul bloc communal. Cette réduction sans précédent vient une nouvelle fois pénaliser très lourdement l'échelon communal qui agit pourtant au plus près des citoyens.

Cette baisse de l'enveloppe se décline notamment, au sein des prélèvements sur recettes concernant les communes, par :

- **une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** à périmètre constant de 1,5 Md€ répartie comme suit : **840 M€ pour le bloc communal**, 476 M€ pour les départements et 184 M€ pour les régions ;

- une hausse de la DGF correspondant à des dotations de péréquation verticale (DSU, DSR, DNP etc.) de **119 M€** par rapport à 2013, cette hausse étant financée par une minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale ;

La Ville va donc supporter à la fois la baisse de sa DGF et celle des allocations compensatrices, sans pour autant profiter de l'augmentation de 119 M€ des dotations de péréquation puisque la Ville de Bordeaux n'y est pas éligible. Ces deux mesures, bien qu'atténuées par une progression attendue de la population, **vont entraîner une baisse de DGF et de compensations fiscales estimée à 4 M€.**

De plus, l'article 73 du PLF 2014 prévoit que le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), auquel la Ville est contributrice, passera de 360 M€ en 2013 à 570 M€ en 2014. **Bordeaux devrait ainsi voir sa contribution passer de 0,7 M € à 1,1 M€.**

Toutes ces mesures devraient se traduire par une **perte de ressources se situant, pour 2014, entre 4 et 6 millions d'euros environ**, diminuant d'autant les marges de manœuvre de notre collectivité.

L'impact de la baisse des dotations sera particulièrement sensible sur ce qui doit être considéré comme la variable d'ajustement au niveau communal : l'investissement, dont la réduction aura une conséquence sur l'emploi.

Cette politique de réduction drastique a donc des effets antiéconomiques évidents puisque les **collectivités territoriales représentent 70% de l'investissement public.**

La mise en œuvre des **nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014** aura également un impact financier important sur notre budget.

Malgré ces mesures très pénalisantes pour Bordeaux, nos grands équilibres financiers devront être préservés en 2014.

L'endettement, bien qu'ayant progressé en raison du très important programme d'investissement réalisé ces dernières années, restera inférieur à celui de la majorité des grandes villes de France.

L'investissement, qui participe à l'effort de relance de l'activité dans une conjoncture économique très tendue, devrait donc se situer autour de **80 M€.**

Les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2014 et le conseil municipal aura dès lors à se prononcer sur les taux. Dans un contexte difficile, tenant largement à la baisse des dotations de l'Etat et aux obligations nouvelles qui incombent aux communes, la Ville fera tout pour maîtriser sa fiscalité.

Le Projet social

La force du projet social est de donner sens, dynamisme et efficacité à la conduite des projets sociaux de la Ville, portés avec les habitants et régulièrement évalués.

Une attention permanente aux besoins collectifs et aux évolutions du territoire inspire notre action sociale tout particulièrement dans les espaces de rencontre et de proximité. L'enjeu est de faire des espaces publics des lieux conviviaux, sûrs et praticables pour tous ceux qui y vivent ou y passent. La Ville a l'ambition de favoriser, grâce à une médiation de proximité, une qualité de vie urbaine au service des habitants de chaque quartier.

De même le projet social fait de l'accès aux droits des personnes, notamment les plus démunies, une de ses grandes priorités.

Cette démarche de développement social s'inscrit dans une nécessaire maîtrise des dépenses. Réunis au sein de l'instance de gouvernance participative qu'est le Conseil de Développement Social, la CAF, le Conseil Général et l'Etat se doivent de discuter des objectifs et des moyens avec la Ville de Bordeaux. Toutefois, le risque d'un repli sur les compétences et les finances de chacun de nos partenaires est déjà présent, et menace les années à venir

2014 verra la clôture du troisième projet social. C'est une année de transition pour cette politique publique.

Ainsi, en 2014, la Ville va

- lancer une évaluation confiée à un cabinet extérieur
- actualiser son projet social au vu de ce rapport d'évaluation
- poursuivre l'accompagnement des projets en cours à la fois financièrement (programmation financière comme les années précédentes) et dans leur évolution (inscription dans le droit commun, évolutions...)

L'année 2014 sera à la fois un aboutissement et un renouvellement. Les engagements de la Ville auront été tenus dans un contexte de crise particulièrement pénalisant pour nos finances et notre partenariat, mais les projets et leur dynamique autour de l'innovation sociale sont là, renouvellent nos réflexions et bonifient nos actions.

La politique de vie en société

Cette politique exprime la volonté de solidarité de la Ville avec les enjeux suivants :

- favoriser le lien social,
- protéger tous les âges de la vie,
- lutter contre les exclusions,
- promouvoir le logement et l'emploi pour tous,
- développer des gouvernances partagées et transparentes.

La démarche est ouverte, fondée sur l'échange et la concertation. La Ville doit en permanence appréhender les aspirations de la société, en tenant compte de la diversité sociale et culturelle et en s'appuyant sur les propositions des partenaires comme des acteurs de proximité.

1 – La petite enfance

La Ville a fait de sa politique en faveur de la petite enfance une des principales priorités de son projet social, tant sur le plan quantitatif, avec le nombre d'enfants accueillis, que qualitatif, en diversifiant ses offres d'accueil.

L'engagement pris d'**augmenter quantitativement l'offre d'accueil en direction des 0 – 3 ans** pour arriver à 6 000 enfants accueillis d'ici fin 2014, soit plus des 2/3 de la classe d'âge des 0 à 3 ans, sera dépassé.

Au 30 juin 2012, 5 401 enfants bénéficiaient d'un accueil, tous modes confondus. Un an plus tard, ce sont 5 623 enfants qui sont accueillis sur 4 475 places, soit une progression de 222 enfants accueillis en douze mois.

Trois nouvelles crèches de 60 places sont en cours de réalisation : Albert Thomas (quartier de saint Augustin), Détrois (Caudéran) et Bassins à Flot (rue de la Faïencerie).

Plusieurs nouveaux projets sont engagés ou devraient aboutir en 2014 : Association ALEMA (12 places adossées au groupe scolaire Paul Bert), association « P'tit Bout'chou » (46 places rue Mondenard), association « Les enfants d'Osiris » (20 places cours Marc Nouaux), association « Pitchoun » (1 2 places rue Nuits).

La poursuite de l'accompagnement des regroupements d'assistantes maternelles (**MAM**) sera encouragée. 11 MAM ont déjà ouvert depuis 2011 dont 7 en 2013.

Au total, c'est ainsi 90 places associatives et 180 créées par la Ville qui permettront l'accueil d'environ 410 enfants supplémentaires.

S'y ajoutent 242 places de crèches privées ou parapubliques (dont CHU, Charles Perrens, micro-crèches privées), permettant l'accueil de 400 enfants sur le territoire bordelais (hors centralisation des offres coordonnée par la Ville, mais bénéficiant en grande partie aux familles bordelaises).

Parallèlement à cet objectif quantitatif, la Ville continue à développer une offre de qualité :

- Après avoir instauré **un guichet unique pour les préinscriptions** et défini une liste de critères partagés d'aide à la décision lors des commissions d'attribution, la Ville entreprend un travail sur l'accueil d'urgence dans un souci de proposer une réponse adaptée aux besoins des familles.
- A l'issue de l'obtention du label de qualité « Certi-Crèche » (Bordeaux étant la première ville de France à avoir eu ce label), la **seconde vague d'audits** sera menée par l'AFNOR en direction d'une dizaine de structures collectives municipales.
- La réflexion entamée avec la Caisse d'Allocations Familiales sera poursuivie sur :
 - La mise en place d'un observatoire des modes d'accueil, pour une meilleure analyse de l'adéquation de l'offre et de la demande (rapport annuel sur l'évolution des places, suivi des taux de couverture, suivi du nombre de places attribuées...)
 - La transformation des relais d'assistantes maternelles en relais petite enfance pour améliorer l'information en direction des familles et leur présenter l'ensemble de l'offre, notamment les emplois au domicile, la garde partagée....
 - Le renforcement du soutien à la parentalité par le développement des lieux d'accueil enfants parents.

2 – L'éducation

La Ville poursuit 6 objectifs dans le domaine de l'éducation, dans le cadre de ses compétences, mais aussi en accompagnement de l'action éducative poursuivie par l'Education nationale :

- mettre à disposition des enfants des locaux de qualité, qu'il s'agisse du patrimoine existant ou des écoles à construire notamment dans les nouveaux quartiers ;
- favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes porteuses de handicap ;
- poursuivre l'adaptation et la valorisation de l'offre d'actions éducatives et pédagogiques de la ville, dans le cadre du partenariat avec l'éducation nationale ;
- développer les nouvelles technologies de communication dans les écoles ;
- accroître les propositions d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- développer l'accessibilité des services à destination des familles (restauration, garderies, ...).

L'analyse des données des années précédentes montre une **constante progression du nombre d'enfants inscrits dans les écoles** et fréquentant la restauration scolaire. Cette progression est appelée à se poursuivre, ainsi que cela résulte des études prospectives des effectifs scolaires, dans les quartiers constitués et du fait de la mise en œuvre du Projet Urbain avec l'émergence de nouveaux quartiers (Berges du Lac, Bassins à Flot, Brazza, OIN, Bastide-Niel,...).

13 550 enfants fréquentaient les écoles de la ville en 1995, ce sont près de **15 700** écoliers qui sont accueillis à cette rentrée 2013/2014, avec 10 classes supplémentaires créées à la dernière rentrée : 6 maternelles dont 3 classes dédiées aux enfants de très petite section (moins de trois ans), 4 élémentaires. 2 CLIS ont aussi été ouvertes. Les prévisions de croissance démographique font apparaître aujourd'hui, sur les 15 ans à venir, un besoin équivalant à un nouveau groupe scolaire par an.

L'objectif d'accueil de tous les enfants à la restauration scolaire est atteint, la Ville mettant en œuvre les importants moyens nécessaires, en personnel, en locaux, et en matériel. L'attente des familles a fortement progressé : 77 % des enfants fréquentaient la restauration scolaire en 1995. Depuis la rentrée 2012, toutes les demandes sont prises en compte, et aujourd'hui, 95 % des enfants sont ainsi accueillis.

L'ensemble des **travaux menés sur le patrimoine scolaire** intègre les objectifs de développement durable et de haute qualité environnementale : un effort est apporté aux travaux d'économie d'énergie, afin d'améliorer le confort thermique et de diminuer les consommations. Par ailleurs, dans un souci d'extension des modes d'accueil et de rationalisation des espaces et des budgets alloués, les projets prendront en compte les différents temps d'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans. Des fiches de suivi informatisé des demandes d'intervention et de travaux ont été mises en place. Elles permettent, d'informer et d'associer les directeurs d'école, ainsi que les élus représentant la Ville dans les conseils d'école, aux projets et réalisations des travaux.

Sur le fondement de projets lancés par les écoles, **l'aménagement de jardins pédagogiques** sera poursuivi. Les **déplacements doux** seront encouragés en recherchant des possibilités de stationnement pour les vélos dans les écoles et sur le domaine public.

La **convention éducative** renouvelée en juillet 2012, pour 3 ans, avec les services départementaux de l'éducation nationale, constitue le cadre d'intervention de la Ville pour soutenir les actions éducatives souhaitées par les enseignants.

Les moyens d'action éducative mis à disposition des écoles s'inscrivent dans une logique d'innovation. Fin 2013, toutes les classes élémentaires auront été équipées de TNI. L'étude d'évaluation scientifique sur les impacts et les usages des TNI, conduite depuis

2012 par l'Université d'Artois, en partenariat avec l'Education Nationale et la Ville, sera menée à son terme en 2014.

Le projet de **déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT)** a été finalisé, en partenariat avec plusieurs communes de la CUB et l'Education Nationale. La phase d'expérimentation sur 9 écoles a été mise en œuvre à compter du 15 mars 2013.. Elle sera développée en 2014.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux expérimentera, dans le cadre du projet Galago lauréat de l'appel à projets lancé par l'Etat en 2012 « Services numériques innovants pour l'éducation » et dédié au développement du numérique dans le champ de l'enseignement, l'usage de tablettes éducatives individuelles spécialement conçues pour l'enseignement primaire.

Enfin, la **réforme des rythmes scolaires**, qui aura pour effet de passer de 4 jours à 9 demi-journées (mercredi matin) de temps scolaire, sera appliquée à la rentrée 2014, à l'issue de l'important travail d'élaboration en cours. Le coût net en sera élevé (restauration scolaire du mercredi, coût de déplacement des élèves sur les activités en dehors de l'école, et coût des animations) et ce malgré les recettes apportées par la CAF et les services de l'Etat, qui ne compenseront qu'une part de ce coût.

3 - La Jeunesse

Cette politique territoriale va se poursuivre dans le cadre du **deuxième Contrat Enfance Jeunesse** signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2011 à 2014.

Il s'agit notamment de prendre en compte, dans un contexte budgétaire contraint, de :

- La forte et continue croissance démographique,
- L'évolution des comportements familiaux des familles nouvellement arrivées, qui font très fortement appel à l'offre d'accueils proposée par la ville.

Depuis 4 ans, dans l'**accueil en centres de loisirs**, une place est occupée par deux enfants en moyenne, au lieu de 3 dans le cadre du précédent contrat enfance jeunesse. Le maintien d'un niveau de réponse suffisant pour les familles et ce, en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, conduit à augmenter le taux de couverture, sur toutes les périodes : mercredi et vacances scolaires.

Ainsi ce sont 3535 places d'accueil qui sont proposées depuis septembre 2013, soit un doublement en 5 ans du nombre de places ouvertes, et une progression de 576 places par rapport à 2012.

La Ville va également poursuivre l'**harmonisation des conditions d'accueils périscolaires** dans les écoles élémentaires, afin de parfaire la cohérence de l'offre sur Bordeaux. 30% de la population d'enfants scolarisés y sont accueillis tous les soirs.

Le **centre d'animation Sarah Bernhardt** dans le quartier Ginko a ouvert le 18 Novembre 2013 avec pour objectif premier de créer, sur ce nouveau quartier, une dynamique d'accueil et de lien entre les habitants. Une **synergie est recherchée avec le Centre d'Animation du Lac** visant à assurer une réelle transversalité des actions en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

De nouveaux locaux aménagés au **rez-de-chaussée de la Chartreuse St André**, dans le quartier de Caudéran, vont être mis en service début 2014.

Dans le même temps, 2014 sera l'occasion de renforcer les actions en direction des jeunes, à travers, d'une part, les offres de loisirs proposées par la **carte jeunes** (plus de

3000 cartes ont déjà été distribuées en 8 mois, depuis la lancée de la carte en février) et, d'autre part, les espaces d'échanges ouverts dans le cadre du dispositif « **parole aux jeunes** ».

L'opération AJC, qui permet de soutenir l'initiative des associations, rencontre un réel succès. Ce dispositif sera donc poursuivi avec une évaluation toujours plus fine de l'impact des actions soutenues.

La politique en direction des **12/17 ans**, traduite en objectifs, avait fait l'objet d'un appel à projet adressé aux associations Jeunesse, pour une mise en œuvre dès 2013. Ces actions seront poursuivies et donneront lieu à une évaluation partagée, afin que l'offre soit parfaitement adaptée aux attentes des adolescents.

En ce qui concerne l'**hébergement**, le **Domaine de la Dune**, à Arcachon, poursuit un travail de rationalisation de son fonctionnement, La vocation pluri disciplinaire, prenant en compte toutes les générations, sera renforcée. Quant à l'**Auberge de jeunesse**, la croissance du nombre d'usagers se poursuit et la fréquentation moyenne annuelle dépassera 60%.

4 - Les séniors

La Ville et le CCAS poursuivront en 2014 le développement de l'offre de services auprès des personnes seniors et âgées de Bordeaux (accueil, animation, logement), avec pour ambition de donner toute leur place aux usagers.

Afin de mieux répondre aux attentes de ces populations, le **Pass Senior**, lancé en 2013, avec déjà 10 000 pass distribués, poursuivra son essor, tandis que l'offre de restauration et celle d'activités de détente et de loisirs proposées dans les structures d'accueil municipales (25 clubs et 3 ateliers) seront largement remaniées (accueil et service, programmation,).

En 2014, les projets-phares que représentent le **programme de réhabilitation des résidences seniors, des clubs seniors** et le **processus de rapprochement fonctionnel** (intégration de la Cité Municipale) seront poursuivis. Les principaux objectifs visent à :

- améliorer la qualité et le confort des résidents et usagers des structures d'accueil (résidences et clubs),
- élever le niveau d'équipement et de services de ces établissements afin de mieux répondre aux personnes bénéficiaires (accompagnement médico-social, coiffure, buanderie, accès Internet, activités de loisirs, restauration),
- renforcer la sécurité dans les résidences par la mise en place d'une équipe polyvalente et d'un système de téléassistance couplé avec une astreinte gériatrique.

Plusieurs équipements structurants et innovants ouvriront leurs portes au cours de l'année 2014 ou feront l'objet de restructurations lourdes :

- **L'atelier seniors** intégré au sein de la Maison polyvalente Sarah Bernhardt, située dans l'éco-quartier des Berges du lac/Ginko, offrira un large programme d'activités aux populations avoisinantes, grâce à un partenariat avec l'Université du temps Libre.
- Les **résidences Achard et Dubourdieu** seront livrées entièrement réhabilitées par l'opérateur SNI, signataire avec le CCAS d'un bail emphytéotique de 30 ans. La réhabilitation des RPA Bonnefin, Alfred Smith, et Billaudel, Notre Temps sera également engagée. Ces vastes chantiers permettront de rénover et de mettre aux normes les immeubles, d'optimiser leur fonctionnalité (augmentation de la capacité d'accueil), et leur niveau de confort, de maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement (maintenance de premier œuvre et rénovation régulière des logements incluses).

- Sur le site du Petit Trianon, au Grand Parc, la construction de l'**EHPAD de 50 places et d'une résidence pour personnes âgées de 25 places** est amorcée et la livraison sera effective au cours du premier semestre 2014. Ce nouvel établissement accueillera le transfert du logement-foyer Plein Ciel de Mérignac.
- Un délégataire de service public sera prochainement désigné par le CCAS afin d'étendre l'offre de services sur le quartier du Grand-Parc. La création d'une plateforme de services comprenant l'accueil, l'information, l'hébergement de personnes âgées autonomes ou dépendantes, la restauration et l'animation est envisagée.
- La rénovation/réhabilitation des **clubs seniors A. Barraud, Albert 1er** et Quintin, afin d'intégrer les remises aux normes des cuisines, les accès handicapés et l'amélioration des espaces de vie et d'accueil, sera également amorcée.

5 - Les personnes en situation de handicap

Les objectifs de la politique en faveur des **personnes en situation de handicap** s'inscrivent dans la Charte Ville et Handicaps signée en 2011 et évaluée chaque année.

Elle comporte plusieurs axes principaux :

- développer l'accessibilité aux manifestations et à l'espace public,
- favoriser l'emploi des personnes handicapées,
- mener des actions de concertation avec les associations du conseil Ville et Handicaps,
- mener des actions de communication et de sensibilisation.

L'intégration dans la vie de la cité, des personnes en situation de handicap, est concrétisée par la mise en accessibilité de tous les bâtiments municipaux. Ainsi, le schéma directeur d'accessibilité, établi pour la période 2010/2014, ainsi que la ligne de crédit pluriannuelle, seront maintenus. De plus, en 2014, une programmation complémentaire de travaux, au delà du 1^{er} janvier 2015, sera définie.

6 - L'action sociale menée par le CCAS

Les missions du CCAS sont inscrites dans le 3^{ème} projet social de Bordeaux. Il soutient des actions en faveur des publics les plus démunis et des personnes âgées. Il est également impliqué dans des actions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté. Son offre de service spécifique en matière d'accueil et de logements se traduit, notamment, par la poursuite de la requalification lourde de certains équipements.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions et les adapter à l'évolution des besoins du territoire, le CCAS dispose d'outils d'expertise :

- l'Analyse des Besoins Sociaux qui permet l'abondement d'une plateforme d'indicateurs pour la ville, le Conseil de Développement Social (CDS) de Bordeaux en lien avec les partenaires (Département, CRAM, CAF, État...)
- l'exploitation partagée de ces indicateurs sur le territoire et par quartier.

Dispositifs en faveur de l'Insertion

Le CCAS a pour mission première, par ses services et les établissements qui lui sont rattachés, de répondre au mieux aux besoins des publics en difficulté, en facilitant l'accès aux droits, en levant les freins à l'insertion et en assurant la coordination des actions

sociales et le travail en réseau. Il s'agit de favoriser la construction de parcours d'insertion et de proposer de nouvelles réponses aux besoins repérés.

Cette offre de service continue à évoluer, avec la mise en place des **plateformes rénovées d'accès aux droits** (santé et soins par exemple en lien avec la CRAMA) et en poursuivant l'action d'accompagnement en direction de certains publics comme, les jeunes en très grande difficulté (en lien avec la nouvelle Maison des Adolescents). D'autres dispositifs devront en revanche être expertisés. Il en est ainsi de **l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA**, lequel relève de la compétence du Conseil général, mais dont les financements alloués par celui-ci ont été divisés par 3 en 4 ans.

Le CCAS gère par ailleurs le **Centre d'Hébergement Leydet - Simone Noailles**, dont le financement relève de la compétence de l'Etat. L'humanisation de ce Centre, qui vise l'amélioration et l'adaptation de l'accueil, de l'hébergement et des prestations aux besoins des publics les plus fragiles se poursuit conformément au projet arrêté au printemps 2012, et par ailleurs dans le respect du contrat de retour à l'équilibre financier (CREF), avec un engagement contractuel avec l'Etat sur quatre ans.

La diminution du nombre de places du centre Leydet-Simone Noailles s'est accompagnée de la création de places pérennes sur Tregey d'une part et la rue Dupas, d'autre part, ce qui fait que globalement, la ville de Bordeaux accueille toujours 75 % des places d'hébergement pérennes du département, (indépendamment du plan de renforcement hivernal).

Les travaux d'humanisation sont ainsi engagés pour une réhabilitation complète du bâtiment.. Avec une capacité d'accueil de 106 places, le nouvel établissement améliore très sensiblement la qualité de son offre de service :

- création d'un espace d'urgence de 65 places;
- réhabilitation du CHRS avec une capacité d'accueil de 18 places sur site et 7 places externalisées en diffus ;
- extension de la structure « Lits, Halte, Soins, Santé » (LHSS) à 16 places
- signature avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour l'amélioration de l'accès à la prévention, aux droits et à une offre de soins et médico-sociale mieux structurée.

Politique de soutien aux Familles

Le **Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Famille (CAAF)** fait également l'objet d'une amélioration de ses conditions d'accueil. Après la restructuration complète du Multi-accueil en 2013, une rénovation lourde des infrastructures du Repos Maternel est engagée. Les travaux de modernisation et d'extension du bâtiment, qui accueille les mères et leurs enfants, vont débuter au printemps 2014.

Pour le site du **Foyer Maternel rue des Douves à Bordeaux**, des travaux ont été réalisés en 2013 afin d'améliorer l'accueil des usagers. Parallèlement, une étude de programmation pour la requalification complète de ce site qui héberge également une structure petite enfance municipale a été menée avec les services de la Ville.

Pour accompagner le CCAS dans ces lourds travaux de restructuration, une **convention de conduite d'opération** avec les services de la Ville a été conclue. L'année 2014 doit voir l'aboutissement des études et le bouclage du financement de cette opération inscrite dans le projet Bordeaux Re-Centre.

Rapprochement des services ressources du CCAS

L'intégration en 2014 du CCAS à la Cité Municipale, dans le cadre du rapprochement avec la Ville, constitue un enjeu important et fait l'objet d'une forte mobilisation des services.

Les actions poursuivies par le **CCAS**, portent sur deux axes principaux :

- le **rapprochement des services ressources du CCAS** et leur adossement à ceux de la Ville, afin d'atteindre un objectif d'efficience et d'homogénéisation des pratiques (ressources humaines, finances, patrimoine, marchés publics, informatique, archives,...) grâce à l'intégration à la Cité Municipale ou à d'autres sites de la collectivité (annexe Hôtel de Ville et Latule).
- la garantie des grands équilibres budgétaires et financiers dans le respect d'une part, de la stratégie de la Ville et, d'autre part, de l'évolution des enveloppes des financeurs des activités relevant du secteur médico-social.

La création d'un **Point Info Logement** est aussi programmée en lien avec les services municipaux et différents partenaires.

7 – Cohésion sociale, développement social et territorial

En 2014, les contrats liés au développement social de la ville, signés principalement avec l'Etat, (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Programme de Réussite Educative, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Atelier Santé Ville, etc.) arrivent à terme.

L'Etat a élaboré un projet de loi portant sur la réforme de la politique de la ville, qui devrait être présenté prochainement au Parlement.

Le projet doit porter sur :

- Les nouveaux territoires prioritaires ainsi que les territoires de veille,
- L'avenir des anciens dispositifs contractuels (programme de réussite éducative, conseils locaux de prévention de la délinquance, programmes de renouvellement urbain, ateliers santé ville, etc.) et leur éventuelle intégration dans la nouvelle contractualisation (Contrat Unique),
- Le rôle des intercommunalités dans cette nouvelle contractualisation.

La loi devrait être mise en œuvre en 2015. Il y a tout lieu d'être inquiet sur la portée des nouveaux dispositifs, qui, en se recentrant sur un nombre plus réduit de quartiers, risque de se traduire de fait par une baisse des dotations d'Etat.

Dans ce contexte fragile, la Ville poursuivra en 2014 son intervention, en la mettant en adéquation avec le cadre défini pour le futur contrat de ville 2015/2020 dès que les dispositions de celui-ci auront été finalisées. .

Il s'agira, en 2014, de poursuivre et d'intensifier un travail partenarial entre les services de la Ville, du CCAS, de l'Etat, de la CAF et de la CUB afin de définir conjointement les priorités, intégrant les orientations du futur contrat de ville

L'objectif sera de redéfinir de manière concertée les objectifs stratégiques en matière de développement

- des territoires prioritaires,
- des territoires de veille
- des territoires qui demeurent fragiles mais qui ne bénéficient plus de crédits spécifiques « politique de la ville »

Les actions à conduire en faveur des publics les plus en difficultés, seront aussi remaniées.

En matière de **Développement Social et Territorial**, la Ville poursuivra la mise en œuvre de ses dispositifs contractuels, afin de contribuer à l'égalité des chances (accès à l'emploi, développement économique, réussite éducative, santé, sécurité publique) et à la lutte contre les discriminations. La signature du Contrat local de santé, fin 2013, permettra en 2014 de consolider les actions de santé, notamment dans les territoires actuels de la politique de la ville.

Pour conduire cette politique de développement social et territorial, la Ville :

- poursuivra la mobilisation et la participation des acteurs institutionnels (interne et externe), associatifs, ainsi que les habitants concernés,
- partagera avec l'ensemble des acteurs des diagnostics territoriaux et thématiques préalables à l'élaboration et à la mise en œuvre de la future politique publique de développement social urbain,
- favorisera une culture commune de l'évaluation en définissant, en amont, des objectifs partagés territoriaux et thématiques par programme, dans la perspective de l'année 2015, afin d'optimiser les financements publics.

La **Lutte contre les discriminations** » répond, quant à elle, à un enjeu de cohésion sociale et de définition d'une meilleure égalité de traitement dans l'accès aux droits essentiels. Elle accompagne et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité.

Pour l'année 2014, il s'agira de poursuivre la démarche de valorisation et de développement des engagements autour de trois axes prioritaires :

- Promotion de l'égalité
La Charte Européenne Egalité Femmes Hommes sera valorisée et un plan d'action sera proposé.
L'appel à projet « Bordeaux pour l'égalité » en direction des associations sera reconduit et renforcé.
- Lutte contre toutes les formes de discriminations et accompagnement des victimes
La convention de partenariat avec la COPEC sera mise en œuvre sur le territoire et l'expérimentation de la fiche de signalement des faits supposés discriminatoires sur le territoire bordelais sera évaluée. Cela permettra d'améliorer la connaissance des phénomènes discriminatoires.

Les commissions permanentes du « Comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité » (Cobade) seront restructurées autour de quatre thématiques (Veille et signalement des faits discriminatoires, laïcité, formation/sensibilisation, événements et manifestations) et leurs travaux seront communiqués.

La diversité culturelle sera mise en valeur, avec :

- la Journée en l'honneur des citoyens naturalisés de Bordeaux
- le travail mémoriel, engagé depuis plusieurs années par la Ville, avec des temps forts célébrés en concertation avec les actions associatives.
- la poursuite du dialogue inter religieux avec des rencontres régulières avec les représentants des cultes dans le cadre de « Bordeaux Partage », en priorité autour de la laïcité.

8 - Le développement sportif

Le développement sportif se décline en trois secteurs d'intervention :

- les équipements sportifs structurants,
- le sport éducatif et de loisirs,
- le sport de haut niveau et performance.

L'amélioration des **équipements sportifs structurants sera poursuivie en 2014.**

Après la rénovation du système de refroidissement de la glace de la patinoire et de l'espace convivialité de la salle Dauguet en 2013, la construction du nouveau stade continuera à un rythme soutenu.

Les travaux entamant la reconversion du Palais de Sports débuteront en début d'année.

Dans le domaine du **Sport éducatif et de loisirs**, le gymnase Virginia sera livré en mars 2014. En 2014 également, le gymnase Armagnac sera mis en service et constituera une nouvelle offre d'équipements pour Bordeaux sud.

Les études et les procédures d'appels d'offres des gymnases Ginko et des Bassins à Flot vont se poursuivre pour se concrétiser en 2015. La seconde phase de la démarche de labellisation des pelouses sportives écologiques, démarrée en 2013, sera enclenchée en 2014.

La Ville développera un programme spécifique d'animation sportive de la cité, au travers d'une politique d'animation événementielle, des animations sports pour tous, dont le parc des sports Saint Michel, le skate parc des Chartrons et les transports des écoles de sports associatives. La Ville confortera sa contribution aux prestations d'animations sportives sur le temps scolaire (Voile, golf, patinoire).

Au-delà de la mise à disposition des équipements, ce qui a représenté 263 000 heures d'entraînement clubs et d'enseignements EPS et 11600 compétitions organisées, une soixantaine de structures associatives sont aidées chaque année dans le cadre de contrats d'objectifs.

Le soutien de la Ville au **sport de haut niveau** permet aux équipes de représenter Bordeaux au plus haut niveau et d'offrir un spectacle sportif de qualité aux amateurs bordelais.

Le soutien à l'événementiel de haut niveau porté par les clubs est maintenu : Grand Prix Jean Boiteux de natation, Meeting International d'athlétisme de Bordeaux, Coupe d'Europe de basket

La politique de développement culturel

Positionnée parmi les 3 villes françaises dont le rayonnement culturel est en pleine expansion, Bordeaux souhaite accentuer ce dynamisme afin de toucher de nouveaux publics.

1. Rapprocher la culture des Bordelais et s'ouvrir à de nouveaux publics

Dans une vision prospective du développement culturel du territoire et dans un souci de proximité, les grands chantiers de travaux du mandat poursuivent leur avancée :

- Réouverture du Musée des Beaux-arts en décembre 2013 ;
- Nouveau projet scientifique et culturel pour les Archives municipales relocalisées dans l'ancienne Halle aux farines (ouverture en 2015) ;
- Nouvelle présentation et enrichissement des collections à l'occasion de la requalification du Muséum (ouverture en 2016) ;
- Achèvement de la requalification de la Bibliothèque Mériadeck.
- Rénovation des salles XIXe du Musée d'Aquitaine
- Réhabilitation de la salle Franklin de l'Opéra national de Bordeaux.
- Réhabilitation de l'ancien théâtre de l'Onyx dans lequel l'association Bordeaux Chanson développe, à la tête du collectif Inox, une programmation musicale et littéraire ;
- Lancement de la restauration de la salle de la Pergola, dans le quartier de Caudéran.

Parallèlement, la Ville poursuivra le développement d'équipements culturels de proximité :

- Ouverture, en mars 2014, du CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine),
- Poursuite du renforcement du réseau de lecture publique (lancement de la réalisation de la Bibliothèque de Caudéran).

De nouveaux projets seront mis en œuvre, offrant aux Bordelais de nouveaux espaces culturels :

- Accompagnement du projet de relocalisation de l'activité de la Fabrique Pola au sein des magasins Sud de la Caserne Niel, dans une démarche large de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs de la culture.
- Construction d'une Maison des danses dans le quartier Ginko, qui sera un outil de travail structurant pour les compagnies chorégraphiques locales (professionnelles et amatrices) comme pour les habitants. Ce lieu permettra aussi l'accueil d'artistes nationaux et internationaux en résidence.
- Implantation d'une aire dédiée aux Arts du cirque dans le quartier de Brazza.

Favoriser une diversité des pratiques culturelles

L'intégration des associations de pratiques culturelles amateurs dans la politique culturelle menée par la Ville, sera développée en 2014. L'objectif est de créer une synergie entre amateurs et professionnels, de densifier le maillage du territoire et de s'ouvrir vers l'enseignement de nouvelles disciplines : cirque, ateliers d'écriture, pratiques chorales... Cette reconnaissance *a priori* de l'envergure culturelle de ces associations aura un impact fort et permettra de pérenniser leur activité tout en touchant de nouveaux publics.

Conquérir de nouveaux publics

Les jeunes publics sont en particulier concernés par le nouveau dispositif encadrant la Carte jeunes, à destination des 0-25 ans. Lancé en mars 2013 à destination des bordelais, il a été étendu à la totalité des agents municipaux. La carte jeunes fait bénéficier l'accompagnant des jeunes (0-16 ans) des mêmes avantages, dans la totalité des établissements culturels municipaux et donne également accès à une offre culturelle à des tarifs préférentiels dans des établissements partenaires (théâtres, Opéra, cinémas...).

Les actions éducatives des musées seront renforcées :

- Nouvelle évolution des *Boîtes Expositions* au CAPC,
- Création de carnets de visite pour le jeune public et de fiches pédagogiques pour les élèves du secondaire et les étudiants au Musée des Beaux-arts...

L'ouverture d'espaces "jeux vidéo", dans plusieurs bibliothèques de quartier, sur le modèle de ceux proposés au deuxième semestre 2013 à Mériadeck, Flora Tristan et Saint-Augustin, permettra de promouvoir une industrie culturelle prisée des 12-25 ans.

Les publics les plus éloignés et/ou empêchés bénéficieront d'actions dédiées :

Le portail documentaire de la Bibliothèque développera les ressources numériques accessibles à distance (livres électroniques et vidéo). Cette bibliothèque en ligne est un atout majeur pour la politique de conquête des publics empêchés ou d'actifs aux horaires de travail non compatibles avec les horaires d'ouverture de la bibliothèque. L'offre numérique du réseau des bibliothèques sera enrichie, avec la mise à disposition de nouveaux outils et services numériques (site jeunesse, plan et visite virtuels, tables numériques interactives...). Le projet 'RFID', facilitant les emprunts et retours des ouvrages pour les usagers, entrera en phase finale.

Le CAPC engagera les phases finales des objectifs définis dans le cadre du projet social, avec la mise en place d'un « programme découverte », en liaison avec le Secours Populaire, à destination des enfants en difficulté sociale.

2. Renforcement du soutien à la création et aux acteurs locaux

Le soutien à la création, qui a bénéficié à 47 structures différentes en 2013, sera renforcé de façon très significative, passant de 150 à 500 000 €. L'attribution des subventions se fera grâce à une commission spécifique et permettra de soutenir des projets originaux comme

- Les compagnonnages,
- Le soutien à la création dans le cadre de manifestations déjà identifiées,
- Les projets totalement originaux

Parallèlement, des lieux d'accueil et de travail se développent :

- Ouverture du 79 rue Bourbon – Pôle Image (associations et artistes travaillant sur l'image fixe ou animée),
- Nouvelles résidences rue du Professeur Demons.

La réforme des rythmes scolaires sera l'occasion de rénover l'offre culturelle périscolaire. Des discussions seront engagées avec les acteurs culturels du territoire. Les établissements culturels seront également concernés, parmi lesquels le Conservatoire, qui intégrera cette problématique dans un nouveau projet de service.

3. Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationales et internationales

Avec l'Etat, Bordeaux cofinance des programmes de restauration des monuments historiques. Les opérations majeures, envisagées en 2014, sont la poursuite des travaux sur la Bourse du travail, et l'aménagement de la crypte historique de l'église Saint-Seurin, La restauration du clocher de l'église Saint Louis sera également entreprise.

Enfin, la Ville poursuivra la mise à niveau de ses équipements pour les rendre accessibles à tous. Des travaux sont ainsi prévus au Musée d'Aquitaine, au Musée des Beaux-arts, au musée des Arts Décoratifs et du Design et dans plusieurs bibliothèques de quartier.

Promouvoir et mettre en valeur tous les patrimoines est une priorité de la Ville. Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire signée avec l'Etat, la Ville a souhaité créer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Point de départ de visites thématiques ou d'actions pédagogiques, il sera aussi un lieu de conférences d'intérêt communautaire pour la collectivité territoriale, les habitants, les professionnels,

les touristes et les jeunes publics. Le CIAP de Bordeaux sera ouvert au public, place de la Bourse, dès mars 2014. Il aura pour objectif de mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales, de sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère, de mieux faire connaître le patrimoine immatériel. Il répond au plan d'action opérationnel défini dans le plan de gestion UNESCO.

Une signalétique homogénéisée, qui permettra d'identifier dans la Ville tous les bâtiments municipaux dédiés à la culture, sera mise en place. Cela concernera près d'une quarantaine de sites. Des *Balades urbaines* seront réalisées dans tous les quartiers de la ville, à un rythme mensuel.

Afin de renforcer l'attractivité des musées, un « assistant de visite », permettant la mise en œuvre d'applications multimédia sur Smartphone sera développé en lieu et place des audio-guides (sur les expositions permanentes du musée d'Aquitaine et du musée des Beaux Arts tout d'abord, puis progressivement sur d'autres musées et expositions

La programmation muséale bénéficiera d'un rayonnement international, grâce au partenariat entre les musées d'Aquitaine, des Beaux Arts et du CAPC et la ville de Los Angeles. L'accent sera mis sur la scène artistique contemporaine californienne avec

- Des expositions consacrées aux travaux d'Aaron Curry et à deux artistes émergents : Carter Mull et Dan Finsel au CAPC,
- La présentation des chefs d'œuvre des collections photographiques du Los Angeles County Museum of Art (LACMA),
- Une exposition sur l'art Chicanos au Musée d'Aquitaine.

Chaque année, plus de vingt projets de coopération artistique sont soutenus par la Ville de Bordeaux et l'Institut Français, en dialogue avec de nombreuses régions du monde (Afrique de l'Ouest notamment).

Le développement de la communication par Internet et les réseaux sociaux permettra de renforcer la lisibilité de l'action culturelle. Après le lancement du portail des Bibliothèques en 2013, de nouveaux sites Internet seront créés :

- Ouverture du site des Archives municipales courant 2014,
- Création d'un nouveau site pour le Musée des Arts Décoratifs et du Design,

Après le succès de l'ouverture d'une boutique au CAPC, une réflexion est engagée pour la mise en place d'une boutique au Musée d'Aquitaine (ouverture prévue en 2015).

La politique de vie démocratique

Cette politique poursuit plusieurs finalités :

- Favoriser l'expression et la participation de tous les habitants au travers d'une concertation régulière avec les élus de la Ville, en lien avec les acteurs locaux,
- Promouvoir l'accès au droit de tous les habitants,
- Multiplier les liens entre les habitants,
- Accompagner les initiatives locales, les démarches des usagers, des habitants, des associations.

La vie associative

Par le biais de sa politique en direction de **la vie associative**, la Ville poursuit l'amélioration des services offerts aux associations. La charte de la vie associative permet de renforcer une relation durable et lisible entre la Ville et le monde associatif bordelais. Sur le territoire,

c'est 6000 associations déclarées, 4000 très actives et plus de 15 000 bénévoles qui œuvrent autour de multiples projets.

Au titre des actions menées pour promouvoir le bénévolat, la **bourse permanente du bénévolat** située à l'Athénée Père Joseph Wresinski, fait face à un succès qui incite à son développement, avec en particulier une future mise en ligne sur le portail de la Ville des offres de bénévolat et des demandes.

Le programme d'ateliers **de formation théoriques et pratiques** dédiés aux bénévoles associatifs s'est enrichi de formations et de soirées débats sous forme de quizz ludiques

Au titre des aides indirectes accordées aux associations, 11 000 mises à disposition gratuites par an dans les 50 salles municipales représentent en termes de valorisation plus de 918 000 €.

Dans le domaine événementiel, la Ville organise Cap associations, les pique-niques de quartier, la journée mondiale du bénévolat, la conférence de la vie associative dans un souci constant de renouvellement de l'offre apportée aux Bordelais.

Au titre des équipements associatifs, les travaux de réhabilitation de la Halle des Douves démarrent.. En 2014, sera rédigée une convention qui fixera les termes de la cogestion de cet équipement avec le collectif associatif « la Halle des Douves ».

L'accueil et la citoyenneté

Dans le domaine essentiellement régalien qui couvre les services de **l'accueil et de la citoyenneté**, les accompagnateurs des résidents bordelais dans leur vie administrative civile et dans le cadre d'une réglementation nationale évolutive, l'objectif principal reste l'offre d'une prestation de qualité, axée sur l'accessibilité et la réactivité.

Le maintien du **label AFNOR-AFAQ Qualiville**, pour la troisième année consécutive, confirme l'adaptation des améliorations mises en œuvre aux vœux du public et encourage leur poursuite.

La **dématérialisation** accrue de démarches administratives, le développement et le lancement de nouveaux modes de communication électronique pour les administrés, l'optimisation des conditions d'accueil et d'écoute, participent de l'amélioration de l'accès du citoyen aux droits, de la simplification de l'administration et de l'accélération des réponses apportées aux demandeurs.

Les cimetières

La campagne de sauvegarde du patrimoine funéraire du cimetière de La Chartreuse se poursuivra avec la réfection des murs d'enceinte et la rénovation de concessions appartenant à la ville et présentant un caractère architectural ou historique, la mise aux normes des toilettes publiques Bonnac, le changement des menuiseries du dépositaire et du bureau de la Conservation.

Au cimetière Nord est prévue la poursuite de la réfection du réseau d'assainissement, la dernière tranche de l'aménagement de la série R (humanisation de la série des terrains non concédés) et la construction d'un ossuaire. Au cimetière des Pins Francs, la réfection des allées principales est envisagée.

Démocratie et médiation de proximité

La Ville prendra en compte la réforme territoriale pour adapter son organisation spatiale.

Fortes de l'expérience du mandat 2008-2014, les équipes mettront leur expertise au service du renouvellement des commissions permanentes de quartier et au suivi des travaux de chaque commission. Un cycle de formation sera proposé aux nouveaux **conseillers de quartier** pour accompagner leur renouvellement.

Dans la poursuite des travaux d'élaboration de la Charte de la participation, validée en Conseil Municipal, en 2013, la Ville élaborera un référentiel de concertation et de participation de nos concitoyens qui concernera l'ensemble de ses procédures.

La prévention des risques et la tranquillité

Par son action dans le domaine de la **prévention des risques**, la Ville participe au développement d'une politique de proximité et de tranquillité. Elle favorise, par une présence active dans les quartiers, une politique de prévention et de dissuasion propice au développement d'un sentiment de tranquillité.

Elle édicte des normes qui concourent à la tranquillité en milieu urbain et veille à leur respect, en organisant des opérations de contrôles.

Elle garantit également la sécurité des établissements recevant du public et des lieux de grands rassemblements lors des événements festifs d'importance.

Tranquillité publique

Dans un contexte de moindre présence de la police nationale sur les problématiques de proximité, la police municipale doit adapter en permanence son organisation afin de répondre, à moyens constants, aux objectifs de la Ville en matière de tranquillité publique.

Cette évolution s'accroît avec un afflux touristique grandissant et un programme ambitieux d'événements festifs d'envergure. L'émergence de nouveaux quartiers confirme la nécessité de rationaliser les moyens, afin d'assurer une présence sur l'ensemble du territoire.

Les modes d'intervention ont ainsi su évoluer et s'adapter aux nouveaux besoins de la ville et de ses nuisances : la création en 2013 de la brigade de prévention et de lutte contre les incivilités permet une plus grande efficacité en soirée (nuisances sonores, alcoolisation excessive sur la voie publique...)

Grâce à un travail collaboratif fructueux (notamment grâce aux échanges d'informations réguliers avec Aquitanis), la prévention des installations illégales de gens du voyage fait l'objet d'une attention particulière, avec l'appui de la part de la brigade équestre sur le secteur de Bacalan.

Chaque année, un plan d'extension de la vidéo protection est approuvé sur la base d'un diagnostic de sécurité qui rejoint les préoccupations de la population (Grand Parc, Mériadeck, Bordeaux Maritime). Le parc des caméras va faire l'objet, à partir de 2014, d'un renouvellement et d'une modernisation, échelonnés sur plusieurs années.

La lutte contre les nuisances

Un projet de plan d'urgence pour l'air a été diffusé par l'Etat et remplace les ZAPA. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), approuvé par le préfet, doit être appliqué. De

nombreuses actions prévues par ces plans vont nécessiter la création et l'organisation de groupes de travail transversaux, auxquels la Ville participera.

Le 2^{ème} plan National Santé Environnement (2009-2013) préconise la mise en place de systèmes de mesures et d'information sur la **qualité de l'air intérieur** (QAI) dans les établissements recevant un public nombreux et vulnérable (enfants, personnes âgées). Il est prévu de rendre obligatoire cette surveillance à partir de 2015

Le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** est également en phase de finalisation et devrait être présenté fin 2013 ou courant 2014. Ce plan fait suite à l'élaboration des cartes bruit. Il vise à préserver les zones non exposées et à proposer un plan d'actions correctives sur les zones exposées.

La Ville a souhaité étendre le champ du plan au-delà des nuisances liées au trafic, en intégrant des actions portant sur l'activité de ses services (mesures de lutte contre le bruit des engins de la propreté, des espaces verts, ...)

La santé

Suite à la finalisation en 2013 du Contrat Local de Santé, conclu entre 7 partenaires (l'ARS, la Ville de Bordeaux, le Préfet de la Région Aquitaine, le Président du Conseil Général, le Recteur d'Académie, le directeur du CHU et le directeur de la CPAM 33), des **actions prioritaires en matière de santé** seront mises en œuvre en 2014 et constitueront une véritable plus-value aux actions déjà menées par la Ville.

La lutte contre l'habitat insalubre

Afin de lutter contre **l'habitat insalubre**, le partenariat Ville / CAF (dans le cadre du dispositif « Vivre dans un logement décent ») a été appliqué dans le secteur Marne/Yser. Ce dispositif sera étendu à un autre secteur dégradé. Il visera à donner à la CAF les possibilités de maîtriser la relocation et garantir l'accès à un logement décent. En outre, et toujours dans un souci d'améliorer le partenariat entre les divers intervenants, le transfert des informations sur le logiciel ARIANE de l'ARS Aquitaine s'organise.

La sécurité dans les ERP et la sécurité civile

Une nouvelle organisation au sein des équipes de sécurité dans les ERP et de sécurité civile va progressivement se mettre en place courant 2014, pour améliorer la programmation des visites périodiques obligatoires des ERP.

Dans le domaine de la sécurité des populations, la refonte du Plan communal de sauvegarde sera finalisée fin 2013 / début 2014, et soumise à l'approbation du conseil municipal. Des formations seront organisées en tant que de besoin sur la gestion de crises.

Projet urbain

Pour sa sixième édition, qui se déroulera du 11 au 14 septembre 2014, Agora s'intéresse à l'espace commun, aux espaces de vie utilisés par chacun, chaque jour, et ouvre le débat sur l'espace public.

La Ville aborde aujourd'hui ces questions très complexes dans l'ensemble des projets qu'elle mène, tant dans les grands projets d'urbanisme que dans les quartiers déjà constitués, et invite les métropoles françaises à l'accompagner sur ce terrain pour en faire un thème national de réflexion.

Avec son Projet Urbain, la ville de Bordeaux est passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 245 000 habitants aujourd'hui. Avec un objectif de 330 000 habitants en 2030, soit 100 000 de plus qu'en 2005, dans le cadre d'une agglomération d'aujourd'hui 750 000 habitants et qui deviendrait « millionnaire », Bordeaux rejoindrait, à cette échéance, la catégorie des grandes métropoles, à même de rivaliser avec les grandes villes européennes en terme d'attractivité, donc de développement, et, in fine, de création d'activités et d'emploi.

Pour y parvenir, et parce que le territoire bordelais dispose d'importants espaces à urbaniser, la Ville planifie, dans le cadre de son nouveau projet urbain, la construction ou la réhabilitation de 60 000 logements dont 10 000 sur Euratlantique, 10 000 sur le secteur de Bastide Nord (Brazza et Niel notamment), 10 000 sur le secteur allant des Bassins à flot à Ginko, 13 500 sur le nord de Bordeaux, et de l'ordre de 16 500 en diffus sur le reste de la Ville.

Ces logements comme les bâtiments à construire nécessaires à la mixité fonctionnelle devront être de qualité et répondre aux exigences du développement durable.

Cette ambition réunit de façon transversale les acteurs qui œuvrent pour mettre en place le projet urbain Bordeaux 2030 et faire de Bordeaux une ville dynamique, attirante et rayonnante pour les générations futures.

1. La politique de développement urbain

En matière de développement urbain, l'objectif est d'affirmer la dimension métropolitaine de Bordeaux et de conforter le rôle de la ville-centre dans le développement de l'agglomération bordelaise.

1. L'aménagement urbain

Dans le projet urbain, la Ville a fixé les grandes orientations de sa politique de développement :

- La mise en œuvre des secteurs de projets qui constituent l'arc de développement durable reliant les quartiers du Lac et des Bassins à flot, du territoire de Brazza connecté à l'hyper centre grâce à l'ouverture du pont Jacques Chaban-Delmas, de Niel, de Garonne Eiffel et des quartiers Saint Jean / Belcier, en prenant appui sur les infrastructures et des dispositifs de transports collectifs.

- L'intervention de la ville sur la nature et la complémentarité des programmations, afin de développer des quartiers à la fois diversifiés et attractifs, qui affichent chacun leurs spécificités.
- La lutte contre le processus d'étalement urbain en proposant des formes d'urbanisation soucieuses d'économiser les ressources foncières, et aptes à développer une densité satisfaisante.
- Le développement de l'offre de logements, mieux adaptés, plus modulables, à des prix raisonnés, répondant aux besoins des Bordelais.
- Le rapprochement de l'habitat et l'emploi.
- L'intervention sur les quartiers anciens ou constitués afin de les intégrer à la dynamique urbaine générale de la ville, en prenant en compte le maintien en place des populations les plus fragiles.
- La volonté d'assurer la valorisation patrimoniale de la ville en lien avec le classement au patrimoine mondial et assurer l'évolution des documents stratégiques (PSMV, P.L.U., S.C.O.T.).
- La participation active de la Ville à l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés.
- La volonté de promouvoir les préoccupations en matière de développement durable et de patrimoine et les objectifs du projet urbain au travers des autorisations d'urbanisme.

L'année 2014 sera donc l'occasion de poursuivre :

- Les grands objectifs d'un développement urbain durable, dont la traduction se trouve dans les secteurs de projets,
- Les études d'urbanisme et opérations d'aménagement,
- La concertation et la communication autour du projet urbain,
- Le conseil et la communication en termes d'autorisations d'urbanisme et du droit des sols,
- Le recensement de la ville de pierre qui participe à la valorisation du patrimoine.

La Ville poursuivra, en liaison avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre concrète des grandes opérations d'urbanisme :

- Berges du Lac/GINKO avec le quartier des Aubiers,
- Bassins à flot,
- L'aménagement de Brazza,
- Bastide Niel,
- Bordeaux (re) Centres,
- Grand Parc,
- Aubiers/Cracovie.

L'animation du projet urbain sera poursuivie avec :

- L'organisation de la sixième édition de la Biennale Agora dont le thème sera l'espace public. La Ville a désigné Youssef TOHME comme commissaire d'Agora 2014,

- Une consolidation de la communication sur internet par le biais du site Bordeaux 2030 et la mise en place de procédures de numérisation permettant d'améliorer les relations avec les usagers,
- La poursuite des réunions de concertation à Caudéran, dans les quartiers des Aubiers, du Grand-Parc, aux Bassins à flot, à Brazza et à Niel, à la Benauge et qui donneront lieu, comme chaque année, à la rédaction de livrets,
- La déclinaison de la collection « portraits de quartiers » avec la parution de deux nouveaux opus, sur les quartiers Grand-Parc/Chartrons et le second volet Bordeaux Maritime.

L'année 2014 sera l'occasion de poursuivre les études sectorielles :

- L'étude de projet urbain sur le Grand Parc,
- L'étude urbaine de Caudéran,
- La poursuite du partenariat avec l'Université pour l'étude sur le site de Carreire dans le cadre du plan Campus,
- Le devenir du stade Chaban-Delmas,
- Des études de faisabilité sur les secteurs de projet,
- Et l'accompagnement de la démarche « 50 000 logements » de la Communauté Urbaine sur le site pilote à Bordeaux Nord.

2. Le droit des sols

Par son action dans le droit des sols, la Ville participe pleinement à la mise en œuvre du projet urbain 2030 par la délivrance d'autorisations d'urbanisme en assurant la plus grande sécurité juridique pour la collectivité.

Afin de contribuer au développement durable et d'améliorer la qualité de service, la ville poursuivra la démarche de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés. Cela constitue une démarche de projet, échelonnée sur trois ans, de 2013 à 2015.

En 2014, deux étapes importantes seront activées :

- La numérisation des dossiers d'autorisation d'urbanisme déposés, permettant de réduire à 2 au maximum, le nombre de dossiers déposés,
- Le traitement numérique des certificats d'urbanisme, via un partenariat avec la Chambre des notaires. Testée cette année avec succès, cette méthode permettra aux notaires en 2014 de remplir et transmettre par voie numérique les certificats d'urbanisme.

En 2014, le droit des sols sera pleinement associé à la révision du PSMV en cours (secteur sauvegardé) en partenariat avec les services de l'Etat, la CUB et le chargé d'études.

La Ville contribuera également de manière active à la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme. Les demandes en matière d'évolution de règle, de poursuite et de développement des opérations d'aménagement seront recensées et la coordination du travail de collaboration mené avec la CUB sera renforcée. En 2014 la révision du PLU devrait entrer dans une phase plus administrative (procédures d'enquête publique, consultation des conseils municipaux, etc) avant l'approbation du document révisé prévue en 2015.

Deux objectifs principaux orienteront ce processus :

- Maintenir un rythme soutenu de rencontres des administrés avant le dépôt des autorisations d'urbanisme

Afin de transmettre les aspects réglementaires et les ambitions de qualité architecturale et urbaine portés par la Ville, pour faciliter par la suite l'instruction des demandes, un temps important sera consacré à l'accueil de tous les porteurs de projet (promoteurs, architectes, particuliers) dans le cadre de la commission des avant-projets et par le biais de rencontres individuelles.

- Maintenir une présence renforcée de l'architecte conseil et de l'expertise en matière de développement durable pour les projets importants en préalable au dépôt des demandes de permis.

Afin de permettre un suivi efficient des grands projets de construction, conserver un rythme de 2 à 3 commissions des avant-projets par mois semble nécessaire.

3. L'habitat

Au 1^{er} janvier 2007, il y avait 19 003 logements sociaux pour 129 071 résidences principales, soit un taux de logements sociaux de 14,7 %. Au 1^{er} janvier 2013, il y avait 22 160 logements sociaux pour 135 560 résidences principales, soit un taux de logements sociaux de 16,4 %. Ainsi, en 6 ans, **3 160 logements sociaux** ont été réalisés, ce qui représente **49 % des logements mis en service sur la période**.

L'action de la Ville en matière de logement et de rénovation urbaine se concentrera autour de cinq actions prioritaires pour 2014 :

- intensifier la production de logements sociaux et faciliter l'accès au logement social, notamment dans le cadre de la nouvelle loi ALUR sur le logement,
- aider les propriétaires privés à rénover leur logement dans une perspective sociale et lutter contre le mal logement et la précarité énergétique,
- promouvoir l'accession à la propriété en développant du logement abordable,
- créer des logements adaptés pour les personnes vulnérables, en particulier des pensions de famille,
- construire des logements durables et de haute qualité d'usage, dans les opérations d'aménagement, mais aussi en centre ancien.

L'année 2012 a été marquée par un ralentissement net, au plan national, de la construction de logements. Une reprise s'est amorcée en 2013, particulièrement à Bordeaux, et devrait se poursuivre en 2014. En tant que ville-centre de l'agglomération fortement attractive, de nombreuses livraisons de logements sont prévues à Bordeaux, notamment sur les Bassins à flot et à Ginko.

La Ville portera une attention particulière à :

- L'attribution des logements sociaux, dans un contexte de croissance de la demande et au regard des nouvelles exigences de transparence de la loi ALUR,
- La finalisation du PLU 3.1 de la CUB qui intégrera la politique de l'habitat communautaire, par le biais des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui comportent une territorialisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs souhaités,
- Une montée en régime de l'intervention sur l'habitat privé, après l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention fin 2013 et le nouveau programme d'intérêt général de la CUB,

- L'aide aux accédants à la propriété, avec le Passeport 1^{er} logement. Le lancement de nouvelles opérations immobilières, fin 2013, offre l'opportunité de labelliser des logements neufs et de viser une centaine d'accédants aidés en 2014,
- La requalification du centre historique, dans le cadre de Bordeaux (re)centres. Les premières livraisons d'opérations importantes auront lieu en 2014, avec une soixantaine de nouveaux logements sociaux. En 2014, s'achève à cet égard le contrat de Incité. La consultation engagée donnera lieu à la sélection de l'opérateur de la future concession d'aménagement en centre historique.
- La rénovation urbaine de la Benauge et des Aubiers. Dans l'éventualité d'un nouveau Programme national de rénovation urbaine, la Ville a défini, avec ses partenaires, un programme ambitieux pour ces quartiers. La phase opérationnelle a débuté en 2013 et se poursuivra en 2014.
- La lutte contre la précarité énergétique. Le dispositif « Allo Energie », mis en place fin 2013, permettra de mieux repérer les ménages en difficulté par rapport à leurs factures d'énergie,
- Le développement de logements adaptés aux personnes vulnérables et la mise en place de dispositifs de facilitation d'accès au parc privé, dans le cadre du logement « accompagné ». Une pension de famille sera en chantier pour une livraison en 2014 et un autre chantier devrait démarrer au premier semestre 2014. L'ambition, dans le souci d'une répartition territoriale équilibrée, est de permettre l'ouverture d'une pension de famille (ou lieu d'accueil de la vulnérabilité) par quartier.
- La poursuite du programme partenarial « vivre dans un logement décent » avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'objectif est d'instaurer l'équivalent d'un « permis de louer », pour garantir à tous un logement décent.

4. Le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur

La Ville s'est fixé comme objectif la création de 25 000 nouveaux emplois, à l'horizon 2030, en cohérence avec la croissance démographique planifiée.

Avec un taux annuel de croissance des emplois privés supérieur à 1 % et une meilleure résistance à la crise, le tissu économique bordelais fait la preuve de sa réactivité. Et en termes d'attractivité, Bordeaux est aujourd'hui au 3^e rang des métropoles pour le dynamisme de son taux de création d'entreprises.

L'arrivée des premiers programmes de bureaux dans les nouveaux quartiers de Bordeaux Euratlantique et des Bassins à Flot, ainsi que le maintien de la politique offensive du territoire en termes d'infrastructures et de grands projets (Pont Chaban-Delmas, LGV, Cité des Civilisations du Vin, nouveau stade, ...) vont permettre à la ville de confirmer son attractivité.

Enfin, Bordeaux, cité digitale, participe à la croissance numérique, avec une expertise reconnue internationalement dans le e-commerce, la 3D, le traitement de données, ou la « gamification ». Elle affiche une croissance de 14% par an des emplois numériques.

La Ville orientera son action sur 4 axes principaux :

- Investir pour la croissance
- Soutenir l'entrepreneuriat
- Développer le rayonnement de Bordeaux
- S'engager pour l'emploi

● Investir pour la croissance

La Ville de Bordeaux s'engage fermement dans l'accompagnement de tous les entrepreneurs, commerçants et artisans du territoire, dans leur stratégie d'implantation et de développement, conformément au projet urbain Bordeaux 2030.

Une attention particulière est portée aux filières stratégiques à renforcer ou développer :

- Tertiaire supérieur
- Numérique
- Tourisme
- Santé
- Industries du fleuve
- Négoce – petite industrie
- Commerce – artisanat

En association avec ses partenaires (chambres consulaires, Ronde des Quartiers de Bordeaux), la Ville poursuivra son action en faveur du commerce et l'artisanat avec des opérations qui s'inscrivent dans les objectifs de la tranche 3 de l'OUC (lancée en 2014) et visent à accompagner les commerçants et les artisans dans la modernisation des points de ventes et pour une meilleure appropriation du numérique au service du développement de leur activité.

Des actions de promotion de l'attractivité économique du territoire sont organisées à Québec, Bruxelles, Bilbao, Bristol...

La Ville est particulièrement volontaire dans l'accompagnement de la croissance digitale du territoire, (croissance des entreprises numériques et numérisation de l'économie classique) avec :

- la grande jonction : processus de transformation numérique de l'économie (Pôle Numérique Aquitain) par l'animation de réseaux d'acteurs numériques et de l'économie classique tout au long de l'année. La Semaine Digitale en est l'événement central.
- la prospection, l'accompagnement, l'installation d'entreprises et d'écoles dans les métiers du web et du management / commerce sur les Bassins à Flot ainsi que l'animation de groupes de travail sur le projet. Plusieurs grands groupes d'écoles d'enseignement supérieur se positionnent actuellement sur le secteur des Bassins à flot et viendront renforcer le pôle Campus Chartrons déjà constitué de 20 écoles et 7 200 étudiants,
- l'animation de la relation entre entreprises innovantes et écoles, pour faciliter la correspondance des formations aux besoins de l'économie digitale sur la ville de Bordeaux,
- des actions de sensibilisation dans les établissements de second degré, sur les métiers du numérique et l'entrepreneuriat,
- la participation à l'animation et la construction du Pole Numérique Aquitain
- sa candidature, conjointe avec la CUB, à l'appel à projet lancé par l'Etat sur la création des "Quartiers numériques"

● Soutenir l'entrepreneuriat

La création d'entreprises est dynamique sur le territoire. En 2014, la Ville de Bordeaux confortera son soutien par :

- l'ouverture de la pépinière Darwin dédiée au développement durable et à l'innovation d'usage et la conception de la pépinière des métiers de la ville aux Bassins à flot

- la mise en réseau des dispositifs pour l'entrepreneuriat, en lien avec la Plateforme de l'Initiative et de l'Emploi (Maison De l'Emploi) et l'ensemble des pépinières. Cette coordination prendra la forme de dispositifs adaptés déployés dans les divers lieux actuellement isolés : conférences, présence d'acteurs de l'accompagnement et mentorat dans les pépinières, espaces de co-working, dans les écoles et universités, en liaison avec l'association "Bordeaux Entrepreneurs"

- une mise en avant des entreprises et des entrepreneurs à travers le journal télévisé économique « JT Bx Eco ».

Un accent particulier sera porté à la promotion et au développement des nouveaux modes de travail, à l'émergence de nouveaux usages, à l'innovation sociale et au développement durable. Il s'agit de favoriser la structuration de l'économie sociale et solidaire sur le territoire, tout en élargissant son périmètre à l'ensemble des formes d'entrepreneuriat tournées vers l'utilité collective, les collaborations, la création de valeurs durables.

● Développer le rayonnement de Bordeaux

La Ville poursuivra ses actions de promotion de l'attractivité économique du territoire, en mettant en place des outils de marketing territorial avec « Osez Bordeaux ». Une gouvernance composée d'une cinquantaine de chefs d'entreprises actifs contribue à la conception et à la mise en œuvre d'événements et d'initiatives.

La promotion de l'attractivité économique, c'est aussi la valorisation :

- des filières industrielles d'excellence autour des pôles de compétitivité, avec qui la Ville renforce ses relations,
- des grands projets de l'Université de Bordeaux (IdEx, Initiative d'excellence et opération campus) visant à positionner Bordeaux comme un pôle universitaire internationalement reconnu

Enfin, les actions de promotion de la Ville auprès des investisseurs et des enseignes de distribution nationales et internationales seront renouvelées et amplifiées par la participation aux salons MIPIM, SIEC et MAPIC, et par l'organisation de journées d'accueil sur Bordeaux

● Favoriser l'accès à l'emploi

La Ville de Bordeaux poursuivra son action en faveur de l'accès à l'emploi en la structurant autour de 2 grands axes :

1. l'accès à l'emploi ou le retour à l'emploi

- par l'insertion : La Ville soutient le retour à l'emploi durable des personnes les plus en difficulté grâce à l'application systématique des clauses d'insertion dans les marchés publics (plus de 80 000 heures d'insertion en 2013), et une attention particulière à la diversification des publics (femmes, seniors..), ainsi que par des dispositifs d'accompagnement personnalisé, au PLIE et à l'École de la 2^{ème} Chance

- par l'égalité des chances : Valoriser les compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi, est une priorité de la Ville. A ce titre, la Ville est le principal financeur de la Mission locale de Bordeaux, avec l'accompagnement vers l'emploi d'un millier de jeunes chaque année

- par la création d'entreprise : La Ville développe son action envers les futurs entrepreneurs par des dispositifs d'accompagnement, de financement et d'information. Elle soutient en ce sens la Plateforme de l'Initiative et de l'emploi (maison de l'emploi), la Caisse Sociale de Développement Local et le Village de la création.

2. des événements publics pour des publics ciblés

La Ville souhaite mettre en relation directe l'offre et la demande à travers des manifestations rythmant l'année et touchant des publics prioritaires tels que les jeunes (salon du recrutement en alternance, AQUITEC, Jobs d'été), les personnes en situation de handicap (Rencontres Emploi Handicap), les publics des quartiers prioritaires (Rencontres Territoriales de l'Emploi Bordeaux). Certains forums de recrutement ciblent aussi des domaines, comme celui des métiers du commerce et de l'artisanat ou celui des métiers de la petite enfance.

5. Paysages, espaces verts et espaces publics

Une ville durable ne peut se concevoir sans la réalisation d'espaces verts significatifs et d'espaces publics de qualité.

Dans ce cadre, les six orientations définies en conseil municipal en 2010 seront poursuivies :

- conforter les espaces naturels des berges ;
- poursuivre la trame verte en cœur d'agglomération ;
- œuvrer pour une réintroduction d'une agriculture maraîchère en ville ;
- généraliser la gestion écologique des espaces verts ;
- mieux éduquer, communiquer, sensibiliser ;
- faire du citoyen un acteur de la ville verte.

Les objectifs de l'année 2014 s'inscrivent dans la continuité de cette politique menée par la Ville :

- la poursuite des travaux d'aménagement de l'espace Saint Michel ;
- le réaménagement de la place André Meunier dans le cadre de Bordeaux Re-Centres ;
- le lancement du réaménagement du Parc Pinçon au cœur du quartier de la Bastide ;
- le lancement des travaux pour l'aménagement du jardin traversant d'Armagnac ;
- la préparation des réaménagements connexes à l'arrivée du tramway sur la rive est du lac de Bordeaux et aux abords du nouveau stade ;
- l'accompagnement du projet urbain du secteur Aubiers Cracovie avec la réhabilitation des plantations du Cours des Aubiers.

Sur la rive droite du fleuve, le développement des nouveaux quartiers que sont Bastide Niel, Brazza et Garonne Eiffel est anticipé par l'aménagement du Parc aux Angéliques qui va se poursuivre avec :

- la suite de l'aménagement de la séquence Queyries ;
- le lancement des travaux d'aménagement de la séquence Deschamps par Bordeaux Euratlantique dans le cadre d'une convention signée avec la Ville ;

-la finalisation de la zone transitoire du parc située en amont du Pont Jacques Chaban-Delmas.

La Ville conforte également son investissement sur ce thème par l'action du Lycée Horticole dont le projet pédagogique s'étoffe d'une « pédagogie par projets » et se tourne vers l'action sur la Ville et ses quartiers, avec une intervention renforcée en matière de réalisations de proximité. Le lycée horticole Camille Godard présentera sa première classe aux épreuves du BTS en juin 2014.

Enfin, le Jardin botanique, dont la finalité reste de structurer, de conserver et de diffuser de la connaissance sur les plantes, la nature et l'environnement, verra en 2014 ses activités d'animation réorientées au plus près des publics scolaires bordelais dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

2. la politique de développement durable

La Ville se construit en prenant en compte les exigences d'un développement durable. Face à l'urgence climatique, rappelée encore récemment par le 5^{ème} rapport du GIEC, Bordeaux a adopté dès septembre 2012 un second Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour la période 2012-2016.

Si la Ville entend poursuivre, développer et mettre en œuvre la politique de développement durable déclinée dans l'Agenda 21 et son PCET, la dernière année d'exercice de son Agenda 21 sera dédiée à la préparation de sa refonte.

Au croisement des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, la recherche d'exemplarité sur le territoire en matière de construction, d'énergie, d'eau, d'entretien des espaces sera renouvelée en 2014.

La mise en œuvre de l'agenda 21

La Ville poursuivra son rôle d'information, d'accompagnement et d'incitation à l'égard des Bordelais. La vocation de la Maison éco citoyenne, qui s'affirme après 3 années d'existence, s'inscrit dans cette volonté de partager la construction d'une ville durable. La territorialisation de l'Agenda 21, notamment par la transposition vers d'autres quartiers d'expériences réussies (jardins partagés ou familiaux, rues végétalisées, ...), appuyée par des commissions dédiées au développement durable dans les quartiers, va pouvoir se développer.

Dans le cadre de l'application des directives du Grenelle 2, de la conférence environnementale et de la restitution future (juin 2014) du débat national sur la transition énergétique, de l'application du Plan de Protection de l'Atmosphère ou encore de la réforme annoncée de simplification du code de l'environnement, 5 axes vont structurer l'action de la ville en matière de développement durable :

1. Assurer le pilotage, le suivi et l'évolution de l'Agenda 21 et de son PCET en cohérence avec le projet urbain et le projet social de la Ville

- Poursuivre le déploiement des 38 actions du PCET 2012-2016, notamment pour que Bordeaux puisse prétendre au label européen gold Cit'ergie
- Participer à la planification énergétique du territoire (ALEC & A'URBA), accompagner le développement des énergies renouvelables (hydroliennes du projet SENEEOH, géothermie ...)

- Etablir le bilan des 6 années de l'Agenda 21 et apporter les ajustements compatibles avec le nouveau PCET (bilan, objectifs, actions, mesures et indicateurs)

2. Transposer au sein de la collectivité les principes de développement durable à l'ensemble de ses modes de fonctionnement et à toutes ses missions

- Poursuivre et relancer la politique de maîtrise de la consommation d'eau (économie et substitution) au regard du rôle de la ressource en eau en matière d'adaptation au changement climatique.
- Mettre en œuvre le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)
- Etendre le rôle des correspondants énergie à celui d'ambassadeurs de la politique de développement durable de la Ville

3. Mobiliser les Bordelais et les acteurs locaux, notamment grâce à la Maison écocitoyenne

- Renforcer les actions impulsées, comme les opérations Familles à Energie Positive ou Mac'Eau et Soutenir de nouvelles actions comme les visites à domicile pour apporter aux Bordelais des conseils énergie au sein même de leur habitat
- Animer et coordonner le Club Climat Energie des Entreprises de Bordeaux afin de fédérer de nouveaux acteurs en 2014
- Donner au projet Car-à-pattes l'appui nécessaire à son essor et à sa pérennisation auprès de toutes les écoles de Bordeaux
- Renforcer les partenariats avec les associations, dont le nombre a doublé au cours des 3 dernières années, afin de mener à bien les actions de terrain (Créaq, Petits débrouillards, Terre et Océan,...)

4. Renforcer et pérenniser la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers

- Poursuivre la territorialisation des actions dans les quartiers de la ville et en initier de nouvelles
- Animer des ateliers ludiques et pratiques délocalisés sur différents thèmes : réduction des déchets, santé/nutrition, gaspillage alimentaire, consommation responsable, écomobilité, écogestes au quotidien, etc.

5. Promouvoir les engagements de la Ville auprès des institutions locales, nationales et des organismes internationaux

- Participer à des comités techniques (Plan de Protection de l'Atmosphère, logistique urbaine, projets d'aménagements ...)
- Participer aux groupes de travail du Réseau des acheteurs Aquitains, des PCET, Réseau des Agendas 21, Comité 21, Energies cités,...
- Accompagner les actions de coopération internationale en direction des villes jumelles en matière de développement durable (bilan carbone à Wuhan, eaux pluviales à Ouagadougou, « ceinture verte » à Bamako,.....).

La qualité des espaces publics de proximité

Devant une fréquentation en constante progression, la Ville doit répondre à une exigence croissante de qualité de ses espaces publics à moyens constants.

Cette préoccupation repose sur un niveau de rigueur constant en matière d'occupation du domaine public, une vigilance et un signalement systématique des désordres, des programmations adaptées en matière de maintenance et de propreté et une évolution régulière de nos modes opératoires sur le terrain.

1. Gestion et maintien du patrimoine vert

L'aménagement progressif des grandes structures paysagères, épine dorsale du projet de Bordeaux 2030, se poursuit.

Dans un contexte d'extension des surfaces d'espaces verts, les principaux objectifs 2014 portent notamment sur :

- une qualité de service optimisée (maintenance, recherche d'esthétique et de confort, sécurité des espaces, animation), qui se concrétise notamment par la labellisation écologique des parcs, la démarche « Arbres Remarquables », mais aussi par la reconquête du label « Villes et Villages fleuris » ;
- une exigence environnementale élevée, par la déclinaison de l'Agenda 21 et notamment la démarche ISO 14001, l'extension de la gestion raisonnée aux espaces gérés non labellisés, l'élaboration de la charte de l'arbre. A ce titre, le partenariat avec l'unité de recherche mixte UMR-Biogéco va se poursuivre avec un important travail sur la recherche de solutions d'aménagements verts sur sites pollués dans des conditions économiques contraintes ;
- le développement du lien social, notamment par des actions d'insertion socio-économique.

Enfin, la Ville développera son action en terme de proximité, par l'aménagement ou le réaménagement de petits espaces de quartier (aires de jeux, opération « un arbre un banc »...). Le développement des actions de jardinage collectives qui concourent à la mise en place de la « trame verte sociale et sensible » (jardins partagés, végétalisation des rues...) sera amplifiée. Ces initiatives collectives viendront renforcer le patrimoine vert et naturel ainsi que le potentiel de biodiversité de la ville, unifiés sous la bannière « parcs et rives de Bordeaux ». Enfin, en matière d'animation, la maison du jardinier et de la nature en ville multiplie les actions de communication et de sensibilisation au jardinage écologique et à la découverte de la nature en ville.

2. Vie et déplacement dans les espaces urbains

La gestion de l'espace public est devenue un facteur déterminant de l'attractivité et de la convivialité de la Ville.

Les opérations de maintenance et les aménagements visant à l'apaisement des circulations et à un meilleur partage de la rue sont autant d'objectifs qui ont démontré depuis 1998 leur pertinence en termes d'évolution des modes de transport des Bordelais et des

touristes vers des transports doux. Ces actions de longue haleine seront poursuivies sans relâche (contrôle d'accès, jalonnement, arceaux vélo, traitement des discontinuités...).

Le renouvellement du réseau d'éclairage public engagé depuis 2008 sera poursuivi. Il a permis d'engranger de bons résultats tant en terme de fiabilité qu'en terme d'économie d'énergie. Les travaux d'enfouissement des réseaux seront poursuivis.

3. Propreté urbaine

L'hyper centre réclame un traitement spécifique du fait de son afflux touristique tout au long de l'année. L'organisation mise en place par la Ville répond à cette nécessité, en concentrant les effectifs sur les zones à très forte fréquentation, sur les équipes de week-end, et en recourant au maximum aux contrats civiques et aux dispositifs d'insertion.

La Ville développe aussi un outil permettant aux citoyens de signaler aux services des cas de déchets sauvages ou de bacs sur la voie publique. Ce travail collaboratif sera accentué par le développement de solutions de mobilité, facilitant la transmission directe des informations à la plateforme « allo proximité ». Cette plateforme a été reconduite avec la certification Qualiville au cours de l'année 2013, et devra porter l'effort à l'avenir sur les délais de résolution et de réponse aux demandes des usagers.

La Ville reste dans l'attente de réponses précises de la part de la CUB sur le partage des compétences en matière de collecte, conformément aux prescriptions de la Chambre régionale des comptes. Le coût annuel, mis à la charge de la Ville, sans aucune compensation, a été évalué à plus de 6 millions d'euros.

Une expérimentation a été demandée par la Ville, pour que la CUB développe un dispositif de locaux de pré-collecte, afin de permettre aux occupants des immeubles de l'hyper centre, de pouvoir se débarrasser de leurs déchets ménagers avec plus de facilité. Un seul local est en exploitation et la ville demande que les 6 autres projets aboutissent rapidement

Les actions de sensibilisation et d'information telles que la « journée de la Propreté » seront poursuivies pour ancrer ce symbole dans les habitudes des Bordelais.

Un projet de concierges de rue, chargés de sortir et rentrer les bacs, sera également expérimenté dans le secteur St Pierre/St Eloi afin de répondre aux contraintes spécifiques liées à l'habitat de ce secteur.

La qualité du tri dans les bâtiments communaux s'améliore grâce à une implication croissante des agents et cette dynamique s'accroîtra avec notamment la sensibilisation du personnel des écoles et des crèches au tri des déchets fermentescibles.

La Ville lancera en 2014 une consultation afin de renouveler l'offre de sanitaires publics.

4. Gestion de la voie publique

La Ville a conduit un important travail de valorisation de son espace public, et de restructuration de ses modalités de **tarification**, accompagné par une campagne d'information et de sensibilisation des commerçants.

Cette réforme, adoptée fin 2012, se poursuivra avec pour objectif de simplifier (déclaration en ligne), de rationaliser et d'harmoniser l'ensemble des taxes et redevances d'occupation à vocation commerciale. Elles feront à terme l'objet d'une seule facturation

Le **développement de la mobilité des agents** (accès et mise à jour des données depuis le terrain) constituera également un des axes de modernisation de notre organisation. Il concernera progressivement l'ensemble des agents en charge de la gestion de l'espace public et offrira un gain en réactivité et efficacité.

En matière de travaux, les agents de surveillance seront mobilisés sur les grands projets urbains en centre ville, sur les bassins à flots, sur Euratlantique et sur la préparation de la ligne D du tramway.

Pour les **marchés de plein air**, les brocanteurs de St Michel s'engagent progressivement dans une démarche de qualité, par la signature d'une charte avec remise d'un badge. La Ville prépare aussi le retour des commerçants sur le marché St Michel. Les marchés créés récemment feront l'objet d'une évaluation pour garantir leur développement ultérieur (marché Pouyanne, St Emilion, etc...).

La Ville a entrepris d'améliorer le service des **taxis** en ville en lien avec les organisations professionnelles représentatives. Il s'agit de rationaliser les emplacements, mettre à jour les autorisations, statuer sur les dysfonctionnements dans le cadre de la commission communale des taxis et mettre au point une charte pour promouvoir l'utilisation des taxis en toute transparence (numéros d'appels, affichage des informations, tarifs, etc...)

Le périmètre du **stationnement payant** s'étend progressivement pour couvrir l'ensemble des zones proches du centre ville, et ce à partir d'un accord des populations résidentes concernées.

Le marché conclu en 2013 pour les prestations de maintenance et de collecte des horodateurs permettra la gestion d'un nombre croissant d'horodateurs à coût maîtrisé, tout en optimisant les recettes. Le tarif préférentiel réservé aux professionnels, mis en place en 2013, sera généralisé à l'ensemble des quartiers.

La réhabilitation du **local des Minimettes** de la police municipale se déroulera en même temps que le déménagement des directions concernées dans la future cité municipale. Ces travaux concernent à la fois la réfection des huisseries, façades et toiture et le réaménagement intérieur des locaux.

Bordeaux en Europe et dans le monde

Pour affirmer sa position parmi les métropoles européennes, la ville doit continuer à mettre en valeur ses atouts. Loin de se limiter à la rénovation des édifices, la politique patrimoniale doit être l'occasion d'un dialogue permanent avec les habitants, afin de concevoir la ville de demain. C'est dans un esprit d'ouverture et d'excellence que s'inscrit l'action culturelle de la ville qui, soutenue par son dynamisme démographique, doit poursuivre son ascension nationale, européenne et internationale.

La Politique d'attractivité et de rayonnement

1. La politique de rayonnement urbain et patrimonial

Faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville

L'organisation de la sixième édition d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design, en septembre 2014, constituera un temps fort. Elle rassemble un public large autour de ces questions et il s'agira, en 2014, de parvenir à faire de cet événement :

- Une référence à l'échelle nationale et à terme internationale,
- Un événement associant davantage le grand public,
- Un événement présent dans toute la ville, pour venir au plus près des habitants.

Valoriser la place majeure du patrimoine dans le projet urbain

Bordeaux possède un patrimoine architectural et urbain qui constitue un cadre de vie de grande qualité. Le soin apporté à son entretien et à sa mise en valeur est essentiel.

En tant que grand site urbain du patrimoine mondial et constitué, en même temps, d'un vaste territoire à reconverter, Bordeaux offre un territoire d'expérimentation et d'innovation pour définir la place du patrimoine dans le projet urbain. Cette valeur d'exemple lui apporte une notoriété au niveau national et international. La démarche de la Ville répond à plusieurs objectifs :

- valoriser l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial

La qualité du patrimoine architectural et urbain de Bordeaux et sa reconnaissance par l'UNESCO est une des composantes de son attractivité.

Depuis 2007, Bordeaux port de la Lune, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en tant qu'ensemble urbain vivant et un plan de gestion a été adopté.

Les liens avec les institutions se sont renforcés et le Comité Local Unesco Bordelais a été fondé. La posture retenue par Bordeaux et les outils de gestion qu'elle a mis en place, constituent une référence pour de nombreuses villes et organisations qui cherchent à concilier préservation du patrimoine et projets de développement.

- Echanger avec les villes du patrimoine mondial

L'objectif est que la ville devienne partie intégrante de la communauté internationale du patrimoine mondial, par l'inscription sur la liste et l'adhésion aux associations ICOMOS, OVPM et à l'Association des biens français du patrimoine mondial.

Dans ce contexte, les échanges d'expérience avec d'autres villes du patrimoine mondial et notamment les villes jumelles sont à renforcer.

- Embellir la ville avec le ravalement

La Ville a lancé une 4^{ème} campagne de ravalement qui porte sur 245 immeubles, soit 1 526 propriétaires dont 50% devraient bénéficier d'une subvention.

2. Le tourisme

L'attractivité touristique de Bordeaux continue de s'affirmer avec + 2% de nuitées en 2012 par rapport à 2011, ce qui offre une croissance de 32 % depuis 2006, année précédant l'inscription de la Ville au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Les autres indicateurs sont positifs : + 13 % d'entrées dans les sites patrimoniaux, + 6 % de passagers à l'aéroport, 35 escales de navires de croisière (environ 6 M€ de retombées économiques) contre 24 en 2011 ... Sur le segment du tourisme d'affaires, les indicateurs sont également probants, Bordeaux étant devenue en 2012 la 2^{ème} ville française en termes d'accueil de congrès internationaux, après Paris.

2014 sera marquée par :

- La poursuite du chantier de la Cité des Civilisations du Vin, pour une ouverture début 2016,
- La poursuite de la valorisation du fleuve, dans le cadre du schéma directeur de la vie du fleuve, finalisé en 2013 (création de 2 nouveaux pontons dédiés aux paquebots fluviaux), ainsi que la modernisation du port de plaisance des bassins à flot,
- La tenue de Bordeaux Fête le Vin avec la ville de Los Angeles comme invitée d'honneur,
- de nombreuses manifestations professionnelles confortant l'attrait de la Ville sur le marché des congrès, avec notamment la préparation du Congrès mondial ITS de 2015 (Systèmes de Transport Intelligents),
- La réalisation d'un schéma directeur des implantations hôtelières,
- La candidature de la Ville au nouveau label d'Etat « Destination pour Tous » ...

Les Relations internationales

La politique internationale de la Ville de Bordeaux vise à favoriser et fédérer les actions de coopération internationale afin de positionner la Ville au rang de métropole européenne et d'accroître son rayonnement et celui de ses partenaires dans le monde.

Echéances 2014

L'année 2013 a été orientée vers la Méditerranée (10 ans de jumelage avec Oran, visites croisées Ashdod/Ramallah...), l'Europe (lancement d'un projet Comenius Regio avec Porto, présidence de l'AFCCRE, missions 20 ans Cracovie et Riga...) et la Chine (finalisation du projet « Bilan Carbone » avec Wuhan). 2013 a également vu la 2^{ème} édition de Bordeaux Fête le vin à Québec.

2014 sera davantage orientée vers l'Afrique (reprise de la coopération avec le Mali, à Ouagadougou signature d'un nouveau programme de coopération, pérennisation de la Journée « Bonnes Nouvelles d'Afrique » avec la Fondation Prospective et Innovation...). Ce sera également l'année de Los Angeles (cinquantenaire du jumelage, invitée d'honneur de Bordeaux Fête le Vin), et de Munich (cinquantenaire, invitée d'Honneur de la Fête de l'Europe 2014).

La promotion de Bordeaux à l'étranger se poursuivra notamment via la contribution aux opérations de la marque « Osez Bordeaux » ou des opérations de promotion du Vin : partenariat lancé à Bruxelles (« EatBrussels! Drink Bordeaux ») et poursuite des partenariats Hong Kong et Québec.

L'image et l'influence de la Ville passent également par sa visibilité au sein des réseaux internationaux des Gouvernements Locaux et Régionaux, en particulier de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) et de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale des collectivités territoriales, dont la Ville assure la co-présidence.

La Ville s'impliquera également dans le cinquantenaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine, notamment via son partenariat avec sa jumelle Wuhan.

Entretenir des partenariats significatifs avec de grandes villes développées ou émergentes

Bordeaux renforcera la dimension franco-allemande (Munich) notamment via un nouveau partenariat élargi aux questions économiques, et sa visibilité sur les questions européennes (soutien à la maison de l'Europe, Quinzaine de l'Europe, conférences-débats). La Ville continuera à développer la position de référence acquise dans la coopération décentralisée franco-chinoise, en coopération avec les autres acteurs territoriaux, notamment Conseil régional, dans le cadre de la « diplomatie économique ». Différentes villes pourront être invitées à participer aux événements bordelais (Fête du fleuve, Foire).

Enfin, Bordeaux continuera de s'investir en faveur d'une Francophonie dynamique, en participant aux activités de l'AIMF, dont elle est membre du bureau et au sein de laquelle elle préside la commission formation et mise en réseau des personnels municipaux.

Appuyer les partenaires bordelais dans leurs actions à l'international

La Ville de Bordeaux continuera à promouvoir les synergies avec les autres acteurs bordelais de l'international (CCI, Congrès Expositions, Universités, secteur vitivinicole...) au travers de subventions ciblées aux associations agissant avec nos villes partenaires, et en faisant mieux connaître les actions de la Ville par le biais d'une action volontariste de communication.

Pilotage et performance de la Collectivité

Bordeaux Cité Digitale

La Ville aborde le développement du numérique à travers son agenda 'Bordeaux Cité Digitale' décliné en plusieurs axes qui ont en commun l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, l'interaction avec une population de plus en plus connectée, nomade et multi-écrans, la transmission des savoirs, le lien social, l'attractivité du territoire pour ses entreprises, mais aussi la performance organisationnelle et économique de la municipalité.

La stratégie digitale s'inscrit dans la perspective d'une ville durable et intelligente rendant le numérique accessible à tous les citoyens. Elle vise également à favoriser et à amplifier le développement des entreprises numériques, en déployant le très haut débit sur l'ensemble du territoire, et en soutenant un programme immobilier cohérent.

Les actions qui seront développées en 2014 se retrouvent pour partie dans les politiques sectorielles présentées par ailleurs. Elles relèvent également des programmes spécifiques suivants :

1. L'aménagement numérique du territoire

L'aménagement numérique du territoire est un enjeu majeur d'attractivité, tant pour les habitants que pour les entreprises et commerces.

En matière de mobilité, la Ville accompagnera le déploiement des réseaux 4G et de nouveaux usages : cellule de crise, évènementiels, wifi gratuit...

La montée en débit sur les réseaux filaires, cuivre ou câblés existants, s'accompagnera d'une accélération du déploiement du réseau fibré à domicile (FTTH). L'objectif est de favoriser l'arrivée de la fibre dans la moitié des immeubles bordelais et de fixer le cadre d'intervention des opérateurs sur les zones pavillonnaires et sur le centre historique. Une charte d'engagement des opérateurs encadrera le plan global d'action permettant de passer des actuelles 30 000 prises fibrées à 160 000 prises, soit l'ensemble des logements bordelais à l'horizon 2018. Ce plan d'action permettra aussi le suivi des actions des acteurs publics et privés sur les nouvelles zones d'aménagement Berges du lac, Bassins à flot, Brazza Nord, Bastide Niel, Euratlantique. Enfin, la présence de la Ville auprès des bailleurs sociaux, pour du très haut débit accessible à tous, sera renforcée.

2. L'économie numérique et le rayonnement

Bordeaux a déposé sa candidature à l'appel à projets 'quartiers numériques', en synergie avec la Communauté urbaine et Euratlantique. L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière numérique pour stimuler et mettre en valeur la compétitivité de l'économie numérique bordelaise et des talents qui en font partie.

La promotion du programme Bordeaux Cité digitale se poursuivra par la participation ou la tenue de plusieurs évènements, dont la quatrième édition de la Semaine Digitale.

A l'occasion du « Intelligent Transport Systems World Congress (ITS) » qui se tiendra à Bordeaux en 2015, une réflexion sur le développement de services urbains inventifs sera amorcée. Des cercles d'innovation participatifs avec les usagers et les directions de la Ville seront mis en œuvre, afin de concevoir ensemble de nouvelles opportunités d'usages citoyens, mais aussi de performance interne, économique ou organisationnelle.

3. Services et proximité

Le numérique est un formidable levier de simplification et de développement de la relation avec les usagers. Les services déjà offerts sont non seulement très utilisés, mais génèrent aussi des gains significatifs en matière de gestion et d'optimisation des processus internes. Il s'agit de poursuivre ces actions en apportant de nouveaux services.

La refonte de bordeaux.fr sera finalisée et enrichie de nouveaux contenus et services : demandes de rendez-vous en ligne pour des formalités complexes, demandes d'attestations d'accueil et leur suivi, ouverture des demandes de subventions suite à l'expérimentation « le suivi en ligne », de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Afin de simplifier la ville aux usagers, l'application « Bordeaux en poche » sera développée. Véritable carte de la ville dématérialisée et augmentée, elle sera intégrée dans un téléphone mobile NFC et profitera de fonctions avancées pour rendre de meilleurs services : achat en ligne, alertes agenda, informations en temps réel, gestion d'abonnements.

Le numérique sera également associé aux actions de concertation citoyenne, par le développement de maquettes numériques 3D. Pour des usagers participatifs, de plus en plus contributeurs et acteurs de la cité, il s'avère être un outil d'aide à la décision autour des projets de la Ville.

4. Le lien social et la solidarité numérique

Pour les habitants, la fracture numérique apparaît comme multiple. De moins en moins liée à l'absence de réseau, elle est de plus en plus économique, sociale, générationnelle. La stratégie dite du « numérique au service du lien social » intégrera les diverses actions en cours de manière concertée avec le secteur associatif.

Un « Livre Blanc » de l'offre « Solidarité numérique à Bordeaux » sera élaboré. Les objectifs seront multiples : identifier l'ensemble des forces vives du domaine dans le périmètre de la ville, préciser les attentes des citoyens et inscrire le numérique dans une approche transversale (rapprochement avec les politiques sociales, culturelles, associatives ou encore éducatives).

Parallèlement, diverses actions continueront à se dérouler dans les quartiers : l'espace du Num' de la bibliothèque Mériadeck offrira de nouveaux 'services numériques', le bus 'Cité Digitale' animera des séances d'initiation auprès des habitants des quartiers Grand Parc, Benauges, Bordeaux Maritime, en lien avec les associations et les bibliothèques.

Par ailleurs, le réseau wifi gratuit déployé par la ville, déjà accessible depuis plus de 100 points, sera étendu, notamment sur les points de stationnement du bus Cité Digitale.

5. Une ville ouverte

La démarche open data de la Ville de Bordeaux, résolument tournée vers le grand public et les quartiers, favorisera l'appropriation des informations publiques par les Bordelais. Elle permettra aussi la participation des citoyens, en liaison avec les développeurs, ainsi que la

modernisation des services sur le territoire. Le travail participatif, engagé par la Ville, avec les citoyens et le secteur associatif, a déjà un an. Il a permis la naissance d'ateliers et de « cartopartie » dans la ville, un partage d'expérience avec d'autres collectivités. Afin d'aller plus loin, de nouveaux flux de données seront mis à disposition, des référencement croisés des données avec les plateformes nationales seront opérés et d'autres outils pédagogiques seront proposés. Enfin, la ville s'engagera activement, en tant que membre fondateur du collectif OpenDataFrance, afin de dynamiser les démarches et favoriser les initiatives.

6. Une ville durable et intelligente

Le numérique est un formidable levier de développement durable au service de l'Agenda 21. C'est en ce sens que la Ville s'est engagée, en favorisant l'usage des technologies numériques comme levier de l'efficacité énergétique de la collectivité et en signant la charte numérique écologique (Green Digital Charter).

La mutualisation des différents réseaux de la Ville, dans une logique de réseau intelligent, constituera la première étape technique du « Smart Grid » privé. Ces nouveaux réseaux, progressivement combinés à des capteurs connectés, permettront d'optimiser différents flux de la ville, tels que l'eau, l'énergie, les déplacements, le stationnement. Plusieurs projets seront conduits :

- au service de l'efficacité énergétique : gestion des chaudières, outil de pilotage des équipements technologiques, travail sur l'îlot Amédée Saint Germain, ...
 - au service de la qualité des espaces publics et de la tranquillité : extension du réseau de vidéo protection, optimisation du travail des équipes de terrain par la géolocalisation, ...
 - au service d'une ville plus fluide : extension du stationnement tout en construisant une solution dématérialisée de paiement et de contrôle, accessible depuis un mobile.
- Au service d'une informatique interne verte et efficace sur le plan énergétique : installation de copieurs multifonctions en réseau à la cité municipale, extinction automatique des postes de travail, climatisation intelligente, valorisation des déchets informatiques...).

7. La performance des métiers

En septembre 2014, la Cité Municipale accueillera 830 agents de la ville et du CCAS, actuellement répartis sur 15 sites, ainsi que les usagers, venant accomplir des démarches administratives ou s'informer. Projet stratégique pour la ville, il va se traduire par de nombreux projets numériques portant sur l'ingénierie du bâtiment, l'accueil du public ou la performance des services (installation des réseaux informatiques et téléphoniques, installation et organisation de l'accueil des publics et la conduite du changement associée, gestion des files d'attente, restauration municipale, visioconférence, contrôle d'accès, gestion du temps, reprographie, déménagement et réinstallation des matériels informatiques, gestion des risques liés à la sécurité de l'information...).

La refonte des Systèmes d'Informations structurants sera approfondie (dont la refonte complète du SI famille et enfance à l'horizon 2015-2016, intégrant la réforme des rythmes scolaires).

8. L'espace numérique de travail des agents

La Cité Municipale offre l'opportunité de repenser le poste de travail des agents et des élus. Il y sera associé des éléments de bureautique, mobilité, moyens d'impression, outils de communication et d'environnement collaboratif. Une anticipation des usages futurs sera également amorcée : convergence des supports PC-tablette-téléphone, télétravail.... Aussi,

plusieurs chantiers vont être poursuivis ou lancés : la refonte de l'intranet Iris, la mise en place d'une gestion électronique de documents et de la signature électronique, la poursuite des travaux sur l'archivage intermédiaire et définitif, la modernisation nécessaire de l'environnement de travail, en inscrivant cela dans une démarche globale d'optimisation des coûts de fonctionnement.

9. La performance des infrastructures

Elle se décline autour des axes suivants :

- La poursuite de la consolidation des serveurs informatiques plus performants et moins énergivores,
- L'anticipation des besoins de capacité de stockage pour faire face à l'accroissement annuel du volume de données traitées. Il s'agit pour la Ville de garantir la robustesse des infrastructures, la disponibilité de l'information, la performance de l'accès aux données.
- L'optimisation des moyens d'impression (implantation de multifonctions et suppression d'imprimantes individuelles),
- Le renouvellement des équipements de cœurs de réseau, commutateurs « datacenters » et la mise en place des premiers éléments de distribution permettant l'intégration de la Cité Municipale, des archives et autres nouveaux équipements et l'arrêt progressif des sites libérés devant être vendus.

10. Gouvernance et sécurité de l'information

La sécurité de l'information et la maîtrise des risques liés au numérique feront l'objet d'un travail particulier (installation du Correspondant Informatique et Liberté et de l'autorité d'homologation dans leurs rôles, définition et diffusion de la politique de sécurité de l'information Ville, formation des agents...). Les pratiques actuelles en matière de management de projets seront optimisées, grâce au déploiement d'une solution informatisée de gestion du portefeuille projets. Cela s'inscrira dans une démarche d'amélioration continue, par une définition plus précise des indicateurs de suivi et d'efficacité ou une meilleure gestion de l'information.

Gestion et développement des ressources humaines

La part du budget de fonctionnement alloué à la gestion des ressources humaines représente plus de la moitié des frais globaux de fonctionnement de la Collectivité..

Le partage de la fonction ressource humaine avec l'ensemble des Directions, s'opèrera dans le cadre de la responsabilisation de tous au respect de l'objectif budgétaire fixé, en maintenant une optimisation de la ressource humaine de la Collectivité, grâce au plan d'activité suivant :

- **Assurer le bien être au travail de l'ensemble des salariés et leur développement personnel et professionnel**
 - par la poursuite des actions de prévention du risque au travers des « documents uniques » dont la rédaction s'achève dans chacune des directions.
 - par la poursuite du déploiement des conseillers et assistants de prévention dans les directions.
 - par l'établissement d'un plan ambitieux de formation des salariés de la Collectivité apportant à chacun un meilleur niveau de qualification et d'adaptation aux missions, facteur également de développement personnel.
 - par l'accompagnement des agents dans leur déroulement de carrière, en développant les nominations à concours ou à la promotion interne.

- par le développement de l'amélioration du dispositif d'évaluation des agents, en poursuivant le plan de formation de managers, aboutissant à un meilleur partage dans la fixation ou la lecture des objectifs.
- Par l'amélioration du retour à l'emploi des agents éloignés de leur poste par leur état de santé au gré du dispositif maladie.
- **Poursuivre le travail de transversalité avec l'ensemble des Directions pour un meilleur partage de la fonction Ressources Humaines.**
- avec le développement d'outils collaboratifs (workflow) et de saisies décentralisées permettant une meilleure participation des Directions à la gestion de l'information liée à leur personnel.
- par le déploiement du dispositif de gestion « postes emplois compétences », permettant notamment une meilleure définition du besoin au moment du recrutement, de même que de permettre à la Collectivité d'avoir une meilleure visibilité de son effectif et d'élaborer des fiches de postes pour chaque agent.
- Par l'accompagnement des Directions dans la gestion de leur personnel afin de faire face, dans la mesure du possible à moyen constant, aux nouvelles missions résultant du développement de la Ville, notamment au travers de l'accompagnement aux projets de service et évolution des missions.
- **Renforcer l'anticipation du besoin en ressource humaine au regard des grands projets de la Ville**
- par l'anticipation dès le projet de création d'une nouvelle structure, du besoin en personnel nécessaire à son fonctionnement, en accompagnant les Directions dans l'analyse du besoin permettant par la suite le développement d'une réflexion prévisionnelle des effectifs pour l'ensemble des Directions, et des réflexions sur les externalisations possibles.
- Par la mise en place d'ateliers avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le but de d'accueillir ses agents au sein de la Cité municipale et de favoriser le rapprochement des deux entités.

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN

D-2013/642
Budget de l'exercice 2013. Décision modificative n° 2

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après le vote du budget et compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget, il convient également d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaire s'y rapportant.

La Décision Modificative n°2 sera la dernière de l'année. Elle contient des transferts de crédits (changements d'imputation comptable, virements d'une section à l'autre) qui sont équilibrés, budgétairement neutres et qui ont pour objet d'ajuster les comptes en fin d'exercice.

Il faut noter que figure, dans cette 2^{ème} Décision Modificative, une opération purement technique, qui vient gonfler les masses à hauteur de 3,1 M€ et qui vise à retracer comptablement la cession par pactes à la Caisse des Dépôts et Consignations du terrain situé rue Lucien Faure.

Enfin, Il existe, tant en investissement qu'en fonctionnement, certaines opérations qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux ou complémentaires.

Il s'agit principalement des affaires suivantes :

SUBVENTIONS :	
Manufacture atlantique (avance)	0,10 M€
Subventions diverses	0,01 M€
CREDITS COMPLEMENTAIRES :	
Masse salariale	0,80 M€
Energies	0,50 M€
SIVU	0,45 M€
Taxes diverses (foncières)	0,21 M€
Carburants	0,15 M€
Horodateurs, nouveau contrat	0,15 M€
Ouverture du centre d'animation Sarah Bernhard	0,09 M€
Non valeurs	0,08 M€
Ligne de trésorerie	0,07 M€
Installation de sanitaires	0,04 M€
Crédits de fonctionnement divers	0,20 M€

ACQUISITIONS ET PARTICIPATIONS :	
Acquisition terrain BAF rue de la Faïencerie (groupe scolaire)	3,20 M€
Acquisition salle de répétitions, Auditorium	1,50 M€
Terrain Léo Saignat (opération Neurocampus) Participation de la Ville	1,00 M€
Intégration comptable - cession par pactes - terrain rue Lucien Faure	3,12 M€
Participation au capital de l'Agence France Locale	0,49 M€
TRAVAUX ET ETUDES :	
Ajustement de crédits de paiement non consommés	- 8,64 M€
Nouveau stade, participation de la Ville (solde)	1,39 M€
Etudes et travaux divers	0,02 M€

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

Rôles supplémentaires	0,30 M€
Dotations communautaires de croissance et de solidarité	0,33 M€
Stationnement payant	0,24 M€
Projet COMENIUS	0,05 M€
Participations diverses	0,06 M€
FCTVA	1,69 M€
PAE Bassins à flots	2,05 M€
Cessions diverses	0,50 M€
Cession terrain à Régaz, rue Jean Vaquier (report à 2014)	- 4,39 M€
Terrain Léo Saignat (opération Neurocampus) Participation de la CUB	1,00 M€
Intégration comptable, cession par pactes rue Lucien Faure	3,10 M€

Vu L'article L 112-11 du C.G.C.T.

VU la loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2013.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 9 242 004.71 Euros**

dont : 8 733 111.54 Euros pour la Ville

dont : 508 893.17 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **en Dépenses à la somme de 9 242 004.71 Euros**

dont : 8 733 111.54 Euros pour la Ville

dont : 508 893.17 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire mes chers collègues, le dossier 642 concerne la 2^{ème} Décision Modificative pour un montant tant en recette qu'en dépense de 9.242.004,71 euros.

Ce montant est abondé, si j'ose dire, par une modification un peu technique à hauteur de 3,10 millions qui vise à retracer la cession par pactes à la Caisse des Dépôts et Consignations du terrain situé rue Lucien Faure.

Pour le reste, chacun a la liste des opérations.

Je reste, Monsieur le Maire, à disposition pour répondre aux questions s'il y en a.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues, quelques commentaires sur cette Décision Modificative N° 2.

Première interrogation, elle concerne la section de fonctionnement. On constate à la lecture des tableaux une explosion du chiffre combustibles. Il était de 2,3 millions d'euros l'an passé lors de la DM 2 du BP 2012, cette année il passe à 3,66 millions, c'est-à-dire une augmentation de 59%.

Vous allez peut-être me dire que le coût des fluides a augmenté, mais il n'a pas augmenté à hauteur de 59%, donc je pense que cela mérite quelques explications à un moment où on est tous censés faire des économies sur l'énergie.

Ensuite, les contrats de prestations de services augmentent également de 7%. Là aussi nous n'avons pas d'explications dans les documents qui nous sont présentés. Je souhaiterais également des explications complémentaires.

Egalement le fameux poste « Divers ». Vous vous souvenez, l'an dernier nous avons dénoncé ce poste en disant qu'il était pourvoyeur de fonds pour le service Communication. Nous constatons que cette année il augmente de 80.000 euros à l'occasion de cette DM, ce qui le porte à 3,4 millions d'euros, alors qu'il était de 2,5 millions d'euros lors de la DM 2 à la même époque l'an dernier. Soit une augmentation considérable de 38%.

Là aussi, si on pouvait avoir quelques explications, elles seraient les bienvenues.

En ce qui concerne les subventions aux associations et personnes privées, elles se sont fortement accrues, vous en conviendrez. Je vous épargnerai la lecture des chiffres, mais je pense qu'il faut mettre ça sur le dos des vertus insoupçonnées des années électorales ou pré-électorales, vertus insoupçonnées par rapport aux années de début de mandat où effectivement l'aide aux associations, nous l'avons suffisamment dénoncé dans cette salle, est beaucoup moins ambitieuse que celle octroyée à la veille d'une échéance électorale.

Une particularité concerne le Fonds d'Aide à la Création de 500.000 euros que vous avez créé récemment, qu'on a voté au Conseil Municipal, et que nous avons voté.

Nous avons appris, sauf erreur de ma part, vous me contredirez si ce n'est pas exact, que la date limite de la première fournée des associations pouvant bénéficier de ce Fonds d'Aide à la Création de 500.000 euros a été arrêtée au 4 novembre dernier, ce qui laissait à peine quelques semaines aux associations pour à la fois s'informer et répondre, puisque je vous le rappelle, nous l'avons voté en septembre, je crois que ça a été mis en ligne au mois d'octobre et les associations avaient à peine un mois pour pouvoir bénéficier de ce fonds conséquent et intéressant.

Donc nous serions heureux de connaître la liste et le nombre d'associations qui ont répondu, sachant que la prochaine commission se réunira en principe après les élections.

Enfin, une intervention un peu plus longue en ce qui concerne la ligne Investissements.

La ligne Investissements fait l'objet de toutes nos suspicions. Vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que vous déploriez le fait que l'Etat contribuait moins aux investissements des collectivités locales et des mairies.

On peut voir un côté plus positif à cette critique que nous avons partagée, c'est-à-dire que l'Etat, pénurie d'argent oblige, sera obligé de se montrer plus rigoureux et plus regardant en privilégiant vraisemblablement les investissements des collectivités locales qui lui paraissent les plus prioritaires.

Je note, j'aurais pu le dire tout à l'heure mais je ne l'ai pas dit, que si la DGF de Bordeaux diminue effectivement dans les proportions que vous avez rappelées à l'occasion de ce budget, c'est aussi parce que l'Etat a décidé de faire une péréquation avec un soutien accru aux collectivités locales les plus fragiles au détriment des collectivités locales les plus riches comme la nôtre, ce qui est un souci de péréquation qui, à mon avis, est tout à fait honorable, même si, on peut le déplorer, la Ville de Bordeaux n'en fait pas partie ; mais réjouissons-nous au moins de ne pas faire partie des collectivités locales les plus fragiles.

Je note également que nous avons voté lors du Conseil Municipal de septembre la création de l'Agence France Locale. Je pense que c'est effectivement une nouvelle façon pour l'Etat d'aider les collectivités territoriales. On ne peut que se féliciter du fait qu'en créant cette association, cette Agence France Locale destinée à aider les collectivités locales à investir, l'Etat a clairement dit que c'était un outil nécessaire pour desserrer l'étai de financement des collectivités locales, notamment pour les aider à aborder la transition écologique et énergétique des territoires.

Donc que l'Etat nous aide à investir dans des secteurs porteurs d'avenir, je pense qu'on ne peut, les uns et les autres ici, que s'en féliciter.

Je pense qu'il nous aidera moins à financer des investissements que je qualifierai - excusez-moi - d'imbéciles, je l'ai déjà dit, comme celui du grand stade. N'oublions pas que l'Etat nous a fortement aidés à construire ce grand stade de Bordeaux Lac. Il a mis sur la table 28 millions d'euros en disant : il faut que la France participe à tout prix à l'Euro 2016, donc vous allez construire un grand stade à Bordeaux Lac, donc on vous donne 28 millions d'euros ; et la Mairie de Bordeaux, comme d'autres, a dit : c'est une manne inespérée, profitons-en.

Je considère que là l'Etat nous a aidés de façon totalement imbécile. Je ne pense pas que ce soit des investissements réellement prioritaires à une époque où l'argent public est censé être plus rare. Je suis persuadé qu'aujourd'hui l'Etat se montrerait beaucoup plus rigoureux que de nous inciter à faire de tels investissements en mettant lui-même 28 millions d'euros sur la table.

Egalement une ligne de ce budget a attiré notre attention c'est la ligne qui est consacrée aux investissements, notamment à la part des PPP.

Vous connaissez notre hostilité à ce montage juridique. Mais je note que quand vous regardez l'ensemble des dépenses d'investissements, on se rend compte que 73 millions d'euros sont consacrés aux PPP. C'est-à-dire que 29% de nos investissements équipement passent par ces montages juridiques qui, vous en conviendrez avec moi, sont aujourd'hui de plus en plus critiqués. A l'époque où la Ville de Bordeaux y avait recours, comme d'autres collectivités locales de gauche, ils étaient beaucoup moins critiqués qu'aujourd'hui. Aujourd'hui tout le monde se rend compte qu'ils s'avèrent extrêmement coûteux pour le partenaire public de ces opérations.

Je dirai un mot, Monsieur le Maire, sur le fait que vous avez fait allusion à la phobie du privé. Moi je n'ai aucune phobie pour le privé, ne serait-ce que ma profession qui est libérale m'interdit d'avoir ce type de phobie, vous le comprendrez. Mais par contre si je dois avoir une phobie, c'est une phobie du privé monopolistique.

Quand on parle des PPP, vous conviendrez aussi avec moi, que le problème des PPP c'est qu'il y a deux ou trois entreprises qui en profitent, essentiellement Vinci et Bouygues, c'est-à-dire au détriment de notre tissu économique et industriel. Vous savez que régulièrement les PME se plaignent du fait qu'elle sont condamnées dans ces opérations financières et ces opérations de construction à avoir simplement de la sous-traitance qui est en général accordée dans des conditions extrêmement favorables aux gros partenaires que sont Vinci et Bouygues.

Donc moi je ne suis pas du tout phobique du privé. Au contraire, je souhaite qu'il y ait un tissu économique et industriel beaucoup plus diversifié, beaucoup moins monopolistique, et là, effectivement, Monsieur le Maire, je vous autorise à dire que j'ai une attitude extrêmement critiquable, avec beaucoup d'autres, vis-à-vis de ces montages juridiques et financiers que sont les PPP.

Vous pouvez peut-être appeler ça de la phobie, mais je tiens à dire que ce n'est pas du tout de la phobie du privé, c'est de la phobie pour ce type de privé qui est en train actuellement de faire crever l'ensemble des PME et des professions libérales comme les architectes qui se plaignent régulièrement d'être exclus de ce type de montage juridique et financier.

Un dernier mot. Puisque j'ai fait allusion aux PPP, j'ai fait naturellement allusion, vous l'avez bien compris, au PPP du grand stade. Je veux simplement vous poser une question, Monsieur le Maire.

J'ai compris que récemment vous aviez indiqué que la Ville de Bordeaux souhaitait conserver le stade Chaban-Delmas pour en faire une plaine des sports. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Ça fait longtemps que nous avons émis nous-mêmes cette proposition.

Par contre j'attire votre attention sur le fait que lorsque vous parliez du montage financier du grand stade, vous disiez : la Ville de Bordeaux va faire des économies à l'occasion du fait qu'elle va se désengager du stade Chaban-Delmas, et vous aviez chiffré ces économies à 2 millions d'euros.

Je ne suis pas persuadé que vous allez faire 2 millions d'euros d'économies si vous considérez qu'il faut conserver ce stade, même en le modifiant. S'il faut le mettre à la disposition des équipements sportifs de proximité, si vous voulez en faire une plaine des sports, je vous invite là aussi à réviser le plan de financement et des économies que vous escomptiez à l'occasion du financement du futur grand stade.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que nous pouvons dire sur cette Décision Modificative N° 2 c'est qu'elle correspond au budget définitif pour l'année 2013. On sait qu'on ne pourra pas engager de dépenses supplémentaires, et donc c'est un document dont les chiffres seront très proches du compte administratif de 2013.

Autrement dit, avec ce document on sait poste par poste les sommes que la Ville a ou va encore engager cette année. Il suffit donc de comparer ce budget définitif au compte administratif 2012 pour savoir quelles sont les politiques qui ont eu à souffrir de vos décisions budgétaires cette année.

Moi je n'ai aucun problème, Monsieur le Maire, à expliquer la méthode de calcul et j'accepte, là encore sans difficulté, la confrontation des résultats.

Je me permets de donner un seul exemple de calcul pour ne pas être trop long, mais également pour couper à toute contestation.

Je disais dans mon intervention précédente qu'en 2013 la culture perdait en fonctionnement 2,46% du poids qui était le sien dans le compte administratif 2012. Je m'explique.

En 2012, en fonctionnement, le budget culture était de 51.184.000 euros sur un budget global de 319 millions. Cela représente 16,04% du budget de fonctionnement.

En 2013, ce sont les chiffres de cette DM2, on sait que le budget culture en fonctionnement est de 51.990.000 sur un budget global de 382 millions, soit 13,49%.

Monsieur le Maire, 16,04 – 13,49 ça fait bien 2,46.

On peut multiplier ces exemples à l'infini. Moi je vous donnerai simplement les résultats que j'ai obtenus. Je tiens les calculs à votre disposition.

Faire ces calculs c'est évidemment un peu fastidieux. Je comprends que certains élus soient à la peine, mais c'est la seule manière, mes chers collègues, de savoir si derrière le discours politique il y a une réalité qui corrobore les affirmations assénées ici et dans la presse.

Il y a, lorsqu'on fait ces calculs, trois politiques essentiellement sacrifiées : la culture, l'éducation et le social. Rapportée au budget global, je pèse mes mots, chacune de ces politiques a fait l'objet de coupes budgétaires, comparée au montant qui était le leur dans le budget précédent.

Ainsi, et je n'y reviendrai pas très longuement, la culture perd 2,46 en fonctionnement et 9,96 en investissement. On a donc d'un côté un matraquage, qui d'ailleurs confine au matraque publicitaire, pour nous faire croire que la Ville se préoccupe de la culture, et on constate qu'en réalité les sommes engagées disent exactement l'inverse.

La politique enseignement et formation, autrement dit pour l'essentiel les écoles, perd presque 2% en fonctionnement et 2% en investissement en 2013 du poids, je le rappelle, qui était le leur pour une politique pourtant qui était déjà très minoritaire dans le budget global.

Et le dernier point qui nous paraît très dramatique c'est que vous avez réussi à tailler encore un peu plus dans le budget social. Vous avez deux adjointes dédiées à cette politique, un événement ultra médiatisé, bien entendu, au Forum social, vous avez un Projet Social, là encore il y a les chiffres, et les chiffres sont clairs.

La politique sociale, je vous invite à prendre les chiffres et à les mettre devant vous, elle perd encore en fonctionnement 0,47 point.

Je rappelle tout de même que l'année dernière le budget de fonctionnement du social dans le budget global était de 3,55%, ce qui n'est quand même pas énorme. 4,02 en 2012, 3,55 en 2013, et l'investissement on perd là encore 0,03(?). Mais en réalité on perd presque un demi-point pour un budget qui était extrêmement faible.

Quand j'entends évidemment couiner, je réponds simplement que les chiffres que nous prenons, et je n'ai pas besoin de lunettes, ce sont seulement les chiffres que la LOB impose aux collectivités territoriales de communiquer, c'est-à-dire les sommes globales par fonction. Ils sont incontestables. Même le Maire de Bordeaux à son époque était d'accord par rapport à ces évolutions.

Je reste toujours à votre disposition - j'ai fait cet appel plusieurs fois, jamais il n'a été entendu - pour confronter ces chiffres.

Aujourd'hui on constate une chose, c'est qu'en 2013 le Maire de Bordeaux a sacrifié la culture, a sacrifié les écoles et a sacrifié le social.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Vous comprendrez, mes chers collègues, que je n'ai pas l'intention d'aller discuter avec des opposants qui falsifient les chiffres à ce point.

Le budget culture n'a pas baissé dans les comptes de la Ville de Bordeaux. Bien évidemment si on tire des pourcentages par rapport au budget global, notamment en incorporant le budget d'investissement, on peut arriver à ce genre de présentation fallacieuse. Mais en valeur absolue, je parle sous le contrôle des services financiers qui m'entourent, le budget de la culture n'a pas diminué en 2013. C'est un mensonge que d'affirmer le contraire.

Donc je n'ai pas l'intention de discuter de ces chiffres parce qu'on est là dans la falsification électorale et pas dans un dialogue serein, constructif et honnête.

C'est invraisemblable de mentir à ce point.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Je ne vais pas commenter la subvention à la Manufacture Atlantique, 0,1 million d'euros, nous l'avons évoquée...

M. LE MAIRE. -

Ça a baissé là-aussi, n'est-ce pas ? Le budget culture a baissé...

Quel culot, alors que le Conseil Général et l'Etat diminuent en valeur absolue leurs subventions, de venir expliquer que le budget culture de la Ville baisse. Il faut un culot d'acier pour faire ça ! C'est absolument invraisemblable de falsifier la présentation à ce point-là.

Les subventions culturelles de la Ville de Bordeaux et les crédits culturels de la Ville de Bordeaux en valeur absolue n'ont pas baissé en 2013. Vous ne démontrerez pas le contraire, M. ROUYEYRE, parce que ce n'est pas vrai, tout simplement.

M. ROUYEYRE. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Non. Ce n'est pas vrai. Vous calculez des pourcentages. Vous falsifiez les chiffres. Vous avez une présentation fallacieuse.

Je vous ai donné le chiffre tout à l'heure du budget global de la culture en 2013 par rapport au budget global de la culture en 2012, il est en progression.

On vous a d'ailleurs expliqué également que les 3% du budget social c'est une présentation fallacieuse parce que vous excluez du budget social, par exemple tout ce qui a trait à l'accueil de la petite enfance, ou à l'éducation qui naturellement font partie de l'effort social de la Ville.

Donc votre présentation est une présentation électorale qui ne représente pas la réalité des chiffres.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole.

Je ne vais donc pas commenter la subvention à la Manufacture Atlantique, 0,1 million d'euros, nous l'avons évoquée au dernier Conseil. Subvention donc, assortie du terme « avance », l'ajout du mot « avance », suite à une intervention de notre part en commission. Mais il s'agit bien d'une subvention.

Je voulais évoquer un tout autre point pour nous féliciter – vous voyez, Monsieur le Maire, que nous pouvons parfois nous féliciter – de la participation de la Ville à l'Agence France Locale à laquelle la Ville a adhéré, et nous féliciter de la création de cet outil national qui permet aux collectivités locales de s'organiser pour imaginer de nouvelles solutions pour financer leurs investissements.

L'AFL facilite ainsi la coopération entre les collectivités qui seront plus fortes et plus solidaires de ce fait. Elle contribue à sécuriser durablement l'accès à la ressource, et elle sera, nous pensons, un outil indispensable pour financer la transition énergétique et écologique des territoires.

A ce titre nous souhaitons que les opérateurs bancaires que l'AFL retiendra soient exemplaires en matière de transparence financière et de responsabilité sociale et environnementale afin qu'elle participe à l'essor d'une économie centrée sur l'homme et respectueuse de l'environnement.

Donc nous nous félicitons de cette adhésion à l'Agence France Locale.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais simplement préciser que l'Agence France Locale, ce n'est pas une intervention de l'Etat au bénéfice des collectivités locales. Non. Pas du tout. Ça n'a strictement rien à voir.

Ce sont les collectivités locales qui se mettent ensemble pour accéder aux marchés financiers avec l'autorisation de Bercy que nous avons d'ailleurs beaucoup de mal à obtenir, de façon à obtenir des conditions financières plus avantageuses qu'avec les prêts que le secteur bancaire peut nous consentir.

Je regrette d'ailleurs un peu, même si elle n'a pas de besoins immédiats, que la CUB, alors que nous avons lancé cette opération dès 2004 avec la CUB, ne participe pas à la création de l'Agence France Locale parce que ça pourrait être évidemment une façon de conforter cette initiative.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, pour ma part je suis favorable à un débat serein. Moi je vous invite juste à assumer la réalité budgétaire de vos politiques...

(Brouhaha – Protestations)

M. ROUVEYRE. -

C'est vous qui vous énervez, mais moi, Monsieur le Maire, je me tiens à votre disposition, dans votre bureau ou ailleurs, pour confronter nos chiffres. Ne transformez pas mon propos.

Moi je dis juste une chose : le budget de la Ville de Bordeaux entre 2012 et 2013 a augmenté. Là-dessus on est d'accord. Eh bien, la part des politiques culture, la part des politiques sociales...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Ah ! Voilà ! Ce n'est pas ce que vous avez dit ! Voilà la combine !

Je vous pose une question, M. ROUVEYRE...

M. ROUVEYRE. -

Posez-la moi.

M. LE MAIRE. -

Est-ce que le budget culture de la Ville de Bordeaux entre 2013 et 2012, en valeur absolue a diminué ?

M. ROUVEYRE. -

Et moi je vous réponds...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Voilà ! Répondez-moi oui, ou non. Est-ce qu'il a diminué ?

Au Budget Primitif est-ce que le chiffre du budget culture en 2013 est inférieur a celui de 2012 ? Dites-moi oui ou non.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, vous attendez une réponse de ma part...

M. LE MAIRE. -

Oui ou non ?

M. ROUVEYRE. -

Vous attendez une réponse de ma part. Je vais la formuler. Mais excusez-moi de ne pas y répondre en vos termes...

M. LE MAIRE. -

Ah ! Voilà ! Evidemment ! Allez, assez d'embrouilles s'il vous plaît.

M. ROUVEYRE. -

Ce serait quand même un instant intéressant d'avoir un débat serein sur des chiffres. On est sur la Délibération Modificative. La réponse que je vous fais est la suivante : le budget culture proportionnellement au poids qui était le sien en 2012 a baissé ! Excusez-moi. Je vous ai donné des chiffres extrêmement clairs...

M. LE MAIRE. -

Vous avez menti, Monsieur ROUVEYRE. Vous avez dit tout à l'heure que la Ville avait taillé dans son budget culture. C'est faux ! Le budget culture de la Ville est de 67,61 millions en 2013, il était de 62,68 en 2012. Donc le budget culture de la Ville de Bordeaux n'a pas baissé en valeur absolue, et c'est le seul chiffre qui compte, entre 2013 et 2012. Affirmer le contraire c'est mentir.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, vous savez parfaitement que ce ne sont évidemment pas les valeurs absolues qui comptent...

M. LE MAIRE. -

Mais bien sûr que si ce sont les valeurs absolues qui comptent ! Ce ne sont pas les pourcentages ! Les pourcentages rapportés à un budget en augmentation ne veulent rien dire !

On va clore ce débat. On voit bien votre manipulation...

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, on a un règlement intérieur. Vous me permettrez de répondre...

M. LE MAIRE. -

On voit bien votre manipulation. Vous avez enfin tombé le masque ! Ce que vous avez dit tout à l'heure est faux. Le budget culture de la Ville de Bordeaux n'a pas baissé entre 2013 et 2012 !

M. ROUVEYRE. -

Le poids du budget culture...

M. LE MAIRE. -

Vous pouvez le rapporter aussi à l'âge du capitaine ou au budget culture du Conseil Général, ça n'a pas de sens !

M. ROUVEYRE. -

Moi je ne parle pas de l'âge du capitaine. Je vous dis simplement que le poids du budget culture en 2013 a sensiblement baissé par rapport à ce qu'il était en 2012 !

M. LE MAIRE. -

Ça n'a aucun sens. En valeur absolue le budget culture n'a pas baissé ! Voilà. Allez...

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, puisque vous m'avez posé une question, permettez-moi d'en faire autant. Est-ce que le poids du budget culture dans le budget 2013 est supérieur ou inférieur à ce qui était le sien dans le budget 2012 ?

M. LE MAIRE. -

Eh bien moi, M. ROUVEYRE, je vais être honnête avec vous. La réponse est oui...

M. ROUVEYRE. -

Ah !

M. LE MAIRE. -

... parce que le budget a augmenté. Et je vous repose la question, est-ce que vous allez y répondre ?

Est-ce qu'en valeur absolue le budget culture a augmenté ou baissé ?

Répondez, M. ROUYEYRE !

Répondez !

M. ROUYEYRE. -

Je vais y répondre...

M. LE MAIRE. -

Répondez !

M. ROUYEYRE. -

On touche du doigt quelque chose d'intéressant...

M. LE MAIRE. -

Répondez !

M. ROUYEYRE. -

... Ça veut dire quoi, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE. -

Répondez ! Est-ce que le budget culture a baissé en valeur absolue ?

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, ça veut dire quoi...

M. LE MAIRE. -

Vous voyez que vous ne voulez pas répondre ! Vous êtes malhonnête, M. ROUYEYRE. Vous ne répondez pas !

M. ROUYEYRE. -

Mais non ! Je vais répondre !

M. LE MAIRE. -

Vous ne répondez pas, M. ROUYEYRE !

M. ROUVEYRE. -

Vous admettez que le budget global a augmenté et que le budget culture...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Le budget culture a augmenté moins vite que le budget global.

Je vous repose la question M. ROUVEYRE, et on voit bien que vous refusez d'y répondre : est-ce qu'en valeur absolue le budget culture de la Ville de Bordeaux a progressé ou diminué d'une année sur l'autre ?

M. ROUVEYRE. -

Je m'engage à répondre à votre question...

M. LE MAIRE. -

Répondez tout de suite, vous connaissez les chiffres. C'est incroyable !

M. ROUVEYRE. -

Je les connais même par cœur...

M. LE MAIRE. -

Vous êtes de mauvaise foi, M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Non. Je ne suis pas de mauvaise foi et je vous propose d'y répondre doublement...

M. LE MAIRE. -

Non. Moi j'ai répondu tout de suite et vous, vous refusez de répondre - donc acte - parce que vous ne voulez pas reconnaître que vous avez proféré une inexactitude tout à l'heure.

M. ROUVEYRE. -

Je n'ai pas proféré d'inexactitude !

M. LE MAIRE. -

Si. Absolument. Le budget culture n'a pas diminué en valeur absolue. C'est tout. C'est absolument évident. Vous refusez de le reconnaître alors que c'est l'évidence absolue et que je vous ai donné les chiffres.

M. ROUVEYRE. -

C'est vous qui parlez de valeur absolue, mais il y a un point...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas moi qui parle de valeur absolue. La valeur absolue vis-à-vis des utilisateurs du budget culture c'est la seule chose qui compte ! Peu importe pour les acteurs culturels de Bordeaux de savoir quel est le poids relatif dans le budget total de la Ville. Ce qui compte c'est ce qu'ils touchent et réellement !

Je vous repose à nouveau la question : est-ce que oui ou non vous pouvez me dire si le budget culture de la Ville de Bordeaux en valeur absolue a augmenté ou baissé entre 2013 et 2012 ?

Répondez-moi, M. ROUVEYRE !

M. ROUVEYRE. -

Je m'engage à vous répondre...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas « je m'engage » ! Répondez-moi !

M. ROUVEYRE. -

Je vais vous répondre ! Je vous assure que je vous réponds. Laissez-moi terminer mon raisonnement. Si on veut avoir un débat ça serait intéressant que je puisse aller jusqu'au bout.

Vous avez dit une chose tout à fait juste c'est que le budget global a augmenté, et vous avez reconnu, je vous en remercie, que le budget culture a un poids inférieur en 2013 que ce qui était le sien en 2012.

Ça veut dire quoi, Monsieur le Maire ? Ça veut dire que d'autres politiques ont été privilégiées, et j'aurais aimé...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas ça la question, M. ROUVEYRE ! La question est de savoir si le budget culture a augmenté ou diminué. Vous ne me répondez toujours pas. Vous êtes très mal à l'aise, M. ROUVEYRE.

Répondez-moi.

M. ROUVEYRE. -

Je ne suis pas mal à l'aise. Je vais vous répondre.

M. LE MAIRE. -

Ah ! « Je vais vous répondre »...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, on va arrêter puisque...

M. ROUVEYRE. -

Je vous donne les chiffres...

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE, ça suffit. Ou bien vous me répondez, ou bien vous cessez d'occuper le micro pour me mener en bateau.

Est-ce que oui ou non, je vous le demande encore une fois, le budget culture a augmenté ou diminué d'une année sur l'autre ?

« Je vais vous répondre... »

(Rires)

M. ROUVEYRE. -

Sauf que vous ne me laissez pas organiser ma réponse.

M. LE MAIRE. -

« Je vais vous répondre... »

M. ROUVEYRE. -

Jusque-là les élus ont quand même la liberté de la réponse qu'ils entendent donner...

M. LE MAIRE. -

Vous avez la liberté de ne pas me répondre, mais dites : je ne vais pas vous répondre. Je vous donne acte que vous ne me répondez pas.

M. ROUVEYRE. -

Le budget était de 51.184.000...

M. LE MAIRE. -

Le chiffre est faux. Le chiffre global fonctionnement et investissement est de 62,68 millions, et en 2013 il est de 76,61.

Et je ne vais pas poursuivre ce débat puisque vous êtes de mauvaise foi, et que vous refusez de reconnaître l'évidence. Donc nous allons conclure.

M. MARTIN

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je voudrai répondre à M. HURMIC qui, lui, a posé de bonnes questions et d'une façon apaisée.

Les combustibles, mon cher collègue, vous savez qu'on a eu un hiver particulièrement rigoureux l'an dernier et qu'en plus le coût des fluides a augmenté. Ceci explique cela.

Les contrats, vous notez une augmentation. Il s'agit de contrats sur les graffitis, sur les horodateurs, sur les déchets. Et vous savez qu'on a énormément d'ascenseurs, et maintenant le numérique avec des contrats d'entretien qui coûtent fort cher.

La troisième question concernait la rubrique « Divers ». C'est tout simplement en recette et en dépense le coût du mécénat culturel. 50.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je rappelle que la part du budget culturel dans le budget global de la Ville est de 17%. La moyenne des grandes villes est de 14%. Donc nous sommes également là aussi je crois très très bien placés.

Et on a bien vu les manipulations auxquelles ce débat donne lieu.

Je mets aux voix ce projet de Décision Modificative :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

DECISION MODIFICATIVE 2/2013



BORDEAUX
Ma ville



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes - Ville de Bordeaux

Numéro SIRET : 21330063500017

POSTE COMPTABLE : RF Bordeaux Municipale et CUB

M. 14

Décision modificative (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : Budget principal

ANNEE 2013

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 414 436,90	1 414 436,90
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 414 436,90	1 414 436,90

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 318 674,64	7 318 674,64
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		7 318 674,64	7 318 674,64

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 733 111,54	8 733 111,54
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	74 655 455,06	0,00	2 158 385,22	0,00	76 813 840,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	175 470 516,00	0,00	800 607,90	0,00	176 271 123,90
014	Atténuations de produits	875 607,00	0,00	8 472,00	0,00	884 079,00
65	Autres charges de gestion courante	73 357 572,04	0,00	265 979,29	0,00	73 623 551,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	331 760,00	0,00	0,00	0,00	331 760,00
Total des dépenses de gestion courante		324 690 910,10	0,00	3 233 444,41	0,00	327 924 354,51
66	Charges financières	8 648 070,00	0,00	220 000,00	0,00	8 868 070,00
67	Charges exceptionnelles	1 713 219,03	0,00	80 000,00	0,00	1 793 219,03
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		335 252 199,13	0,00	3 533 444,41	0,00	338 785 643,54
023	Virement à la section d'investissement (5)	36 792 018,28		-2 173 090,57	0,00	34 618 927,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 188 105,27		54 083,06	0,00	9 242 188,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 980 123,55		-2 119 007,51	0,00	43 861 116,04
TOTAL		381 232 322,68	0,00	1 414 436,90	0,00	382 646 759,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	382 646 759,58
------------------------------------------------------	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	18 004 854,86	0,00	111 185,04	0,00	18 116 039,90
73	Impôts et taxes	255 041 682,00	0,00	870 913,00	0,00	255 912 595,00
74	Dotations et participations	87 195 661,60	0,00	336 647,00	0,00	87 532 308,60
75	Autres produits de gestion courante	11 917 077,01	0,00	6 500,00	0,00	11 923 577,01
Total des recettes de gestion courante		372 709 275,47	0,00	1 325 245,04	0,00	374 034 520,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 632 082,13	0,00	25 038,56	0,00	2 657 120,69
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		375 341 357,60	0,00	1 350 283,60	0,00	376 691 641,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	694 121,91		64 153,30	0,00	758 275,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		694 121,91		64 153,30	0,00	758 275,21
TOTAL		376 035 479,51	0,00	1 414 436,90	0,00	377 449 916,41

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 196 843,17
-----------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	382 646 759,58
------------------------------------------------------	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	43 102 840,83
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 885 855,71	0,00	106 834,83	0,00	9 992 690,54
204	Subventions d'équipement versées	16 073 483,21	0,00	-13 358,71	0,00	16 060 124,50
21	Immobilisations corporelles	23 043 564,05	0,00	4 810 313,83	0,00	27 853 877,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	204 784 734,68	0,00	-7 675 787,08	0,00	197 108 947,60
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	253 787 637,65	0,00	-2 771 997,13	0,00	251 015 640,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	47 174,54	0,00	2 500,00	0,00	49 674,54
16	Emprunts et dettes assimilées	20 578 616,40	0,00	19 573,47	0,00	20 598 189,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	2 450 000,00	0,00	1 468 180,00	0,00	3 918 180,00
27	Autres immobilisations financières	5 283 247,67	0,00	3 119 416,00	0,00	8 402 663,67
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	28 359 038,61	0,00	4 609 669,47	0,00	32 968 708,08
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	10 795 945,15	0,00	1 234 720,00	0,00	12 030 665,15
	Total des dépenses réelles d'investissement	292 942 621,41	0,00	3 072 392,34	0,00	296 015 013,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	694 121,91		64 153,30	0,00	758 275,21
041	Opérations patrimoniales (4)	1 000 000,00		4 182 129,00	0,00	5 182 129,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 694 121,91		4 246 282,30	0,00	5 940 404,21
	TOTAL	294 636 743,32	0,00	7 318 674,64	0,00	301 955 417,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	38 365 335,61
----------------------------------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	340 320 753,57
-----------------------------------------------------	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	87 557 587,08	0,00	2 079 004,75	0,00	89 636 591,83
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	115 821 516,36	0,00	0,00	0,00	115 821 516,36
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	203 379 103,44	0,00	2 079 004,75	0,00	205 458 108,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	9 273 199,00	0,00	1 690 059,00	0,00	10 963 258,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	44 423 631,93	0,00	0,00	0,00	44 423 631,93
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	978 180,00	0,00	978 180,00
27	Autres immobilisations financières	6 526 998,02	0,00	-3 119 416,00	0,00	3 407 582,02
024	Produits des cessions d'immobilisations	13 620 584,00		2 326 725,40	0,00	15 947 309,40
	Total des recettes financières	73 844 412,95	0,00	2 050 548,40	0,00	75 894 961,35

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	8 798 438,99	0,00	1 126 000,00	0,00	9 924 438,99
Total des recettes réelles d'investissement		286 021 955,38	0,00	5 255 553,15	0,00	291 277 508,53
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	36 792 018,28		-2 173 090,57	0,00	34 618 927,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 188 105,27		54 083,06	0,00	9 242 188,33
041	Opérations patrimoniales (4)	1 000 000,00		4 182 129,00	0,00	5 182 129,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		46 980 123,55		2 063 121,49	0,00	49 043 245,04
TOTAL		333 002 078,93	0,00	7 318 674,64	0,00	340 320 753,57

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	340 320 753,57
-----------------------------------------------------	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	43 102 840,83
----------------------------------------------------------------------------------	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 158 385,22		2 158 385,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	800 607,90		800 607,90
014	Atténuations de produits	8 472,00		8 472,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	265 979,29		265 979,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	220 000,00	0,00	220 000,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	0,00	80 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	54 083,06	54 083,06
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-2 173 090,57	-2 173 090,57
Dépenses de fonctionnement – Total		3 533 444,41	-2 119 007,51	1 414 436,90

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 414 436,90
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 500,00	0,00	2 500,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 573,47	0,00	19 573,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	106 834,83	0,00	106 834,83
204	Subventions d'équipement versées	-13 358,71	2 007 130,00	1 993 771,29
21	Immobilisations corporelles (6)	4 810 313,83	1 024 999,00	5 835 312,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-7 675 787,08	1 190 000,00	-6 485 787,08
26	Participations et créances rattachées	1 468 180,00	0,00	1 468 180,00
27	Autres immobilisations financières	3 119 416,00	0,00	3 119 416,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		24 153,30	24 153,30
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 234 720,00	0,00	1 234 720,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 072 392,34	4 246 282,30	7 318 674,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 318 674,64
-----------------------------------------------------	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	111 185,04		111 185,04
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Travaux en régie</i>		40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes	870 913,00		870 913,00
74	Dotations et participations	336 647,00		336 647,00
75	Autres produits de gestion courante	6 500,00	0,00	6 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 038,56	0,00	25 038,56
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	24 153,30	24 153,30
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 350 283,60	64 153,30	1 414 436,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 414 436,90
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 690 059,00	0,00	1 690 059,00
13	Subventions d'investissement	2 079 004,75	1 024 999,00	3 104 003,75
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	175 000,00	0,00	175 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	150 000,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 007 130,00	2 007 130,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
26	Participations et créances rattachées	978 180,00	0,00	978 180,00
27	Autres immobilisations financières	-3 119 416,00	0,00	-3 119 416,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		54 083,06	54 083,06
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 126 000,00	0,00	1 126 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		-2 173 090,57	-2 173 090,57
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 326 725,40		2 326 725,40
Recettes d'investissement – Total		5 255 553,15	2 063 121,49	7 318 674,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 318 674,64
-----------------------------------------------------	---------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	74 655 455,06	2 158 385,22	0,00
60611	Eau et assainissement	1 350 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	5 983 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	190 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	3 168 100,00	500 000,00	0,00
60622	Carburants	1 067 247,96	150 000,00	0,00
60623	Alimentation	542 880,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	99 980,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	795 613,00	88 493,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 813 818,99	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	523 250,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	533 300,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	364 334,57	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	221 700,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	603 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 041 877,95	54 147,99	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 275 338,00	764 745,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	859 000,00	0,00	0,00
6125	Crédit-bail immobilier	542 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 972 927,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 563 366,92	46 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	486 331,80	30 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	145 568,67	0,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	1 684 212,37	131 790,57	0,00
61523	Entretien voies et réseaux	2 379 480,28	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	247 650,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	405 085,77	0,00	0,00
6156	Maintenance	8 709 790,87	-345,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 527 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	261 411,00	27 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	235 710,00	-188,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	624 113,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	118 500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 818 705,26	2 621,10	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	12 350,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	909 127,86	27 621,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	81 560,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 463 134,62	80 100,00	0,00
6231	Annonces et insertions	653 117,12	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	850 973,80	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	271 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	657 137,40	0,00	0,00
6237	Publications	470 387,92	0,00	0,00
6238	Divers	49 248,27	10 000,00	0,00
6241	Transports de biens	166 600,00	5 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	800 700,00	0,00	0,00
6248	Divers	14 156,28	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	324 342,14	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	10 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	166 578,96	0,00	0,00
6257	Réceptions	717 156,39	-25 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	522 169,62	19 732,12	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 056 112,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	105 750,00	10 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	546 209,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 399 140,00	3 123,44	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 145 015,04	18 000,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	709 877,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	351 170,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	781 206,23	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
63512	Taxes foncières	1 250 000,00	215 544,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	10 500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	770,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 172,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	175 470 516,00	800 607,90	0,00
6218	Autre personnel extérieur	35 980,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	1 979 770,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	489 990,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	19 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	903 950,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 886,00	607,90	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	81 655 860,00	800 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 414 350,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	21 254 500,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	19 103 980,00	0,00	0,00
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	478 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 981 300,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 070 200,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	125 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	540 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	33 850,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	119 000,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	1 278 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	175 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	260 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	550 400,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	875 607,00	8 472,00	0,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	200 000,00	8 472,00	0,00
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	675 607,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	73 357 572,04	265 979,29	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	54 260,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	1 405 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	169 286,75	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	270 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	70 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	34 143,24	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	187 294,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 932 961,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	22 600,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	7 471 261,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	20 812 152,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	28 960,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	39 717 927,05	256 979,29	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	181 727,00	9 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	331 760,00	0,00	0,00
6561	Frais de personnel	200 000,00	0,00	0,00
6562	Matériel, équipement et fournitures	131 760,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		324 690 910,10	3 233 444,41	0,00
66	Charges financières (b)	8 648 070,00	220 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 310 000,00	-135 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	473 898,91	290 000,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	357 970,00	65 000,00	0,00
666	Pertes de change	100,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	506 101,09	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 713 219,03	80 000,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	15 000,38	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	72 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	30 000,00	40 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	176 550,00	40 000,00	0,00
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	970 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	446 668,65	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	200 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	200 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		335 252 199,13	3 533 444,41	0,00
023	Virement à la section d'investissement	36 792 018,28	-2 173 090,57	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	9 188 105,27	54 083,06	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
676	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	9 188 105,27	54 083,06	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 980 123,55	-2 119 007,51	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		45 980 123,55	-2 119 007,51	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		381 232 322,68	1 414 436,90	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 414 436,90
------------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3 391 841,90
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 627 942,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	763 898,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	550 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	350 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	18 004 854,86	111 185,04	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	252 000,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	28 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 604 000,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	20 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	44 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	705 900,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 071 000,00	0,00	0,00
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	78 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	3 835 806,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	4 972 300,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	2 269 450,00	15 630,18	0,00
7078	Autres marchandises	27 500,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	541 500,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	816 650,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 578 548,86	95 554,86	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	160 200,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	255 041 682,00	870 913,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	191 557 208,00	301 913,00	0,00
7321	Attribution de compensation	20 958 898,00	0,00	0,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	9 382 176,00	329 000,00	0,00
7336	Droits de place	2 449 000,00	0,00	0,00
7337	Droits de stationnement	4 200 000,00	240 000,00	0,00
7338	Autres taxes	1 419 400,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	70 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur l'électricité	5 020 000,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	1 750 000,00	0,00	0,00
7363	Impôt sur les spectacles	5 000,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	5 400 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	830 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	12 000 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	87 195 661,60	336 647,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	59 177 823,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	878 241,00	0,00	0,00
7413	D.G.F. des permanents syndicaux	20 000,00	0,00	0,00
745	Dotation spéciale instituteurs	15 000,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	1 814 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 183 486,65	203 051,00	0,00
7472	Participat° Régions	188 000,00	1 500,00	0,00
7473	Participat° Départements	98 720,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	100 000,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	5 000,00	54 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	15 828 478,95	78 096,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	838 814,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	890 594,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	4 924 092,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	233 412,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	11 917 077,01	6 500,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 522 216,00	6 500,00	0,00
7561	Régies dotées seule autonomie financière	1 550 157,01	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	5 568 600,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	276 104,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		372 709 275,47	1 325 245,04	0,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00
766	Gains de change	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 632 082,13	25 038,56	0,00
7711	Débits et pénalités perçus	1 540 000,00	22 855,56	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 092 082,13	2 183,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		375 341 357,60	1 350 283,60	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	694 121,91	64 153,30	0,00
722	Immobilisations corporelles	260 000,00	40 000,00	0,00
776	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	434 121,91	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	24 153,30	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		694 121,91	64 153,30	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		376 035 479,51	1 414 436,90	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
------------------------------------------------	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 414 436,90
------------------------------------------------------	--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	9 885 855,71	106 834,83	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	30 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 226 387,60	84 834,83	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 629 468,11	22 000,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	16 073 483,21	-13 358,71	0,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	189 000,00	0,00	0,00
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	8 190,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	345 000,00	0,00	0,00
2041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	9 658,12	5 128,29	0,00
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	270 365,50	19 920,00	0,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	360 000,00	50 708,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	528 519,53	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	158 171,57	7 535,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	1 262 000,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	52 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	12 890 578,49	-96 650,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	23 043 564,05	4 810 313,83	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	460 422,95	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	7 480 000,00	3 197 377,50	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	103 879,84	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	91 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	2 060 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	420 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 126 744,07	1 500 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	970 840,39	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	594 495,86	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	528 582,26	46 000,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	11 009,50	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	1 226 638,73	10 510,00	0,00
2182	Matériel de transport	954 738,73	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 920 391,01	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 806 200,47	25 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 268 620,24	31 426,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	204 784 734,68	-7 675 787,08	0,00
2312	Terrains	2 363 203,51	-631 500,00	0,00
2313	Constructions	111 853 723,29	-8 391 547,08	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 611 103,62	0,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	405 045,45	-46 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	13 273 034,50	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	475 391,71	0,00	0,00
235	Part investissement PPP	70 782 740,00	1 393 260,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	20 492,60	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		253 787 637,65	-2 771 997,13	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	47 174,54	2 500,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	2 500,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	23 587,27	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	23 587,27	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 578 616,40	19 573,47	0,00
163	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 160 000,00	-160 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	406 200,00	179 573,47	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	12 416,40	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
26	Participat° et créances rattachées	2 450 000,00	1 468 180,00	0,00
261	Titres de participation	2 400 000,00	1 468 180,00	0,00
269	Versements à effectuer titre non libéré	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 283 247,67	3 119 416,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	18 647,71	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	140 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 124 599,96	3 119 416,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		28 359 038,61	4 609 669,47	0,00
454104	Opé. pour compte de tiers n° 04 (6)	107 135,51	50 000,00	0,00
454105	Opé. pour compte de tiers n° 05 (6)	187 480,09	76 000,00	0,00
454106	Opé. pour compte de tiers n° 06 (6)	176 170,35	0,00	0,00
458115	Opé. pour compte de tiers n° 15 (6)	33 736,00	0,00	0,00
458117	Opé. pour compte de tiers n° 17 (6)	0,00	0,00	0,00
458118	Opé. pour compte de tiers n° 18 (6)	73 400,00	0,00	0,00
458119	Opé. pour compte de tiers n° 19 (6)	286 602,43	0,00	0,00
458120	Opé. pour compte de tiers n° 20 (6)	6 691 786,77	0,00	0,00
458121	Opé. pour compte de tiers n° 21 (6)	1 000 000,00	0,00	0,00
458122	Opé. pour compte de tiers n° 22 (6)	86 200,00	0,00	0,00
458123	Opé. pour compte de tiers n° 23 (6)	2 153 434,00	0,00	0,00
458124	Opé. pour compte de tiers n° 24 (6)	0,00	1 000 000,00	0,00
458219	Opé. pour compte de tiers n° 19 (6)	0,00	108 720,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		10 795 945,15	1 234 720,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		292 942 621,41	3 072 392,34	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	694 121,91	64 153,30	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	434 121,91	24 153,30	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	210 928,85	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	30 392,43	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	7 200,00	0,00	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	45 135,70	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	77 303,06	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	63 161,87	0,00	0,00
163	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	1 033,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,01	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	2 233,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	19 435,29	0,00
28184	Mobilier	0,00	1 452,00	0,00
	Charges transférées (9)	260 000,00	40 000,00	0,00
2312	Terrains	260 000,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	40 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 000 000,00	4 182 129,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	2 007 130,00	0,00
204413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	525 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	499 999,00	0,00
2313	Constructions	1 000 000,00	1 150 000,00	0,00
235	Part investissement PPP	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 694 121,91	4 246 282,30	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		294 636 743,32	7 318 674,64	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 318 674,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	87 557 587,08	2 079 004,75	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 096 996,68	13 250,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	110 941,40	-8 750,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	48 000,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	579 950,56	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	61 022,19	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	155 548,50	22 146,33	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	33 904 530,44	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	22 124 060,85	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	882 825,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	19 696 249,45	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	24 416,40	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	1 734 521,49	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 732 786,16	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	1 405 737,96	2 052 358,42	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	115 821 516,36	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	109 484 500,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	12 416,40	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	6 324 599,96	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		203 379 103,44	2 079 004,75	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 696 830,93	1 690 059,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	9 000 000,00	1 690 059,00	0,00
10223	T.L.E.	273 199,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	44 423 631,93	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	175 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	978 180,00	0,00
269	Versements à effectuer titre non libéré	0,00	978 180,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 526 998,02	-3 119 416,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	18 462,02	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	239 120,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	6 269 416,00	-3 119 416,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	13 620 584,00	2 326 725,40	0,00
Total des recettes financières		73 844 412,95	2 050 548,40	0,00
454204	Opé. pour compte de tiers n° 04 (5)	107 135,51	50 000,00	0,00
454205	Opé. pour compte de tiers n° 05 (5)	192 771,48	76 000,00	0,00
458215	Opé. pour compte de tiers n° 15 (5)	33 736,00	0,00	0,00
458217	Opé. pour compte de tiers n° 17 (5)	0,00	0,00	0,00
458219	Opé. pour compte de tiers n° 19 (5)	95 108,00	0,00	0,00
458220	Opé. pour compte de tiers n° 20 (5)	6 130 054,00	0,00	0,00
458221	Opé. pour compte de tiers n° 21 (5)	0,00	0,00	0,00
458222	Opé. pour compte de tiers n° 22 (5)	86 200,00	0,00	0,00
458223	Opé. pour compte de tiers n° 23 (5)	2 153 434,00	0,00	0,00
458224	Opé. pour compte de tiers n° 24 (5)	0,00	1 000 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		8 798 438,99	1 126 000,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		286 021 955,38	5 255 553,15	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	36 792 018,28	-2 173 090,57	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 188 105,27	54 083,06	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 851 707,80	-21 116,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	94 806,00	0,00	0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	89 829,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	29 642,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	63 852,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	2 674,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	533 398,00	0,00	0,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	20 983,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	41 473,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	21 679,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	17 700,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	68 732,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 422 736,86	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	578 657,00	0,00	0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	26 791,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 290 905,10	-310 100,98	0,00
28051	Concessions et droits similaires	47 616,93	390 088,26	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 574,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	760 869,45	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	239 777,78	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	550 089,25	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	925 076,39	-4 788,22	0,00
28184	Mobilier	184 056,10	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	317 479,61	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 980 123,55	-2 119 007,51	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 000 000,00	4 182 129,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	499 999,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	525 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	150 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	7 130,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	2 000 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		46 980 123,55	2 063 121,49	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		333 002 078,93	7 318 674,64	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 318 674,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ANNEXES DU BUDGET

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

		IV
		A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	20 000 000,00	56 128 546,71	608 712,77	23 822 496,00	37 732 028,58	86 639 753,84	193 212,51	6 674 924,10	9 727 206,51	40 835 580,97	13 652 551,76	296 015 013,75
- Equipements municipaux (2)		45 730 567,53	345 232,68	21 612 496,00	37 106 571,82	85 852 337,44	192 012,51	5 571 238,72	438 940,00	25 157 037,36	12 949 081,96	234 955 516,02
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		20 000,00	0,00	160 000,00	625 456,76	695 000,00	0,00	949 111,91	8 918 760,16	4 383 648,30	308 147,37	16 060 124,50
- Opérations financières	20 000 000,00											20 000 000,00
Dépenses d'ordre	5 940 404,21											5 940 404,21
Total dépenses de l'exercice	25 940 404,21	56 128 546,71	608 712,77	23 822 496,00	37 732 028,58	86 639 753,84	193 212,51	6 674 924,10	9 727 206,51	40 835 580,97	13 652 551,76	301 955 417,96
RAR N-1 et reports	38 365 335,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 365 335,61
Total cumulé dépenses d'investissement	64 305 739,82	56 128 546,71	608 712,77	23 822 496,00	37 732 028,58	86 639 753,84	193 212,51	6 674 924,10	9 727 206,51	40 835 580,97	13 652 551,76	340 320 753,57

RECETTES

Total recettes de l'exercice	213 914 634,97	27 885 269,01	268 771,48	5 396 386,00	8 417 803,80	59 845 149,73	0,00	905 600,38	603 308,40	12 326 897,80	10 756 932,00	340 320 753,57
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	213 914 634,97	27 885 269,01	268 771,48	5 396 386,00	8 417 803,80	59 845 149,73	0,00	905 600,38	603 308,40	12 326 897,80	10 756 932,00	340 320 753,57

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	54 360 975,04	102 771 606,28	11 063 740,00	39 995 621,00	51 990 540,23	31 342 288,98	13 574 138,36	34 513 671,40	1 362 860,00	32 573 035,20	9 098 283,09	382 646 759,58
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	54 360 975,04	102 771 606,28	11 063 740,00	39 995 621,00	51 990 540,23	31 342 288,98	13 574 138,36	34 513 671,40	1 362 860,00	32 573 035,20	9 098 283,09	382 646 759,58
Total recettes de l'exercice	295 482 034,21	34 608 511,37	2 157 980,00	5 962 671,81	1 782 910,86	4 898 820,56	1 081 114,65	17 697 062,00	0,00	7 177 687,95	6 601 123,00	377 449 916,41
RAR N-1 et reports	5 196 843,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 196 843,17

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Total cumulé recettes de fonctionnement	300 678 877,38	34 608 511,37	2 157 980,00	5 962 671,81	1 782 910,86	4 898 820,56	1 081 114,65	17 697 062,00	0,00	7 177 687,95	6 601 123,00	382 646 759,58

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

		IV
		A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	25 940 404,21	56 128 546,71	608 712,77	23 822 496,00	37 732 028,58	86 639 753,84	193 212,51	6 674 924,10	9 727 206,51	40 835 580,97	13 652 551,76	301 955 417,96
	Dépenses réelles	20 000 000,00	56 128 546,71	608 712,77	23 822 496,00	37 732 028,58	86 639 753,84	193 212,51	6 674 924,10	9 727 206,51	40 835 580,97	13 652 551,76	296 015 013,75
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 674,54	0,00	49 674,54
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	92 416,40	1 200,00	154 573,47	0,00	0,00	0,00	20 598 189,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 704 296,51	72 000,00	272 632,04	787 976,65	52 355,51	0,00	29 882,46	438 940,00	2 604 607,37	30 000,00	9 992 690,54
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 000,00	0,00	160 000,00	625 456,76	695 000,00	0,00	949 111,91	8 918 760,16	4 383 648,30	308 147,37	16 060 124,50
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 789 880,19	146 946,78	6 767 263,77	5 565 473,20	387 992,48	5 000,00	1 379 594,35	0,00	1 785 956,68	25 770,43	27 853 877,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28 236 390,83	126 285,90	14 572 600,19	30 753 121,97	85 411 989,45	187 012,51	4 161 761,91	0,00	20 766 473,31	12 893 311,53	197 108 947,60
26	Participat° et créances rattachées	0,00	1 468 180,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	3 918 180,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	8 402 663,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 402 663,67
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	157 135,51	263 480,09	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369 506,35	8 845 220,77	395 322,43	12 030 665,15
454104	Travaux d'office de la surveillance administrative (dép)	0,00	157 135,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 135,51
454105	Travaux d'office de l'Hygiène (dép)	0,00	0,00	263 480,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 480,09
454106	Travaux d'office Ravalemment (dép)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 170,35	0,00	0,00	176 170,35
458115	Centre historique OPAH RU (dép)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 736,00	0,00	0,00	33 736,00
458118	Dispositif Lutte contre la précarité énergétique (dép)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 400,00	0,00	0,00	73 400,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
458119	OUC - Commerce et artisanat (dép)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 602,43	286 602,43
458120	Aménagement de l'espace Saint Michel - Participation de la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 691 786,77	0,00	6 691 786,77
458121	Opération campus - Participation de l'Université de Bordeaux - Dépenses	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
458122	PNROAD Bordeaux Recentre - OPAH RU participation CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 200,00	0,00	0,00	86 200,00
458123	PVR Dupaty - Reversement part de la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 153 434,00	0,00	2 153 434,00
458219	OUC - Commerce et artisanat (rec)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 720,00	108 720,00
<i>Dépenses d'ordre</i>		5 940 404,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 940 404,21
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	758 275,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 275,21
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	5 182 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 182 129,00

RECETTES													
		213 914 634,97	27 885 269,01	268 771,48	5 396 386,00	8 417 803,80	59 845 149,73	0,00	905 600,38	603 308,40	12 326 897,80	10 756 932,00	340 320 753,57
Total recettes investissement													
Recettes réelles													
010	Stocks	164 871 389,93	27 885 269,01	268 771,48	5 396 386,00	8 417 803,80	59 845 149,73	0,00	905 600,38	603 308,40	12 326 897,80	10 756 932,00	291 277 508,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 386 889,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 386 889,93
13	Subventions d'investissement	0,00	2 334 582,12	0,00	4 396 386,00	8 417 803,80	59 593 613,33	0,00	905 600,38	483 372,40	2 843 409,80	10 661 824,00	89 636 591,83
16	Emprunts et dettes assimilées	109 484 500,00	5 299 599,96	0,00	0,00	0,00	12 416,40	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	115 996 516,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	978 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	978 180,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 168 462,02	0,00	0,00	0,00	239 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 407 582,02
	Opérations pour compte de tiers	0,00	157 135,51	268 771,48	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 936,00	8 283 488,00	95 108,00	9 924 438,99
454204	Travaux d'office de la surveillance administrative (rec)	0,00	157 135,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 135,51
454205	Travaux d'office de l'Hygiène (rec)	0,00	0,00	268 771,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 771,48
458215	Centre historique OPAH RU (rec)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 736,00	0,00	0,00	33 736,00
458219	OUC - Commerce et artisanat (rec)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 108,00	95 108,00
458220	Aménagement de l'espace Saint Michel - Participation de la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 130 054,00	0,00	6 130 054,00
458221	Opération campus - Participation de l'Université de Bordeaux - Recettes	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
458222	PNROAD Bordeaux Recentre - OPAH RU participation CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 200,00	0,00	0,00	86 200,00
458223	PVR Dupaty - Encassement de la part CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 153 434,00	0,00	2 153 434,00
	Recettes d'ordre	49 043 245,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 043 245,04
021	Virement de la sect° de fonctionnement	34 618 927,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 618 927,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 242 188,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 242 188,33
041	Opérations patrimoniales	5 182 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 182 129,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Total dépenses de fonctionnement		54 360 975,04	102 771 606,28	11 063 740,00	39 995 621,00	51 990 540,23	31 342 288,98	13 574 138,36	34 513 671,40	1 362 860,00	32 573 035,20	9 098 283,09	382 646 759,58
Dépenses réelles		10 489 859,00	102 771 606,28	11 063 740,00	39 995 621,00	51 990 540,23	31 342 288,98	13 574 138,36	34 513 671,40	1 362 860,00	32 573 035,20	9 098 283,09	338 785 643,54
011	Charges à caractère général	0,00	38 740 265,78	502 470,00	11 536 069,62	5 269 529,18	3 134 188,34	559 249,75	3 991 497,40	190 592,00	9 731 082,20	3 158 896,01	76 813 840,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	56 343 210,00	10 561 270,00	21 845 540,00	26 134 327,90	10 139 040,00	3 559 540,00	23 907 600,00	0,00	22 014 996,00	1 765 600,00	176 271 123,90
014	Atténuations de produits	884 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	884 079,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 145 361,85	0,00	6 550 011,00	20 586 183,15	17 099 060,64	9 455 348,61	6 614 574,00	1 172 268,00	826 957,00	4 173 787,08	73 623 551,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	331 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 760,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	
66	Charges financières	8 867 970,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 868 070,00
67	Charges exceptionnelles	216 050,00	542 868,65	0,00	64 000,38	500,00	970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 793 219,03
68	Dot. aux amortissements et provisions	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	<i>Dépenses d'ordre</i>	43 861 116,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 861 116,04
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	34 618 927,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 618 927,71
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	9 242 188,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 242 188,33
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES													
		295 482 034,21	34 608 511,37	2 157 980,00	5 962 671,81	1 782 910,86	4 898 820,56	1 081 114,65	17 697 062,00	0,00	7 177 687,95	6 601 123,00	377 449 916,41
Total recettes de fonctionnement													
Recettes réelles		294 723 759,00	34 608 511,37	2 157 980,00	5 962 671,81	1 782 910,86	4 898 820,56	1 081 114,65	17 697 062,00	0,00	7 177 687,95	6 601 123,00	376 691 641,20
013	Atténuations de charges	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	4 094 379,04	250 650,00	5 026 600,00	1 050 754,86	1 456 000,00	540 000,00	5 167 756,00	0,00	259 900,00	270 000,00	18 116 039,90
73	Impôts et taxes	227 929 195,00	17 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 689 400,00	4 199 000,00	255 912 595,00
74	Dotations et participations	66 744 564,00	797 174,00	1 901 330,00	695 287,00	596 156,00	3 349 965,00	541 114,65	12 529 306,00	0,00	78 504,95	298 907,00	87 532 308,60
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 741 661,01	6 000,00	90 000,00	135 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	47 700,00	1 833 216,00	11 923 577,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	2 330 297,32	0,00	150 784,81	1 000,00	22 855,56	0,00	0,00	0,00	102 183,00	0,00	2 657 120,69
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'ordre</i>		758 275,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 275,21
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	758 275,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 275,21
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisée, act* européen.	Total
	DEPENSES (2)	54 360 975,04	102 104 460,14	0,00	667 146,14	157 132 581,32
	Dépenses de l'exercice	54 360 975,04	102 104 460,14	0,00	667 146,14	157 132 581,32
011	Charges à caractère général	0,00	38 417 619,64	0,00	322 646,14	38 740 265,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	56 343 210,00	0,00	0,00	56 343 210,00
014	Atténuations de produits	884 079,00	0,00	0,00	0,00	884 079,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	34 618 927,71	0,00	0,00	0,00	34 618 927,71
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	9 242 188,33	0,00	0,00	0,00	9 242 188,33
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 808 961,85	0,00	336 400,00	7 145 361,85
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	331 760,00	0,00	0,00	0,00	331 760,00
66	Charges financières	8 867 970,00	0,00	0,00	100,00	8 868 070,00
67	Charges exceptionnelles	216 050,00	534 668,65	0,00	8 000,00	758 718,65
68	Dot. aux amortissements et provisions	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	300 678 877,38	34 528 511,37	0,00	80 000,00	335 287 388,75
	Recettes de l'exercice	295 482 034,21	34 528 511,37	0,00	80 000,00	330 090 545,58
013	Atténuations de charges	0,00	550 000,00	0,00	0,00	550 000,00
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	758 275,21	0,00	0,00	0,00	758 275,21
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	4 094 379,04	0,00	0,00	4 094 379,04
73	Impôts et taxes	227 929 195,00	17 095 000,00	0,00	0,00	245 024 195,00
74	Dotations et participations	66 744 564,00	717 174,00	0,00	80 000,00	67 541 738,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 741 661,01	0,00	0,00	9 741 661,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	2 330 297,32	0,00	0,00	2 380 297,32
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	5 196 843,17	0,00	0,00	0,00	5 196 843,17

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	SOLDE (2)	246 317 902,34	-67 575 948,77	0,00	-587 146,14	178 154 807,43

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	94 714 210,14	0,00	3 036 200,00	1 656 900,00	0,00	2 697 150,00	667 146,14	0,00	0,00
		94 714 210,14	0,00	3 036 200,00	1 656 900,00	0,00	2 697 150,00	667 146,14	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	36 626 119,64	0,00	3 800,00	1 641 900,00	0,00	145 800,00	322 646,14	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 759 460,00	0,00	3 032 400,00	0,00	0,00	2 551 350,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 793 961,85	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	336 400,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	534 668,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	34 248 511,37	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	80 000,00	0,00	0,00
		34 248 511,37	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	80 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 814 379,04	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	17 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 02										Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée			
74	Dotations et participations	717 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	9 741 661,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	2 330 297,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-60 465 698,77	0,00	-3 036 200,00	-1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-587 146,14	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A.1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité Intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)	8 115 040,00	2 948 700,00	11 063 740,00
	Dépenses de l'exercice	8 115 040,00	2 948 700,00	11 063 740,00
011	Charges à caractère général	298 070,00	204 400,00	502 470,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 816 970,00	2 744 300,00	10 561 270,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	6 000,00	2 151 980,00	2 157 980,00
	Recettes de l'exercice	6 000,00	2 151 980,00	2 157 980,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	250 650,00	250 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 901 330,00	1 901 330,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-8 109 040,00	-796 720,00	-8 905 760,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	724 620,00	0,00	7 390 420,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	724 620,00	0,00	7 390 420,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	298 070,00	0,00	0,00
014	Aténuations de produits	724 620,00	0,00	7 092 350,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
013	Aténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-724 620,00	0,00	-7 384 420,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	2 163 150,00	25 149 631,00	304 450,00	3 478 600,00	0,00	8 898 790,00	39 995 621,00
	Charges à caractère général	2 163 150,00	25 149 631,00	304 450,00	3 478 600,00	0,00	8 898 790,00	39 995 621,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 864 269,62	114 650,00	3 250,00	0,00	8 553 900,00	11 536 069,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 091 000,00	19 370 900,00	0,00	37 750,00	0,00	345 890,00	21 845 540,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	72 150,00	2 914 461,00	125 800,00	3 437 600,00	0,00	0,00	6 550 011,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,38	64 000,00	0,00	0,00	0,00	64 000,38
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	435 584,81	554 067,00	0,00	0,00	4 973 020,00	5 962 671,81
	Recettes de l'exercice	0,00	435 584,81	554 067,00	0,00	0,00	4 973 020,00	5 962 671,81
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	31 800,00	69 800,00	0,00	0,00	4 925 000,00	5 026 600,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	163 000,00	484 267,00	0,00	0,00	48 020,00	695 287,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	150 784,81	0,00	0,00	0,00	0,00	150 784,81
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-2 163 150,00	-24 714 046,19	249 617,00	-3 478 600,00	0,00	-3 926 770,00	-34 032 949,19

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	Charges à caractère général	10 122 300,00	9 248 600,00	5 778 731,00	8 529 500,00	0,00	0,00	370 290,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	5 778 731,00	8 529 500,00	0,00	0,00	370 290,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 122 300,00	9 248 600,00	2 864 269,62	8 529 500,00	0,00	0,00	24 400,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	2 914 461,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	435 584,81	4 880 000,00	0,00	0,00	48 020,00	45 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	435 584,81	4 880 000,00	0,00	0,00	48 020,00	45 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	31 800,00	4 880 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	163 000,00	0,00	0,00	0,00	48 020,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	150 784,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-10 122 300,00	-9 248 600,00	-5 343 146,19	-3 649 500,00	0,00	-322 270,00	0,00	45 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	5 472 273,15	24 497 100,00	21 345 364,97	675 802,11	51 990 540,23
	Charges à caractère général	5 472 273,15	24 497 100,00	21 345 364,97	675 802,11	51 990 540,23
011		0,00	585 350,00	4 008 739,97	675 439,21	5 269 529,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 419 800,00	7 408 200,00	17 305 965,00	362,90	26 134 327,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 052 473,15	16 503 050,00	30 660,00	0,00	20 586 183,15
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	12 364,29	708 050,00	1 037 496,57	25 000,00	1 782 910,86
	Atténuations de charges	12 364,29	708 050,00	1 037 496,57	25 000,00	1 782 910,86
013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	12 364,29	360 000,00	678 390,57	0,00	1 050 754,86
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	345 050,00	236 106,00	15 000,00	596 156,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 000,00	122 000,00	10 000,00	135 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total			
	SOLDE (2)	-5 459 908,86	-23 789 050,00	-20 307 868,40	-650 802,11	-50 207 629,37			
(1)	Libellé	Sous-fonction 31							
		311	312	313	314	321	322	323	324
		Expression musicale, lyrique et choré.	Arts plastiques, activités artistiques	Théâtres	Cinémas et autres salles de spectacles	Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	24 497 100,00	0,00	0,00	0,00	8 688 436,60	11 924 878,37	732 050,00	0,00
011	Charges à caractère général	24 497 100,00	0,00	0,00	0,00	8 688 436,60	11 924 878,37	732 050,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	585 350,00	0,00	0,00	0,00	1 229 636,60	2 746 753,37	32 350,00	0,00
014	Atténuations de produits	7 408 200,00	0,00	0,00	0,00	7 457 800,00	9 148 465,00	699 700,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 503 050,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	29 660,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	708 050,00	0,00	0,00	0,00	227 510,00	793 986,57	16 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	708 050,00	0,00	0,00	0,00	227 510,00	793 986,57	16 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	360 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	549 390,57	9 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	345 050,00	0,00	0,00	0,00	66 510,00	169 596,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	74 000,00	7 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-23 789 050,00	0,00	0,00	0,00	-8 460 926,60	-11 130 891,80	-716 050,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)	6 352 604,44	12 916 200,34	12 073 484,20	31 342 288,98
	Dépenses de l'exercice	6 352 604,44	12 916 200,34	12 073 484,20	31 342 288,98
011	Charges à caractère général	185 800,00	2 821 888,34	126 500,00	3 134 188,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 670 100,00	8 149 460,00	319 480,00	10 139 040,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 496 704,44	974 852,00	11 627 504,20	17 099 060,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	970 000,00	0,00	970 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	1 899 965,00	2 998 855,56	4 898 820,56
	Recettes de l'exercice	0,00	1 899 965,00	2 998 855,56	4 898 820,56
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 456 000,00	0,00	1 456 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	373 965,00	2 976 000,00	3 349 965,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	22 855,56	22 855,56
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-6 352 604,44	-11 016 235,34	-9 074 628,64	-26 443 468,42

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	Charges à caractère général	3 655 950,00	2 036 873,67	4 118 979,67	2 286 232,00	818 165,00	8 201 601,10	3 871 883,10	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 655 950,00	2 036 873,67	4 118 979,67	2 286 232,00	818 165,00	8 201 601,10	3 871 883,10	0,00
014	Aténuations de produits	430 200,00	916 213,67	315 929,67	341 380,00	818 165,00	35 000,00	91 500,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 225 750,00	1 120 660,00	3 803 050,00	0,00	0,00	0,00	319 480,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	974 852,00	0,00	8 166 601,10	3 460 903,10	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	5 000,00	450 000,00	951 000,00	160 000,00	333 965,00	0,00	2 998 855,56	0,00
013	Aténuations de charges	5 000,00	450 000,00	951 000,00	160 000,00	333 965,00	0,00	2 998 855,56	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000,00	380 000,00	931 000,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	333 965,00	0,00	2 976 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 855,56	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
	Restes à réaliser – reports	-3 650 950,00	-1 586 873,67	-3 167 979,67	-2 126 232,00	-484 200,00	-8 201 601,10	-873 027,54	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A.1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)	193 500,00	13 380 638,36	13 574 138,36
	Dépenses de l'exercice	193 500,00	13 380 638,36	13 574 138,36
011	Charges à caractère général	193 500,00	365 749,75	559 249,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 559 540,00	3 559 540,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	9 455 348,61	9 455 348,61
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	549 250,00	531 864,65	1 081 114,65
	Recettes de l'exercice	549 250,00	531 864,65	1 081 114,65
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	540 000,00	0,00	540 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	9 250,00	531 864,65	541 114,65
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	355 750,00	-12 848 773,71	-12 493 023,71

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	Charges à caractère général	0,00	190 000,00	3 500,00	11 030 484,75	64 636,00	1 921 367,61	75 400,00	288 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	190 000,00	3 500,00	11 030 484,75	64 636,00	1 921 367,61	75 400,00	288 750,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	283 313,75	46 136,00	0,00	35 800,00	500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	3 271 290,00	0,00	0,00	0,00	288 250,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	7 475 881,00	18 500,00	1 921 367,61	39 600,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	Atténuations de charges	0,00	540 000,00	9 250,00	441 864,65	0,00	0,00	40 000,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	9 250,00	441 864,65	0,00	0,00	40 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		0,00	350 000,00	5 750,00	-10 568 620,10	-64 636,00	-1 921 367,61	-35 400,00	-238 750,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	6 190 370,40	0,00	5 000,00	28 318 301,00	34 513 671,40
	Charges à caractère général	0,00	6 190 370,40	0,00	5 000,00	28 318 301,00	34 513 671,40
011		0,00	2 293 620,40	0,00	0,00	1 697 877,00	3 991 497,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 660 550,00	0,00	0,00	20 247 050,00	23 907 600,00
014	Aténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	236 200,00	0,00	5 000,00	6 373 374,00	6 614 574,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	1 601 516,00	0,00	0,00	16 095 546,00	17 697 062,00
	Atténuations de charges	0,00	1 601 516,00	0,00	0,00	16 095 546,00	17 697 062,00
013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 468 516,00	0,00	0,00	3 699 240,00	5 167 756,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	133 000,00	0,00	0,00	12 396 306,00	12 529 306,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	SOLDE (2)	0,00	-4 588 854,40	0,00	-5 000,00	-12 222 755,00	-16 816 609,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	1 362 860,00	0,00	1 362 860,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 362 860,00	0,00	1 362 860,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	190 592,00	0,00	190 592,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 172 268,00	0,00	1 172 268,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-1 362 860,00	0,00	-1 362 860,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A.1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)	16 363 200,28	13 812 765,97	2 397 068,95	32 573 035,20
	Dépenses de l'exercice	16 363 200,28	13 812 765,97	2 397 068,95	32 573 035,20
011	Charges à caractère général	6 517 130,28	2 686 206,97	527 744,95	9 731 082,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 846 070,00	10 569 326,00	1 599 600,00	22 014 996,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	557 233,00	269 724,00	826 957,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 282 183,00	4 675 000,00	220 504,95	7 177 687,95
	Recettes de l'exercice	2 282 183,00	4 675 000,00	220 504,95	7 177 687,95
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	218 000,00	41 900,00	259 900,00
73	Impôts et taxes	2 232 400,00	4 457 000,00	0,00	6 689 400,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	78 504,95	78 504,95
75	Autres produits de gestion courante	47 600,00	0,00	100,00	47 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 183,00	0,00	100 000,00	102 183,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-14 081 017,28	-9 137 765,97	-2 176 564,00	-25 395 347,25

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	83 850,00	0,00	0,00	9 126 000,00	6 307 350,28	0,00	846 000,00	
011	Charges à caractère général	83 850,00	0,00	0,00	9 126 000,00	6 307 350,28	0,00	846 000,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	83 850,00	0,00	0,00	669 800,00	4 917 480,28	0,00	846 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	8 456 200,00	1 389 870,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérait° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérait° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	2 270 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	2 183,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	2 270 000,00	0,00	0,00	10 000,00	2 183,00	0,00	0,00	
042	Opérait° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérait° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	2 232 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	37 600,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	2 183,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	2 186 150,00	0,00	0,00	-9 116 000,00	-6 305 167,28	0,00	0,00	-846 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82							Sous fonction 83			833 Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Équipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	1 076 231,91	1 014 910,00	11 151 391,06	570 233,00	307 244,95	146 924,00	138 000,00	1 804 900,00		
	Dépenses de l'exercice	0,00	1 076 231,91	1 014 910,00	11 151 391,06	570 233,00	307 244,95	146 924,00	138 000,00	1 804 900,00		
011	Charges à caractère général	0,00	1 076 231,91	170 000,00	1 426 975,06	13 000,00	224 444,95	0,00	138 000,00	165 300,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	844 910,00	9 724 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 599 600,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	557 233,00	82 800,00	146 924,00	0,00	40 000,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES (2)	0,00	4 440 000,00	0,00	235 000,00	0,00	78 504,95	0,00	130 000,00	12 000,00		
	Recettes de l'exercice	0,00	4 440 000,00	0,00	235 000,00	0,00	78 504,95	0,00	130 000,00	12 000,00		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	218 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	11 900,00		

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
73	Impôts et taxes	0,00	4 440 000,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 504,95	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	3 363 768,09	0,00	-10 916 391,06	0,00	-228 740,00	0,00	-8 000,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00		-1 014 910,00	-10 916 391,06	-570 233,00	-228 740,00	-146 924,00	-8 000,00	-1 792 900,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Faires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	1 966 579,34	2 406 750,00	0,00	0,00	2 386 832,75	2 338 121,00	0,00	9 098 283,09
	Charges à caractère général	1 966 579,34	2 406 750,00	0,00	0,00	2 386 832,75	2 338 121,00	0,00	9 098 283,09
011	Charges de personnel, frais assimilés	122 511,00	1 264 300,00	0,00	0,00	1 744 085,01	28 000,00	0,00	3 158 896,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	623 150,00	1 142 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 765 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 220 918,34	0,00	0,00	0,00	642 747,74	2 310 121,00	0,00	4 173 787,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	444 216,00	0,00	0,00	0,00	4 060 907,00	2 096 000,00	0,00	6 601 123,00
	Recettes de l'exercice	444 216,00	0,00	0,00	0,00	4 060 907,00	2 096 000,00	0,00	6 601 123,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	234 000,00	0,00	270 000,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	2 449 000,00	1 750 000,00	0,00	4 199 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	298 907,00	0,00	0,00	298 907,00
75	Autres produits de gestion courante	444 216,00	0,00	0,00	0,00	1 277 000,00	112 000,00	0,00	1 833 216,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 522 363,34	-2 406 750,00	0,00	0,00	1 674 074,25	-242 121,00	0,00	-2 497 160,09

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)	64 305 739,82	56 128 546,71	0,00	0,00	120 434 286,53
	Dépenses de l'exercice	25 940 404,21	56 128 546,71	0,00	0,00	82 068 950,92
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	758 275,21	0,00	0,00	0,00	758 275,21
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	5 182 129,00	0,00	0,00	0,00	5 182 129,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000 000,00	350 000,00	0,00	0,00	20 350 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 704 296,51	0,00	0,00	5 704 296,51
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 789 880,19	0,00	0,00	11 789 880,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28 236 390,83	0,00	0,00	28 236 390,83
26	Participat° et créances rattachées	0,00	1 468 180,00	0,00	0,00	1 468 180,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	8 402 663,67	0,00	0,00	8 402 663,67
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	157 135,51	0,00	0,00	157 135,51
454104	Travaux d'office de la surveillance administrative (dép)	0,00	157 135,51	0,00	0,00	157 135,51
	Restes à réaliser – reports	38 365 335,61	0,00	0,00	0,00	38 365 335,61
	RECETTES (2)	213 914 634,97	27 885 269,01	0,00	0,00	241 799 903,98
	Recettes de l'exercice	213 914 634,97	27 885 269,01	0,00	0,00	241 799 903,98
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	34 618 927,71	0,00	0,00	0,00	34 618 927,71

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	15 947 309,40	0,00	0,00	15 947 309,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 242 188,33	0,00	0,00	0,00	9 242 188,33
041	Opérations patrimoniales	5 182 129,00	0,00	0,00	0,00	5 182 129,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 386 889,93	0,00	0,00	0,00	55 386 889,93
13	Subventions d'investissement	0,00	2 334 582,12	0,00	0,00	2 334 582,12
16	Emprunts et dettes assimilées	109 484 500,00	5 299 599,96	0,00	0,00	114 784 099,96
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	978 180,00	0,00	0,00	978 180,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 168 462,02	0,00	0,00	3 168 462,02
Opérations pour compte de tiers		0,00	157 135,51	0,00	0,00	157 135,51
454204	Travaux d'office de la surveillance administrative (rec)	0,00	157 135,51	0,00	0,00	157 135,51
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	149 608 895,15	-28 243 277,70	0,00	0,00	121 365 617,45

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	55 364 380,00	0,00	0,00	224 531,26	0,00	0,00	539 635,45	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	55 364 380,00	0,00	0,00	224 531,26	0,00	0,00	539 635,45	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 02										Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée				
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	5 550 738,38	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 558,13	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	11 519 656,81	0,00	0,00	214 531,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 692,12	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	27 896 005,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 385,20	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	1 468 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	8 402 663,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	157 135,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
454104	Travaux d'office de la surveillance administrative (dép)	157 135,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	27 885 269,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	27 885 269,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 947 309,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 02										Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 334 582,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 299 599,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	978 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 168 462,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		157 135,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454204	Travaux d'office de la surveillance administrative (rec)	157 135,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-27 479 110,99	0,00	-224 531,26	0,00	0,00	-539 635,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	188 527,34	420 185,43	608 712,77
	Stocks	188 527,34	420 185,43	608 712,77
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	72 000,00	0,00	72 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	94 527,34	52 419,44	146 946,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	22 000,00	104 285,90	126 285,90
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers			
454105	Travaux d'office de l'Hygiène (dép)	0,00	263 480,09	263 480,09
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	268 771,48	268 771,48
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
454205	Travaux d'office de l'Hygiène (rec)	0,00	268 771,48	268 771,48
Restes à réaliser – reports				
		-188 527,34	-151 413,95	-339 941,29
SOLDE (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	94 527,34	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
454105	Travaux d'office de l'Hygiène (dép)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
454205	Travaux d'office de l'Hygiène (rec)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	SOLDE (2)	-188 527,34	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	19 329 895,42	2 060 000,00	2 432 050,58	0,00	550,00	23 822 496,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	258 664,68	0,00	13 947,36	0,00	0,00	272 632,04
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 650 574,52	2 060 000,00	56 689,25	0,00	0,00	6 767 263,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	14 420 636,22	0,00	151 413,97	0,00	550,00	14 572 600,19
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers							
458121	Opération campus - Participation de l'Université de Bordeaux - Dépenses	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	4 340 936,00	450,00	1 055 000,00	0,00	0,00	5 396 386,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	Recettes de l'exercice	0,00	4 340 936,00	450,00	1 055 000,00	0,00	0,00	5 396 386,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 340 936,00	450,00	55 000,00	0,00	0,00	4 396 386,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
458221	Opération campus - Participation de l'Université de Bordeaux - Recettes	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-14 988 959,42	-2 059 550,00	-1 377 050,58	0,00	-550,00	-18 426 110,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
		0,00	0,00	19 329 895,42	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	19 329 895,42	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	19 329 895,42	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	258 684,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 650 574,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	14 420 636,22	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
458121	Opération campus - Participation de l'Université de Bordeaux - Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	4 340 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,r,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers										
458221	Opération campus - Participation de l'Université de Bordeaux - Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	-14 988 959,42	0,00	0,00	-550,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	10 013 596,12	27 502 896,97	215 535,49	37 732 028,58
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Immobilisations incorporelles	0,00	12 000,00	775 976,65	0,00	787 976,65
20	Subventions d'équipement versées	0,00	205 408,00	351 748,76	68 300,00	625 456,76
204	Immobilisations corporelles	0,00	1 884 778,23	3 621 386,53	59 308,44	5 565 473,20
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	0,00	7 911 409,89	22 753 785,03	87 927,05	30 753 121,97
23	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	638 447,50	7 764 356,30	15 000,00	8 417 803,80
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	638 447,50	7 764 356,30	15 000,00	8 417 803,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-9 375 148,62	-19 738 540,67	-200 535,49	-29 314 224,78

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel		
DEPENSES (2)											
Dépenses de l'exercice											
010	Stocks	9 733 977,24	7 877,33	271 741,55	0,00	7 386 950,86	8 976 373,81	6 060 489,07	6 060 489,07	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 733 977,24	7 877,33	271 741,55	0,00	7 386 950,86	8 976 373,81	6 060 489,07	6 060 489,07	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00	0,00	0,00	0,00	248 932,80	93 440,76	335 898,81	97 704,28	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 31						Sous-fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
204	Subventions d'équipement versées	205 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 748,76
21	Immobilisations corporelles	1 654 297,77	0,00	230 480,46	0,00	2 648 909,72	602 296,30	120 180,51	0,00	0,00	0,00	250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 862 271,47	7 877,33	41 261,09	0,00	4 489 108,34	4 140 888,12	8 762 752,54	0,00	0,00	0,00	5 361 036,03
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		638 447,50	0,00	0,00	0,00	2 098 914,40	327 081,76	1 880 890,00	0,00	0,00	0,00	3 457 470,14
Recettes de l'exercice		638 447,50	0,00	0,00	0,00	2 098 914,40	327 081,76	1 880 890,00	0,00	0,00	0,00	3 457 470,14
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	638 447,50	0,00	0,00	0,00	2 098 914,40	327 081,76	1 880 890,00	0,00	0,00	0,00	3 457 470,14
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-9 095 529,74	-7 877,33	-271 741,55	0,00	-5 288 036,46	-4 752 001,47	-7 095 483,81	0,00	0,00	0,00	-2 603 018,93

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	80 568 013,13	6 071 740,71	86 639 753,84
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	80 000,00	12 416,40	92 416,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	8 883,51	43 472,00	52 355,51
204	Subventions d'équipement versées	0,00	537 000,00	158 000,00	695 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	310 056,69	77 935,79	387 992,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	79 632 072,93	5 779 916,52	85 411 989,45
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	59 276 828,93	568 320,80	59 845 149,73
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	40 Services communs			41 Sports	42 Jeunesse		Total
		40	41	42		42	42	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	59 037 708,93	0,00	59 037 708,93	555 904,40	59 593 613,33	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	12 416,40	12 416,40	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	239 120,00	0,00	239 120,00	0,00	239 120,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-21 291 184,20	0,00	-21 291 184,20	-5 503 419,91	-26 794 604,11	

(1)	Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	3 121 843,96	0,00	0,00	0,00	0,00	290 885,01
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 416,40	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	8 883,51	0,00	0,00	0,00	0,00	43 472,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	537 000,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
21	Immobilisations corporelles	0,00	310 056,69	0,00	0,00	0,00	0,00	57 935,79	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 033 650,12	67 104 045,73	909 533,12	2 584 843,96	0,00	0,00	5 509 031,51	270 885,01
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	460 000,00	58 500 000,00	0,00	316 828,93	0,00	0,00	568 320,80	0,00
	Recettes de l'exercice	460 000,00	58 500 000,00	0,00	316 828,93	0,00	0,00	568 320,80	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	460 000,00	58 500 000,00	0,00	77 708,93	0,00	0,00	555 904,40	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 416,40	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	239 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-8 573 650,12	-8 994 102,42	-918 416,63	-2 805 015,03	0,00	0,00	-5 212 534,90	-290 885,01

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	193 212,51	193 212,51
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 200,00	1 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	187 012,51	187 012,51
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser – reports				
SOLDE (2)				-193 212,51
				-193 212,51

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 012,51	0,00	1 200,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 012,51	0,00	1 200,00
040	Opérat° ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 012,51	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-192 012,51	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-192 012,51	0,00	-1 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	1 043 495,50	0,00	0,00	5 631 428,60	6 674 924,10
	Stocks	0,00	1 043 495,50	0,00	0,00	5 631 428,60	6 674 924,10
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (B.A,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	154 573,47	154 573,47
18	Immobilisations incorporelles	0,00	9 266,57	0,00	0,00	20 615,89	29 882,46
20	Subventions d'équipement versées	0,00	305 071,91	0,00	0,00	644 040,00	949 111,91
204	Immobilisations corporelles	0,00	194 761,70	0,00	0,00	1 184 832,65	1 379 594,35
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	0,00	534 395,32	0,00	0,00	3 627 366,59	4 161 761,91
23	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	905 600,38	905 600,38
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	905 600,38	905 600,38
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	905 600,38	905 600,38
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 043 495,50	0,00	0,00	-4 725 828,22	-5 769 323,72

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
A1.2		

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	9 727 206,51	0,00	9 727 206,51
010	Stocks	0,00	0,00	9 727 206,51	0,00	9 727 206,51
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	438 940,00	0,00	438 940,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	8 918 760,16	0,00	8 918 760,16
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	369 506,35	0,00	369 506,35
454106	Travaux d'office Ravalement (dép)	0,00	0,00	176 170,35	0,00	176 170,35
458115	Centre historique OPAH RU (dép)	0,00	0,00	33 736,00	0,00	33 736,00
458118	Dispositif Lutte contre la précarité énergétique (dép)	0,00	0,00	73 400,00	0,00	73 400,00
458122	PNROAD Bordeaux Recentre - OPAH RU participation CUB	0,00	0,00	86 200,00	0,00	86 200,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	603 308,40	0,00	603 308,40

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	603 308,40	0,00	603 308,40
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	483 372,40	0,00	483 372,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	119 936,00	0,00	119 936,00
458215	Centre historique OPAH RU (rec)	0,00	0,00	33 736,00	0,00	33 736,00
458222	PNRCAD Bordeaux Recentre - OPAH RU participation CUB	0,00	0,00	86 200,00	0,00	86 200,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-9 123 898,11	0,00	-9 123 898,11

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
A1.2		

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	6 516 392,40	34 154 381,83	164 806,74	40 835 580,97
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	49 674,54	0,00	49 674,54
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Immobilisations incorporelles	23 537,85	2 581 069,52	0,00	2 604 607,37
20	Subventions d'équipement versées	0,00	4 284 734,27	98 914,03	4 383 648,30
204	Immobilisations corporelles	1 017 591,60	768 365,08	0,00	1 785 956,68
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	5 475 262,95	15 225 317,65	65 892,71	20 766 473,31
23	Participat° et créances rattachées	0,00	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers				
	Aménagement de l'espace Saint Michel - Participation de la CUB	0,00	6 691 786,77	0,00	6 691 786,77
458120	PVR Dupaty - Reversement part de la CUB	0,00	2 153 434,00	0,00	2 153 434,00
458123	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	15 353,89	12 289 598,10	21 945,81	12 326 897,80
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
021		0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 353,89	2 806 110,10	21 945,81	2 843 409,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	8 283 488,00	0,00	8 283 488,00
458220	Aménagement de l'espace Saint Michel - Participation de la CUB	0,00	6 130 054,00	0,00	6 130 054,00
458223	PVR Dupaty - Encaissement de la part CUB	0,00	2 153 434,00	0,00	2 153 434,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 501 038,51	-21 864 783,73	-142 860,93	-28 508 683,17

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	5 275 568,46	176 551,25	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	5 275 568,46	176 551,25	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Sous-fonction 81							
(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	20 000,00	3 537,85	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	844 531,35	0,00	173 060,25	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	199 741,34	5 272 030,61	3 491,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
458120	Aménagement de l'espace Saint Michel - Participation de la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
458123	PVR Dupaty - Reversement part de la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	15 353,89	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	15 353,89	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	15 353,89	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458220	Aménagement de l'espace Saint Michel - Participation de la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458223	PVR Dupaty - Encaissement de la part CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-1 064 272,69	-5 260 214,57	-176 551,25	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82								Sous fonction 83		
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	100 000,00	213 028,18	6 035 574,48	7 665 674,44	20 140 104,73	105 892,71	58 914,03	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	100 000,00	213 028,18	6 035 574,48	7 665 674,44	20 140 104,73	105 892,71	58 914,03	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 500,00	47 174,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	10 000,00	119 651,91	2 351 417,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	345 000,00	3 939 734,27	40 000,00	58 914,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	68 000,00	700 365,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	213 028,18	3 801 640,48	6 453 482,91	4 757 166,08	65 892,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	2 153 434,00	0,00	6 691 786,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458120	Aménagement de l'espace Saint Michel - Participation de la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	6 691 786,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458123	PVR Dupaty - Reversement part de la CUB	0,00	0,00	2 153 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	2 390 803,00	1 136 456,04	8 762 339,06	21 945,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	2 390 803,00	1 136 456,04	8 762 339,06	21 945,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	237 369,00	1 136 456,04	1 432 285,06	21 945,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	2 153 434,00	0,00	6 130 054,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458220	Aménagement de l'espace Saint Michel - Participation de la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	6 130 054,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458223	PVR Dupaty - Encaissement de la part CUB	0,00	0,00	2 153 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	-213 028,18	-3 644 771,48	0,00	-6 529 218,40	0,00	0,00	0,00	-58 914,03	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-100 000,00	-213 028,18	-3 644 771,48	0,00	-6 529 218,40	0,00	0,00	0,00	-58 914,03	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	2 928 104,32	173 342,08	0,00	0,00	627 917,58	9 923 187,78	0,00	13 652 551,76
		2 928 104,32	173 342,08	0,00	0,00	627 917,58	9 923 187,78	0,00	13 652 551,76
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	108 190,00	0,00	0,00	0,00	199 957,37	0,00	0,00	308 147,37
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	7 742,49	0,00	0,00	3 027,94	0,00	0,00	25 770,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 804 914,32	165 599,59	0,00	0,00	29 609,84	9 893 187,78	0,00	12 893 311,53
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	395 322,43	0,00	0,00	395 322,43

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
458119	OUC - Commerce et artisanat (dép)	0,00	0,00	0,00	0,00	286 602,43	0,00	0,00	286 602,43
458219	OUC - Commerce et artisanat (rec)	0,00	0,00	0,00	0,00	108 720,00	0,00	0,00	108 720,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	600 000,00	48 706,00	0,00	0,00	134 560,00	9 973 666,00	0,00	10 756 932,00
	Recettes de l'exercice	600 000,00	48 706,00	0,00	0,00	134 560,00	9 973 666,00	0,00	10 756 932,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^r de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	600 000,00	48 706,00	0,00	0,00	39 452,00	9 973 666,00	0,00	10 661 824,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^r (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^r et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	95 108,00	0,00	0,00	95 108,00
458219	OUC - Commerce et artisanat (rec)	0,00	0,00	0,00	0,00	95 108,00	0,00	0,00	95 108,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) 2 - 2013

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-2 328 104,32	-124 636,08	0,00	0,00	-493 357,58	50 478,22	0,00	-2 895 619,76

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
(1026)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	8 999 999,99	3 599 999,97	1 : Indice en euro	15 ans		Multi-Index (TAM+0,0995)	Multi-Index (TAM+0,0995)	0,00	2,350	2,350	104 128,49	0,00	1,94
(1000)	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	5 335 715,60	857 954,64	1 : Indice en euro	15 ans		EURIB12+0,1200	EURIB12+0,1200	14 947,82		1,728	14 619,55		0,46
(1009)	SOCIETE GENERALE	4 573 470,52	609 796,12	1 : Indice en euro	15 ans		Multi-Index (EURIB12+0,0800)	Multi-Index (EURIB12+0,0800)	0,00		0,661	4 086,74		0,33
(1015)	SOCIETE GENERALE	8 000 000,00	2 683 293,93	1 : Indice en euro	15 ans		4,5900	4,5900	391 291,55		4,590	123 163,19		1,45
(1025)	SOCIETE GENERALE	10 000 000,00	4 596 396,90	1 : Indice en euro	6 ans		3,3300	3,3300	438 592,76		3,330	155 165,86		2,48
(1026)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 000 000,01	400 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		Multi-Index (TAM+0,0995)	Multi-Index (TAM+0,0995)	0,00		0,550	2 230,56		0,22
(1028)	CACIB	3 300 000,00	1 540 000,00	1 : Indice en euro	10 ans		3,2100	3,2100	127 020,90		3,210	47 613,36		0,83
(1029)	ROYAL BANK OF SCOTLAND	4 000 000,00	2 186 641,58	1 : Indice en euro	15 ans		4,7500	4,7500	356 751,18		4,750	105 019,53		1,18
(1031)	CACIB	10 000 000,00	5 333 333,24	1 : Indice en euro	15 ans		3,1800	3,1800	469 456,61		3,180	163 401,94		2,88
(1035)	ROYAL BANK OF SCOTLAND	7 000 000,00	5 001 115,22	1 : Indice en euro	15 ans		4,7500	4,7500	862 188,45		2,980	209 011,26		2,70
(1037)	ROYAL BANK OF SCOTLAND	10 000 000,00	6 833 333,33	1 : Indice en euro	15 ans		4,7500	4,7500	1 260 336,37		4,240	308 134,40		3,69
(1040)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 000 000,00	8 483 784,57	1 : Indice en euro	15 ans		4,4300	4,4300	1 559 987,10		4,430	375 831,66		4,58
(1043)	BNP-PARIBAS	10 000 000,00	7 999 999,96	1 : Indice en euro	15 ans		4,1200	4,1200	255 173,00		4,120	319 300,00		4,32
(1045)	Caisses française de financement local ex Dexia 7023	3 000 000,00	2 694 360,47	1 : Indice en euro	15 ans		3,7850	3,7850	422 737,53		3,785	103 681,24		1,46
(1049)	BNP-PARIBAS	13 000 000,00	11 483 333,31	1 : Indice en euro	15 ans		3,3900	3,3900	0,00		3,390	378 267,50		6,20
(1051)	SOCIETE GENERALE	3 000 000,00	2 800 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		4,4300	4,4300	0,00		4,430	122 384,91		1,51
(1052)	BNP-PARIBAS	5 000 000,00	4 666 666,68	1 : Indice en euro	15 ans		4,3500	4,3500	236 387,00		4,350	197 562,50		2,52
(1053)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 000 000,00	14 000 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		4,5100	4,5100	3 082 906,61		4,510	640 244,16		7,56
(1055)	BNP-PARIBAS	1 500 000,00	1 450 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		4,8000	4,8000	112 975,00		4,800	67 800,00		0,78
(1060)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 125 000,00	1 125 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA+1,0000	LIVA+1,0000	12 478,00		3,250	14 752,39		0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% part type de taux selon le capital restant dû
(1062)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 234 833,00	8 234 833,00	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA+1,0000	LIVA+1,0000	91 338,00		2 750	107 985,31		0,00
(1063)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 025 485,00	5 025 485,00	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA+0,6000	LIVA+0,6000	45 811,00		2 350	55 488,72		0,00
(1064)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 000 000,00	0,00	1 : Indice en euro	15 ans		3,9200	3,9200	0,00		3 920	0,00		0,00
(1065)	SURAVENIR	10 000 000,00	0,00	1 : Indice en euro	15 ans		3,9100	3,9100	0,00		3 910	0,00		0,00
(1066)	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	10 000 000,00	0,00	1 : Indice en euro	15 ans		3,9100	3,9100	0,00		3 910	0,00		0,00
(61028)	CACIB	700 000,00	326 666,88	1 : Indice en euro	10 ans		3,2100	3,2100	26 888,26		3 210	9 833,75		0,18
(61029)	CAISSE D'EPARGNE	800 000,00	472 486,39	1 : Indice en euro	15 ans		3,1100	3,1100	12 588,84		3 110	14 081,85		0,26
(61031)	CAISSE D'EPARGNE	200 000,00	147 270,07	1 : Indice en euro	15 ans		4,4700	4,4700	4 058,06		4 470	6 582,97		0,08
(999)	BNP-PARIBAS	3 811 225,43	329 999,40	1 : Indice en euro	15 ans		4,0200	4,0200			4 020	13 265,98		0,18
0014594F (1050)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 000 000,00	3 733 333,33	1 : Indice en euro	15 ans		3,9800	3,9800	131 837,00		3 980	150 650,37		2,02
0018358H (1059)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 000 000,00	3 866 666,66	1 : Indice en euro	15 ans		4,8200	4,8200	310 151,00		4 820	184 061,51		2,09
0019191Z (1066)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	68 208,74	1 923,78	1 : Indice en euro	12 ans		2,0000	2,0000			2 000	38,44		0,00
0019191Z (1067)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	174 214,16	4 913,59	1 : Indice en euro	12 ans		2,0000	2,0000			2 000	98,20		0,00
0019160 (52)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	138 436,95	11 485,42	1 : Indice en euro	14 ans		2,0000	2,0000	0,00		2 000	229,71		0,01
0019161 (51)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	55 979,28	4 644,20	1 : Indice en euro	14 ans		2,0000	2,0000	0,00		2 000	92,88		0,00
0019165 (94)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	335 467,11	36 747,29	1 : Indice en euro	15 ans		2,0000	2,0000	0,00		2 000	734,94		0,02
0421 31408205 01 (1057)	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	5 000 000,00	4 750 000,01	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA+1,9000	LIVA+1,9000	132 500,00		4 000	171 138,13		2,57
0862807 (994)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 256 409,29	1 323 505,93	1 : Indice en euro	26 ans		LIVA	LIVA	0,00		3 550	60 255,64		0,71
0906768 (1044)	CAISSE CENTRALE CREDIT COOPERATIF	10 000 000,00	8 863 048,28	1 : Indice en euro	12 ans		EURIB12+0,6500	EURIB12+0,6500	248 221,00		2 400	212 713,16		4,79
0933513 (1012)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 251 500,94	1 023 270,13	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA	LIVA	13 409,82		3 450	35 302,82		0,55
0933514 (1011)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 109 153,65	1 922 593,46	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA	LIVA	25 195,33		3 450	66 329,47		1,04
1001942 (1017)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	559 829,00	170 863,41	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA	LIVA	1 457,58		2 250	3 844,43		0,09
1002231 (1019)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 477 797,93	2 497 959,94	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA	LIVA	34 912,88		3 450	86 179,62		1,35
10112800 EUR (1048)	CAISSE CENTRALE CREDIT COOPERATIF	7 000 000,00	6 101 040,05	1 : Indice en euro	15 ans		3,1900	3,1900	171 450,00		3 190	194 623,18		3,30
1014263 (1022)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 918 806,00	734 601,68	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA	LIVA	10 267,20		3 450	25 343,76		0,40
1014294 (1023)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 360 310,00	897 747,00	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA	LIVA	9 086,92		2 500	22 443,67		0,48

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% partype de taux selon le capital restant dû
1014324 (1024)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 798 777,00	1 154 654,46	1 : Indice en euro	15 ans, 3 mois		LIVA	LIVA	11 508,76		3,450	31 641,75		0,62
1220611 (1058)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 500 000,00	6 500 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		4,5100	4,5100	1 482 616,16		4,510	293 971,05		3,51
1243508 (1061)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	362 000,00	362 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		LIVA+1,0000	LIVA+1,0000	4 015,00		2,750	5 436,90		0,00
1865250B (1039)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	9 000 000,00	7 734 636,84	1 : Indice en euro	15 ans		4,7400	4,7400	566 594,01		4,740	371 713,76		4,18
20700285 (1036)	CAISSE D'EPARGNE	10 000 000,00	7 363 502,64	1 : Indice en euro	15 ans		4,4700	4,4700	202 902,98		4,470	329 148,57		3,98
29800818/SJ (1001)	CAISSE D'EPARGNE	7 622 450,86	667 172,41	1 : Indice en euro	15 ans		4,2000	4,2000			4,200	28 021,24		0,36
43465124GRCS Bdx (61030)	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	300 000,00	199 642,42	1 : Indice en euro	15 ans		3,8000	3,8000	0,00		3,800	7 586,41		0,11
4479891-01 (1033)	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	6 000 000,00	4 008 385,08	1 : Indice en euro	15 ans		3,9200	3,9200	284 511,64		3,920	153 448,56		2,16
A33110FF (1054)	CAISSE D'EPARGNE	2 500 000,00	2 500 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		4,5600	4,5600	584 531,65		4,560	114 000,00		1,35
A33110FT (1056)	CAISSE D'EPARGNE	1 200 000,00	1 200 000,00	1 : Indice en euro	15 ans		4,5100	4,5100	275 743,90		4,510	54 120,00		0,65
mon26580eur/0283195 (1042)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	2 189 579,32	1 341 797,25	1 : Indice en euro	7 ans		3,2000	3,2000	22 188,00		3,200	43 533,87		0,72
MON21920EUR (1046)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	2 250 000,00	1 987 500,00	1 : Indice en euro	15 ans		3,1400	3,1400	0,00		3,140	61 481,85		1,07
MON21920EUR (1047)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	750 000,00	672 761,03	1 : Indice en euro	15 ans		1,8400	1,8400	0,00		1,840	12 067,68		0,36
20001149A (1013)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 030 817,57	1 341 551,35	1 : Indice en euro	14 ans, 3 mois		Multi-Index (TAG3M+0,1300)	Multi-Index (TAG3M+0,1300)	0,00	1,920	1,920	25 374,54	0,00	0,72
MIN98366EUR/257499EUR (1032)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	12 135 000,00	6 053 909,51	1 : Indice en euro	11 ans		1,91	4,57-8*(CM S10-CMS02)	322 348,87	4,470	4,470	274 368,22	0,00	3,27
TOTAL A		308 950 469,35	181 913 607,77									6 683 650,15	0,00	90,29
Barrière simple B														
(1021)	CACIB	10 000 000,00	3 333 333,30	1 : Indice en euro	15 ans		3,6	EURIB12	477 126,14		3,600	121 666,67		1,80
MPH241874EUR (1034)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	8 000 000,00	5 357 798,58	1 : Indice en euro	15 ans	Du 15/09/2006 Au 01/10/2009	3,67	EURIB3	698 245,42		3,670	192 367,12		2,89
MPH263400EUR (1038)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	8 400 776,83	7 872 994,58	1 : Indice en euro	15 ans	Du 01/12/2008 Au 01/12/2009	4,79	EURIB12+0,15	0,00		4,790	382 354,17		4,25
XU00108563 (1014)	CACIB	5 335 715,60	1 422 857,53	1 : Indice en euro	15 ans		1,90	EURIB12+0,07	80 752,43		3,730	53 514,86		0,77
TOTAL B		31 736 492,43	17 986 983,99									749 902,82	0,00	9,71
Option d'échange C														
TOTAL C		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Autres type de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		340 686 961,78	199 900 591,76									7 433 552,97	0,00	100,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse- ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembourse- ment anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts Obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					340 686 961,78									
1641 Emprunts en euros (total)					340 686 961,78									
(1000)	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	05/03/1999	05/03/1999	05/03/2000	5 335 715,60	V	EURIB12	4,000	3,300	EURO	A	P	N	1A
(1009)	SOCIETE GENERALE	25/11/2001	25/02/2000	25/05/2000	4 573 470,52	V	TAG3M	3,180	3,363	EURO	A	C	N	1A
(1015)	SOCIETE GENERALE	10/12/2001	06/12/2001	06/12/2002	8 000 000,00	F	FIXE	4,590	4,591	EURO	A	P	O	1A
(1021)	CACIB	18/09/2002	20/09/2002	20/09/2003	10 000 000,00	C	TAUX STRUCTU RES	3,600	3,652	EURO	A	C	N	1B
(1025)	SOCIETE GENERALE	02/12/2003	15/12/2003	15/12/2013	10 000 000,00	C	TAUX STRUCTU RES	3,330	3,387	EURO	A	P	N	1A
(1026)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/12/2003	22/12/2003	01/12/2004	10 000 000,00	V	EURIB12	3,200	2,145	EURO	A	C	N	1A
(1028)	CACIB	26/11/2004	31/12/2004	31/03/2005	3 300 000,00	C	TAUX STRUCTU RES	1,800	3,626	EURO	T	C	N	1A
(1029)	ROYAL BANK OF SCOTLAND	25/11/2004	15/12/2004	15/12/2005	4 000 000,00	C	TAUX STRUCTU RES	2,300	3,131	EURO	A	P	N	1A
(1031)	CACIB	28/06/2005	15/12/2005	15/03/2006	10 000 000,00	F	FIXE	3,180	3,267	EURO	T	C	N	1A
(1035)	ROYAL BANK OF SCOTLAND	29/08/2006	04/09/2006	01/10/2007	7 000 000,00	C	TAUX STRUCTU RES	0,000	3,168	EURO	T	P	N	1A
(1037)	ROYAL BANK OF SCOTLAND	29/11/2007	10/12/2007	15/01/2009	10 000 000,00	F	FIXE	4,240	4,538	EURO	T	C	N	1A
(1040)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2008	30/06/2009	01/01/2010	10 000 000,00	F	FIXE	4,430	4,430	EURO	A	P	N	1A
(1043)	BNP-PARIBAS	21/09/2009	14/12/2009	14/03/2010	10 000 000,00	F	FIXE	4,120	4,185	EURO	T	C	O	1A

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)		
163 Emprunts Obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		20 482 714,85		199 900 591,76				15 895 497,73	19 988 332,64	7 433 552,97	3 335 696,40		
1641 Emprunts en euros (total)		20 482 714,85		199 900 591,76				15 895 497,73	19 988 332,64	7 433 552,97	3 335 696,40		
(1000) 1641	N	0,00	1A	857 954,64	1	V	EURIB12	1,728	425 353,31	14 619,55	1 938,14		
(1009) 1641	N	0,00	1A	609 796,12	1	V	EURIB12	0,661	304 898,03	4 086,74	172,35		
(1015)	N	0,00	1A	2 683 293,93	3	F	FIXE	4,590	626 363,57	123 163,19	6 725,32		
(1021)	N	0,00	1B	3 333 333,30	4	C	TAUX STRUCTURE S	3,600	666 666,67	121 666,67	26 933,33		
(1025)	N	0,00	1A	4 596 396,90	5	F	FIXE	3,330	704 726,83	155 185,86	6 119,65		
(1026)	O	5 999 999,98	1A	3 999 999,97	5	V	TAM	0,550	666 666,67	106 359,05	2 296,30		
(1028)	N	0,00	1A	1 540 000,00	6	F	FIXE	3,210	220 000,00	47 613,36	117,70		
(1029)	N	0,00	1A	2 186 641,58	6	F	FIXE	4,750	273 938,83	105 019,53	4 037,93		
(1031)	N	0,00	1A	5 333 333,24	7	F	FIXE	3,180	666 666,68	163 401,94	7 007,78		
(1035)	N	0,00	1A	5 001 115,22	8	F	FIXE	2,980	500 878,00	209 011,26	54 627,88		
(1037)	N	0,00	1A	6 833 333,33	10	F	FIXE	4,240	666 666,68	308 134,40	63 465,28		
(1040)	N	0,00	1A	8 483 784,57	11	F	FIXE	4,430	550 830,84	375 831,66	351 429,85		
(1043)	N	0,00	1A	7 999 999,96	11	F	FIXE	4,120	666 666,68	319 300,00	15 106,67		

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
(1045)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	28/12/2009	01/02/2010	01/02/2011	3 000 000,00	F	FIXE	3,785	3,841	EURO	A	P	N	1A
(1049)	BNP-PARIBAS	30/11/2010	28/02/2011	28/05/2011	13 000 000,00	F	FIXE	3,390	3,435	EURO	T	C	O	1A
(1051)	SOCIETE GENERALE	28/10/2011	01/12/2011	01/03/2012	3 000 000,00	F	FIXE	4,430	4,571	EURO	T	C	O	1A
(1052)	BNP-PARIBAS	07/11/2011	14/12/2011	14/03/2012	5 000 000,00	F	FIXE	4,350	4,421	EURO	T	C	O	1A
(1053)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/11/2011	28/12/2011	01/01/2013	14 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,511	EURO	A	P	N	1A
(1055)	BNP-PARIBAS	04/04/2012	30/05/2012	30/08/2012	1 500 000,00	F	FIXE	4,800	4,887	EURO	T	C	O	1A
(1060)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2012	22/04/2013	01/11/2013	1 125 000,00	V	LIVA	2,250	2,268	EURO	T	CDC	O	1A
(1062)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2012	22/04/2013	01/11/2013	8 234 833,00	V	LIVA	2,250	2,268	EURO	T	CDC	O	1A
(1063)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2012	22/04/2013	01/11/2013	5 025 485,00	V	LIVA	2,250	1,888	EURO	T	CDC	O	1A
(1064)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/12/2012	30/04/2013	01/01/2014	15 000 000,00	F	FIXE	3,920	3,920	EURO	A	CDC	N	1A
(1065)	SURAVENIR	21/02/2013	05/03/2013	28/02/2014	10 000 000,00	F	FIXE	3,910	3,957	EURO	A	C	O	1A
(1066)	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	21/02/2013	28/03/2013	30/01/2014	10 000 000,00	F	FIXE	3,910	3,960	EURO	A	C	O	1A
(61028)	CACIB	26/11/2004	31/12/2004	31/03/2005	700 000,00	V	IPENTE	1,800	3,617	EURO	T	C	N	1A
(61029)	CAISSE D'EPARGNE	04/11/2005	30/12/2005	30/03/2006	800 000,00	F	FIXE	3,110	3,147	EURO	T	P	O	1A
(61031)	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2007	14/12/2007	15/12/2008	200 000,00	F	FIXE	4,470	4,467	EURO	A	P	N	1A
(999)	BNP-PARIBAS	16/12/1998	16/12/1998	16/12/1999	3 811 225,43	F	FIXE	4,020	4,020	EURO	A	P	N	1A
0014594F (1050)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	07/10/2011	17/10/2011	15/10/2012	4 000 000,00	F	FIXE	3,980	4,053	EURO	A	C	N	1A
0018358H (1059)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/04/2012	15/05/2012	15/08/2012	4 000 000,00	F	FIXE	4,820	4,998	EURO	T	C	N	1A
0019157 (26)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/10/1948	21/10/1948	31/03/1949	68 208,74	F	FIXE	2,000	0,000	EURO	A	P	N	1A
0019158 (28)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/10/1948	21/10/1948	31/03/1949	174 214,16	F	FIXE	2,000	0,000	EURO	A	P	N	1A
0019160 (52)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/08/1950	28/08/1950	31/03/1951	138 438,95	F	FIXE	2,000	0,000	EURO	A	P	N	1A
0019161 (51)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/08/1950	28/08/1950	31/03/1951	55 979,28	F	FIXE	2,000	0,000	EURO	A	P	N	1A
0019165 (94)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/02/1952	20/02/1952	31/03/1952	335 467,11	F	FIXE	2,000	0,000	EURO	A	P	N	1A
0421 31408205 01 (1057)	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	26/01/2012	30/03/2012	30/05/2012	5 000 000,00	V	LIVA	2,250	3,762	EURO	T	C	O	1A
0862807 (994)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/08/1997	01/08/1997	01/08/1998	2 256 409,29	F	FIXE	4,800	4,662	EURO	A	P	N	1A

Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
(1045)	N	0,00	1A	2 694 360,47	12	F	FIXE	3,785	422 737,53	162 048,88	103 681,24	88 925,64
(1049)	N	0,00	1A	11 483 333,31	13	F	FIXE	3,390	0,00	866 666,68	378 267,50	33 252,09
(1051)	N	0,00	1A	2 800 000,00	13	F	FIXE	4,430	0,00	200 000,00	122 384,91	9 916,28
(1052)	N	0,00	1A	4 666 666,68	13	F	FIXE	4,350	236 397,00	333 333,32	197 562,50	9 425,00
(1053)	N	0,00	1A	14 000 000,00	14	F	FIXE	4,510	3 092 906,61	673 089,68	640 244,16	601 043,66
(1055)	N	0,00	1A	1 450 000,00	14	F	FIXE	4,800	112 975,00	100 000,00	67 800,00	5 760,00
(1060)	N	0,00	1A	1 125 000,00	15	V	LIVA	3,250	12 478,00	15 838,75	14 752,39	4 102,30
(1062)	N	0,00	1A	8 234 833,00	15	V	LIVA	2,750	91 338,00	115 937,32	107 985,31	30 028,20
(1063)	N	0,00	1A	5 025 485,00	15	V	LIVA	2,350	45 811,00	72 936,89	55 488,72	15 083,13
(1064)	N	0,00	1A	0,00	14	F	FIXE	3,920	0,00	0,00	0,00	393 806,41
(1065)	N	0,00	1A	0,00	14	F	FIXE	3,910	0,00	0,00	0,00	323 512,33
(1066)	N	0,00	1A	0,00	14	F	FIXE	3,910	0,00	0,00	0,00	299 844,34
(61028)	N	0,00	1A	326 666,88	6	F	FIXE	3,210	26 688,26	46 666,64	9 833,75	24,97
(61029)	N	0,00	1A	472 486,39	7	F	FIXE	3,110	12 588,84	52 858,55	14 081,85	72,50
(61031)	N	0,00	1A	147 270,07	9	F	FIXE	4,470	4 058,06	12 001,40	6 582,97	281,62
(999)	N	0,00	1A	329 999,40	0	F	FIXE	4,020		329 999,40	13 265,98	0,00
0014594F (1050)	N	0,00	1A	3 733 333,33	13	F	FIXE	3,980	131 837,00	266 666,67	150 650,37	29 894,22
0018358H (1059)	N	0,00	1A	3 866 666,66	14	F	FIXE	4,820	310 151,00	266 666,68	184 061,51	22 664,00
0019157 (26)	N	0,00	1A	1 923,78	0	F	FIXE	2,000		1 923,78	38,44	0,00
0019158 (28)	N	0,00	1A	4 913,59	0	F	FIXE	2,000		4 913,59	98,20	0,00
0019160 (52)	N	0,00	1A	11 485,42	2	F	FIXE	2,000	0,00	3 752,89	229,71	0,00
0019161 (51)	N	0,00	1A	4 644,20	2	F	FIXE	2,000	0,00	1 517,53	92,88	0,00
0019165 (94)	N	0,00	1A	36 747,29	3	F	FIXE	2,000	0,00	8 915,77	734,94	0,00
0421 31408205 01 (1057)	N	0,00	1A	4 750 000,01	14	V	LIVA	4,000	132 500,00	333 333,32	171 138,13	14 329,63
0862807 (994)	N	0,00	1A	1 323 505,93	10	V	LIVA	3,550	0,00	91 709,77	60 255,64	19 450,10

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel						
0906768 (1044)	CAISSE CENTRALE CREDIT COOPERATIF	28/09/2009	14/12/2009	01/02/2011	10 000 000,00	F	FIXE		2.400	1.279	EURO	A	P	O	1A
0933513 (1012)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/12/2000	28/12/2000	01/01/2002	3 251 500,94	V	LIVA		4.200	3.843	EURO	A	P	N	1A
0933514 (1011)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/03/2001	07/03/2001	01/01/2002	6 109 153,65	V	LIVA		4.200	3.833	EURO	A	P	N	1A
1001942 (1017)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/12/2003	18/12/2001	01/12/2002	559 829,00	V	LIVA		3.000	2.532	EURO	A	P	N	1A
1002231 (1019)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/11/2001	06/05/2002	01/01/2003	6 477 797,93	V	LIVA		4.200	3.770	EURO	A	P	N	1A
10112800 EUR (1048)	CAISSE CENTRALE CREDIT COOPERATIF	10/12/2010	20/12/2010	20/03/2011	7 000 000,00	F	FIXE		3.190	3.193	EURO	A	P	O	1A
1014293 (1022)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/11/2002	16/12/2002	01/12/2003	1 918 806,00	V	LIVA		4.200	3.668	EURO	A	P	N	1A
1014294 (1023)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/11/2002	16/12/2002	01/12/2003	2 360 310,00	V	LIVA		3.250	2.715	EURO	A	P	N	1A
1014324 (1024)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/11/2002	15/02/2003	01/03/2003	2 798 777,00	V	LIVA		4.200	3.471	EURO	T	P	N	1A
1220611 (1058)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/03/2012	30/04/2012	01/05/2013	6 500 000,00	F	FIXE		4.510	4.510	EURO	A	P	N	1A
1243520 (1061)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/02/2013	22/04/2013	01/12/2013	362 000,00	V	LIVA		1.750	2.269	EURO	T	CDC	O	1A
1865250B (1039)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10/12/2008	15/12/2008	15/12/2009	9 000 000,00	F	FIXE		4.740	4.809	EURO	A	P	N	1A
200011149A (1013)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	16/02/2001	16/02/2001	01/06/2001	5 030 817,57	V	EURIB12		4.600	2.522	EURO	A	C	N	1A
20700285 (1036)	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2007	15/12/2007	15/12/2008	10 000 000,00	F	FIXE		4.470	4.469	EURO	A	P	O	1A
29800818/SJ (1001)	CAISSE D'EPARGNE	25/01/1999	25/01/1999	25/12/1999	7 622 450,86	F	FIXE		4.200	4.202	EURO	A	P	N	1A
434651246RCS Bdx (61030)	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	24/10/2006	15/12/2006	15/12/2007	300 000,00	F	FIXE		3.800	3.800	EURO	A	P	N	1A
4479891-01 (1033)	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	11/05/2006	26/06/2006	01/02/2007	6 000 000,00	F	FIXE		3.920	3.909	EURO	S	P	N	1A
A33110FF (1054)	CAISSE D'EPARGNE	18/11/2011	29/01/2012	01/06/2013	2 500 000,00	F	FIXE		4.560	4.568	EURO	A	P	N	1A
A33110FT (1056)	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2011	29/01/2012	01/06/2013	1 200 000,00	F	FIXE		4.510	4.513	EURO	A	P	N	1A
MIN983563EUR/257499EUR (1032)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	20/03/2006	18/07/2006	31/07/2006	12 135 000,00	V	EONIA		3.128	3.006	EURO	A	C	N	3A
mon265608eur/0283195 (1042)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	14/06/2009	01/07/2009	01/07/2010	2 189 579,32	F	FIXE		3.200	3.248	EURO	A	P	N	1A
MON273020EUR (1046)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	10/11/2010	07/12/2010	01/04/2011	2 250 000,00	F	FIXE		3.140	3.224	EURO	T	C	N	1A
MON273020EUR (1047)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	10/11/2010	17/12/2010	01/04/2011	750 000,00	F	FIXE		1.840	1.853	EURO	T	P	N	1A
MPH241874EUR (1034)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	23/08/2006	15/09/2006	01/01/2007	8 000 000,00	C	TAUX STRUCTUREL		0.000	3.776	EURO	T	P	N	1B

Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
0906768 (1044)	N	0,00	1A	8 863 048,28	12	V	EURIB12	2,400	248 221,00	589 021,88	212 713,16	47 517,27
0933513 (1012)	N	0,00	1A	1 023 270,13	3	V	LIVA	3,450	13 409,82	245 889,23	35 302,82	26 819,64
0933514 (1011)	N	0,00	1A	1 922 593,46	3	V	LIVA	3,450	25 195,33	461 994,37	66 329,47	50 390,67
1001942 (1017)	N	0,00	1A	170 863,41	3	V	LIVA	2,250	1 457,58	41 300,92	3 844,43	678,87
1002231 (1019)	N	0,00	1A	2 497 959,94	4	V	LIVA	3,450	34 912,88	474 024,83	86 179,62	69 825,76
10112800 EUR (1048)	N	0,00	1A	6 101 040,05	12	F	FIXE	3,190	171 450,00	386 048,00	194 623,18	143 349,23
1014293 (1022)	N	0,00	1A	734 601,68	4	V	LIVA	3,450	10 267,20	139 401,53	25 343,76	1 744,02
1014294 (1023)	N	0,00	1A	897 747,00	4	V	LIVA	2,500	9 086,92	170 793,56	22 443,67	1 543,53
1014324 (1024)	N	0,00	1A	1 154 654,46	6	V	LIVA	3,450	11 508,76	206 575,69	31 641,75	2 000,18
1220611 (1058)	N	0,00	1A	6 500 000,00	14	F	FIXE	4,510	1 482 616,16	312 505,92	293 971,05	187 311,55
1243502 (1061)	N	0,00	1A	362 000,00	15	V	LIVA	2,750	4 015,00	5 096,56	5 436,90	685,74
1865250B (1039)	N	0,00	1A	7 734 636,84	10	F	FIXE	4,740	566 594,01	550 016,72	371 713,76	16 081,57
200011149A (1013)	O	2 347 714,87	1A	1 341 551,35	3	V	TAG3M	1,000	0,00	335 387,84	25 374,54	419,23
20700285 (1036)	N	0,00	1A	7 363 502,64	9	F	FIXE	4,470	202 902,98	600 070,07	329 148,57	14 080,91
29800818/SJ (1001)	N	0,00	1A	667 172,41	0	F	FIXE	4,200		667 172,41	28 021,24	0,00
434651246RCS Bdx (61030)	N	0,00	1A	199 642,42	8	F	FIXE	3,800	0,00	19 019,94	7 586,41	319,68
4479891-01 (1033)	N	0,00	1A	4 008 385,08	8	F	FIXE	3,920	284 511,64	379 410,08	153 446,56	59 144,40
A33110FF (1054)	N	0,00	1A	2 500 000,00	14	F	FIXE	4,560	584 531,65	119 745,75	114 000,00	63 636,91
A33110FT (1056)	N	0,00	1A	1 200 000,00	14	F	FIXE	4,510	275 743,90	57 693,40	54 120,00	30 205,09
MIN983563EUR/257499EUR (1032)	O	12 135 000,00	1A	6 053 909,51	3	C	STRUCTURE	1,910	322 348,87	1 404 578,65	274 368,22	37 740,94
mon265608eur/0283195 (1042)	N	0,00	1A	1 341 797,25	3	F	FIXE	3,200	22 188,00	311 312,84	43 533,87	16 854,14
MON273020EUR (1046)	N	0,00	1A	1 987 500,00	13	F	FIXE	3,140	0,00	150 000,00	61 481,85	14 744,92
MON273020EUR (1047)	N	0,00	1A	672 761,03	13	F	FIXE	1,840	0,00	45 263,52	12 067,68	2 886,49
MPH241874EUR (1034)	N	0,00	1B	5 357 798,58	8	C	TAUX STRUCTURE	3,670	698 245,42	505 022,90	192 367,12	45 513,64

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel				
MPH263400EUR (1038)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	22/10/2008	01/12/2008	01/12/2009	8 400 776,83	C	TAUX STRUCTURE	0,000	4,859	A	P	N	1B
XU00108563 (1014)	CACIB	30/03/2004	30/03/2001	29/03/2002	5 335 715,60	V	EURIB12	5,410	3,444	A	C	N	1B
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locaux-acquereurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								

Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
MPH263400EUR (1038)	N	0,00	1B	7 872 994,58	10	C	TAUX STRUCTURE S	4,790	0,00	554 171,36	382 354,17	30 188,11
XU00108563 (1014)	N	0,00	1B	1 422 857,53	3	C	TAUX STRUCTURE S	3,730	80 752,43	355 714,37	53 514,86	30 627,31
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					340 686 961,78									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
Total général		20 482 714,85		199 900 591,76				15 895 497,73	19 988 332,64	7 433 552,97	3 335 696,40	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	60	0	1	0	0	0
	% de l'encours	90,29 %	0,00 %	3,27 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	175 859 698,26	0,00	6 053 909,51	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	4	0	0	0	0	0
	% de l'encours	9,71 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	17 986 983,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
224 (C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

A6.1 – DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
DEPENSES TOTALES (I) = A + B + C + D		28 549 785,98	0,00	4 491 749,30	I 0,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A + B + C		28 289 785,98	0,00	4 451 749,30	II 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	20 172 416,40	0,00	-160 000,00	0,00
163	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 160 000,00	0,00	-160 000,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	12 416,40	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		7 683 247,67	0,00	4 587 596,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	2 400 000,00	0,00	1 468 180,00	0,00
261	Titres de participation	2 400 000,00	0,00	1 468 180,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 283 247,67	0,00	3 119 416,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	18 647,71	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	140 000,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 124 599,96	0,00	3 119 416,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections = C + D		694 121,91	0,00	64 153,30	0,00
Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)		434 121,91	0,00	24 153,30	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	210 928,85	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	30 392,43	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	7 200,00	0,00	0,00	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	45 135,70	0,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	77 303,06	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	63 161,87	0,00	0,00	0,00
163	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	1 033,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,01	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	2 233,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	19 435,29	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	1 452,00	0,00
Charges transférées (D) = E + F + G (1)		260 000,00	0,00	40 000,00	0,00
Travaux en régie (E)		260 000,00	0,00	40 000,00	0,00
2312	Terrains	260 000,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	40 000,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)		0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks et encours (G)		0,00	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	4 491 749,30	0,00	4 491 749,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (4)

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		

Ville de Bordeaux - Budget principal - DM (projet de budget) - 2 - 2013

16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(4) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

A6.2 – DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b + c + d		75 400 904,57	0,00	-1 221 639,11	III 0,00
Ressources propres externes (a) (4)		9 273 199,00	0,00	1 690 059,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	9 000 000,00	0,00	1 690 059,00	0,00
10223	T.L.E.	273 199,00	0,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes financières (b) (1)		20 147 582,02	0,00	-792 690,60	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	18 462,02	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	239 120,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	6 269 416,00	0,00	-3 119 416,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	13 620 584,00		2 326 725,40	0,00
Transferts entre sections (c) (1)		9 188 105,27		54 083,06	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00		0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00		0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00		0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 851 707,80		-21 116,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	94 806,00		0,00	0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	89 829,00		0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	29 642,00		0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	63 852,00		0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	2 674,00		0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	533 398,00		0,00	0,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	20 983,00		0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	41 473,00		0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	21 679,00		0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	17 700,00		0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	68 732,00		0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 422 736,86		0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	578 657,00		0,00	0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	26 791,00		0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 290 905,10		-310 100,98	0,00
28051	Concessions et droits similaires	47 616,93		390 088,26	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 574,00		0,00	0,00
281571	Matériel roulant	760 869,45		0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	239 777,78		0,00	0,00
28182	Matériel de transport	550 089,25		0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	925 076,39		-4 788,22	0,00
28184	Mobilier	184 056,10		0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	317 479,61		0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (d)	36 792 018,28		-2 173 090,57	0,00

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
Recettes	-1 221 639,11	0,00	0,00	-1 221 639,11

	Montant	
Dépenses financières	IV	4 491 749,30
Recettes financières	V	-1 221 639,11
Solde (recettes – dépenses)	VI = V – IV (5)	-5 713 388,41
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (6) (7)	VI + c/2763 + D (5)	-5 673 388,41
Résultat hors charges transférées	V – (II + D001)	-5 673 388,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
DETAILS DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**IV
A9**

Travaux d'office - surveillance administrative									
DEPENSES					RECETTES				
454104					454204				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Travaux de démolition et de mise en sécurité	129 933,46	107 135,51	50 000,00	157 135,51	Financement par le tiers et par d'autres tiers	52 508,29	107 135,51	50 000,00	157 135,51
					Financement par la collectivité	77 425,17			
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

Travaux d'office - hygiène et sécurité									
DEPENSES					RECETTES				
454105					454205				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Travaux de salubrité	84 019,91	147 480,09	116 000,00	263 480,09	Financement par le tiers et par d'autres tiers	78 728,52	152 771,48	116 000,00	268 771,48
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

Travaux d'office - direction du développement urbain									
DEPENSES					RECETTES				
454106					454206				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Travaux de ravalement	3 829,65	176 170,35	0,00	176 170,35	Financement par le tiers et par d'autres tiers	3 829,65	176 170,35	0,00	176 170,35
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

Centre historique d'agglomération - opah ru									
DEPENSES					RECETTES				
458115					458215				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Subventions aux particuliers	455 897,00	33 736,00	0,00	33 736,00	Financement par le tiers et par d'autres tiers	455 897,00	33 736,00	0,00	33 736,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

Dispositif hôtel meublés à vocation sociale									
DEPENSES					RECETTES				
458117					458217				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Subventions aux particuliers	80 000,00	86 200,00	-86 200,00	0,00	Financement par le tiers et par d'autres tiers	80 000,00	86 200,00	-86 200,00	0,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

Dispositif lutte contre la précarité énergétique - ERDF									
DEPENSES					RECETTES				
458118					458218				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Subventions aux particuliers	26 600,00	73 400,00	0,00	73 400,00	Financement par le tiers et par d'autres tiers	100 000,00	0,00	0,00	73 400,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

Opération Urbaine Collective - commerces et artisanat									
DEPENSES					RECETTES				
458119					458219				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Subventions aux particuliers	117 475,57	286 602,43	0,00	286 602,43	Financement par le tiers et par d'autres tiers	200 250,00	95 108,00		95 108,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

**IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
DETAILS DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**IV
A9**

Aménagement espace Saint Michel									
DEPENSES					RECETTES				
458120					458220				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Travaux	438 267,23	6 691 786,77	0,00	6 691 786,77	Financement par le tiers et par d'autres tiers	1 000 000,00	6 130 054,00	0,00	6 130 054,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

Plan campus - Université									
DEPENSES					RECETTES				
458121					458221				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Travaux	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	Financement par le tiers et par d'autres tiers	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

PNRQAD OPAH RU - Participation CUB									
DEPENSES					RECETTES				
458122					458222				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Subventions aux particuliers	0,00	0,00	86 200,00	86 200,00	Financement par le tiers et par d'autres tiers	0,00	0,00	86 200,00	86 200,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

PVR Dupaty - Recettes communautaires									
DEPENSES					RECETTES				
458123					458223				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Reversement part CUB	0,00	0,00	2 153 434,00	2 153 434,00	Financement par le tiers et par d'autres tiers	0,00	0,00	2 153 434,00	2 153 434,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

Plan campus - Communauté urbaine									
DEPENSES					RECETTES				
458124					458224				
	Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Dépenses nouvelles votées	Total		Pour mémoire réalisation cumulée avant l'étape budgétaire	Reste à réaliser N-1	Recettes nouvelles votées	Total
Travaux	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	Financement par le tiers et par d'autres tiers	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
					Financement par la collectivité				
					Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
IV	

B1.5 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2013	Montant à verser en 2013
8018 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
* au profit d'organismes publics							
2000	Participation aux travaux	CUB - Aménagement des quais			16 730 740,00	996 250,00	996 250,00
2007	MO déléguée	CUB - Travaux éclairage tramway phase 2			1 595 650,00	797 825,00	0,00
2009	MO déléguée	CUB - Aménagement pôle Saint Jean			347 847,14	173 923,57	0,00
2010	MO déléguée	CUB - Aménagement îlot Bonnac			350 000,00	350 000,00	0,00
2009	Subvention d'équipement	Etat - Sauvegarde passerelle G Eiffel			630 000,00	630 000,00	189 100,00
2010	Participation	OIN euratlantique		annuelle	19 400 000,00	16 838 000,00	1 262 000,00
2010	Co-fondation	Fondation universitaire	5	annuelle	250 000,00	100 000,00	50 000,00
2010	Subvention d'équipement	Ville de Mérignac - parc Montesquieu			345 000,00	345 000,00	345 000,00
2013	Subvention d'équipement	RFF - Restructuration de la gare			16 500,00	16 500,00	16 500,00
2011	Subvention d'équipement	Gares et connexions - Restructuration de la gare			223 950,00	149 456,57	149 456,57
2013	Subvention d'équipement	Opéra - Matériels cage de scène			150 000,00	150 000,00	150 000,00
2013	Subvention d'équipement	Opéra - Mobilier et équipement Auditorium			50 708,00	50 708,00	50 708,00
2013	Co-fondation	AFL			1 468 180,00	1 468 180,00	490 000,00
* au profit d'organismes privés							
2003	Convention publique d'aménagement	Incité Bordeaux la CUB			14 814 184,00	1 248 920,00	1 248 920,00
2009	Subvention d'équipement	FCBA			100 000,00	100 000,00	100 000,00
2005	VEFA	SCI Brochon - auditorium			31 683 236,00	7 074 308,05	7 074 308,05
2010	VEFA	ING RE - Gymnase et médiathèque Armagnac			5 913 378,00	138 495,50	138 495,50
2012	VEFA	Bouygues immobilier - Maison polyvalente Ginko			2 478 000,00	1 443 825,60	1 443 825,60
2013	VEFA	SAS BASTIDE DARWIN - Pépinière d'entreprise			2 709 657,60	2 709 657,60	2 709 657,60
2010	Subvention d'équipement	Fondation d'Auteuil			671 640,00	31 640,00	31 640,00
2011	Subvention d'équipement	Galerie bordelaise - mise en sécurité, rénovation			160 000,00	83 026,23	83 026,23
2011	Subvention d'équipement	Opération Urbaine collective			309 684,00	258 057,54	258 057,54
2011	Subvention d'équipement	Domofrance - Plan campus			5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
2008	Subvention d'équipement	La Brigade - travaux de sécurité skate park			150 000,00	150 000,00	150 000,00
2009	Subvention d'équipement	Petits Bout'chou - structure rue Mondenard			500 000,00	500 000,00	500 000,00
2010	Subvention d'équipement	Interlude - travaux			68 400,00	68 400,00	68 400,00
2011	Subvention d'équipement	AGEAC CSF - travaux rue Laffiteau			44 000,00	44 000,00	44 000,00
2012	Subvention d'équipement	Villa Primrose			30 000,00	30 000,00	30 000,00
2013	Subvention d'équipement	ACAQB - Mobilier maison polyvalente Ginko			70 000,00	70 000,00	70 000,00

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		
		B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme	Durée	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/2013	Annuité à recevoir en 2013		
							Total	Capital	Intérêts
8026 - Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)									
2003	Hôtel d'entreprises	DOMOFRANCE	98 trimestres	T	1 011 768,76	581 180,88	40 081,44	40 081,44	
8028 - Autres engagements reçus									
A l'exception de ceux reçus des entreprises									
1964	Récupération de plus-values, rue Henri Dunan (délibération du 01/08/1964)	Particulier	50 ans	A	762,25	9,15	3,05	3,05	
2012	Participation Nouveau Stade	FCGB			20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	
2011	Plan campus	CUB			1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
2013	Cession terrain rue du Colonel Moll	Talence			140 000,00	140 000,00	0,00	0,00	
Engagements reçus des entreprises									
2005	VEFA Auditorium	SCI Brochon				24 608 927,95			
2010	VEFA gymnase et médiathèque Armagnac	ING RE				5 774 882,50			
2011	Cession Immeuble Poquein Molière	ADIM SO				3 150 000,00			
2012	VEFA Maison polyvalente Ginko	Bouygues immobilier				1 443 825,60			
2012	Cession Santé navale	BMA			12 600 000,00	12 600 000,00	0,00	0,00	
2012	VEFA Pépinière d'entreprise	SAS BASTIDE DARWIN				0,00			
2013	Cession terrain rue Lucien Faure	SNC Bourbon				3 119 416,00			
2013	Cession terrain quai du Maroc	Domofrance			5 124 599,96	5 124 599,96	0,00	0,00	

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

IV

B1.7

Art.	Objet	Nom de l'Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		FONCTIONNEMENT		
65738	Subventions de fonctionnement autres organismes publics	Institut d'études politiques de Bordeaux - I.E.P. Sciences Po Aix en Provence	EPCSCP EPCSCP	-11 960,00 11 960,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			
	Coordination des actions internationales			
		Centre d'animation de quartier / projet avec Québec	association loi 1901	-3 000,00
		JARE III - projet Oran	association loi 1901	-10 000,00
	Développement économique			
		Commerce & artisanat		
		Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	association loi 1901	2 000,00
		Société des meilleurs ouvriers de France	association loi 1901	12 000,00
		Association des commerçants du Village Nansouty	association loi 1901	1 500,00
		Innovation - Enseignement supérieur		
		URISA	association loi 1901	3 000,00
		Emploi		
		Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés - AFIJ	association loi 1901	-8 000,00
		Entrepreneuriat		
		Bordeaux Entrepreneurs	association loi 1901	8 000,00
		INVESTISSEMENT		
204162	Subventions d'équipement versées au CCAS			
2041621	Biens mobilier, matériel, études	RPA Magendie	EPUL	2 000,00
2041622	Bâtiments et installations	RPA Alsace Lorraine	EPUL	4 997,90
2042	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé			
20422	Bâtiments et installations	Unis-cité - aménagement local 10 rue Tour de Gassies	association loi 1901	5 580,00
		Bordeaux Compostelle - aménagement local 28 rue des argentiers	association loi 1901	13 115,10
		Jeunes de Saint Augustin - aménagement maison de quartier	association loi 1901	9 926,80

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21330063501791	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communes Ville de Bordeaux
----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : -----

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative (projet de budget) 2 (2)

BUDGET : Régie des sports et loisirs (3)

ANNEE 2013

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	346 934,43	346 934,43
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		346 934,43	346 934,43

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	161 958,74	161 958,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		161 958,74	161 958,74

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	508 893,17	508 893,17
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 540 141,00	0,00	113 672,59	0,00	1 653 813,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 517 116,00	0,00	32 185,33	0,00	1 549 301,33
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	62 142,08	0,00	62 142,08
Total des dépenses de gestion des services		3 057 257,00	0,00	208 000,00	0,00	3 265 257,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 578 696,01	0,00	0,00	0,00	1 578 696,01
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 635 953,01	0,00	208 000,00	0,00	4 843 953,01
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		138 934,43	0,00	138 934,43
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		138 934,43	0,00	138 934,43
TOTAL		4 635 953,01	0,00	346 934,43	0,00	4 982 887,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 982 887,44
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 110 944,00	0,00	208 000,00	0,00	2 318 944,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	974 852,00	0,00	0,00	0,00	974 852,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 085 796,00	0,00	208 000,00	0,00	3 293 796,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 085 796,00	0,00	208 000,00	0,00	3 293 796,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 237 388,51		138 934,43	0,00	1 376 322,94
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 237 388,51		138 934,43	0,00	1 376 322,94
TOTAL		4 323 184,51	0,00	346 934,43	0,00	4 670 118,94

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	312 768,50
-----------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 982 887,44
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	-1 237 388,51
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	-3 900,00	0,00	196 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	200 000,00	0,00	-3 900,00	0,00	196 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 237 388,51		138 934,43	0,00	1 376 322,94
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		23 024,31	0,00	23 024,31
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 237 388,51		161 958,74	0,00	1 399 347,25
	TOTAL	1 437 388,51	0,00	161 958,74	0,00	1 599 347,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 599 347,25
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	Total des recettes financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
4582	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		138 934,43	0,00	138 934,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		23 024,31	0,00	23 024,31
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		161 958,74	0,00	161 958,74
	TOTAL	1 000 000,00	0,00	161 958,74	0,00	1 161 958,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 237 388,51
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 399 347,25

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	-1 237 388,51
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	113 672,59		113 672,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 185,33		32 185,33
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	62 142,08		62 142,08
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		138 934,43	138 934,43
Dépenses d'exploitation – Total		208 000,00	138 934,43	346 934,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 934,43
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	138 926,66	138 926,66
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-3 900,00	0,00	-3 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	23 024,31	23 024,31
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 900,00	0,00	3 900,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		7,77	7,77
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	161 958,74	161 958,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	161 958,74
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	208 000,00		208 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	138 926,66	138 926,66
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	7,77	7,77
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		208 000,00	138 934,43	346 934,43

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 934,43
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	23 024,31	23 024,31
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		138 934,43	138 934,43
Recettes d'investissement – Total		0,00	161 958,74	161 958,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	161 958,74
-----------------------------------------------------	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 540 141,00	113 672,59	0,00
601	Achats stockés - Matières premières	112 145,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	350 450,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	11 592,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	5 445,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	410 839,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
6152	Entretien et réparat° biens immobiliers	164 823,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	133 922,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	66 757,48	0,00
6161	Multirisques	64 416,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	191 015,00	45 918,03	0,00
6231	Annonces et insertions	32 225,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	15 738,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	27 032,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00
6288	Autres	9 995,00	997,08	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 504,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 517 116,00	32 185,33	0,00
6211	Personnel intérimaire	1 265 623,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	136 362,00	32 185,33	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	115 131,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	62 142,08	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	10 714,18	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	26 770,47	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	24 657,43	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 057 257,00	208 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 578 696,01	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	28 539,00	0,00	0,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	1 550 157,01	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 635 953,01	208 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	138 934,43	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	138 934,43	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	138 934,43	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 635 953,01	346 934,43	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 934,43
---------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 110 944,00	208 000,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	1 059 248,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 001 282,00	208 000,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions et courtages	0,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	50 414,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	974 852,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	974 852,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 085 796,00	208 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 085 796,00	208 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 237 388,51	138 934,43	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	138 926,66	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 237 388,51	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	7,77	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 237 388,51	138 934,43	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 323 184,51	346 934,43	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 934,43

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	200 000,00	-3 900,00	0,00
2154	Matériel industriel	200 000,00	-3 900,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		200 000,00	-3 900,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 900,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	3 900,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	3 900,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		200 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 237 388,51	138 934,43	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 237 388,51	138 934,43	0,00
1068	Autres réserves	1 237 388,51	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	103 926,66	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	35 000,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	2,41	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,13	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,28	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	1,98	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	1,72	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,36	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,03	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,86	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	23 024,31	0,00
2313	Constructions	0,00	23 024,31	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 237 388,51	161 958,74	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 437 388,51	161 958,74	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	161 958,74	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 000 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 000 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	138 934,43	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	138 934,43	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	23 024,31	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	23 024,31	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	161 958,74	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 000 000,00	161 958,74	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	161 958,74
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
DEPENSES TOTALES (I) = A + B + C + D		1 237 388,51	0,00	142 834,43	I 0,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A + B + C		1 237 388,51	0,00	142 834,43	II 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00	0,00	3 900,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	3 900,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	3 900,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections = C + D		1 237 388,51	0,00	138 934,43	0,00
Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)		1 237 388,51	0,00	138 934,43	0,00
1068	Autres réserves	1 237 388,51	0,00	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	0,00	103 926,66	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	0,00	35 000,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	2,41	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,13	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00	0,28	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	1,98	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	1,72	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,36	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,03	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,86	0,00
Charges transférées (D) = E + F + G (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Travaux en régie (E)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks et encours (G)	0,00	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	142 834,43	0,00	142 834,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (4)

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(4) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b + c + d		1 000 000,00	0,00	138 934,43	III 0,00
Ressources propres externes (a) (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes financières (b) (1)		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c) (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (d)	0,00	0,00	138 934,43	0,00

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R106. (3)	CUMUL V
Recettes	138 934,43	0,00	0,00	138 934,43

	Montant
Dépenses financières	IV 142 834,43
Recettes financières	V 138 934,43
Solde (recettes – dépenses)	VI = V – IV (5) -3 900,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (6) (7)	VI + c/2763 + D (5) -3 900,00
Résultat hors charges transférées	V – (II + D001) -3 900,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.
 (4) Hors comptes 10229, 10259, 1064 et 1068.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
 (7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

D-2013/643
Créances irrécouvrables. Admission en non-valeur. Année 2013. Autorisation

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il résulte d'un état récapitulatif dressé par Monsieur le Receveur des Finances, ainsi que des pièces produites à l'appui, que diverses créances de la Ville doivent être considérées comme irrécouvrables et retranchées des titres de perception auxquels elles s'appliquent, soit par suite de redressement d'écriture, soit pour insolvabilité de débiteurs.

Après examen approfondi des documents soumis à l'Administration Municipale, il est pleinement justifié que Monsieur le Receveur des Finances a rempli, à l'égard de ces créances, ses obligations imposées. Toutes poursuites et diligences nécessaires contre les débiteurs en cause ayant été faites dans les délais réglementaires et au mieux des intérêts de la Ville.

En conséquence, nous vous proposons de décider l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Ville de Bordeaux – Créances irrécouvrables : 82 836,09 €.

Suivant le détail ci-après :

Taxes annuelles de voirie et droits de voirie de 2007 à 2012	3 019,23 €
Crèches de 2008 à 2012	5 301,25 €
Restaurants scolaires de 2006 à 2013	20 330,93 €
Foyers d'anciens de 2011	777,75 €
Plaçage, vélos de 2009 à 2012	1 046,48 €
Divers inférieurs à 5000 € de 2002 à 2013	18 327,42 €
Divers supérieurs à 5000 € de 2007	13 905,93 €
SOUS TOTAL	62 708,99 €
Clôture pour insuffisance d'actifs – année 2013	20 127,10 €
TOTAL	82 836,09 €

Le détail de ces admissions en non-valeur peut être consulté au secrétariat du Conseil municipal.

Ces sommes seront imputées sur :

- la sous-fonction 01 nature 654.1, pour 62 708,99 € ;
- et la sous fonction 01 nature 654.2, pour 20 127,10 €

de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Il s'agit des créances irrécouvrables comme tous les ans. En accord avec le Trésorier nous passons toute une série de créances qu'il n'a pas pu récupérer pour un montant de 82.836 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas de difficultés ?

(Aucune)

D-2013/644
Provision pour risque de dépréciation des comptes de tiers

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visait notamment à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque.

Ce système suppose que la collectivité évalue son risque financier encouru (celui pour lequel elle ne pourrait dégager les crédits nécessaires à la dépense, le cas échéant), notamment dans le cas où des restes à recouvrer sur compte de tiers paraissent compromis.

C'est pourquoi la constitution de telles provisions doit désormais faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

Par ailleurs, par délibération 20050630 du 19 décembre 2005, vous avez opté pour le régime de provisions semi-budgétaires.

C'est pourquoi, dans le respect du principe de prudence budgétaire, je vous propose de décider la constitution d'une provision de 50 000 euros pour risque de dépréciation des comptes de tiers (redressement et liquidation judiciaire de sociétés – années 2011, 2012 et 2013) ; ce qui correspondrait notamment aux éventuelles recettes admises en non-valeur à la demande du Receveur Municipal. Cette dépense est ouverte à l'article 6817 du budget 2013.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Provision pour risque de dépréciation. C'est la loi. Nous avons provisionné 50.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

D-2013/645

**Contrat d'affermage Ville /Société SBSL Axel Vega.
Avenant n° 2 TVA : transfert de droit à déduction**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 novembre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage et ses annexes liant la Société SBSL Axel Vega et la Ville dans le cadre de l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs pour une durée de quatre ans.

Ce contrat d'affermage prévoit, en son article 12, le régime des travaux et notamment ceux à la charge de la Ville (article 12.1).

Le nouvel article 12.2, objet de l'avenant, ouvre à la Ville la possibilité de transférer au fermier le droit à déduction de la TVA afférente à ces travaux.

Afin d'opérer le transfert de droit à déduction de la TVA permettant le remboursement à la Ville de son montant par le fermier, je vous propose d'apporter un avenant au contrat du 14 décembre 2012, modifiant l'article 12.2.

Aussi, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 2 au contrat d'affermage entre la Ville et la SNC SBSL.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Contrat d'affermage de la Ville avec la Société SBSL Axel Véga. Ça concerne tout simplement un transfert de droit à déduction pour une affaire de récupération de TVA.

Pas de problèmes.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

**AVENANT N° 2
AU CONTRAT D’AFFERMAGE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, domicilié en l’hôtel de ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 27/06/12, reçue en Préfecture de la Gironde le 27/06/12.

Ci-après dénommée le délégant,

D’une part,

ET:

La Société Bordelaise de Sports et de Loisirs, dénommée, SNC SBSL, SNC au capital de 7 623 euros, dont le siège est 95, cours du Marechal Juin—33 000 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro B 413 748 351, représentée par Monsieur Emmanuel BARAZER de LANNURIEN, gérant de la société SBSL, Ci-après dénommée le fermier,

D’autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération du 19 novembre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d’affermage et ses annexes liant la Société SBSL Axel Vega et la Ville dans le cadre de l’exploitation des équipements sportifs et de loisirs pour une durée de quatre ans.

Ce contrat d’affermage prévoit, en son article 12, le régime des travaux et notamment ceux à la charge de la Ville (article 12.1).

L’article 12.2 ouvre à la Ville la possibilité de transférer le droit à déduction de la TVA afférente à ces travaux.

Ce mécanisme, prévu à l’article 210 de l’annexe II du CGI, s’avère être celui qui assure la meilleure garantie de retour de la TVA à la Ville.

Afin d’opérer le transfert de droit à déduction de la TVA permettant le remboursement à la Ville de son montant par le fermier, je vous propose d’apporter un avenant au contrat du 14 décembre 2012, modifiant l’article 12.2.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L’article 12.2 du contrat initial est remplacé par l’article 12.2 suivant :

Article 12.2 (nouveau) : Mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA

La Ville de Bordeaux demande l’application du dispositif prévu par l’article 210 de l’annexe II au Code Général des Impôts qui prévoit le transfert au Fermier du droit à la déduction de la TVA ayant grévé les investissements financés par elle et mis à disposition du Fermier dans le cadre du présent contrat d’affermage.

Les conditions de ce transfert seront celles fixées par les dispositions fiscales en vigueur.

La Ville de Bordeaux, en tant que propriétaire des immobilisations ouvrant droit à déduction et sous sa responsabilité à ce titre, délivrera au Fermier une attestation précisant, d’une part, la base d’imposition des biens, ou de la fraction des biens utilisés par le Fermier, et d’autre part, le montant de la taxe correspondante.

La Ville de Bordeaux informera le service des impôts de la délivrance de chaque attestation, par l’envoi d’une copie de ce document.

Pour toute attestation que lui remet la Ville de Bordeaux, le Fermier se conformera aux règles suivantes :

- Il devra porter le montant correspondant de droit à déduction de TVA sur la première ou la seconde déclaration mensuelle de chiffre d'affaires qu'il établit après la réception de l'attestation;

- Il informera la Ville de Bordeaux du montant du droit qu'il aura imputé sur la TVA nette due au titre de ses propres activités, dans un délai d'un mois à partir de la date de dépôt de la déclaration mentionnée ci-dessus ;

- S'il y a lieu, il informera également la Ville de Bordeaux du montant du droit ou de la fraction de droit qu'il n'aura pu imputer sur la déclaration mentionnée, et dont il demande le remboursement au Trésor Public.

Le Fermier s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires pour obtenir chaque remboursement dans les délais les plus courts prévus par les dispositions fiscales en vigueur.

Si le transfert de TVA entraîne une demande de remboursement totale ou partielle, le reversement à la Ville interviendra dans le mois qui suit l'encaissement par le fermier du montant remboursé par le Trésor Public. Si non, le montant des sommes transférées sera reversé à la Ville de Bordeaux le mois suivant son inscription par le Fermier dans ses déclarations mensuelles de TVA.

Pendant toute la durée de la procédure, les montants de TVA transférée et déduite par le Fermier sont la propriété de la Ville de Bordeaux.

Toute somme non versée à cette date porte intérêts au taux moyen des obligations cautionnées par la Banque de France.

Les sommes ainsi imputées par le délégataire ou reversées par le Trésor public sont propriété de la collectivité qui en conserve la libre disposition, sans affectation préalable au profit du service exploité.

La Ville de Bordeaux

Le Maire

**La Société Bordelaise de Sports
et de Loisirs**

SNS SBSL

Le Gérant

D-2013/646

**Acte rectificatif de l'état descriptif de division de
l'ensemble immobilier situé 17 rue du Commerce.
Autorisation. Signature.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique a acquis le 20 octobre 2011 de la SCI QUAI DE PALUDATE le lot n°2 d'un état descriptif de division portant sur un immeuble sis 17 rue du Commerce, cadastré BS 113 et un garage contigu au même immeuble sis 19 rue du Commerce.

ERDF (Electricité et Réseau de France) a acquis le 15 janvier 1976 le lot n°1 (un transformateur) dans cette copropriété composée de ces deux lots. Ce lot a été acquis dans le cadre du contrat de concession du 22 janvier 1993 signé entre la Ville de Bordeaux et la société ERDF et constitue, conformément à l'article 7 du cahier des charges, un bien de retour.

A ce jour, le bureau des hypothèques refuse de publier l'acte d'acquisition du lot de copropriété n°2 par l'EPA Bordeaux-Euratlantique au motif que le garage contigu n'a pas de numéro cadastral et ne peut donc être rattaché à cette copropriété.

Il convient par conséquent de procéder à la rectification de l'état descriptif de division afin d'inclure le garage contigu dans la désignation du lot n°2, rectification à laquelle la Ville de Bordeaux doit intervenir en tant qu'autorité concédante et dont les frais seront pris en charge par l'EPA.

Parallèlement, une attestation immobilière de propriété constatant la propriété du lot n°1 à la Ville de Bordeaux devra être régularisée. Les frais seront pris en charge par ERDF.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'attestation immobilière de propriété portant sur le lot n°1, et l'acte rectificatif de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier sis 17 rue du Commerce ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Le dossier 646 concerne un état descriptif de division de l'ensemble immobilier situé rue du Commerce.

Il faut tout simplement rectifier l'état de division qui n'avait pas été fait afin de régulariser une situation.

C'est un dossier purement administratif.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

Département :
GIRONDE

Commune :
BORDEAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
C.D.I.F. BORDEAUX II - S. D. C
Cité Administrative - Boite 53 Tour A -
11ème Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax 05 56 24 86 21

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

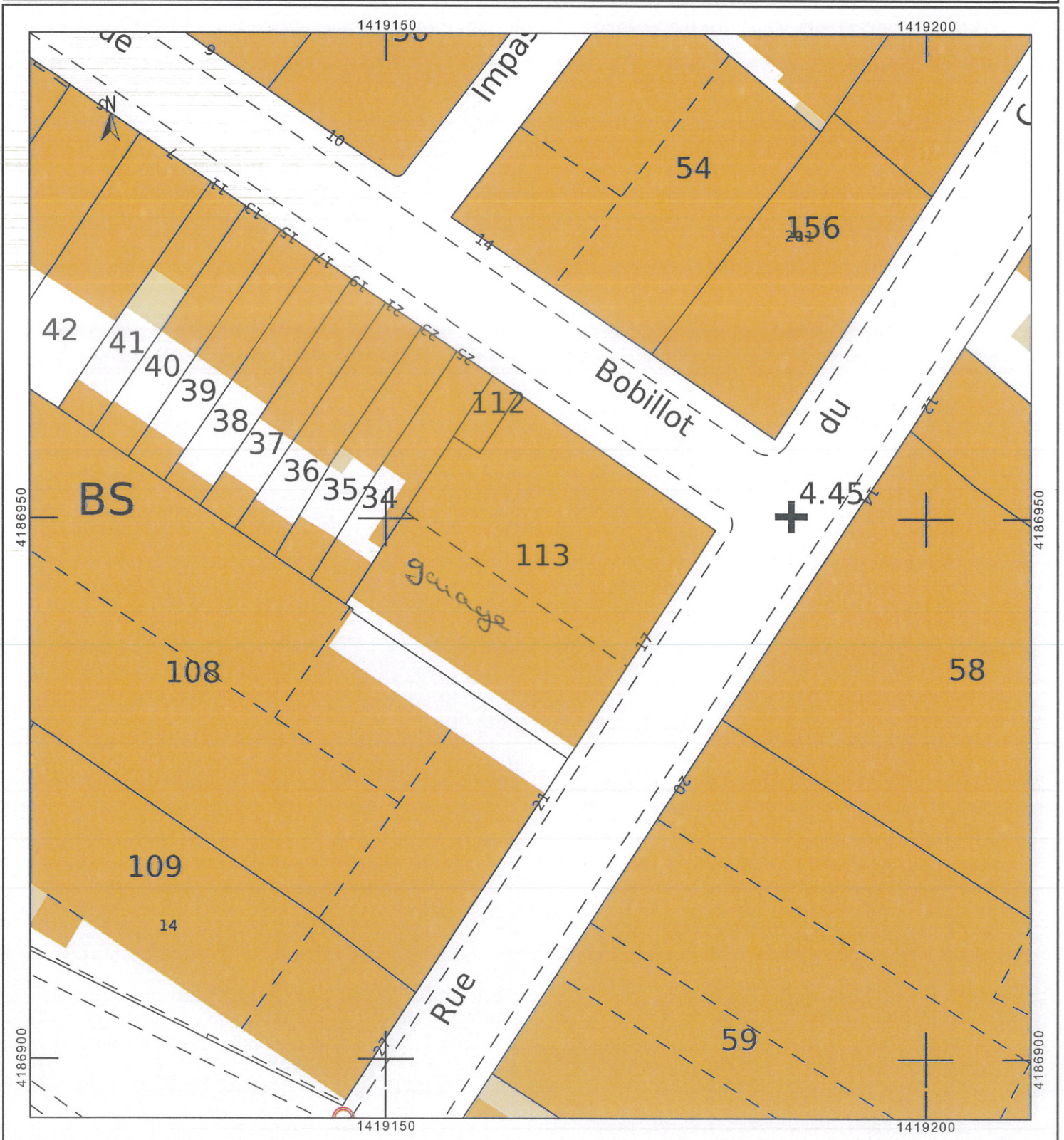
Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 27/09/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



D-2013/647

Recours du syndicat CGT des Municipaux de la Ville de Bordeaux portant sur l'organisation de la police municipale

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le syndicat CGT des Municipaux de la Ville de Bordeaux a déposé un recours devant le Tribunal Administratif tendant à ce qu'il soit enjoint au Maire de Bordeaux de placer la police municipale sous l'autorité d'un directeur issu du cadre d'emplois des policiers municipaux et dépendant directement du Maire.

Ce recours apparaît irrecevable et mal fondé à votre administration.

En conséquence, je vous demande Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à défendre à cette affaire devant les juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Recours du syndicat CGT de la Ville de Bordeaux portant sur l'organisation de la police.

C'est une autorisation de droit à défendre. Nous sommes convaincus du bien fondé de l'administration dans ce dossier.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Non participation au vote du groupe communiste.

M. LE MAIRE. -

Il en est pris acte.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Le groupe socialiste s'abstiendra.

M. LE MAIRE. -

C'est bien noté.

Pas d'autres remarques ?

(Aucune)

D-2013/648
Réseau de chaleur des Bassins à Flot. Adhésion à l'Association Syndicale libre. Autorisation. Signature

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux différents axes de développement du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la zone des Bassins à Flot de Bordeaux, la réalisation d'un réseau privé de chaleur à partir de ressources majoritairement d'origine renouvelable permettant ainsi de réduire le coût des énergies, est prévue.

Différents propriétaires et porteurs de divers projets immobiliers situés dans le périmètre de ce PAE ont décidé de se regrouper au sein d'une Association Syndicale Libre « l'ASL des Bassins à Flot », en vue de la fourniture par ce réseau privé commun du chauffage, du rafraîchissement et de l'eau chaude sanitaire des bâtiments situés dans le périmètre.

Les obligations issues de la constitution d'une ASL de propriétaires ont un caractère réel et se transmettent avec les immeubles à l'ensemble des propriétaires successifs.

Un contrat du réseau de chauffage et de rafraîchissement d'une durée de 30 ans renouvelables a été signé le 26 juin 2013 entre l'ASL et la Société Energie des Bassins filiale de Mixener.

Il est ensuite prévu que chaque propriétaire procède au raccordement de son immeuble au réseau via une convention de raccordement et de passage de réseaux conclues avec la Société Energie des Bassins.

Les immeubles de la Ville actuellement concernés sont la Cité des Civilisations du Vin, sise 134-150 quai de Bacalan cadastrée GL33 et le groupe scolaire sis 62 rue de la Faïencerie, cadastré RY1, RY26, RY27.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames Messieurs de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à l'ASL des Bassins à Flot conformément aux statuts déposés le 03 mai 2013 et tous les documents afférents à cette opération.

ADOPTE A LA MAJORITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Jean-Charles PALAU

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Réseau de chaleur des Bassins à Flot. Adhésion à l'Association Syndicale Libre.

Oui, bien évidemment. Comme l'ensemble des gens de ce secteur, les immeubles de la Ville qui vont être concernés sont la Cité des Civilisations du Vin et le groupe scolaire 62 rue de la Faïencerie. Il est donc normal de rejoindre le peloton à cet égard.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Il s'agit par cette délibération de permettre à deux bâtiments de la Ville de se raccorder au réseau de chaleur privé des Bassins à Flot et donc d'adhérer à l'ASL, l'Association Syndicale Libre des Bassins à Flot.

Nous attirons l'attention du Conseil sur deux éléments de réflexion.

Tout d'abord la précarité du dispositif porté par la société Energie des Bassins, filiale de Mixener, elle-même filiale de Régaz.

En effet, je rappelle qu'il a fallu de nombreuses tractations avec les promoteurs du plan d'aménagement d'ensemble des Bassins à Flot pour en convaincre au forceps 8 de créer cette ASL. Il n'y a aucune assurance que d'autres y adhèrent.

Tout comme il n'y a aucune certitude que l'ensemble des objectifs de construction du PAE soient réalisés vu la conjoncture.

Le taux de retour sur investissement passerait donc de 8,9% à 6,3%, risque que la deuxième chaudière bois soit compromise, tout comme des équipements de sous station.

C'est Mixener qui en supporterait le risque, et donc in fine Régaz.

Le projet est si précaire d'ailleurs, que même la société EDF OS, qui est une filiale d'EDF et actionnaire d'Energie des Bassins, a refusé de se porter caution pour garantir l'emprunt initial de 12 millions d'euros.

C'est donc Mixener et Régaz seuls qui assument les risques financiers du projet.

Deuxième raison, c'est plus rapide, nous l'avons répété en séance de la Communauté Urbaine, nous estimons que le bien fondé d'un réseau de chaleur pour l'intérêt général nécessite une gestion publique des dispositifs.

Nous avons demandé que l'Agglomération se dote d'un outil public de création et de gestion de l'ensemble des réseaux de chaleur de l'Agglomération.

Vote contre.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'autres observations ?

(Aucune)

D-2013/649
Fonds d'Intervention Local 2013. Affectation de Subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 décembre 2012 en a précisé le montant pour l'exercice 2013.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Grand Parc Paul Doumer / Caudéran / Bastide / Saint Michel Nansouty Saint Genès, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2013 : 52 950 euros

Report 2012 : 3 256,38 euros

Total disponible : 56 206,38 euros

Montant déjà utilisé : 39 830 euros

Affectation proposée : 13 800 euros

Reste disponible : 2576,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Atelier Graphite	Aide à la mise en place de deux permanences mensuelles gratuites d'écrivain public avec un suivi des usagers.	5 200
Association des Commerçants du Grand Parc	Soutien à l'organisation des animations en liaison avec les acteurs locaux.	2 000

Art Médium en Scène	Aide à la mise en place de quatre séances d'éveil musical par bibliothèque.	1 600
Va Petit Mousse	Reconstruction du bateau naviguant sur le bassin du Jardin Public, connu sous le nom de Petit Mousse.	1 500
Association des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons	Aide à la mise en place de la 33 ^{ème} Fête du Vin Nouveau et de la Brocante.	1 000
Les Colchiques de Condorcet	Participation à l'achat de décorations de Noël.	1 000
Okiwi	Aide à la mise en place de prestations de qualités, gratuites, tout public, dans le cadre de l'Agile Tour.	1 500
TOTAL		13 800

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2013 : 51 500 euros

Report 2012 : 0 euros

Total disponible : 51 500 euros

Montant déjà utilisé : 49 619,40 euros

Affectation proposée : 1 380 euros

Reste disponible : 500,60 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Vivre à Caudéran	Participation aux manifestations de fin d'année dans le quartier.	1 380
TOTAL		1 380

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2013 : 40 200 euros

Report 2012 : 621,47 euros

Total disponible : 40 821,47 euros

Montant déjà utilisé : 38 500 euros

Affectation proposée : 200 euros

Reste disponible : 2 121,47 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Les Artistes sont toujours là	Intervention de la chanteuse Valérie BELLA à l'occasion de la Fête des Voisins.	200
TOTAL		200

QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES

Crédit 2013 : 50 600 euros

Report 2012 : 1 434,46 euros

Total disponible : 52 034,46 euros

Montant déjà utilisé : 50 944,78 euros

Affectation proposée : 730,76 euros

Reste disponible : 358,92 euros

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Ville de Bordeaux – Direction de l'Occupation du Domaine Public	Aide à l'organisation de l'Arty Garden Party dans le Jardin des Dames de la Foi.	730,76
TOTAL		730,76

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Le FIL. Pas de problèmes pour moi.

M. LE MAIRE. -

Les votes habituels sur le FIL ?

Merci.

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2013/650

Opération Pique-Nique 2013. Centres d'Animation de quartiers. Associations de quartiers. Comités de quartiers. Subvention. Décision. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le grand Pique-Nique de Quartiers de l'année 2013, s'est déroulé le vendredi 13 septembre.

Cette manifestation conviviale a mobilisé un peu plus de 7 000 participants. Ce sont 71 pique-niques qui ont été organisés sur les 8 quartiers de Bordeaux.

Comme chaque année, la Ville de Bordeaux met à disposition du matériel (tables, chaises, barrières, podiums...) afin de contribuer au bon déroulement de l'évènement.

Certaines associations souhaitent en complément, mettre en place une animation toute particulière pour accompagner ce moment de partage avec notamment les nouveaux arrivants bordelais et développer ainsi le lien au sein du quartier.

La réalisation de cette opération a entraîné des frais qui dépassent quelquefois les possibilités financières des organisateurs. Aussi conviendrait-il de les accompagner financièrement.

Le montant total de cette aide financière s'élève à 3 134 € et sera affecté selon le tableau ci-joint.

Associations	Montants 2013 (en euros)
Association le Village St Seurin	1 134
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	2 000

- Centre social et culturel Bordeaux Sud	250
- Centre d'animation Argonne Nansouty Saint Genès	500
- Centre d'animation Bastide Queyries	300
- Centre d'animation Monséjour	450
- Centre d'animation St Pierre	200
- Centre d'Animation Bastide Benauge	300
Total	3 134

Les crédits ont été prévus au BP 2013.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne les pique-niques de quartiers que la Ville organise chaque année.

Cette belle opération créatrice de liens entre les Bordelais a connu un véritable succès puisque 71 pique-niques ont été organisés et ont réuni quelques 7000 Bordelais.

Il s'agit dans cette délibération d'accompagner les associations qui ont mis en place des animations toutes particulières pour accompagner ces moments de convivialité, notamment avec les nouveaux Bordelais.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de difficultés ?

(Aucune)

D-2013/651
Prix de l'Innovation Associative 2013. Subventions.
Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique Vie Associative, la Ville de Bordeaux encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des associations.

Le Prix de l'Innovation Associative est un appel à projets à destination des associations de moins de 5 ans d'existence et pratiquant leurs activités sur le territoire bordelais.

A ce titre, la Ville de Bordeaux veut soutenir et mettre en valeur des initiatives innovantes qui contribuent au mieux vivre ensemble des bordelais.

Le jury, présidé par la Ville et composé d'élus, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde, de la Fondation de France et d'acteurs du monde associatif, a désigné les lauréats suivants :

NOM DES ASSOCIATIONS	MONTANT EN EUROS
<p>Disparate : L'association a pour but de promouvoir et soutenir la création artistique et graphique, de créer du lien social et du réseau entre les créatifs, le public et les associations. Le projet consiste notamment à stimuler la curiosité et la créativité des habitants de Bordeaux et de Saint Michel où se trouve le local de l'association.</p>	<p>1 300</p>

<p>Je cherche un Job : Le projet consiste à maintenir une dynamique, encourager la solidarité et l'interaction, sortir de l'isolement pour les demandeurs ou créateurs de leur emploi et permettre aux membres d'accéder aux informations résultantes du réseau d'entreprise et associatif. Les moyens seront la mutualisation des informations, le sourcing, le travail sur les réseaux sociaux et sites internet. Le public ciblé sera toute personne en recherche d'emploi, stage, alternance, auto-entrepreneur quel que soit l'âge et le niveau d'étude pour la richesse des échanges.</p>	1 000
<p>BizBiz & Co : Le projet proposé s'inscrit dans le sillon d'un projet plus général : " Essaimage de ruches sur le territoire ". Il s'agit d'installer un rucher partagé : l'action consiste à mutualiser un espace, mis à disposition, pour y installer un rucher " apidagogique " afin de partager les savoirs, les savoirs faire et le miel. Le but à terme sera d'apprendre le fonctionnement de la ruche aux riverains.</p>	700
<p>Kfé des Familles : Installation d'un café associatif servant d'espace d'accueil pour les parents/enfants afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant, le respect de sa personne, de ses droits et ses devoirs dans l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Enfant, et de participer à l'épanouissement des relations parents/enfants dans le quartier Bordeaux Maritime Bacalan.</p>	2 000
<p>Melting Signes : Cette association promeut les échanges entre personnes sourdes et malentendantes et démontre que les barrières de la communication ne sont pas insurmontables. Elle souhaite créer une série WEB en langue des signes "AAAH!" dès l'automne 2014 : les aventures de six personnes aussi loufoques qu'attachantes dans cette série humoristique accessible à tous les publics, sous-titrage, voix off, langue des signes.</p>	1 000
<p>Atelier Budgétaire : L'association se positionne sur l'accompagnement budgétaire des personnes en difficulté pour la prévention de l'endettement et du surendettement.</p>	1 500
TOTAL	7 500

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme totale de **7 500 euros**.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME BREZILLON. -

Avec plus de 6000 associations à Bordeaux on peut affirmer que le tissu associatif bordelais est particulièrement actif et dynamique. La Ville est au quotidien pleinement partie prenante de cette dynamique. C'est l'esprit du Prix de l'Innovation Associative dont nous saluons cette année la 4^{ème} édition.

Ce prix veut encourager, valoriser et soutenir l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement de jeunes associations bordelaises et leurs bénévoles.

Le jury composé d'élus, dont Mme DIEZ que je remercie, d'acteurs associatifs, de la déléguée de la Fondation de France, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde, a désigné à l'unanimité 6 lauréats :

Disparate, Je Cherche un Job, BizBiz & Co, Kfé des Familles, Melting Signes, Atelier Budgétaire.

Chacune dans son domaine contribue à l'animation de la Ville, au renforcement du lien et donc au bien vivre ensemble à Bordeaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Très rapidement pour observer que l'appel à projets qui concernait ce concours a été quand même particulièrement lourd pour des sommes assez faibles mises en jeu.

Du coup pas mal d'associations ont renoncé complètement à leur participation.

D'autre part pour observer que peut-être il est dommage de mettre les associations en concurrence, comme ça, sur des projets, plutôt que de les soutenir sur un cahier des charges précis, régulièrement et de manière pérenne. Peut-être qu'on y arrivera à terme.

M. LE MAIRE. -

Merci. Quels sont les votes là-dessus ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

DELEGATION DE Monsieur Didier CAZABONNE

D-2013/652

Coopération Bordeaux-Oran (Algérie). Soutien aux projets entre les Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux et l'Association Sante Sidi El Houari d'Oran.

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous fêtons cette année les dix ans de la coopération entre notre ville et Oran et nous accueillerons dans ce cadre, le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran, M. Noureddine BOUKHATEM, le 24 et 25 novembre prochains.

Parmi les projets et actions mis en œuvre ces dix dernières années, le travail réalisé entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et l'Association oranaise Santé Sidi El Houari depuis 2009 est exemplaire. Des relations d'amitiés et des échanges professionnels entre animateurs et membres des associations, se sont développés à travers les projets des chantiers internationaux d'été et du programme « Jeunes formés : Action, Responsabilité, Espoir ». Ce projet a été réalisé dans le cadre du Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie (PCPA), soutenu financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères, l'Agence Française de Développement et le Comité Français pour la Solidarité Internationale qui devrait se poursuivre en 2014.

Afin de poursuivre ces échanges et de préparer l'écriture du prochain appel à candidature de ce programme, nous vous proposons de soutenir deux actions menées cette année dans le cadre des dix ans de coopération entre nos deux villes :

- La participation de 9 jeunes bordelais et 2 animateurs des centres d'animation au 12ème chantier d'été qui a eu lieu du 10 au 24 août 2013. Il s'agissait de rénover un ensemble architectural d'une superficie de 5000 m², composé des bains turcs datant de 1708 construits par le Bey ottoman Bouchelaghem et du premier hôpital colonial construit en 1838 par l'armée française. Ce chantier est porté par l'association Sante Sidi El Houari, pôle socioculturel comportant une école chantier de formation aux métiers traditionnels des métiers du bâtiment (50 places pédagogiques), un espace audio-Visuel, un espace d'expression artistique et culturelle au profit des jeunes, musique et un espace de formation et d'éducation citoyenne et prévention santé, théâtre.
- Deux séminaires de réflexion et de co-construction d'une formation qualifiante de pairs-animateurs et pairs-formateurs en animation de la vie associative en partenariat avec les universités d'Oran et Michel de Montaigne Bordeaux 3. Une première rencontre a eu lieu du 25 au 29 août 2013. Une deuxième rencontre aura lieu du 20 au 28 novembre 2013.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- attribuer une subvention de 10 000 euros pour l'année 2013 à l'Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux,
- financer à hauteur de 2000 euros les dépenses de déplacement et hébergement pour les membres de l'association Sante Sidi El Houari accueillis en novembre.

- signer la convention, ci-jointe, relative à ce projet.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Mairie de Bordeaux - rubrique 041 - à hauteur de 10.000 € - nature 6574 - pour la subvention et à hauteur de 2.000 € - nature 6251 - pour le fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. CAZABONNE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous fêtons cette année les 10 ans de coopération entre la Ville de Bordeaux et la Ville d'Oran.

Nous recevrons à la fin de la semaine le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran, M. Noureddine Boukhatem.

Parmi les projets d'actions mis en œuvre ces dernières années je voudrais souligner l'exemplarité du travail réalisé par l'Association des Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux et l'Association oranaise Santé Sidi El Houari depuis 2009.

Par exemple le projet des Chantiers internationaux d'été et celui du programme « Jeunes formés », projet soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères, l'AFD, l'Agence Française pour le Développement, et le Comité Français pour la Solidarité Internationale. Ce projet devrait se poursuivre en 2014.

Nous vous proposons pour cette année de soutenir deux actions :

La participation de 9 jeunes bordelais et de 2 animateurs des centres d'animation au 12^{ème} chantier d'été qui a eu lieu du 10 au 24 août 2013. Il s'agissait de rénover un ensemble architectural d'une superficie de 5000 m² construit en 1708 et un hôpital construit par l'Armée Française en 1838.

Ce chantier a été porté par l'Association Santé Sidi El Houari.

La deuxième action ce sont 2 séminaires de réflexion et de co-construction d'une formation qualifiante de pairs-animateurs et de pairs-formateurs en animation de la vie associative, en partenariat avec les Universités Michel Montaigne et Bordeaux 3 et l'Université d'Oran.

Les premières rencontres ont eu lieu du 25 au 29 août 2013. Les prochaines auront lieu la semaine prochaine du 20 au 28 novembre 2013.

Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs :

- de bien vouloir autoriser le Maire à attribuer une subvention de 10.000 euros pour l'année 2013 à l'Association des Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux ;
- et de financer à hauteur de 2000 euros les dépenses de déplacement et d'hébergement pour les membres de l'Association Santé Sidi El Houari qui seront accueillis ici en novembre.

M. LE MAIRE. -

Merci. Ce jumelage est particulièrement sympathique, notamment sur le plan des relations humaines qui ont pu s'établir entre nos jeunes des centres d'animation et l'association équivalente d'Oran.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

CONVENTION

ENTRE :

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, son Maire, domicilié en l'Hôtel de Ville, ci-après désignée "la Ville »

D'UNE PART

ET :

L'Association des Centres d'animation des Quartiers de Bordeaux, représentée par Monsieur Marc LAJUGIE, Président, domiciliée 10 rue Vilaris – B.P. 50 – 33032 BORDEAUX Cedex, ci-après désignée « le maître d'œuvre du projet »

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux cultive sa traditionnelle ouverture sur le monde et renforce sa présence active sur la scène internationale, en relation étroite avec ses partenaires économiques, universitaires, associatifs, culturels, et la cinquantaine de représentations consulaires qu'elle accueille.

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux s'est fixé pour objectif de stimuler ses partenaires bordelais et étrangers pour la création de nouvelles actions utiles à la municipalité.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux s'engage à apporter son soutien à l'Association des centres d'animation des Quartiers de Bordeaux, pour sa participation au 10^{ème} anniversaire de coopération entre Bordeaux et Oran, par la concrétisation de deux opérations organisées conjointement avec l'Association oranaise Santé Sidi El Houari.

En aucun cas la Ville ne pourra être considérée comme employeur du maître d'œuvre, ni comme acheteur d'une prestation de service du maître d'œuvre.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU PROJET

Premier projet : du 9 au 24 août 2013, participation de jeunes bénévoles bordelais issus des centres d'animation des quartiers de Bordeaux au chantier culturel international d'été de Sidi El Houari à Oran, ainsi qu'à un forum citoyen pour les jeunes ;

Deuxième projet : séminaire de préparations sur la création d'une formation qualifiante en animation socioculturelle, en partenariat avec l'Université Montaigne Bordeaux 3, l'IUT Michel de Montaigne et l'Université d'Oran. Le premier séminaire a eu lieu du 25 au 29 août 2013. Le deuxième séminaire aura lieu du 20 au 28 novembre 2013.

Le budget global du projet pour l'année 2013 est de **27 160,00 €**. Il est décrit de façon détaillée dans la fiche budgétaire annexée à la présente convention et dont elle fait partie.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville s'engage à :

- faciliter au maître d'œuvre les contacts et les rapports avec les institutions et administrations dont la participation à la réalisation du projet est nécessaire.
- apporter un appui financier au maître d'œuvre **à hauteur de 12 000 Euros**.

Le soutien apporté par la Ville au projet décrit à l'article 2 s'élève à 12 000,00 € toutes taxes comprises (DOUZE MILLE EUROS) et ne pourra pas excéder cette somme pour l'année 2013.

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2013 de la Direction Générale des Relations Internationales – Rubrique 041 avec comme répartition 10 000€ sur le compte nature 6574 pour la subvention et 2 000€ pour le fonctionnement.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre s'engage à prendre en charge l'organisation du projet tel que décrit dans l'article 2 et à assurer les financements complémentaires à ceux pris en charge par la présente convention pour la bonne réalisation du projet.

Le maître d'œuvre enverra à la Ville de Bordeaux un compte rendu détaillé de sa mission dans les deux mois qui suivront la réalisation de celui-ci.

ARTICLE 5 - RÉSILIATION - ANNULATION - AJOURNEMENT

Si le projet dont est chargé le maître d'œuvre était interrompu définitivement ou partiellement sans qu'il y ait eu faute, et hormis cas de force majeure, le montant des prestations contractualisées par la Ville de Bordeaux et déjà exécutées totalement ou partiellement, sera facturé.

Dans ce cas, il sera procédé à un arrêté des comptes et les sommes éventuellement trop perçues par le maître d'œuvre seront restituées à la Ville.

Dans le cas d'un ajournement de la manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté du maître d'œuvre, les deux parties s'accordent à faire en sorte de poursuivre leur collaboration sans qu'il y ait règlement d'une quelconque indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra être engagée si le manquement résulte d'événements ou d'incidents n'étant en aucune manière sous leur contrôle, événement ou incident rendant impossible la réalisation partielle ou totale de l'événement.

Seront considérés comme tels événements ou incidents :

- La mise en œuvre de toute loi, tout décret ou règlement (y compris des directives ou règlements européens) ;
- la guerre, la guerre civile ou acte de terrorisme, le feu, la tempête ou inondation, l'épidémie ou tremblement de terre, l'accident nucléaire ou chimique y compris la radiation ;
- la grève empêchant le fonctionnement normal du projet ;
- les événements politiques français et/ou du pays accueillant sur lequel le projet est mis en œuvre.

Si un tel cas de force majeure empêche la Ville et/ou le maître d'œuvre d'exécuter tout ou partie de ses obligations, les parties ne seront plus tenues d'exécuter aucune de leurs obligations, sans que celles déjà exécutées soient remises en cause.

ARTICLE 7 - RESPECT DE LA CONVENTION ET LITIGE

Si l'un des articles de la présente convention n'était pas respecté par le maître d'œuvre, la Ville aurait la possibilité de réexaminer sa participation au projet en demandant le cas échéant la restitution des aides déjà accordées.

Toute contestation pouvant résulter de la présente convention devra être réglée par voie de négociation directe et amiable entre les parties.

Tout litige lié notamment à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention et qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires originaux, le 18 novembre 2013.

Le Maire de Bordeaux

**Le Président de l'Association des centres
d'animations des quartiers de Bordeaux**

Alain JUPPÉ

Marc LAJUGIE

Intitulé du projet	Nombre d'intervenants bordelais	Durée du séjour à Oran (Nbr de jours)	Structure bénéficiaire à Oran
CELEBRATION DES 10 ANS BORDEAUX-ORAN - Projets entre l'Association Santé Sidi El + Houari et l'Association des Centres d'animation des quartiers de Bordeaux	Chantier et séminaire : 9 jeunes + 2 animateurs Formation : 3 personnes de l'ACAQB + 2 personnes Université Bx III + 1 personne Cap coopération Soit au total : 17	23	Association Santé Sidi el Houari

Budget Prévisionnel	en €	Remarques
1) <u>Projet Chantier et forum jeunes :</u>		
Transports :	7 704	
Hébergement et restauration : forfait de 300 Euros par personne	3 300	
Prises en charge de 2 animateurs	3 509	
2) <u>Projet séminaire de formation :</u>		
<i>1^{ère} phase : fin août – début septembre</i>	5 247	
Transport :	1 440	
Hébergement :	960	
Restauration :	5 000	
<i>2^{ème} phase : novembre</i>		

TOTAL dépenses	27 160,00	
-----------------------	------------------	--

Plan de financement	en €	Prise en charge
Mairie de Bordeaux - DGRI	12 000	
ACAQB	9 152	
Université Bordeaux 3	658	
CAF (Expérimentation Ados)	4 000	
Autres : participation des jeunes	1350	

Total ressources	27 160,00	0
-------------------------	------------------	----------

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2013/653

Rénovation générale de la rue de la Place de la Ferme de Richemont. Aménagement du parvis du Palais des Sports. Co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine de Bordeaux. Convention.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux va lancer la rénovation générale de la rue de la Ferme de Richemont et de la place attenante donnant sur le parvis du Palais des Sports.

Parallèlement et afin de lui redonner sa vocation sportive initiale, la Ville de Bordeaux a lancé une opération de réhabilitation du Palais des Sports, incluant le réaménagement du parvis notamment au vu de la réglementation en matière d'accessibilité.

Afin de répondre aux contraintes techniques d'altimétrie communes aux deux ouvrages, mais également dans un souci d'homogénéité et de maîtrise des coûts, la Ville et la Communauté Urbaine ont convenu d'une co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre des dispositions de la loi MOP et de l'ordonnance du 17 juin 2004.

Les deux opérations seront mises en œuvre sous la conduite de la Communauté Urbaine de Bordeaux, mandataire, selon les modalités techniques et financières prévues dans la convention annexée.

La Communauté Urbaine de Bordeaux assurera la maîtrise d'œuvre et préfinancera l'ensemble des travaux, dont le coût global est estimé à 2.7 millions d'euros, moyennant le versement par la Ville, à la réception des travaux, d'une participation estimée ce jour à 192 307.69 euros HT (valeur juin 2013 + ou - 15 %), soit 230 000 euros TTC (taux de TVA en vigueur en septembre 2013) correspondant au coût de réalisation du parvis, domaine de la Ville, et dont le montant final sera celui des prestations TTC réellement acquittées par la Communauté Urbaine avec une variabilité.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- signer la convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux ci annexée, définissant les modalités d'aménagement du parvis du Palais des Sports,
- autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante pour un montant estimé ci-dessus indiqué, compte 2312, fonction 411 qui sera ouvert sur le budget de l'exercice concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Bordeaux Ville sportive, c'est le Palais des Sports rendu au sport et le marché Victor Hugo transformé en salle associative et sportive.

Très attendue par l'environnement, les voisins et habitants de ce secteur, vous avez Monsieur le Maire, décidé d'accompagner cette transformation d'une requalification totale des voiries adjacentes et du parvis du Palais des Sports dans le cadre du contrat de co-développement avec la Communauté Urbaine.

Il s'agit dans cette délibération de confier à la Communauté Urbaine la maîtrise d'ouvrage complète de cette opération, notamment la mise en œuvre du parvis qui deviendra accessible aux handicapés de façon à être conformes aux normes de 2015.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

Une belle opération attendue depuis longtemps qui va se concrétiser.

CONVENTION POUR LE REALISATION DU PARVIS D'ACCES AU PALAIS DES SPORTS

ENTRE

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, autorisé par la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux n° _____ du _____ 2013.

ci-après désignée « la Communauté Urbaine »,

et

la VILLE DE BORDEAUX, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, autorisé par la délibération n° _____ du _____ 2013

ci-après désignée « la Ville »

PREAMBULE

L'article L5215-20-1 11° du code général des collectivités territoriales rappelle l'exercice à titre obligatoire par les Communautés urbaines au lieu et place des Communes membres, des compétences en matière de voirie et de signalisation. Il revient donc à la Communauté Urbaine d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des voiries situées sur le territoire de la Ville.

A ce titre, la Communauté Urbaine a programmé les travaux de rénovation générale de la place de la Ferme Richemont, située autour du bâtiment du Palais des Sports et du parking Victor-Hugo.

Parallèlement, la Ville de Bordeaux engage les travaux de rénovation du Palais des Sports, comprenant notamment la requalification du parvis situé en façade Nord du bâtiment.

Le parvis et la voirie, qui présentent des contraintes d'altimétrie majeures, constituent des ouvrages indissociables et présentent des interfaces complexes à gérer.

Aussi, il paraît de bonne administration que les opérations puissent être mises en œuvre sous la conduite d'une seule personne publique, pour garantir la cohérence d'ensemble et l'homogénéité des aménagements extérieurs.

C'est ainsi que la Ville et la Communauté Urbaine concluent une convention de co-maîtrise d'ouvrage, dont le mandataire commun est la Communauté urbaine, pour la réalisation du parvis du Palais des Sports et des espaces publics mitoyens.

1 ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi MOP modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004, la Ville et la Communauté Urbaine concluent une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces extérieurs situés à l'entrée du Palais des Sports place de la Ferme de Richemont (parvis et espaces publics)

Ces travaux consistent à réaliser le parvis desservant le Palais des Sports (compétence commune) et l'aménagement de la place de la Ferme Richemont (compétence CUB).

Le mandataire commun de cette réalisation est la Communauté urbaine.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE REALISATION

2-1- Engagements de la Communauté Urbaine de Bordeaux

2-1-1 Contenu de la mission de la Communauté Urbaine

La Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération décrite à l'article 1 dans son intégralité, depuis la définition du programme jusqu'à la réception des ouvrages. A ce titre elle assure notamment le lancement, l'attribution et la conclusion des marchés de travaux.

La Communauté urbaine assure en outre en régie la maîtrise d'œuvre de l'opération décrite à l'article 1. A ce titre, elle est notamment chargée du suivi des travaux.

2-1-2 Conditions d'exécution des travaux

La Communauté Urbaine s'engage :

- à mettre en place une gouvernance en mode projet qui intègre la Ville, en sa qualité d'actuel et futur propriétaire et gestionnaire du parvis du Palais des Sports et qui permette d'arrêter en commun les caractéristiques et coûts d'aménagement du parvis.
- à intégrer toutes les contraintes édictées par la Ville concernant les caractéristiques techniques du parvis dont elle est déjà propriétaire et gestionnaire.
- à fournir une estimation actualisée du cout des travaux du parvis à la ville avant le commencement du chantier.

2-2- Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- assurer des validations diligentes des propositions qui lui seront présentées,
- prendre en charge l'ensemble des démarches administratives liées spécifiquement au parvis (visa éventuel d'un BET...)
- mettre à disposition les espaces nécessaires aux travaux, pour une durée minimale de 3 mois, selon un calendrier arrêté en accord avec la Communauté Urbaine.
- prendre en charge financièrement les travaux correspondant aux équipements de sa compétence (parvis en façade du Palais des Sports et le cas échéant déplacement des réseaux)
- faciliter, en tant que de besoin, l'exécution de sa mission par la CUB, notamment en lui transmettant tout document utile.

ARTICLE 3 – FINANCEMENT

L'évaluation sommaire du coût global des travaux d'aménagement des espaces publics autour du Palais des Sports est évalué à ce jour à 2,7 M € TTC (valeur juin 2013, ± 15%), dont 230 000 € TTC (valeur juin 2013, ± 15%) pour le parvis sous domanialité Ville de Bordeaux.

La Communauté Urbaine procédera au mandatement de l'ensemble des travaux après service fait, sur présentation des factures dans les délais réglementaires.

Tout intérêt moratoire dû par la CUB pour défaut de mandatement dans les délais, restera à sa charge.

La Ville sera redevable envers la CUB d'un montant correspondant aux sommes réellement acquittées par la Communauté pour les travaux d'aménagement de sa compétence.

Les missions de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux visés à l'article 1, seront assurées à titre gratuit.

ARTICLE 4 – MODALITE DE VERSEMENT DE LA PART COMMUNALE

La Ville sera redevable envers la Communauté Urbaine d'une somme dont le montant sera celui des prestations TTC réellement acquittées par la Communauté Urbaine à l'exclusion des intérêts moratoires éventuellement versés, pour les travaux relevant de la compétence de la Ville.

Le versement sera réalisé en une fois à la réception des travaux.

ARTICLE 5 – F.C.T.V.A.

En application des règles relatives au FCTVA, seule la Commune sous réserve des conditions habituelles d'éligibilité, bénéficie d'une attribution du fonds de compensation, pour les travaux relevant de sa compétence, puisque les dépenses réalisées par la Communauté Urbaine ne constituent pas pour elle une dépense réelle d'investissement.

En conséquence, la Commune fera son affaire de la récupération du FCTVA pour les travaux réalisés pour son compte.

La Communauté Urbaine lui fournira un état des dépenses acquittées pour réaliser l'opération avant la fin de l'année où sera intervenue la remise des biens prévue à l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 6 – REMISE DES OUVRAGES

Après réception des travaux de compétences municipales, notifiée aux entreprises et à condition que la Communauté Urbaine ait assurée toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate des ouvrages (remise des plans après exécution, ...), ces derniers sont remis en pleine propriété à la Ville.

Dans les deux cas, il sera établi un procès-verbal contradictoire de remise en gestion de ces ouvrages.

Quitus est alors donné à la Communauté Urbaine de sa mission.

A compter de ce quitus, le suivi des actions en garantie (notamment de parfait achèvement et décennale) sera assuré par la ville pour les ouvrages relevant de sa compétence et par La Cub pour les ouvrages relevant de sa compétence.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à sa date de signature par les deux parties et prendra fin après remise des ouvrages et régularisation des comptes en dépenses et en recettes.

ARTICLE 8 – ASSURANCES, RESPONSABILITES, ACTIONS EN JUSTICE

La Communauté Urbaine de Bordeaux n'étant pas assurée pour des missions de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre déléguées citées à l'article 1 «Objet de la Convention» concernant l'aménagement du parvis de la présente convention, ces dernières seront sous l'entière responsabilité de la ville de Bordeaux.

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

A. JUPPE

V. FELTESSE

D-2013/654

Dénomination de la bibliothèque de Saint-Augustin

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de la nouvelle bibliothèque de Saint-Augustin étant terminés le maire procédera à son inauguration le 6 décembre prochain. Je vous propose de saisir l'opportunité du centenaire de la mort du poète Jean de La Ville de Mirmont pour donner son nom à cette nouvelle bibliothèque qui, par sa qualité, fait honneur à la politique de la lecture publique de Bordeaux

Jean de La Ville de Mirmont est né à Bordeaux le 2 décembre 1886 et mort pour la France le 28 novembre 1914 à Verneuil sur le Chemin des Dames. Il était un poète et homme de lettre français. Sa sépulture se trouve au cimetière protestant de Bordeaux

Pour des raisons de calendrier la commission de viographie a été informée de cette proposition. Les habitants du secteur consultés et la commission permanente de quartier ont émis un avis favorable.

Si cette proposition vous agréé, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir dénommer la Bibliothèque Jean de La VILLE de MIRMONT.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Cette délibération, Monsieur le Maire, concerne la dénomination de la nouvelle bibliothèque Saint Augustin que vous inaugurerez le 6 décembre prochain ;

Vous avez proposé qu'elle porte le nom du poète Jean de la Ville de Mirmont. Les habitants du quartier ont été interrogés. La commission permanente de quartier également. Un avis favorable s'est de façon très majoritaire dégagé.

Nous vous proposons ainsi que la bibliothèque de Saint Augustin se dénomme Bibliothèque Saint Augustin Jean de la Ville de Mirmont.

M. LE MAIRE. -

Jean de la Ville de Mirmont est un écrivain, un poète qui malheureusement a été fauché dès les premières semaines de la Guerre de 14. Il est mort très jeune, donc son œuvre n'est pas très abondante, mais de grande qualité, « Horizon chimérique » en particulier. Donc je me réjouis de cette décision.

Je dis tout de suite à la tribune de cette assemblée, à notre cher Michel Suffran qui veille jalousement sur la mémoire de Jean de la Ville de Mirmont, que cette décision n'est pas exclusive de la réalisation d'un monument à imaginer à la mémoire de ce grand écrivain. Donc nous ferons les deux. Mais commençons au moins comme cela. Je crois que ce n'est pas indigne de la mémoire d'un écrivain que de donner son nom à une bibliothèque.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Avant de vous donner notre avis sur cette délibération que nous allons voter, permettez-moi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce Conseil Municipal un peu agité, de prendre 30 secondes pour vous citer 4 vers extraits de l'Horizon Chimérique qui est la grande œuvre, le grand recueil de poèmes de Jean de la Ville de Mirmont. Je pense que ça ne peut qu'apaiser nos esprits.

« La mer est infinie et mes rêves sont fous,

La mer chante au soleil en battant les falaises,

Et mes rêves légers ne se sentent plus d'aise,

De danser sur la mer comme des oiseaux saouls. »

Je pense que tout le monde connaît Jean de la Ville de Mirmont. Tout le monde n'a pas lu l'Horizon Chimérique. J'invite vraiment tous nos collègues à lire, au moins en partie, l'Horizon Chimérique qui est un recueil de poèmes magnifiques, encore plus intéressant que le seul roman écrit par ce poète. Ce poète qui est d'ailleurs qualifié par Jérôme Garcin dans son excellent ouvrage « Bleu Horizon », je cite :

« Poète extraordinairement romantique et néo-baudelairien. »

Je pense qu'il est temps que la Ville de Bordeaux rende un grand hommage à ce grand poète.

Je m'associe à la requête que vous avez reçue émanant de personnalités aussi qualifiées que Michel Suffran, mais aussi Jérôme Garcin, qui vous demandent effectivement, Monsieur le Maire, de trouver un geste plus significatif que la simple appellation d'une bibliothèque de quartier pour honorer le nom de Jean de la Ville de Mirmont. Je sais qu'ils ont proposé une stèle sur les quais. Je pense qu'un geste culturel et une stèle sur les quais me paraissent être une bonne initiative.

Sachez, Monsieur le Maire, que nous serons très très attentifs à ce que la Ville de Bordeaux honore, au-delà de la délibération que nous allons voter, la mémoire de cet écrivain.

A mon avis il ne faut pas trop traîner dans la mesure où nous allons célébrer prochainement le 100^{ème} anniversaire de la Grande Guerre. Vous l'avez rappelé, Jean de la Ville de Mirmont a été fauché au Chemin des Dames dès les premiers jours de la Guerre de 14-18. Donc je pense qu'on peut « profiter » des commémorations de la Grande Guerre pour que la Ville de Bordeaux honore plus qu'elle ne le fait jusqu'à présent, la mémoire de ce grand poète bordelais, honoré par François Mauriac et Michel Suffran, s'il faut le préciser une nouvelle fois.

Donc nous votons cette délibération momentanée et partielle.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, que rajouter après tout ce qui vient d'être dit par vous ainsi que par Pierre HURMIC ?

La Ville de Bordeaux souhaite honorer la mémoire de Jean de la Ville de Mirmont, heureuse initiative, mais permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Maire, je pense que nous faisons ici par cette bibliothèque le minimum syndical. Bon. J'ai entendu ce que vous avez rajouté.

Certes, une rue de notre Ville porte déjà le nom de ce poète. Vous nous proposez maintenant une bibliothèque. Bien sûr nous voterons pour cette initiative.

Mais en cette année 2014 qui verra le centenaire de la mort du poète notre Ville s'honorerait à peu de frais de deux manières pour maintenir le souvenir de celui qui popularisa par ses poèmes le « Port de la Lune ».

Comme l'a proposé Michel Suffran et comme vous l'avez dans un premier temps accepté, je vous suggère de reconsidérer votre volte-face et d'accepter que soit installée face au « Port de la Lune » une stèle commémorant le poète.

De même, Monsieur le Maire, vous le savez, la tombe de Jean de la Ville de Mirmont est dans un piteux état au cimetière protestant, cimetière qui abrite les tombes également de 55 Maires de Bordeaux.

(Brouhaha)

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, je crois que la Ville s'honorerait également à participer à la remise en état de la tombe du poète comme cela vous a été demandé, je crois, par une association.

Je pense que les quelques centaines d'euros qu'occasionneraient ces deux dépenses ne sont pas au-dessus des moyens de la Ville de Bordeaux qui, je crois, veut avoir une politique culturelle à la hauteur, comme vous nous l'avez rappelé tout à l'heure.

Après tout, c'est avec les lumières du passé que l'on éclaire l'obscurité de l'avenir. Ce poète bordelais disparu prématurément en pleine jeunesse en 1914 mérite vraiment la somme des hommages et reconnaissance que je vous propose.

Si M. Jacques Chaban-Delmas a un pont, une statue et un stade célébrant sa mémoire, Jean de la Ville de Mirmont peut bien avoir une stèle et une bibliothèque, tant il est vrai que dans 300, 400, 500 ans ni vous ni moi ne pourrons savoir s'il restera des souvenirs des poètes ou des hommes politiques.

M. LE MAIRE. -

Ça c'est bien vrai. On me dit que la sépulture sur laquelle je ne me suis pas rendu personnellement a été rénovée l'année dernière.

Par ailleurs la rue de la Ville de Mirmont ne porte pas le nom du poète mais de son père, si je me souviens bien, et donc je n'ai, comme je l'ai dit, aucune réticence.

Mais enfin, avant de faire une stèle digne de ce nom il faut peut-être un peu de temps. Michel Suffran suggère de prendre appui sur le poème où l'on parle des ailes des oiseaux. Il y a un petit travail de création à faire. Il faut s'adresser à un artiste à choisir. Donc je pense que ce n'est pas contre productif en attendant de donner le nom d'une bibliothèque. Une bibliothèque de 1600 m² ça reçoit des milliers de gens chaque année qui verront le nom de Jean de la Ville de Mirmont.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Je m'associe ici non seulement aux compliments qu'il faut aussi faire de ce nom de bibliothèque, mais aussi aux demandes d'aller un peu plus loin.

En effet, Michel Suffran s'est battu longtemps pour qu'on reconnaisse ce poète à Bordeaux, il m'en a longuement parlé. Je crois effectivement que non seulement une stèle, et ce sera l'occasion d'un appel à projets pour nos artistes, bordelais ou pas, d'une création, c'est une très belle occasion, mais aussi il faudra être très attentif à la conservation du fonds qui concerne ses textes et éventuellement déboucher sur une exposition de ses manuscrits si nous en avons la possibilité, ce qui serait rendre hommage totalement à un poète qui a honoré notre ville. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'oppositions si j'ai bien compris.

(Aucune)

D-2013/655

Services de désinfection, désinsectisation, démoustication, dératisation. Aménagement des tarifs 2014. Autorisation.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux fixe chaque année, par délibération, les tarifs relatifs aux désinfections, désinsectisations, démoustications et dératisations effectuées par le Service Communal d'Hygiène et de Santé à la demande des administrations, des communes ou des particuliers.

Les prix d'achat des produits utilisés pour l'ensemble de ces interventions et prestations de service ont subi des augmentations. De ce fait, il est souhaitable de réactualiser certains tarifs pour prendre mieux en compte le coût des interventions. Les augmentations sont globalement de 2% par rapport à l'année précédente.

Pour promouvoir l'application des règles d'hygiène et de santé publique, la ville accorde des facilités et a mis au point un forfait minimum de 22,30 euros TTC (sauf traitement punaise de lit) pour les personnes qui, en situation financière difficile, en font la demande par écrit.

Pour les mêmes raisons et sous les mêmes conditions, le traitement des punaises de lits sera facturé 30% du prix réel de la prestation.

La gratuité totale peut être accordée aux seules associations caritatives qui en feront la demande écrite.

Pour mémoire, l'activité du service durant l'année 2012 était la suivante :

- 2144 interventions dont 1095 payantes pour la lutte contre les rongeurs.
- 3934 interventions dont 2295 payantes pour la lutte contre les insectes.
- 77 interventions dont 10 payantes pour la désinfection

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions de tarifs ci-dessus énoncées, pour application au 1er janvier 2014.

Désinfection des locaux & Désinsectisation

DESIGNATIONS	PRIX 2014 TTC
Forfait minimum pour toutes désinsectisations contre les nuisibles de l'habitat, désinfections ou désodorisations (hors logement à caractère social) jusqu'à 30 mètres linéaires ou 30 points de gel ou 40 m ² ou 70 m ³	22.30
Mètre linéaire pour un métrage supérieur à 30 m linéaires ⁽¹⁾ Ou point de gel au-delà 30 points ⁽¹⁾	0.68
m ² pour une surface supérieure à 40 m ² (1)	0.56
m ³ pour un volume supérieur à 70 m ³ ⁽¹⁾	0.34
Forfait de base pour une opération de désinsectisation contre les blattes dans les commerces de bouche et débits de boissons. Au-delà de 50 points de gel, il est ajouté au forfait de base et par tranche de 30 points de gel un forfait minimum de 22,30 € TTC	61,00
Forfait pour une opération de désinsectisation contre les blattes germaniques pour un appartement à caractère social, type H.L.M. (dans le cadre des interventions systématiques au niveau de tous les appartements d'un ensemble immobilier, quelque soit le nombre de logements effectués) et pour les logements gérés par le C.C.A.S. facture minimum = 22,30 € TTC	6.75
Traitement contre les puces (volume compris) m ²	0.94

(1) pour tous métrages, points de gel, surfaces et volumes inférieurs : forfait minimum

Dératisation/désourisation

Dératisation/désourisation	PRIX 2014 TTC
Tranche forfaitaire minimale pour toutes opérations n'excédant pas 45 mn et pour laquelle, la quantité de produit utilisé et laissé sur place n'excède pas 1,5 kg de raticide ou 400g de souricide ou 1 douzaine de blocs hydrofuges et n'a pas nécessité l'emploi de plus de 10 postes d'appâtage cartonnés. Au-delà, il est ajouté une tranche forfaitaire minimale de 22,30 € TTC	22.30
Forfait de base pour tous commerces de bouche et débits de boissons pour toutes opérations n'excédant pas 45 mn et pour lesquelles, la quantité de produit (non dispersable) utilisé n'excède pas une vingtaine de blocs hydrofuges et/ou n'a pas nécessité l'emploi de plus de 20 postes d'appâtage cartonnés. Au-delà et par tranche de 20 blocs et/ou postes d'appâtage, il est ajouté une tranche forfaitaire minimale de 22,30 € TTC	61,00
Forfait pour une opération contre les souris pour un appartement à caractère social, type H.L.M. (dans le cadre des interventions systématiques au niveau de tous les appartements d'un ensemble immobilier, quel que soit le nombre de logements effectués) et pour les logements gérés par le C.C.A.S. facture minimum 22,30 € TTC	6.75

Les recettes provenant des interventions de désinfection des locaux, désinsectisation et dératisation seront inscrites au budget, en recettes : Rubrique 12 - Compte 7064

dératisation (ventes)	PRIX 2014 TTC
Kg de raticide simple *	3.80
Kg de souricide *	14.30
Kg de produit polyvalent rats et souris *	6.35
Kg de rodenticide bloc hydrofuge *	7.60
poste d'appâtage sécurité contre les rats	21,05
poste d'appâtage sécurité contre les souris	5.55
poste d'appâtage «plastique souple» contre les rats	1.68
poste d'appâtage «plastique dur» contre les rats	6.65

* Ces produits peuvent être vendus aux administrations ainsi qu'aux communes de la Gironde pour leurs campagnes de dératisation et ce, au même prix

Les recettes seront inscrites au budget : Rubrique 12 - Compte 7078.

FORFAIT PROSPECTION	PRIX 2014 TTC
Rongeurs : Pour toutes interventions sur le domaine privé n'excédant pas 45 mn, ayant pour objet la recherche de pathologies. Au delà et par tranche de 45 mn, il est ajouté une tranche forfaitaire minimale 22.30€ ttc.	22.30

La distribution de produits contre les rongeurs dans la Mairie et les Mairies Annexes aux particuliers (2 à 4 sachets), est gratuite.

Frais de déplacement pour toutes interventions

frais de déplacement	PRIX 2014 TTC
Km pour tous les trajets hors Bordeaux	1.01

Les frais seront inscrits au budget en recettes : Rubrique 12 - Compte 7064

ADOpte A L'UNANIMITE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Cette délibération, Monsieur le Maire, concerne les tarifs que nous proposons au Conseil Municipal tous les ans des services de désinfection, désinsectisation et dératisation qui augmenteront de 2% cette année.

M. LE MAIRE. -

Vous avez oublié la démoustication.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Oui, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, justement concernant la démoustication je voulais vous alerter sur le fait que la conception de l'éco-quartier de Ginko déjà proche du lac fait une large place aux canaux d'eau stagnante. C'est beau, c'est innovant, mais il en résulte une omniprésence de moustiques particulièrement voraces en toutes saisons.

Le traitement écologique de cette nuisance est nécessaire pour le confort des nouveaux habitants de ce quartier. Il incombe à la Ville de Bordeaux de trouver une solution pérenne et respectueuse de l'environnement.

Je voudrais aussi revenir sur un autre point lié sans aucun doute au nombre de travaux qui s'effectuent sur Bordeaux actuellement, où certains quartiers, où certaines rues comme la rue Kléber, se voient confrontés à des présences de rats dignes de ce nom.

Là aussi il y aurait peut-être lieu de faire quelque chose et de revoir certains quartiers pour arriver à éradiquer ce genre de nuisance fort désagréable aux yeux et fort désagréable pour la proximité des habitants.

De même, un autre petit point. Les pelouses des quartiers sont confrontées, surtout les jambes de nos chers bambins en culottes courtes, aux aoûtats. On les retrouve souvent sur les pelouses à proximité des berges de Garonne.

Je peux vous en parler concernant les pelouses derrière la salle Point du Jour Pierre Tachou, où à chaque manifestation, 48 heures après c'est intenable. Nous ne pouvons plus nous habiller en jupe ou pantalon court et nos chers bambins sont dévorés.

Les aoûtats peuvent entraîner des nuisances très fortes au point de vue santé puisque ce sont des petites bêtes minuscules mais qui agissent sur le sang de l'être humain et peuvent engendrer des maladies assez graves.

Je voudrais alerter le Conseil Municipal et peut-être voir ce qu'on peut y faire.

M. LE MAIRE. -

Madame, je prends ça très au sérieux. Ne vous méprenez pas. Il faut qu'on regarde.

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Sur les deux premiers problèmes, moustiques et rats, le service de l'hygiène de la Ville et nos techniciens sont sur le terrain tous les jours. Notamment la problématique de Ginko est connue et traitée en ce moment.

Sur le dernier problème des aoûtats particulièrement sérieux, je le découvre, mais je ferai en sorte que le service d'hygiène vienne à notre rencontre et à la vôtre pour qu'on traite le sujet.

M. LE MAIRE. -

Sur la démoustication, évidemment vous allez me dire que le problème est réglé parce que c'est l'hiver et qu'il n'y a plus de moustiques. Mais il faut se préparer à la prochaine vague estivale et le problème n'est pas maîtrisé. On m'avait dit qu'il fallait oxygéner les canaux. Je ne sais pas quelle est la solution technique, mais c'est vrai que cet été on a eu des moustiques partout dans la Ville et au-delà. Il y a là un problème un peu sensible.

Pas d'oppositions sur ces tarifs ?

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Juste un mot sur la démoustication dont je ne suis pas un spécialiste, loin de là, mais je crois savoir ce qui se passe à Ginko.

C'est le problème que l'on rencontre régulièrement lorsqu'on « artificialise » la nature. C'est-à-dire que dans le projet initial de Ginko les canaux étaient naturellement reliés au lac, donc il y avait un mouvement d'eau. Ça n'a pas pu être réalisé, si bien qu'on a gardé les canaux, mais c'est de l'eau stagnante qu'il y a dans les canaux et dès qu'il y a de l'eau stagnante, effectivement il y a prolifération de moustiques.

Bien que non spécialiste, je l'ai dit, je pense que la solution passe par une solution naturelle de communication entre les canaux et les eaux du lac. A mon avis ça peut limiter au moins partiellement ce problème de moustiques qui est effectivement proliférant à Ginko.

M. LE MAIRE. -

Je ne suis pas non plus un spécialiste, mais on m'a expliqué exactement le contraire, que pour des raisons environnementales il ne fallait pas déverser les eaux des canaux dans celles du lac. Ce sont les gens qui gèrent le lac qui nous ont dit qu'il faut préserver le lac.

Donc voyez que c'est compliqué, mais il va falloir trouver une solution.

Pas d'oppositions et pas d'abstentions à ce stade ?

(Aucune)

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2013/656

**Avenant à la convention d'objectifs et de financement
entre l'association La pouponnière du centre et la Ville.
Autorisation de signer. Versement.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du premier contrat enfance en 1989, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations pour financer le fonctionnement de structures de la petite enfance.

Par délibération n° D-2012668 du 17 décembre 2012, vous avez attribué une subvention de fonctionnement de 315 000 euros à l'association Pouponnière du centre, gestionnaire de trois établissements.

L'Association Pouponnière du Centre a décidé en 2012 de pérenniser 5 emplois aidés dans le but de maintenir une qualité d'accueil. Cependant, la transformation de ces 5 contrats aidés en contrats à durée indéterminée occasionne des frais de fonctionnement supplémentaires qui nécessitent aujourd'hui un financement complémentaire.

Aussi, afin de maintenir un soutien suffisant à l'association Pouponnière du Centre, il convient de lui attribuer une subvention supplémentaire de 50 000 euros.

Parallèlement, l'association Pitchoun n'a pas réalisé une partie de l'action prévue dans la structure d'accueil Bastide en ayant différé la création des 12 places supplémentaires du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2013. En conséquence, comme prévu à l'article 4 de la convention nous liant avec l'association Pitchoun Bastide, et en accord avec elle, le montant de 63 000 euros correspondant à cette création de places ne lui a pas été versé.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- réaffecter les crédits redevenus disponibles sur le Budget 2013,
- verser une subvention de 50 000 euros à l'association Pouponnière du Centre et signer la convention correspondante.

Cette dépense sera imputée sur le Budget Primitif 2013 de la Petite Enfance sous fonction 64 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, il s'agit d'un avenant à la convention qui nous lie avec la Pouponnière du Centre. Je vous propose de leur accorder une subvention complémentaire de 50.000 euros pour qu'elle puisse pérenniser 5 contrats aidés et transformer ces 5 contrats aidés en CDI.

M. LE MAIRE. -

Tout le monde sera d'accord ?

Pas de problèmes ?

(Aucun)

AVENANT CONVENTION
D'OBJECTIFS VILLE - ASSOCIATION
POUPONNIERE DU CENTRE

ENTRE

Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du et reçue à la Préfecture le.

ET

Sophie de SILANS, Présidente de l'association « La Pouponnière du Centre », autorisée par le conseil d'administration du 13 janvier 2006.

Expose

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions d'objectifs. Ces dernières précisent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association La Pouponnière du Centre, domiciliée à Bordeaux, 144 rue Manon Cormier, dont les statuts ont été approuvés le 21 février 2006,

dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de la Gironde le 24 octobre 2002, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre.

Il a été convenu

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 à gérer les structures suivantes :

- 1 multi accueil collectif régulier Manon Cormier de 14 places, situé 144 rue Manon Cormier,
- 1 multi accueil collectif régulier l'Escale des bambins de 20 places, situé 302 rue Ste Cécile,
- 1 multi accueil collectif régulier Pain d'épices de 20 places, situé 11 Cité de Caulet

Soit un total de 54 places.

Tout projet relatif à un de ces établissements et entraînant une modification de l'arrêté d'autorisation délivrée par le Conseil Général (type de structure, places agréées, locaux) sera transmis à la Ville de Bordeaux pour validation. Une absence de transmission ou de validation sera susceptible de remettre en cause l'octroi de tout ou partie de la subvention allouée.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

En contrepartie la Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'association dans les conditions de l'article 4 de ladite convention,

- une subvention supplémentaire de 50 000 euros pour l'année civile.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser la subvention versée par la Ville de Bordeaux pour ses dépenses de fonctionnement.

Article 4 – Mode de règlement

- La subvention sera créditée en une seule fois au compte de l'association n° 13335 00301 0897955536 77 – établissement Caisse d'épargne 3 rue du Vergne Bordeaux lac à réception de la convention signée.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

1° à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2° à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3° à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,

4° à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

5° à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général

6° à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

7° à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « Association partenaire cofinancée par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication et d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse....)

8° à n'accueillir, pour la durée de la convention, que des enfants des familles résidant sur la Commune de Bordeaux, exceptions faites des agents ou salariés travaillant dans une structure petite enfance gérée directement par la Ville ou confiée par cette dernière à un gestionnaire de droit privé.

9° à transmettre dans les 3 mois à la Ville tout projet modifiant le fonctionnement d'un établissement (nombre de places, type d'accueil, transformation des locaux ...).

10° à mettre tout en œuvre pour respecter les conditions fixées par la Caisse d'Allocations Familiales pour percevoir la Prestation de Service Unique, à savoir un prix de revient en dessous du seuil d'exclusion sur chaque structure et un taux de présentisme financier de 70 %.

L'association s'engage à alerter la Ville le plus rapidement possible si elle rencontre des difficultés pour respecter ces conditions :

- un travail de réflexion commun, association – Caisse d'Allocations Familiales – Ville, sera alors entrepris pour remédier aux difficultés.

11° à transmettre impérativement au service petite enfance de la Ville, afin de faciliter la mise en œuvre des indicateurs de suivi :

- Avant le 10 de chaque mois, le document type complété par le gestionnaire de la structure d'accueil petite enfance (annexe 1) permettant de suivre le taux de présentisme physique et financier,
- La copie du bilan annuel transmis à la Caisse d'allocations familiales. Cette remise devra intervenir dans les mêmes délais que ceux fixés par la Caisse d'allocations familiales
- le tableau présentant la répartition des salaires (annexe 2)

12° à participer à toute réflexion ayant pour objectif d'assurer la cohérence de la politique d'accueil sur le territoire bordelais.

13° à collaborer avec le service petite enfance et notamment avec le service d'accueil des familles dans la mise en œuvre de l'Offre de Service Petite Enfance.

- en respectant la philosophie de ce projet qui transfère la totalité des préinscriptions aux permanences mises en place quotidiennement dans les lieux dédiés répartis sur l'ensemble du territoire bordelais.
- en participant aux permanences d'inscription, dans le respect du calendrier établi par le service petite enfance.
- en participant aux réunions d'informations et de suivi du projet OSPE,
- en communiquant les disponibilités d'accueil en toute transparence
- en siégeant aux commissions d'attributions.

14° à inviter la Ville, en la personne de l'Adjointe au Maire à la Petite Enfance et à la famille, et le service Petite Enfance à participer aux assemblées générales.

Article 6 – Conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association des engagements prévus dans la convention notamment à l'article 5, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par les services de la Ville :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- Présentation d'un rapport d'activités intermédiaire,
- Présentation d'une situation financière intermédiaire,
- Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association La Pouponnière du Centre, 144 rue Manon Cormier à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le 2013.

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Le Maire	La Présidente Sophie de SILANS

D-2013/657**Subventions Jeunesse. Réajustement des budgets d'activités d'accueil de loisirs de l'année 2012. Autorisation. Décision**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération en date du 19 décembre 2011 n° D.2011/723, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat au titre de l'exercice 2012, avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Par délibérations en date du 16 juillet 2012, n° D.2012/378 et du 19 novembre 2012, n° D.2012/669, vous avez autorisé également Monsieur le Maire à signer des avenants à ces mêmes conventions de partenariat.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2012 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Après étude des bilans d'activités 2012, il s'avère que des crédits affectés à l'association Amicale Laïque David Johnston n'ont pas été consommés dans leur totalité.

En effet, une plus grande fréquentation de ces accueils a généré des recettes supplémentaires.

De plus, la recherche permanente d'une gestion plus rationnelle et plus efficiente permet de mieux gérer la dépense, et ce, en lien avec nos partenaires associatifs.

L'ensemble de ces réajustements négatifs, d'un montant global de **13 217.01 euros** est détaillé ci-dessous :

Association	Fonctionnement	Centres d'Accueil de Loisirs	Accueils Péri-scolaires	Interclasses	Actions jeunes	TOTAL (en euros)
Amicale Laïque David Johnston		12 596.31		620.70		13 217.01

Ce solde, d'un montant de 13 217.01 euros, sera utilisé pour permettre des réajustements de budgets d'activités ainsi que des développements de capacités d'accueil des centres de loisirs et des accueils périscolaires.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider cette nouvelle répartition budgétaire sur le budget Jeunesse.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Cette délibération concerne les subventions jeunesse. Comme vous le savez il y a un grand nombre d'élèves qui revient sur la Ville. J'en profite pour vous dire qu'il y a eu sur cette mandature 1000 élèves de plus inscrits dans nos écoles, ce qui a eu une incidence sur la création de places dans les centres d'accueil de loisirs.

Après étude des bilans d'activité 2012 nous avons pu relever aussi sur l'Amicale Laïque David Johnston une grande fréquentation de ses accueils, ce qui a pu générer des recettes supplémentaires.

Nous avons aussi une gestion plus rationnelle et plus efficiente de ces accueils, ce qui nous a permis d'épargner la somme de 13.217 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2013/658**Attribution d'aides en faveur de la jeunesse et autres structures en charge de la jeunesse. Avenant aux conventions 2013. Adoption. Autorisation. Signature.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 12 décembre 2012, n° D-2012/669, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2013 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par délibération en date du 24 juin 2013, n°D-2013/352, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants à ces conventions de partenariat, prenant en compte des réajustements budgétaires d'accueils associatifs et de loisirs après étude des bilans d'actions 2012.

Cette délibération portait également sur des développements de capacités d'accueil de loisirs en faveur des enfants de 3 à 11 ans hors temps scolaire, ouverts dès la fin de l'exercice budgétaire 2012.

Depuis, de nouveaux besoins en accueils de loisirs sont apparus ainsi que de nouvelles actions qui nécessitent un accompagnement financier de la Ville.

1- Les nouveaux besoins en accueils de loisirs :

Le suivi des besoins d'accueil des enfants effectué par les services, en relation avec les associations lors de la préparation de la rentrée scolaire 2013, a fait émerger de nouveaux besoins de développements en centres de loisirs et en accueils périscolaires.

Cette forte demande est directement liée à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, à l'arrivée de nouvelles familles dans nos quartiers comme le Centre-Ville, Caudéran et les Chartrons.

L'installation de familles avec jeunes enfants dans le quartier Ginko y participe également.

S'agissant des centres de loisirs, ce sont 196 places supplémentaires les mercredis qui sont créées et dont vous trouverez le détail en annexe.

Au titre du présent exercice, pour la période de septembre à décembre 2013, la création de ces 196 places constitue une nouvelle dépense nécessitant un budget de **111 238 euros**, répartis ainsi :

Associations	Budgets (en euros)
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	74 657
Association Petite Enfance Famille	3 848
Centre Social Foyer Fraternel	2 520
Avant-garde Jeanne d'Arc	8 873
Union ST Jean	5 144
Union ST Bruno	11 692
US Chartrons	1 243
Sporting Club Chantecler	3 261
TOTAL	111 238

De même, les effectifs scolaires s'accroissant, nous devons augmenter les capacités de certains accueils périscolaires, dont vous trouverez le détail en annexe.

Au titre du présent exercice, pour la période de septembre à décembre 2013, la création de ces 106 nouvelles places constitue une nouvelle dépense nécessitant un budget de 10 290 euros, répartis ainsi :

Associations	Budgets (en euros)
US Chartrons	613
Association des Centres d'Animation de Quartier	4 396
CPA Tauzin	3 472
Union ST Jean	1 306
Patronage Cazemajor/Yser	503
TOTAL	10 290

Les coûts de ces nouvelles ouvertures représentent un montant global de 121 528 euros disponibles sur les crédits jeunesse suite à la réaffectation de crédits d'activités non dépensés sur l'année 2012 et sur le présent exercice.

2- Les dépenses portées par des structures en charge de la jeunesse et liées à de nouvelles actions ou à des réaffectations de crédits :

- L'ouverture du Centre d'animation Sarah Bernhardt.

Ce nouvel équipement va ouvrir ses portes à compter du 18 novembre. Il héberge notamment un centre d'animation géré par l'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux.

Un budget supplémentaire d'un montant de 88 115 euros est à affecter à l'association des Centres d'Animation de Quartiers pour assurer le fonctionnement de cette nouvelle structure, et financer les activités à destination des habitants du quartier : la création d'un centre de loisirs 3/11ans, des actions en direction des 12/17 ans ainsi que des animations tous publics.

Ces 88 115 euros constituent une nouvelle dépense.

- La Bagagerie de Bordeaux Ausone.

Afin de soutenir la pérennisation du fonctionnement de cette structure, un budget supplémentaire de 4 011 euros est à affecter à l'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux.

- Association Noble Art.

Cette association est intervenue pendant le temps interclasse de l'école Schweitzer en proposant des ateliers de boxe éducative à 60 enfants afin de réguler ce temps de pause méridienne.

Nous renouvelons cette action dont le coût pour 2013 est de **1 008 euros**.

- O Sol du Portugal.

Il convient d'affecter la somme de 6 300 euros supplémentaires au titre du fonctionnement de cette association afin qu'elle puisse faire face à des charges de loyers non prévues au BP 2013.

- Opéra

Il convient de verser à l'Opéra, au titre du solde 2012 de son Projet « Ma Voix et Toi », la somme de 800 euros.

- Jeunes Sciences

Il convient de verser à l'association, au titre du solde 2012, la somme de 6 500 euros.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement des sommes au crédit des associations.
- signer, si cela est nécessaire, les avenants modificatifs à la convention annuelle de partenariat avec les associations bénéficiaires.
- décider des nouvelles réaffectations dans les budgets Jeunesse.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Je vous propose de redistribuer ces crédits non consommés.

Les nouveaux besoins en accueil de loisirs pour la rentrée 2013 sont directement liés à l'augmentation du nombre d'enfants dont je viens de vous parler, en particulier sur des quartiers comme le Centre Ville, Caudéran et les Chartrons, ainsi que sur le quartier Ginko nouvellement créé. Je vous propose donc 198 places supplémentaires pour un budget de 111.238 euros.

De la même façon certains accueils périscolaires ont besoin d'être renforcés pour un montant de 10.290 euros.

Je vous propose aussi des dépenses liées à de nouvelles actions ou à des réaffectations de crédits comme par exemple l'ouverture d'un centre d'animation à Ginko qui va s'appeler Sarah Bernhardt, avec un budget supplémentaire d'un montant de 86.115 euros.

Il y a aussi le soutien de la Bagagerie à Bordeaux rue Ausone, et une création d'atelier de boxe éducative pour 60 enfants à l'école Schweitzer pour un montant de 1008 euros.

Un soutien à l'association « O Sol du Portugal » pour des charges de loyers non prévues, 6.300 euros.

L'opération qui d'ailleurs vous avez beaucoup plu, Monsieur le Maire, « Ma voix et toi » à l'Opéra pour la somme de 800 euros.

Et enfin un soutien à l'association Jeunes Sciences qui va repartir avec un nouveau directeur. Nous souhaitons lui verser un complément de 6.500 euros.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par cette délibération nous sommes appelés à accorder des budgets supplémentaires aux associations en charge de centres de loisirs et accueil périscolaire en lien avec l'accroissement du nombre de jeunes concernés.

De même que pour l'ouverture du centre d'animation Sarah Bernhardt à Ginko, ce qui est logique.

Sans remettre en cause le dispositif de la Bagagerie qui concerne un public adulte en errance, nous sommes étonnés aujourd'hui que ce soit à travers la ligne budgétaire de la Direction Jeunesse, Sport et Vie Associative que soit allouée une subvention supplémentaire à l'Association des Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux.

Qu'est-ce que cela vient faire ici ?

Sous quelle forme les centres d'animation vont-ils concrètement s'engager dans la structure ?

En commission j'ai pu constater que chacun de vos adjoints ou de vos services se renvoyaient la patate chaude.

De notre point de vue cela concernerait plutôt l'Action sociale de Madame FAYET, ou la Solidarité de Madame SIARRI qui porte le projet depuis le début.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Merci Monsieur le Maire. Je suis très heureuse, Mme DIEZ, que vous nous interpelliez sur ce dossier.

Vous le savez, nous nous sommes beaucoup battus pour qu'il y ait une Bagagerie à Bordeaux. Tout le monde reconnaît aujourd'hui la valeur ajoutée de cet équipement à destination des plus fragiles.

Cette réussite nous la devons aussi aux deux femmes qui en assument l'accueil. C'est donc pour nous l'occasion de leur témoigner notre reconnaissance.

Précisément l'accueil des plus fragiles est une compétence d'Etat. L'Etat finance la Bagagerie par le biais de son opérateur le CAIO. Or, au printemps dernier il nous a été dit que l'augmentation du coût du salaire de l'une des employées en CAE ne pouvait plus être pris en charge, la subvention de l'Etat ne pouvant être augmentée.

L'issue était donc la fin sèche du contrat de d'Annick Lesserre à quelques mois de sa retraite, et de fait la limitation des heures d'ouverture de ladite Bagagerie.

Nous avons considéré que ce n'était pas juste d'un point de vue moral et parfaitement dommageable d'un point de vue pratique.

Nous avons fait le choix de proposer à l'ACAO, structure en charge de la jeunesse au sens large, qui anime notamment l'équipe des correspondants de quartiers, d'envisager par le biais d'une augmentation de subvention à leur endroit le recrutement d'Annick Lesserre.

Ainsi, grâce à notre action concrète et à notre capacité à trouver des solutions souples nous avons sauvé l'emploi d'Annick Lesserre et conservé ainsi l'ambiance particulière de ce lieu inédit.

Votre critique est finalement dommageable car elle repose sur une mauvaise connaissance du dossier et du contexte très difficile en matière de précarité, notamment en regard du fameux BOP 177.

Mais je profite de votre interpellation pour vous la retourner et vous remercier d'engager toute votre énergie à nos côtés pour convaincre l'Etat de maintenir les budgets de fonctionnement de cette Bagagerie, de maintenir les budgets de l'Etat pour l'ALT, l'Allocation de Logement Temporaire, et d'insister aussi auprès de l'Etat pour qu'il relogé toutes les familles demandeuses d'asile qui sont dehors. Merci Madame.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, Madame COLLET, Madame SIARRI, même si bien entendu nous ne pouvons qu'être d'accord sur le maintien d'un emploi et être sensibles à la situation particulière d'une personne, cette délibération et ce mode de fonctionnement met quand même en avant un manque de transparence sur le budget de l'éducation et les actions éducatives et périscolaires.

Il n'y a malheureusement que 20% d'enfants qui ont accès à un accueil en centre de loisirs. 20% seulement. Là aussi c'est malheureusement le frein à nombre d'emplois pour des femmes et à un non accès à la conciliation de vie professionnelle et vie familiale. Vous le savez très bien. Toutes les mamans ne peuvent pas être, je sais que vous le souhaiteriez, Mme COLLET, libres le mercredi à la sortie de l'école, comme vous me l'avez déjà dit ici.

Donc même si ce dossier particulier et humain est compréhensible, il serait bien que toute l'énergie de ces budgets soit bien posée pour un accueil encore plus nombreux, transparent et équitable sur tous les quartiers, ce qui n'est pas encore le cas, et que les parents sachent tous les matins des jours de rentrée scolaire qu'ils ne vont pas, dès qu'ils vont pousser la porte d'un centre d'accueil, entendre dire : la liste est déjà complète, il n'y a plus de place en centre.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour répondre à Mme SIARRI, je ne peux accepter d'entendre dire que c'est par le biais du centre d'animation en charge de la jeunesse que nous subventionnons la Bagagerie. Quelque part c'est faire une stigmatisation de la jeunesse, car les gens qui sont dans la rue ne sont pas systématiquement des jeunes. Ce sont aussi des adultes, des personnes de tous âges qui sont confrontés à la précarité.

Donc faire valoir que le centre d'animation s'occupe des jeunes et que ça se limite à subventionner la Bagagerie, non. La Bagagerie a été constituée pour des personnes adultes, majeures et en errance. Pas pour des gamins.

En l'occurrence dans le cas qui nous interpelle cette délibération concerne ni plus ni moins des subventions allouées pour les centres de loisirs, pour l'accompagnement périscolaire, et je suis désolée, jusqu'à preuve du contraire ça concerne les enfants des écoles primaires de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

J'avoue que je ne comprends pas ce débat. Nous subventionnons l'ACAQ, que je sache, l'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux, et les centres d'animation de la Ville reçoivent presque autant de seniors que de jeunes. Enfin, peut-être pas tout à fait autant, mais ils s'adressent aussi aux seniors.

L'ACAQ va par exemple gérer à Ginko un pôle senior et une salle polyvalente de très grande qualité.

Donc je ne comprends pas ça. C'est absolument transparent. On vous dit très exactement ce qu'on fait à finalité sociale et je ne vois pas l'indignation, Mme DIEZ, qui vous anime sur ce sujet précis. Vraiment c'est très surprenant.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ?

Merci.

Annexes

Développement des places en Centres de Loisirs

Quartiers	Associations	Sites	Nombre de places Proposées au développement	
			3/5 ans	6/11 ans
1	Foyer Fraternel	Sur site	8 les mercredis et vacances sauf août et Noël.	12 les mercredis et vacances sauf août et Noël.
	CA du Lac	Lac2	8 places pour les vacances de Toussaint et Noël	
	US Chartrons	Balguerie		12 les mercredis et vacances de Noël
2	Sporting Chantecler	Condorcet	24 places pour une semaine du mois d'août 2013	
	CA du Grand Parc	Sur site		12 les mercredis et vacances scolaires
3	CA St Pierre	Paul Bert	16 places les mercredis et vacances scolaires sauf pour le mois d'août développement de 8 places	
	Union St Bruno	A. Dupeux	32 les mercredis et juillet mais seulement 16 places pendant les petites vacances	
		A. France		12 les mercredis
5 et 6	CA Argonne	André Meunier		12 places mercredis et vacances sauf Noël et 1 ^{ère} quinzaine d'août
6	Union St Jean	Barbey	8 les mercredis	
		Sur site		12 les mercredis
	APEEF Jardin de l'Eau Vive	Noviciat	8 mercredis et vacances sauf août et Noël	
8	CA Monséjour	Paul Bert		36 places les mercredis et vacances scolaires
	AGJA	Pins Francs	16 les mercredis	
Total des places développées pour les mercredis			88	108
Total des places développées pour les vacances scolaires			40	100

Développement des places d'Accueil Péri Scolaire

	<i>Associations</i>	<i>Sites</i>	<i>Nombres de places proposées au développement</i>	
			<i>Maternelle</i>	<i>Elémentaire</i>
1	US Chartrons	Dupaty		14 places le soir
	CA Lac	Vaclav Havel	10 places le soir	14 places le matin et le soir
1	CA Bacalan	Charles Martin	10 places le soir	
4	CPA	Béchade	20 places le soir	
6	Union St Jean	Somme		14 places le soir
	Patronage Cazemajor Yzer	Paul Antin	10 places le soir	
TOTAL			50	56

D-2013/659

Participation aux frais de fonctionnement des actions d'aides aux devoirs dans les écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les enfants scolarisés dans les écoles de Bordeaux bénéficient d'un soutien pédagogique organisé à l'initiative d'associations pour effectuer leurs devoirs du soir.

Compte tenu de l'intérêt que ce soutien représente pour les enfants et leur famille, la Ville de Bordeaux apporte sa participation de deux façons :

- d'une part, en mettant à la disposition desdites associations, les locaux scolaires, en-dehors des heures de classe, dans le cadre des dispositions de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,
- d'autre part, en leur versant une contribution de 12 euros par mois et par élève dont les familles présentent un quotient familial inférieur à 350 euros.

C'est ainsi que près de 270 enfants ont bénéficié de ces accompagnements au cours de l'année scolaire 2012/2013.

Nous souhaitons poursuivre cette double participation pour l'année scolaire 2013 / 2014.

Les versements aux associations, dont la liste vous est fournie en annexe, auront lieu en décembre, avril et juin au vu des états des élèves fréquentant ces dispositifs d'aide aux devoirs et dont le nombre varie chaque mois.

Ces dépenses sont financées à partir des crédits Jeunesse.

C'est pourquoi, si vous êtes d'accord, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- poursuivre l'accompagnement financier de la ville aux associations citées en annexes.

NOM de l'ASSOCIATION	NOM de l'ECOLE
Chantecler	CONDORCET
Amicale Laïque David Johnston	DAVID JOHNSTON ALBERT BARRAUD
Amicale Parents d'Elèves Ecole STEHELIN	STEHELIN
Association A. Barraud USEP Bordeaux	ALBERT BARRAUD
Association USEP Ecole des Pins francs	PINS FRANCS
Association USEP Ecole Lac II	LAC II
Union Sportive des Chartrons	BALGUERIE STENDHAL
ASTROLABE	FERDINAND BUISSON
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	SOUSA MENDES DUPATY
Centre Social Foyer Fraternel	BALGUERIE STENDHAL
Centre Social du Grand Parc / GP Intensité	ALBERT SHWEITZER CONDORCET FLORNOY
Maison de Quartier UNION SAINT JEAN	DEYRIES FRANCIN SOMME
Maison de Quartier UNION SAINT BRUNO	ALPHONSE DUPEUX ANATOLE France JACQUES PREVERT SAINT BRUNO
Maison de Quartier LE TAUZIN Club Pyrénées Aquitaine	ALBERT THOMAS LOUCHEUR
Patronage Laïque de l'Ecole Cazemajor	CAZEMAJOR
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	ACHARD ANDRE MEUNIER ALBERT SCHWEITZER CARLE VERNET CHARLES MARTIN CONDORCET FRANCIN HENRI IV LABARDE LAC I LAC II MENUTS MONTAUD NUYENS PAUL BERT VIEUX BORDEAUX

Amicale des Etablissements Scolaires Laïques de Bacalan	ACHARD CHARLES MARTIN LABARDE
Association O Sol de Portugal	VIEUX BORDEAUX
Association Paul Lapie Animation	PAUL LAPIE

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Cette délibération concerne l'aide aux devoirs. Vous savez que nous mettons à disposition des associations en charge de l'aide aux devoirs des locaux scolaires, mais nous attribuons aussi une contribution de 12 euros par mois et par élève en particulier aux familles qui présentent un quotient familial bas, inférieur à 350 euros.

C'est ainsi que près de 270 enfants participent à ces aides aux devoirs avec le soutien financier que je vous propose d'accorder aux associations.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ?

(Aucun)

D-2013/660
Projet école et cinéma. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Bordeaux, en collaboration avec la Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Gironde, a mis en place les opérations suivantes :

- Escapade avec l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine (ONBA),
- Escapade à l'Opéra,
- Ecole et Cinéma.

L'action « Ecole et Cinéma » s'adresse aux élèves de grande section des écoles maternelles et aux élèves des écoles élémentaires (cycle 2 et 3).

Elle est financée par le Ministère de la Culture (Centre National de Cinématographie), le Ministère de l'Éducation Nationale (Direction des Ecoles) et les Communes.

Les objectifs de cette action sont de:

- former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir de la visualisation d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines,
- offrir des possibilités de formation aux enseignants qui participent à ce dispositif.

Dans cette perspective, la compréhension du langage cinématographique, l'appréhension du réel et de l'imaginaire, sont particulièrement recherchées par une approche pratique :

- projection en salle d'un choix de films représentatifs des genres cinématographiques passés et contemporains,
- mise à disposition des enfants et des enseignants d'une documentation pour compléter leur approche du film,
- mise en place de stages pour les enseignants (formation à l'histoire et aux langages cinématographiques).

A Bordeaux, cette opération a débuté en septembre 1997.

Pour l'année scolaire 2013/2014 seize écoles élémentaires : (Montgolfier, Carle Vernet, Jules Ferry, Paul Doumer, Somme, Jacques Prévert, Vieux Bordeaux, Flornoy, Menuts, Nuyens, David Johnston, Achard, Alphonse Dupeux, Ferdinand Buisson, Raymond Poincaré, Saint Bruno) et une école maternelle (Jean Monnet) participent au projet.

Les élèves de 25 classes des cycles 2 et 3 soit 608 élèves vont ainsi bénéficier de la programmation de trois productions :

1^{er} trimestre :

Cycles 2 et 3 : Le roi et l'oiseau

2^{ème} trimestre :

Cycles 2 et 3 : le magicien D'Oz

3^{ème} trimestre :

Cycles 2 : L'histoire sans fin

Cycles 3 : La vie est immense et pleine de dangers.

La Ville de Bordeaux est sollicitée pour prendre en charge le prix d'entrée fixé à 2,30 euros par séance, soit un montant de 4.195,20 euros pour l'année 2013 – 2014.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à régler les entrées aux cinémas, Le Festival (association Flip Book), l'UGC et à l'Utopia.

La dépense sera imputée sur la rubrique 213 – compte 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Cette délibération concerne le projet Ecole et Cinéma. Il s'agit d'un dispositif national qui propose aux élèves des grandes sections des écoles maternelles et aux élémentaires des cycles 2 et 3 une initiation au cinéma.

Il s'agit :

- de former l'enfant spectateur par la découverte de l'art cinématographique,
- de former les enseignants,
- de projeter en salle un choix de films représentatifs dont vous avez la liste au dos de la délibération,
- de proposer aux enseignants une documentation et des stages.

Pour l'année scolaire 2013, 16 écoles élémentaires, 25 classes et 608 élèves ont pu participer à ce dispositif.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions non plus ?

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, je voulais aussi...

M. LE MAIRE. -

On ne va pas projeter les films.

MME COLLET. -

Non. Je voulais juste informer nos collègues que nous passons demain à l'UGC « Sur les chemins de l'école », qui est un film magnifique dans le cadre de l'anniversaire des droits de l'enfant.

M. LE MAIRE. -

O.K.

D-2013/661

Bilan 2011-2012 de l'expérimentation des horaires atypiques au titre de la convention quadripartite entre l'association Bel Orme, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bordeaux. Décision. Versement.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2011, vous avez autorisé la signature d'une convention quadripartite entre le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, l'Association Bel Orme et la Ville de Bordeaux visant à développer une offre d'accueil de 5 places sur des horaires atypiques à destination des familles bénéficiaires des minima sociaux et travaillant en horaires décalés.

L'association Bel Orme s'engageait à mettre à disposition des heures d'accueil sur des horaires atypiques au domicile de ces familles, en proposant des contrats de travail aux assistantes parentales préalablement recrutées.

Cette action, débutée à titre expérimental en février 2011, a été reconduite par demande expresse en 2012. Cependant, le bilan remis par l'Association Bel Orme pour la période 2011 – 2012, démontre que la mise en œuvre de ce dispositif a généré une perte financière et souligne les difficultés de fonctionnement.

Compte tenu de l'analyse de ce bilan, il a été convenu avec les différents partenaires de ne pas reconduire cette action en 2013.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser le solde des heures réalisées en 2012 pour un montant de 3 846 euros (soit 1 923 euros pour la part Ville et 1 923 euros pour la part C.A.F.),
- et prendre en charge une partie du déficit constaté dans le bilan financier de l'année 2012 pour un montant de 4 684 euros (soit 2 342 euros pour la part Ville et 2 342 euros pour la C.A.F. au titre de la Convention Territoriale Globale signée en 2011).

Ces dépenses seront imputées sur le Budget 2013 de la Petite Enfance sous fonction 64 compte 6574.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

MME COLLET. -

Il s'agit du bilan de l'expérimentation sur les horaires atypiques par l'association Bel Orme. En 2011 on avait proposé 5 places sur des horaires atypiques mises en place par la crèche d'application Bel Orme.

Cette mise en œuvre ne s'est pas déroulée comme nous le souhaitions et a généré une perte financière et des difficultés de fonctionnement.

Donc nous allons arrêter cette action qui sera de toute façon reprise par deux autres associations que sont la Fondation d'Auteuil sur le quartier des Aubiers, et Pitchoun Nuits sur les quartiers de la rive droite.

Il s'agit de solder cette action qui a été déficitaire. La CAF participe aussi au solde de cette action avec nous.

Je précise que le Conseil Général n'a pas souhaité participer financièrement, malheureusement, à cette action qu'il avait pourtant souhaité mettre en place.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Une observation pour regretter l'abandon de cette expérience qui était très intéressante et qui répondait à un besoin de plus en plus net dans la société française, hélas, de parents qui travaillent sur des horaires un peu en pointillés, matin, soir, etc., et qui avaient absolument besoin de ce type de garde.

Le fait que ce soit déficitaire, certes, on peut l'entendre, mais il faudrait vraiment trouver les moyens de remettre en selle ce type d'expérimentation. Même si elle est reprise ailleurs, je crois qu'il vaut mieux la développer que l'abandonner.

J'espère que vous pouvez nous promettre de la reprendre, mais nous nous opposons à l'abandon pour déficit.

MME COLLET. -

Dites ça au Conseil Général, Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

On lui dira aussi.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame COLLET, bien entendu je regrette cet abandon si rapide de ce type de mode de garde qui est un véritable appui à une politique de lutte contre le chômage des femmes et qui contribue à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Je regrette qu'on n'ait pas trouvé le bon opérateur pour répondre à cette expérience, je dirai entre parenthèse, parce que c'est un système de garde dans lequel nous sommes bien en retard puisque cela existe depuis 99 dans plein d'autres villes en France.

Je ne reprendrai pour exemple que Nantes, Vannes, Le Mans qui sont depuis 1999 avec ce mode de garde, qui, pour les familles bordelaises, dont 20% sont monoparentales, permettrait une articulation vie professionnelle et vie familiale bien plus simple.

Une nouvelle fois ici, nous avons, malgré plein de communication, un exemple concret du retard des politiques de services aux populations de Bordeaux et un manque d'ambition et d'innovation ; une politique de rattrapage de la petite enfance bâtie sur la course au nombre ; la communication massive qui a été faite sur cette expérience et les places qui sont bien affichées sur les bilans de ce que vous avez fait depuis 2008, mais en fait on voit qu'il manque travail et innovation.

M. LE MAIRE. -

Nous venons d'obtenir le label Certi'Crèche. A défaut d'innovation on a quand même des reconnaissances qui vont dans le bon sens.

Mme NOËL

MME NOËL. -

De la même manière je partage les remarques qui ont été faites sur ce dossier.

Les raisons qui sont évoquées pour l'abandon du dispositif ont été données en quelques mots : difficulté de recrutement des assistantes parentales, problèmes de communication et de compréhension du fait de familles en grande précarité et en grande difficulté, gestion administrative lourde et perte financière due à une mauvaise estimation des salaires, tous ces éléments nous semblent extrêmement peu convaincants.

Nous nous doutons bien que la mise en place du dispositif avec des horaires atypiques sort nécessairement des sentiers battus et présente des qualités spécifiques et qu'il doit y être apporté des éléments de réponse spécifiques. En particulier la perte financière due à une mauvaise estimation de salaires, on peut s'étonner de ce fait car on imagine bien que la mise en place d'horaires atypiques génère des coûts salariaux spécifiques également.

Donc non, décidément je ne suis pas du tout convaincue. Je trouve que cette délibération est peu explicite. En tout cas qu'elle n'a pas généré l'attention qui aurait été nécessaire pour la mener correctement.

Tant mieux si elle est reprise ailleurs. Nous veillerons à ce que les choses se passent de meilleure manière, parce que là il me semble que l'effort est peu conséquent.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je partage tout à fait ce qui a été dit par Mme COLLET, sauf dans sa phrase finale, et je crois bon d'intervenir.

C'est vrai qu'entre le Conseil Général de la Gironde - je parle de tous les élus, qu'ils soient de droite ou de gauche - et puis vous, Mme COLLET, il y a une différence de taille. C'est-à-dire que vous, vous êtes uniquement sur le nombre d'accueillis quelles que soient les conditions d'accueil des enfants. Nous, nous sommes pour un accueil de qualité d'abord où le nombre ne se fait pas au détriment de l'ensemble et de la qualité.

En l'espèce il y a une convention qui est signée qui permet l'accueil d'enfants sur des horaires atypiques quand les parents bénéficiaires du RSA veulent reprendre leur emploi. Mais pour ne pas que ça se fasse au détriment de la qualité il était bien spécifié dans la convention que l'association Bel Orme devait proposer des contrats de travail aux personnes intervenant au domicile des familles pour assurer dans les meilleures conditions possibles la continuité de l'accueil des enfants et de leurs parents.

Et en plus, l'association s'engageait à donner à ses personnels une formation et un accompagnement conforme à la charte de qualité des services à domicile. C'était très clair.

Dans la réalité on s'est aperçu que les professionnels intervenant à domicile étaient confrontés à une très grande précarité d'emploi et à une absence totale de formation, ce qui ne permettait pas d'assurer la qualité du service et la continuité de l'accueil des enfants. Donc rien à voir avec le contrat initial.

Un premier bilan a été fait en juillet 2012 où des observations ont été faites. Rien n'a changé. La situation était identique en novembre. Le Conseil Général n'a donc pas voulu reconduire cette action avec l'association Bel Orme qui était dans l'incapacité de faire une action de qualité, même si l'intervention était utile pour cette catégorie de la population.

Ce qui est le plus surprenant c'est le fait que vous semblez d'accord pour continuer l'action dans ces conditions. Cela montre que la politique du chiffre vous aveugle.

Le soutien aux crèches privées en délégation de service public que vous avez situé vous conduit à créer un service trop souvent au rabais qui un jour ou l'autre risque de vous retomber dessus.

Il faut à la fois plus de places, et là on le partage totalement, mais aussi une qualité d'accueil. Il ne faut pas qu'un label Certi'Crèche obtenu vous cache la réalité, à savoir l'inégalité des conditions d'accueil aujourd'hui à Bordeaux.

En tout cas pour nous la pérennité et la qualification des personnels sont deux préalables à la qualité du service. C'est pourquoi nous voterons votre délibération sans accepter la dernière phrase que vous avez dite. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, il faut bien comprendre que c'était difficile de recruter des personnes très tôt le matin qui finissent à 8 heures du matin et qui reprennent le soir. L'idée de départ c'était de prendre des personnels de la crèche et de leur proposer des heures complémentaires très tôt le matin ou très tard le soir.

Ça n'a pas pu se faire. La crèche a ouvert d'abord, puis la création de postes sur les horaires atypiques s'est faite secondairement et il y a eu effectivement un turnover de personnes sur ces postes-là, ce qui n'était pas favorable pour les enfants. Quand les personnes changent en permanence ce n'est pas de la qualité.

Après, quand vous nous parlez de course au nombre et de politique du chiffre, il faudrait savoir : il faut développer le nombre de places d'accueil et quand on en développe on fait du chiffre et de la course au nombre. Soyez un peu cohérents.

Et quand on fait des expérimentations il arrive que certaines n'aboutissent pas. Au moins on a tenté de le faire et on a arrêté quand on a vu que les conditions n'étaient pas remplies.

M. LE MAIRE. -

Merci. Puisqu'il paraît que l'herbe est plus verte ailleurs, nous pourrions peut-être nous inspirer de certaines expériences dans d'autres villes. Moi je serais très heureux de bénéficier d'éléments de comparaison vis-à-vis d'autres villes qui ont été plus performantes que nous, s'il en existe.

Mme AJON

MME AJON. -

Je crois qu'on peut toujours être humble et penser qu'il y a à apprendre ailleurs. Pour les horaires atypiques il y a plein de communes, et non pas une, qu'elles soient de droite ou de gauche, qui depuis de nombreuses années expérimentent et réussissent ce type de garde à domicile avec des horaires décalés en lien avec des crèches ou d'autres structures petite enfance.

Mme COLLET, augmenter le nombre n'empêche pas la qualité et la vigilance sur les expériences que l'on fait. Je crois que sur ce domaine vous avez énormément su communiquer sur cette expérience, mais vraiment très très largement, surtout quand on voit le nombre de places qui étaient portées par cette expérience.

Je crois que ça s'accompagne financièrement et dans le choix aussi des porteurs de projets.

M. LE MAIRE. -

Je ne comprends pas très bien. C'est la Ville qui est responsable de l'interruption de cette expérience ? Je croyais que c'était le Conseil Général qui avait dénoncé la convention.

MME AJON. -

Dans l'intérêt des enfants.

M. LE MAIRE. -

Mais c'est la Ville qui est coupable. Comme d'habitude.

MME AJON. -

La Ville a bien communiqué sur le projet. Elle a su très bien s'en servir.

M. LE MAIRE. -

Absolument, quand on pensait que ça allait réussir. Ça va de soi.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2013/662
Médiathèque de Caudéran. Construction. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Composition du Jury. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite étendre son réseau d'établissements dédiés à la lecture publique et procéder à la construction d'une médiathèque dans le quartier de Bordeaux Caudéran. Ce nouvel établissement sera situé à l'angle de l'avenue de Lattre de Tassigny et de la rue Domion.

Afin d'en évaluer la faisabilité et le coût, une étude de programmation a été confiée à l'Agence A2M située à Lormont.

Pour accompagner ce projet une démarche de Haute Qualité Environnementale a été confiée à l'agence BEHI Atlantique située à Bordeaux.

Le programme remis a été validé par la Direction Générale des Affaires Culturelles. Il est envisagé de créer une bibliothèque d'environ 1600m² qui comprendra:

- un espace d'accueil des publics dédiés à la présentation des collections et à l'animation du lieu
- une salle d'activités mutualisables
- une espace dédié aux services internes (bureaux, traitement des documents,....)
- les espaces techniques nécessaires au fonctionnement du lieu
- les aménagements intérieurs connexes

Le montant total de l'opération, incluant les frais d'études (maîtrise d'œuvre, contrôle, coordination travaux et sécurité/santé, études géotechniques), les provisions financières (aléas, révisions) et les travaux de construction et d'aménagement sont estimés à 6 000 000 M € TTC -valeur Novembre 2013.

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève 4 000 000 M € HT.

Pour désigner la maîtrise d'œuvre, il y a donc lieu, conformément à l'Article 74.III.3 du Code des Marchés Publics, d'organiser un concours d'architecture.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande publique en vue de retenir 3 candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exige l'Art. 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra une esquisse devra percevoir une indemnité, sous forme de prime, dont le montant sera de 15 000€HT soit une dépense pour les deux candidats non retenus de 30 000 €HT.

De plus, conformément à l'Art. 24 du Code des Marchés Publics, nous vous proposons la formation d'un jury qui se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés dans les conditions suivantes :

Ce jury est composé, conformément aux dispositions des Articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics:

- du Maire, Président de droit ou son représentant
- de membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au nombre de 5 titulaires et de 5 suppléants,
- des personnalités désignées par le président du jury et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5 personnalités),
- des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Le Président du jury peut inviter le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Ils ont voix consultative.

Le Président du jury peut faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir procéder à la désignation des membres élus du jury:

Membres titulaires:

- Pierre LOTHAIRE
- Dominique DUCASSOU
- Michel DUCHENE
- Elizabeth TOUTON
- Nathalie VICTOR-RETALI

Membres suppléants:

- Alain DUPOUY
- Jean-Pierre GUYOMARC'H
- Anne BREZILLON
- Emmanuelle CUNY
- Martine DIEZ

et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer un concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'une médiathèque dans le quartier de Bordeaux Caudéran.
- à fixer l'indemnité, sous forme de prime, à hauteur de 15 000€HT par projet

- à rémunérer les Maîtres d'oeuvre, membres du Jury, ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 212.53€HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 213- article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, en l'absence de Jean-Michel GAUTE je présenterai la délibération qui exprime votre souhait d'étendre le réseau de lecture publique en réalisant la construction d'une nouvelle bibliothèque d'environ 1600 m² à Caudéran, à l'angle de l'avenue de Lattre de Tassigny et de la rue Domion, pour un coût d'objectif estimé en valeur 2013 à 6 millions d'euros.

Une étude de programmation a été confiée à l'agence A2M de Lormont, accompagnée d'une démarche HQE confiée à l'agence BEHI Atlantique de Bordeaux.

Afin de procéder à la désignation de la maîtrise d'œuvre un appel public à la concurrence va être lancé afin de retenir les 3 candidats qui seront appelés à concourir.

Sur la composition du jury de la médiathèque de Caudéran nous vous proposons parmi les 5 membres titulaires et suppléants élus au Conseil Municipal :

Pour les titulaires : MM. LOTHAIRE, DUCASSOU, DUCHENE, Mmes TOUTON et VICTOR-RETALI

Pour les suppléants : MM. DUPOUY, GUYOMARC'H, Mmes BREZILLON, CUNY et DIEZ.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2013/663

Théâtre l'INOX. Acquisition de matériel scénique par l'association Bordeaux Chansons. Participation de la Ville. Convention financière.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Installé dans les locaux du café-théâtre l'Onyx, qui a cessé son activité depuis le 1^{er} janvier 2013, l'association Bordeaux Chansons développe à la tête du collectif INOX une programmation musicale et littéraire qui permet à ce lieu dont la Ville est propriétaire de pérenniser une activité culturelle.

Afin de permettre la mise en œuvre dans les meilleures conditions de sa programmation, l'association souhaite compléter son parc de matériel scénique.

La totalité de cet investissement est de 8.737,65 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé
- verser à l'association Bordeaux Chansons sur production de justificatifs des dépenses réalisées, une subvention de 8.737,65 euros. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

La délibération 663 est une subvention de 8.737 euros à l'association qui anime le collectif INOX au sein du café-théâtre sur une programmation musicale et littéraire pour améliorer le matériel scénique.

M. LE MAIRE. -

Pas de difficultés ?

(Aucune)

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Chansons portant financement de matériels pour le théâtre l'INOX

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par Délibération du Conseil Municipal n°.....en date duet reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée « La Ville »
d'une part,

L'Association Bordeaux Chansons, représentée par sa Présidente, Madame Marine Schnegg, habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/05/2006

ci-après dénommée « l'Association »
d'autre part,

PREAMBULE :

L'association Bordeaux Chansons souhaite compléter le matériel scénique du théâtre l'Inox.

La Ville de Bordeaux participe au financement de l'acquisition du matériel au taux de 100% de la dépense HT et ce dans la limite de 8.737,65 euros.

CECI PREALABLEMENT VALIDE, IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

L'association est maître d'ouvrage de l'opération d'acquisition de matériel scénique du théâtre l'Inox 11-13 rue Fernand Philipart à Bordeaux.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier à hauteur de 8.737,65 euros HT.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

En outre, dans le cas où l'association n'occuperait plus le théâtre l'Inox, elle s'engage à donner le matériel acquis à une autre structure culturelle bordelaise après accord écrit de la Ville.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera au vu des justificatifs des dépenses réalisées.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, 33000 Bordeaux, pour la Ville de Bordeaux,
- 140 cours Balguerie-Stuttenberg, 33300 Bordeaux pour l'association Bordeaux Chansons.

Fait à Bordeaux, le

Pour l'association
La Présidente,

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,

Marine Schnegg

Alain Juppé

D-2013/664

**Subvention du fonds de restauration des musées. Signature.
Encaissement. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2013, les commissions régionales scientifiques compétentes en matière de restauration ont validé plusieurs dossiers présentés par les musées de Bordeaux. Il s'agit :

Pour le Musée d'Aquitaine :

- une miniature de G. Andrieu (gouache sur ivoire)
- un éventail « Bordeaux Carrousel de 1888 »
- un lot d'œuvres graphiques

Pour le Musée des Beaux Arts :

- une sculpture de Barrias (plâtre)
- une sculpture de Carniello (marbre)

Pour le CAPC :

- la restauration du Manifeste de Raynaud
- une journée d'étude sur le protocole de restauration d'une œuvre de R. Long

L'ensemble de ces opérations représente une dépense de 39.753 euros et peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat d'un montant de 16.400 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide financière
- signer les documents afférents
- émettre un titre de recette du montant de la somme allouée

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/665

Subvention pour le programme d'acquisitions 2013 des musées de Bordeaux. Demande. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2013, les commissions régionales scientifiques compétentes ont validé les acquisitions suivantes pour les musées de Bordeaux :

Pour le CAPC :

- une œuvre de R. Hefti "Subtraction as Addition" au prix de 16.000 euros
- deux œuvres de J. Binet "Le plus haut possible" et "De dos/de face" au prix de 15.000 euros

Pour le musée des Beaux-Arts :

- un dessin de Bougueneau au prix de 11.041,50 euros

Pour le musée d'Aquitaine :

- une huile sur toile "Portrait de la Famille Choiseul-Meuse" par M. Masurier au prix de 7.650,48 euros
- une gouache de Pierre Bernède "Les travaux de percement du cours d'Alsace et Lorraine" au prix de 3.500 euros
- une huile sur toile de LMD Guillaume "Scène de charité sur la place des Quinconces" au prix de 8.500 euros
- une huile sur toile de H. Delpech "Le port de Bordeaux avec l'embarcadère des gondoles" au prix de 5.000 euros
- une huile sur bois de L. Baudit "Le café Carnot, à l'entrée du Parc Bordelais" au prix de 3.500 euros

Pour le Muséum :

- collection Arnouil au prix de 27.000 euros
- des spécimens achetés en vente publique au prix de 3.500 euros

D'un montant total de 99.418,98 euros, ces acquisitions sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) de 46.813,40 euros (24.292 euros de l'Etat et 22.521,40 euros de la Région).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide financière
- signer les documents afférents
- émettre les titres de recettes des montants des sommes allouées

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

2 délibérations concernent les musées. Ce sont des demandes de subvention à l'Etat :

la 664 pour une restauration d'objets appartenant aux différents musées pour un montant de 39.753 euros.

la 665, une demande de subvention pour les programmes d'acquisition des musées de l'année 2013.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je ne vais pas relancer le débat sur la culture, mais c'est quand même là un exemple typique de la politique culturelle de Bordeaux.

La 665 : acquisitions des musées de Bordeaux pour 2013. En fait, il y a un achat qui représente au total d'un peu moins de 100.000 euros financés presque en entier par le FRAC...

M. DUCASSOU. -

Par le FRAM. Pas par le FRAC.

M. RESPAUD. -

D'accord... le FRAM. Vous avez raison. Ce qui fait, M. DUCASSOU vous allez me le confirmer, à peu près 50.000 euros à la charge de la Ville en matière d'acquisitions. C'est-à-dire que c'est la même chose que dans une ville comme Bayonne ou Agen, puisque c'est à peu près la somme qui est mise dans ces deux villes pour l'achat d'œuvres dans leurs musées. 50.000 euros...

C'est triste à dire, mais nous avons là ce qu'est la politique culturelle de Bordeaux. Merci.

M. LE MAIRE. -

J'ai la plus grande considération pour la Ville d'Agen. Chacun sait que son rayonnement culturel est bien supérieur au nôtre.

Qui est contre ces délibérations ?

Merci.

D-2013/666

Musée d'Aquitaine. Manifestation 'Bons baisers du Vietnam'. ALIFS. Mise à disposition d'espaces. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'association « ALIFS » (Association du Lien Interculturel Familial et Social) ont décidé de s'associer pour organiser une manifestation présentée dans le cadre des saisons croisées France-Vietnam et Vietnam-France.

Cette manifestation « Bons baisers du Vietnam » dédiée à la découverte de la culture vietnamienne sera présentée au musée d'Aquitaine du vendredi 22 novembre au samedi 30 novembre 2013. Cette opération est proposée gratuitement au public bordelais.

A cette occasion, la Ville s'engage à mettre à la disposition de l'association ALIFS les espaces du musée et à verser à l'association ALIFS la somme de 1 000 € pour financer, en partie, l'organisation de cette opération (performances, installations sonores, projections photographiques, rencontre avec des auteurs et des illustrateurs, concerts, ateliers).

En contrepartie, l'association ALIFS s'engage à produire et financer en totalité cette manifestation.

Une convention de partenariat a été établie stipulant les obligations des deux parties.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture le
ci-après dénommée « Ville de Bordeaux »,

D'une part,

Et,

L'association « ALIFS » (Association du Lien Interculturel Familial et Social) – 9, cours Pasteur – 33000 Bordeaux, représentée par son directeur M. Taoufik Karbia.

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE – Objectif commun

Depuis 2009, le musée d'Aquitaine s'associe à l'association ALIFS pour proposer au public de découvrir les cultures d'origine de différentes populations bordelaises. Cette manifestation annuelle intitulée « Bons baisers de... » a été consacrée à la Turquie en 2009, à l'Afrique en 2010, à l'Outremer en 2011, au Portugal en 2012. Cette année, elle sera consacrée au Vietnam dans le cadre des saisons croisées France-Vietnam et Vietnam-France. Cette manifestation organisée par les associations ALIFS, AFVBA (Association Franco Vietnamienne Bordeaux Aquitaine), le RAHMI (Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration) et le musée d'Aquitaine, du 22 au 30 novembre 2013 sera l'occasion de rencontrer des artistes, auteurs, conteurs, poètes, illustrateurs, musiciens, responsables associatifs locaux...

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention de partenariat a pour objet la réalisation de la manifestation « *Bons baisers du Vietnam* » dédiée à la découverte de la culture vietnamienne et présentée au musée d'Aquitaine. Cette opération est proposée gratuitement au public bordelais.

Article 2 – Obligations de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) :

Le musée d'Aquitaine s'engage :

- à mettre gracieusement à disposition les espaces du Musée pour les différents événements prévus du vendredi 22 au samedi 30 novembre 2013
- à communiquer autour de l'évènement (les éléments de communication – agenda du programme du musée – envoi listings du musée – divers supports de communication de la mairie de Bordeaux)
- à verser à l'association « ALIFS » la somme de 1 000 € pour aider au financement d'une partie de l'organisation de cette opération (performances, installations sonores, projections photographiques, rencontre avec des auteurs et des illustrateurs, concerts, ateliers)
- à organiser l'exposition « Les ethnies minoritaires du Vietnam », présentation de photographies de Sébastien Laval, photographe qui a réalisé ce travail de mémoire photographique au cours de plusieurs voyages au Vietnam, exposées au musée d'Aquitaine du 22 novembre 2013 au 31 janvier 2014.

Article 3 – Obligations de l'ALIFS :

L'Association « ALIFS » s'engage :

- à produire et financer le spectacle composé de performances artistiques à découvrir le temps d'une déambulation libre, tout au long des salles du 1^{er} étage du musée et du hall d'accueil (lectures musicales, théâtralisées, plurilingues, détentes musicales, conférence musicale, projection de cinéma organisé le samedi 23 novembre 2013 à 20h00.

Article 4 – Communication sur cet évènement

Il appartient à chaque partenaire d'informer ses propres relais en mentionnant le partenariat entre le musée d'Aquitaine et l'association « ALIFS ».

La production de documents de communication spécifique à cette manifestation et destinée au grand public doit strictement respecter la charte graphique du musée d'Aquitaine (Ville de Bordeaux). Les logos du musée d'Aquitaine et de l'association « ALIFS » seront mentionnés sur les documents et validés par les deux partenaires. Les logos des différents soutiens financiers de l'association « ALIFS » devront également apparaître.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation.

Article 6 – Prise en charge d'un technicien audiovisuel

Pour toute demande particulière en matière d'audiovisuel ou d'éclairage, le musée d'Aquitaine ne disposant pas d'un personnel qualifié, l'association « ALIFS » devra prévoir le recrutement temporaire d'un technicien spécialisé dont la rémunération sera à sa charge.

Article 7 – Réglementation particulière

Le partenaire s'engage à faire respecter la réglementation relative aux établissements recevant du public (dispositions générales concernant les E.R.P. et arrêté du 25 juin 1980 relatif aux établissements de type Y, musées, mise à jour de décembre 1995) et plus particulièrement celle qui est applicable au musée d'Aquitaine. Il s'engage notamment à ne pas laisser fumer, consommer ou boire dans les salles du musée d'Aquitaine, à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui seront communiquées et à ne se livrer dans l'espace mis à disposition, à aucune activité commerciale.

Article 8 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant, en respectant un préavis de trois mois.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 9 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 10 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux

Pour l'association « ALIFS » – 9, cours Pasteur – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
en trois exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux
Po/ Le Maire
L'Adjoint au Maire

Pour l'association « ALIFS »
(Association du Lien Interculturel Familial
et Social)
Le Directeur

Dominique DUCASSOU

Taoufik KARBIA

D-2013/667

Musée d'Aquitaine. Exposition temporaire 'Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène'. Partenariat avec la Société Télérama. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exposition « Mémoires vives. Une histoire de l'Art Aborigène », présentée au musée d'Aquitaine jusqu'au 30 mars 2014, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine), s'est associée à la Société Télérama pour une diffusion plus large de cet évènement.

Des prestations réciproques de communication et d'insertion publicitaire ont été convenues entre les partenaires :

- La Société Télérama annoncera et diffusera l'exposition dans son magazine et par le biais de son site internet.
- Le musée d'Aquitaine fera bénéficier à la Société Télérama :
 - . de 50 entrées gratuites destinées aux abonnés, sur présentation d'une liste nominative transmise au préalable par la Société Télérama à compter du 26 décembre 2013,
 - . d'une billetterie préférentielle accordée aux gagnants d'un jeu organisé sur le site internet de Télérama à partir du 29 janvier 2014 et dont les bénéficiaires se verront attribuer automatiquement et sur présentation d'une liste nominative communiquée au préalable par la Société Télérama, 1 place gratuite pour 1 place achetée au tarif habituel, à compter du 18 février 2014 et dans la limite de 50 places.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à autoriser ce partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/668

Musée d'Aquitaine. Programme d'expositions 2014. Mécénat de la Société INGEROP Conseil et Ingénierie. Signature. Autorisation. Recette.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la préparation de sa programmation culturelle 2014, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) a sollicité le soutien financier de la Société INGEROP Conseil et Ingénierie, qui a donné son accord pour le versement d'un mécénat de 6 500 €.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) s'engage à proposer une mise à disposition d'espaces ainsi que des visites commentées et ateliers pédagogiques pour une soirée privée destinée au personnel de la Société INGEROP Conseil et Ingénierie, organisée en janvier 2014.

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) a établi une convention définissant les conditions ainsi que les apports et engagements respectifs de chaque partie dans le cadre de ce mécénat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de mécénat
- procéder à l'émission du titre de recette qui sera allouée à la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) sur le CDR musée d'Aquitaine.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. DUCASSOU. -

3 délibérations concernent le Musée d'Aquitaine.

La 666 est une participation du Musée d'Aquitaine aux saisons croisées France / Vietnam – Vietnam/France qui aura lieu dans le musée du 22 au 30 novembre.

La 667 est une participation de la société Télérama à la communication relative à l'exposition que je vous invite à découvrir si vous ne l'avez pas déjà vue, sur l'Art Aborigène.

La 668, toujours concernant le Musée d'Aquitaine, est une dotation de la société INGEROP pour la programmation 2014 de ce musée.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Juste un vote contre ce mécénat sur la 668.

Et rappeler aussi que pour la 661 nous avons voté contre. Je ne sais pas si cela a été noté.

**CONVENTION DE MÉCÉNAT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (MUSÉE D'AQUITAINE)
ET LA SOCIÉTÉ INGEROP**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
Reçue en préfecture le

d'une part

et

La Société INGEROP Conseil et Ingénierie, Direction régionale Grand-Ouest, demeurant 5 impasse des Mûriers – 33692 Mérignac cedex, représentée par Monsieur Philippe NANOT, directeur régional

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé :

PRÉAMBULE :

Le musée d'Aquitaine conçoit chaque année une programmation culturelle rattachée aux propos de son parcours permanent et à l'actualité de ses expositions temporaires : cycles de conférences, journées d'études, projections de films et concerts sont ainsi organisés dans ses murs tout au long de l'année, invitant les Bordelais à fréquenter régulièrement les lieux.

Compte tenu de l'intérêt culturel et scientifique de cette programmation culturelle, la Société INGEROP Conseil et Ingénierie a souhaité apporter un soutien financier au Musée dans le cadre du mécénat (loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations).

ARTICLE 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mécénat mises en place entre la Société INGEROP Conseil et Ingénierie et la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre des activités culturelles citées ci-dessus.

ARTICLE 2 – Apports du mécène

La Société INGEROP Conseil et Ingénierie s'engage à verser le 30 janvier 2014, la somme de 6 500 € à la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) au titre de son soutien aux activités culturelles du Musée dans le cadre du mécénat. Cet apport permettra à la Ville de Bordeaux de financer les dépenses spécifiques liées à l'organisation de ces activités.

A la suite de ce versement, la Ville de Bordeaux fournira un reçu fiscal à la Société INGEROP Conseil et Ingénierie d'un montant de 6 500 €.

Si elle le souhaite, la Société INGEROP Conseil et Ingénierie fera apparaître le logo de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) sur ses documents internes et/ou externes, faisant état de son mécénat.

ARTICLE 3 – Engagements de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine)

La Ville de Bordeaux s'engage dans le cadre de la communication de ce mécénat :

- à mentionner la Société INGEROP Conseil et Ingénierie sur le site internet du musée d'Aquitaine et sur les deux programmes culturels semestriels de l'année (parution en janvier et en septembre 2014).
- à laisser communiquer la Société INGEROP Conseil et Ingénierie sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes. A cet effet, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) autorise la Société INGEROP Conseil et Ingénierie à reproduire et à utiliser son nom, son logo et quelques visuels témoignant de ses activités culturelles.

La Ville de Bordeaux déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits, objet du présent paragraphe.

Les logos de la Ville de Bordeaux devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique que la Ville de Bordeaux communiquera à la Société INGEROP Conseil et Ingénierie.

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) propose à titre de contrepartie pour ce mécénat :

- Une mise à disposition d'espaces du musée d'Aquitaine pour l'organisation d'une soirée privée prévue le vendredi 24 janvier 2014 :
 - . l'auditorium (d'une capacité maximale de 200 personnes) et la présence d'un technicien,
 - . le hall du musée d'Aquitaine (d'une capacité maximale de 500 personnes debout) et la présence d'un agent d'accueil,
 - . la salle des ateliers pédagogiques (d'une capacité maximale de 25 personnes) et la présence d'un médiateur du musée et les fournitures des ateliers
- Des prestations proposées dans le cadre de cette soirée privée, de 17h00 à 18h30 :
 - . une visite commentée de l'exposition temporaire « Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène », le vendredi 24 janvier 2014, par le conservateur-commissaire de cette exposition,
 - . une visite guidée du parcours permanent « De la Préhistoire à la fin de la Renaissance », par le chargé des collections médiévales ou le conservateur des collections antiques,
 - . une visite guidée du parcours permanent « Bordeaux au 18^{ème} siècle, le commerce atlantique et l'esclavage », par le directeur du musée d'Aquitaine,
 - . la mise à disposition d'un médiateur pour des animations « juniors » en lien avec l'exposition temporaire « Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène ».

Le montant des contreparties de la ville de Bordeaux s'élève à 1 625 €, cette somme étant une valorisation, elle ne fera l'objet d'aucune facturation.

ARTICLE 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre des activités culturelles du musée d'Aquitaine à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au 31 décembre 2014.

ARTICLE 5 – Résiliation

En cas de non respect par l'une des parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit après un délai d'un mois suivant l'envoi par l'autre partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 6 – Litiges et Contentieux

Tous les litiges auxquels la présente convention pourra donner lieu seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

Toutefois, préalablement à l'engagement de toute procédure contentieuse, les parties s'efforceront de se concilier dans un délai maximal de quinze jours à compter de la survenance de la contestation.

ARTICLE 7 – Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de Ville, place Rohan – 33000 Bordeaux,
- pour la Société INGEROP Conseil et Ingénierie, Direction régionale Grand-Ouest, 5 impasse des Mûriers – 33692 Mérignac cedex.

Fait en 4 exemplaires,
A Bordeaux, le

P°/la Société INGEROP Conseil et Ingénierie
Le directeur régional,

P°/la Ville de Bordeaux
Le Maire

Philippe NANOT

Alain JUPPE

D-2013/669

Musée des Beaux Arts. Exposition Lowenstein. Subvention de l'Etat. Demande. Encaissement. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le prolongement de l'exposition consacrée aux tableaux MNR (Musées Nationaux Récupération), le musée des Beaux Arts présentera, après la réouverture de l'aile nord, une exposition temporaire d'une vingtaine d'œuvres, consacrée à l'artiste d'origine tchèque Fedor Lowenstein.

Trois œuvres conservées au Musée National d'Art Moderne seront accompagnées de peintures et de dessins, de documents d'archives sur la spoliation intervenue à Bordeaux, et des lettres échangées avec André Lhote.

Par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un soutien a été demandé à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS). De plus, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui a déjà apporté une subvention de 3000 €, propose une subvention supplémentaire de 5500 €.

En conséquence, nous vous demandons, mesdames, messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette subvention
- signer les documents afférents
- émettre le titre de recette correspondant aux sommes allouées

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/670

Musée des Beaux Arts. Exposition 'La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionnisme'. Conventions de partenariats. Signatures. Autorisations.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée des Beaux Arts va présenter du 24 octobre 2013 au 02 février 2014, à la Galerie des Beaux Arts, une exposition destinée à mettre en valeur le travail de la célèbre galerie Goupil.

Cette exposition, réalisée par le Musée d'Aquitaine qui possède un fonds de plus de 15 000 gravures et 70 000 photographies de la maison Goupil, grâce à des recherches inédites menées par l'historien d'art Paolo Serafini dans les fonds Goupil du musée d'Aquitaine et au Getty Research Institute, coorganisée avec la Fondation Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo, va mettre en regard les gravures et les œuvres des grands peintres italiens tels que G. de Nittis, A. Pasini, G. Boldoni, A. Mancini, R. Sorbi, V.M. Corcos, A. Campriani, D. Morelli. La filiale culturelle de la Fondation Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo a présenté cette exposition au musée de Rovigo, du 22 février au 23 juin 2013.

Devant l'intérêt de cette exposition, la société TV7 (groupe sud ouest) et Radio Nova Sauvagine veulent apporter leur soutien. Deux conventions de partenariat ont été établies à cette intention.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ces conventions

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Les 2 délibérations 669 et 670 concernent le Musée des Beaux-Arts.

Pour la 669 il s'agit d'une exposition consacrée à l'artiste tchèque Fedor Lowenstein, exposition autour de la spoliation d'une oeuvre qui est intervenue à Bordeaux. Cette oeuvre est actuellement au Musée des Arts Modernes à Paris. Elle sera présentée avec un certain nombre d'objets.

Elle bénéficiera de la dotation d'une subvention de la DRAC et de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

La délibération 670, toujours concernant le Musée des Beaux-Arts, est une participation à la communication de TV7 et de Radio Nova Sauvagine pour l'exposition en cours à la Galerie des Beaux Arts de la Maison Goupil et l'Italie.

M. LE MAIRE. -

Pas de difficultés ?

(Aucune)

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du..... reçue en préfecture le...

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux Arts »
d'une part,

ET

Radio Nova Sauvagine, SNB SAS, Siret 48098783300013, 15, rue Rode, 33000 Bordeaux, représentée par monsieur Aino Schlaegel, Directeur

Appelée ci-après Radio Nova Sauvagine
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le Musée des Beaux Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée «La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionnisme ».

Cette exposition se déroulera du 24 octobre 2013 au 02 février 2014, à la galerie de beaux arts, place du colonel Raynal, 33 Bordeaux.

Devant l'intérêt de cette exposition, Radio Nova Sauvagine souhaite apporter son soutien à cette manifestation dans le cadre d'un partenariat de communication.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de Radio Nova Sauvagine et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts.

ARTICLE II : Obligations de Radio Nova Sauvagine

Radio Nova Sauvagine s'engage à diffuser 3 campagnes de 32 spots de 20 secondes, dont 21 diffusions gratuites

Les frais techniques s'élèvent à 60 € HT

Radio Nova Sauvagine fera gagner des « entrées gratuites » à l'exposition ou des catalogues lors de jeux diffusés sur son antenne, et destinés à une promotion de l'exposition.

Radio Nova Sauvagine, fera apparaître le logo de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts sur tous ses documents de communication internes ou externes faisant état de son partenariat.

ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts s'engage :

A payer les frais de mises en place de la campagne de publicité pour un montant défini à l'article IV

A donner à Radio Nova Sauvagine pour un montant de 300 € :10 entrées gratuites (sous la forme de contre marques à échanger à l'entrée) et 10 catalogues ; que Radio Nova Sauvagine fera gagner sur son antenne,

A faire apparaître le logo de Radio Nova Sauvagine sur des documents de communication afférents à l'exposition, et dans l'enceinte de la galerie des beaux arts. La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts s'engage à soumettre pour validation à Radio Nova Sauvagine l'ensemble des documents sur lesquels figurera l'un de ses logos.

A laisser communiquer Radio Nova Sauvagine sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes, et éventuellement fournir gratuitement un ou des visuels (ektachromes ou fichiers) à Radio Nova Sauvagine (les droits de reproduction sont à la charge de Radio Nova Sauvagine)

ARTICLE IV : Conditions financières

Le budget de l'opération s'établit comme suit :

Tarif brut : 4080 € HT

Remises : 2856 € HT

Coût brut après remise : 1224 € HT

Coût net après remises : 1284 € HT (y compris les frais techniques de fabrication des spots)

ARTICLE V : Durée ; Annulation

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition « La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionisme ». Mais cette exposition peut être annulée, modifiée ou reportée, pour quelques causes que ce soit, et la campagne publicitaire correspondante peut donc être annulée.

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois. En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. Aucune pénalité ne sera due en cas d'annulation ou de report d'une exposition.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE VI : Contentieux

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VI I: Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex.

Pour Radio Nova Sauvagine, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Monsieur Aino Schlaegel
Directeur
Radio Nova Sauvagine

Monsieur Alain Juppé
Maire de la Ville de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé son maire, autorisé aux fins des présentes par délibération reçue en préfecture le

Appelée ci-après «Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts »

D'une part

Et

La société TV7 Bordeaux, Groupe Sud Ouest, SA au capital de 101346 euros, immatriculé au RCS de Bordeaux sous le numéro B 424 580 298, 73 avenue Thiers 33100 Bordeaux, représentée par Alain Perez, en sa qualité de Directeur

Appelé ci-après «TV7»

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts organise une exposition intitulée «La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionisme ». Cette exposition se déroulera à la Galerie des Beaux arts du 24 octobre 2013 au 02 février 2014, place du colonel Raynal, 33 000 Bordeaux.

TV7 souhaite apporter son soutien à cette exposition

ARTICLE I : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de TV7 et de la ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts.

1/ Les apports de TV7

Pour la campagne publicitaire de 84 spots concernant l'exposition «La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionisme », TV7 assure la production (valeur 590 €ht) d'un spot de 10 secondes, et sa diffusion quatre fois par jour pendant 3 semaines de campagne pour une valeur brute de 4620 € HT.

A faire une remise de 3015.75 € HT

TV 7 fera gagner à l'antenne 150 entrées pour l'exposition «La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionisme ».

TV7 fera apparaître le logo de la ville de Bordeaux-Musées des Beaux Arts sur tous ses documents de communication internes ou externes faisant état de ce partenariat.

2/ Les apports du Musée des Beaux Arts

Le Musée des Beaux Arts propose l'insertion du logo de TV7 dans le flyer (15000 ex), la présence du logo à l'intérieur de la galerie des beaux arts.

Dans le cadre de ce partenariat, le Musée des Beaux Arts s'engage à apporter :

- un soutien financier de 1604.25 € HT pour la diffusion et la production de spots classiques faisant la promotion de l'exposition, et payer les frais techniques d'un montant de 590 € HT
- Des images libres de droit pour la création du spot.
- 150 entrées (d'une valeur de 5 € l'entrée soit pour une valeur globale de 750 € Net ttc) à TV7 (sous forme de contre marques à échanger à l'entrée). Et que TV7 fera gagner à l'antenne.
- A soumettre pour validation à TV7 l'ensemble des documents sur lesquels figurera l'un de ses logos.

ARTICLE II : Facturation

SUD OUEST adressera au Musée des Beaux Arts une facture de 2 194,25 € HT pour l'exposition, correspondant à son apport financier.

Ce montant comprend la production par l'équipe TV7 et la diffusion sur l'antenne.

ARTICLE III : Durée

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition «La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionisme ».

En cas de force majeure, la présente convention pourra être résiliée de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois.

Toute modification fera l'objet d'un avenant négocié par les deux parties.

La Ville de Bordeaux conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE IV : litiges

La présente convention est rédigée en français.

Tous les litiges issus de la présente convention seront soumis, en tant que de besoin, aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE V : élection de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33000 Bordeaux
- Pour TV7, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait en trois exemplaires,
À Bordeaux le

TV7 Groupe SUD OUEST	L'ADJOINT AU MAIRE
---------------------------------------	---------------------------

D-2013/671

Archives municipales. Convention de cession de droits de reproduction et de représentation du fonds Piéchaud à la Ville de Bordeaux.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales de Bordeaux ont pour mission de collecter, conserver, classer et communiquer au public des fonds documentaires d'origine privée relatifs à l'histoire de Bordeaux et de ses habitants. À cet égard, s'est établie depuis l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1862 et la disparition de la plus grande partie du fonds ancien des archives communales, une tradition toujours vivace de dons destinés à l'enrichissement des fonds des Archives municipales.

Mme Anne-Catherine Hua détient les archives de son grand-père Martial Piéchaud (1888-1957), critique et écrivain né à Bordeaux, où il vécut durant sa jeunesse. Fils du chirurgien Timothée Piéchaud, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, Martial Piéchaud était un ami d'enfance de François Mauriac. Mme Hua souhaite en assurer la conservation pérenne et la diffusion auprès du public.

Le fonds Piéchaud se compose de la correspondance reçue par Martial Piéchaud (223 lettres), ainsi que de 24 lettres de Jean de la Ville de Miremont, de 2 lettres de sa mère et d'une lettre de sa sœur adressées à Louis Piéchaud.

Certains de ces documents, en raison de leur intérêt historique, avaient du reste été présentés dans le cadre de l'exposition « Une génération dans l'orage », organisée en 1968 à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, pour évoquer les écrivains bordelais et aquitains du début du XX^e siècle, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'armistice de 1918.

Par ailleurs, ce fonds complète utilement le fonds Georges Le Cardonnel, journaliste et romancier, donné à la Ville en 1990 pour être conservé aux Archives municipales, où il constitue la sous-série 101 S. Le fonds Le Cardonnel renferme en effet de nombreuses correspondances avec nombre d'hommes de lettres et journalistes, dont les frères Louis et Martial Piéchaud.

Aussi, compte tenu de l'intérêt de ce fonds pour l'histoire de Bordeaux et l'histoire littéraire, mais désireuse de conserver par devers elle les documents originaux, Mme Hua a proposé que les Archives municipales en assurent la numérisation de sorte que ces documents puissent être mis à la disposition des chercheurs.

Une convention de cession de droits de reproduction et de représentation, précisant les obligations des parties, a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION DE CESSION DE DROIT DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DU FONDSPIECHAUD A LA VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES)

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____

Et

Mme Anne-Catherine Hua demeurant 65, rue Pierre-Demours, 75017 Paris

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Mme Hua détient les archives de son grand-père, Martial Piéchaud (1888-1957), critique et écrivain d'origine bordelaise, dont elle souhaite assurer la conservation. Certains de ces documents, en raison de leur intérêt historique, ont figuré dans l'exposition intitulée « Une génération dans l'orage », organisée en 1968 à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, pour évoquer les écrivains de Bordeaux et de l'Aquitaine du début du siècle, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'armistice de 1918.

Aussi, compte tenu de l'intérêt de ce fonds pour l'histoire littéraire, Mme Hua a proposé aux Archives municipales de Bordeaux de réaliser la numérisation de ces documents qui pourront ainsi être mis à disposition des chercheurs.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'acter la numérisation des archives Piéchaud, de régler les conditions d'accès et de communication des reproductions numériques au public et la cession à titre gratuit des droits de représentation et de reproduction pour permettre la communication et la valorisation de ce fonds d'archives.

ARTICLE 2 –DESCRIPTION DU FONDS PIECHAUD

Mme Anne-Catherine Hua autorise la Ville de Bordeaux (Archives municipales) à numériser l'ensemble des documents du fonds Piéchaud dont elle est propriétaire, à savoir :

- la correspondance reçue par Martial Piéchaud (220 documents environ)
- 24 lettres de Jean- de La Ville de Miremont adressées à sa mère (2), à sa soeur (1) et à Louis Piéchaud (21), l'un des frères de Martial Piéchaud.

ARTICLE 3 – PRISE EN CHARGE ET NUMERISATION

La Ville de Bordeaux (Archives municipales) prend à sa charge les frais de transport (aller et retour) et de numérisation de ces documents ainsi que leur assurance, pendant la durée du dépôt.

A l'issue de cette opération, les documents originaux seront restitués à Mme Hua, leur propriétaire.

ARTICLE 3 – COMMUNICATION ET DIFFUSION

Afin que ces reproductions puissent être consultées par le public et valorisées, Mme Hua cède ses droits patrimoniaux de la façon suivante :

- le droit de représentation des reproductions numériques dans les locaux des Archives municipales, pour toute communication au public dans le cadre d'une consultation des documents, d'une exposition, d'un colloque, d'une journée d'étude ou de tout autre atelier ou manifestation organisée par et pour les Archives municipales de Bordeaux.
- le droit de représentation des reproductions numériques dans les locaux appartenant à la Ville de Bordeaux, dans le cadre d'une exposition, d'un colloque, d'une journée d'étude ou de tout autre atelier ou manifestation organisée par et pour les Archives municipales de Bordeaux ou dans lesquels les Archives municipales de Bordeaux seraient partenaires.
- le droit de représentation des reproductions numériques dans tous lieux et tous espaces privés ou publics pour et dans lesquels les Archives municipales auraient consenti à une copie des reproductions numériques.
- le droit de reproduction des reproductions numériques pour les Archives municipales par tous moyens d'édition graphique pour des catalogues d'exposition, des guides de recherches, des instruments de recherche, des publications, des brochures, des cartes postales, des cartes de vœux, des programmes, des affiches, des plaquettes, des cartons d'invitation, des communiqués de presse, des dossiers de presse, par tous moyens audiovisuels pour des reportages, des films, des documentaires, des ateliers pédagogiques y compris les vidéogrammes, par tous les moyens multimédia tant sur supports « off line » tels CD-ROM, CDV, CDI que par les moyens de télécommunication tels internet ou d'autres réseaux pour des dossiers documentaires, des expositions numériques, des parcours de recherche, des publications numériques, des bases de données de recherche, des communiqués de presse, des dossiers de presse, des articles publiés électroniquement.
- le droit de reproduction des reproductions numériques à usage privé des personnes dans le cadre de recherches effectuées dans les locaux affectés à la consultation des documents des Archives municipales. Ces reproductions sont autorisées expressément dans le cadre d'un usage non commercial, à des fins strictement personnelles par et pour le lecteur, selon les tarifs en vigueur aux Archives municipales.
- le droit de reproduction des reproductions numériques pour un tiers à des fins d'exposition en tous lieux et espaces publics et privés, à des fins d'édition graphique (catalogues, publications, brochures, cartes postales, programmes,

affiches, plaquettes, sans que cette liste ne soit limitative), à des fins d'édition audiovisuelle y compris sous forme de vidéogramme, à des fins d'édition multimédia tant sur supports « off line » tels CD-ROM, CDV, CDI que par les moyens de télécommunication tels Internet ou d'autres réseaux, selon les tarifs en vigueur aux Archives municipales.

Dans tous les cas d'usage (droit de reproduction des documents à usage privé des personnes ou pour un tiers), l'utilisateur sera informé de son obligation à se conformer au code de la propriété intellectuelle tant pour les éventuels droits patrimoniaux qui y seraient attachés, qu'au regard des droits moraux (droits perpétuels) et de l'obligation de mentionner systématiquement le lieu de conservation, la désignation du fonds et la cote du document conformément à la mention suivante :

Archives municipales de Bordeaux, Fonds Piéchaud, [cote du document]

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour Mme Anne-Catherine Hua, 65, rue Pierre-Demours, 75017 Paris.

Fait à Bordeaux en cinq exemplaires le

La détentrice

Le maire de la Ville de Bordeaux

D-2013/672

Archives municipales. Documentaire réalisé par M. Philippe Michel sur la construction du pont Jacques Chaban-Delmas. Convention de don et de cession de droits d'exploitation. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales ont pour mission de collecter, conserver, classer et communiquer au public des fonds documentaires, quel que soit leur support, relatifs à l'histoire de Bordeaux et de ses habitants. Par ailleurs, depuis l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1862, où la plus grande partie du fonds ancien des archives communales a été détruit, une tradition vivace de dons pour enrichir les fonds d'archives de la Ville s'est établie.

M. Philippe Michel a réalisé un documentaire audiovisuel sur la construction du pont Jacques Chaban-Delmas. Afin d'assurer la conservation de ce reportage et de le mettre à la disposition du public le plus large, il souhaite en faire don à la Ville de Bordeaux pour ses Archives municipales.

Une convention de don et de cession de droits d'exploitation, précisant les obligations des parties, a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer cette convention

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Les délibérations 671 et 672 concernent les archives. Ce sont des documents qui sont alloués ou confiés aux Archives municipales.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes non plus ?

(Aucun)

**CONVENTION DE DON ET DE CESSION DES DROITS
D'EXPLOITATION
D'UN REPORTAGE AUDIOVISUEL AU BÉNÉFICE DE LA
VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES)**

ENTRE :

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal du....., reçue en Préfecture le

Ci-après désignée par « Ville de Bordeaux – Archives municipales »

D'une part,

ET :

Monsieur Philippe Michel

Demeurant : 14 allées d'Orléans à Bordeaux

Ci-après désigné « le réalisateur »

D'autre part,

PREAMBULE

Etant préalablement rappelé que les Archives municipales de Bordeaux ont pour mission de collecter, conserver, classer et communiquer au public des fonds documentaires relatifs à l'histoire de Bordeaux et de ses habitants, Monsieur Philippe Michel a réalisé un documentaire sur la construction du Pont Jacques-Chaban-Delmas. Afin d'assurer la conservation de ce reportage, il souhaite en faire don à la Ville de Bordeaux pour les Archives municipales.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet le don du reportage et la cession des droits d'exploitation du documentaire réalisé par M. Philippe Michel, telles que décrites à l'article 2.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU DOCUMENTAIRE

Le présent contrat porte sur un documentaire réalisé à Bordeaux par M. Philippe Michel en 2012-2013 sur la construction du pont Jacques Chaban-Delmas, donné aux Archives municipales sous forme de DVD.

ARTICLE 3 : PROPRIETE MATERIELLE DU DOCUMENTAIRE

Le reportage sera la propriété matérielle pleine et entière de la Ville de Bordeaux. Il est conservé aux Archives municipales de Bordeaux.

ARTICLE 4 : CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION A LA VILLE DE BORDEAUX – Archives municipales

Le réalisateur cède à la Ville de Bordeaux – Archives municipales, à titre gratuit et non exclusif, et pour la durée allant jusqu'à l'extinction des droits de propriété intellectuelle protégeant le droit d'auteur, soit 70 ans après le décès de l'auteur, les droits d'exploitation attachés au reportage décrit à l'article 2, comprenant notamment le droit de reproduction et le droit de représentation selon les modalités des articles 4.1, 4.2 et 4.3.

4.1 DROIT DE REPRODUCTION

Pour le reportage tel que décrit à l'article 2, le réalisateur cède à la Ville de Bordeaux – Archives municipales, le droit de reproduction du documentaire, sur tout support, numérique ou optonumérique et ce par tout procédé technique, notamment et non limitativement par l'enregistrement numérique ou informatique.

Afin de respecter l'intégrité du documentaire, il ne pourra être effectué de reproduction dénaturante (avec modification du contenu de la photographie originale) sans l'accord express du réalisateur.

4.2 DROIT DE REPRESENTATION

Pour le documentaire tel que décrit à l'article 2, le réalisateur cède à la Ville de Bordeaux – Archives municipales, le droit de représentation du reportage, en vue de sa communication directe et indirecte au public sous forme d'original ou par tout procédé de reproduction numérique dans le cadre de transmissions par télédiffusion, présentations ou projections publiques, expositions organisées par les Archives municipales.

4.3 CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le réalisateur autorise la Ville de Bordeaux – Archives municipales, à exploiter le documentaire (reproduction et représentation) dans le cadre :

- De la consultation des fonds en salle de lecture des Archives municipales
- Des activités culturelles réalisées par les Archives municipales ou en partenariat avec elles.

4.4 TERRITOIRE ET DUREE DE LA CESSION

La présente cession est consentie pour le monde entier et pour la durée légale de protection telle que définie à l'article L. 123- du code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 5 : UTILISATION DU DOCUMENTAIRE PAR LES TIERS

Le réalisateur conserve ses droits patrimoniaux d'exploitation (droits de reproduction et de représentation) pour toute utilisation effectuée par toute autre personne (éditeurs de presse, de livres, multimédia, utilisateurs en général à quelque titre que ce soit).

Toute demande de réutilisation adressée aux Archives municipales par un tiers devra faire l'objet de son accord express.

ARTICLE 6 : UTILISATION DU DOCUMENTAIRE PAR LE REALISATEUR

Le réalisateur conserve l'usage qu'il voudrait faire de son reportage.

ARTICLE 7 : DROIT MORAL

Le droit moral attaché au documentaire reste expressément réservé au réalisateur et à ses ayants droit. Dans le cadre de ses activités, la Ville de Bordeaux – Archives municipales s'engage à veiller au respect de ce droit moral.

ARTICLE 8 : CREDITS

Toute reproduction partielle ou totale de ce reportage décrit à l'article 2 sera accompagnée du crédit suivant :

Archives municipales de Bordeaux, don Philippe Michel, [cote]

ARTICLE 9 : GARANTIES

9.1 Le réalisateur garantit la Ville de Bordeaux – Archives municipales que le reportage ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

9.2 Le réalisateur garantit la Ville de Bordeaux – Archives municipales contre toute réclamation, action, recours que pourrait former toute personne physique ou morale au titre de tous les engagements pris par lui et déclare détenir tous les droits et autorisations afférents aux différents éléments constitutifs des photographies.

9.3 Le réalisateur reconnaît que la présente cession a été opérée après son autorisation accordée conformément aux dispositions de l'article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle.

9.4. En conséquence, le réalisateur garantit à la Ville de Bordeaux – Archives municipales l'exploitation paisible des droits cédés contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque.

ARTICLE 10 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, moyennant un préavis d'un mois. La ville conserve la faculté de la résilier pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est régi par la loi française.

Tout litige relatif notamment à la validité, l'interprétation et l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires originaux, le

Le réalisateur,

La Ville de Bordeaux

DELEGATION DE Monsieur Michel DUCHENE

D-2013/673

Affermage des sites de stationnement Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine. Rapport d'activité du 01/01/2012 au 31/03/2013. Information.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une société d'économie mixte détenue à 65% par la Ville de Bordeaux.

Cette société a en charge, par délégation de service public (« DSP ») avec la Ville de Bordeaux, l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et du parc de stationnement de proximité des allées de Chartres et Bristol sur la place des Quinconces, pour la période allant du 1er janvier 2011 au 31 mars 2013.

Le Conseil Municipal du 25 février 2013 s'est prononcé en faveur du renouvellement de SGGPB en tant que fermier de la DSP, dans le cadre d'un contrat d'affermage allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2016.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

1/ Faits marquants de l'exercice 01/01/2012 – 31/03/2013

Sur les 3 parkings, l'exercice est marqué par le maintien des grilles tarifaires horaires et des grilles tarifaires abonnés, respectivement en vigueur depuis le 1er janvier 2011 et le 1er février 2011.

Concernant l'année 2012, les recettes issues des 3 parkings sont relativement stables par rapport à 2011 (2.304 k€ en 2012 contre 2.306 k€ en 2011). Elles regroupent essentiellement 2 segments d'activités, dont les évolutions 2012 sont contrastées :

Le chiffre d'affaires « clientèle abonnés ».

Ce dernier est en augmentation de 4,6% entre 2011 et 2012, du fait d'une hausse globale du nombre d'abonnés de 3,9% (+4,2% pour Victor Hugo, +3,9% pour Chartres / Bristol et +0,9% pour Alsace Lorraine).

La politique de délivrance d'abonnement est maintenue, l'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.

Les locations d'emplacements du parc Alsace Lorraine répondent à toutes les demandes des résidents.

Le chiffre d'affaires « clientèle horaire ».

Celui-ci est en baisse de 3,6%, compte-tenu d'une diminution globale du nombre d'entrées de 6,1% (-10,8% pour Victor Hugo et +2,6% pour Chartres / Bristol).

La fréquentation du parc Victor Hugo est en diminution à l'image des parkings sur l'agglomération bordelaise, tandis que la fréquentation des Allées de Chartres progresse.

Parmi les charges associées à la DSP, on notera :

La réalisation d'un certain nombre de travaux sur les parkings Victor Hugo et Allées de Chartres.

Pour Victor Hugo, il s'agit de la reprise de l'intégralité des canalisations du réseau incendie armé au niveau 1 et au niveau 2, du remplacement des détecteurs incendie au niveau du sous-sol, de la reprise de la signalisation existante au niveau du 1er étage, ou du remplacement de blocs secours au niveau sous-sol, rez-de-chaussée et entresol.

Pour les Allées de Chartres, cela concerne la réfection de la signalisation existante sur l'ensemble du parc de stationnement, la reprise progressive de l'éclairage sur l'ensemble du

parc, la reprise d'une partie du système de clôture du parc, ou la réfection de l'évacuation des eaux pluviales au niveau de la salle de contrôle du parc.

La relative stabilité de la redevance versée à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la DSP (1.346 k€ en 2012 contre 1.349 k€ en 2011).

Il ressort de ces principaux éléments un résultat net de la DSP avant impôts de 185 k€ en 2012, contre 231 k€ 2011.

Concernant le 1er trimestre 2013, les recettes issues des 3 parkings progressent globalement de 2,8% (549 k€ au 1er trimestre 2013 contre 534 k€ au 1er trimestre 2012) :

Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » est relativement stable (-0,13%), du fait de la stagnation du nombre d'abonnés (+0,08% d'abonnés au global avec +3,35% pour Victor Hugo, -1,89% pour Alsace-Lorraine et -5,84% pour Chartres / Bristol).

Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » est en hausse de 5,44%, pour une fréquentation globale en hausse de 3,4% (+4,77% pour Victor Hugo et +1,21% pour Chartres / Bristol).

2/ Actions de développement durable

SGGPB s'est engagé aux côtés de la Ville de Bordeaux dans la démarche Agenda 21 validée par le conseil municipal du 22 décembre 2008.

Certaines des actions développées par SGGPB dans le cadre de cette politique sont les suivantes :

Réduire la consommation électrique : 11 blocs d'éclairage de sécurité ont été remplacés par de nouveaux modèles à LED basse consommation sur Victor Hugo, 6 sur Alsace-Lorraine ;
Création d'emplacements pour les véhicules électriques : 6 places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques sont installées à ce jour (4 places pour Victor Hugo et 2 places pour les Allées de Chartres) ;

Accroître le nombre d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite : 2 places ont été inaugurées sur le parking Victor Hugo ;

Développement du covoiturage : 4 places de stationnement ont été mises à la disposition gratuite de la société Autocool (2 à Victor Hugo et 2 aux Allées de Chartres) ;

Création d'emplacements de stationnements supplémentaires pour vélo dans le parking Victor Hugo ;

Maîtriser la consommation d'énergie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : 2 écrans d'ordinateurs ont été remplacés par un nouvel écran à LED basse consommation sur Victor Hugo, 1 sur Allées de Chartres ;

Utilisation de produits d'entretien biodégradables sur les 3 parcs...

3/ Indicateurs d'activité

Sur la période du 01/01/2012 au 31/03/2013, les taux d'occupation mensuel des 3 parkings sont globalement satisfaisants :

Victor Hugo : une fourchette en journée de 68% (février 2012) à 89,62% (août 2012),
Alsace Lorraine : une fourchette la nuit de 75,43% (août 2012) à 91,14% (avril 2012) (le parking étant uniquement réservé aux abonnés, la plage horaire la plus significative se situe entre 20h et 8h du matin),

Allées de chartres : une fourchette en journée de 75,15% (avril 2012) à 89,26% (mars 2013).

4/ Programme prévisionnel de travaux

Les moyens mis en œuvre par SGGPB doivent évoluer dans le sens d'une amélioration de la gestion et du service à l'utilisateur. Ainsi, après la prise en compte des différents besoins et demandes des parties concernées (Ville de Bordeaux, clientèle horaire et abonnée), la rénovation et l'extension du local à vélos sur le parking Victor Hugo sont prévues.

En outre, conformément au nouveau contrat d'affermage allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2016, SGGPB s'est engagé dans le renouvellement du matériel de péage ainsi que dans la mise en conformité des gaines de désenfumage du niveau sous-sol.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport d'activité de la DSP du 1er janvier 2012 au 31 mars 2013. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Annexe : principaux éléments du compte de résultat de la DSP gérée par SGGPB

En € HT	2011	2012	Δ 2012-2011	1er trim. 2013
Recettes Victor Hugo	1 375 496	1 337 440	-2,8%	321851
Recettes Alsace Lorraine	102 364	102 667	0,3%	25497
Recettes Chartres	828 405	863 461	4,2%	202286
Total recettes des 3 parcs	2 306 265	2 303 568	-0,1%	549634
Charges d'exploitation Victor Hugo	504 337	521 056	3,3%	128274
Charges d'exploitation Alsace Lorraine	51 316	57 222	11,5%	14848
Charges d'exploitation Chartres	170 645	194 251	13,8%	44628
Total charges d'exploitation des 3 parcs	726 298	772 529	6,4%	187750
Résultat d'exploitation Victor Hugo	871 159	816 384	-6,3%	193577
Résultat d'exploitation Alsace Lorraine	51 048	45 445	-11,0%	10649
Résultat d'exploitation Chartres	657 760	669 210	1,7%	157658
Total résultat d'exploitation des 3 parcs	1 579 967	1 531 039	-3,1%	361884
Redevance Victor Hugo	772 590	740 760	-4,1%	173818
Redevance Alsace Lorraine	31 000	31 000	0,0%	7750
Redevance Chartres	545 564	573 953	5,2%	132057
Total redevances versées à la Ville	1 349 154	1 345 713	-0,3%	313625
Résultat net avant IS Victor Hugo	98 569	75 624	-23,3%	19759
Résultat net avant IS Alsace Lorraine	20 048	14 445	-27,9%	2899
Résultat net avant IS Chartres	112 196	95 257	-15,1%	25601
Total résultat net avant IS des 3 parcs	230 813	185 326	-19,7%	48259

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DUCHENE. -

Cette délibération pour information concerne le rapport d'activité de la société de Grands Garages de Bordeaux.

Je peux répondre aux questions.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous n'hésitez pas à rappeler la répartition des compétences en matière de propreté et notamment les nombreux rappels à l'ordre de la Chambre Régionale des Comptes. Par contre, là encore, on vous entend peu sur ses recommandations en matière de stationnement et le fait qu'elle a demandé à plusieurs reprises à la Ville de Bordeaux de céder à la Communauté Urbaine de Bordeaux la gestion de ces fameux parkings.

Evidemment on n'a pas de doute, en tout cas on connaît la raison pour laquelle vous conservez ces parkings. Ils sont lucratifs pour la Ville. Mais je tenais quand même à mettre en lumière votre double discours quand il s'agit de la répartition des compétences. Quand ça vous arrange vous voulez les garder, quand ça ne vous arrange pas vraiment, vous voulez bien les transférer.

M. LE MAIRE. -

Mauvaise pioche une fois de plus. Je suis tout à fait prêt à transférer le stationnement à la CUB. Je l'ai dit à plusieurs reprises déjà, mais vous êtes peut-être un peu dur d'oreille.

Ce que je voulais dire simplement, c'est que dès le moment où la CUB nous aura remboursé ce qu'elle nous doit au titre de la propreté, nous lui transférerons tout ce qui concerne le stationnement, et nous n'y perdrons pas.

Je suis tout à fait d'accord pour cela. Je l'ai demandé à plusieurs reprises.

Il faudra simplement regarder les problèmes de propriété parce qu'il se trouve que nous sommes propriétaires de plusieurs de ces parkings. Donc il faudra les régler. Ce n'est pas si simple.

Mais sur le principe, si la CUB reprend ses responsabilités en matière de propreté, pas de problèmes sur le stationnement.

Voyez, vous êtes mal informé.

Pas de vote. C'était une information.

RAPPORT D'ACTIVITE DU 1^{er} JANVIER 2012
AU 31 MARS 2013

AFFERMAGE DES SITES DE STATIONNEMENT

PARKING VICTOR HUGO

GARAGE ALSACE LORRAINE

PARC DES ALLEES DE CHARTRES/BRISTOL

PARTIE I COMPE-RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER	PARKING VICTOR HUGO 3
1. COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE.....		4
1.1 PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE		4
1.2 EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS.....		4
1.3 PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX		5
1.4 RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS.....		5
1.5 ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS ÉVENTUELLES		7
1.6 MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION		7
1.7 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		8
2. COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER.....		11
2.1 GRILLE TARIFAIRE		11
2.2 TAUX D'OCCUPATION MENSUEL		12
2.3 REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER.....		14
2.4 DURÉES MOYENNES DE STATIONNEMENT.....		15
2.5 CARACTÉRISTIQUES DE LA FRÉQUENTATION ABONNÉ		16
2.6 CARACTÉRISTIQUES DE LA FRÉQUENTATION HORAIRE		21
PARTIE II ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	PARKING VICTOR HUGO 26
1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS		27
1.1 ENQUÊTE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE		27
1.2 ÉVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT		32
1.3 CONCLUSIONS		34
2. LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS		35
3. DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE.....		36
4. ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS		37
PARTIE III COMPE-RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER	GARAGE ALSACE.....	36
1. COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE.....		39
1.1 PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE		39
1.2 EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS.....		39
1.3 RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS.....		39
1.4 ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS ÉVENTUELLES		39
1.5 MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION		40
1.6 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		41
2. COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER.....		43
2.1 GRILLE TARIFAIRE		43
2.2 TAUX D'OCCUPATION MENSUEL		43
2.3 DURÉES MOYENNES DE STATIONNEMENT.....		44
2.4 CARACTÉRISTIQUES DE LA FRÉQUENTATION ABONNÉ		46

PARTIE IV ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	GARAGE ALSACE	48
1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS		49
1.1 ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE		49
1.2 EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT		52
1.3 CONCLUSIONS		54
2. LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS		55
3. DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE		55
4. ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS		56
PARTIE V COMPE-RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER	PARC A. DE CHARTRES	57
1. COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE		58
1.1 PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE		58
1.2 EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS		58
1.3 RELEVÉ ANNUEL DES EVENEMENTS		59
1.4 ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES		61
1.5 MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION		62
1.6 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE		63
2. COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER		65
2.1 GRILLE TARIFAIRE		65
2.2 TAUX D'OCCUPATION MENSUEL		66
2.3 REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER		68
2.4 DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT		69
2.5 CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE		71
2.6 CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE		75
PARTIE VI ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	PARC ALLEES DE CHARTRES	80
1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS		81
1.1 ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE		81
1.2 EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT		88
1.3 CONCLUSIONS		90
2. LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS		91
3. DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE		91
4. ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS		92
PARTIE VII COMPTES DE RESULTAT REALISES DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 31 MARS 2013		94

PARTIE I

COMPTE – RENDU ANNUEL **TECHNIQUE ET FINANCIER**

PARKING VICTOR HUGO

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette période d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Maintien de la grille tarifaire horaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011
- Maintien de la grille tarifaire abonnée en vigueur depuis le 1^{er} février 2011
- Accroissement progressif du nombre d'abonnés
- Baisse de la fréquentation horaire sur l'ensemble de la période
- Réalisations de nombreux travaux sur l'ensemble du parc

Par avenant en date du 11 décembre 2012, la Mairie de Bordeaux a prolongé le contrat d'affermage signé le 28 décembre 2010 pour une durée de trois mois. La durée de ce contrat étant dès lors fixé à deux ans et trois mois, soit du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 mars 2013.

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

● L'historique

Gestionnaire et exploitant du parking depuis sa création, en 1960, notre société a entrepris de nombreuses réalisations notamment ces dernières années.

En 2005, des travaux de restructuration de la salle de contrôle ont été entrepris en même temps que son agrandissement. Un emplacement dédié à la réception de la clientèle y a été créé. La zone de paiement a aussi été restructurée pour une meilleure visibilité de la part de nos usagers. Le niveau rez-de-chaussée et le niveau entresol ont entièrement été repeints. Un nouveau dispositif de vidéo-surveillance a été mise en place comprenant 16 caméras, une matrice d'enregistrement STOREVISION et un PC de réception permettant de visionner en temps réel les images provenant des caméras implantées sur d'autres sites comme le garage Alsace Lorraine.

En 2006, devant la demande croissante en stationnement de deux roues, deux nouveaux locaux pour les motos ont été créés au niveau de l'entresol.

En 2008, les deux cages d'escaliers allant du rez-de-chaussée à la terrasse ont été entièrement repeintes et les deux ascenseurs ont été remis à neuf.

En 2009, le niveau R1 a été entièrement repeint.

En mars 2010, l'ensemble du matériel de péage a été remis à neuf lors du passage à la norme CB 5.2 au niveau des caisses de paiement et des bornes de sortie.

En 2011, suite à nos engagements et dans le but d'accroître la qualité du service rendu à notre clientèle, 4 bornes pour le rechargement des véhicules électriques ont été mises en service sur le parc de Victor Hugo, niveau rez-de-chaussée et R+1. Deux places supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite ont été créées au niveau rez-de-chaussée.

De plus, dans le cadre de la mise en place d'un service de nettoyage de voiture sans eau, le local du R+1, a été remis aux normes électriques et entièrement repeint.

D'autres réalisations ont eu lieu durant notre exploitation comme la réfection de l'ensemble de l'éclairage du parking, l'amélioration de l'intégralité de l'installation électrique ou la réfection de l'imperméabilité de la terrasse.

● **Les réalisations sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013**

En mars 2012, la reprise de l'intégralité des canalisations de notre Réseau Incendie Armé au niveau 1 et au niveau 2.

En avril 2012, le remplacement des détecteurs incendie au niveau sous-sol.

D'autres réalisations ont eu lieu durant cette période, comme la reprise de la signalisation existante au niveau du 1^{er} étage ou le remplacement de blocs secours au niveau sous-sol, rez-de-chaussée et entresol.

1-3- PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Les moyens mis en œuvre par le Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux doivent évoluer dans le sens d'une amélioration de la gestion et du service à l'utilisateur.

Après la prise en compte des différents besoins et demandes des parties concernées (Mairie de Bordeaux, SGGPB et clientèle horaire et abonnée), la rénovation et l'extension sur le parc de stationnement Victor Hugo du local à vélos sont prévues pour accroître la qualité du service rendu à notre clientèle.

En outre, conformément au nouveau contrat d'affermage en date du 15 mars 2013, la SGGPB s'est engagée dans le renouvellement du matériel de péage ainsi que dans la mise en conformité des gaines de désenfumage du niveau sous-sol.

1-4- RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS

Une liste des événements ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du parking Victor Hugo est présentée ci-dessous.

● **DIMANCHE 1 Janvier 2012**

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

● **DIMANCHE 5 Février 2012**

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 4 Mars 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 1 Avril 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 6 Mai 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 3 Juin 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 1 Juillet 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 5 Août 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 2 Septembre 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 7 Octobre 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 4 Novembre 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 2 Décembre 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 6 Janvier 2013

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 3 Février 2013

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

● DIMANCHE 3 Mars 2013

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

1-5- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le parc de stationnement Victor Hugo est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents et autres abonnés peuvent entrer et sortir du parc en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire peut entrer en prenant un ticket et sortir du parc en permanence après paiement.

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du 24h/24h et 7j/7.

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 est de 11000 heures, correspondant en présence à 5 postes en équivalent temps plein.

1-6- MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

L'information passe par différents vecteurs et supports :

- L'information permanente : signalétique, information dans les parcs, site internet
- L'information ponctuelle sous forme de « publicité »

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliants distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers		Parking Victor Hugo						
Accueil physique : lieu								
	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercr.</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vend.</i>	<i>Sam.</i>	<i>Dim.</i>	
Accueil physique : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Accueil téléphonique : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Accueil via phonie : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Messagerie et e.mail	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	
Présence technique	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	

1-7- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

● Action 1: Accroître la capacité d'accueil du local de stationnement vélo.

Il est prévu la création d'emplacements de stationnement pour vélo supplémentaires sur le parking Victor Hugo.

● Action 2: Créer des emplacements pour les véhicules électriques

Quatre places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques ont été inaugurées au deuxième trimestre de l'année 2011. Au cours de la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013, neuf rechargements de véhicules électriques ont été répertoriés.

● Action 3: Accroître le nombre d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite.

Deux places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ont été inaugurées.

● Action 4: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Un agent est titulaire d'un abonnement de transport en commun et utilise ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail et entre les différents sites de stationnement. Conformément à nos engagements, la SGGPB assume à sa charge la moitié du coût de cet abonnement.

En outre, régulièrement nos agents d'exploitation utilisent les modes de mobilité alternatifs (à pied, en vélo électrique ou en transport en commun) pour nos déplacements intrasites. Pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013, plus de 1250 déplacements intrasites ont été effectués par un de ces modes de mobilité.

● Action 5: Mettre gratuitement à la disposition de structures gestionnaires de covoiturage des places de stationnement

Deux places de stationnement ont été mises à la disposition gratuite de la société Autocool sur l'enceinte du parking Victor Hugo.

● Action 6: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

La spécificité du matériel de péage implanté sur le parc de stationnement Victor Hugo, barrière levante équipée de lisse pendulaire non articulée auto-freinante sans lyre de repose, permet d'éviter tout risque de nuisances sonores de ces équipements.

De façon hebdomadaire, un contrôle du bon fonctionnement de ces équipements a été effectué.

● Action 7: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 8: Maîtriser la consommation d'énergie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Deux écrans d'ordinateur ont été remplacés par un nouvel écran à LED à basse consommation sur l'ensemble du site.

● Action 9: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Onze blocs d'éclairage de sécurité ont été remplacés par de nouveaux modèles à LED basse consommation à haute durée de vie.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 10: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le parc de stationnement Victor Hugo a été d'environ 15 000 feuilles de papier pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013.

Tous les documents internes à la société ne nécessitant pas d'archivage, la réutilisation de papier déjà imprimé et l'impression recto-verso a permis de réduire la consommation de papier.

● Action 11: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label FSC. Le label FSC implique que le papier est fabriqué à partir de fibres de bois issus de forêts gérées durablement et de fibres recyclées post-consommation.

Après la parution de nombreuses études sur les dangers du Bisphénol A, les rouleaux de papier permettant l'impression des tickets d'entrée et des reçus de paiement ont été remplacés, malgré le surcoût, par du papier recyclable garanti sans Bisphénol A.

● Action 12: Veille technologique pour les équipements de l'ensemble du site de stationnement

L'ensemble des blocs d'éclairage de sécurité sera remplacé au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par de nouveaux modèles à LED plus performant au niveau de la consommation d'énergie et à haute durée de vie.

Le critère « empreinte écologique » rentre en compte dans le choix du matériel informatique lors du remplacement du matériel existant.

● Action 13 : Tri sélectif des ordures « internes » de la société

Les ordures « internes » de la société comprenant du papier, des cartons ou du métal sont déposées régulièrement après des centres de tri ouverts par la CUB. Les néons sont déposés auprès de nos fournisseurs pour recyclage en contrepartie de l'écotaxe payée lors de l'achat. Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur les principes de tri sélectif à respecter.

● Action 14: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS HORAIRES VEHICULES LEGERS

HORAIRES	DE 8H00 A 20H00	DE 20H00 A 8H00
1/2h	0,00€	0,00€
1h	1,80€	1,80€
2h	3,50€	3,50€
3h	5,00€	3,50€
4h	6,50€	3,50€
5h	8,00€	3,50€
6h	9,50€	3,50€
7h	11,00€	3,50€
8h et +	12,50€	3,50€

Forfait Ticket	Perdu = 16€
----------------	-------------

TARIFS ABONNEMENT

Mensuel 24h/24h	Résident	64 €
Mensuel 24h/24h	Etudiant	64 €
Mensuel 24h/24h	Mobilité réduite	64 €
Mensuel 24h/24h	Normal	75 €
Mensuel 24h/24h	Sous-sol	80 €
Mensuel 24h/24h	Deux roues	26 €
Permanent	Vélo	15 €

TARIFS CHEQUES PARKING

Commerçant - 100	90 €
Marché VH - 100	75 €

2-2- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

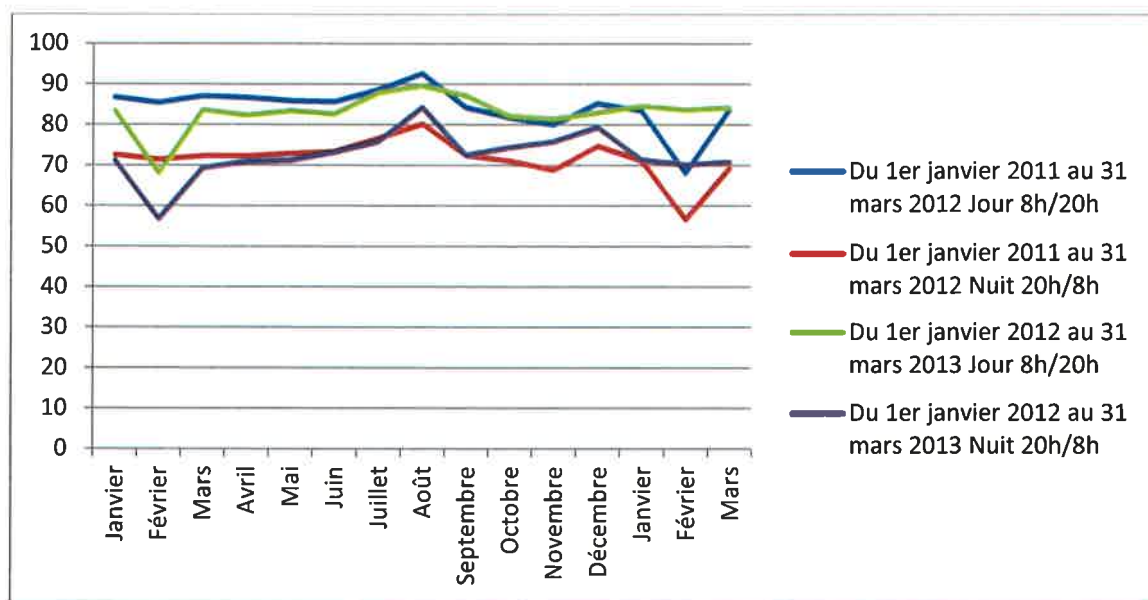
Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage par rapport aux 712 places constituant le parc de stationnement Victor Hugo. Une distinction est faite entre l'occupation en journée (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation en soirée (de 20 heures à 8 heures).

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 712 places constituant le parc de stationnement Victor Hugo.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations de l'année 2011 sont donnés.

	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012		Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013	
	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	86,78	72,78	83,42	71,22
Février	85,39	71,56	68,07	56,78
Mars	87,03	72,43	83,67	69,31
Avril	86,71	72,41	82,34	70,94
Mai	85,92	73,08	83,41	71,24
Juin	85,67	73,54	82,63	73,26
Juillet	88,54	76,81	87,88	75,83
Août	92,57	80,33	89,62	84,27
Septembre	84,19	72,55	87,11	72,55
Octobre	81,76	71,21	82,14	74,39
Novembre	79,97	68,93	81,49	75,87
Décembre	85,23	74,87	82,97	79,41
Janvier	83,42	71,22	84,61	71,43
Février	68,07	56,78	83,69	70,14
Mars	83,67	69,31	84,24	70,89

Evolution du taux d'occupation mensuel

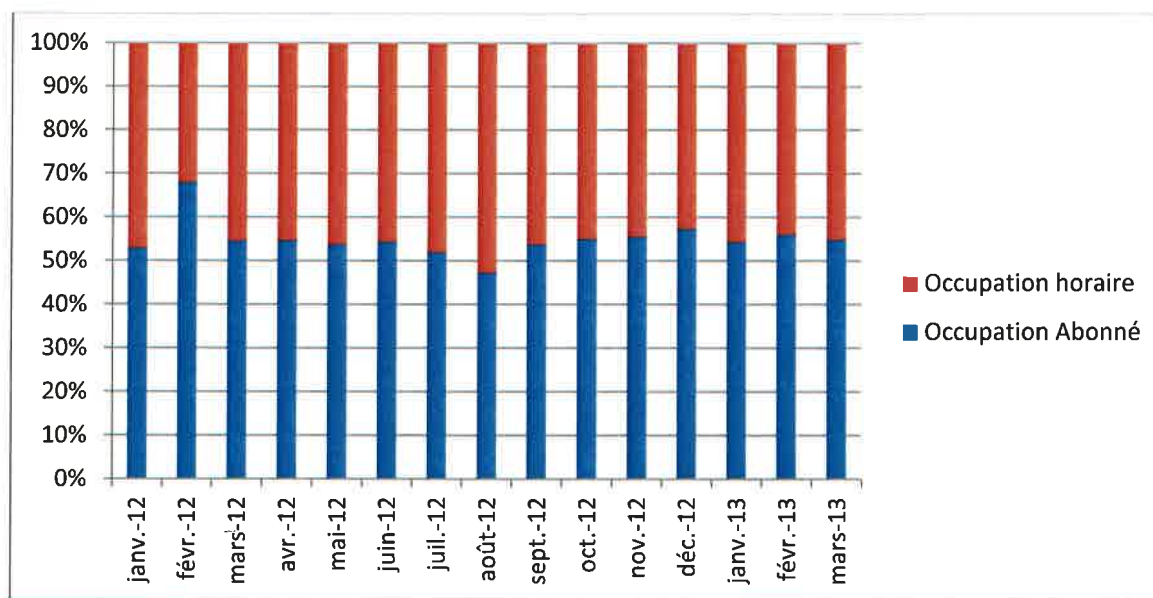


2-3- REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER

Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage. Une distinction a été faite entre la clientèle horaire et abonnée.

	Occupation Abonné	Occupation horaire
Janvier 2012	52,89	47,11
Février 2012	67,87	32,13
Mars 2012	54,53	45,47
Avril 2012	54,61	45,39
Mai 2012	53,72	46,28
Juin 2012	54,33	45,67
Juillet 2012	51,96	48,04
Août 2012	47,25	52,75
Septembre 2012	53,69	46,31
Octobre 2012	54,93	45,07
Novembre 2012	55,48	44,52
Décembre 2012	57,34	42,66
Janvier 2013	54,28	45,72
Février 2013	55,97	44,03
Mars 2013	54,81	45,19

Répartition de l'occupation selon le type d'utilisateur pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

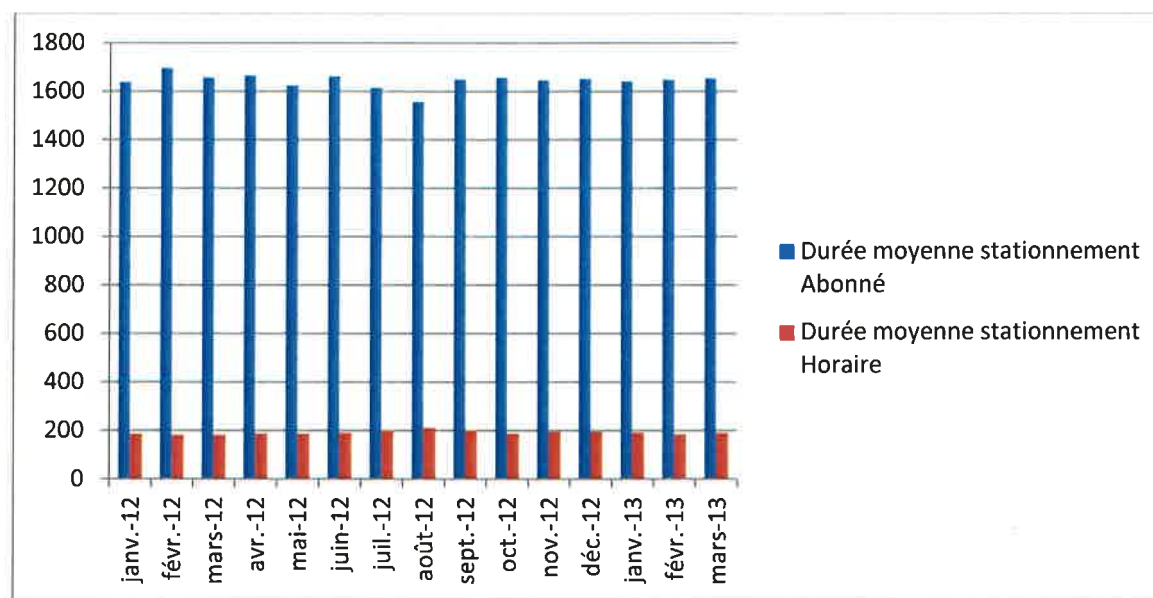


2-4- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur (abonné ou horaire) pour le parc de stationnement Victor Hugo sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes. Une distinction est faite entre la durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire et abonnée.

	Durée moyenne stationnement Abonné	Durée moyenne stationnement Horaire
Janvier 2012	1636	189
Février 2012	1695	184
Mars 2012	1657	184
Avril 2012	1664	190
Mai 2012	1623	190
Juin 2012	1661	193
Juillet 2012	1614	200
Août 2012	1556	213
Septembre 2012	1649	202
Octobre 2012	1657	190
Novembre 2012	1646	198
Décembre 2012	1651	197
Janvier 2013	1641	194
Février 2013	1647	187
Mars 2013	1653	193

**Durées moyennes de stationnement selon le type d'usager pour la période du 1^{er} janvier 2012
au 31 mars 2013**



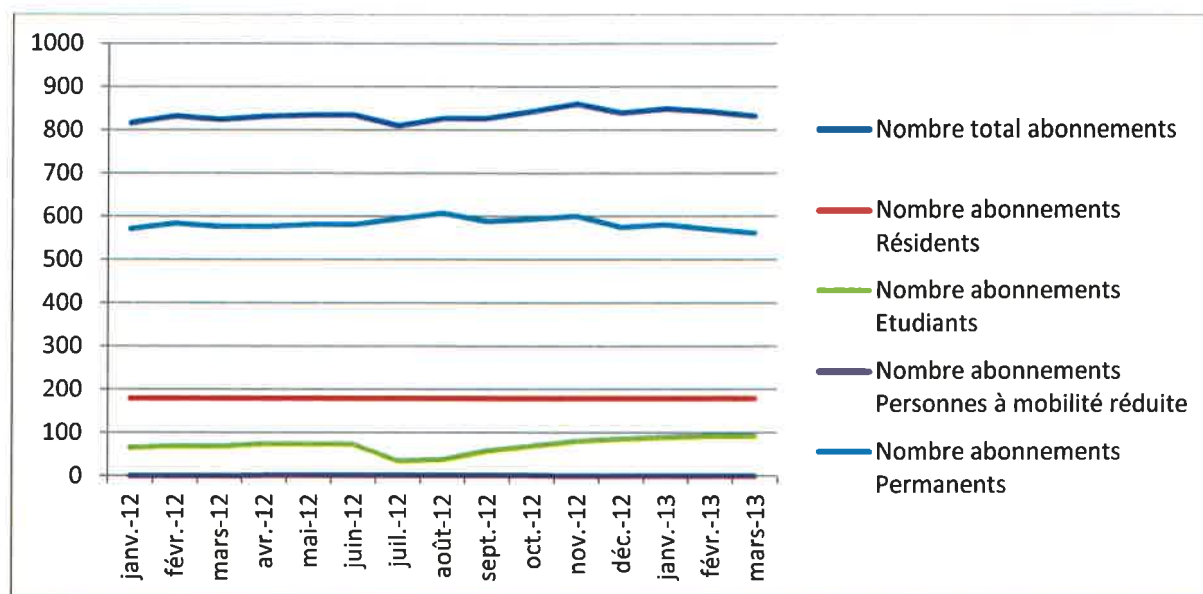
2-5- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d'usagers sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 ainsi que le chiffre d'affaire « abonné » mensuel hors taxe.

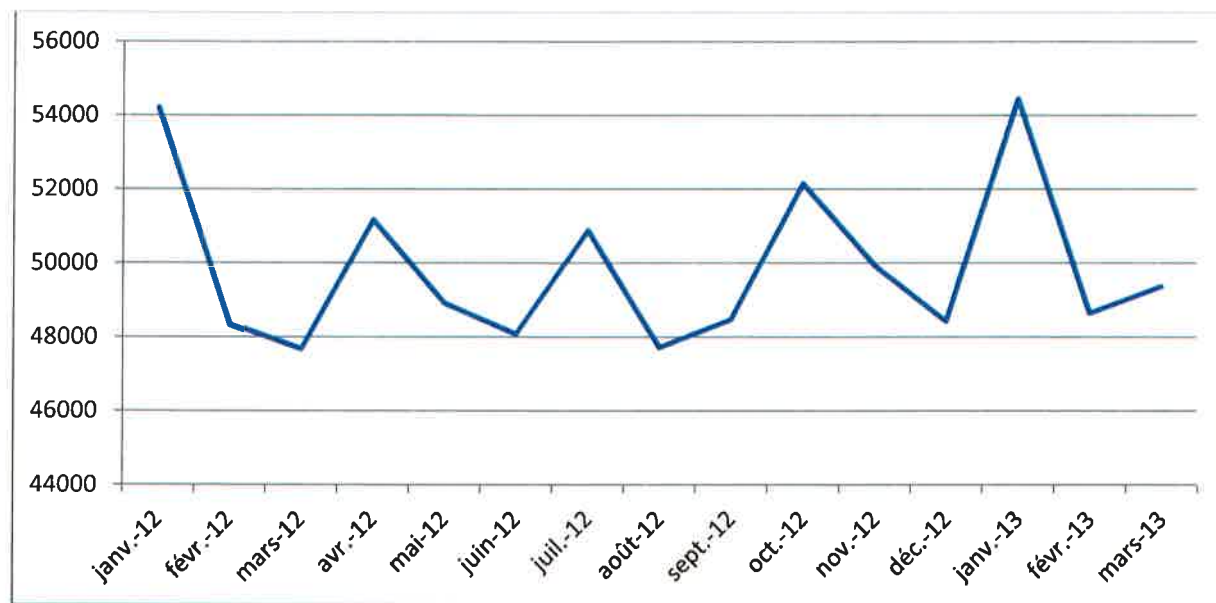
Il est à noter qu'aucun abonnement n'a été refusé sur la période de référence.

	Nombre abonnements	Nombre abonnements Résidents	Nombre abonnements Etudiants	Nombre abonnements Personnes à mobilité réduite	Nombre abonnements Permanents	Chiffre affaire Abonnements HT
Janvier 2012	816	180	65	0	571	54203
Février 2012	832	180	69	0	583	48360
Mars 2012	824	180	68	0	576	47671
Avril 2012	831	180	74	1	576	51164
Mai 2012	834	180	73	1	580	48920
Juin 2012	834	180	73	1	580	48079
Juillet 2012	810	180	35	1	594	50884
Août 2012	826	180	38	1	607	47715
Septembre 2012	827	180	58	1	588	48468
Octobre 2012	843	180	69	1	593	52153
Novembre 2012	860	180	80	0	600	49933
Décembre 2012	839	180	85	0	574	48420
Janvier 2013	849	180	89	0	580	54443
Février 2013	842	180	92	0	570	48642
Mars 2013	832	180	91	0	561	49359
						748414

Evolution de la structure des abonnements pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013



Evolution du chiffre d'affaires « abonné » pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

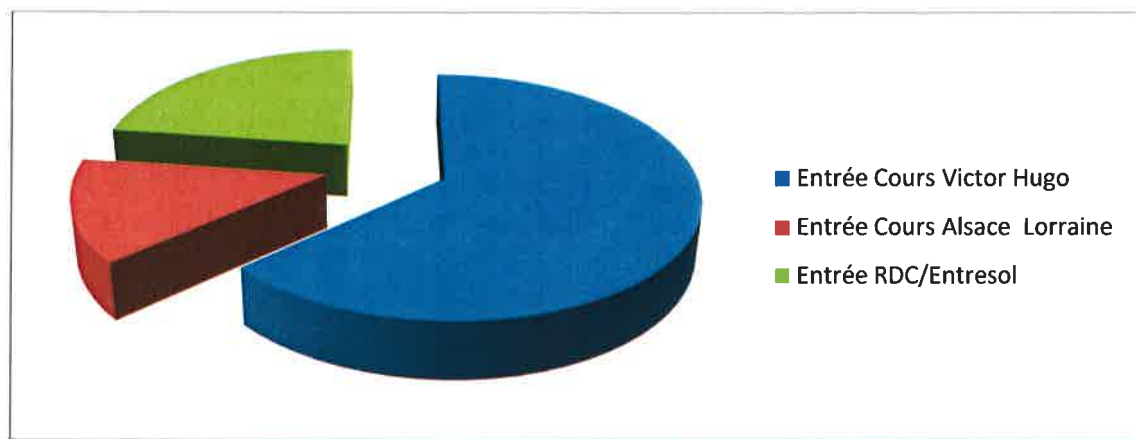


Répartition des entrées de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

Entrées

	Nombre entrées	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne entrées/jour
Entrée Cours Victor Hugo	173140	82,09%	63,31%	380
Entrée Cours Alsace Lorraine	37776	17,91%	13,81%	83
Sous total Zone 1	210916	100%	77,12%	463
Entrée RDC/Entresol	62578	100%	22,88%	137
Sous total Zone 2	62578	100%	22,88%	137
Total	273495		100,00%	600

Graphique de la répartition des entrées de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

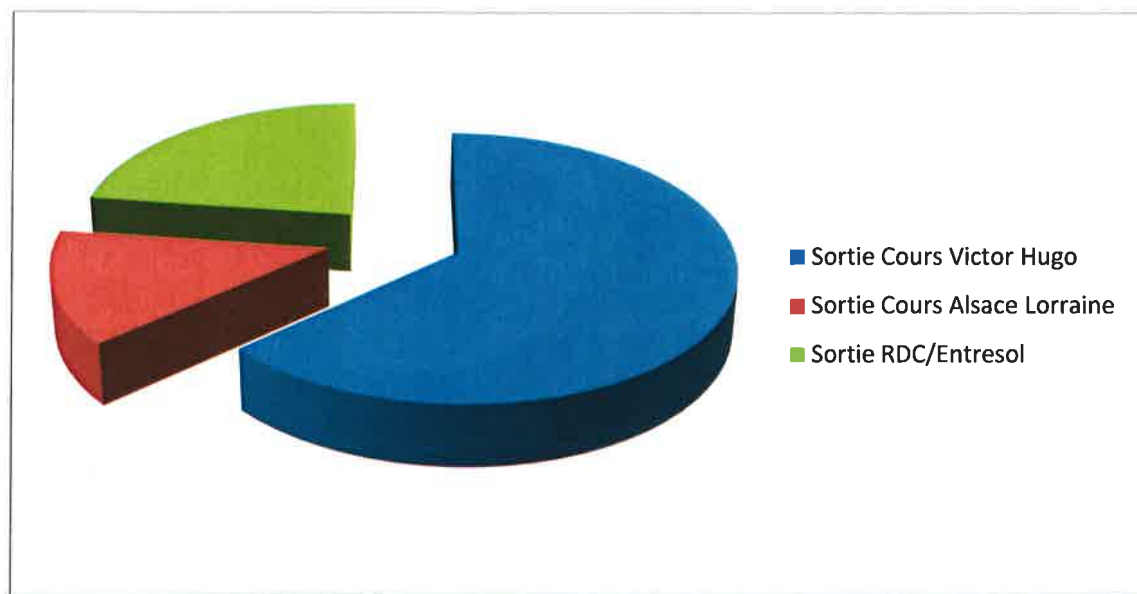


Répartition des sorties de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

Sorties

	Nombre sorties	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne sorties/jour
Sortie Cours Victor Hugo	173108	82,12%	63,33%	380
Sortie Cours Alsace Lorraine	37688	17,88%	13,79%	83
Sous total Zone 1	210796	100%	77,11%	463
Sortie RDC/Entresol	62559	100%	22,89%	137
Sous total Zone 2	62559	100%	22,89%	137
Total	273355		100,00%	600

Graphique de la répartition des sorties de la clientèle abonnés pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

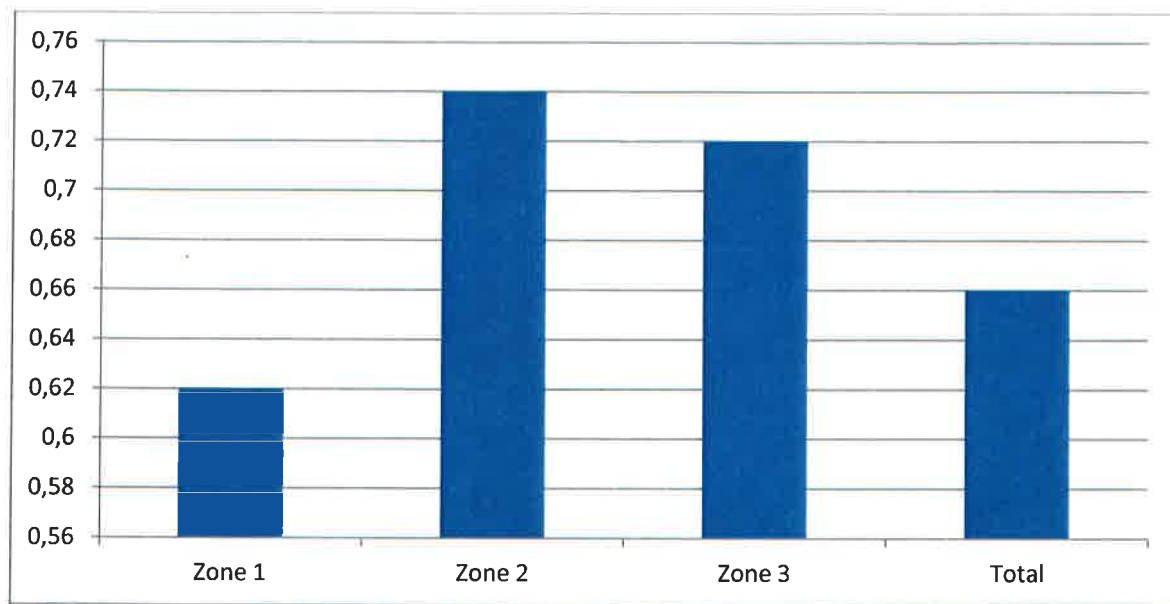


Coefficient de foisonnement

Le foisonnement est le phénomène selon lequel tous les titulaires d'un abonnement dans un parc de stationnement ne sont pas présents simultanément ce qui permet d'optimiser la fréquentation horaire.

Le "coefficient de foisonnement" des abonnés est égal au rapport entre la valeur maximale du nombre d'abonnés présents simultanément et le nombre total d'abonnés.

	Coefficient de foisonnement
Zone 1	0,62
Zone 2	0,74
Zone 3	0,72
Total	0,66

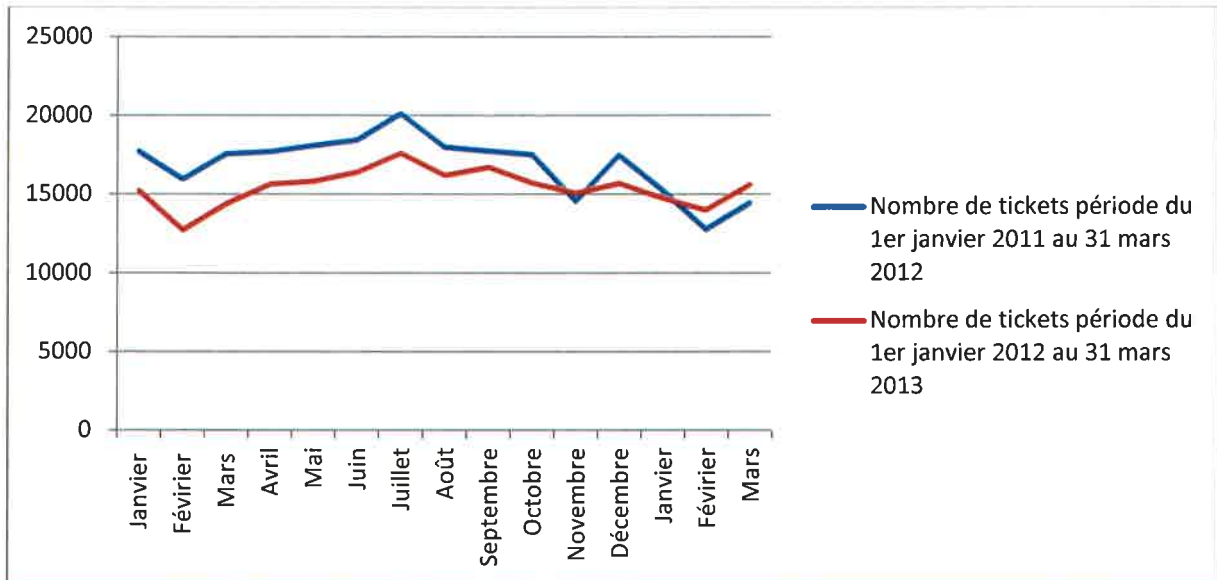


2-6- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE

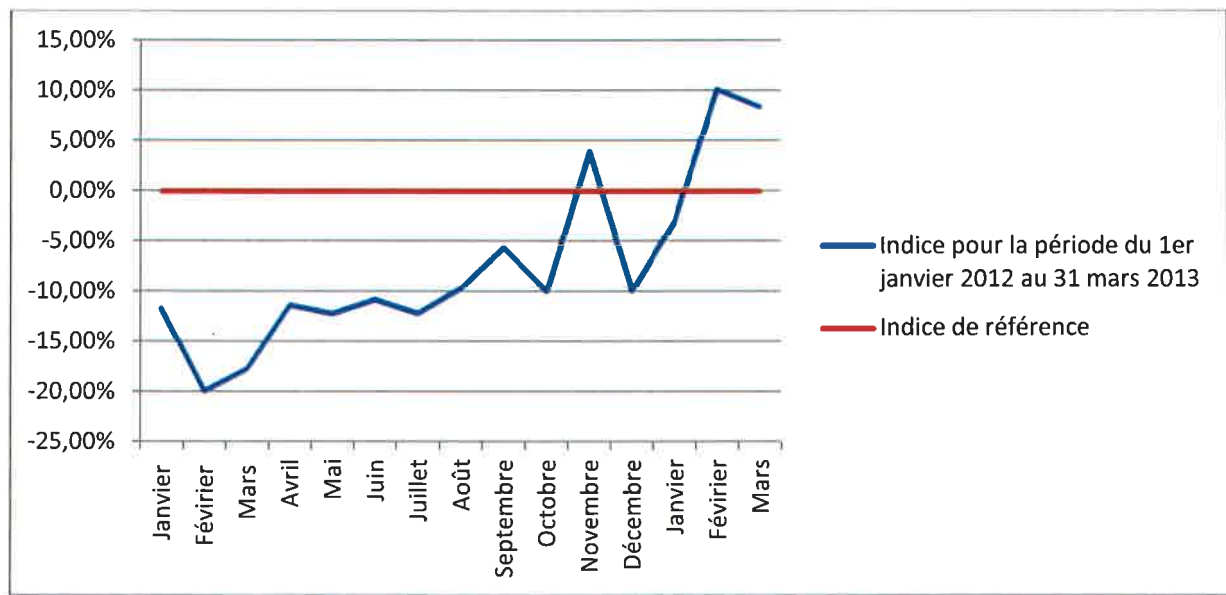
Les données du tableau ci-dessous reprennent les différentes caractéristiques de la fréquentation horaire sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 : nombre de tickets d'entrée, nombre de tickets réglés en espèces, nombre de tickets réglés en carte bleue, nombre de tickets réglés en paiement mixte (au minimum deux types de paiements), nombre de tickets réglés en chèque parking, nombre de tickets gratuits (du fait de la demi-heure gratuite), chiffre d'affaire mensuel hors taxe et la valeur du ticket moyen.

Mois	Nbre Ticket période Jan 2011 Mars 2012	Nbre Ticket période Jan 2012 Mars 2013	Evolution entre les deux périodes	Paie ment				Tickets gratuits	CA Horaire HT		Ticket Moyen HT
				Esp	CB	Mixte	Chq pkg		total	dont CB	
Janvier	17721	15244	-11,74%	4197	9610	20	25	1392	58297	44468	3,82
Février	15938	12752	-19,99%	3343	8226	21	35	1139	47899	36799	3,76
Mars	17551	14433	-17,77%	3963	9053	26	40	1351	53833	40881	3,73
Avril	17694	15677	-11,40%	4449	9763	30	31	1404	59602	45030	3,80
Mai	18083	15860	-12,29%	4396	9996	17	36	1415	63307	46689	3,99
Juin	18437	16433	-10,87%	4662	10151	19	38	1563	64034	47217	3,90
Juillet	20097	17637	-12,24%	5404	10494	15	25	1699	72999	50491	4,14
Août	17984	16236	-9,72%	5205	9678	6	12	1335	72099	49019	4,44
Septembre	17729	16728	-5,65%	4938	10233	7	8	1542	66080	48993	3,95
Octobre	17503	15746	-10,04%	4172	9975	11	27	1561	60438	45362	3,84
Novembre	14551	15114	3,87%	3891	9737	16	28	1442	59721	45579	3,95
Décembre	17472	15726	-9,99%	3986	10182	18	27	1513	59899	47945	3,81
Janvier	15244	14783	-3,02%	3764	9492	10	21	1496	59095	43974	4,00
Février	12752	14033	10,05%	3571	8956	8	21	1477	52253	40074	3,72
Mars	14433	15635	8,33%	4116	9937	21	21	1540	57818	45145	3,70
Total	253189	232037	-8,35%	64057	145483	245	395	21869	907374	677666	3,91

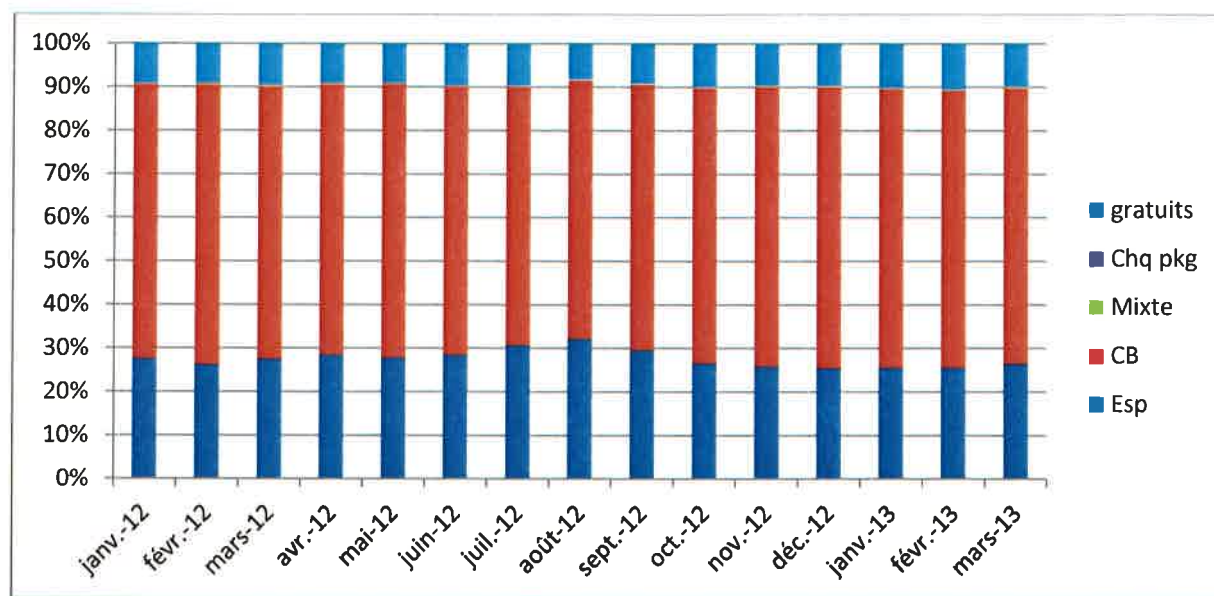
Evolution de la fréquentation horaire



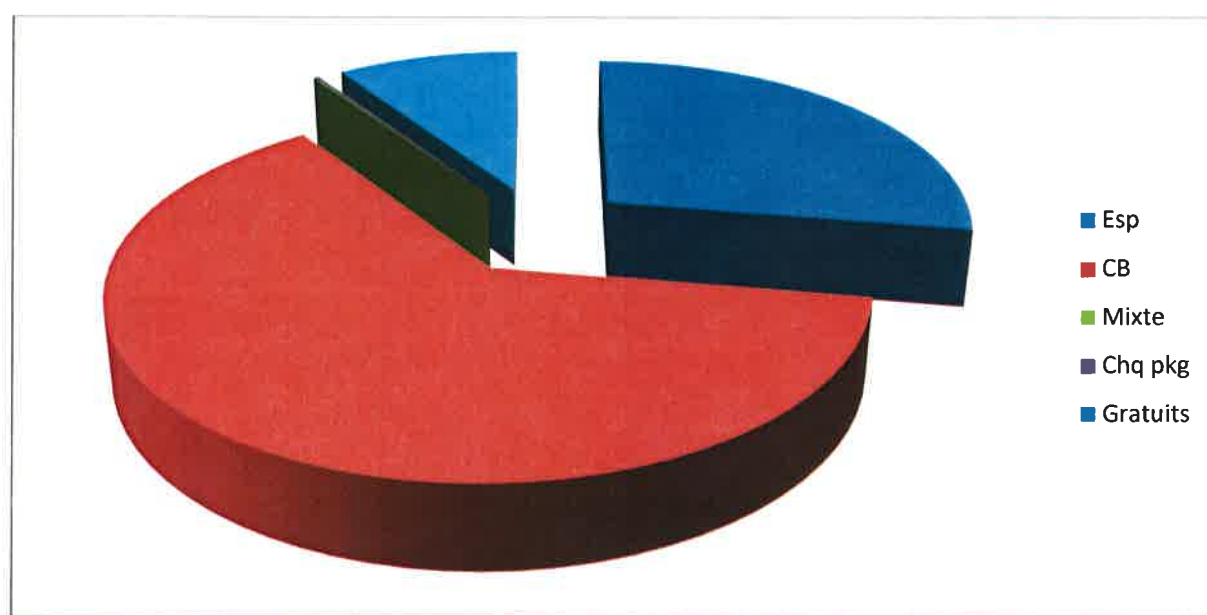
Evolution de l'indice de variation de la fréquentation horaire



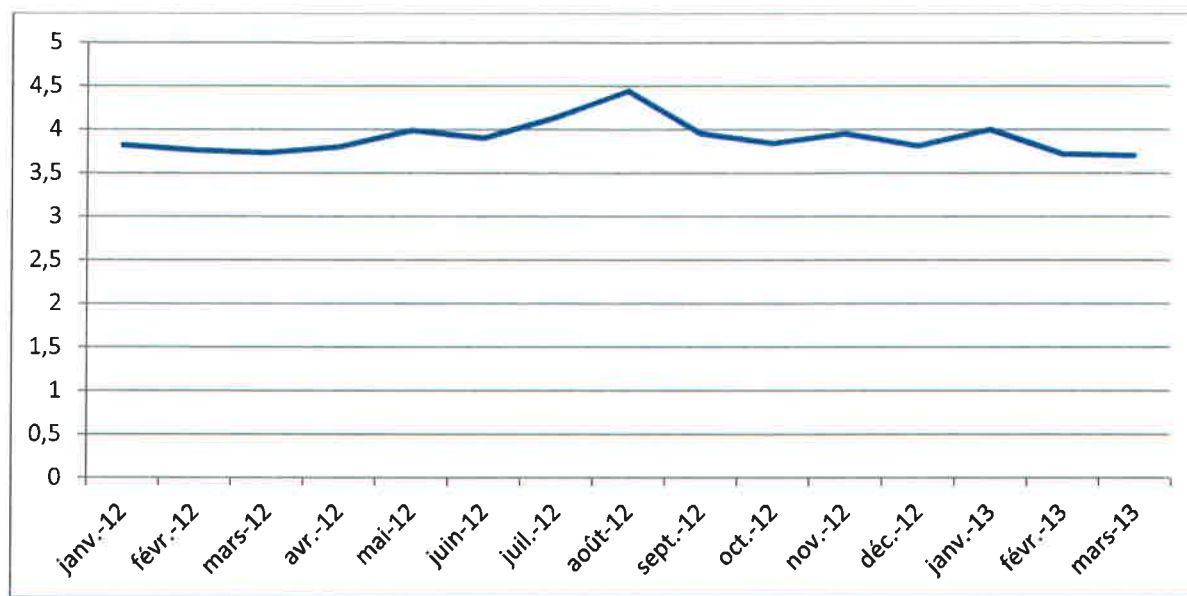
Structure mensuelle de la fréquentation horaire



Structure annuelle de la fréquentation horaire



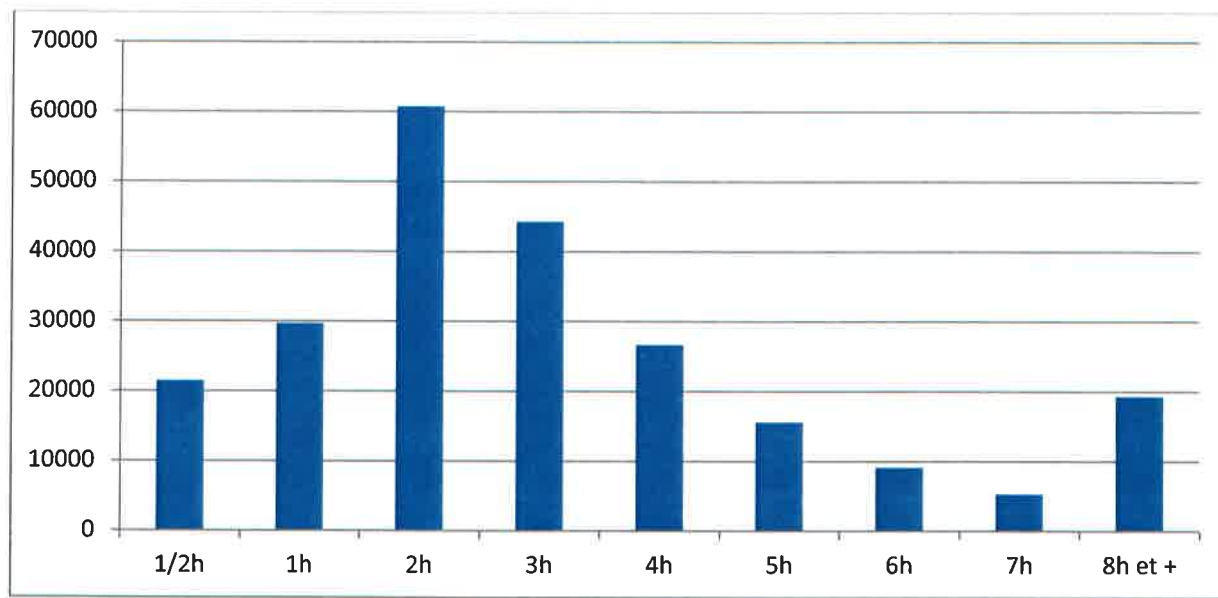
Evolution mensuelle du ticket moyen HT



Répartition des tickets selon la durée de stationnement

HORAIRES	TICKETS	%
1/2h	21468	9,25%
1h	29661	12,78%
2h	60731	26,17%
3h	44270	19,08%
4h	26639	11,48%
5h	15596	6,72%
6h	9116	3,93%
7h	5299	2,28%
8h et +	19257	8,31%
	232037	100,00%

Graphique de la répartition des tickets selon la durée de stationnement



PARTIE II

ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

PARKING VICTOR HUGO

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- D'où proviennent les automobilistes garés sur le parking Victor Hugo.
- Pour quelle activité les personnes viennent stationner sur le parking Victor Hugo.
- Combien de temps leur véhicule reste stationné en moyenne sur le parking.
- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking Victor Hugo les jours suivants :

- Mardi 11 septembre 2012
- Mercredi 12 septembre 2012
- Samedi 15 septembre 2012
- Dimanche 16 septembre 2012

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Placé à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; le personnel leur a proposé le questionnaire suivant:

123 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Un abonné	52
Un client horaire	71

Lieu de provenance

	Total	Abonné	Horaire
Bordeaux hyper-centre	23	19	4
Bordeaux hors hyper-centre	17	12	5
CUB hors Bordeaux	28	11	17
Gironde hors CUB	14	8	6
Aquitaine hors Gironde	16	1	15
France hors Aquitaine	19	1	18
Etranger	6	0	6

Raison du stationnement dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Je suis résident du quartier	23	21	2
Je travaille dans le quartier	24	23	1
Tourisme	27	0	27
Visite (ex: Rdv médecin...)	8	2	6
Shopping	29	5	24
Loisirs	8	0	8
Autres	4	1	3

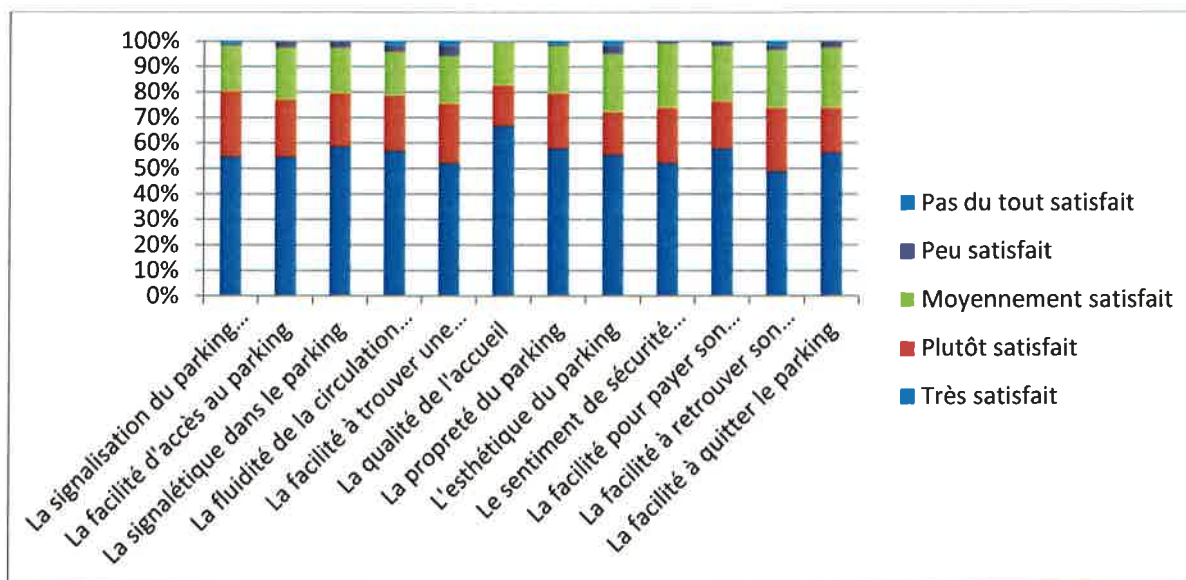
Fréquence de stationnement dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Tous les jours	17	17	0
Plusieurs fois par semaine	37	33	4
1 fois par semaine	34	2	32
1 fois tous les 15 jours	10	0	10
1 fois par mois	14	0	14
1 fois par trimestre	0	0	0
1 fois par semestre	0	0	0
1 fois par an	1	0	1
C'est la première fois	10	0	10

Durée de stationnement prévue ou habituelle dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Moins d'une heure	16	1	15
Moins de deux heures	23	0	23
Moins de trois heures	7	0	7
Moins de quatre heures	5	0	5
Moins de cinq heures	3	0	3
Moins de six heures	4	3	1
Entre 6 heures et 12 heures	28	15	13
Pour la journée	16	14	2
Pour plusieurs jours	21	19	2

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	67	32	22	1	1
La facilité d'accès au parking	67	28	25	3	0
La signalétique dans le parking	72	26	22	3	0
La fluidité de la circulation dans le parking	70	27	21	3	2
La facilité à trouver une place dans le parking	64	29	23	5	2
La qualité de l'accueil	82	23	18	0	0
La propreté du parking	71	30	20	1	1
L'esthétique du parking	68	21	28	4	2
Le sentiment de sécurité dans le parking	64	27	31	1	0
La facilité pour payer son parking	71	25	25	2	0
La facilité à retrouver son véhicule	60	31	28	2	2
La facilité à quitter le parking	69	22	29	3	0



Lieu de provenance

La grande majorité des utilisateurs du parking Victor Hugo provient des différentes communes de la région bordelaise. La faible proportion des bordelais intra-muros utilisant ce parking, mis à part les résidents du quartier montre une utilisation importante de la mobilité douce (vélo, transport en commun, marche à pied) pour les trajets intra-centre ville.

Objet de la visite

La majorité des usagers abonnés du parking Victor Hugo stationnent leurs véhicules pour des raisons liées à leur lieu de résidence, forte proportion de résidents, et à leur travail. Pour les usagers horaires, le stationnement est surtout lié à des visites, au shopping et au tourisme.

Fréquence de stationnement et durée de stationnement

Il y a une indéniable corrélation entre la fréquence, la durée de stationnement et la catégorie des usagers.

Les usagers stationnant le plus régulièrement et le plus longtemps leur véhicule sur le parking Victor Hugo sont des abonnés. A contrario, les usagers horaires stationnent moins souvent et pour des durées moins importantes. Il est évident que le prix attractif des abonnements comparé au tarif horaire encourage les usagers stationnant régulièrement et pour des durées importantes sur le parking Victor Hugo à s'abonner.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking Victor Hugo les jours suivants :

- Mardi 11 septembre 2012
- Mercredi 12 septembre 2012
- Samedi 15 septembre 2012
- Dimanche 16 septembre 2012

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Placé à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; le personnel leur a proposé le questionnaire suivant:

61 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Un abonné	46
Un client horaire	15

Note de 1 à 5:

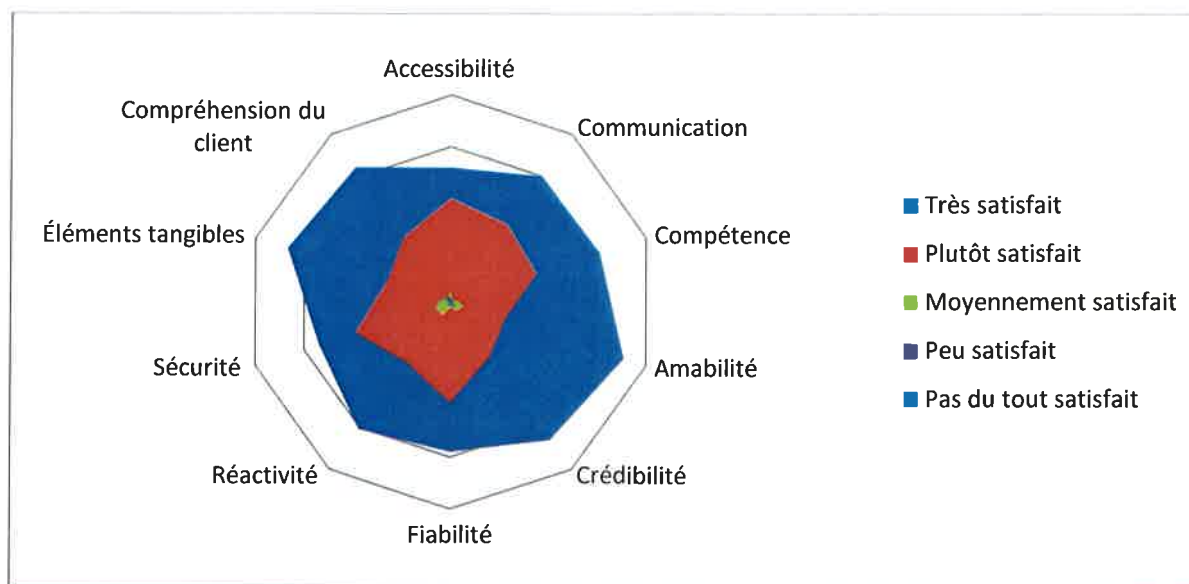
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	40	11	9	1	0
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	38	13	8	1	1
3. Le personnel a une présentation soignée.	42	11	8	0	0
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	39	12	9	1	0
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	43	11	7	0	0
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	43	9	8	1	0
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	42	8	9	1	1
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	41	11	8	1	0
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	48	7	6	0	0
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	36	13	9	2	1
11. Le personnel fournit un service rapide.	40	11	9	0	1
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	40	13	8	0	0
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	41	13	6	1	0
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	51	5	5	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	31	15	11	2	2
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	48	7	6	0	0
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	39	11	8	2	1
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	36	12	10	2	1
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	47	7	7	0	0
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	40	9	10	1	1
21. La SGGPB a à cœur de vous satisfaire.	42	8	9	2	0
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	41	8	11	1	0

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	52	40	5	2	1
Communication	60	37	1	1	1
Compétence	61	35	3	1	0
Amabilité	71	22	5	1	1
Crédibilité	66	26	4	3	1
Fiabilité	58	39	2	1	0
Réactivité	61	29	6	2	2
Sécurité	54	39	6	0	1
Éléments tangibles	67	26	4	2	1
Compréhension du client	64	31	2	2	1

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- L'amabilité
- La crédibilité

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- L'accessibilité du service
- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Mercredi 11 Janvier 2012

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière d'entrée de la zone Rez-de-Chaussée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Vendredi 20 Janvier 2012

Une cliente horaire est venue se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Vendredi 03 Février 2012

La barrière d'entrée située côté Cours Victor Hugo est retombée sur un véhicule. Déclaration auprès des assurances pour prise en charge du sinistre.

Lundi 06 Mars 2012

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière de sortie côté Cours Victor Hugo. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Lundi 28 Mai 2012

Le portail de sortie de la zone sous-sol ne se referme plus car le moteur d'ouverture/fermeture est hors service.

La société s'occupant de l'entretien de ce portail a été contactée pour le remplacement du moteur.

Mardi 12 Juin 2012

Bris de la vitre arrière sur un véhicule durant la nuit. Après constatation du propriétaire, aucun objet n'a été dérobé. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Vendredi 29 Juin 2012

Un abonné est venu se plaindre du vol de la plaque d'immatriculation de son véhicule dans le parking. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Vendredi 13 Juillet 2012

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière de sortie donnant sur le cours Alsace Lorraine. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Mercredi 22 Août 2012

Un abonné est venu se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Mardi 25 Septembre 2012

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière de sortie donnant sur le cours Alsace Lorraine. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Jeudi 15 Novembre 2012

Bris de la vitre arriere sur un vehicule durant la nuit. Apres constatation du proprietaire, aucun objet n'a ete derobe. Orientation de l'usager aupres du Commissariat central de Bordeaux pour un depot de plainte.

Samedi 15 Decembre 2012

Un vehicule a heurte la lisse de la barriere de sortie donnant sur le cours Victor Hugo. Deplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Mardi 25 Decembre 2012

Quatre personnes sont venues se plaindre que leur vehicule avait ete degrade volontairement. Orientation des usagers aupres du Commissariat du Cerf Volant pour un depot de plainte.

Lundi 18 Fevrier 2013

Le portail d'entree du sous-sol est hors service. Deplacement sur site de la societe en charge de la maintenance du portail pour remise en service.

Samedi 16 Juin 2013

Un abonné est venu se plaindre du vol de la plaque d'immatriculation de son vehicule dans le parking. Orientation de l'usager aupres du Commissariat du Cerf Volant pour un depot de plainte.

3- DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 est de 11000 heures, correspondant en présence à 5 postes en équivalent temps plein.

L'encadrement du personnel, la responsabilité du fonctionnement du site, la qualité du service et nos exigences de proximité avec la clientèle nous ont conduits à proposer une structure composée d'un responsable d'exploitation, d'une assistante de direction, de six agents d'exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales.

Responsable d'exploitation : Cadre

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Enregistrement de la comptabilité
- Suivi des comptes
- Assure la facturation des abonnements
- Assure le suivi des encaissements
- Gestion quotidienne de la trésorerie

Agent d'exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d'exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le parc de stationnement Victor Hugo:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

→ Zones de paiement

- Caisses automatiques : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Poubelles : Poubelles vidées

→ Zone intérieure suivant les limites de propriété

- Zones piétonnières : Absence de détrit et déchets
- Ascenseurs : Propreté, absence de tags
- Escaliers : Propreté
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Rampes d'accès: Absence de détrit
- Contrôleurs ou bornes : Lisibilité, absence de tags
- Ilôts et trottoirs: Absence de détrit
- Bandes de circulation : Absence de détrit

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de détrit

Zone de stationnement des véhicules: Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de détrit

Toutes signalisations: Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Locaux d'exploitation: Fréquence journalière de nettoyage

Lavage des sols: Un lavage mécanisé hebdomadaire des sols est effectué

PARTIE III

COMPTE – RENDU ANNUEL **TECHNIQUE ET FINANCIER** **GARAGE ALSACE LORRAINE**

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette année d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Maintien de la grille tarifaire abonnée en vigueur depuis le 1^{er} février 2011
- L'ensemble des places du garage est réservé aux abonnements résidents

Par avenant en date du 11 décembre 2012, la Mairie de Bordeaux a prolongé le contrat d'affermage signé le 28 décembre 2010 pour une durée de trois mois. La durée de ce contrat étant dès lors fixé à deux ans et trois mois, soit du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 mars 2013.

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

● L'historique

Tout comme le parking Victor Hugo ou le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol, d'importants travaux ont été entrepris sur le garage cours Alsace Lorraine.

Une nouvelle gestion vidéo a été mise en place comprenant 6 caméras pour permettre la surveillance du site depuis le poste de contrôle lors des heures de présence d'un agent, couplé à un report d'images en permanence vers le parking Victor Hugo.

Dans un souci d'améliorer la sécurité dans l'enceinte du garage, l'ensemble du système de détection incendie et de détection CO/NO a été modernisé.

D'autres réalisations ont eu lieu pour accroître la qualité du service fourni à nos usagers : l'ascenseur a été remplacé et l'ensemble de l'éclairage du garage a été changé.

1-3- RELEVÉ ANNUEL DES EVENEMENTS

Aucun événement ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du garage Alsace Lorraine n'a été recensé sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013.

1-4- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le garage Alsace Lorraine est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents peuvent entrer et sortir du garage en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire n'est pas acceptée sur ce garage.

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du lundi au samedi de 12 heures à 13 heures.

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 est de 400 heures, correspondant en présence à 1/6 de poste en équivalent temps plein.

En dehors de ces périodes, il a été mis en place une astreinte téléphonique permanente basée sur le parking Victor Hugo et du personnel a été placé en astreinte technique (deux agents de maîtrise et le responsable d'exploitation) pour intervenir sur le parc.

1-5- MOYENS MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

L'information passe par différents vecteurs et supports :

- L'information permanente : signalétique, information dans les parcs, site internet
- L'information ponctuelle sous forme de « publicité »

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliants distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers		Garage Alsace Lorraine						
Accueil physique : lieu								
		<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercr.</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vend.</i>	<i>Sam.</i>	<i>Dim.</i>
Accueil physique : horaires		12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	
Accueil téléphonique : horaires		12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	
Accueil via phonie : horaires		12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	
Accueil via interphonie : horaires		13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	24h/24
Messagerie et e.mail		24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers		2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j
Présence technique		12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	
Astreinte technique		13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	24h/24

1-6- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

● Action 4: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Les agents se rendant quotidiennement sur le garage Alsace Lorraine ont effectué le déplacement par des modes de mobilité alternatifs depuis le parking Victor Hugo.

Il est à noter que la SGGPB a acheté un vélo électrique dans le but de continuer à accroître le nombre de ces déplacements.

● Action 6: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

De façon hebdomadaire, un contrôle du bon fonctionnement de ces équipements a été effectué.

● Action 7: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 9: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Six blocs d'éclairage de sécurité ont été remplacés par de nouveaux modèles à LED basse consommation à haute durée de vie.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 10: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le Garage Alsace Lorraine a été de 1500 feuilles de papier pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013.

La dématérialisation de certains documents se poursuit notamment par la proposition de l'envoi des factures par mail aux abonnés.

Pour tous les documents internes à la société ne nécessitant pas d'archivage, la réutilisation de papier déjà imprimé et l'impression recto-verso a permis de réduire la consommation de papier.

● Action 11: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label FSC. Le label FSC implique que le papier est fabriqué à partir de fibres de bois issus de forêts gérées durablement et de fibres recyclées post-consommation.

● Action 12: Veille technologique pour les équipements de l'ensemble du site de stationnement

L'ensemble des blocs d'éclairage de sécurité sera remplacé au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par de nouveaux modèles à LED plus performant au niveau de la consommation d'énergie et à haute durée de vie.

● Action 14: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS	ABONNEMENT
--------	------------

Mensuel 24h/24h	Résident	85 €
-----------------	----------	------

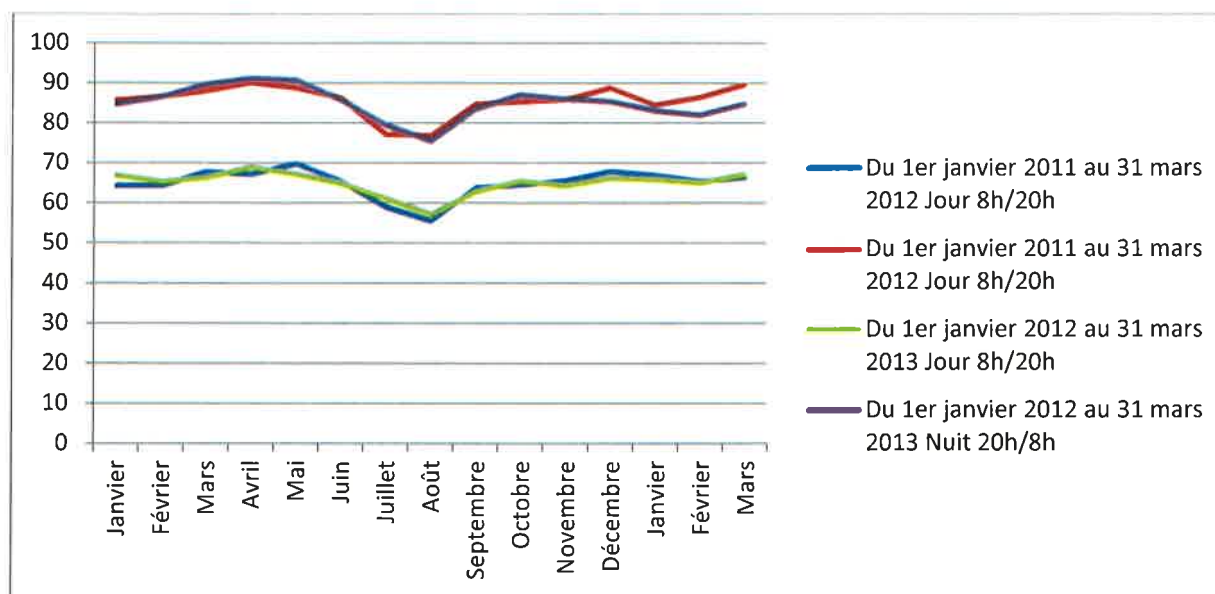
2-2- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 128 places constituant le garage Alsace Lorraine.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations de l'année 2010 sont donnés.

Evolution du taux d'occupation mensuel

	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012		Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013	
	Jour 8h/20h	Jour 8h/20h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	64,23	85,94	66,88	84,71
Février	64,27	86,73	65,37	86,54
Mars	67,76	88,22	66,31	89,76
Avril	67,14	90,31	68,93	91,14
Mai	69,78	89,02	67,24	90,78
Juin	65,43	86,45	64,89	85,86
Juillet	58,97	77,36	61,23	79,54
Août	55,46	77,07	57,14	75,43
Septembre	63,77	84,92	62,79	83,51
Octobre	64,49	85,48	65,56	87,09
Novembre	65,56	86,01	64,25	85,96
Décembre	67,86	88,94	66,17	85,43
Janvier	66,88	84,71	65,84	83,14
Février	65,37	86,54	64,97	81,98
Mars	66,31	89,76	67,23	84,77

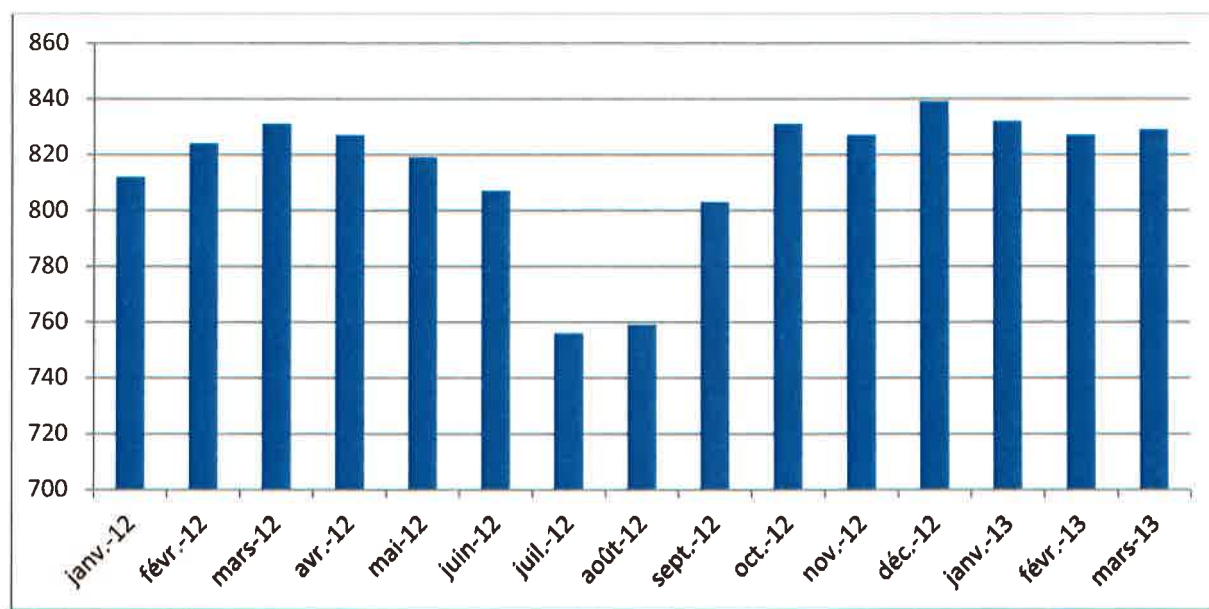


2-3- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement pour le garage Alsace Lorraine sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes.

	Durée moyenne stationnement Abonné
Janvier 2012	812
Février 2012	824
Mars 2012	831
Avril 2012	827
Mai 2012	819
Juin 2012	807
Juillet 2012	756
Août 2012	759
Septembre 2012	803
Octobre 2012	831
Novembre 2012	827
Décembre 2012	839
Janvier 2013	832
Février 2013	827
Mars 2013	829

Durées moyennes de stationnement « Abonné » pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013



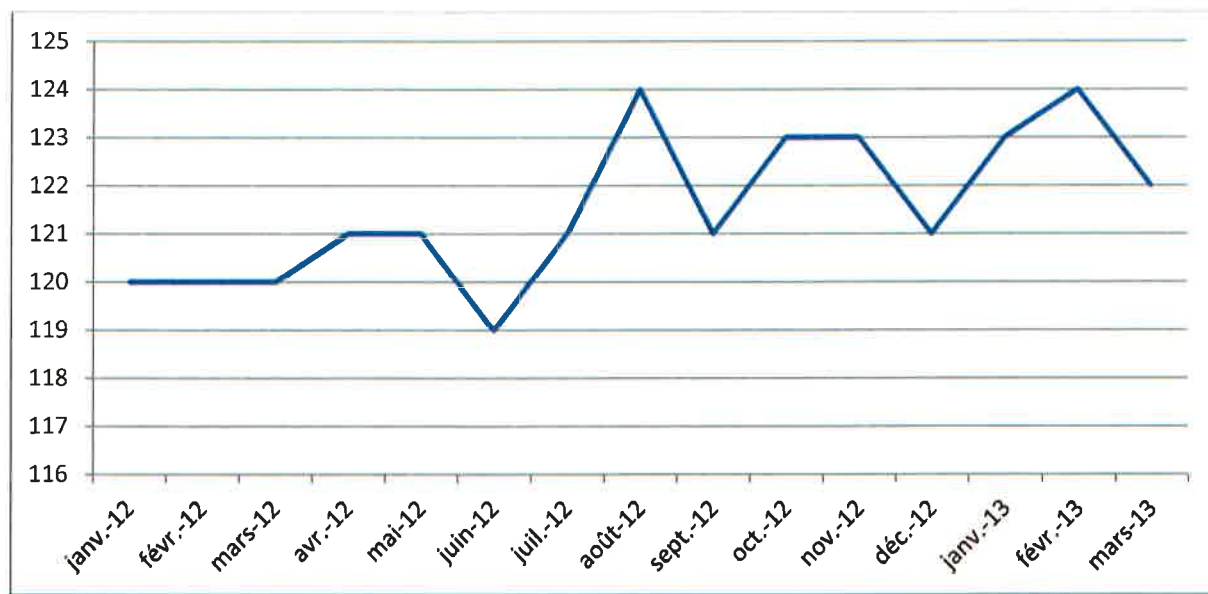
2-4- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d'usagers sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 ainsi que le chiffre d'affaire « abonné » mensuel hors taxe.

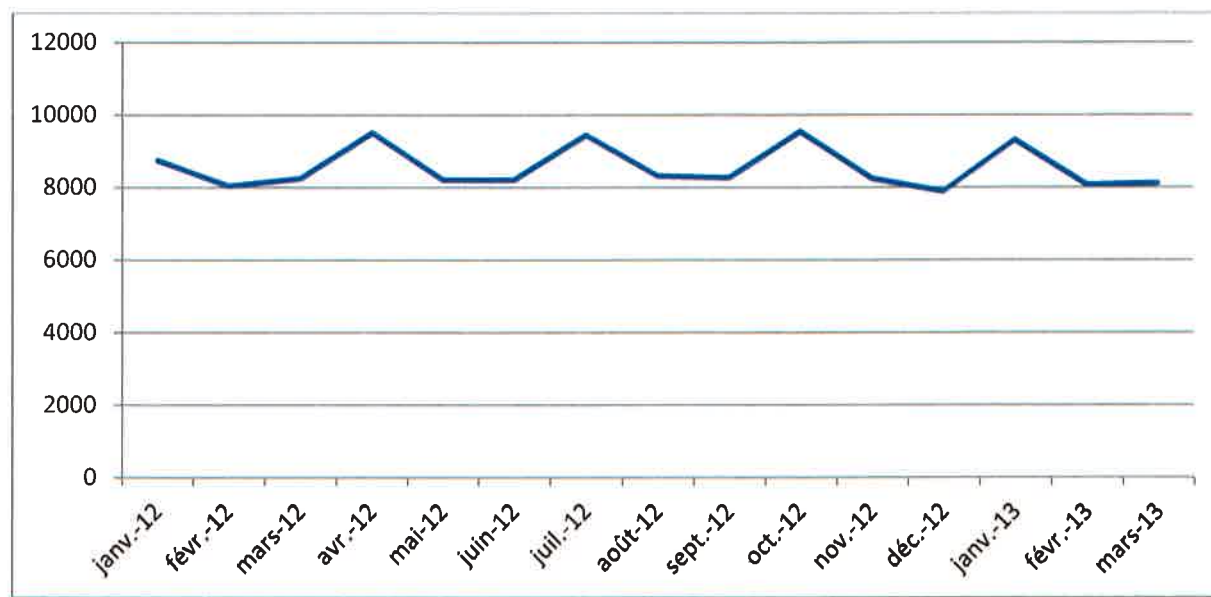
Il est à noter qu'aucun abonnement n'a été refusé sur cette période.

	Nombre abonnements Résidents	Chiffre affaire Abonnements HT
Janvier 2012	120	8737
Février 2012	120	8035
Mars 2012	120	8248
Avril 2012	121	9503
Mai 2012	121	8206
Juin 2012	119	8207
Juillet 2012	121	9442
Août 2012	124	8316
Septembre 2012	121	8264
Octobre 2012	123	9535
Novembre 2012	123	8247
Décembre 2012	121	7880
Janvier 2013	123	9310
Février 2013	124	8073
Mars 2013	122	8115
		128118

Evolution de la structure des abonnements sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013



Evolution du chiffre d'affaires « abonné » HT sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013



PARTIE IV

ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

GARAGE ALSACE LORRAINE

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le garage Alsace Lorraine les jours suivants :

- Mercredi 19 septembre 2012

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

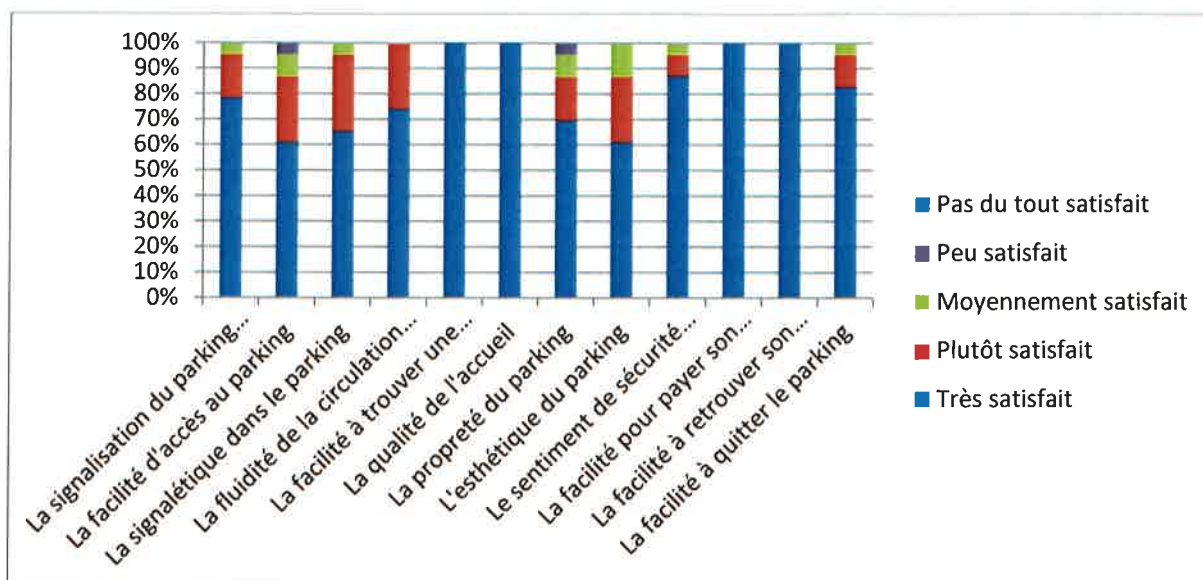
23 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Réponses au questionnaire de satisfaction clientèle

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	18	4	1	0	0
La facilité d'accès au parking	14	6	2	1	0
La signalétique dans le parking	15	7	1	0	0
La fluidité de la circulation dans le parking	17	6	0	0	0
La facilité à trouver une place dans le parking	23	0	0	0	0
La qualité de l'accueil	23	0	0	0	0
La propreté du parking	16	4	2	1	0
L'esthétique du parking	14	6	3	0	0
Le sentiment de sécurité dans le parking	20	2	1	0	0
La facilité pour payer son parking	23	0	0	0	0
La facilité à retrouver son véhicule	23	0	0	0	0
La facilité à quitter le parking	19	3	1	0	0

Répartition des réponses au questionnaire de satisfaction clientèle



Les actions à mener pour accroître la satisfaction client doivent porter principalement sur la signalétique à l'approche du parc de stationnement, sur la facilité à accéder à celui-ci, la fluidité de circulation à l'intérieur et l'esthétique du garage.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le garage Alsace Lorraine les jours suivants :

☐☐ Mercredi 19 septembre 2012

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

13 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Réponses au questionnaire de qualité accueil-client

Note de 1 à 5:

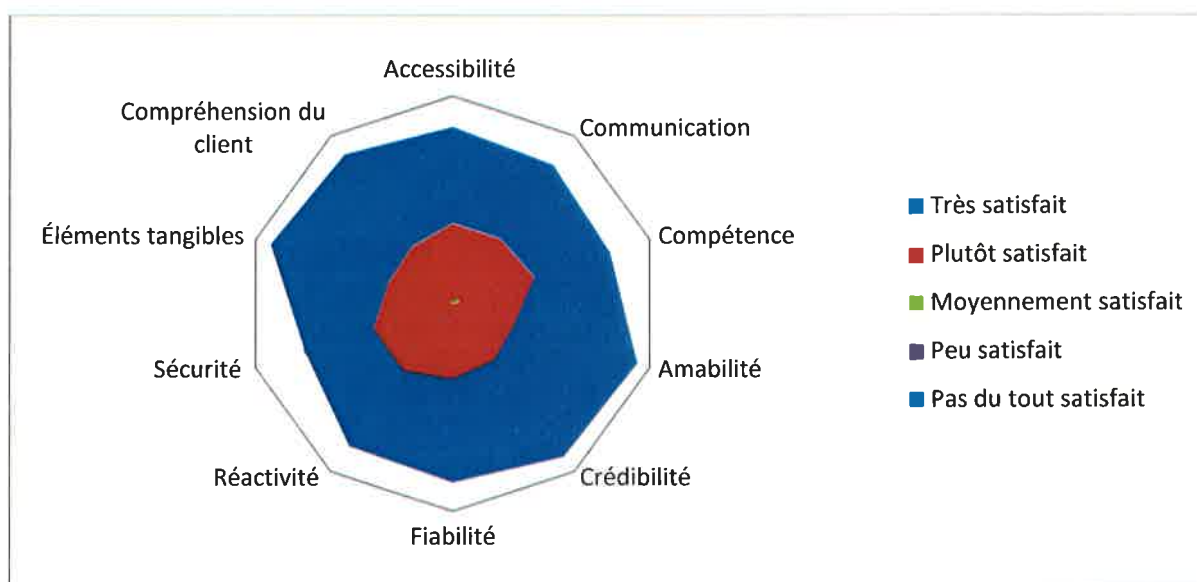
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	10	2	1	0	0
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	11	1	1	0	0
3. Le personnel a une présentation soignée.	12	1	0	0	0
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	11	1	1	0	0
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	12	0	1	0	0
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	13	0	0	0	0
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	12	1	0	0	0
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	10	2	1	0	0
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	11	1	1	0	0
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	11	1	0	1	0
11. Le personnel fournit un service rapide.	13	0	0	0	0
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	13	0	0	0	0
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	12	1	0	0	0
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	13	0	0	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	11	1	0	1	0
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	13	0	0	0	0
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	12	1	0	0	0
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	11	2	0	0	0
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	10	1	1	1	0
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	12	0	1	0	0
21. La SGGPB a à cœur de vous satisfaire.	10	2	1	0	0
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	12	1	0	0	0

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	68	31	1	0	0
Communication	66	31	3	0	0
Compétence	64	33	3	0	0
Amabilité	75	25	0	0	0
Crédibilité	73	27	0	0	0
Fiabilité	69	29	2	0	0
Réactivité	68	32	0	0	0
Sécurité	60	32	6	2	0
Éléments tangibles	74	26	0	0	0
Compréhension du client	71	27	2	0	0

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- L'amabilité
- La crédibilité
- La réactivité

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Jeudi 21 Juin 2012

Un abonné a percuté le portail d'entrée n'ayant pas attendu l'ouverture complète de celui-ci. Déplacement de l'astreinte pour vérification de la barre sensible de sécurité et la remise en route du portail.

Mardi 18 Septembre 2012

Un abonné a percuté le portail d'entrée n'ayant pas attendu l'ouverture complète de celui-ci. Déplacement de l'astreinte pour vérification de la barre sensible de sécurité et la remise en route du portail.

Vendredi 7 Décembre 2012

Un abonné a percuté le portail d'entrée n'ayant pas attendu l'ouverture complète de celui-ci. Déplacement de l'astreinte pour vérification de la barre sensible de sécurité et la remise en route du portail.

3- DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 est de **400** heures, correspondant en présence à 1/6 de poste en équivalent temps plein.

L'encadrement du personnel, la responsabilité du fonctionnement du site, la qualité du service et nos exigences de proximité avec la clientèle nous ont conduits à proposer une structure composée d'un responsable d'exploitation, d'une assistante de direction, de six agents d'exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales

Responsable d'exploitation : Cadre

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Enregistrement de la comptabilité
- Suivi des comptes
- Assure la facturation des abonnements
- Assure le suivi des encaissements
- Gestion quotidienne de la trésorerie

Agent d'exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d'exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le garage Alsace Lorraine:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

- Ascenseur : Absence de détritits et déchets
- Escalier : Absence de détritits et déchets
- Zones piétonnières : Absence de détritits et déchets
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Rampes d'accès : Absence de détritits

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de détritits

Zone de stationnement des véhicules: Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de détritits

Toutes signalisations: Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Local d'exploitation: Fréquence journalière de nettoyage

PARTIE V

COMPTE – RENDU ANNUEL **TECHNIQUE ET FINANCIER** **PARC ALLEES DE CHARTRES**

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette année d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Maintien de la grille tarifaire horaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011
- Maintien de la grille tarifaire abonnée en vigueur depuis le 1^{er} février 2011
- Contingement du nombre d'abonnés entraînant une stagnation du chiffre d'affaire « abonné »
- Accroissement de la fréquentation horaire sur l'ensemble de la période par rapport à la précédente
- Augmentation du chiffre d'affaire total par rapport à la période précédente
- Réalisation de nombreux travaux sur l'ensemble du parc

Par avenant en date du 11 décembre 2012, la Mairie de Bordeaux a prolongé le contrat d'affermage signé le 28 décembre 2010 pour une durée de trois mois. La durée de ce contrat étant dès lors fixé à deux ans et trois mois, soit du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 mars 2013.

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

● L'historique

Depuis Octobre 2005, notre société assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol conformément au contrat d'affermage signé le 10 Octobre 2005 puis à celui signé le 23 Décembre 2008.

Dans le cadre de ces contrats, de nombreuses réalisations ont été effectuées sur le parc tout au long de la durée de l'exploitation.

En premier lieu, tous les équipements de péage ont été remplacés, après dépose et mise en décharge en accord avec la ville de Bordeaux du matériel précédent Parcomatic hors service, par du matériel neuf de marque PARK3000 fourni par la société C.I.A.N.T et maintenu par Parking Consulting. La mise en service a été réalisée en octobre 2005.

Une gestion vidéo a été mise en place avec 6 caméras pour permettre la surveillance du parc depuis le poste de contrôle en journée et avec un report d'images et l'enregistrement sur le poste de contrôle central situé au parking Victor Hugo. La surveillance depuis le parking Victor Hugo s'effectue en dehors des heures de présence d'un agent sur le parc. Elle est effective depuis mai 2006.

Depuis mai 2007, deux entrées Allées de Chartres et Allées de Bristol, et une sortie côté Allées de Chartres, ont été adaptées au parc de véhicules légers de 395 places. A la demande de la Mairie de Bordeaux par avenant du 16 avril 2007 nous avons aménagé un parc de 12 places avec une entrée et une sortie sur les Allées de Bristol, mis en service le 24 mai 2007, pour accueillir les cars de tourisme.

Cette opération a permis une augmentation de 15 places pour les véhicules légers et la suppression de la zone réservée aux abonnés de 80 places en la reliant à la zone du parc initialement principal de 300 places pour ne faire qu'une seule zone de 395 places abonnés et horaires.

En 2009, vingt arceaux à vélo ont été implantés sur le parc de stationnement conformément à nos engagements auprès de la mairie de Bordeaux liés à notre Charte d'écologie urbaine et de développement durable.

En mars 2010, le matériel de péage a été remis à neuf lors du passage à la norme CB 5.2 au niveau des caisses de paiement et des bornes de sortie. Une deuxième sortie côté Allées de Bristol a été ouverte, avec l'implantation d'une nouvelle caméra de vidéo-surveillance, répondant à la demande de notre clientèle pour améliorer les flux de circulation à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du parc de stationnement.

En juin 2010, le revêtement des voies de circulation du parc de stationnement pour véhicules légers a été intégralement refait en enrobé dans un souci d'améliorer la qualité du service rendu à nos usagers.

En 2011, le marquage au sol de l'ensemble du parc des Allées de Chartres a été repris. En outre, les contours de protection des pieds des arbres ont été déposés et refaits. Deux bornes pour le rechargement des véhicules électriques ont été installées.

● **Les réalisations sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013**

En mars 2012, la signalisation existante sur l'ensemble du parc de stationnement a été refaite.

En octobre 2012, la reprise de l'éclairage sur l'ensemble du parc a été engagée.

D'autres réalisations ont eu lieu durant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013, comme la reprise d'une partie du système de clôture du parc ou la réfection de l'évacuation des eaux pluviales au niveau de la salle de contrôle du parc.

1-3- RELEVÉ ANNUEL DES EVENEMENTS

Une liste des événements ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du parking Victor Hugo est présentée ci-dessous.

● DIMANCHE 1 Janvier 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

● DIMANCHE 5 Février 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

● Du VENDREDI 24 Février 2012 au DIMANCHE 25 Mars 2011

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 150 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de la Foire aux Plaisirs se déroulant sur l'Esplanade des Quinconces.

● DIMANCHE 4 Mars 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Chartres.

- DIMANCHE 1 Avril 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 6 Mai 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 3 Juin 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- Du Jeudi 28 Juin 2012 au DIMANCHE 1^{er} Juillet 2012

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 190 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de la Fête du Vin se déroulant sur l'Esplanade des Quinconces.

- DIMANCHE 1 Juillet 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 5 Août 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 2 Septembre 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 7 Octobre 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- Du VENDREDI 12 Octobre 2012 au DIMANCHE 7 Novembre 2012

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 150 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de la Foire aux Plaisirs se déroulant sur l'Esplanade des Quinconces.

- DIMANCHE 4 Novembre 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 2 Décembre 2012

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 6 Janvier 2013

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 3 Février 2013

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 3 Mars 2013

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- Du VENDREDI 1^{er} Mars 2013 au DIMANCHE 24 Mars 2013

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 150 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de la Foire aux Plaisirs se déroulant sur l' Esplanade des Quinconces.

1-4- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents et autres abonnés peuvent entrer et sortir du parc en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire peut entrer en prenant un ticket et sortir du parc en permanence après paiement.

En fonction des besoins, la présence sur le site a été redéployée au-delà de ces horaires notamment :

- Les dimanches du mois de décembre et d'activité commerciale en liaison avec les manifestations bordelaises (cirque Gruss, Foires aux plaisirs, Foires à la brocante, la fête du fleuve, lors de l'ouverture des commerces le dimanche...)

- Les jours fériés des 1^{er} mai, 8 mai et 11 novembre

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du lundi au samedi de 9 heures à 18 heures 30.

Listes des manifestations bordelaises :

- **Cirque Grüss du 17 janvier au 12 février 2012**
- **Foire aux plaisirs du 24 février au 25 mars 2012**
- **Foire à la brocante du 18 avril au 8 mai 2012**
- **Fête du Vin du 28 juin au 1^{er} juillet 2012**
- **Foire aux plaisirs du 12 octobre au 7 novembre 2012**
- **Foire à la brocante du 23 novembre au 9 décembre 2012**
- **Ouverture des commerces les dimanches 9, 16 et 23 décembre 2012.**
- **Foire aux plaisirs du 1^{er} mars au 24 mars 2013**

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 est de 4400 heures, correspondant en présence à 2 postes en équivalent temps plein.

En dehors de ces périodes, il a été mis en place une astreinte téléphonique permanente basée sur le parking Victor Hugo et du personnel a été placé en astreinte technique (deux agents de maîtrise et le responsable d'exploitation) pour intervenir sur le parc.

1-5- MOYENS MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliants distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers	Parc sis allées de Chartres et de Bristol						
	Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vend.	Sam.	Dim.
Accueil physique : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil téléphonique : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil via phonie : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil via interphonie : horaires	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	24h/24
Messagerie et e.mail	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j
Présence technique	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Astreinte technique	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	24h/24

1-6- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

De nombreuses actions liées au respect d'un développement durable ont été entreprises sur le parc de stationnement des Allées de Chartres :

● Action 2: Créer des emplacements pour les véhicules électriques

Deux places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques sont installées. Sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013, cinq rechargements de véhicules électriques ont été répertoriés.

● Action 4: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Un agent est titulaire d'un abonnement de transport en commun et utilise ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail et entre les différents sites de stationnement. Conformément à nos engagements, la SGGPB assume à sa charge la moitié du coût de cet abonnement.

En outre, régulièrement nos agents d'exploitation utilisent les modes de mobilité alternatifs (à pied, en vélo électrique ou en transport en commun) pour nos déplacements intrasites. Sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013, plus de 1250 déplacements intrasites ont été effectués par un de ces modes de mobilité.

● Action 5: Mettre gratuitement à la disposition de structures gestionnaires de covoiturage des places de stationnement

Deux places de stationnement ont été mises à la disposition gratuite de la société Autocool sur l'enceinte du parc des Allées de Chartres.

● Action 6: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

La spécificité du matériel de péage implanté sur le parc de stationnement des Allées de Chartres, barrière levante équipée de lisse pendulaire non articulée auto-freinante avec lyre de repose, permet d'éviter tout risque de nuisances sonores de ces équipements.

De façon hebdomadaire, un contrôle du bon fonctionnement de ces équipements a été effectué.

● Action 7: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 8: Maîtriser la consommation d'énergie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

L'écran de l'ordinateur assurant la gestion du système de vidéo-protection du parc de stationnement a été remplacé par un nouvel écran à LED à basse consommation.

● Action 9: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 10: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le parc des Allées de Chartres a été de 3750 feuilles de papier pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013.

La dématérialisation de certains documents se poursuit notamment par la proposition de l'envoi des factures par mail aux abonnés.

Pour tous les documents internes à la société ne nécessitant pas d'archivage, la réutilisation de papier déjà imprimé et l'impression recto-verso a permis de réduire la consommation de papier.

● Action 11: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label FSC. Le label FSC implique que le papier est fabriqué à partir de fibres de bois issus de forêts gérées durablement et de fibres recyclées post-consommation.

● Action 13 : Tri sélectif des ordures « internes » de la société

Les ordures « internes » de la société comprenant du papier, des cartons ou du métal sont déposées régulièrement auprès des centres de tri ouverts par la CUB. Les néons sont déposés auprès de nos fournisseurs pour recyclage en contrepartie de l'écotaxe payée lors de l'achat. Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur les principes de tri sélectif à respecter.

● Action 14: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS HORAIRES VEHICULES LEGERS

HORAIRES	DE 8H00 A 20H00	DE 20H00 A 8H00
1/2h	0,00€	0,00€
1h	1,80€	1,80€
2h	3,50€	3,50€
3h	5,00€	3,50€
4h	6,50€	3,50€
5h	8,00€	3,50€
6h	9,50€	3,50€
7h	11,00€	3,50€
8h et +	12,50€	3,50€

Forfait Ticket Perdu = 16€

TARIFS ABONNEMENT

Mensuel 24h/24h Résident	50 €
Mensuel 24h/24h Etudiant	50 €
Mensuel 24h/24h Mobilité réduite	50 €
Mensuel 24h/24h Normal	85 €

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CARS DE TOURISME

Matin	8h à 13h	10 €
Après-Midi	13h à 19h	10 €
Soirée	19h à 2h le lendemain	15 €
Journée	8h à 19h	15 €
Nuit	19h à 8h le lendemain	20 €
24 heures	8h à 8h le lendemain	25 €

TARIFS CHEQUES PARKING

100	90 €
-----	------

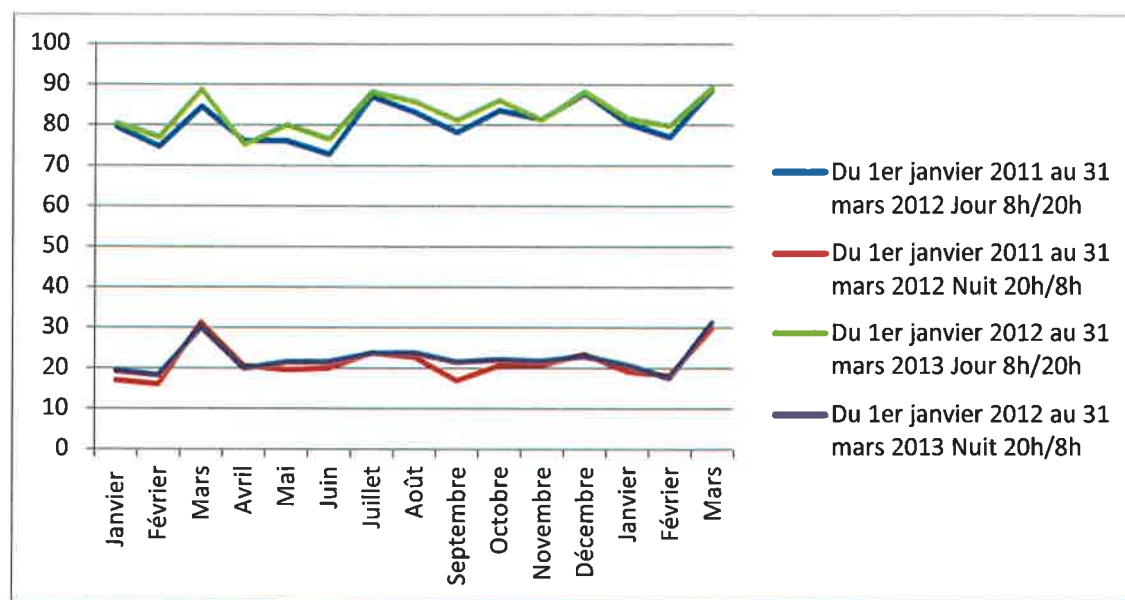
2-2- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 412 places constituant le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012 sont donnés.

	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012		Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013	
	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	79,51	17,13	80,42	19,37
Février	74,67	16,21	77,02	18,32
Mars	84,53	31,43	88,71	30,11
Avril	76,11	20,74	75,15	19,98
Mai	76,05	19,72	80,02	21,55
Juin	72,74	20,12	76,53	21,62
Juillet	86,91	23,86	88,17	23,67
Août	83,09	22,95	85,77	23,89
Septembre	78,11	17,02	81,22	21,53
Octobre	83,62	20,77	86,13	22,24
Novembre	81,46	20,91	81,31	21,83
Décembre	87,78	23,66	88,26	22,97
Janvier	80,42	19,37	81,74	20,83
Février	77,02	18,32	79,77	17,58
Mars	88,71	30,11	89,26	31,44

Evolution du taux d'occupation mensuel

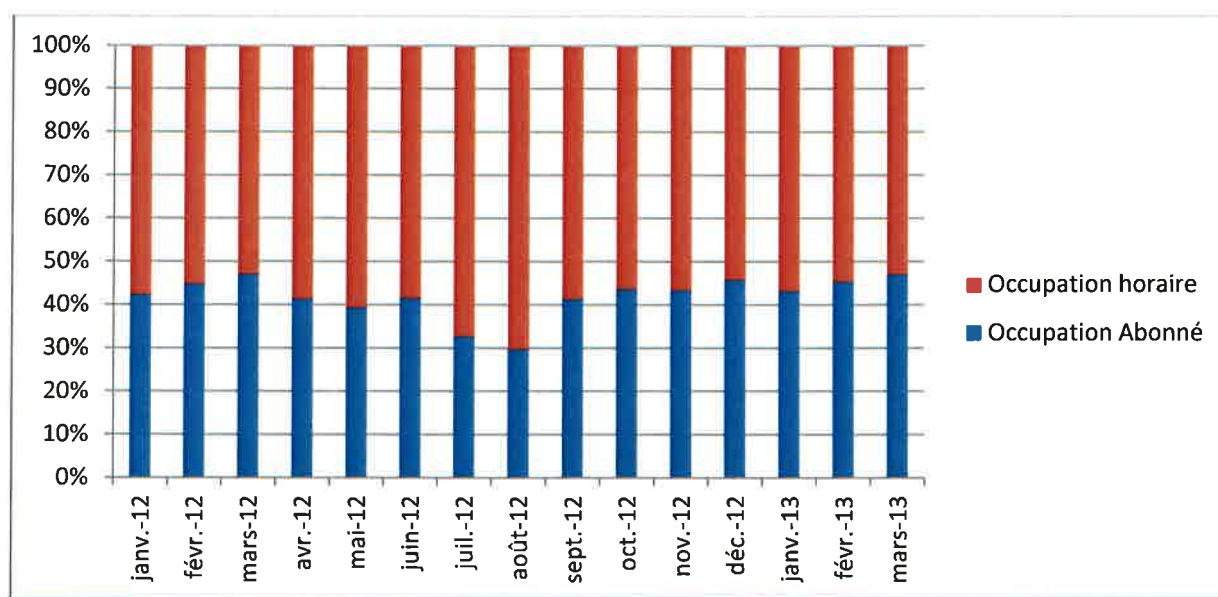


2-3- REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER

Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage. Une distinction a été faite entre la clientèle horaire et abonnée.

	Occupation Abonné	Occupation horaire
Janvier 2012	42,27	57,73
Février 2012	44,76	55,24
Mars 2012	47,08	52,92
Avril 2012	41,33	58,67
Mai 2012	39,32	60,68
Juin 2012	41,45	58,55
Juillet 2012	32,67	67,33
Août 2012	29,64	70,36
Septembre 2012	41,24	58,76
Octobre 2012	43,55	56,45
Novembre 2012	43,31	56,69
Décembre 2012	45,74	54,26
Janvier 2013	43,11	56,89
Février 2013	45,23	54,77
Mars 2013	46,97	53,03

Répartition de l'occupation selon le type d'utilisateur pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

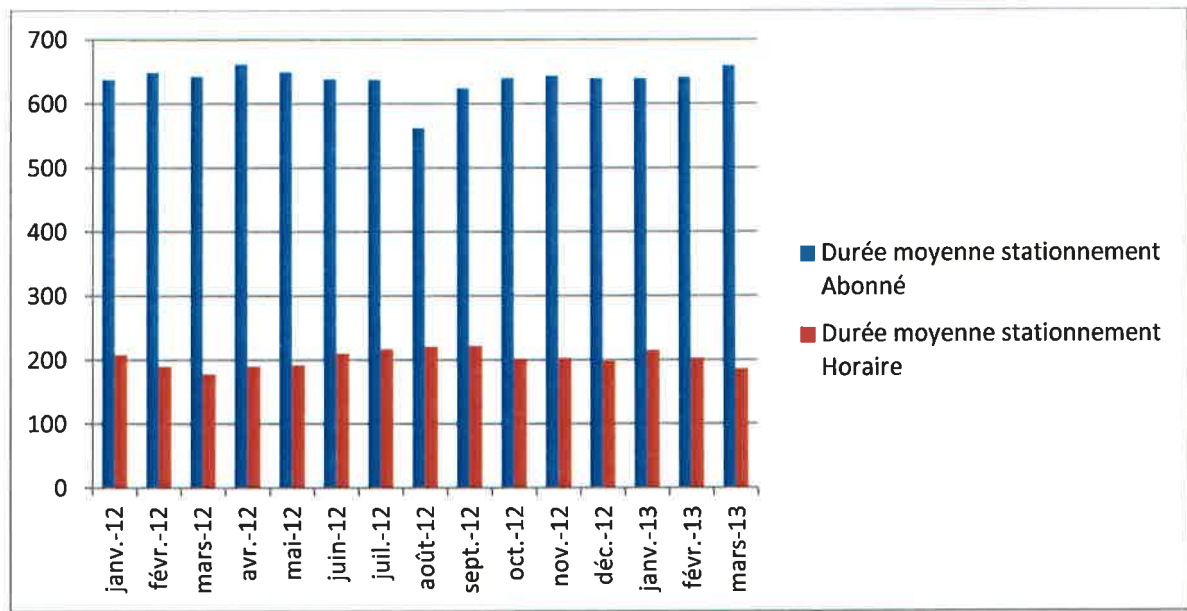


2-4- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur (abonné ou horaire) pour le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes. Une distinction est faite entre la durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire et abonnée.

	Durée moyenne stationnement Abonné	Durée moyenne stationnement Horaire
Janvier 2012	637	209
Février 2012	648	191
Mars 2012	642	179
Avril 2012	661	191
Mai 2012	649	193
Juin 2012	638	211
Juillet 2012	637	218
Août 2012	562	222
Septembre 2012	624	223
Octobre 2012	640	203
Novembre 2012	643	204
Décembre 2012	639	199
Janvier 2013	639	216
Février 2013	641	204
Mars 2013	659	187

Durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013



2-5- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

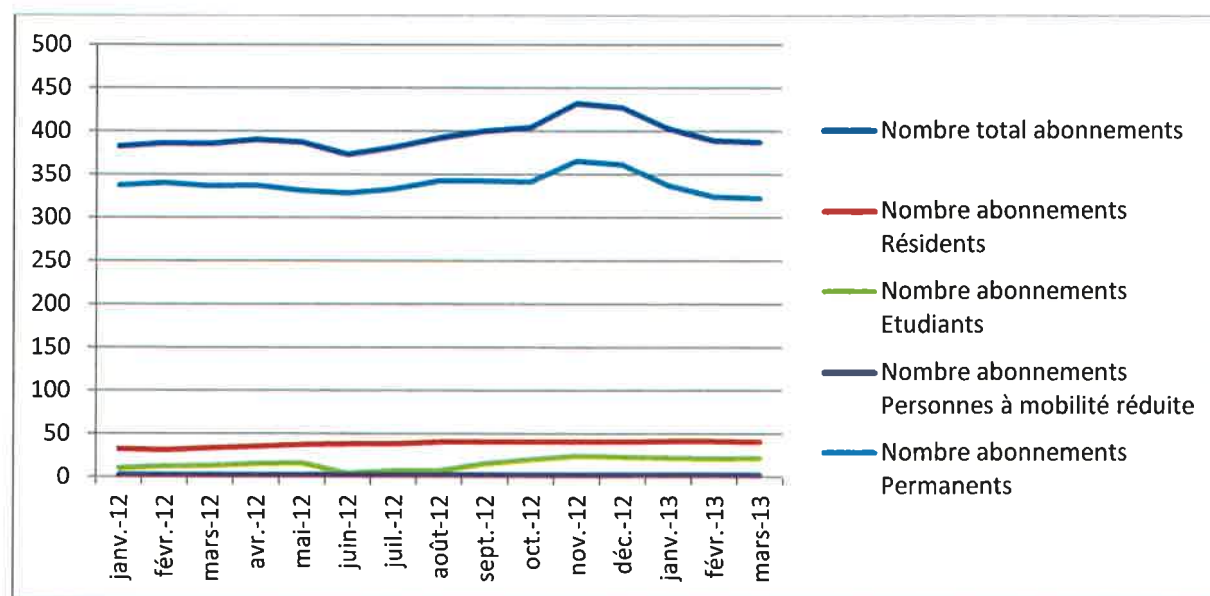
Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d'usagers sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 ainsi que le chiffre d'affaire « abonné » mensuel hors taxe.

Il est à noter qu'une liste d'attente pour les abonnements permanents a été mise en place sur la période de référence.

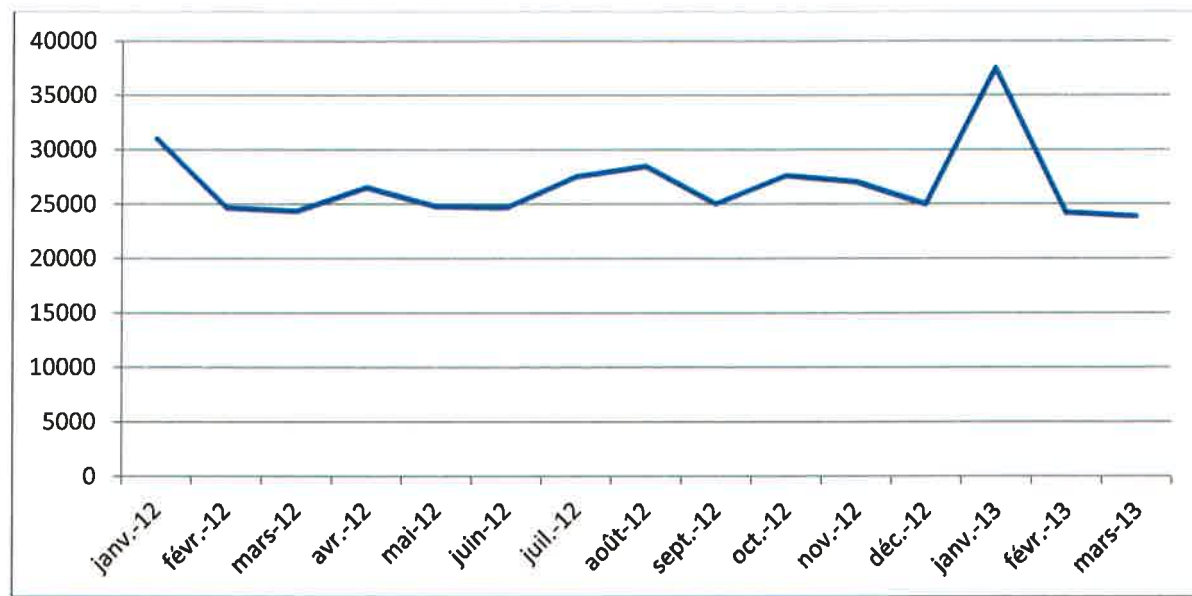
Il est à noter qu'aucun abonnement résident, étudiant ou personnes à mobilité réduite n'a été refusé sur la période de référence.

	Nombre abonnements	Nombre abonnements Résidents	Nombre abonnements Etudiants	Nombre abonnements Personnes à mobilité réduite	Nombre abonnements Permanents	Chiffre affaire Abonnements HT
Janvier 2012	382	33	10	2	337	31005
Février 2012	386	32	12	2	340	24645
Mars 2012	385	34	13	2	336	24333
Avril 2012	390	36	15	2	337	26503
Mai 2012	387	38	16	2	331	24770
Juin 2012	373	39	4	2	328	24660
Juillet 2012	381	39	7	2	333	27527
Août 2012	392	41	7	2	342	28462
Septembre 2012	400	41	15	2	342	25005
Octobre 2012	404	41	20	2	341	27596
Novembre 2012	432	41	24	2	365	27044
Décembre 2012	427	41	23	2	361	24992
Janvier 2013	403	42	22	2	337	37515
Février 2013	389	42	21	2	324	24206
Mars 2013	387	41	22	2	322	23859
						402 122

Evolution de la structure des abonnements pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013



Evolution du chiffre d'affaires « abonné » HT pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

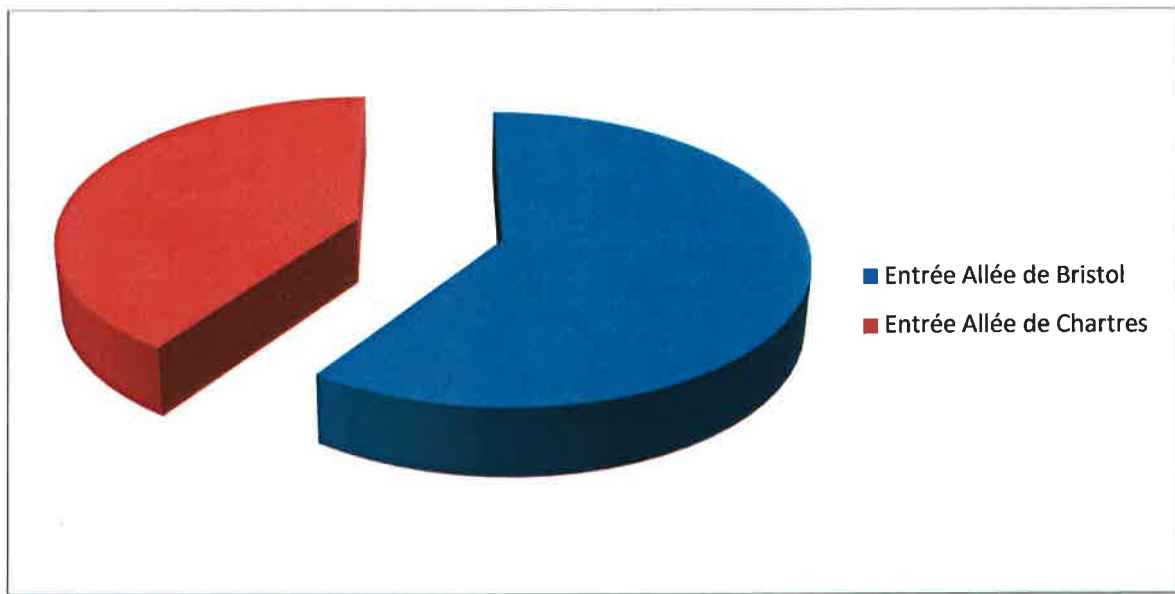


Répartition des entrées de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

Entrées

	Nombre entrées	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne entrées/jour
Entrée Allée de Bristol	73009	59,59%	59,59%	160
Entrée Allée de Chartres	49509	40,41%	40,41%	109
Total	122518		100,00%	269

Graphique de la répartition des entrées de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013



Répartition des sorties de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013

Sorties

	Nombre sorties	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne sorties/jour
Sortie Allée de Bristol	55759	45,54%	45,54%	123
Sortie Allée de Chartres	66686	54,46%	54,46%	146
Total	122445		100,00%	269

Graphique de la répartition des sorties de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013



Coefficient de foisonnement

Le foisonnement est le phénomène selon lequel tous les titulaires d'un abonnement dans un parc de stationnement ne sont pas présents simultanément ce qui permet d'optimiser la fréquentation horaire.

Le "coefficient de foisonnement" des abonnés est égal au rapport entre la valeur maximale du nombre d'abonnés présents simultanément et le nombre total d'abonnés.

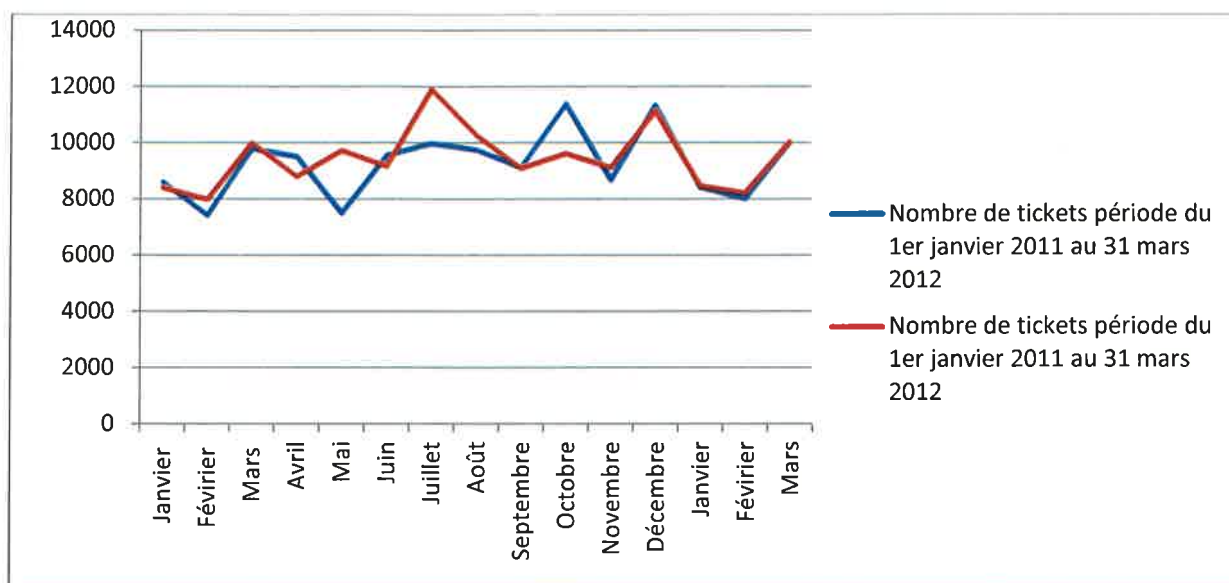
	Coefficient de foisonnement
Zone 1	0,66
Total	0,66

2-6- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE

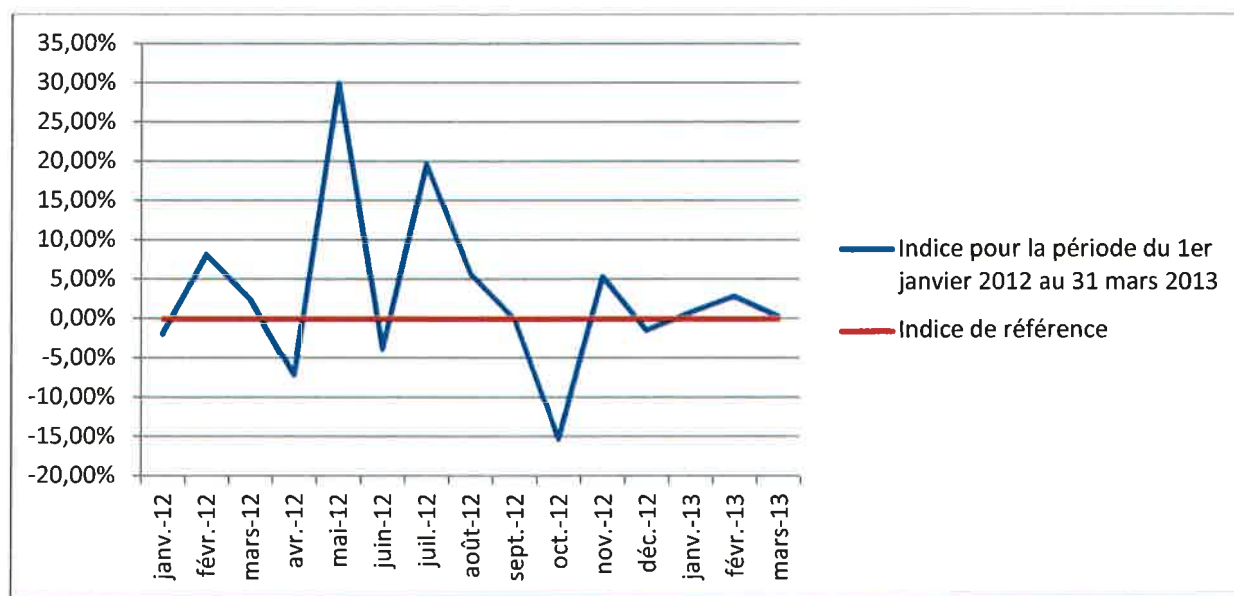
Les données du tableau ci-dessous reprennent les différentes caractéristiques de la fréquentation horaire sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 : nombre de tickets d'entrée, nombre de tickets réglés en espèces, nombre de tickets réglés en carte bleue, nombre de tickets réglés en paiement mixte (au minimum deux types de paiements), nombre de tickets réglés en chèque parking, nombre de tickets gratuits (du fait de la demi-heure gratuite), chiffre d'affaire mensuel hors taxe et la valeur du ticket moyen.

Mois	Nbre Ticket période Jan 2011 Mars 2012	Nbre Ticket période Jan 2012 Mars 2013	Evolution entre les deux périodes	Paiement Horaires				Tickets Gratuits	CA Horaire HT		Ticket Moyen HT
				Esp	CB	Mixte	Chq pkg		total	dont CB	
Janvier	8595	8422	-2,01%	2158	5715	0	0	549	39848	31255	4,73
Février	7410	8004	8,02%	2005	5474	0	0	525	35708	28396	4,46
Mars	9788	10019	2,36%	3173	6287	0	0	559	43050	31727	4,30
Avril	9503	8819	-7,20%	2480	5713	0	0	626	39303	30036	4,46
Mai	7496	9737	29,90%	2831	6308	0	0	598	46713	33893	4,80
Juin	9547	9178	-3,87%	2455	6102	0	0	621	43780	33162	4,77
Juillet	9964	11918	19,61%	3176	7888	0	0	854	58027	42471	4,87
Août	9739	10292	5,68%	3454	6302	0	0	536	50006	34625	4,86
Septembre	9115	9109	-0,07%	2591	6049	0	0	469	45915	34453	5,04
Octobre	11377	9635	-15,31%	2777	6288	0	0	570	45485	34075	4,72
Novembre	8672	9133	5,32%	2190	6512	0	0	431	44315	35230	4,85
Décembre	11329	11158	-1,51%	2765	7802	0	0	591	51257	41675	4,59
Janvier	8422	8487	0,77%	1732	6204	0	0	551	42811	34726	5,05
Février	8004	8230	2,82%	1660	6030	0	0	540	38979	32915	4,74
Mars	10019	10049	0,30%	3020	6507	0	0	522	42841	32749	4,26
Total	138980	142190	2,31%	38467	95181	0	0	8542	668038	511388	4,70

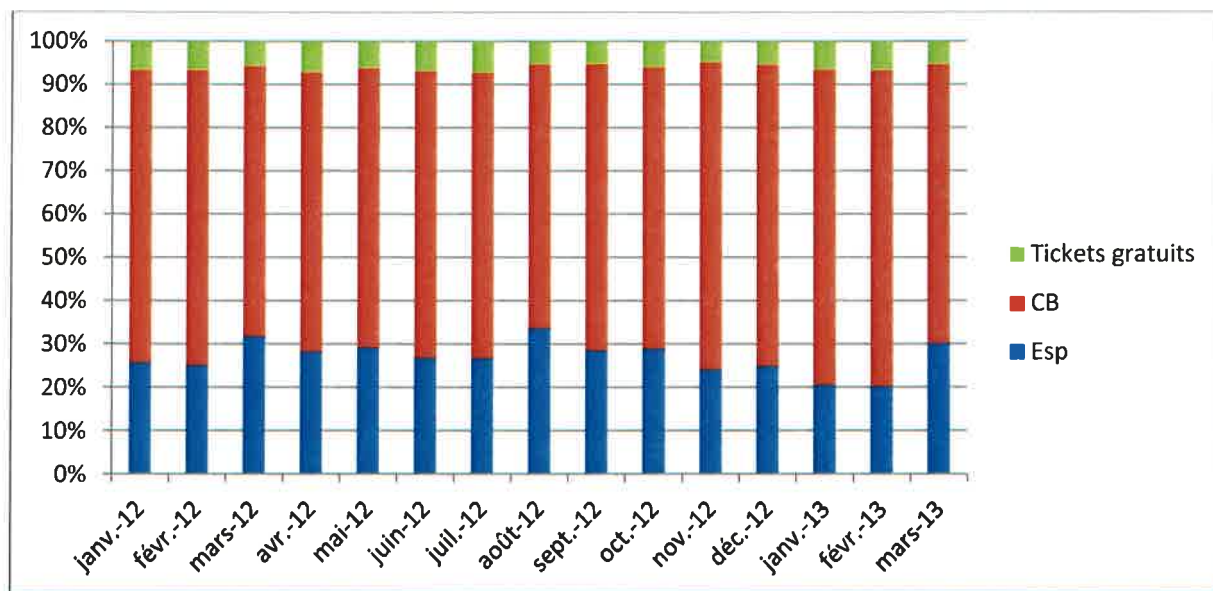
Evolution de la fréquentation horaire



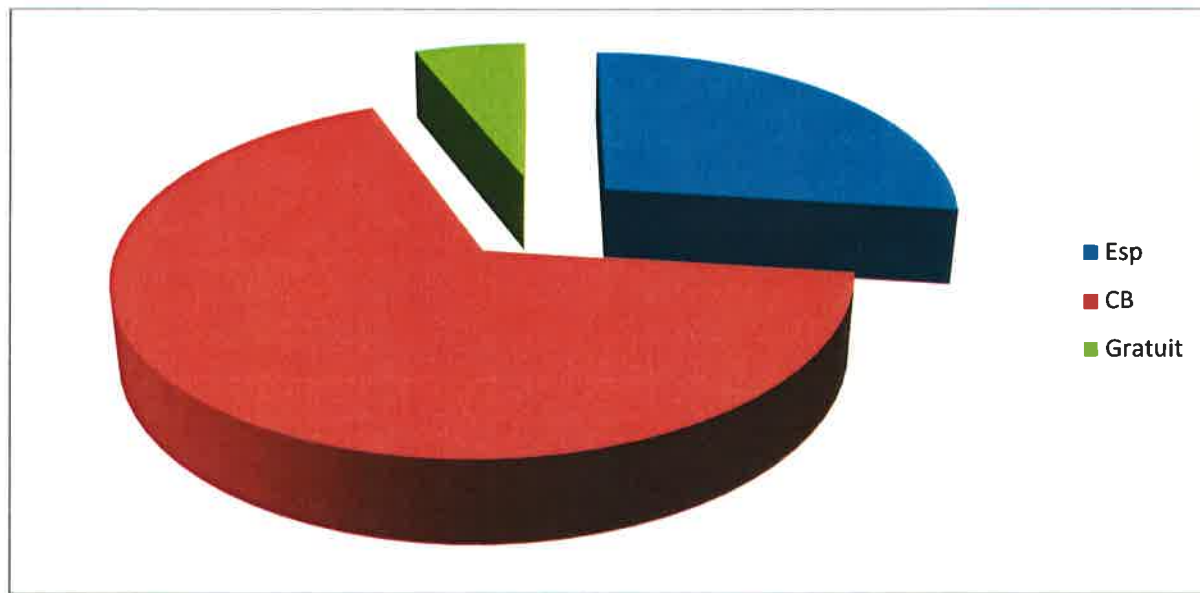
Evolution de l'indice de variation de la fréquentation horaire



Structure mensuelle de la fréquentation horaire



Structure annuelle de la fréquentation horaire



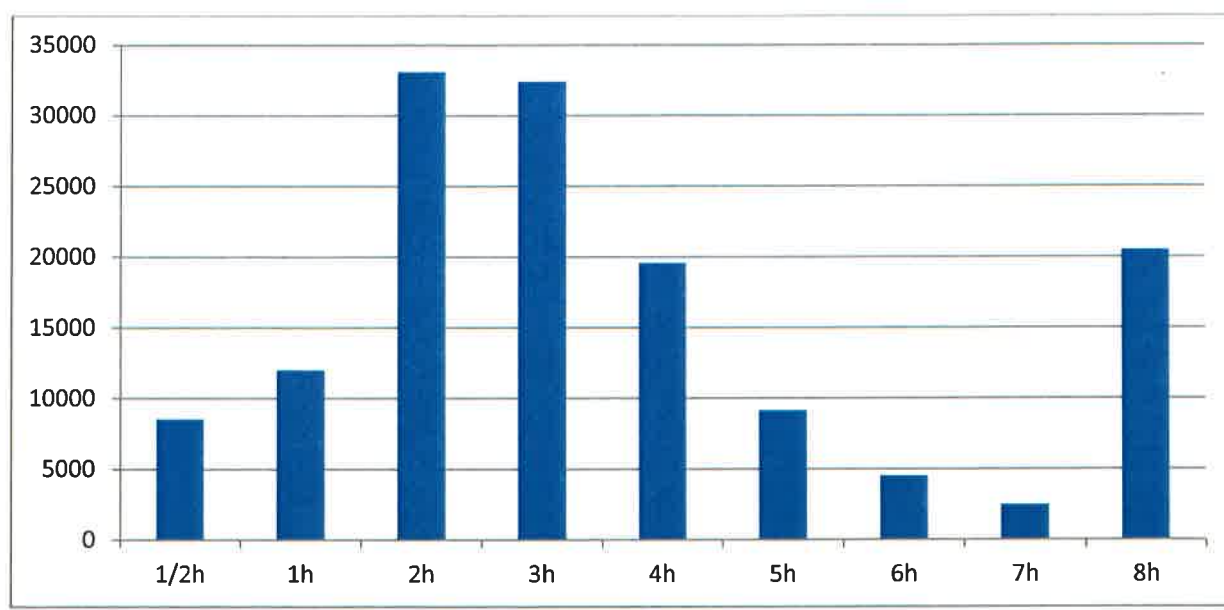
Evolution mensuelle du ticket moyen HT



Répartition des tickets selon la durée de stationnement

HORAIRES	TICKETS	%
1/2h	8532	6,00%
1h	12001	8,44%
2h	33087	23,27%
3h	32405	22,79%
4h	19551	13,75%
5h	9143	6,43%
6h	4507	3,17%
7h	2474	1,74%
8h	20490	14,41%
	142190	100,00%

Graphique de la répartition des tickets selon la durée de stationnement



PARTIE VI

ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

PARC ALLEES DE CHARTRES

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- D'où proviennent les automobilistes garés sur le parc des Allées de Chartres.
- Pour quelle activité les personnes viennent stationner sur le parc des Allées de Chartres.
- Combien de temps leur véhicule reste stationné en moyenne sur le parc.
- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parc des Allée de Chartres Allée de Bristol les jours suivants :

- Lundi 10 septembre 2012
- Lundi 17 septembre 2012

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Placé à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; le personnel leur a proposé le questionnaire suivant:

89 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

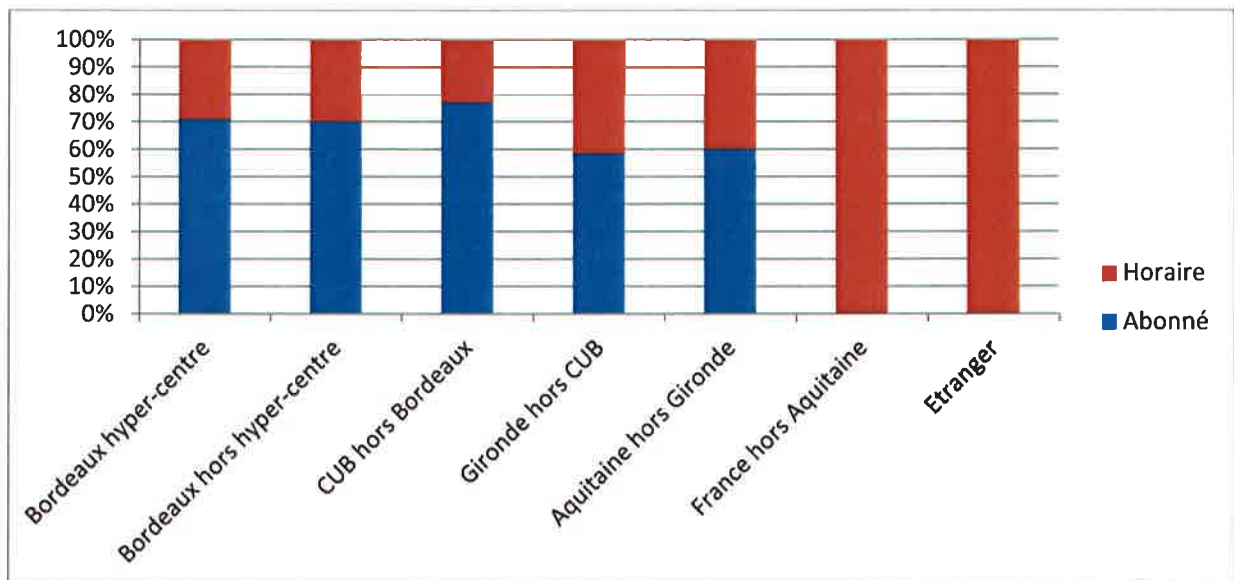
Catégories de clientèle interrogées

Un abonné	54
Un client horaire	35

Lieu de provenance de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Bordeaux hyper-centre	24	17	7
Bordeaux hors hyper-centre	20	14	6
CUB hors Bordeaux	13	10	3
Gironde hors CUB	12	7	5
Aquitaine hors Gironde	10	6	4
France hors Aquitaine	8	0	8
Etranger	2	0	2
	89	54	35

Graphique sur la provenance de la clientèle

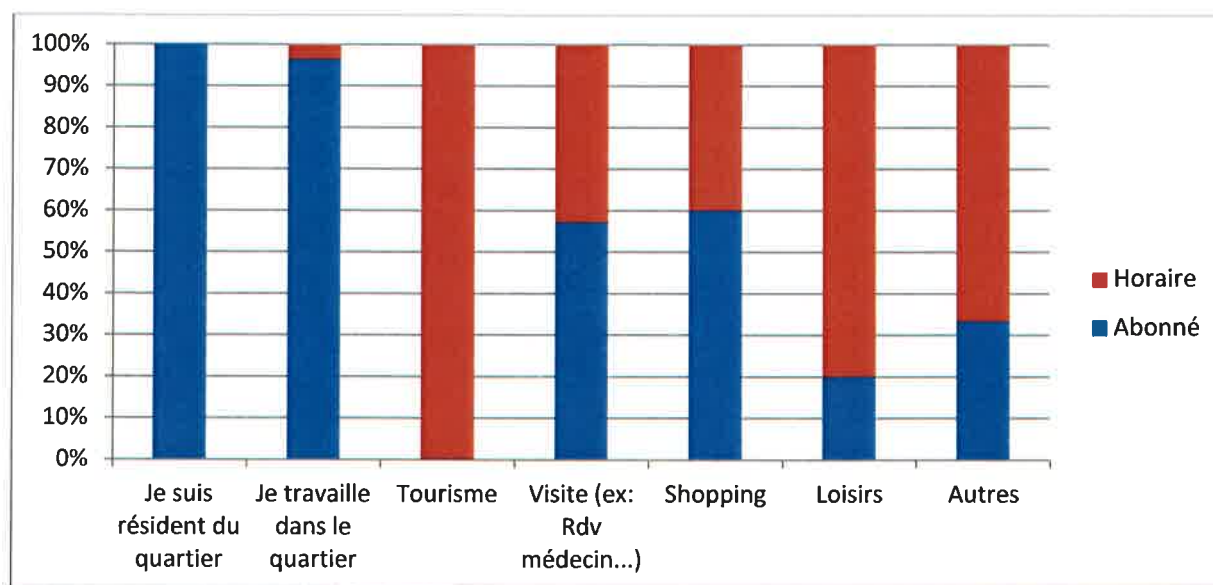


La grande majorité des utilisateurs du parc des Allées de Chartres provient des différentes communes de la région bordelaise. La faible proportion des bordelais intra-muros utilisant ce parking, mis à part les résidents du quartier montre une utilisation importante de la mobilité douce (vélo, transport en commun, marche à pied) pour les trajets intra-centre ville.

Raisons du stationnement dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Je suis résident du quartier	8	8	0
Je travaille dans le quartier	27	26	1
Tourisme	9	0	9
Visite (ex: Rdv médecin...)	7	4	3
Shopping	20	12	8
Loisirs	15	3	12
Autres	3	1	2
	89	54	35

Graphique des raisons du stationnement de la clientèle

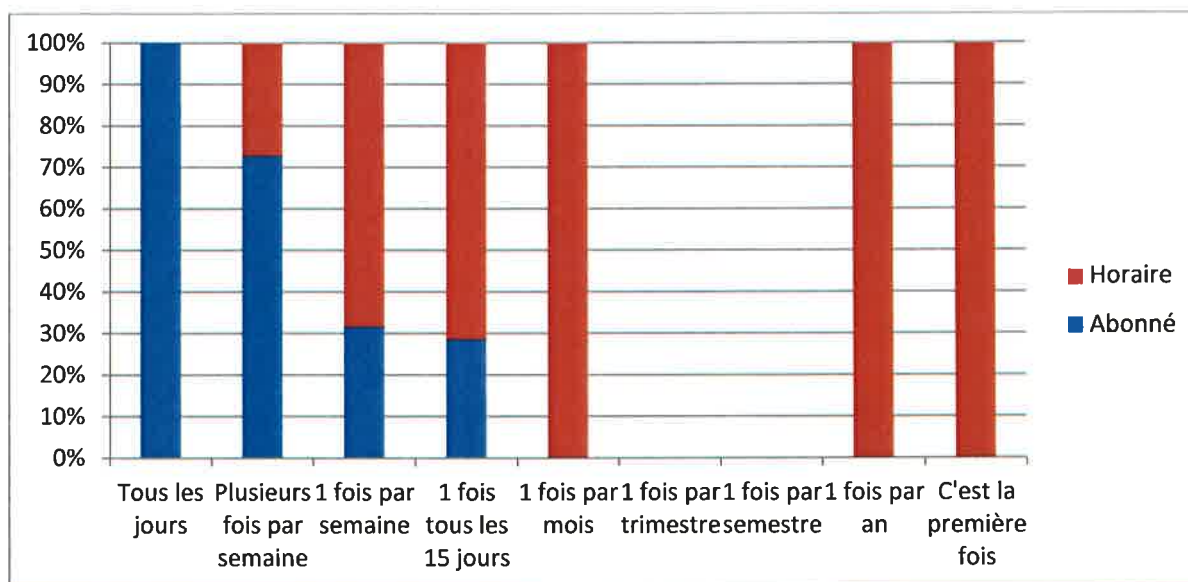


La majorité des usagers abonnés du parc des Allées de Chartres stationnent leurs véhicules pour des raisons liées à leur lieu de résidence ou leur travail. Pour les usagers horaires, le stationnement est surtout lié à des shopping, au tourisme, aux loisirs et aux visites.

Fréquence de stationnement dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Tous les jours	22	22	0
Plusieurs fois par semaine	33	24	9
1 fois par semaine	19	6	13
1 fois tous les 15 jours	7	2	5
1 fois par mois	3	0	3
1 fois par trimestre	0	0	0
1 fois par semestre	0	0	0
1 fois par an	1	0	1
C'est la première fois	4	0	4
	89	54	35

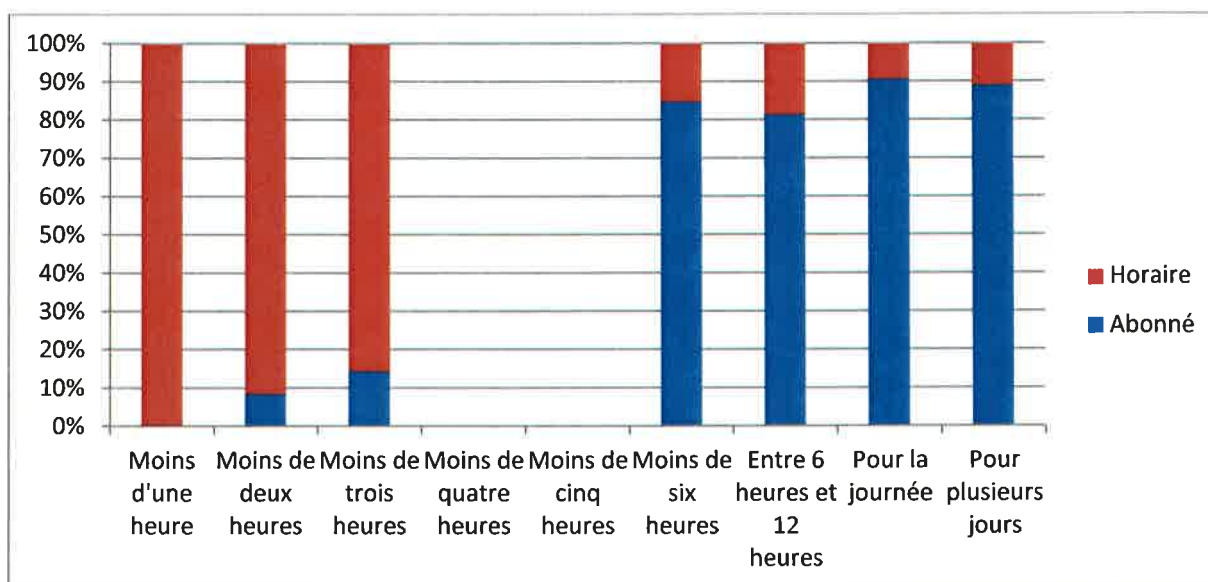
Représentation des fréquences de stationnement de la clientèle



Durée de stationnement prévue ou habituelle dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Moins d'une heure	4	0	4
Moins de deux heures	12	1	11
Moins de trois heures	14	2	12
Moins de quatre heures	0	0	0
Moins de cinq heures	0	0	0
Moins de six heures	13	11	2
Entre 6 heures et 12 heures	16	13	3
Pour la journée	21	19	2
Pour plusieurs jours	9	8	1
	89	54	35

Répartition de la durée de stationnement de la clientèle



Il y a une indéniable corrélation entre la fréquence, la durée de stationnement et la catégorie des usagers.

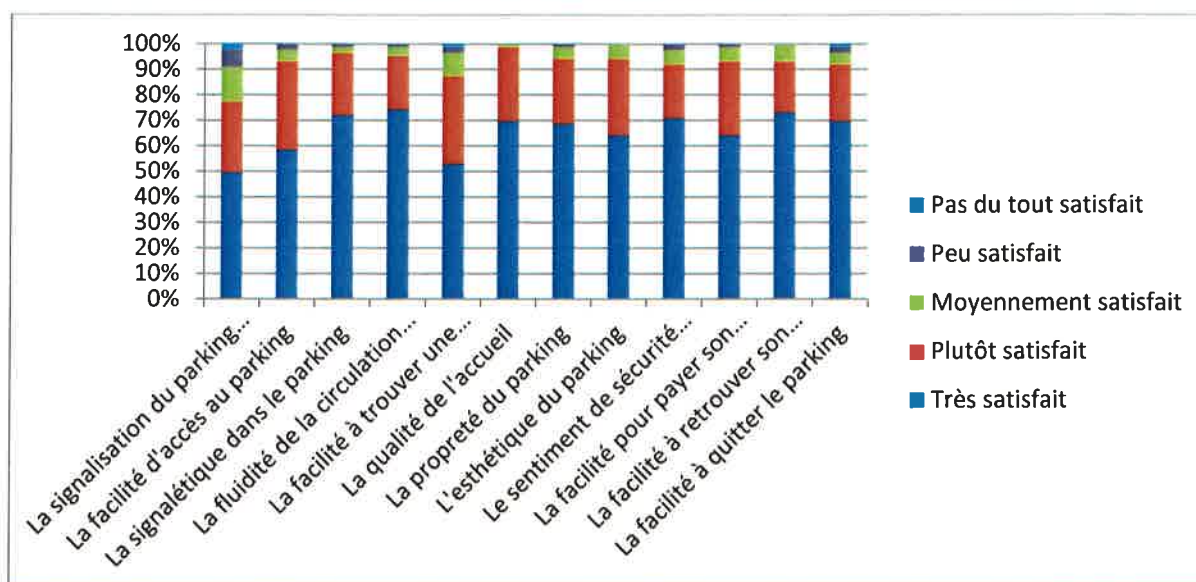
Les usagers stationnant le plus régulièrement et le plus longtemps leur véhicule sur le parc des Allées de Chartres sont des abonnés. A contrario, les usagers horaires stationnent moins souvent et pour des durées moins importantes.

Il est évident que le prix attractif des abonnements comparé au tarif horaire encourage les usagers stationnant régulièrement et pour des durées importantes sur le parc des Allées de Chartres à s'abonner.

Réponses au questionnaire de satisfaction clientèle

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	44	25	12	6	2
La facilité d'accès au parking	52	31	4	2	0
La signalétique dans le parking	64	22	2	1	0
La fluidité de la circulation dans le parking	66	19	3	1	0
La facilité à trouver une place dans le parking	47	31	8	2	1
La qualité de l'accueil	62	26	1	0	0
La propreté du parking	61	23	4	1	0
L'esthétique du parking	57	27	5	0	0
Le sentiment de sécurité dans le parking	63	19	5	2	0
La facilité pour payer son parking	57	26	5	1	0
La facilité à retrouver son véhicule	65	18	6	0	0
La facilité à quitter le parking	62	20	4	2	1

Répartition des réponses au questionnaire de satisfaction clientèle



Les actions à mener pour accroître la satisfaction client doivent porter principalement sur la signalétique à l'approche du parc de stationnement et sur la facilité à accéder à celui-ci.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking des Allées de Chartres les jours suivants :

Lundi 10 septembre 2012

Lundi 17 septembre 2012

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Placé à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; le personnel leur a proposé le questionnaire suivant:

47 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Catégories de clientèle interrogées

Un abonné	34
Un client horaire	13

Réponses au questionnaire de qualité accueil-client

Note de 1 à 5:

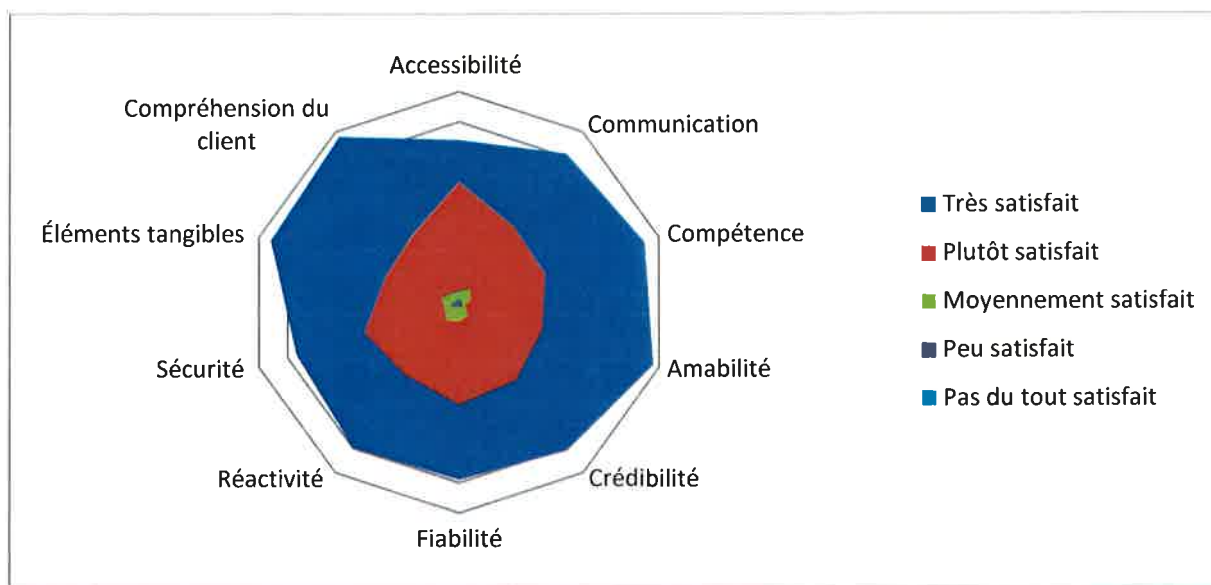
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	32	12	2	1	0
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	33	12	2	0	0
3. Le personnel a une présentation soignée.	30	14	3	0	0
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	30	12	4	1	0
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	36	10	1	0	0
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	29	14	3	1	0
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	33	11	2	1	0
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	31	14	2	0	0
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	34	10	2	1	0
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	32	12	2	0	1
11. Le personnel fournit un service rapide.	32	13	2	0	0
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	31	13	1	1	1
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	39	8	0	0	0
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	37	9	1	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	30	14	2	1	0
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	34	10	2	1	0
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	32	11	1	2	1
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	33	11	2	1	0
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	32	12	3	0	0
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	33	10	3	1	0
21. La SGGPB a à coeur de vous satisfaire.	33	12	2	0	0
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	34	10	2	1	0

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	54	40	4	1	1
Communication	61	31	6	1	1
Compétence	65	30	4	1	0
Amabilité	68	29	2	1	0
Crédibilité	61	32	5	2	0
Fiabilité	59	34	6	1	0
Réactivité	60	30	7	2	1
Sécurité	57	33	5	3	2
Éléments tangibles	66	26	6	1	1
Compréhension du client	68	27	4	1	0

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- L'amabilité
- La crédibilité

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- L'accessibilité du service
- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Jeudi 19 Février 2012

La lisse de la barrière de l'entrée côté Allées de Chartres a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Jeudi 23 Février 2012

La lisse de la barrière de la sortie côté Allées de Chartres a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Mardi 13 Mars 2012

Bris de la vitre arrière sur un véhicule durant la journée. Après constatation du propriétaire, rien n'a été dérobé. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat central de Bordeaux pour un dépôt de plainte.

Samedi 5 Mai 2012

La lisse de la barrière de la sortie du parc Cars de Tourisme a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Jeudi 5 Juillet 2012

La lisse de la barrière de l'entrée côté Allées de Bristol a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Lundi 29 Octobre 2012

Un abonné est venu se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Central pour un dépôt de plainte.

Mardi 20 Novembre 2012

La lisse de la barrière de la sortie côté Allées de Chartres a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Jeudi 27 Décembre 2012

Un usager horaire est venu se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Central pour un dépôt de plainte.

Vendredi 22 Février 2013

La lisse de la barrière de la sortie côté Allées de Chartres a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

3- DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 est de 4400 heures, correspondant en présence à 2 postes en équivalent temps plein.

L'encadrement du personnel, la responsabilité du fonctionnement du site, la qualité du service et nos exigences de proximité avec la clientèle nous ont conduits à proposer une structure composée d'un responsable d'exploitation, d'une assistante de direction, de six agents d'exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales

Responsable d'exploitation : Cadre

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Agent d'exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d'exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le parc de stationnement des Allées de Chartres:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

→ Zones de paiement

- Caisses automatiques : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Poubelles : Poubelles vidées

→ Zone intérieure suivant les limites de propriété

- Zones piétonnières : Absence de débris et déchets
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Contrôleurs ou bornes : Lisibilité, absence de tags
- Ilôts et trottoirs: Absence de débris
- Bandes de circulation : Absence de débris

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de débris

Zone de stationnement des véhicules: Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de débris

Toutes signalisations: Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Local d'exploitation: Fréquence journalière de nettoyage

La spécificité du parc de stationnement des Allées de Chartres génère une obligation de ramassage des feuilles et de leur enlèvement.

Nos agents ont régulièrement nettoyé les zones de stationnement grâce à des souffleurs thermiques dorsaux, les feuilles ensuite ont été enlevées sur les voies de circulation par des balayeuses du groupe Véolia et recyclées.

COMPTES DE RESULTAT

REALISES

du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre

2012

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

TOTAL DSP - Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux		
Budget de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
	Année 2012	Année 2012
Mois d'exploitation	12,00	12,00
ACHATS	163 704	107 250
Carburant et divers	1 231	
EDF GDF	55 709	51 675
Eau	1 640	502
Produits entretien mat consommables	6 868	8 206
Fournitures ent. Petit équip.	6 335	2 231
Interventions et entretien (contrat péage)	34 850	
Consommables d'exploitation (tickets)	4 008	2 644
Fournitures de bureau	4 449	5 746
Sous-traitance nettoyage	34 850	34 924
Sous-traitance gardiennage et astreintes	12 433	1 322
Tenue du personnel	1 331	
SERVICES EXTERIEURS	164 482	130 327
Gros entretien	71 381	72 689
Peinture travaux divers	25 625	12 817
Entretien éclairage	11 275	11 615
Honoraires CC et divers	21 874	7 148
Primes d'assurance	34 327	26 058
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	82 974	65 237
Publicité	6 601	938
Transport et déplacements	5 679	508
Frais postaux et télécom	28 495	22 916
Commissions CB	42 199	40 875
IMPOTS ET TAXES	66 512	81 918
Taxe professionnelle	13 315	25 731
Taxe foncière	53 197	56 187
FRAIS DE PERSONNEL	349 976	387 797
Salaires	230 646	258 708
Charges sociales	119 330	129 089
AUTRES CHARGES DE GESTION	-	-
Frais généraux de siège répartie DSP	-80 975	-60 660
Frais généraux de siège à répartir	80 975	60 660
S/T TOTAL CHARGES HT	827 648	772 529
REDEVANCES	1 227 107	1 345 713 €
TOTAL CHARGES	2 054 755	2 118 242
TOTAL RECETTES PARCS	2 167 240	2 303 568
DOTATION PROVISIONS	-	-
RESULTAT avant IS	112 485	185 326

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Parc VICTOR HUGO

Nombre de places DSP : 712

	2012 Prévisionnel	2012 Réalisé
Budget de dépenses		
Actualisation		
Mois d'exploitation	12,00	12,00
ACHATS	84 337	62 849
Carburant et divers	513	
EDF GDF	37 618	33 987
Eau	513	370
Produits entretien mat consommables	3 280	4 983
Fournitures ent. Petit équip.	2 265	974
Interventions et entretien (contrat péage)	15 375	
Consommables d'exploitation (tickets)	2 163	1 558
Fournitures de bureau	441	597
Sous-traitance nettoyage	19 475	19 625
Sous-traitance gardiennage et astreintes	2 181	755
Tenue du personnel	513	
SERVICES EXTERIEURS	65 139	67 466
Gros entretien	30 750	35 037
Peinture travaux divers	10 250	12 817
Entretien éclairage	5 125	4 315
Honoraire et divers	-	1 304
Primes d'assurance	19 014	13 993
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 789	30 400
Publicité	2 050	
Transport et déplacements	1 107	100
Frais postaux et télécom	8 815	7 079
Commissions CB	22 817	23 221
IMPOTS ET TAXES	51 301	64 897
Taxe professionnelle	5 894	16 814
Taxe foncière	45 407	48 083
FRAIS DE PERSONNEL	257 275	260 813
Salaires	169 125	173 875
Charges sociales	88 150	86 938
AUTRES CHARGES DE GESTION	46 125	34 631
Frais généraux de siège	46 125	34 631
TOTAL CHARGES HT	538 966	521 056

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Garage ALSACE LORRAINE

Nombre de places DSP : 128

	2012 Prévisionnel	2012 Réalisé
Budget de dépenses		
Actualisation		
Mois d'exploitation	12,00	12,00
ACHATS	19 885	16 092
Carburant et divers	205	
EDF GDF	11 788	13 442
Eau	103	66
Produits entretien mat consommables	2 050	690
Fournitures ent. Petit équip.	1 538	69
Interventions et entretien (contrat péage)	3 075	
Consommables d'exploitation (tickets)	308	140
Fournitures de bureau	510	931
Sous-traitance nettoyage	-	754
Sous-traitance gardiennage et astreintes	-	
Tenue du personnel	308	
SERVICES EXTERIEURS	12 608	13 016
Gros entretien	8 200	10 559
Peinture travaux divers	-	
Entretien éclairage	2 050	730
Honoraire et divers	-	
Primes d'assurance	2 358	1 727
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 178	2 268
Publicité	513	118
Transport et déplacements	-	
Frais postaux et télécom	2 665	2 150
Commissions CB	-	
IMPOTS ET TAXES	11 173	9 692
Taxe professionnelle	3 383	1 588
Taxe foncière	7 790	8 104
FRAIS DE PERSONNEL	8 446	11 550
Salaires	5 556	7 700
Charges sociales	2 890	3 850
AUTRES CHARGES DE GESTION	6 150	4 604
Frais généraux de siège	6 150	4 604
TOTAL CHARGES HT	61 440	57 222

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Parc des ALLEES DE CHARTRES - ALLEES DE BRISTOL

Nombre de places DSP : 412

	2012 Prévisionnel	2012 Réalisé
Budget de dépenses		
Actualisation		
Mois d'exploitation	12,00	12,00
ACHATS	53 300	23 861
Carburant et divers	513	
EDF GDF	5 125	4 246
Eau	513	66
Produits entretien mat consommables	1 025	2 347
Fournitures ent. Petit équip.	1 538	39
Interventions et entretien (contrat péage)	16 400	
Consommables d'exploitation (tickets)	1 538	946
Fournitures de bureau	513	1 105
Sous-traitance nettoyage	15 375	14 545
Sous-traitance gardiennage et astreintes	10 247	567
Tenue du personnel	513	
SERVICES EXTERIEURS	50 943	34 862
Gros entretien	20 500	19 649
Peinture travaux divers	15 375	
Entretien éclairage	4 100	6 570
Honoraire et divers	-	574
Primes d'assurance	10 968	8 069
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	24 600	19 586
Publicité	2 050	
Transport et déplacements	3 075	31
Frais postaux et télécom	3 075	2 465
Commissions CB	16 400	17 090
IMPOTS ET TAXES	2 050	8 417
Taxe professionnelle	2 050	8 417
Taxe foncière	-	
FRAIS DE PERSONNEL	67 650	86 100
Salaires	45 100	57 400
Charges sociales	22 550	28 700
AUTRES CHARGES DE GESTION	28 700	21 425
Frais généraux de siège	28 700	21 425
TOTAL CHARGES HT	227 243	194 251

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

SIEGE DSP

Budget de dépenses	2012	2012
Actualisation	Prévisionnel	Réalisé
Mois d'exploitation	12,00	12,00
ACHATS	6 180	4 448
Carburant et divers	-	
EDF GDF	1 179	
Eau	513	
Produits entretien mat consommables	513	186
Fournitures ent. Petit équip.	994	1 149
Interventions et entretien (contrat péage)	-	
Consommables d'exploitation (tickets)	-	
Fournitures de bureau	2 981	3 113
Sous-traitance nettoyage	-	
Sous-traitance gardiennage et astreintes	-	
Tenue du personnel	-	
SERVICES EXTERIEURS	35 793	14 983
Gros entretien	11 931	7 444
Peinture travaux divers	-	
Entretien éclairage	-	
Honoraires CC et divers	21 874	5 270
Primes d'assurance	1 988	2 269
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 408	12 983
Publicité	1 989	820
Transport et déplacements	1 497	377
Frais postaux et télécom	13 940	11 222
Commissions CB	2 982	564
IMPOTS ET TAXES	1 989	-1 088
Taxe professionnelle	1 989	-1 088
Taxe foncière	-	
FRAIS DE PERSONNEL	16 605	29 334
Salaires	10 865	19 733
Charges sociales	5 740	9 601
AUTRES CHARGES DE GESTION	-80 975	-60 660
Frais généraux de siège répartis DSP	-80 975	-60 660
TOTAL CHARGES HT	-	-

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>			
		2012	2012
PARC VICTOR HUGO	Base Annuelle	2ème année	réalisé
Horaires			
Places payantes offres totales	712	712	712
Places payantes rotatives	252	252	252
Fréquentation annuelle	199836	199836	187586
Rotations	2,60	2,60	
Durée de stationnement	2,50	2,50	
Tarif horaire	1,80	1,80	1,80
Ticket moyen	4,50	4,50	4,71
Recettes horaires TTC	899262	899262	882897
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	495000	495000	712780
Abonnements résidents permanents	161280	161280	
Recettes abonnements TTC	656280	656280	712780
Total recettes (CA TTC)	1 555 542,00	1 555 542,00	1 595 677,00
Total recettes (CA HT)	1 300 620,40	1 300 620,40	1 334 178,00
Transfert de charges			3 010,00
Produits exceptionnels			252,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
Recettes du parking	1 300 620,40	1 300 620,40	1 337 440,00
Charges d'exploitation du parking	539 820,00	538 965,50	521 056,00
Excédent brut d'exploitation	760 800,40	761 654,90	816 384,00
Amortissement des investissements			
Résultat d'exploitation	760 800,40	761 654,90	816 384,00
Frais financier			
Résultat brut	760 800,40	761 654,90	816 384,00
Redevance Ville de Bordeaux	550 000,00	550 000,00	550 000,00
Redevance, part variable	160558,36	160558,36	190 760,00
Résultat net avant impôts	50 242,04	51 096,54	75 624,00

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>			
		2012	2012
Garage ALSACE LORRAINE	Base Annuelle	2ème année	réalisé
Horaires			
<u>Pas d'horaires sur ce parc</u>			
Recettes horaires TTC	0	0	0
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	0	0	
Abonnements résidents permanents	125460	125460	122734
Recettes abonnements TTC	125460	125460	122734
Total recettes (CA TTC)	125 460,00	125 460,00	122 734,00
Total recettes (CA HT)	104 899,67	104 899,67	102 620,00
Transfert de charges			47,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
Recettes du parking	104 899,67	104 899,67	102 667,00
Charges d'exploitation du parking	59 540,00	61 438,50	57 222,00
Excédent brut d'exploitation	45 359,67	43 461,17	45 445,00
Amortissement des investissements			
Résultat d'exploitation	45 359,67	43 461,17	45 445,00
Frais financier			
Résultat brut	45 359,67	43 461,17	45 445,00
Redevance Ville de Bordeaux	31 000,00	31 000,00	31 000,00
Redevance, part variable			
Résultat net avant impôts	14 359,67	12 461,17	14 445,00

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>			
		2012	2012
<u>Parc Allées Chartres/Bristol</u>	Base Annuelle	2ème année	réalisé
Horaires			
Places payantes offres totales	412	412	412
Places payantes rotatives	172	172	172
Fréquentation annuelle	118508	118508	115424
Rotations	2,60	2,60	
Durée de stationnement	2,60	2,60	
Tarif horaire	1,80	1,80	1,80
Ticket moyen	4,50	4,50	5,66
Recettes horaires TTC	554617,44	554617,44	649915
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	326400	326400	378585
Abonnements résidents permanents	18000	30000	
Recettes abonnements TTC	344400	356400	378585
Total recettes (CA TTC)	899 017,44	911 017,44	1 028 500,00
Total recettes (CA HT)	751 686,82	761 720,27	859 950,00
Transfert de charges			3 503,00
Produits exceptionnels			7,80
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
Recettes du parking	751 686,82	761 720,27	863 461,00
Charges d'exploitation du parking	227 700,00	227 242,50	194 251,00
Excédent brut d'exploitation	523 986,82	534 477,77	669 210,00
Amortissement des investissements			
Résultat d'exploitation	523 986,82	534 477,77	669 210,00
Frais financier			
Résultat brut	523 986,82	534 477,77	669 210,00
Redevance Ville de Bordeaux	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Redevance, part variable	76518,14	85548,24	173 953,00
Résultat net avant impôts	47 468,68	48 929,53	95 257,00

COMPTES DE RESULTAT
REALISES

du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

TOTAL DSP - Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux		
Budget de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
Mois d'exploitation	du 1er janvier au 31 mars 2013	du 1er janvier au 31 mars 2013
	3,00	3,00
ACHATS	46 200	28 826
Carburant et divers	317	
EDF GDF	20 030	17 187
Eau	555	170
Produits entretien mat consommables	1 760	1 190
Fournitures ent. Petit équip.	1 625	519
Interventions et entretien (contrat péage)	8 928	
Consommables d'exploitation (tickets)	2 030	2 032
Fournitures de bureau	1 139	1 763
Sous-traitance nettoyage	6 289	5 965
Sous-traitance gardiennage et astreintes	3 184	
Tenue du personnel	343	
SERVICES EXTERIEURS	42 149	25 423
Gros entretien	18 290	9 004
Peinture travaux divers	6 565	7 449
Entretien éclairage	2 889	1 775
Honoraires CC et divers	5 605	1 297
Primes d'assurance	8 800	5 898
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 269	14 911
Publicité	1 691	266
Transport et déplacements	1 458	139
Frais postaux et télécom	7 305	6 270
Commissions CB	10 815	8 236
IMPOTS ET TAXES	17 033	20 833
Taxe professionnelle	3 412	6 506
Taxe foncière	13 621	14 327
FRAIS DE PERSONNEL	104 843	97 757
Salaires	69 893	65 169
Charges sociales	34 950	32 588
AUTRES CHARGES DE GESTION	-	-
Frais généraux de siège répartie DSP	-20 346	-14 976
Frais généraux de siège à répartir	20 346	14 976
S/T TOTAL CHARGES HT	231 494	187 750
REDEVANCES	306 777	313 625
TOTAL CHARGES	538 271	501 375
TOTAL RECETTES PARCS	541 500	549 634
DOTATION PROVISIONS	-	-
RESULTAT avant IS	3 229	48 259

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>		du 1er janvier au 31 mars 2013	du 1er janvier au 31 mars 2013
PARC VICTOR HUGO	Base Annuelle	Prévisionnel	Réalisé
Horaires			
Places payantes offres totales	712	712	712
Places payantes rotatives	252	252	252
Fréquentation annuelle	199836	49959	44451
Rotations	2,60	2,60	
Durée de stationnement	2,50	2,50	
Tarif horaire	1,80	1,80	1,80
Ticket moyen	4,50	4,50	4,55
Recettes horaires TTC	<u>899262</u>	<u>224848</u>	<u>202323</u>
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	495000	126052	143683
Abonnements résidents permanents	161280	37800	37800
Recettes abonnements TTC	<u>656280</u>	<u>163852</u>	<u>181483</u>
Total recettes (CA TTC)	1 555 542,00	388 700,00	383 806,00
Total recettes (CA HT)	1 300 620,00	325 000,00	320 908,00
Transfert de charges			943,00
Produits exceptionnels			0,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
Recettes du parking	1 300 620,00	325 000,00	321 851,00
Charges d'exploitation du parking	538 966,00	145 426,00	128 274,00
Excédent brut d'exploitation	761 654,00	179 574,00	193 577,00
Amortissement des investissements			
Résultat d'exploitation	761 654,00	179 574,00	193 577,00
Frais financier			
Résultat brut	761 654,00	179 574,00	193 577,00
Redevance Ville de Bordeaux	550 000,00	137 500,00	137 500,00
Redevance, part variable	160 559,00	40 140,00	36 318,00
Résultat net avant impôts	51 095,00	1 934,00	19 759,00

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>		du 1er janvier au 31 mars 2013	du 1er janvier au 31 mars 2013
Garage ALSACE LORRAINE	Base Annuelle	Prévisionnel	Réalisé
Horaires			
<u>Pas d'horaires sur ce parc</u>			
Recettes horaires TTC		<u>0</u>	<u>0</u>
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	0	0	
Abonnements résidents permanents	125460	31365	30495
Recettes abonnements TTC	<u>125460</u>	<u>31096</u>	<u>30495</u>
Total recettes (CA TTC)	125 460,00	31 096,00	30 495,00
Total recettes (CA HT)	104 900,00	26 000,00	25 497,00
Transfert de charges			0,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
Recettes du parking	104 900,00	26 000,00	25 497,00
Charges d'exploitation du parking	61 440,00	17 541,00	14 848,00
Excédent brut d'exploitation	43 460,00	8 459,00	10 649,00
Amortissement des investissements			
Résultat d'exploitation	104900	43 460,00	8 459,00
Frais financier			
Résultat brut	43 460,00	8 459,00	10 649,00
Redevance Ville de Bordeaux	31 000,00	7 750,00	7 750,00
Redevance, part variable			
Résultat net avant impôts	12 460,00	709,00	2 899,00

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>			
		du 1er janvier au 31 mars 2013	du 1er janvier au 31 mars 2013
<u>Parc Allées Chartres/Bristol</u>	<u>Base Annuelle</u>	<u>Prévisionnel</u>	<u>Réalisé</u>
Horaires			
Places payantes offres totales	412	412	412
Places payantes rotatives	172	172	172
Fréquentation annuelle	118508	29627	26766
Rotations	2,60	2,60	
Durée de stationnement	2,60	2,60	
Tarif horaire	1,80	1,80	1,80
Ticket moyen	4,50	4,50	5,57
Recettes horaires TTC	554618	138736	149059
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	326400	326400	92875
Abonnements résidents permanents	18000	30000	
Recettes abonnements TTC	356400	89102	92875
Total recettes (CA TTC)	911 018,00	227 838,00	241 934,00
Total recettes (CA HT)	761 720,00	190 500,00	202 286,00
Transfert de charges			0,00
Produits exceptionnels			0,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
Recettes du parking	761 720,00	190 500,00	202 286,00
Charges d'exploitation du parking	227 243,00	68 527,00	44 628,00
Excédent brut d'exploitation	534 477,00	121 973,00	157 658,00
Amortissement des investissements			
Résultat d'exploitation	534 477,00	121 973,00	157 658,00
Frais financier			
Résultat brut	534 477,00	121 973,00	157 658,00
Redevance Ville de Bordeaux	400 000,00	100 000,00	100 000,00
Redevance, part variable	85 548,00	21 387,00	32 057,00
Résultat net avant impôts	48 929,00	586,00	25 601,00

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Parc VICTOR HUGO

Nombre de places DSP : 712

	du 1er janvier au 31 mars 2013	du 1er janvier au 31 mars 2013
Budget de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
Actualisation		
Mois d'exploitation	3,00	3,00
ACHATS	26 011	19 574
Carburant et divers	132	
EDF GDF	13 500	12 199
Eau	264	170
Produits entretien mat consommables	840	718
Fournitures ent. Petit équip.	580	186
Interventions et entretien (contrat péage)	3 940	
Consommables d'exploitation (tickets)	1 082	1 210
Fournitures de bureau	113	171
Sous-traitance nettoyage	4 869	4 920
Sous-traitance gardiennage et astreintes	559	
Tenue du personnel	132	
SERVICES EXTERIEURS	16 694	11 389
Gros entretien	7 880	4 114
Peinture travaux divers	2 625	2 344
Entretien éclairage	1 314	1 775
Honoraire et divers		
Primes d'assurance	4 875	3 156
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 919	6 545
Publicité	525	
Transport et déplacements	284	
Frais postaux et télécom	2 260	1 937
Commissions CB	5 850	4 608
IMPOTS ET TAXES	13 135	16 503
Taxe professionnelle	1 510	4 242
Taxe foncière	11 625	12 261
FRAIS DE PERSONNEL	69 070	65 726
Salaires	46 046	43 817
Charges sociales	23 024	21 909
AUTRES CHARGES DE GESTION	11 597	8 537
Frais généraux de siège	11 597	8 537
TOTAL CHARGES HT	145 426	128 274

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Garage ALSACE LORRAINE

Nombre de places DSP : 128

	du 1er janvier au 31 mars 2013	du 1er janvier au 31 mars 2013
Budget de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
Actualisation		
Mois d'exploitation	3,00	3,00
ACHATS	6 385	4 541
Carburant et divers	53	
EDF GDF	4 230	4 016
Eau	27	
Produits entretien mat consommables	525	162
Fournitures ent. Petit équip.	395	126
Interventions et entretien (contrat péage)	788	
Consommables d'exploitation (tickets)	158	45
Fournitures de bureau	130	192
Sous-traitance nettoyage		
Sous-traitance gardiennage et astreintes		
Tenue du personnel	79	
SERVICES EXTERIEURS	3 230	2 995
Gros entretien	2 100	2 605
Peinture travaux divers		
Entretien éclairage	525	
Honoraire et divers		
Primes d'assurance	605	390
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	814	588
Publicité	131	
Transport et déplacements		
Frais postaux et télécom	683	588
Commissions CB		
IMPOTS ET TAXES	2 863	2 753
Taxe professionnelle	867	687
Taxe foncière	1 996	2 066
FRAIS DE PERSONNEL	2 621	2 773
Salaires	1 747	1 848
Charges sociales	874	925
AUTRES CHARGES DE GESTION	1 628	1 198
Frais généraux de siège	1 628	1 198
TOTAL CHARGES HT	17 541	14 848

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Parc des ALLEES DE CHARTRES - ALLEES DE BRISTOL

Nombre de places DSP : 412

	du 1er janvier au 31 mars 2013	du 1er janvier au 31 mars 2013
Budget de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
Actualisation		
Mois d'exploitation	3,00	3,00
ACHATS	12 221	3 313
Carburant et divers	132	
EDF GDF	2 000	972
Eau	132	
Produits entretien mat consommables	263	198
Fournitures ent. Petit équip.	395	126
Interventions et entretien (contrat péage)	4 200	
Consommables d'exploitation (tickets)	790	777
Fournitures de bureau	132	195
Sous-traitance nettoyage	1 420	1 045
Sous-traitance gardiennage et astreintes	2 625	
Tenue du personnel	132	
SERVICES EXTERIEURS	13 050	7 889
Gros entretien	5 250	964
Peinture travaux divers	3 940	5 105
Entretien éclairage	1 050	
Honoraire et divers		
Primes d'assurance	2 810	1 820
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 305	4 140
Publicité	525	
Transport et déplacements	790	
Frais postaux et télécom	790	675
Commissions CB	4 200	3 465
IMPOTS ET TAXES	525	1 849
Taxe professionnelle	525	1 849
Taxe foncière		
FRAIS DE PERSONNEL	29 305	22 196
Salaires	19 536	14 796
Charges sociales	9 769	7 400
AUTRES CHARGES DE GESTION	7 121	5 241
Frais généraux de siège	7 121	5 241
TOTAL CHARGES HT	68 527	44 628

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

SIEGE DSP

Budget de dépenses	1er TRIM 2013	1er TRIM 2013
Actualisation	Prévisionnel	Réalisé
Mois d'exploitation	3,00	3,00
ACHATS	1 583	1 398
Carburant et divers		
EDF GDF	300	
Eau	132	
Produits entretien mat consommables	132	112
Fournitures ent. Petit équip.	255	81
Interventions et entretien (contrat péage)		
Consommables d'exploitation (tickets)		
Fournitures de bureau	764	1 205
Sous-traitance nettoyage		
Sous-traitance gardiennage et astreintes		
Tenue du personnel		
SERVICES EXTERIEURS	9 175	3 150
Gros entretien	3 060	1 321
Peinture travaux divers		
Entretien éclairage		
Honoraires CC et divers	5 605	1 297
Primes d'assurance	510	532
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 231	3 638
Publicité	510	266
Transport et déplacements	384	139
Frais postaux et télécom	3 572	3 070
Commissions CB	765	163
IMPOTS ET TAXES	510	-272
Taxe professionnelle	510	-272
Taxe foncière		
FRAIS DE PERSONNEL	3 847	7 062
Salaires	2 564	4 708
Charges sociales	1 283	2 354
AUTRES CHARGES DE GESTION	-20 346	-14 976
Frais généraux de siège répartis DSP	-20 346	-14 976
TOTAL CHARGES HT	-	-

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2013/674

Subvention de haut niveau. Avenant à la convention d'objectifs. Autorisation de signature. Désaffectation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Grâce à un formidable parcours réalisé lors de la saison sportive 2012/2013, le club des Girondins de Bordeaux Handball a accédé durant l'été à la division supérieure qu'est la Pro D2, deuxième niveau national dans la pratique du Handball.

Cette montée s'est traduite par un nouveau projet sportif caractérisé par un budget annuel revu à la hausse compte tenu des contraintes de cette division.

La Ville, qui accompagne le club au travers d'un contrat d'objectifs, souhaite ajuster sa participation en portant la subvention de Haut Niveau de cent quarante mille euros (140 000 €) à cent quatre vingt dix mille euros (190 000 €) pour l'année civile 2013. Le montant total de l'accompagnement de la Ville de Bordeaux s'élève donc à deux cent quatre vingt dix mille euros (290 000 €) ; cent mille euros (100 000 €) étant affectés aux actions du club dans le domaine du sport éducatif et de loisir.

Pour 2014, l'augmentation sera intégrée au Budget Primitif.

Vous trouverez ci-joint l'avenant modifiant la convention initialement signée avec le club des Girondins de Bordeaux Handball.

Par ailleurs, était prévue au Budget Prévisionnel 2013 une subvention de 2 000 € au club d'Handi-Basket Léopards de Guyenne pour l'organisation d'une épreuve de la Coupe d'Europe. Malheureusement le club n'a pas été retenu par la Fédération Nationale en 2013 ; (il l'est en revanche en 2014). Il y a donc lieu de désaffecter cette somme prévue au Budget 2013.

Par conséquent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser :

- l'inscription de la dépense supplémentaire au profit des Girondins de Bordeaux Handball et la désaffectation de la subvention aux Léopards de Guyenne
- Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec les Girondins de Bordeaux Handball Club

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

674 - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville souhaite ajuster sa participation au Club des Girondins Handball dont l'équipe première masculine a accédé, j'allais dire enfin, à la Pro D2. C'est vrai que ça faisait 4 ans qu'ils essayaient de monter dans cette division.

Une montée qui impose un nouveau projet sportif avec un budget annuel revu à la hausse du fait des contraintes de cette division.

Il vous est proposé d'augmenter la subvention et de la passer à 190.000 euros pour l'année civile 2013, le montant total étant de 290.000 euros puisque nous affectons 100.000 euros au sport éducatif et loisirs.

Et dans le domaine du Handi-Basket il était prévu une subvention de 2000 euros au club Léopards de Guyenne pour l'organisation d'une épreuve de la Coupe d'Europe. Ils n'ont pas été choisis dans leur proposition de candidature, mais ils sont retenus pour l'année prochaine.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à inscrire la dépense supplémentaire aux Girondins de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION DES GIRONDINS DE
BORDEAUX HANDBALL – ANNEE 2013**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Girondins de Bordeaux Handball Club le 15 janvier 2013 pour un montant de 240 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Joël GUEGAN, Président de l'Association Girondins de Bordeaux Handball Club,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les séniors de l'association Girondins de Bordeaux Handball Club montent en ProD2. Cette accession nécessite une augmentation de l'accompagnement financier de la Ville d'un montant de 50 000 €.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Girondins de Bordeaux Handball Club est portée à 290 000 € (190 000 € pour le Haut Niveau, et 100 000 € pour le sport éducatif et de loisir).

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Girondins de Bordeaux
Handball Club

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Joël GUEGAN
Président

D-2013/675

Attribution d'une subvention à l'association Maison des Adolescents de la Gironde (MDA 33). Adoption. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Maisons Départementales des Adolescents (MDA) sont des dispositifs créés sur le territoire français depuis 1999 afin de favoriser l'accès aux soins pour les adolescents en souffrance psychique et sociale.

Elles répondent au programme national de soutien lancé aux Maisons des Adolescents à l'issue de la Conférence de la famille du printemps 2004, consacrée à l'adolescence et ses préoccupations, exprimant la volonté d'une MDA dans chaque département, la nécessité d'une formation croisée destinée à l'ensemble des acteurs intervenants auprès des adolescents et l'importance de lieux de médiation et d'écoute pour les parents qui vivent une adolescence difficile de leur enfant.

Trois porteurs de projet, représentés par l'Association Rénovation, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux et l'Union Départementale des Associations Familiales associés à trois financeurs, l'ARS, le Conseil général et la Ville de Bordeaux ont permis que soit créée, à Bordeaux, une Maison des Adolescents (MDA).

Gérée par l'Association Maison des Adolescents de la Gironde qui regroupe les trois porteurs, la MDA est logée dans un bâtiment particulièrement bien situé en centre-ville, au 5 rue Duffour Dubergier, 33000 Bordeaux, mis à disposition par la Ville de Bordeaux. La MDA versera un loyer à la Ville, compensé par une subvention d'un montant équivalent.

1 - Les objectifs de la MDA : accueillir, écouter, informer, accompagner l'orientation

La Maison des Adolescents 33, espace pluridisciplinaire et pluri partenarial, prend le temps d'accueillir, en tout anonymat, confidentialité, gratuité, les jeunes, le(s) parent(s), familles, en proposant une écoute bienveillante permettant ensuite d'accompagner l'orientation des personnes vers les services compétents, en fonction de l'évaluation de leur demande, des difficultés repérées et de leur situation globale.

2 - Son public : les jeunes de 11/25 ans, leur entourage proche et les professionnels accompagnants

La MDA 33 se propose d'accueillir les adolescents, seuls ou accompagnés, sur des plages horaires souples et adaptées du lundi au vendredi de 13h à 18h et le samedi une semaine sur deux de 13h à 17h à Bordeaux. L'accueil se fera avec un souci d'une approche individualisée et non standardisée.

La MDA sera là :

- # pour écouter et orienter mais aussi pour
- # prévenir les situations de « crise ».

Par ailleurs, elle mènera des actions collectives en organisant des ateliers thématiques, un « café des ados », des groupes de parole... en articulant avec les différents partenaires, notamment avec les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et les Espaces Santé Jeunes.

Pour les familles en quête de soutien, elle offrira un espace de médiation.

La mission de la MDA sera enfin d'impulser un fonctionnement en réseau des acteurs engagés auprès des adolescents et de leur famille pour consolider et sécuriser le parcours des adolescents et se constituer en lieu ressource pour les professionnels.

Plusieurs antennes seront ouvertes sur le territoire girondin dans un souci de proximité avec les jeunes et pour leur entourage proche :

- Bassin d'Arcachon,
- Haute Gironde,
- Libournais,
- Médoc,
- Sud Gironde.

L'équipe sera constituée de la manière suivante :

- une directrice,
- deux travailleurs sociaux,
- un infirmier,
- deux psychologues cliniciens,
- un médecin-psychiatre,
- et une secrétaire à mi-temps.

La MDA aura à sa disposition un local de 130 m² comprenant :

A l'entrée dans le hall :

- un accueil généraliste avec un secrétariat,
- un espace d'accueil réservé aux adolescents/jeunes adultes avec revues diverses,
- deux postes informatiques avec un accès internet pour les jeunes,
- un bureau pour les entretiens,
- un sanitaire accessible aux personnes en situation de handicap et un autre pour le personnel de la MDA,
- un petit local pour le rangement des fournitures.

Au Niveau « mezzanine » :

- un bureau pour les entretiens,
- un espace d'accueil pour le(s) parent(s), famille, entourage proche,
- un bureau (directrice) utilisé, si besoin, pour les entretiens.

Le loyer de ce local est estimé à 13 000 euros par an. En 2013, puisque la MDA occupe les locaux depuis le 24 juin 2013, il est de 6 500 euros. Il est proposé de verser à la MDA au titre de 2012 une subvention de 6500 euros

Cette dépense est prévue en DM2 sur l'opération P0730003 – compte 6574 – fonction 522.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention de 6 500 euros à l'association Maison des adolescents.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

La 675 concerne l'attribution d'une subvention à la Maison des Adolescents, une structure très attendue à Bordeaux et le Département, inaugurée ensemble le 7 octobre.

Cette Maison des Adolescents est un espace pluridisciplinaire et pluripartenarial dont la mission est d'accueillir en tout anonymat, avec la confidentialité qui s'impose, tous les jeunes, les parents et les familles.

Des ateliers thématiques, un café des ados, des groupes de parole, sont animés par une large équipe : travailleurs sociaux, infirmiers, psychologues et psychiatres.

Cette structure est logée selon la volonté de la Ville dans un bâtiment particulièrement bien situé mis à la disposition de la Ville 5, rue Duffour Dubergier, l'ancien local du CIJA.

Ici il vous est demandé de verser une subvention puisque la Maison des Adolescents versera un loyer à la Ville. Ce loyer est estimé à 13.000 euros par an.

En 2013 il vous est demandé de verser 6.500 euros. Cette dépense est prévue en DM2.

M. LE MAIRE. -

Pas de difficultés ?

Merci.

D-2013/676

Attribution d'aides en faveur des associations Vie Etudiante. Subventions. Adoption. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles qui agissent pour promouvoir la vie étudiante.

L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives dans le domaine de la vie étudiante que la Ville souhaite développer.

Après la journée « Bordeaux Accueille ses Etudiants » du 5 octobre 2013 qui a permis à huit cents étudiants de découvrir Bordeaux et son patrimoine architectural et culturel, nous souhaitons poursuivre notre action auprès des étudiants bordelais.

A cet effet, je vous propose d'attribuer au CROUS la somme de 1 000 euros prévue au budget primitif pour la participation à la 6^{ème} édition du Festival "Les Campulsations". Ce Festival culturel de rentrée universitaire initié par le CROUS de Bordeaux Aquitaine permet aux étudiants bordelais de découvrir l'ensemble de l'offre culturelle proposée sur le campus dans des domaines variés comme le théâtre, la danse, l'opéra, les musées, les concerts, le sport.

La dépense sera imputée sur le budget 2013 sur la sous fonction 23 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Sur la 676 rien de particulier. C'est une aide financière.

M. LE MAIRE. -

S'il n'y a rien de particulier, pas d'oppositions ?

(Aucune)

D-2013/677

Equipements sportifs et de loisirs gérés par SBSL Axel Vega. Modification des tarifs. Avis. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 novembre 2012, vous avez confié à la Société SBSL Axel Véga la gestion et l'exploitation de la patinoire, des tennis, du bowling de Mériadeck et du stadium/vélodrome sous forme d'un contrat d'affermage modifié par son avenant n° 1 en date du 17 décembre 2012.

Dans son article 15.2, le contrat d'affermage prévoit que toute « modification tarifaire doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal de la Ville ».

Par rapport à celle de l'année précédente, il vous est proposé une augmentation tarifaire de de 2% en moyenne.

A l'instar de ce qui se pratique au bowling et à la patinoire, Axel Véga introduit au stadium/vélodrome une ligne « tarif promotionnel » pour dynamiser l'activité sur certaines périodes moins fréquentées.

Concernant le stadium/vélodrome, Axel Véga propose la création de nouvelles activités ouvertes au grand public et aux groupes (scolaires, centres d'accueil et de loisirs). Ces nouvelles activités sont :

- cyclisme sur piste : passage de niveaux (pédalier de bronze, d'argent...) basé sur l'acquisition de techniques ou sur les performances,
- le multi-sport (stage journalier, ou hebdomadaire) permettant la pratique de 2 ou 3 sports (vélo, tir à l'arc, badminton...) sous forme d'initiation, de challenges,

et vont permettre à cet équipement d'évoluer sur des pratiques ludiques et sportives parallèles à sa vocation purement sportive et d'accompagner l'évolution d'un quartier en pleine mutation.

L'expérience d'une tarification estivale appropriée pour la location des tennis n'ayant pas été concluante, il est proposé la création d'un pass 10 heures pour la période juillet/août permettant l'obtention permanente du tarif heure creuse de cette période.

Une carte 12 heures pour le grand public a été créée sur le site Mériadeck pour la pratique du Tennis de Table.

Afin de répondre au mieux aux demandes, des tarifs horaires correspondants à la mise à disposition de personnels spécifiques tels que contrôleurs, électriciens, placeurs, agents de sécurité, agents polyvalents ont été créés.

Nous vous demandons donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2014.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

MME PIAZZA. -

677 : Les équipements sportifs gérés par notre délégataire Axel Véga sur le stadium/vélodrome.

Une augmentation tarifaire de 2% en moyenne avec des efforts certains de la part de notre délégataire. Une ligne de tarifs promotionnels est proposée dans les périodes moins fréquentées.

M. LE MAIRE. -

Ce qui est la démonstration d'ailleurs, que même en délégation de service public c'est la Ville qui fixe les tarifs.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, juste pour nous étonner du fait que, compte tenu de l'inflation qui est de moins 1%, les tarifs de la Ville de Bordeaux et du délégataire augmentent de 2%.

Mme PIAZZA cette augmentation est un peu étonnante.

Je pense que notre groupe s'opposera à cette augmentation.

M. LE MAIRE. -

Merci. J'avais observé que votre groupe avait demandé que les tarifs de TBC à la CUB soient revalorisés...

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Opposition aussi à l'augmentation des tarifs.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

La même chose pour nous. J'avais même soumis le fait qu'on puisse faire éventuellement des tarifs un peu mieux élaborés. Quand on voit 2,01 sur certains tarifs de locations, 3,93 euros, ou 97, on aurait pu arrondir à 90 ou 95. Mais faire des coupes mal taillées, il faut arriver avec de la petite monnaie et ce n'est pas toujours évident.

Par contre concernant cette augmentation de 2%, on sait qu'actuellement la patinoire subit pas mal d'annulations de dernières minutes pour certains spectacles. Il serait peut-être bon de geler les tarifs de façon à ce qu'il n'y ait pas une augmentation qui se répercute sur les places de location.

Tout comme concernant le stadium et le vélodrome, l'utilisation est bien sûr toujours insuffisante et constitue un casse-tête permanent pour le gestionnaire. Il serait peut-être bon aussi que cette augmentation de tarifs ne se fasse pas. J'estime qu'elle ne va pas dans le bon sens pour cet usage.

M. LE MAIRE. -

Merci. La première observation de Madame DIEZ est pleine de bon sens. Des tarifs à 0,1 ou 93 c'est un peu absurde.

Vous votez contre ?

Les autres groupes de l'opposition votent contre cette délibération ?

Merci.

PATINOIRE MERIADECK, ACTIVITES REGULIERES

Patinoire Mériadeck / activités régulières sur glace		Tarif TTC (1)	
		2013	2014
TARIF INDIVIDUEL			
Tarif plein	entrée avec location de patins	7,30 €	7,43 €
	entrée sans location de patins	5,30 €	5,40 €
Tarif réduit (2)	entrée avec location de patins	5,80 €	5,90 €
	entrée sans location de patins	4,80 €	4,88 €
	6 entrées avec location de patins	32,60 €	33,20 €
	6 entrées sans location de patins	26,50 €	27,00 €
	12 entrées avec location de patins	63,20 €	64,40 €
	12 entrées sans location de patins	51,00 €	52,00 €
Billetterie CE patins compris par pers		5,80 €	5,90 €
Enfant de moins de 5 ans		Gratuit	Gratuit
Accompagnateur non patineur		1,20 €	1,20 €
Promotionnel		-50%	-50%
TARIF GROUPE			
Scolaires (par élève avec un minimum de 10 élèves)			
Bordeaux	1 h avec un moniteur pour 2 classes	2,12 €	2,16 €
	1 h sans moniteur	1,33 €	1,35 €
Hors Bordeaux	1 h avec un moniteur pour 2 classes	2,45 €	2,50 €
	1 h sans moniteur	1,71 €	1,74 €
Centre de loisirs, groupe (par personne)			
Bordeaux	de 8 à 40 personnes	4,60 €	4,68 €
	plus de 40 personnes	3,72 €	3,79 €
Hors Bordeaux	de 8 à 40 personnes	4,90 €	5,00 €
	plus de 40 personnes	4,03 €	4,11 €
DIVERS			
Affûtage		5,00 €	5,10 €
Consigne		1,00 €	1,00 €
Location de patins		3,20 €	3,25 €
KART SUR GLACE			
Session de 7 minutes		15,30 €	15,60 €
Carnet de 10 sessions		137,70 €	140,50 €
Etudiants - session de 7 minutes		11,20 €	11,40 €
Location une heure de séances de kart pour groupe		663,00 €	676,00 €

(1)TVA en vigueur lors du vote des tarifs

(2) jeunes de 5 à 26 ans et familles avec un adulte minimum, 2 au maximum accompagnant leurs enfants en nombre illimité

LOCATION DE LA PATINOIRE MERIADECK

Patinoire Mériadeck / activités régulières sur glace	Tarifs HT	
	2013	2 014
Location pour les clubs de sports de glace Bordelais		
Compétition ou spectacle organisé par un club bordelais avec public	2 % de la recette brute avec un minimum garanti horaire de 100 €/HT	
Nettoyage pour les manifestations sportives organisées par un club bordelais	Gratuit	Gratuit
Une salle de réunion (dans la limite des horaires d'ouverture de l'équipement)	Gratuit	Gratuit
Une salle pour cocktail ou repas (dans la limite des horaires d'ouverture de l'équipement)	Gratuit	Gratuit
Une heure d'utilisation de la piste de la patinoire sans public en été	106,00 €	108,00 €
Une heure d'entraînement pour un club non bordelais	71,00 €	72,50 €

LOCATION DE LA PATINOIRE MERIADECK

Patinoire Mériadeck / activités régulières sur glace	Tarifs HT	
	2013	2 014
Location pour les clubs de sports de glace Bordelais		
Compétition ou spectacle organisé par un club bordelais avec public	2 % de la recette brute avec un minimum garanti horaire de 100 €/HT	
Nettoyage pour les manifestations sportives organisées par un club bordelais	Gratuit	Gratuit
Une salle de réunion (dans la limite des horaires d'ouverture de l'équipement)	Gratuit	Gratuit
Une salle pour cocktail ou repas (dans la limite des horaires d'ouverture de l'équipement)	Gratuit	Gratuit
Une heure d'utilisation de la piste de la patinoire sans public en été	106,00 €	108,00 €
Une heure d'entraînement pour un club non bordelais	71,00 €	72,50 €

LOCATION DE LA PATINOIRE MERIADECK – EVENEMENTIEL

Patinoire Mériadeck / Événementiel	Tarifs HT	
	2013	2014
I/ Location de la patinoire durant la période de glace (15 août au 15 mai)		
Locatif / spectacle, convention, concert		
a/ Couverture de la glace, configuration de la salle sans tribune		
11 % de la recette brute nette de Tva le 1er jour avec un minimum garanti de 8.000 €/HT	11% mini 8.000 €	11% mini 8.000 €
10% le 2ème jour avec un minimum garanti de 3.500 €/ht par séance	10% mini 3.500 €	10% mini 3.570 €
9% à partir du 3ème jour avec un minimum garanti de 3.500 €/ht par séance	9% mini 3.500 €	9% mini 3.570 €
b/ Couverture de la glace, configuration de salle avec tribune		
10 % de la recette brute nette de TVA le 1er jour avec un minimum garanti de 8.000 €/HT	10% mini 8.000 €	10% mini 8.000 €
9% le 2ème jour et suivant avec un minimum garanti de 3.500 par séance	9% mini 3.500 €	9% mini 3.570 €
Locatif / spectacle sur glace, convention, concert		
a/ Couverture partielle de la glace, configuration de salle sans tribune		
10 % de la recette brute nette de TVA avec un minimum garanti quotidien de 8.000 euros	10% mini 8.000 €	10% mini 8.000 €
b/ Couverture partielle de la glace, configuration de salle avec tribune		
9% de la recette brute nette de TVA avec un minimum quotidien garanti de 8000 euros	9% mini 8.000 €	9% mini 8.000 €
c/ Patinoire complète sans intervention technique de la salle		
1 jour	6 120,00 €	6 240,00 €
½ journée	4 080,00 €	4 160,00 €
Remise sur locatif		
- Si le prix unitaire des places est égal ou inférieur à 30 € :		
remise de 1 % sur le pourcentage avec un minimum garanti diminué de 1 000 €/HT maximum sauf si il y a une tribune		
- Si le spectacle ne nécessite pas le montage de la scène de la patinoire, une remise de 1.100 €/HT pourrait être accordée sur le montant locatif sans toutefois que le montant final soit inférieur au minimum garanti quotidien.		
II/ Location de la patinoire durant la période hors glace (15 mai au 15 août)		
Locatif sur configuration sans tribune		
10 % de la recette brute nette de TVA avec un minimum garanti quotidien de 7.000 €/HT	10% mini 7.000 €	10% mini 7.000 €
Locatif sur configuration avec tribune		
9 % de la recette brute nette de TVA avec un minimum garanti quotidien de 7.000 €/HT	9% mini 7.000 €	9% mini 7.000 €

Patinoire Mériadeck / Événementiel	Tarifs HT	
	2013	2014
Remise sur locatif Si le prix unitaire des places est égal ou inférieur à 30 € : remise de 1 % sur le pourcentage avec un minimum garanti diminué de 1 000 €/HT maximum sauf si il y a une tribune		
III/ Autres locations Location de la patinoire jour de montage ou démontage sans ouverture au public	3 640,00 €	3 710,00 €
Location patinoire heures supplémentaires (avant 6h du matin et après 3h du matin)	260,00 €	265,00 €

Patinoire Mériadeck	Tarifs HT	
	2013	2014
Mise à disposition d'espaces		
Salle VIP	281,00 €	286,00 €
Etage du hall	281,00 €	286,00 €
Salle de réunion pour un club bordelais	Gratuit	Gratuit
Salle de réunion pour tout autre utilisateur	104,00 €	106,00 €
Salle pour cocktail pour un club bordelais	Gratuit	Gratuit
Piste seule pour réunion de moins de 300 personnes, quand patinoire sans glace	571,00 €	582,00 €
Piste et gradins pour réunion de moins de 300 personnes, quand patinoire sans glace	1 040,00 €	1 061,00 €

PRESTATIONS ANNEXES PATINOIRE

Patinoire Mériadeck		Tarifs HT	
		2013	2014
Fluides (eau, électricité, chauffage) du 1er octobre au 30 avril			
Période haute du 1er octobre au 30 avril	par spectacle (4h)	950,00 €	970,00 €
Période basse du 1er mai au 30 septembre	par spectacle (4h)	550,00 €	561,00 €
Nettoyage			
moins de 2000 spectateurs	par jour	892,00 €	910,00 €
entre 2000 et 3000 spectateurs	par jour	1 046,00 €	1 067,00 €
entre 3000 et 5000 spectateurs	par jour	1 251,00 €	1 276,00 €
plus de 5000 spectateurs	par jour	1 466,00 €	1 495,00 €
permanence nettoyage loges, catering, salle	pour 3h	84,00 €	85,70 €
Nettoyage interséance le même jour		sur devis selon besoin en personnel	
Sécurité et gestion du public			
service de représentation, sécurité incendie, secouristes			
moins de 1300 spectateurs	par séance de 3 h	835,00 €	852,00 €
entre 1300 et 2700 spectateurs	par séance de 3 h	1 005,00 €	1 025,00 €
entre 2700 et 4200 spectateurs	par séance de 3 h	1 276,00 €	1 302,00 €
entre 4200 et 5700 spectateurs	par séance de 3 h	1 363,00 €	1 390,00 €
au dessus de 5700 spectateurs	par séance de 3 h	1 497,00 €	1 527,00 €
Personnel de contrôle aux entrées	pendant 3h	65,60 €	66,90 €
Personnel de contrôle aux entrées PMR	pendant 2h	43,10 €	44,00 €
Encadrement du placement	pendant 3h	74,80 €	76,30 €
Personnel de placement	pendant 2h30	55,40 €	56,50 €
Gardiennage (minimum 3h)	à l'heure (*)	22,60	23,05 €
Responsable sécurité, SSIAP 2 (minimum 3h)	à l'heure (*)		34,20 €
Agent de sécurité, SIAP 1 (minimum 3h)	à l'heure (*)		28,00 €
Chargé de sécurité			sur devis
Location de matériel de la patinoire			
Crash barrières	par spectacle	322,30 €	329,00 €
Chariot élévateur	par jour	93,80 €	95,70 €
Utilisation de la cerce et de son équipement lumière	par jour	520,00 €	530,00 €
Participation aux frais technique / montage tribune	22 rangs	6 750,00 €	6 885,00 €
	18 rangs		6 375,00 €
	14 rangs	5 750,00 €	5 865,00 €
Prestation de services			
Son et lumière sur compétition/gala d'un club bordelais (minimum 3 h)	à l'heure	28,70 €	29,30 €
Fourniture et installation du fond de scène et occultations latérales	par spectacle	2 090,00 €	2 132,00 €
Manutentionnaire, agent polyvalent	à l'heure (*)		23,00 €
Electricien / cariste	à l'heure (*)		28,00 €
Régisseur	à l'heure (*)		39,00 €
Modification de scène		4,60 € m ²	4,7 m ²

Patinoire Mériadeck	Tarifs HT	
	2013	2014
Prestations accessoires ; sonorisation, d'éclairage, vidéo, d'accroche	selon fiche technique sur devis	
Location d'espace dans le hall pour mettre un stand		
moins de 2000 spectateurs par séance	130,44 €	133,05 €
entre 2000 et 5000 spectateurs par séance	157,20 €	158,33 €
plus de 5000 spectateurs par séance	217,40 €	221,80 €

(*) majoration de 10 % nuit, dimanche, de 100% jour férié

PATINOIRE EXTERIEURE

Patinoire extérieure Pey Berland	Tarifs TTC (1)	Tarifs TTC (1)
	2013	2014
Location horaire		
Tarif unique	3,10 €	3,10 €
Location des patins	Gratuit	Gratuit
Consigne	0,50 €	0,50 €

(1) TVA en vigueur lors du vote des tarifs

BOWLING MERIADECK

Bowling Mériadeck	Tarifs TTC (1)	
	2013	2014
TARIF INDIVIDUEL		
Du lundi au dimanche avant 20 h		
Tarif normal	3,90 €	3,97 €
Jeune moins de 26 ans, Famille, Chômeur	3,40 €	3,45 €
Forfait trois parties	9,10 €	9,27 €
Tarif promotionnel	-50%	-50%
Du lundi au jeudi et le dimanche après 20 h		
Tarif normal	5,40 €	5,50 €
Jeune moins de 26 ans, Famille, Chômeur	4,20 €	4,25 €
Forfait trois parties	14,10 €	14,35 €
Tarif promotionnel	-50%	-50%
Vendredi et samedi après 20 h		
Tarif normal	6,50 €	6,63 €
Jeunes moins de 26 ans, Famille, Chômeur	6,00 €	6,10 €
Forfait trois parties	16,60 €	16,94 €
Tarif promotionnel	-50%	-50%
TARIF GROUPE		
Etudiants plus de 15 personnes		
Du lundi au jeudi	3,20 €	3,25 €
Comité d'entreprise		
Tarif du mardi au dimanche, avant 20h	3,40 €	3,45 €
Tarif du mardi au vendredi et le dimanche, après 20h	4,95 €	5,03 €
Tarif après 20h le samedi	6,00 €	6,10 €
Location horaire des 16 pistes avec un minimum de 3 heures		
Lundi au jeudi	469,00 €	478,00 €
Vendredi soir, veilles de fêtes et jours fériés	734,00 €	748,00 €
Location horaire des 8 pistes avec un minimum de 3 heures		
Lundi au jeudi	240,00 €	244,50 €
Vendredi soir, veilles de fêtes et jours fériés	388,00 €	395,00 €
Location horaire piste par pers (2 heures minimum) à partir de 18h30		
Lundi au jeudi	6,70 €	6,80 €
Vendredi soir, veilles de fêtes et jours fériés	9,40 €	9,58 €
Scolaires (par élève avec un minimum de 4 par piste)		
Bordeaux	1,72 €	1,75 €
Hors Bordeaux	2,06 €	2,10 €
Centre de loisirs (par personne avec un minimum de 4 par piste)		
Bordeaux		
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h	1,98 €	2,01 €
du lundi au vendredi de 14 h à 21 h	2,35 €	2,39 €
Hors Bordeaux		
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h	2,23 €	2,27 €
du lundi au vendredi de 14 h à 21 h	2,81 €	2,86 €

(1) TVA en vigueur lors du vote des tarifs

COMPLEXE SPORTIF TENNIS/BADMINTON DE MERIADECK

Terrain de tennis		Tarifs TTC (1)	
		2013	2014
Location horaire du court de tennis			
Heures pleines	tarif normal	18,60 €	18,95 €
	tarif étudiants	14,10 €	14,35 €
Heures creuses	tarif normal	11,80 €	12,00 €
	tarif étudiants	9,70 €	9,87 €
Carte d'abonnement 12 heures			
Heures pleines		186,00 €	189,50 €
Heures creuses		118,00 €	120,00 €
Location annuelle (1h/semaine)			
Heures pleines		600,00 €	612,00 €
Heures creuses		300,00 €	306,00 €
Location 6 mois (1h/semaine)			
Heures pleines		350,00 €	357,00 €
Heures creuses		180,00 €	183,40 €
Pass été juillet/août 10 heures			
Heures pleines comme heures creuses			120,00 €

Terrain de badminton		Tarifs TTC (1)	
		2013	2014
Location horaire du terrain de badminton			
Heures pleines	tarif normal	9,60 €	9,78 €
	tarif étudiants	7,50 €	7,65 €
Heures creuses	tarif normal	5,80 €	5,90 €
	tarif étudiants	5,00 €	5,10 €
Centres de loisirs		5,00 €	5,10 €
Scolaire (tarif par élève avec un minimum de 4 élèves par terrain)		1,32 €	1,34 €
Carte d'abonnement 12 heures			
Heures pleines		99,00 €	101,00 €
Heures creuses		60,00 €	61,00 €
Location annuelle (1h/semaine)			
Heures pleines		250,00 €	255,00 €
Heures creuses		150,00 €	153,00 €
Location 6 mois (1h/semaine)			
Heures pleines		201,00 €	205,00 €
Heures creuses		105,00 €	107,00 €
Pass été juillet/août 10 heures			
Heures pleines comme heures creuses			59,00 €

Divers	Tarifs TTC (1)	
	2013	2014
Location horaire tennis de table		
Tarif normal	5,00 €	5,10 €
Scolaire (tarif par élève)	1,32 €	1,34 €
Carte 12 heures		51,00 €

Heures pleines	
Du lundi au vendredi	12h-14h & 17h-22h
Le samedi	toute la journée
dimanche et jour férié	14h-20h
Heures creuses	
Du lundi au vendredi	9h-12h & 14h-17h
dimanche et jour férié	9h-14h

(1) TVA en vigueur lors du vote des tarifs

COMPLEXE SPORTIF STADIUM/VELODROME DU LAC

STADIUM/VELODROME		Tarifs TTC (1)	
		2013	2014
TARIF INDIVIDUEL			
Cyclisme			
Baptême découverte vélo alu compris (*)		5,10 €	5,20 €
Open 1h de piste	heure pleine	12,40 €	12,65 €
Open 1h de piste	heure creuse	7,80 €	7,95 €
Open 1h de piste avec séance de Burdin (selon planning)			14,50 €
Carte de 12 séances	heure pleine	99,00 €	101,00 €
Carte de 12 séances	heure creuse	63,20 €	64,44 €
(*) baptême 1 fois par personne pendant 1 heure entre 12h & 14h du lundi au vendredi			
Heure pleine	17h - 22h du lundi au vendredi, week-end et férié		
Heure creuse	9h - 17 h du lundi au vendredi		
Badminton			
Heure pleine	tarif normal	12,00 €	12,00 €
	tarif étudiants/CE	10,00 €	10,00 €
	Carte d'abonnement 12 heures (valable sur Stadium et Meriadeck)	120,00 €	101,00 €
Heure creuse	tarif normal	6,00 €	6,00 €
	tarif étudiants/CE	5,00 €	5,00 €
	Carte d'abonnement 12 heures (valable sur Stadium et Meriadeck)	60,00 €	61,00 €
Heure pleine	12h - 14h / 17h-22h du lundi au vendredi		
Heure creuse	9h - 12h / 14h-17h du lundi au vendredi		
Sport-session			
a/ Programme velo sur piste (sur réservation)			
- initiation	(2h stage/velo alu avec passage de niveau)		19,50 €
- confirmé	(2h stage/velo carbone avec passage de niveau)		32,50 €
- performance	(3 jours de stage de 2 h avec validation de performance / vélo carbone)		98,50 €
b/ Stage ludo-sportif avec moniteur après-midi de 14h-17h (sur réservation) selon configuration et disponibilité : vélo sur piste, tir à l'arc, badminton, tennis de table			
- 2 activités pendant 1h30 ou 3 activités pendant 1 h	session de stage		18,00 €
- membres d'une même famille et sessions supplémentaires sur la même semaine	session de stage		15,00 €
Promotionnel			50%

STADIUM/VELODROME		Tarifs TTC (1)	
		2013	2014
TARIF GROUPE			
Scolaires (par élève)			
a/ Cyclisme avec vélo et moniteur			
Bordeaux	tarif horaire	2,08 €	2,12 €
Hors Bordeaux	tarif horaire	2,88 €	2,94 €
b/ Athlétisme, tennis de table, tir à l'arc, badminton (mini 4 élèves par terrain)			
Hors Bordeaux	tarif horaire	1,60 €	1,63 €
Location de salle scolaires			
Bordeaux autres activités sans moniteur	tarif horaire	22,95 €	23,40 €
Hors Bordeaux autres activités sans moniteur	tarif horaire	28,05 €	28,61 €
Centre de loisirs (par personne)			
a/ Cyclisme avec vélo et moniteur (+ de 8 pers.)			
Bordeaux	tarif horaire	4,38 €	4,46 €
Hors Bordeaux	tarif horaire	5,68 €	5,79 €
b/ Autres activités sans moniteur			
Bordeaux	tarif horaire	3,06 €	3,12 €
Hors Bordeaux	tarif horaire	4,28 €	4,36 €
c/ Stage ludo-sportif avec moniteur après-midi de 14h-17h (sur réservation mini 8 personnes) selon configuration et disponibilité : vélo sur piste, tir à l'arc, badminton, tennis de table			
- 2 activités pendant 1h30 ou 3 activités pendant 1 h	session de stage		12,00 €
- 2 activités pendant 1h30	5 sessions/semaine		50,00 €
Carnets de 50 billets de 1 h pour la piste de cyclisme / CE			
heure pleine		389,64 €	397,00 €
heure creuse		222,36 €	226,50 €
Réservation 1 heure régulière pour la saison jusqu'à 12 personnes, avec moniteur et vélo alu (CE et groupes)	tarif horaire	122,40 €	124,50 €
DIVERS			
Location de matériel			
Location vélo aluminium		1,63 €	1,66 €
Location vélo aluminium CE		1,17 €	1,19 €
Location vélo alu compétition			2,90 €
Location vélo alu compétition CE			2,50 €
Location vélo carbone		3,88 €	3,95 €
Location vélo carbone CE		2,90 €	2,95 €
Location d'un crochet pour stockage de vélos personnels	par saison	30,60 €	31,20 €
Utilisation des installations sportives			
Pour les clubs de cyclisme et d'athlétisme de Bordeaux (*)	tarif horaire	gratuit	gratuit
Pour les clubs de cyclisme et d'athlétisme Aquitains	tarif horaire	35,00 €	35,70 €
(*) du mardi au vendredi de 17h à 20h			

(1)TVA en vigueur lors du vote des tarifs

STADIUM/VELODROME		Tarifs HT	
		2013	2014
Utilisation des installations sportives			
Hiver (novembre à avril)	tarif horaire	218,00 €	222,00 €
Eté (mai à octobre)	tarif horaire	135,00 €	137,50 €
Sans public, toute saison	tarif horaire	85,68 €	87,40 €
Mise à disposition de salles			
Salle de réunion pour un club aquitain	forfait journalier	37,00 €	37,70 €
Salle pour cocktail pour un club aquitain	forfait journalier	104,00 €	106,00 €
Salle de réunion pour tout autre utilisateur	forfait journalier	104,00 €	106,00 €

STADIUM/VELODROME MANIFESTATIONS SPORTIVES

Stadium/vélodrome	Tarifs HT		
	2013	2014	
Mise à disposition de l'équipement			
Location de la salle sans aménagement pour une manifestation inscrite au calendrier officiel d'une fédération, ligue	forfait journalier	1 040,00 €	1 060,00 €
Utilisation des installations sportives avec public de novembre à mars	tarif à l'heure	218,00 €	222,00 €
Utilisation des installations sportives avec public de avril à octobre	tarif à l'heure	135,00 €	137,50 €
Mise à disposition de salles			
Salle de réunion pour un club aquitain	forfait journalier	37,00 €	37,70 €
Salle pour cocktail pour un club aquitain	forfait journalier	104,00 €	106,00 €
Salle de réunion pour tout autre utilisateur	forfait journalier	104,00 €	106,00 €
Location des bars :			
pour une manifestation sportive à entrée payante	par bar et par jour	130,00 €	132,60 €
pour une manifestation sportive à entrée gratuite	par bar et par jour	84,00 €	85,70 €
Nettoyage de la salle			
de 200 à 1 000 spectateurs	par jour	523,00	533,00 €
de 1 000 à 3 000 spectateurs	par jour	1 251,00	1 276,00 €
plus de 3 000 spectateurs	par jour	1 568,00	1 599,00 €
Permanence nettoyage	pour 3h	84,00	85,70 €

STADIUM/VELODROME MANIFESTATIONS NON SPORTIVES

Stadium/vélodrome		Tarifs HT	
		2013	2014
Location de l'équipement			
De novembre à mars centre piste sans installations sportives	par jour	8 320,00 €	8 490,00 €
De novembre à mars centre piste avec installations sportives	par jour	5 200,00 €	5 300,00 €
De avril à octobre centre piste sans installations sportives	par jour		6 500,00 €
De avril à octobre centre piste avec installations sportives	par jour	5 200,00 €	5 300,00 €
Tarif dégressif si l'utilisation sur plusieurs jours consécutifs : 2ème jour -20%, ensuite -50%			
Journée de montage et démontage	par jour	3 640,00 €	3 710,00 €
Location d'un hall sans aménagement	par jour	1 040,00 €	1 060,00 €
Prestations annexes			
Couverture de protection du sol d'athlétisme :			
Partie plane (sans couverture piste 200m d'athlétisme)		8 320,00 €	8 490,00 €
Couverture partielle		3,5 € /m ²	3,6 € /m ²
Fluides (eau, électricité, chauffage) du 1er octobre au 30 avril			
Période haute du 1er octobre au 30 avril	par séance (4h)	900,00 €	918,00 €
Période basse du 1er mai au 30 septembre	par séance (4h)	550,00 €	560,00 €
Sécurité et gestion du public			
Service de représentation, service de sécurité incendie et secouristes			
moins de 1300 spectateurs	par séance (4h)	835,00 €	852,00 €
entre 1300 et 2700 spectateurs	par séance (4h)	1 005,00 €	1 025,00 €
entre 2700 et 4200 spectateurs	par séance (4h)	1 276,00 €	1 302,00 €
entre 4200 et 5700 spectateurs	par séance (4h)	1 363,00 €	1 390,00 €
au dessus de 5700 spectateurs	par séance (4h)	1 494,00 €	1 524,00 €
Agent de contrôle, gardiennage (minimum 3h)	à l'heure (*)	22,60 €	23,00 €
Responsable sécurité, SSIAP 2 (minimum 3h)	à l'heure (*)		34,20 €
Agent de sécurité, SIAP 1 (minimum 3h)	à l'heure (*)		28,00 €
Chargé de sécurité			sur devis
Manutentionnaire, agent polyvalent	à l'heure (*)		23,00 €

Electricien / cariste	à l'heure (*)		28,00 €
Régisseur	à l'heure (*)		39,00 €
Location diverses			
Location des bars pour la vente	par jour & bar	780,00 €	795,00 €
Chariot élévateur y compris mise à disposition d'un cariste	forfait horaire	30,00 €	31,00 €
Nettoyage de la salle			
de 200 à 1 000 spectateurs	par jour	523,00 €	533,00 €
de 1 000 à 3 000 spectateurs	par jour	1 251,00 €	1 276,00 €
plus de 3 000 spectateurs	par jour	1 568,00 €	1 599,00 €
Agent de nettoyage	à l'heure	28,00 €	29,00 €

(*) majoration de 10% nuit et dimanche, de 100 % jour férié

D-2013/678
Golf de Bordeaux Lac. Modification des tarifs. Avis.
Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 novembre 2009, vous avez confié à la Société Blue Green la gestion et l'exploitation du golf de Bordeaux Lac sous forme d'un contrat de concession modifié par son avenant n° 1 en date du 27 septembre 2010

Dans son article 34 la convention de délégation de service public prévoit que toute « modification tarifaire doit faire l'objet de l'approbation expresse et préalable du concédant ».

La grille tarifaire comprend différentes catégories comme les abonnements, les tarifs green fees, la location de matériel et services, les abonnements tarifs public et produits d'enseignement.

Les abonnements couvrent une période d'un an de date à date, et permettent à son titulaire un accès libre :

- aux parcours du Golf de Bordeaux Lac
- aux parcours de Golf de Bordeaux Lac, de Pessac, de Gujan-Mestras
- aux parcours de l'ensemble de la chaîne Bluegreen

Les abonnements Bordeaux Lac

Ces abonnements sont individuels ou couple (personnes mariées, pacsées ou justifiant d'un état de vie commune), le conjoint bénéficie d'un abonnement individuel – 30 %.

Chaque golfeur dispose du choix entre un abonnement permanent (7 jours sur 7) ou semainier (5 jours sur 7) qui exclut les week-end et jours fériés.

En achetant un abonnement annuel, qui correspond à un paiement unique au comptant, le golfeur bénéficie d'un escompte de 5 % par rapport à un abonnement mensuel payé chaque mois.

Tous les tarifs 2014 portant sur les abonnements Bordeaux Lac connaissent une augmentation de moins de 2 %.

Cette augmentation prend en compte l'ensemble des travaux et investissements menés sur le terrain et sur le club house visant à son amélioration.

Dans l'abonnement sont compris les 45 trous sans restriction (18 trous de la Jalle, 18 trous des Etang et également le pitch and putt ouvert en 2012).

Les usagers bénéficient également d'un nouveau club house, de vestiaires rénovés et d'un tout nouveau practice.

Enfin les membres d'un comité d'entreprise pourront bénéficier de 10 % de remise et le résident bordelais d'une remise de 15 %.

Les personnes à mobilité réduite (PMR) se verront offrir l'utilisation d'une voiturette à l'année.

Les abonnements trisites (golfs de Bordeaux Lac, Pessac et Gujan Mestras)

L'abonnement trisite connaît les mêmes déclinaisons que les abonnements Bordeaux, à savoir individuel/couple, permanent /semainier, jeunes – 18 ans, 26/35 ans avec paiement comptant ou mensualisé.

Cet abonnement permet à son titulaire d'accéder aux 36 trous du golf de Pessac, aux 27 trous du golf de Gujan et les 45 trous de Bordeaux Lac.

NOUVEAUX ABONNEMENTS

Abonnement 26/35 ans ou middle âge :

Cet abonnement permet aux 26/35 ans de profiter des installations de Bordeaux lac à un prix réduit par rapport au plein tarif.

Abonnement France « countries »: + de 50 golf pour 1760 € en 7/7 uniquement

Le prix de cet abonnement sera de : **1760 euros en 7/7** uniquement

Avec cet abonnement, Bluegreen veut développer la notion de réseau et en faire un véritable argument commercial auprès des clients, souhaitant garantir aux abonnés la possibilité de découvrir près de 10 % des golfs Français à un tarif très abordable

Abonnement Business : 7/7 au comptant prix HORS TAXE (Gironde ou uniquement Bordeaux lac)

Cet abonnement, au nom de la société, permettant au porteur de la carte business de jouer un départ par jour et par carte, se décline :

- en business bronze : abonnement sec.
- en business gold : abonnement avec un carnet de cours de onze demi-heure et un crédit au restaurant de 480 € TTC,

Abonnement XL ou 3 ans : Paiement uniquement comptant

Cet abonnement 3 ans permet une réduction par rapport à l'abonnement annuel pris 3 années de suite. Il se décline en semainier, en permanent et également en tri-sites

Abonnement XXL ou 5 ans : Paiement uniquement comptant

Déclinaison de l'abonnement XL sur 5 ans

Les tarifs green fees

Les tarifs green fees augmentent dans la limite de 2 %.

Le golf de Bordeaux Lac propose des greens fees semaine et week-end et ce sans distinction de période. Pour des raisons de commodité d'encaissement pour les clients, nous souhaitons proposer cette année autant que possible des tarifs arrondis.

Les étudiants et jeunes de moins de 26 ans pourront profiter d'une remise de 50 % sur le tarif public. Les membres d'un comité d'entreprise ou les porteurs d'une carte « privilège » pourront bénéficier de 20 % à 30 % de remise.

Le green fee du jour est offert lors de l'achat de la Bluegreen CARD pour les particuliers.

Les greens fees « fin de journée ou Sunset » permettent aux usagers de bénéficier dès 14 h en basse saison et 16 h en haute saison, d'un accès au parcours jusqu'à la nuit pour le prix d'un parcours 9 trous.

Enfin, à noter que les greens fees sont valables à la journée dès lors que l'utilisateur n'anticipe pas 2 réservations dans la journée. Ainsi un golfeur ayant terminé son parcours peut s'il le souhaite et si les disponibilités du planning le permettent, accéder une nouvelle fois au parcours.

Practice et location

Un nouveau practice a été aménagé. C'est un practice à étage avec plusieurs machines à balles, distributeur de carte de practice à Carte Bleue, horaires élargis, éclairage, augmentation de la qualité et du nombre de balles dans les seaux (39).

Il est ouvert au public en été de 6 h00 à 22h00 et en hiver de 7h00 à 21h. Les nouvelles installations permettent de s'exercer de nuit grâce à un performant système d'éclairage des postes mais également de la trajectoire de la balle.

Aucun supplément ne sera demandé pour l'accès aux nouvelles zones d'entraînements (greens supplémentaires)

De nouveaux casiers sont proposés aux clients. Il s'agit de casiers vestiaires fermés par code avec étagères, porte manteaux, sèche-cheveux, serviette et gel douche à disposition...

Location matériel et services et abonnements tarifs public

Les tarifs de ces prestations seront inchangés pour 2014.

De nouveaux tarifs ont été créés, il s'agit de :

Passeport "All inclusive" Jeune :

Déclinaison pour les jeunes du passeport All inclusive, formules « phare » de Bluegreen .

1 an d'accès au parcours à volonté (6 mois d'accès au compact et 6 mois d'accès au grand parcours)

1 an d'enseignement (formules d'enseignement des passeports 5 mois et passeport pour l'index)

accès au parcours 18 trous des étangs

1 demi-série Wilson Ultrat 45

Existe aussi sans demi-série à 39.90 € par mois

Passeport 5 mois Jeune

25 heures de cours collectifs et passage carte verte

1 carte de 20 seaux de balles offerte

Accès à volonté au pitch and putt pendant 5 mois

Pour finir, les tarifs concernant les produits d'enseignement seront inchangés pour 2014.

L'ensemble de ces dispositions vise à proposer aux usagers des services de qualité, sur un terrain en pleine amélioration doté d'un nouvel arrosage, d'une réfection des drains et assainissement des zones humides.

Des promotions, des soldes, des opérations spéciales donneront lieu à des réductions à l'avantage de nos usagers selon les opportunités dans le courant de l'année.

Enfin il est important de souligner que le nouveau programme de fidélité permet de convertir tout euro dépensé par un client en points. Ces derniers étant versés sur une carte cadeau que le client utilisera sur les prestations de son choix.

Nous vous demandons donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2014

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

MME PIAZZA. -

Cette délibération concerne le Golf de Bordeaux-Lac. Tous les tarifs d'abonnement connaissent là aussi une augmentation de 2%.

Mais cette augmentation, il faut le dire, prend en compte l'ensemble des travaux et investissements : un nouvel arrosage, réfection des drains, assainissement des zones humides, un nouveau Club House, des vestiaires rénovés et un nouveau practice.

Donc les résidents bordelais bénéficient toujours de ces avantages.

Je voulais insister, Monsieur le Maire. Concernant le practice, qui est magnifique et la location de matériels, aucun supplément, tarifs inchangés, alors que les heures d'ouverture sont beaucoup plus importantes et que l'éclairage de nuit est très performant.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mêmes votes que précédemment ?

Merci.

ABONNEMENTS TARIFS PUBLIC (TTC)	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
<u>Permanent</u>				
Individuel	1 120,00 €	97,91 €	1 141,06 €	99,80 €
Conjoint	785,00 €	68,68 €	799,00 €	70,00 €
Etudiants (22/25 ans)	560,00 €	49,09 €	570,00 €	50,00 €
Enfants	165,00 €		168,00 €	
<u>26/35 ans</u>				
Individuel			907,00 €	79,60 €
conjoint			601,00 €	52,70 €
<u>Semainier</u>				
Individuel	955,00 €	83,52 €	973,00 €	85,10 €
Conjoint	670,00 €	58,62 €	682,00 €	59,70 €
<u>Permanent trisites*</u> (Bordeaux Lac, Gujan, Pessac)				
Individuel	1 599,00 €	139,78 €	1 630,00 €	142,00 €
Conjoint	1 116,00 €	97,66 €	1 138,00 €	99,60 €
Etudiants (22/25 ans)	765,00 €	66,94 €	780,00 €	68,20 €
Enfants	230,00 €		234,00 €	
Jeune - 18 ans			415,00 €	
<u>26/35 ans</u>				
Individuel			1 220,00 €	107,10 €
conjoint			855,00 €	75,00 €
<u>Semainier trisites*</u>				
Individuel	1 360,00 €	119,01 €	1 387,00 €	121,30 €
Conjoint	945,00 €	82,69 €	960,00 €	84,30 €
<u>ABONNEMENT COUNTRIES (50 Golfs)</u>				
Individuel			1 760,00 €	
Conjoint			2 790,00 €	
<u>ABONNEMENT XL et XXL</u>				
<u>Nouveauté 2014</u>				
<u>Permanent</u>				
Individuel			2 690,00 €	
Conjoint			4 980,00 €	
<u>Semainier</u>				
Individuel			2 500,00 €	
Conjoint			4 250,00 €	
<u>Permanent trisites*</u> (Bordeaux Lac, Gujan, Pessac)				
Individuel			4 190,00 €	
Conjoint			7 090,00 €	
<u>Semainier trisites*</u>				
Individuel			3 560,00 €	
Conjoint			5 990,00 €	

ABONNEMENTS TARIFS CE (TTC)	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Permanent				
Individuel	1 008,00 €		1 026,95 €	90,10 €
Conjoint	706,50 €		719,10 €	63,10 €
Semainier				
Individuel	859,50 €		875,70 €	76,90 €
Conjoint	603,00 €		613,80 €	53,90 €
Permanent trisites* (Bordeaux Lac, Gujan, Pessac)				
Individuel	1 439,10 €		1 467,00 €	128,70 €
Conjoint	1 004,40 €		1 024,20 €	89,90 €
Semainier trisites*				
Individuel	1 224,00 €		1 248,30 €	109,60 €
Conjoint	850,50 €		864,00 €	75,80 €

* La valeur de l'abonnement trisites est fixée en fonction du tarif public de l'abonnement des 3 golfs inclus, à hauteur de 30 % pour Bordeaux Lac, 37 % pour Pessac et 33 % pour Gujan.

ABONNEMENTS TARIFS BORDELAIS (TTC)	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Permanent				
Individuel	952,00 €	83,30 €	969,90 €	84,90 €
Conjoint	667,25 €	58,38 €	678,15 €	59,50 €
Etudiants (22/25 ans)	476,00 €	40,83 €	484,50 €	41,60 €
Enfants	140,25 €	12,19 €	142,80 €	12,40 €
26/35 ans				
Individuel			770,95 €	
Conjoint			510,85 €	
Semainier				
Individuel	811,75 €	70,51 €	827,05 €	71,90 €
Conjoint	569,50 €	49,83 €	579,70 €	50,80 €

ABONNEMENTS BUSINESS ET France	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
BUSINESS BORDEAUX LAC				
BRONZE (HT)			1 191,00 €	
GOLD (HT)			2 212,00 €	
BUSINESS GIRONDE				
BRONZE (HT)			1 680,00 €	
GOLD (HT)			2 700,00 €	

GREEN FEE (TTC)	Tarifs 2013	Tarifs 2014
<u>Green Fee 18 trous</u>		
Semaine	34,40 €	35,00 €
Week-end	44,80 €	46,00 €
Green Fee CE semaine	27,50 €	28,00 €
Green Fee CE week-end	35,80 €	36,50 €
Jeunes < 26 ans semaine	17,20 €	17,50 €
Jeunes < 26 ans week-end	22,40 €	22,80 €
<u>Abonnés Bluegreen venant d'autres golfs</u>		
Semaine		26,25 €
Week-end		34,15 €
<u>Green Fee 9 trous</u>		
Semaine	24,50 €	25,00 €
Week-end	31,50 €	32,00 €
Green Fee CE semaine	19,60 €	20,00 €
Green Fee CE week-end	25,20 €	25,70 €
Jeunes < 26 ans semaine	12,25 €	12,50 €
Jeunes < 26 ans week-end	15,75 €	16,00 €
<u>Green Fee Sunset (fin de journée)</u>		
Semaine		25,00 €
Week-end		32,00 €
<u>Green Fee Pitch and Putt journée</u>		
Semaine		20,00 €
Week-end		20,00 €
<u>Droit de compétition</u>		
Compétition adultes	10,00 €	10,00 €
Compétition jeunes et étudiants de - de 26 ans	5,00 €	5,00 €
<u>Bluegreen Card + green fee du jour offert</u>		
Compétition adultes		75,00 €
Compétition jeunes et étudiants de - de 26 ans		5,00 €
<u>Annexes Parcours</u>		
Terrain école	20 € journée	
Putting-green	Gratuit	

LOCATION MATERIEL ET SERVICES (TTC)	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Practice		
1 seule machine à balles, pas d'éclairage, peu de cible, 36 balles par seau :		
Carte de 1 seau de balles	3,50 €	
Carte de 3 seaux de balles	10,00 €	
Carte de 10 seaux de balles	25,00 €	
Carte de 20 seaux de balles	42,00 €	
Practice		
<u>Nouveauté 2014</u> : éclairage, nouvelle dalle béton, plusieurs machines à balles, distributeur de carte de practice, plusieurs cibles, plus de balles dans le seau (39 balles), horaire d'ouverture élargis :		
Carte de 1 seau de balles		4,00 €
Carte de 3 seaux de balles		10,50 €
Carte de 10 seaux de balles 2,70 € le seau		27,00 €
Carte de 20 seaux de balles 2,25 € le seau		45,00 €
Un tee de practice	3,00 €	3,00 €
Location		
Un club	4,00 €	4,00 €
Sac club 1/2 série	10,00 €	10,00 €
Chariot	5,00 €	5,00 €
Voiturette 9 trous	17,00 €	17,00 €
Voiturette 18 trous	25,00 €	25,00 €
Carnet de 11 voiturettes 18 trous		250,00 €
Carnet de 30 voiturettes 18 trous		350,00 €
Casier vestiaire (la journée)	3,00 €	3,00 €
Casier vestiaire à l'année :		
- Casier simple sans fermeture, pas d'étagère, pas de porte-manteaux	27,00 €	
- Nouveaux 2014 : casier fermé à code, étagères, porte manteaux, sèche-cheveux, serviette, gel douche		45,00 €
Casier chariots (Nouveaux 2014)		140,00 €
Vestiaire-douches	Gratuit	Gratuit
Serviette de bain	Gratuit	Gratuit

ABONNEMENTS TARIFS PUBLIC (TTC)	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Journée portes ouvertes Stage de 2 heures sur rendez-vous avec au maximum 15 personnes	Gratuit		Gratuit	
Stage premium - 2 heures de cours collectifs - prêt du matériel pendant les cours 10 personnes maximum	20,00 €		20,00 €	
Stage Blue Green 1er - 6 heures de cours collectifs - 1 carte de 3 seaux de balles offerte - accès au parcours 9 trous compact - prêt du matériel pendant les cours (selon disponibilité)	75,00 €		75,00 €	
Passeport 5 mois - 25 heures de cours collectifs et passage carte verte - 1 carte de 20 seaux de balles offerte - accès à volonté au pitch and putt pendant 5 mois	425,00 €	89,50 €	425,00 €	89,50 €
Passeport pour l'index - 18 heures de cours collectifs - 6 compétitions Blue Green - accès aux parcours des étangs pendant 6 mois	850,00 €	149,00 €	850,00 €	149,20 €
Passeport "All inclusive" - 1 ans d'accès au parcours à volonté (6 mois d'accès au compact et 6 mois d'accès au grand parcours) - 1 an d'enseignement (formules d'enseignement des passeports 5 mois et passeport pour l'index) - accès au parcours 18 trous des etangs - 1 demi-série Wilson Ultrat 45	1 275,00 €	111,90 €	1 275,00 €	111,90 €
Passeport "All inclusive" Jeune - 1 ans d'accès au parcours à volonté (6 mois d'accès au compact et 6 mois d'accès au grand parcours) - 1 an d'enseignement (formules d'enseignement des passeports 5 mois et passeport pour l'index) - accès au parcours 18 trous des etangs - 1 demi-série Wilson Ultrat 45			790,00 €	69,30 €
Passeport "All inclusive" Jeune - 1 ans d'accès au parcours à volonté (6 mois d'accès au compact et 6 mois d'accès au grand parcours) - 1 an d'enseignement (formules d'enseignement des passeports 5 mois et passeport pour l'index) - accès au parcours 18 trous des etangs				39,90 €
Passeport 5 mois Jeune - 25 heures de cours collectifs et passage carte verte - 1 carte de 20 seaux de balles offerte - accès à volonté au pitch and putt pendant 5 mois			289,00 €	

PRODUITS D'ENSEIGNEMENT PERFECTIONNEMENT (TTC) - Tarifs annuels	Tarifs 2013	Tarifs 2014
<u>Leçon individuelle</u> Leçons de 30 minutes	de 20 € à 30 €	de 20 € à 31 €
<u>Carnet de 10 leçons individuelles</u> Leçons de 30 minutes 11ème leçon offerte	de 200 € à 300 €	de 200 à 310 €
<u>Live Golf</u> 2 h de rendez-vous personnalisé sur le parcours Une évaluation en 10 points en condition de jeu sur le parcours	120,00 €	120,00 €
Une évaluation en 10 points en condition de jeu sur le parcours		100 € /pers à 2
Une évaluation en 10 points en condition de jeu sur le parcours		80 € /pers à 3
Une évaluation en 10 points en condition de jeu sur le parcours		70 € /pers à 4

STAGES (TTC) - Tarifs annuels	Tarifs 2013	Tarifs 2014
<u>Stage Week-end (de 3 à 6 personnes)</u> 2 demi-journées de 3 heures de cours collectifs Balles de practices et matériel fournis Accès à volonté au parcours compact pendant la durée du stage	135,00 €	135,00 €
<u>Stage Intensif (de 3 à 6 personnes)</u> 4 demi-journées de 3 heures de cours collectifs Balles de practices et matériel fournis Accès à volonté au parcours compact pendant la durée du stage	250,00 €	250,00 €

SCOLAIRES avec au maximum 35 personnes (TTC)	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Séance de formation d'une heure pour une classe ou un groupe d'enseignants pour les écoles élémentaires publiques de la ville de Bordeaux	80,00 €	80,00 €
Séance de formation d'une heure pour les autres groupes	100,00 €	100,00 €

<u>Leçon DUO</u> Leçon de 1 heure		de 50 € à 80 €
<u>Carnet de 10 leçons DUO</u> Leçon de 1 heure 11ème leçon offert		de 500 € à 800 €
<u>Cours à thème</u> 1 heure de cours collectif pour se perfectionner sur un compartiment de jeux		de 20 € à 31 €
<u>Carnet de 10 cours à thèmes</u> 1 heure de cours collectif pour se perfectionner sur un compartiment de jeux		de 120 € à 140 €

DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON

D-2013/679
AGORA 2014. Convention de Mécénat. Signature.
Encaissement de recettes. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Agora 2014 aura lieu les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014.

L'événement respecte l'esprit des éditions précédentes avec un thème central décliné sous forme d'une exposition et de débats au Hangar 14. Le thème choisi pour cette édition est «Espaces publics ». Youssef Tohmé, architecte urbaniste, en est le commissaire général. Pour cette 6ème édition, Agora s'implantera dans le centre ville, au cœur même des habitants, avec pour objectif d'y débattre, d'y échanger mais aussi d'y faire la fête. Il s'agira d'ouvrir l'événement au plus grand nombre, d'associer tous les acteurs de la Ville afin qu'ils découvrent les richesses des espaces publics en évolution. Agora 2014 c'est aussi l'occasion de convier un public international à réfléchir ensemble autour de la thématique choisie. Les Amériques, le continent Africain, l'Europe, l'Asie seront représentés à travers notamment des débats et des projections cinématographiques.

Compte tenu de l'intérêt de la manifestation pour les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, de nombreux partenaires privés souhaitent soutenir cette manifestation. En contrepartie la Ville s'engage à mentionner les mécènes sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse Elle informera régulièrement les mécènes de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation et les associera aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées). La ville offrira également aux mécènes la possibilité de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

La manifestation Agora représente un coût prévisionnel de 1 500 000 € TTC et la totalité du mécénat s'élève à ce jour à 500 500 €

Des conventions de mécénat ont été établies entre la Ville de Bordeaux et chaque mécène précisant les dons suivants :

Eiffage	37 500
Groupe Patrice Pichet	35 000
Cogédim	40 000
Nexity / Apollonia	20 000
Nexity Georges V	20 000
Aquitanis	10 000
Fradin SA	15 000
Tourny Meyer	15 000
Urbis Park	20 000
BNP Paribas	10 000
OIN	20 000
BE Ingerop	5 000
Gaz de Bordeaux	30 000
SEG Fayat	20 000
Icade	40 000
Adim sud ouest	60 000
Mesolia	18 000
Pitch Promotion	40 000
NACARAT	20 000
Caisse d'Epargne	15 000
Sogeprom	5 000
Verdi Ingenierie	5 000

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer les conventions de mécénat.
- Encaisser les recettes correspondantes sur le CDR GESTION DE LA DGA Tranche : P 0010002T02 et leur utilisation en dépense.

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

MME JARTY-ROY. -

Délibérations 679 à 690. Mme AJON ne participe au vote pour la 685 et la 690.

MME TOUTON. -

La Biennale Agora, j'en ai parlé tout à l'heure, se déroulera en septembre 2014.

Il s'agira de l'ouvrir au plus grand nombre, d'associer tous les acteurs de la Ville et les habitants afin de débattre et d'échanger.

Compte tenu de l'intérêt de la manifestation pour les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme de nombreux partenaires privés souhaitent la soutenir. En contrepartie la Ville s'engage à les associer, les mentionner et leur offrir la possibilité d'espaces de débats.

Le coût d'Agora est estimé à 1.500.000 euros.

Le mécénat s'élève à ce jour à 500.500 euros.

Les conventions sont signées avec chaque mécène. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à les signer, ainsi que l'encaissement des recettes.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Deux choses à propos de cette délibération.

Pour cette 6^{ème} édition l'objectif d'Agora 2014 de s'implanter dans le centre ville au cœur même des habitants pour y débattre, y échanger, mais aussi avec une dimension festive est tout à fait louable. De même vouloir s'ouvrir au plus grand nombre, associer tous les acteurs de la Ville afin qu'ils découvrent les richesses des espaces publics en évolution est honorable. Tout comme s'ouvrir au monde : aux Amériques, aux continents Afrique, Europe, Asie, etc.

Mais il serait souhaitable que cette Agora ne poursuive pas la logique du mécénat entamée précédemment. La Ville va offrir aux mécènes, en effet, la possibilité de disposer d'un espace de débats, discussions, tables rondes pendant la manifestation, ce qui représente un coût prévisionnel de 1.500.000 euros.

La totalité du mécénat s'élève à ce jour à 500.000 euros, soit la différence pour la Ville : 999.500 euros.

L'objectif de la Ville est-il de faire la promotion d'Eiffage, de Pichet, Cogédim, Nexity, etc, ou bien de débattre de manière démocratique avec les citoyens ?

Vendre le débat public sur la ville à des partenaires privés est une conception étrange de la démocratie. Ce devrait être les Bordelais eux-mêmes qui débattent avec les élus qui sont leur représentants, les associations, les syndicats. Les promoteurs ne doivent pas avoir une mainmise sur ce débat-là.

De plus nous aimerions ouvrir des débats citoyens plus larges sur le vivre en ville, la gentrification, les inégalités territoriales, etc., ce que nous faisons dans une moindre mesure que la Mairie de Bordeaux avec moins de moyens.

Nous votons contre ce mécénat comme toujours.

La deuxième chose que j'ai à observer sur cette organisation d'Agora 2014 c'est le concours photo organisé par la Ville de Bordeaux, l'appel à projets qui a été épinglé par l'Union des Photographes Professionnels d'Aquitaine et Charente sur l'article 6-2 du règlement :

« La manifestation engage les participants à accepter que l'organisateur utilise les photos déposées dans le cadre du concours pour une utilisation ultérieure, sauf commerciale, sur ses supports de communication : site Internet, Intranet, journal interne, etc., sans que cela leur confère une rémunération un droit ou un avantage quelconque.

Chaque participant accepte par ailleurs que ses photographies soient diffusées dans le cadre de la communication sur le concours sur des sites, réseaux sociaux tels que Facebook, etc.

C'est donc – je cite l'Union des Photographes Professionnels – toujours la même recette : organiser un concours pour se constituer une photothèque gratuite et une communication sans droits d'auteur. »

Les photographes professionnels ont mis sur leur liste rouge cet appel à projets.

Evidemment vous aurez sûrement des réponses d'amateurs, etc., mais il faut quand même essayer d'être dans les clous avec les artistes qui essaient de gagner leur vie avec leur art et prévoir des rémunérations lorsqu'on fait un appel à projets et un appel à concours. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne sommes pas hostiles par principe à une part de mécénat et contrairement à la présentation que vous avez faite un peu plus tôt dans ce Conseil nous ne sommes pas contre le privé, contre l'entreprise. Nous disons simplement qu'il doit y avoir des règles et qu'en la matière la confusion n'est pas possible.

La question qu'on peut se poser au regard des mécènes c'est : est-ce qu'à un moment on ne se pose pas la question de savoir si des promoteurs immobiliers n'ont pas directement intérêt à se faire bien voir de la Ville, notamment de l'adjointe en charge de l'urbanisme.

Entendons-nous bien, Elizabeth TOUTON, nous n'avons aucune suspicion...

(Brouhaha)

M. ROUYEYRE. -

Je préfère être clair...

MME TOUTON. -

Je préfère aussi.

M. ROUVEYRE. -

Cela dit, est-ce qu'il n'est pas envisageable d'imaginer une charte déontologique comme on le voit dans d'autres communes ? Est-ce que c'est vraiment à vous d'enregistrer ces subventions sachant que votre délégation vous amène évidemment à normalement de temps en temps instaurer, ou maintenir un rapport de force avec ceux-là mêmes qui sont appelés à contribuer dans le cadre de ce mécénat ?

Nous pensons ici qu'il y a un mélange des genres qu'il faudrait régler.

Nous ne voterons pas contre cette délibération. Nous nous contenterons de nous abstenir, mais nous demandons au Maire de Bordeaux s'il est possible à ce niveau d'envisager une charte éthique qui clarifie l'ensemble des relations des uns et des autres vis-à-vis de cette question du mécénat.

M. LE MAIRE. -

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Je vais essayer de répondre du mieux possible.

D'abord, Madame VICTOR-RETALI, je voulais vous rassurer. Il n'y a pas de mainmise des promoteurs sur Agora. Vous avez déjà participé aux différentes manifestations, celle-ci est la sixième, et vous avez vu que leur place n'est pas une place promotionnelle qu'on leur offre, loin s'en faut. Ils participent.

C'est vrai que dans le cadre de cette manifestation sont exposés un certain nombre de projets. Sans doute cela valorise leur action, mais ce n'est pas l'objectif. L'objectif c'est de valoriser les projets qui se développent à Bordeaux ou ailleurs et de réfléchir à ce que peut être l'avenir d'un point de vue de la stratégie urbaine en général et là en particulier sur l'espace public. Donc ce n'est pas lié directement aux promoteurs.

Je tiens à rassurer Mathieu ROUVEYRE aussi. Les rapports de force avec les promoteurs, d'abord ce ne sont pas de vrais rapports de force, mais je comprends ce que vous voulez dire. On négocie sur des projets, on travaille avec eux, mais il y a des moments où sans être conflictuel on a besoin de défendre le point de vue de la Ville et eux le leur. Je vous rassure, il n'y a aucun problème.

D'autant plus que, encore une fois, c'est quand même quelque chose qui promeut la Ville et derrière la promotion de la Ville, derrière le travail qui est fait au niveau urbain, derrière les débats qui sont organisés il y a aussi pour eux un enjeu d'attractivité, un enjeu d'évolution, même je dirais d'expérimentation qui est important. Voilà pourquoi ils participent à tout ça.

Ceci étant, votre idée de charte je la trouve plutôt intéressante. Enfin moi je n'y vois pas d'inconvénient. Je ne sais pas si on aura le temps de la mettre au point d'ici là, mais pourquoi pas.

M. LE MAIRE. -

Effectivement, tout ce qui peut clarifier et poser des conditions éthiques ne peut que recevoir l'approbation.

Il faudra l'étendre à l'ensemble de nos relations de mécénat parce qu'on peut aussi s'interroger sur la raison pour laquelle une entreprise soutient une équipe de rugby, ou une équipe de football. Il peut y avoir aussi parfois des questions qui se posent. Donc clarifions, clarifions, moi je n'ai évidemment aucune objection à cela.

Le groupe communiste vote contre.

Le groupe socialiste s'abstient, si j'ai bien compris ?

Les verts font quoi ? Ils votent pour.

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

La Société ADIM Sud-Ouest
Représentée par Monsieur Alain Denat
Agissant en sa qualité de Directeur
Domicilié : Rue Ferdinand de Lesseps
Espace Mérignac Phare
Mérignac cedex 33697
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 60 000 € (soixante mille euros) à la Ville de Bordeaux.
Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, Rue Ferdinand de Lesseps - Espace Mérignac Phare - Mérignac cedex 33697

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Directeur

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Aquitanis
Représenté par Monsieur Bernard Blanc,
Agissant en sa qualité de Directeur Général,
Domicilié : 94 cours des Aubiers
33000 Bordeaux
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, Aquitanis souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Aquitanis apportera un soutien financier de 10 000 € (dix mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement Aquitanis de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Aquitanis aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Aquitanis de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner Aquitanis sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Aquitanis, 94 cours des Aubiers – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour Aquitanis
Le Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____.
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

La BNP Paribas Immobilier
Représentée par Madame Larreboure
Agissant en sa qualité de Responsable des programmes
Domicilié : La Cité Mondiale
23 parvis des chartrons
33074 Bordeaux cedex

Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest apportera un soutien financier de 10 000 € (dix mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82

- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour BNP Paribas Immobilier La Cité Mondiale, 23 parvis des chartrons, 33074 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest
Le Responsable des programmes

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Caisse d'Epargne
Représenté par Monsieur Jean-François Paillisse,
Agissant en sa qualité de Président du Directoire,
Domicilié : 61 rue du Château d'eau
33076 Bordeaux cédex
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 15 000 € (quinze mille euros) à la Ville de Bordeaux.
Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, 61 rue du Château d'eau, 33076 Bordeaux cédex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Président du directoire

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Cogedim Gestion, S.N.C. au capital de 16 000 euros – 380 375 097 RCS Paris – APE 7022 Z
Représenté par Monsieur Demarest,
Agissant en sa qualité de directeur général Aquitaine,
Domicilié : 29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 40 000 € (quarante mille euros) à la Ville de Bordeaux. Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, 29 rue Esprit des Lois 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le directeur général Aquitaine

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Eiffage Immobilier Atlantique
Représenté par Monsieur Hervé Lapastoure
Agissant en sa qualité de Directeur
Domicilié : 183 cours du Médoc
BP 95
33041 BORDEAUX cedex
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, Eiffage Immobilier Atlantique souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Eiffage Immobilier Atlantique apportera un soutien financier de 37 500 € (trente sept mille cinq cent euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement Eiffage Immobilier Atlantique de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Eiffage Immobilier Atlantique aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Eiffage Immobilier Atlantique de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner Eiffage Immobilier Atlantique sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Eiffage Immobilier Atlantique, 183 cours du Médoc BP 95 - 33041 Bordeaux Cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour Eiffage Immobilier Atlantique
Le Directeur

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____.
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Fradin Promotion
Représenté par Monsieur Norbert Fradin.,
Agissant en sa qualité de Président Directeur Général,
Domicilié : 54 quai des chartrons
33000 Bordeaux
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, Fradin Promotion souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Fradin Promotion apportera un soutien financier de 15 000 € (quinze mille euros) à la Ville de Bordeaux. Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement Fradin Promotion de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Fradin Promotion aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Fradin Promotion de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner Fradin Promotion sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la chartre graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Fradin Promotion, 54 quai des chartrons, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour Fradin Promotion
Le Président Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Icade
Représenté par Monsieur Didier Beigbeder,
Agissant en sa qualité de Directeur Territorial
Domicilié : 32 allées de Boutaut
CS 20034
33010 Bordeaux cedex
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 40 000 € (quarante mille euros) à la Ville de Bordeaux.
Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, 32 allées de Boutaut, CS 20034, 33010 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Directeur Territorial

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

INGEROP Conseil et Ingénierie
Représenté par Monsieur Philippe NANOT,
Agissant en sa qualité de Directeur Régional
Domicilié : 11 allée James Watt – BP 60174
33708 Mérignac

Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, INGEROP Conseil et Ingénierie souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

INGEROP Conseil et Ingénierie apportera un soutien financier de 5 000 € (cinq mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement INGEROP Conseil et Ingénierie de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera INGEROP Conseil et Ingénierie aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à INGEROP Conseil et Ingénierie de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner INGEROP Conseil et Ingénierie sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour INGEROP Conseil et Ingénierie, 11 allée James Watt, 33708 Mérignac

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour INGEROP Conseil et Ingénierie
Le Directeur Régional

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

MESOLIA

Représenté par Monsieur Emmanuel Picard,
Agissant en sa qualité de Directeur général
Domicilié : 16-20 rue Henri Expert
33082 Bordeaux cedex
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 18 000 € (dix huit mille euros) à la Ville de Bordeaux.
Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, 16-20 rue Henri Expert - 33082 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Nacarat
Représenté par Monsieur Georges Lopez,
Agissant en sa qualité de Directeur Régional Sud-Ouest
Domicilié : 61 rue Jean Briaud
Les diamants n.2
33692 Merignac cedex
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 20 000 € (vingt mille euros) à la Ville de Bordeaux.
Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, 61 rue Jean Briaud - Les diamants - 33692 Merignac cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Directeur Régional

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____.
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Nexity Apollonia
Représenté par Monsieur François Bonnet,
Agissant en sa qualité de Président,
Domicilié : 1 terrasse Bellini
TSA 48200
92919 La Défense Cedex
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre.

Par la présente convention, Nexity Apollonia souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Nexity Apollonia apportera un soutien financier de 20 000 € (vingt mille euros) à la Ville de Bordeaux. Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement Nexity Apollonia de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Nexity Apollonia aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Nexity Apollonia de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner Nexity Apollonia sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Nexity Apollonia, 1 terrasse Bellini, TSA 48200, 92919 La Défense Cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour Nexity
Le Président de Nexity Apollonia

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2011 et reçue en Préfecture le 27 décembre 2011.
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Nexity George V Aquitaine Bordeaux
Représenté par Monsieur Vincens,
Agissant en sa qualité de Directeur Général,
Domicilié : 33 rue Edmond Michelet
33075 Bordeaux
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre.

Par la présente convention, Nexity George V Aquitaine Bordeaux souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Nexity George V Aquitaine Bordeaux apportera un soutien financier de 20 000 € (vingt mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement Nexity George V x Aquitaine Bordeaux de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Nexity George V aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Nexity George V Aquitaine Bordeaux de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner Nexity George V Aquitaine Bordeaux sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Nexity George V Aquitaine Bordeaux, 33 rue Edmond Michelet, 33075 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour Nexity Gorge V
Le Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2011 et reçue en Préfecture le 27 décembre 2011.
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

L'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique
représentée par son Directeur Monsieur Philippe Courtois
Agissant en sa qualité de Directeur Général
Domicilié : 40 rue de Marseille
CS 41717 – 33081 Bordeaux Cedex
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser. Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

L'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique apportera un soutien financier de 20 000 € (vingt mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

La Ville assurera l'accueil physique de l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique au Hangar 14 durant toute la durée de la manifestation.

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique, 40 rue de Marseille, CS 41717 – 33081 Bordeaux Cedex.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour L'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique
Le Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____ domiciliée en l'Hôtel de Ville.

Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Le Groupe Pichet

Représenté par Monsieur Patrice Pichet,
Agissant en sa qualité de Président Directeur Général,
Domicilié : 20-24 avenue de Canteranne
33608 Pessac cedex

Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, Le Groupe Pichet souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Groupe Pichet apportera un soutien financier de 35 000 € (trente cinq mille euros) à la Ville de Bordeaux. Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Groupe Pichet de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera le Groupe Pichet aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité au Groupe Pichet de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le groupe Pichet sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Groupe Pichet, 20-24 avenue de Canteranne - 33608 Pessac cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux,

Pour le Groupe Pichet
Le Président Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

PITCH

Représenté par Monsieur Christian Terrassoux,
Agissant en sa qualité de Président Directeur Général,
Domicilié : 6 rue de Penthièvre
75008 Paris
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 40 000 € (quarante mille euros) à la Ville de Bordeaux. Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, 6 rue de Penthièvre - 75008 Paris

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Président Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2011 et reçue en Préfecture le 27 décembre 2011. Domiciliée en l'Hôtel de Ville.

Ci-après désignée "la Ville", d'une part

ET

REGAZ-Bordeaux Société Anonyme d'Économie Mixte Locale au capital de 38 000 000 €, dont le siège est à Bordeaux_ 6 Place Ravezies _ CS 10029 _ 33070 Bordeaux Cedex, Immatriculée au R.C.B 382 589 125, représenté par Monsieur Philippe le PICOLOT agissant en qualité de Directeur Général,

Ci-après désigné "le Mécène", d'autre part

Il est préalablement exposé ce qui suit

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, Régaz-Bordeaux souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Régaz-Bordeaux apportera un soutien financier de 30 000 € (trente mille euros) à la Ville de Bordeaux. Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82

Pour ce faire, un titre de recette du montant prédéfini et précité sera fourni à Régaz-Bordeaux. La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA

- tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à associer Régaz-Bordeaux à la conception d'Agora et aux choix des grands thèmes développés pendant l'événement. Elle associera Régaz-Bordeaux aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville s'engage enfin à permettre à Régaz-Bordeaux de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner Régaz-Bordeaux sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Régaz-Bordeaux, 6 Place Ravezies, CS 10029, 33070 Bordeaux Cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour Régaz-Bordeaux
Le Directeur général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

SEG - Fayat
Représenté par Monsieur Frédéric Martel,
Agissant en sa qualité de Président
Domicilié : rue Richelieu – B.P 70
33274 Floirac cedex
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 20 000 € (vingt mille euros) à la Ville de Bordeaux.
Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, rue Richelieu – B.P 70 - 33274 Floirac cedex

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Président

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

SOGEPROM
Représenté par Monsieur Laurent Mathiolon,
Agissant en sa qualité de Président,
Domicilié : 19 rue esprit des lois
33000 Bordeaux
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 5 000 € (cinq mille euros) à la Ville de Bordeaux.
Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, 19 rue Esprit des Lois – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Président

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Tourny Meyer
Représenté par Monsieur Philippe Barrieu,
Agissant en sa qualité de Président Directeur Général,
Domicilié : 37 allées Tourny
33000 Bordeaux
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, Tourny Meyer souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Tourny Meyer apportera un soutien financier de 15 000 € (quinze mille euros) à la Ville de Bordeaux. Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82

- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement Tourny Meyer de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Tourny Meyer aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Tourny Meyer de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner Tourny Meyer sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Tourny Meyer, 37 allées Tourny, 33000 bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour Tourny Meyer
Le Président Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____.
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

La Société BP 3000, représentée par Monsieur Xavier Heulin, agissant en sa qualité de Directeur Général, dont le Siège Social est situé 6 rue Saint Rémi – BP 90114 – 33024 Bordeaux,
Ci-après désigné "le Mécène", filiale de la Société URBIS PARK, représentée par Monsieur Xavier Heulin, Directeur Général, domiciliée au 13 rue du Coëtlosquet – 57000 Metz.

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 14, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, BP 3000 souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

BP 3000 apportera un soutien financier de 20 000 € (vingt mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à associer URBIS PARK à la conception d'Agora et aux choix des grands thèmes développés pendant l'événement. Elle associera URBIS PARK aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville s'engage enfin à permettre à URBIS PARK de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner URBIS PARK sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour BP 3000, 6 rue Saint-Rémi, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour BP 3000
Le Directeur Général

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture le _____
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.
Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

VERDI INGENIERIE
Représenté par Monsieur Claude Boy,
Agissant en sa qualité de Président,
Domicilié : 28 rue du bosquet
33200 Bordeaux
Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le Hangar 14 et ses abords les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014 ainsi que divers lieux publics et privés, notamment dans le centre ville.

Par la présente convention, le Mécène souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le Mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Le Mécène apportera un soutien financier de 5 000 € (cinq mille euros) à la Ville de Bordeaux.
Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CDR GESTION DE LA DGA
- Tranche : P 0010002T02

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à informer régulièrement le Mécène de l'avancée de l'organisation et des choix thématiques de la manifestation. Elle associera Le Mécène aux différentes manifestations qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville offrira la possibilité à Le Mécène de disposer d'un espace de débats (discussions, table ronde, ...).

Article IV - Communication

La Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'événement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

Dans le cadre de l'exécution de cette manifestation, les deux parties s'accordent à autoriser l'utilisation de leur logo respectif et de créer un lien réciproque vers leur propre site internet.

Le logo Agora et la charte graphique associée feront l'objet d'un envoi séparé de cette convention.

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article VI – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le Mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VII - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour le Mécène, 28 rue du bosquet 33200 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Pour le Mécène
Le Président

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

D-2013/680
INCITE. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2012.
Information.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La SEM In Cité, dans laquelle la Ville de Bordeaux est actionnaire à hauteur de 25% du capital, exerce deux activités distinctes :

- la gestion locative de son parc immobilier et la construction de logements sociaux,
- l'activité d'aménageur dans le cadre notamment de la Convention Publique d'Aménagement (« CPA ») du centre historique d'agglomération.

1/ GESTION LOCATIVE ET CONSTRUCTION

Au 31 décembre 2012, Incité gère :

- 1.765 logements (29% conventionnés) et 32 chambres. 548 logements et 32 chambres sont la propriété d'In Cité et 1.217 logements sur terrain donné à bail emphytéotique par la Ville de Bordeaux avec des échéances de 2025 à 2062,
- deux centres commerciaux,
- une station service,
- trois commerces en centre ville,
- une chaufferie collective située au Grand Parc desservant 3.852 logements de différents organismes.

Outre la gestion locative, In Cité construit des logements neufs et en réhabilitation. Au cours de l'exercice 2012 :

- Livraison de la résidence de 32 logements du Foyer Le Levain,
- Lancement des travaux de la Résidence Jasminea (36 logements) le 16 juillet 2012, livraison prévue en septembre 2014,
- Lancement des travaux du 11-17 Rue Saint-James (18 logements) le 12 novembre 2012, livraison prévue en mai 2014,
- Différentes opérations sont à l'étude : 26 rue Buhan objectif 3 logements, 19 rue des pontets objectif 4 logements, 3 rue André Dumercq objectif 7 logements.

Concernant le suivi de la Convention d'Utilité Sociale approuvée par l'Etat le 15 avril 2011, le bilan des 2 dernières années souligne que :

- le conventionnement des 73 logements de la Résidence Château d'Eau est effectif depuis le 01/08/2012,
- l'objectif de construction de 60 logements sur les exercices 2011-2012 a été respecté.

2/ AMENAGEMENT

L'année 2012 a vu la finalisation du dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du quartier Saint-Michel avec l'identification de 465 logements classés de niveau 4 et 5 sur les 1058 logements de ce périmètre de restauration immobilière. Cette identification lourde verra l'enquête publique démarrer début 2013 pour une notification de travaux mi 2013.

Sur le périmètre Saint-Eloi, plus de 92% des logements concernés par la D.U.P ont été traités, et sur le périmètre Sainte-Croix, les deux îlots Carpenteyre et Nérigean Sauvageau sont en phase d'étude pour des travaux en 2013.

Au 31 décembre 2012, 2.092 logements sur 2.400 ont été rénovés, soit 87% de l'objectif 2014 fixé dans la CPA.

3/ LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

L'exercice comptable 2012 se solde par un bénéfice net de 298.045 euros contre 358.177 euros sur l'exercice précédent, soit - 60.132 euros.

Ce bénéfice est obtenu par la combinaison des deux éléments suivants :

- des produits, hors charges récupérables et CPA, de 11.006.845 euros en 2012 contre 10.521.050 euros en 2011, soit +485.795 euros. Parmi ces produits, le chiffre d'affaires réalisé, hors charges récupérables et CPA, s'élève à 7.988.482 euros contre 7.800.922 euros sur l'exercice précédent, soit +187.560 euros.
- des charges, hors charges récupérables et CPA, de 10.708.791 euros en 2012 contre 10.162.873 euros sur l'exercice précédent, soit +545.918 euros.

L'endettement financier hors CPA est passé de 24.611.204 euros en 2012 contre 23.165.089 euros en 2011 soit une augmentation de 1.446.115 euros.

Compte de résultat de la société In Cité pour l'exercice 2012

Exercice 2012 - en €	Eléments hors CPA 2012	Eléments CPA 2012	Total 2012	Eléments hors CPA 2011	Eléments CPA 2011	Total 2011	Ecart 11/12 (éléments hors CPA)
Services externes	2 711 403	11 891 014	14 602 417	2 193 487	7 049 806	9 243 293	517 916
Impôts et taxes	1 783 755		1 783 755	1 705 485		1 705 485	78 270
Charges de personnel	2 979 160		2 979 160	2 876 430		2 876 430	102 730
Dotat° amortissement provision	1 986 329		1 986 329	1 758 059		1 758 059	228 270
Autres charges	38 305		38 305	76 693		76 693	- 38 388
Charges financières	892 346		892 346	1 132 649		1 132 649	- 240 303
Charges exceptionnelles	50 887		50 887	70 971		70 971	- 20 084
Impôts sur les sociétés	266 606		266 606	349 099		349 099	- 82 493
Total des charges	10 708 791	11 891 014	22 599 805	10 162 873	7 049 806	17 212 679	545 918
Chiffre d'affaires	7 988 482	7 794 657	15 783 139	7 800 922	9 071 344	16 872 266	187 560
Production stockée	-	4 096 357	4 096 357	-	- 2 021 538	- 2 021 538	-
Subvention d'exploitation	-		-	-		-	-
Reprise sur provision	621 530		621 530	450 208		450 208	171 322
Transfert de charges	2 084 712		2 084 712	1 836 044		1 836 044	248 668
Autres produits	4 100		4 100	30 205		30 205	- 26 105
Produits financiers	73 952		73 952	109 574		109 574	- 35 622
Produits exceptionnels	234 069		234 069	294 097		294 097	- 60 028
Total des produits	11 006 845	11 891 014	22 897 859	10 521 050	7 049 806	17 570 856	485 795
Résultat de l'exercice	298 054	-	298 054	358 177	-	358 177	- 60 123

NB : les données fournies font abstraction des charges locatives récupérées par la société auprès des locataires pour un montant de 2.881.336 euros (dépenses égales aux recettes).

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport de gestion et les comptes 2012 de la SEM In Cité. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME TOUTON. -

Comme chaque année je vous présente pour information le rapport d'activité et financier 2012 d'Incité.

Vous le savez, Incité exerce deux activités, l'une de gestion locative et de construction de logements sociaux, l'autre d'aménageur en intervenant majoritairement dans les centres anciens, ou les quartiers constitués, à Bordeaux bien sûr, mais aussi à La Réole, à Lormont, à Sainte Eulalie et à présent sur l'ensemble de la Communauté Urbaine puisqu'elle va mettre en œuvre le Programme d'Intérêt Général Communautaire.

Je ne redétaillerai pas l'activité dans le centre historique de Bordeaux puisque je vous ai présenté le compte rendu en juillet et que nous en avons débattu. Juste un rappel sur l'avancement de cette opération.

Fin 2012, 87% de l'objectif de logements à réhabiliter était atteint. Parmi tous ces logements, 2092 sur 2400, 38% sont des logements sociaux publics ou privés, soit un total de 867.

Quelques mots sur l'activité de bailleur social en 2012. Elle s'est caractérisée par un certain nombre de livraisons de logements dont le foyer le Levain, le lancement des travaux des logements au Grand Parc : 36 logements, ainsi que 18 logements rue Saint James et plusieurs autres études qui ont été menées en 2012 et dont les opérations sortent à présent.

Un fait marquant sur cette année c'est le conventionnement des 73 logements de la rue du Château d'Eau, ce qui va permettre d'obtenir des financements pour travaux plus avantageux. Les loyers sont bien sûr restés identiques à ceux pratiqués antérieurement.

Voilà. Je peux répondre à vos questions.

L'exercice comptable se solde par un bénéfice de 298.043 euros.

Rien de très particulier sur ce rapport d'activité.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de questions ?

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il ne vous surprendra pas que nous ferons quelques observations qui sont dans la droite ligne de celles que nous avons effectuées jusque-là quand vous nous remettez ce genre de rapport.

Pour notre part Incité ne remplit pas sa mission, ou en tout cas a toujours du mal à freiner la flambée des loyers dans le secteur sur lequel elle opère.

Evidemment nous dénonçons de nouveau un accompagnement de la gentrification. Quand on voit le prix de sortie d'un certain nombre de logements, réhabilités par Incité ou que Incité a vendu, son cahier des charges nous constatons que de toute façon nous arrivons à des chiffres très importants qui empêchent les locataires qui occupaient le logement jusque-là de revenir et donc sont littéralement chassés de leur lieu d'habitation, voire du quartier.

Nous regrettons que cet opérateur ne soit pas parvenu à régler la situation. Evidemment il n'est pas le seul responsable. La politique que le Maire de Bordeaux a entendu mener depuis de nombreuses années, en particulier depuis le début de la CPA, ne lui donnait pas tous les moyens pour parvenir à une augmentation sensible du nombre de logements sociaux. Aujourd'hui on se satisfait d'un objectif atteint. Cela dit, il reste quand même très faible par rapport aux demandes que nous avons et par rapport à la faiblesse du logement social, en particulier dans ce quartier.

Donc de notre point de vue il n'y a véritablement pas à se battre la coulpe de ce rapport. Nous espérons que dans la prochaine CPA les choses s'arrangent. Qu'on prenne davantage en compte l'humain, parce qu'il y a un certain nombre d'opérations qui peut-être susciteraient un certain nombre de questions.

La dernière en date, je conclurai là-dessus, c'est la fameuse inauguration qu'a bien voulu mener M. DAVID, le maire adjoint du quartier, avec Incité sur un appartement qui a fait l'objet d'une expropriation, certes qui était en très très mauvais état, je vous l'accorde sans problème, mais alors que la locataire en question est encore en train de faire la manche sur les Allées de Tourny sans aucune prise en compte sociale de cette personne de la part d'Incité.

Je rappelle tout de même que la réponse qui nous est faite quand on interroge sur ce cas c'est : c'est très compliqué de gérer cette dame. OK, sauf que c'est également très compliqué d'exproprier une personne et que pour autant, Incité a réussi à mettre les moyens pour y parvenir.

Donc quand il s'agit du social, et même face à une situation un peu difficile, on a une démission de la part de cette société d'économie mixte. En revanche quand il s'agit de mettre en marche tous les moyens légaux pour parvenir à l'expropriation, là pour le coup il n'y a pas de problèmes, on trouve les avocats, on trouve un certain nombre de ressources pour y parvenir.

J'ai trouvé, M. DAVID, je dois vous le dire, un peu malvenue cette inauguration quand on sait la situation que vit cette dame.

Donc moi, la seule conclusion que je voudrais vous apporter ici c'est : faites attention un peu plus à l'humain parce que ça serait vraiment dommage de sacrifier cet aspect dans cette rénovation et dans celle qui est à venir, notamment sur le cours de l'Yser et le cours de la Marne.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, brièvement je voudrais réagir à ce qu'on vient d'entendre et évidemment m'inscrire en faux par rapport à ce qui est affirmé.

Le travail d'Incité sur le centre historique est un travail difficile et complexe justement parce qu'on tient compte de l'humain. Il y a par exemple à Incité des travailleurs sociaux, ce n'est pas le cas de toutes les sociétés ou organisations qui font de l'aménagement, parce qu'on a bien conscience que chaque réhabilitation, chaque projet il s'agit avant tout de personnes qui habitent dans ces logements qui doivent être relogés.

Alors, on le redit, presque toutes les personnes, en tout cas plus de 90% de ces personnes ont été relogées sur place, c'est-à-dire toutes celles qui l'ont souhaité. Il n'y a donc absolument aucune chasse. M. ROUYEYRE le sait bien puisqu'il a les chiffres. Il nous les demande à chaque fois, donc j'imagine qu'il ne doit pas caler l'armoire avec, il doit les lire. Vous avez ces chiffres-là.

Et vous étiez au conseil d'administration d'Incité avant que vous préférerez fuir vos responsabilités, peut-être pour être plus libre d'inventer un certain nombre de choses, contrairement à vos collègues Marie-Claude NOËL et Vincent MAURIN.

Donc il n'y a pas de chasse, bien évidemment, organisée.

Par ailleurs c'est plus de 35% de logements sociaux dans toutes les opérations d'Incité, ou portées ou encouragées par Incité. C'est donc de la mixité sociale.

C'est aussi de l'acupuncture urbaine. Vous nous dites que ce n'est pas à la hauteur, que ça ne va pas assez vite. J'aimerais quand même vous rappeler qu'il y a des propriétaires privés qui jouissent de leurs biens. Ils ont le droit d'en faire ce qu'ils veulent. Et pour déclencher des travaux obligatoires, pour déclencher des réhabilitations cela prend beaucoup de temps. C'est tout ce travail particulièrement humain, justement, que réalise Incité.

Vous prenez une expropriation. Elizabeth va parler de ce dossier-là, même Jean-Louis, mais il y a moins de 1% de dossiers conflictuels qui arrivent à l'expropriation, qui sont des cas extrêmement difficiles. Eh oui, on ne peut pas laisser des immeubles en centre historique s'effondrer, en très mauvais état. Au bout d'un moment il faut en arriver au conflit quand les propriétaires ne veulent absolument rien faire.

Enfin deux remarques. La première c'est que sur ce sujet-là nous entendons régulièrement Madame NOËL et M. MAURIN qui soutiennent d'ailleurs le plus souvent le travail fait par Incité. J'espère que les alliances à venir – suivez mon regard – ne feront pas taire Marie-Claude parce qu'elle a un discours extrêmement pertinent sur ce sujet. Je vois qu'elle ne prends pas la parole ici, c'est dommage mais c'est son choix. Elle est libre.

La deuxième remarque, Elizabeth pourra en dire un mot, c'est que Incité vient d'être retenue pour gérer le PIG Communautaire. Peut-être que Incité est un mauvais opérateur, mais en attendant la Communauté Urbaine et son Président que vous soutenez viennent de retenir le savoir-faire d'Incité pour gérer le PIG Communautaire. Donc Incité ne doit pas faire du si mauvais travail que ça.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

Merci Monsieur le Maire. M. ROUVEYRE parlait d'humain. Permettez-moi une petite requête. Tout d'abord, M. ROUVEYRE, connaissez-vous Madame Dumail(?) ? Non. Vous ne la connaissez pas. C'est une veuve. C'était l'épouse d'un médecin bien connu à Bordeaux. Malheureusement pour elle, elle habite près du cours Pasteur à côté d'un immeuble en travaux menés par le Conseil Général.

Ces travaux sont très très mal menés. Il y eu déjà un problème grave. Un ouvrier est mort sur ce chantier.

Mais je parlerai plutôt des riverains qui se trouvent à côté et qui ne peuvent plus occuper leur immeuble parce que le Conseil Général aujourd'hui a mené ces travaux qui ont déstabilisé l'ensemble de l'immeuble. Ça peut arriver, M. ROUVEYRE, mais c'est la manière dont le Conseil Général se comporte.

Vous parlez d'humain, mais que faites-vous pour les locataires, voire les propriétaires de cet immeuble ? Pour le moment pas grand-chose. Ils ont été obligés de quitter l'immeuble. Ils se sont installés à côté. Ils attendent toujours que le Conseil Général prennent en compte les problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Donc M. ROUVEYRE, plutôt que de nous donner des leçons, allez sur place, rencontrez ces riverains et essayez de les aider parce qu'ils sont très malheureux en ce moment.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. DAVID

M. JEAU-LOUIS DAVID. -

Simplement, M. ROUVEYRE, droit dans les yeux, en matière de relations humaines... - M. ROUVEYRE, c'est moi qui vous parle, M. DAVID - en matière de relations humaines je n'ai pas de leçons à recevoir de vous.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Quelques remarques rapidement. Parmi l'état des lieux qui nous est soumis aujourd'hui je relèverai quelques indicateurs qui doivent nous poser question et qui peuvent amoindrir l'angélisme et les satisfecit autour de ce bilan.

La première chose c'est le taux de rotation. On s'aperçoit qu'il y a un taux de rotation très important à la résidence Arc-en-ciel. Il faut savoir que cette résidence à côté du Grand Parc est une résidence avec essentiellement du logement en PLS. Pourquoi il y a de la rotation ? Tout simplement parce que les appartements sont trop grands et les loyers trop chers. Ça doit nous interroger. C'est un des indicateurs qui fait que, y compris avec un opérateur public avec un bilan intéressant comme Incité, le tout PLS peut avoir de grosses limites. Notamment il fait la démonstration qu'il ne répond pas aux besoins les plus urgents.

Quand on voit le chiffre des demandes, des dossiers en attente, qui est de 2.256, on voit bien une expression de la crise du logement dans notre Ville. Incité, comme d'autres bailleurs, a des listes d'attente à rallonge du fait de la précarité de la population.

Cela dit, j'observe que Incité a des objectifs qu'il est en train de remplir. Concernant le logement social j'avais critiqué dès le lancement de l'opération l'insuffisance d'objectifs en termes de logement social. Je me félicite par contre que cet objectif, qui pour moi était insuffisant, est réalisé aujourd'hui à 117%. C'est un des points intéressants d'Incité.

Et pour répondre à Fabien ROBERT qui se félicite de la participation des élus municipaux d'opposition qui sont des élus plutôt majoritaires de la Communauté Urbaine, heureusement qu'il y a cette diversité d'options et la vigilance de Marie-Claude NOËL et de moi-même pour qu'Incité sur ces questions du logement social reste dans les clous de sa mission initiale. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire très rapidement, concernant le premier cas, celui de cette dame qui a été expropriée, je ne suis pas allé jusqu'au bout, mais si vous voulez on peut y aller. Elle fait aussi l'objet d'une mesure d'expulsion de la part d'Incité. Donc si vous voulez on en parle.

Je sais bien que...

(Brouhaha)

M. ROUYEYRE. -

Attendez ! Qui a commencé à mettre ça sur la place publique ? Moi je suis resté en des termes très génériques ! Donc moi je veux bien qu'on réponde, mais allons jusqu'au bout ! Incité aujourd'hui expulse cette dame qu'elle a par ailleurs expropriée !

(Protestations)

M. ROUVEYRE. -

Bien sûr que c'est vrai ! Si vous avez besoin des documents je les ai à ma disposition !

Deuxième élément, M. DUCHENE qui de manière très maladroite évoque la mort de cette personne sur un chantier. Je regrette qu'il ne connaisse pas le dossier.

Madame Dumail, M. Lafont, etc., évidemment qu'on est extrêmement attentifs à ce qui arrive. Mais simplement, M. DUCHENE, je regrette que vous ne le sachiez pas, ce chantier, c'est Vinci qui s'en occupe...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Et alors ?

M. ROUVEYRE. -

C'est très simple. Si jamais vous étiez attentifs vous sauriez que juridiquement - et c'est aujourd'hui le cas, c'est ce qui se passe - c'est Vinci qui les reloge. Nous n'avons aucune marge de manœuvre juridique sur cet aspect. La seule chose que nous pouvions faire et que nous avons faite, où le Président du Conseil Général en particulier a mis tout son poids pour régler cette situation, c'est de faire en sorte que Vinci s'occupe de cette situation.

Je peux vous assurer qu'on ne pouvait pas entrer dedans juridiquement. L'ensemble des services juridiques du Conseil Général nous a adressé un certain nombre de recommandations à ce sujet. Je les tiens à votre disposition si vous le souhaitez.

Pour terminer sur Incité, quand je dis qu'il faut faire attention au social et à l'humain, ne prenez pas ça comme une offense. Je crois qu'on peut partager un certain nombre d'objectifs. Je pense que le cas de cette dame qui, certes, est un peu particulier, n'est pas le seul aujourd'hui. Si vous voulez, on reprend les situations. Il y en a d'autres...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, laissez M. ROUVEYRE parler... C'est le champion du social. C'est bien connu. Il soutient un gouvernement qui démontre jour après jour son attention au social...

M. ROUVEYRE. -

Si à chaque fois que vous n'êtes pas d'accord vous sortez l'argument du gouvernement on va vite tourner en rond...

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE, vous faites de la polémique en permanence, du dénigrement en permanence. Vous racontez n'importe quoi. C'est votre droit le plus strict. Vous vous énervez contre M. DUCHENE, c'est votre droit le plus strict. C'est très bien. Moi ça ne me gêne pas. Au contraire ça m'aide. Ça m'aide de plus en plus, parce que faire campagne sur ce terrain-là qui est tellement décalé par rapport à la réalité, ça me sert. Vous le verrez prochainement que ça me sert.

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Juste pour finir, parce que je crois quand même qu'il faut dire la vérité. Cette personne, vous le savez comme moi, a des problèmes psychologiques, etc. Je vais vous donner exactement la réalité.

Elle a des impayés de loyers pour 14.000 euros. Par contre, M. ROUYEYRE, le chèque de son expropriation, des milliers d'euros, est toujours en dépôt à la CDC. Elle ne l'a jamais, jamais, jamais pris.

Donc voilà. Ne dites pas qu'on l'expulse. On ne l'expulse pas. On essaie de l'accompagner. Il y a 14.000 euros d'impayés, on ne la pas mise à la rue, loin s'en faut. Le problème, il n'est pas social en l'occurrence. Le problème est beaucoup plus médical que ça. Vous le savez parfaitement. Et vous savez parfaitement que cette personne a aussi un problème avec ses voisins et les pigeons. Voilà. C'est tout.

Et le Conseiller Général aussi peut faire quelque chose.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, on ne va pas traiter les problèmes au cas par cas. Je voudrais simplement rendre hommage au travail d'Incité, à son conseil d'administration, à son Directeur M. Galvan, à l'ensemble de ses équipes qui font un travail difficile. C'est extrêmement difficile d'intervenir en milieu historique habité. Ils le font avec une humanité, un sens du contact personnel que j'ai pu moi-même vérifier avec eux. Vraiment je leur tire mon chapeau.

Il n'y a pas de gentrification dans ces quartiers. C'est là aussi du dénigrement et une position purement politicienne. Nous respectons qui y habite. Nous essayons de les reloger sur le terrain chaque fois qu'ils le souhaitent.

J'ai même constaté dans plusieurs opérations, ce n'était pas une opération d'Incité, mais voisine, que parfois ces gens sont relogés avec des loyers inférieurs à ceux qu'ils avaient avant. Donc on a pu faire intervenir du PLUS et du PLAI. Je donnerai des exemples précis sur ce sujet-là.

Donc cette opération se déroule le mieux possible. Je pense que les collaborateurs d'Incité qui se dévouent quotidiennement avec un sens de l'humanité très marqué auront écouté ces débats et en tireront les conclusions qu'ils ont à en tirer.

Je ne pense pas qu'il y ait de vote sur ce rapport d'activité.

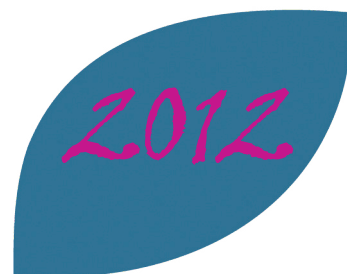
Mme TOUTON, nous passons à la suite.



*Constructeur, aménageur
et bailleur social*



RAPPORT
de gestion





Sommaire

Patrimoine	P. 3
La gestion du patrimoine	P.4
Les logements	P.4
Les locaux d'activités	P.5
La gestion locative	P.6
La maintenance du patrimoine	P.15
Construction	P.18
La production de logements	P.18
Opérations en chantier	P.18
Opérations en étude	P.19
Opérations en programmation	P.21
Suivi de la Convention d'Utilité sociale	P.22
Aménagement	P.23
Convention publique d'aménagement du centre historique de Bordeaux	P.23
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine - Hôtels meublés	P.27
Concession d'aménagement de Sainte-Eulalie	P.28
Autres activités	P.29
Le rapport comptable	P.30
Ressources Humaines	P.36
Liste de l'ensemble des mandats pour chacun des mandataires sociaux	P.39

Patrimoine

Politique Patrimoniale

Les 32 logements du Foyer du Levain ont été livrés en septembre 2012, les chantiers des opérations des 18 logements sociaux de la rue Saint-James et des 36 logements de la résidence Jasminea à l'angle des rues Mandron et Schuman ont été lancés.

Les travaux d'entretien du patrimoine se poursuivent avec notamment la fin d'une importante intervention sur le Grand Parc 672 avec la réfection et sécurisation des halls d'entrée et le remplacement des dernières menuiseries.

Politique de Gestion Sociale

Le conventionnement des 73 logements de la résidence Château d'Eau est effectif depuis le 01/08/2012.

Politique de Qualité de Service

Malgré une participation inférieure à l'enquête de 2010, les résultats sont en amélioration avec notamment un taux de satisfaction de 88% et l'image d'InCité à 91%.

Performance de Gestion

Les résultats sont en dégradation. En effet, les difficultés croissantes de nos locataires se ressentent sur les impayés.

La gestion du patrimoine

Les logements

Au 31/12/2012, le patrimoine locatif géré par InCité se compose de :

- 516 logements conventionnés
- 1249 logements non conventionnés
- Une résidence sociale de 32 chambres gérés par le foyer « Habitat Jeune le Levain »

Soit un total de 1765 logements et 32 chambres, dont

- 548 logements et 32 chambres propriété d'InCité
- 1217 logements sur terrain donné à bail emphytéotique par la Ville de Bordeaux avec des échéances de 2025 à 2062

Ventilation par résidences et par type d'appartements						
Résidences conventionnées						
	F1	F2	F3	F4	F5	Total
Balguerie		20	18			38
Héron	2	10	22	6		40
Labarde			48	42	10	100
Montméjean	3	9	2	1		15
Prunier	1	26	12	3		42
Rue de la Merci		1	3			4
Saint-Louis	2	15	26	4		47
Saint-Marc	1	26	24	4		55
Tolosane		20	27	6	2	55
Arc en Ciel		10	20	10		40
Victor Hugo		1	2	1		4
Menuts			3			3
Château d'Eau			49	24		73
Total	9	138	256	101	12	516
Résidences non conventionnées						
	F1	F2	F3	F4	F5	Total
Grand Parc 329		2	70	151	109	332
Grand Parc 672	5	72	204	359	32	672
Néréides	6	31	43	48	12	140
Rue Saint-Eloi	2	2	1	1		6
Sully	3	17	40	39		99
Total	16	124	358	598	153	1249
Total général	25	262	614	699	165	1765
%	1,4%	14,8%	34,8%	39,6%	9,4%	100%

Les locaux d'activités

Au 31 décembre 2012, InCité gérait :

■ Deux centres commerciaux (30 au centre commercial Europe, 10 au centre commercial Counord et 1 au Grand Parc 329).

Centre commercial Europe

Une nouvelle dynamique a été engagée sur ce centre commercial par la reprise en gestion interne avec plusieurs actions :

- La reprise de quatre locaux vacants par de nouveaux commerçants :
 - un pressing
 - un prothésiste dentaire
 - un magasin de prêt à porter
 - un magasin gérés par Atelier Eco solidaire
- Des baux en cours de signature sur 2013 avec la boulangerie qui souhaite s'agrandir.
- Des négociations sont encours sur les deux derniers locaux.

Centre commercial Counord

Ce centre fait l'objet d'une étude de faisabilité pour envisager une reconstruction d'un nouvel immeuble de logements sur le front de rue permettant d'installer en rez de chaussée les commerces, leur redonnant ainsi une meilleure visibilité et des locaux plus adaptés. En 2012, cette opération est en phase de concours, analyse de la commission technique. Le lauréat Monsieur AROTCHAREN a été retenu en janvier 2013.

■ Trois commerces en centre ville (ville de Bordeaux sis 99, cours Victor Hugo, RT International sis 1 rue de la Merci, et Café des Moines 12 rue des Menuts à Bordeaux).

■ Une station service.

■ Une chaufferie collective située au Grand Parc desservant 3 852 logements de différents organismes.

Le contrat du gestionnaire actuel COFELY arrivant à terme en mai 2013, une étude a été menée par notre bureau d'études Best Energie dans le but d'atteindre un taux d'énergie renouvelable de plus de 50 %.

La solution adoptée aujourd'hui est le maintien d'une cogénération qui permettra une diminution des prix de la chaleur livrée et une limitation notamment des émissions de CO2.

En parallèle, la Ville de Bordeaux fait une étude sur le puit de géothermie du Grand Parc. Les résultats sur les capacités futures permettront la mise en oeuvre éventuelle d'une nouvelle technologie à horizon 2018.

La gestion locative

Les ratios de gestion

	2008	2009	2010	2011	2012	tendance
Quittancement en K€ (logt+commerce)	10 056	10 336	10 939	11 114	11 330	+ 1,94 %
Quittancement en K€ (logement)	9 390	9 670	10 221	10 407	10 553	+ 1,40 %
Nombre de congés	120	106	139	124	138	↗
Dont :						
Conventionnés	33	31	40	47	44	
Non conventionnés	87	75	99	77	94	
Taux de rotation %	6,99	6,18	7,89	7,03	7,81	↗
% d'impayés (Impayés/quittancement hors charge)	3,35	3,04	2,99	3,29	4,33	↗
% d'impayés (Impayés/quittancement chargés)	2,24	2,05	1,99	2,23	2,96	↗
% vacances	0,72	0,51	0,63	0,44	0,49	↗

Le quittancement

Au 31/12/2012, la somme quittancée après déduction des allocations est de 7 227 298 € de loyer. Ces loyers sont prélevés à 68%. Les allocations couvrent 17,1 % du quittancement et correspondent à 42% d'allocataires APL pour les logements conventionnés et 37% d'allocataires AL pour les logements non conventionnés.

Le montant moyen des allocations est de 216 €/mois.

Rotation

Le nombre de congés est supérieur à celui de 2011. Le taux de rotation est de 7,81% au 31/12/2012.

Les groupes qui ont fait l'objet des plus forts taux de rotation sont :

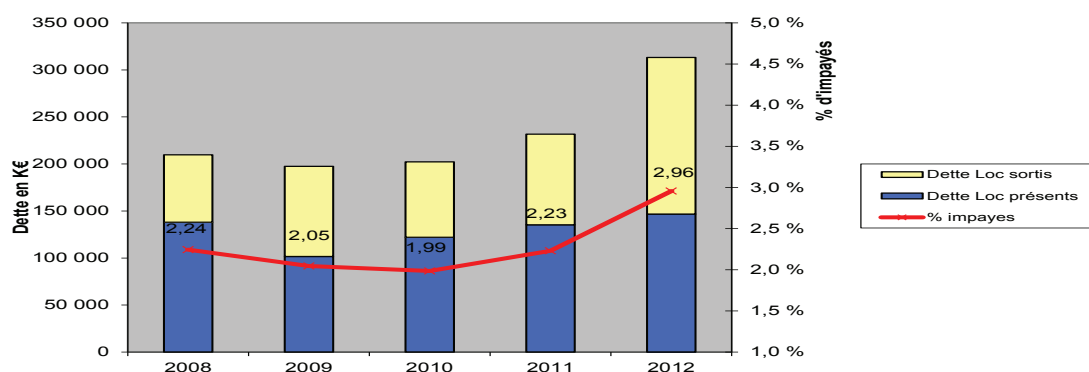
- 17% à Arc en Ciel : loyers trop chers (grands appartements)
- 10,5% à Saint-Louis et Balguerrie
- 10% à Labarde et Prunier

Vacances

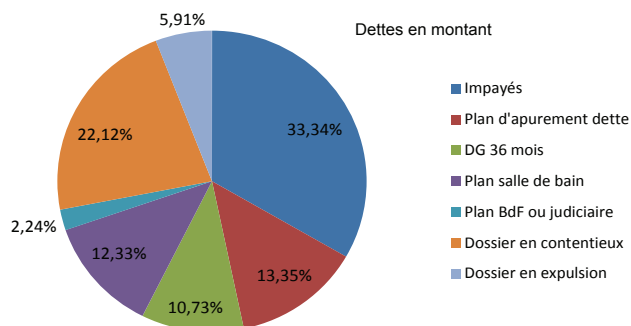
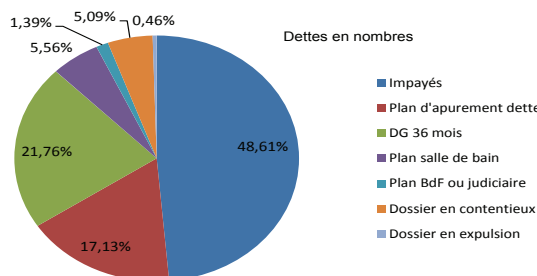
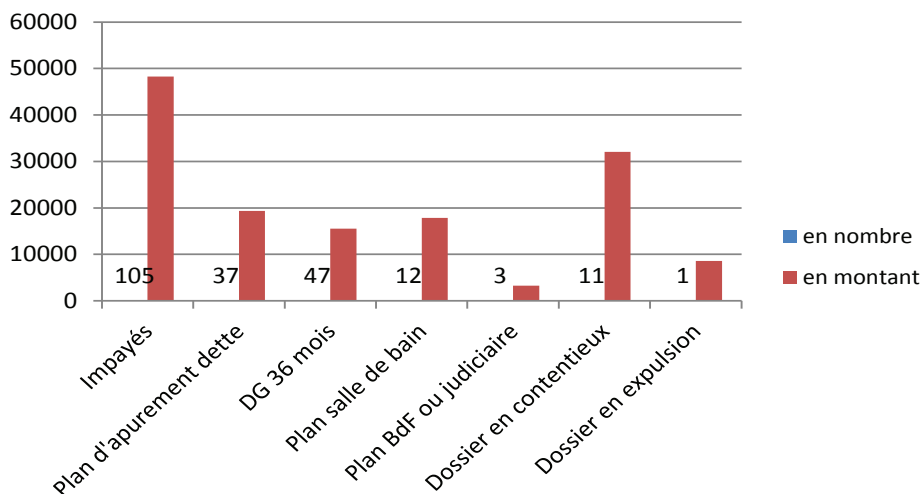
La vacance globale est de 22 jours en moyenne par logement et de 51 912 € au 31/12/2012. Ce chiffre s'explique par le nombre plus important d'expulsion ou de décès et la difficulté de récupérer les logements.

Impayés

En décembre 2012, le taux d'impayés est en augmentation, il est de 2,96 %, notamment dû à une forte hausse sur les dettes de locataires partis.



La dette des présents a augmenté de 8% et se répartit de la manière suivante :



Nous constatons une augmentation du nombre de locataires qui ne payent pas le loyer dès l'entrée dans les lieux bénéficiant de garantie GIC ou FSL puis, qui au vu des délais de procédure d'expulsion peuvent rester dans le logement jusqu'à deux ans, générant une dette importante souvent irrécouvrable.

Au 31/12/2012 :

- 6 familles sont en surendettement en Banque de France
- 4 familles sont en procédure de redressement personnel dont deux sont des locataires partis
- 6 procédures d'expulsion ont été obtenues, les 6 sont partis.

Les loyers

Au 1er janvier 2012, les loyers des logements ont augmentés suivant l'indice IRL de

- 1,90% pour les logements conventionnés
- 1,73% pour les logements non conventionnés

Au 1er janvier 2013, l'augmentation de loyer prévu conformément à l'évolution de l'IRL est de :

- 2,15% pour les logements conventionnés
- 2,20 % pour les logements non conventionnés.

En 2012, les loyers moyens quittancés hors charges sont de :

- 5,11 €/m² SHAB en non conventionnés
- 6,16 €/m² SHAB en conventionnés

soit pour un logement T3 de 67 m², un loyer de :

- 407 € pour un logement conventionné
- 311€ pour un logement non conventionné

A titre d'information les loyers de référence en logement social en 2012 sont de :

PLS : 7,98 €/m²
PLUS : 5,32 €/m²
PLAi : 4,73 €/m²

Concernant les logements non conventionnés, depuis le 1er août 2012, lorsqu'un logement vacant est reloué, le nouveau loyer ne peut dépasser le dernier loyer versé par le précédent locataire.

Le bailleur peut toutefois appliquer une hausse du loyer à la relocation, dans le cas de travaux d'amélioration portant sur les parties privatives ou communes d'un montant au moins égal à la moitié de la dernière année de loyer, ou lorsque le loyer est manifestement sous-évalué par rapport au loyer pratiqué dans le voisinage.

Résidences non conventionnées

	Loyer moyen janvier 2012	Loyer moyen décembre 2012	Tarif 2013	% par rapport au loyer plafond PLUS neuf
Grand Parc 329	4,76	4,78	4,89	92 %
Grand Parc 672	5,05	5,08	5,19	98 %
Néréides	3,92	4,03	4,12	77 %
Le Sully	4,59	4,66	4,76	89 %
Rue Saint-Eloi	6,88	6,88	7,03	132 %

Résidences conventionnées

	Loyer moyen janvier 2012	Nouveau tarif relocation 2013	% par rapport au loyer plafond PLUS neuf
Balguerie	6,46	6,60	96,8 %
Héron	6,74	6,88	96,8 %
Labarde	4,47	5,12	100 %
Montméjean	6,50	6,64	96,9 %
Prunier	6,19	6,32	96,8 %
Saint-Louis	6,62	6,76	96,9 %
Saint-Marc	6,24	6,37	96,9 %
Tolosane	5,81	5,93	93,8 %
Rue de La Merci	5,73	5,89	100 %
Victor Hugo	5,33	5,44	100 %
Rue des Menuts	5,09	5,20	100 %
Arc en Ciel	7,90	7,90	100 %
Château d'Eau	5,17	5,28	100 %

Les provisions pour charges locatives pour 2013

Les charges ont augmenté de 12,6 % sur l'ensemble du parc, la régularisation des charges reste créditrice.

L'augmentation est principalement due aux résidences avec chauffage collectif, en effet les charges ont évoluées de :

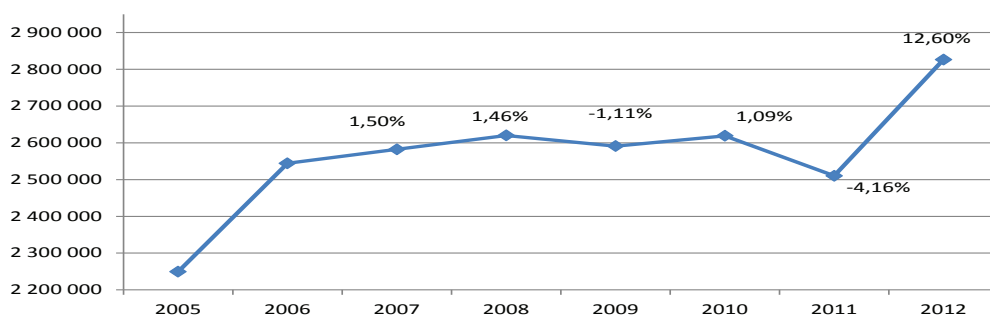
- 0,66 % pour les résidences sans chauffage
- 15 % pour les résidences avec le chauffage collectif

Cette évolution est due à :

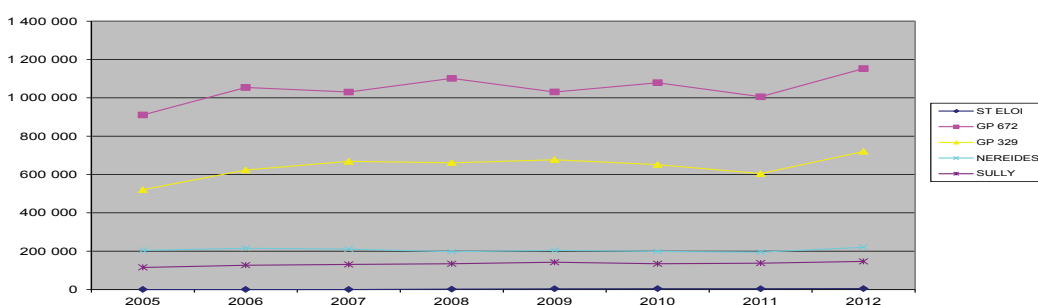
- l'augmentation du tarif du gaz (24 % sur la chaufferie du Grand Parc et 9% sur celle de Château d'Eau)
- un hiver 2012 plus rigoureux (26% de consommation supplémentaire au Grand Parc et 34% à Château d'Eau et 12% sur la rive droite).

Il est à noter que l'écart sur les charges globales de la société entre 2011 et 2012 de 316 254 € est inférieur à l'écart de coût du chauffage du Grand Parc seul de 353 682 €, c'est bien le signe des efforts réguliers faits en vue de réduire le niveau des charges.

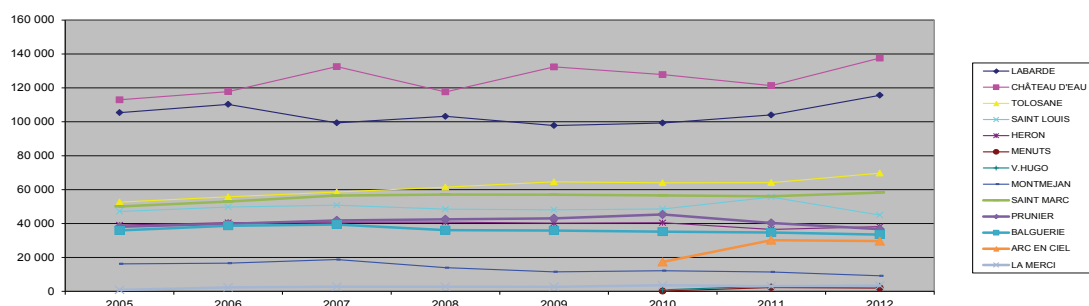
En 2012, les charges étaient de 150 €/logt (130 € en 2011) par mois pour les résidences avec chauffage collectif et de 93 €/logt(83 € en 2011) par mois pour les autres résidences.



Evolution des charges
Logements non conventionnés

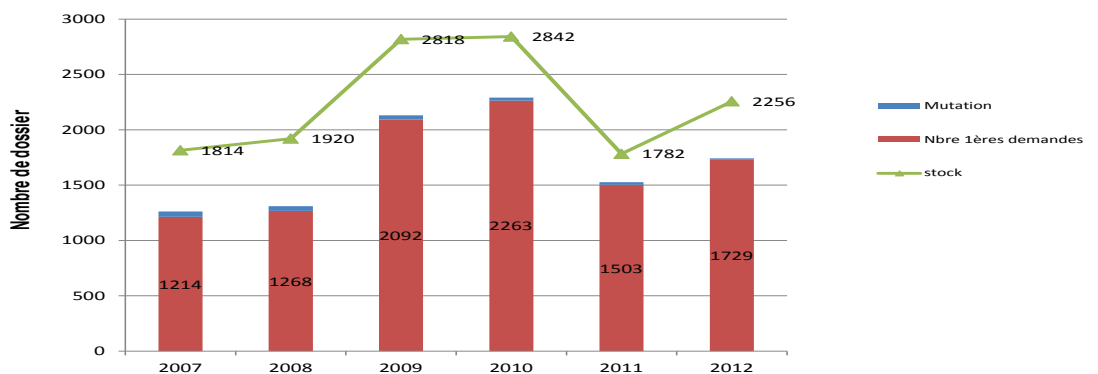


Evolution des charges
Logements conventionnés



La demande de logement

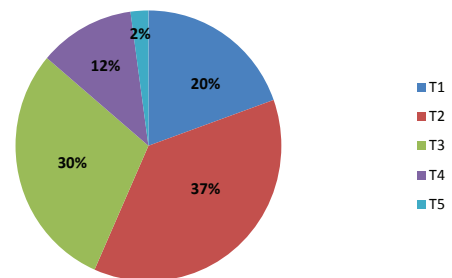
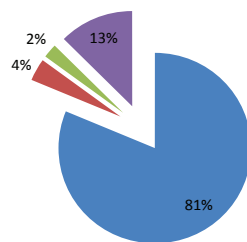
Le nombre de dossiers de demandes en stock est au 31/12/2012 de 2256, soit une légère hausse par rapport à 2012.



La réforme des demandes de logement introduite dans la Loi Molle du 25 mars 2009 qui prévoit la mise en place d'un nouveau système informatique national pour enregistrer les demandes de logement locatif social et délivrer le numéro unique est maintenant active.

A ce jour, l'enregistrement est opérationnel ainsi que le partage des demandes par la consultation.

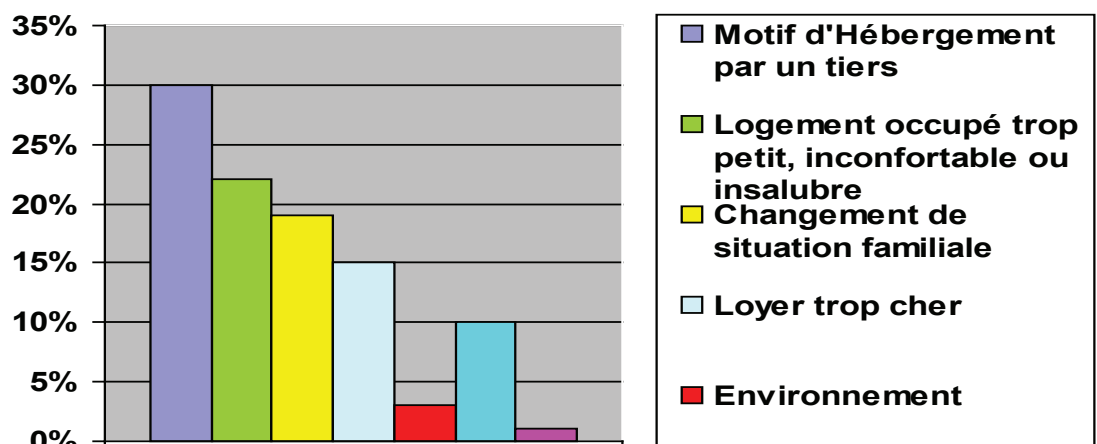
■ Bordeaux ■ Cenon ■ Lormont ■ Autres



87 % de la demande concerne des logements de type T1, T2 et T3

Les demandeurs se répartissent en 60 % d'actifs et 40 % d'inactifs.

Les motifs des demandes se décomposent de la manière suivante :



L'attribution

	2009	2010	2011	2012
Logements attribués	101	187	124	129
Dont logements neufs	0	47	3	0

129 attributions de logements ont été réalisées en 2012, 40 logements en conventionnés et 89 en non conventionnés.

A ce jour, InCité a reçu :

- 7 dossiers au titre du DALO, 5 ont été proposés en commission, 4 ont été logés et un a refusé, les 2 autres sont en attente d'un logement compatible.
- 12 saisines de la Préfecture pour le Contingent : 4 ont été relogés

Dans le cadre du protocole d'accord pour les ménages prioritaires sur un objectif annuel de 13 à la date du 31/12/2012, InCité a relogé 13 familles, dont 9 ont été repérées par InCité directement.

Les nouveaux arrivants sont pour :

- 62 % des personnes salariées
- 6 % des personnes retraitées
- 29 % des personnes inactives avec des aides.

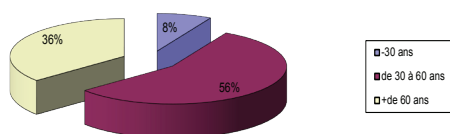
La composition familiale est la suivante :

- 26 % des personnes célibataires
- 9 % des couples sans enfants
- 29 % des familles monoparentales
- 36 % des couples avec enfant.

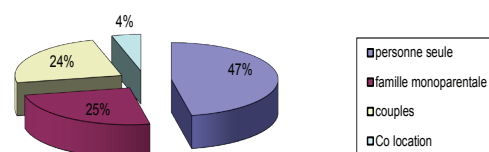
La population logée

A ce jour, seule la population logée dans le parc conventionné est questionnée lors des enquêtes nationales. L'enquête triennale courant 2012 permet d'avoir une vision plus claire sur la composition familiale de nos locataires.

Age du titulaire du contrat

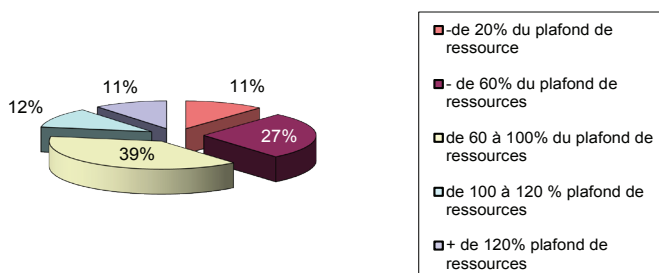


Composition familiale



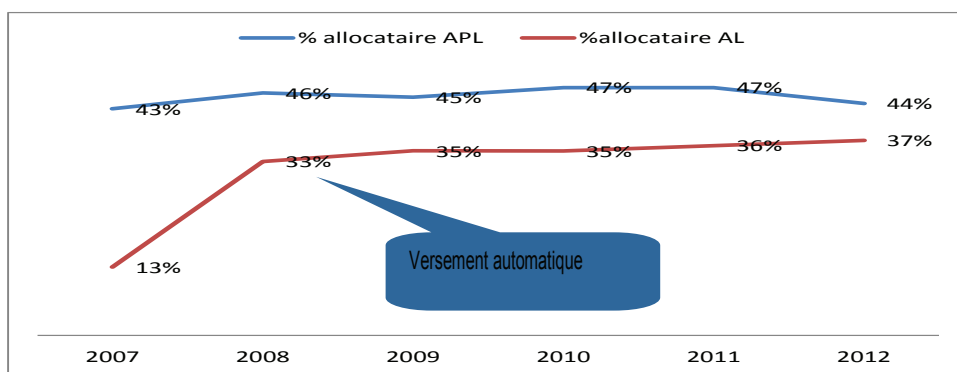
La part de personnes seules s'explique par la typologie de ces logements (28% de T2 et 50 % de T3).

Ressources des ménages



Sur l'ensemble du patrimoine en incluant les résidences Château d'Eau et Arc en Ciel, nous constatons que 39% de nos locataires ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds de ressources et sont donc éligibles à des financements PLAI.

Le taux d'allocataire a baissé dans le parc conventionné du fait de l'intégration de la résidence Château d'Eau.



AL : Allocation logement pour les logements non conventionnés
 APL : Aide personnalisée au logement pour les logements conventionnés

Le montant moyen de l'allocation est de :

- 206 € pour le parc conventionné
- 221 € pour le parc privé.

La population bénéficiaire des allocations se caractérise par les données suivantes :

- 51 % de personnes seules et 22% de personnes isolées avec enfants
- 48 % des bénéficiaires ont des ressources inférieures au SMIC
- 13 % de bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)
- 17 % de bénéficiaires étrangers.

A ce jour, le taux de couverture des AL/APL représente 17% du quittancement.

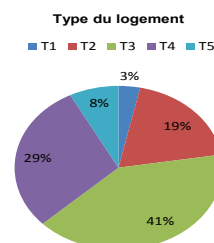
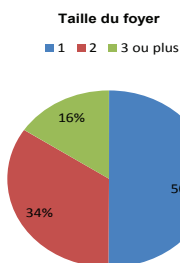
L'avis des locataires

Le nombre de réponses est en baisse par rapport à l'enquête précédente, 522 réponses soit 30% de nos locataires au lieu des 37% obtenus lors de l'enquête 2010 :

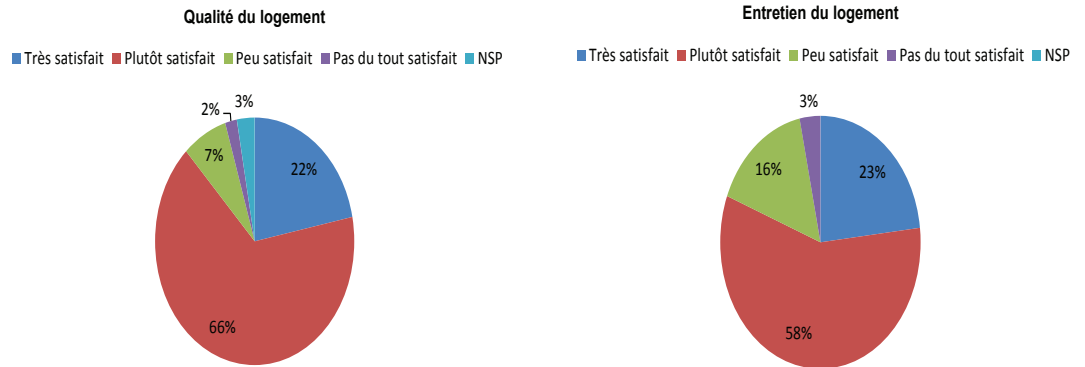
- 37 % des locataires en conventionné
- 26,7 % des locataires en non conventionné

Les répondants se caractérisent :

- pour 60 % d'entre eux par une ancienneté de plus de 10 ans
- pour 50% de personnes seules.



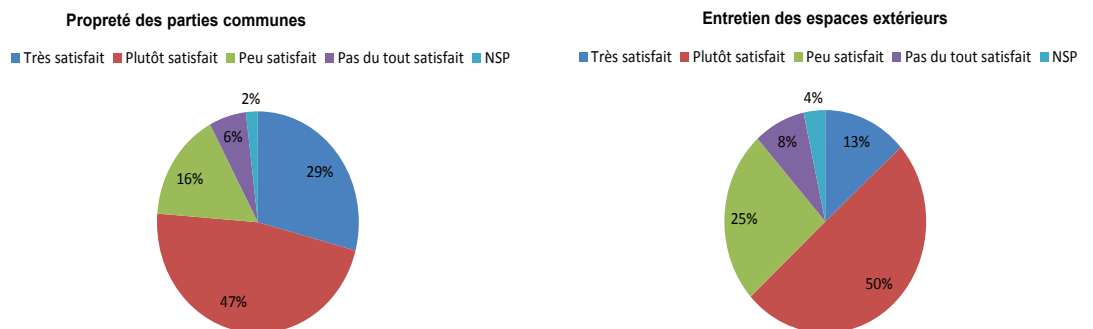
Concernant leur logement, ils sont satisfaits à 88 % par sa qualité et à 80% par son entretien.



Les résultats sont homogènes sauf pour la résidence Arc en Ciel où les locataires ne sont satisfaits qu'à hauteur de 50% pour la qualité de leur logement.

92% des locataires du parc non conventionné trouvent le loyer correct contre 80% dans le parc conventionné, cette situation s'explique par des loyers supérieurs. Les locataires commencent à trouver le loyer trop cher pour les résidences dont le loyer dépasse 6,60 €/m².

Concernant les parties communes, les locataires sont satisfaits à 83 % de l'entretien des parties communes, néanmoins concernant la propreté, les résultats sont de 76 % de personnes satisfaites pour la propreté des parties communes et 63 % pour les espaces extérieurs :



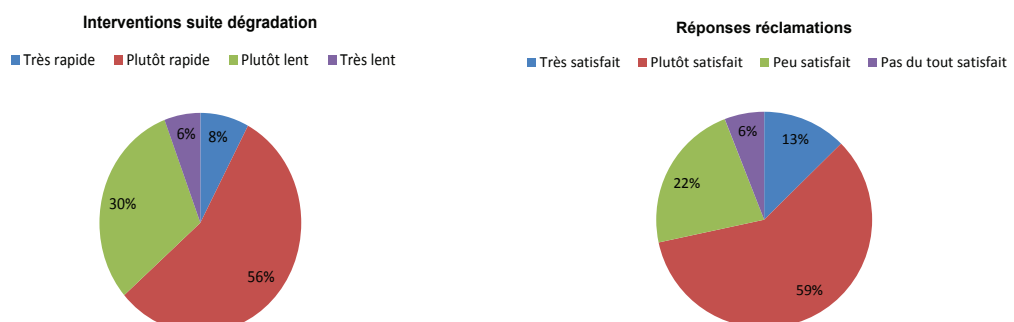
Concernant la propreté, l'analyse des résultats montrent que la satisfaction est de :

- 85 % lorsque le gardien fait le ménage
- 72 % lorsqu'une société de nettoyage intervient.

Ces résultats montrent l'importance de renforcer le contrôle et les pénalités sur les sociétés prestataires, pour augmenter la qualité de service rendu, notamment sur les résidences de Montméjean et Prunier, dont les taux de satisfaction sont de 25%.

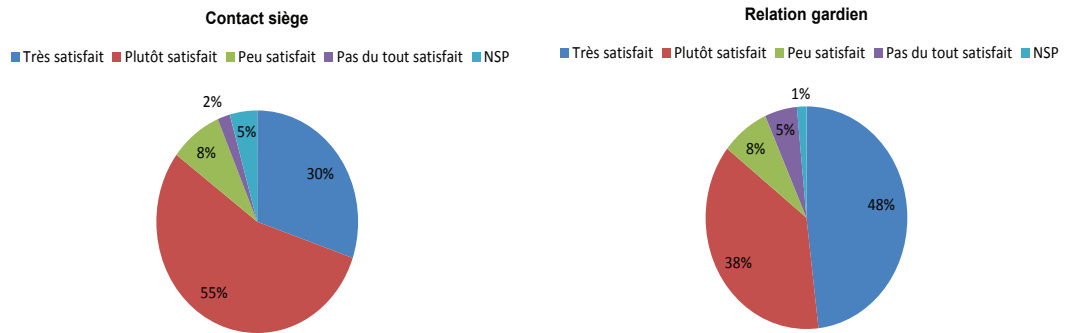
Concernant les interventions techniques, les locataires ont constaté une amélioration :

- 64% pour les interventions suite à des dégradations (au lieu de 57%)
- 72 % pour les réclamations locataires (au lieu de 64%).



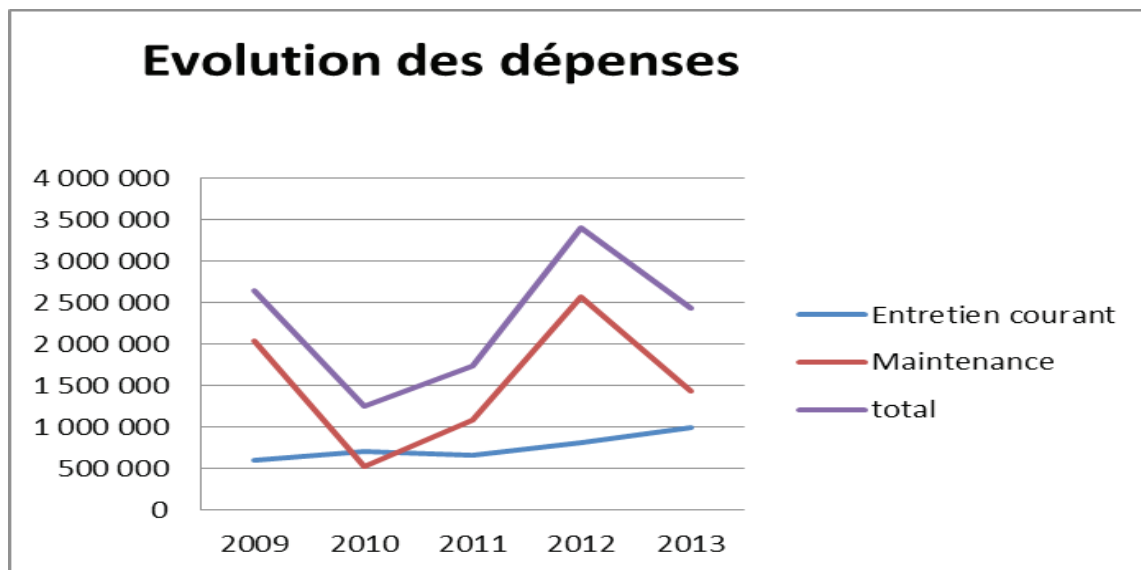
Concernant les relations avec InCité, le taux de satisfaction est de 85% avec le siège et les gardiens, signe d'une bonne prise en compte de nos locataires.

L'image d'InCité a été qualifiée de bonne et évoluée de 83% à 91%, soit une nette amélioration.



La maintenance du patrimoine

Elle comprend l'entretien courant et les travaux de Gros Entretien ou Immobilisation.



L'entretien courant en 2012

Le budget alloué pour répondre à l'entretien courant des résidences était de **884 108 €**, se décomposant :

- Pour les logements : 754 108 € soit 427 €/logement
- Pour les centres commerciaux : 130 000 €

Des compléments de budget ont été nécessaires et au 31/12/2012 :

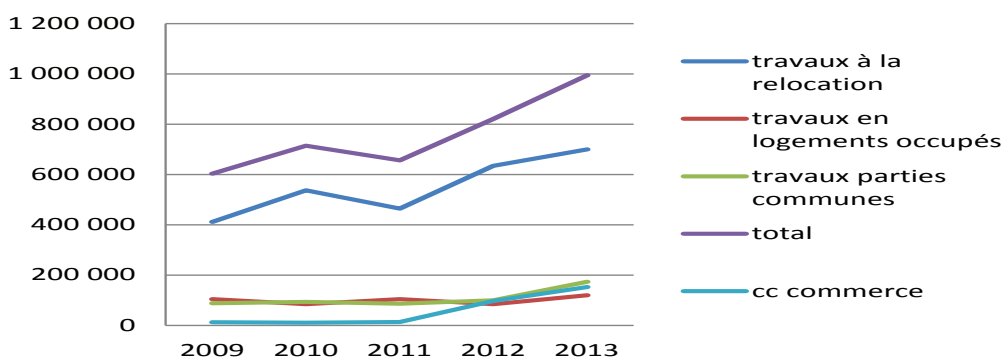
- Appartements à la relocation 683 957 € TTC soit 4 956 €/logement
- Appartements occupés 101 527 € TTC soit 52 €/logement
- Parties communes 130 216 € TTC

Soit un total de 915 700 € TTC

Dont part des centres commerciaux 96 999 € TTC

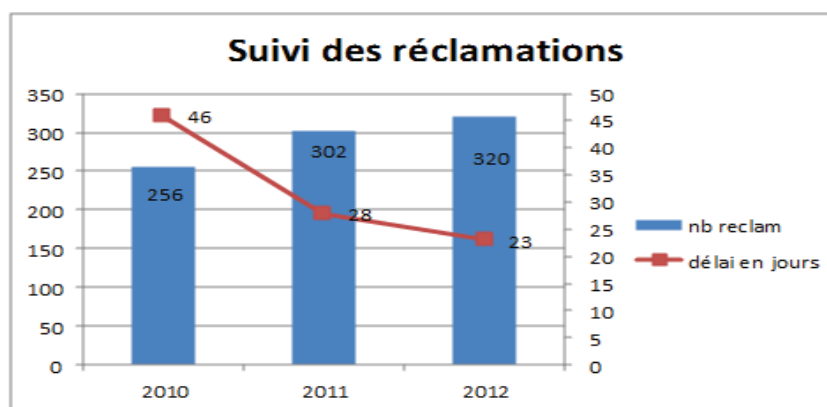
Le budget d'entretien hors centre commercial est en hausse de 25 % principalement dû au budget des travaux de relocation, où le coût par appartement est passé de 3 747 €/logement à 4 956 €/logement, notamment lié au nombre de logements plus anciens.

Le budget global entretien est de 464 €/logement, il était de 364 €/logement en 2011 soit 27 % d'augmentation.



De plus, un budget « Charte Qualité » a été mis en place lors de la signature de la charte. ce budget estimé à 50 000 €, n'a été dépensé à la date du 31/12/2012, qu'à hauteur de 3 025 € pour sept dossiers.

Etude des réclamations



Dans le cadre de la CUS, un suivi de la réclamation technique a été mis en place. Le nombre de réclamation est de 18 % par rapport au nombre de logement.

L'effort se poursuit sur le délai d'intervention, bien que le nombre de réclamations ait légèrement augmenté. Ce travail a conduit à l'amélioration du résultat de la satisfaction de nos locataires.

L'entretien et les travaux d'immobilisation

Le budget alloué pour 2012 était de 397 341 € pour la part Gros Entretien et 1 360 734 € pour la part d'immobilisation.

Le budget a entièrement été consommé, puisque la dépense a été de 625 624 € en GE, suite au décalage de chantier des halls d'entrées et de 1 943 749 € en Immobilisation, notamment dû à la dépense supplémentaire nécessaire pour l'aménagement du plateau de la résidence Arc en Ciel.

Ils se sont répartis sur les opérations suivantes :

Sur les exercices 2011 et 2012

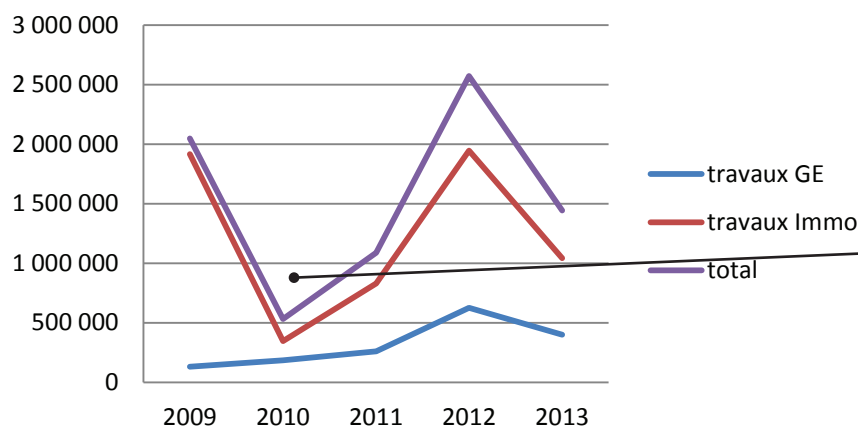
- Sécurisation et réfection des halls du Grand Parc 1 569 106 € TTC
- Remplacement menuiseries du Grand Parc 1 376 503 € TTC

Sur l'exercice 2012

- Réfection des terrasses à Labarde et GP 329 bat U 150 007 € TTC
- Remplacement portes de Saint Louis et Saint Marc 110 399 € TTC
- Création de locaux poubelles au GP 329 72 895 € TTC
- Porte Parking Balguerie 7 693 € TTC

Et les travaux d'aménagement d'Arc en Ciel : 258 000 € TTC

Le plateau de la résidence d'Arc en Ciel a été loué à la Maison de l'Emploi et la Mission Locale. Les travaux ont démarré le 28 août 2012 et se sont achevés pour permettre une mise en location au 1er décembre 2012.



Problème de manque de personnel : Fin 2009, départ du technicien en septembre et arrivée en novembre de son remplaçant, soit un retard sur la préparation. Mi 2010, départ du responsable de la maintenance en juillet et arrivée d'un chargé d'opérations en mars.

La vente de Certificat d'Economie d'Energie et la réduction de TFPB

Dans le cadre de la vente de Certificat d'Energie sur la période 2011-2013, InCité a actuellement reçu 46 877 € de prime pour 15 583 tWh Cumac, soit une prime de 46,78 € par logement traité et un coût d'achat de 3,65 €/tWh Cumac.

Les primes se répartissent par type de travaux de la manière suivante :

- 12,75% pour réfection des terrasses
- 38,07% pour remplacement de menuiserie
- 5,38% pour remplacement de chaudières
- 0,57 % pour des opérations d'acquisition amélioration

Dans le cadre de nos demandes des dégrèvements de TFPB pour des travaux d'isolation ou des travaux d'accessibilité tels que les salles de bains, le montant pour l'exercice 2012 est de 18 007 € soit 1,34% de la taxe foncière payée.

La taxe foncière des résidences 2012 a subi une augmentation de 3 % par rapport à 2011, la taxe moyenne par appartement est de 776 €/logement.

Construction

La production de logements

Courant 2012, la résidence de 32 logements du Foyer Le Levain située 64 rue Paul Louis Lande a été livrée.

L'activité de construction a été concentrée sur les opérations ci-dessous :

CA Programme	CA Emprunt	Opérations 2012	2 009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mise en location			0	44	36	0	0	64	36	34	86	0
17/12/2009	26/05/2011	Le Levain				32						
Enchantier												
05/04/2011	12/07/2012	Saint James(18)				18						
09/10/2009	12/07/2012	Mandron - Schuman(36)				36						
Total de logement			40	7	36	64						
En études												
06/04/2012	Afaire	3 Rue Dumeroo(7)				7						
06/04/2012	Afaire	19 Rue des Pontets(4)				4						
06/04/2012	Afaire	26 Rue Buhon(3)				3						
Total de logement			7	32	68	14						
En programmation												
06/04/2012	Afaire	l'Îlot Cournot(69)				69						
	Afaire	Caudebran(45)				40						
	Afaire	Avenue Emile Cournot(45)				45						
Total de logement				71	107	164						
Demande de financement												
06/04/2012	Afaire	3 Rue Dumeroo(7)				7						
06/04/2012	Afaire	19 Rue des Pontets(4)				4						
06/04/2012	Afaire	20 Rue des Pontets(3)				3						
Total de logement			7	32	68	14	68	66	0			

Opérations en chantier

Résidence Jasminea – 36 logements Financement 2011

Le projet consiste en la réalisation de 36 logements et stationnements. Le terrain d'implantation est situé à l'angle des rues Mandron et Schuman.

Le cabinet Leibar et Seigneurin ont conçu un bâtiment, dont le système de construction et la conception globale du bâtiment répondent à l'obtention du Label BBC.

Les travaux ont débuté le 16 juillet 2012 et s'achèveront en septembre 2014.



11-17 Rue Saint-James - 18 logements Financement 2011

Le projet consiste en la réalisation de 18 logements et des locaux d'activités en rez de chaussée. Situé dans le secteur sauvegardé, ces immeubles seront réhabilités en insérant des éléments contemporains propres à améliorer les usages. L'architecte Monsieur Guiyesse a créé un cœur d'îlot aéré, avec une terrasse paysagée au premier niveau, ainsi que dans les appartements lumineux par la création de bow-window et desservis par un ascenseur.

Les travaux ont débuté le 12 novembre 2012 et s'achèveront en mai 2014.

Sa réhabilitation va participer à la dynamisation de la rue Saint-James et était très attendue par les riverains et notamment les commerçants.

De plus, est mise en oeuvre la première chaufferie bois du centre historique.



Opérations en études

26 rue Buhan - 3 logements Financement 2012

L'immeuble sis 26, rue Buhan, situé dans l'îlot « Bouquière Buhan », a pour objectif de requalifier le cœur d'îlot, en démolissant une partie pour permettre l'aération du cœur d'îlot, créer un espace extérieur planté et en améliorant la qualité des logements de l'immeuble.

La phase déconstruction - démolition – confortement est financée dans le cadre d'un budget spécifique de la CPA lié aux démolitions de cœur d'îlot.

La réhabilitation du corps avant du bâtiment permet la création de 3 logements financés en PLUS et PLAI et un local d'activité.



19, rue des Pontets - 4 logements Financement 2012

A proximité de la place Saint-Michel, la rue des Pontets s'est métamorphosée ces dernières années suite à la réalisation de la placette bordée par la rue des Pontets, de la Fusterie et Maubec. Ainsi, l'immeuble, autrefois enclavé a désormais pignon sur place.

Le bâtiment actuel comprend un atelier et un logement de type 5.

Sa réhabilitation permettra la création de 4 logements et un garage.

La réalisation de notre projet consiste en la réhabilitation de l'immeuble en vue d'y réaliser un ensemble de 4 logements constitué de 1 T1bis, 1 T3 duplex et 2 T4 duplex financés en PLUS et PLAI.



3 rue André Dumercq - 7 logements Financement 2012

L'étude de la Ville de Bordeaux sur l'habitat indigne et notamment sur les hôtels meublés non décents, insalubres et dangereux, a conduit à mettre cet immeuble, ancien hôtel meublé, sous arrêté de fermeture administrative et d'insalubrité.

Pour soutenir par l'accompagnement des propriétaires et des exploitants dans la requalification des établissements et leur remise aux normes de sécurité incendie rendues obligatoires, la ville de Bordeaux a souhaité qu'InCité acquiert ce bâtiment.



La réalisation de notre projet consiste donc en la réhabilitation de l'immeuble en vue d'y réaliser des logements de type T1 financés en PLAI pour permettre de loger les ménages résidents dans les autres hôtels meublés de la Ville pendant que ceux-ci effectuent les travaux de remise aux normes obligatoires.

Opérations en programmation

Ilot Counord

Le programme a pour objectif de construire 69 logements et de retrouver l'implantation des 9 commerces. Un scénario a été envisagé :

- Phase 1 : Reconstruire un bâtiment BBC sur la parcelle sise devant le centre actuel permettant la création d'environ 40 logements sociaux, 9 commerces en pied d'immeuble, bureaux au premier étage, en vue de créer une meilleure visibilité des commerces sur la rue des Frères Portmann et aménager de nouvelles voiries publiques pour permettre une meilleure desserte de l'îlot.
- Phase 2 : Démolir le centre commercial Counord pour :
 - Créer un parking pour les clients, les résidents de la tour (IGH) et des nouveaux bâtiments.
 - Créer un espace paysager. (bancs, espace de jeux pour les enfants).
- Phase 3 : Démolir le bâtiment de bureaux et reconstruire un bâtiment BBC d'environ 30 logements et augmenter la capacité de stationnement et de l'espace paysager.

L'architecte désigné est Monsieur Patrick AROTCHAREN.



Suivi de la Convention d'utilité Sociale

La CUS a été approuvée par l'Etat le 15 avril 2011, avec un avis favorable.

Les observations de l'Etat sont :

- Une fois les DPE réalisés, InCité devra préciser son plan d'action dans le cadre du Grenelle.
- Il convient de veiller au respect du maintien du niveau d'investissement actuel en matière de maintenance du patrimoine sur le parc public dans le cadre d'un équilibre de l'activité parc public/privé.
- Il serait souhaitable que la société engage une réflexion sur le conventionnement de la résidence Château d'Eau à Bordeaux (parc privé) ce qui augmenterait le parc conventionné sur la ville de Bordeaux.

Après deux ans, le suivi des engagements :

- Le conventionnement des 73 logements de la résidence Château d'eau est effectif depuis le 01/08/2012.
- Les DPE ont pris un peu de retard et sont en cours, le rendu sera remis mi-juin 2013 et permettra de réactualiser la politique patrimoniale de la société.
- L'objectif de construction de 60 logements sur les exercices 2011 et 2012 a été respecté, une opération d'hébergement a été abandonnée (opération PRODOMO)
- Les montants en investissement et en maintenance par logement sont actuellement inférieurs aux prévisions, à noter que l'intégration de la résidence Château d'Eau fausse les prévisions initiales.

2013 sera une année étape pour la CUS. A cette occasion, InCité pourra être amené à revoir ses objectifs en concertation avec l'Etat.

Aménagement

Convention publique d'aménagement du centre historique de Bordeaux

Encadrement et conseil programmatique

Poursuite d'un suivi systématique des demandes d'urbanisme grâce à un pré repérage par InCité des demandes d'autorisation susceptibles de présenter un enjeu.

Une activité en hausse au regard des deux années précédentes :

En nombre	2009	2010	2011	2012	Cumul au 31/12/2012
Conseils programmatiques	271	237	332	435	2 837
Visites	48	22	33	17	460
Logements cadastres	206	225	313	236	2 406
Logements projets	230	340	397	330	2 911
Logements prescrits	194	305	347	258	2 527
Immeubles	164	134	183	210	1 524
Evolution logements prescrits / logements projets	- 16 %	- 10 %	- 13 %	- 22 %	- 13 %

Programmes de travaux obligatoires sur les périmètres de restauration immobilière

A - 5 îlots en Déclaration d'Utilité Publique de Saint-Eloi

- Poursuite des opérations engagées

2012	Concernés		Notifiés		1		2		3		(1+2+3)			
					Travaux réalisés		Travaux en cours & AST accordées		En cours de montage		Avancement			
PRI - Notifications	Imm.	Lgts	Imm.	Lgts	Imm.	Lgts	Imm.	Lgts	Imm.	Lgts	Imm.	%	Lgts	%
Saint-Eloi	78,5	396	74,5	393	44,5	221	24,5	152	2	4	71	95 %	377	95%
Saint-James	23	123	23	123	12	57	9	56			21	91 %	113	92%
Teulère	11	72	11	72	7	47	3	24	1	1	11	100%	72	100%
Bouquière Sainte-Colombe	3,5	12	3,5	12	2	8	1,5	4			3,5	100%	12	100%
Bouquière Buhan	16	63	14	61	7,5	41	5	14			12,5	89%	55	87%
Renière	25	126	23	125	16	68	6	54	1	3	23	100%	125	99%
Acquisitions pour l'aménagement	4	32	4		4,5									

- *Acquisition par voie d'expropriation de deux immeubles et de quatre appartements*

1-3 rue Bouquière, 28 rue Saint-James, 49 rue Bouquière (deux lots), 20 rue Renière (deux lots)

Les travaux de démolition et d'aération des cœurs d'îlots se sont poursuivis :

- Achèvement de la démolition et du réaménagement du cœur de parcelle au 22 rue Buhan avec dégagement d'une cour qui permet d'ouvrir des vues depuis une façade arrière de la rue Bouquière.
- Poursuite des travaux de démolition de l'îlot Bouquière/Sainte Colombe à l'arrière des n° 30/32/34
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre préalable à la démolition de l'arrière du 26 rue Buhan

Proposition de création d'un jardin de poche à gestion associative sur le cœur d'îlot Bouquière Buhan validée par les instances de Recentres et du PNRQAD.

B - 2 îlots en attente de Déclaration d'Utilité Publique sur Saint-Michel

Suite à la signature de la convention O.P.A.H en novembre 2011, le processus du programme de travaux obligatoire a été relancée.

Préalablement au dépôt de dossier d'enquête publique, chaque propriétaire potentiellement concerné par un programme de travaux obligatoires a été invité à rencontrer individuellement InCité à compter de l'automne 2011. Une réunion d'information à destination de l'ensemble des propriétaires et locataires a ensuite été organisée en octobre 2012.

Le dossier de demande de D.U.P a été déposé en Préfecture début octobre 2012 mais l'enquête publique n'a pu être programmée que pour février 2013.

La proposition faite à la collectivité pour ces deux îlots est de soumettre à obligation de travaux les immeubles dont l'état a conduit à un classement en niveaux 4 et 5 (sur une échelle de 5) et escompter un effet d'entraînement sur les immeubles en niveau 3. Pour mémoire sur les îlots de Saint-Eloi, les immeubles de niveau 3 faisaient également l'objet d'une notification de travaux.

En outre, il sera proposé à la délibération du Conseil Municipal de porter le délai pour réaliser les travaux au-delà de 30 mois au vu de l'expérience sur les cinq premiers îlots.

<i>La procédure concerne</i>	Immeubles	Logements
Salinières - Notifications	113	465
Faures Gensan <i>dont en stock InCité ou Ville</i>	63 6	274 35
Fusterie <i>dont stock InCité ou Ville</i>	50 4	191 11

Le calendrier de mise en œuvre est le suivant :

Enquête publique DUP	Utilité publique du programme général de travaux	4 février au 8 mars 2013
Déclaration d'utilité publique		mai 2013
Enquête parcellaire + Notifications de travaux individuelles	Engagement individuel de chaque copropriétaire de réaliser les travaux dans le délai imparti	septembre/octobre 2013
Délai maximal de réalisation des travaux	A définir par le Conseil Municipal	Automne 2016
Délai validité de la DUP	5 ans	Automne 2018

C - Périmètre de Restauration Immobilière Sainte-Croix

- Deux îlots prioritaires, Carpenteyre et Nerigean Sauvageau, font l'objet d'opération de restructuration via des démolitions de hangars qui permettent un travail de recomposition urbaine.
 - Une DUP a été obtenue au printemps 2012 destinée à permettre de finaliser les acquisitions nécessaires ; celles-ci seront finalisées en 2013.
 - Les maîtres d'ouvrage respectifs de ces deux opérations, Aquitanis et Gironde Habitat, ont engagé les études de projet, qui déboucheront sur un dépôt de demande de permis de construire au premier semestre 2013, pour des programmes de 16 et 27 logements sociaux publics.
- La mise en œuvre d'ORI (Opérations de Restauration Immobilière) à l'immeuble est programmée pour 2013 sur 8 immeubles regroupant une soixantaine de logements repérés en mauvais état.

Recyclage foncier

Acquisitions foncières

Le volume d'acquisition de 2012 sera à un niveau faible de l'ordre de 2 888 K€ pour 3 425 K€ prévus au budget prévisionnel : certaines acquisitions ont été décalées dans le calendrier et le niveau de prix dans le centre ancien s'est maintenu à un niveau très élevé au regard des équilibres économiques que nous devons garantir.

Ventes sous cahier des charges

Le volume prévisionnel à fin 2012 est d'environ 1 756 K€ pour 5 937 K€ prévus au budget prévisionnel.

La commercialisation, si elle a avancé dans les contractualisations, a souffert de décalages dans les signatures d'actes authentiques :

- Les montages par les bailleurs sociaux s'avèrent plus longs que prévus
- Deux opérations d'accession à la propriété ont subi de gros retards de chantiers du fait d'imprévus techniques.

Par ailleurs, nous avons été confrontés à un désistement important dans la vente d'un plateau à vocation d'activité économique.

Résultats de l'activité globale de la convention publique d'aménagement à fin 2012

	Objectifs	Réalisations	%
Locatif privé	1645	1502	91%
<i>dont loyers sociaux</i>	<i>480</i>	<i>395</i>	<i>26%</i>
Propriétaires occupants	105	66	63%
Accédants	400	232	58%
Logement social public	250	292	117%
Total de logements	2400	2092	87%

Nota : une proportion de 38 % de logements locatifs sociaux publics et privés réalisés.
En 2012 : 35 logements sociaux privés (395 depuis 2002)
85 logements sociaux publics (292 depuis 2002).

Perspectives à terminaison de la convention publique d'aménagement

	Objectifs	Solde à produire	Stock recyclage	Prévu achat/recyclage	OPAH en stock	DUP 2013	Total	Capacité à terme	Objectifs en %
Locatif privé	1645	143	38	8	115	436	597	2 099	128%
<i>dont loyers sociaux</i>	<i>480</i>	<i>85</i>	<i>11</i>	<i>2</i>	<i>35</i>	<i>65</i>	<i>113</i>	<i>508</i>	<i>106%</i>
Propriétaires occupants	105	39			13	40	53	119	113%
Accédants	400	168	7	8			15	247	62%
Logement social public	250	0	101	14			115	407	163%
Total de logements	2400	350	146	30	128	476	780	2 872	120%

	Objectifs avenant 2007	Solde à produire	Réalizations		Stock & en cours	Prévisions	Total	Capacité infine	
Activités économiques	4400 m ²	0 m ²	4620 m ²	105 %	1254 m ²	325 m ²	1579 m ²	6199 m ²	141 %

Bilan prévisionnel de la convention publique d'aménagement

Le C.R.A.C.L a été approuvé en juillet 2012 pour un budget de 72 682 K€ avec une participation de la collectivité inchangée, à hauteur de 14 814 K€ ; le C.R.A.C.L intègre des participations de la C.U.B et de l'A.N.R.U au titre du PNRQAD à hauteur de 4 300 K€.

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine - Hôtels meublés

Aides à l'amélioration de l'habitat

InCité a été missionné par la Ville de Bordeaux pour animer le dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat contractualisé dans le cadre d'une O.P.A.H RU Hôtels meublés, en œuvre sur la période 2011/2016.

A fin 2012, les résultats étaient les suivants :

	Objectifs	Réalisations	%
O.P.A.H	535	80	15%
Occupants	185	21	11%
Accédants	50	2	4%
Locatif	300	57	19%
LL <i>(sur base de 30% de loyers encadrés)</i>	600	63	
LI	30	6	20%
LC	180	30	20%
LCTS	90	15	17%

Le résultat particulièrement faible des accédants à la propriété s'explique par le fait qu'une seule aide a effectivement été mise en place : le passeport 1er logement de la Ville de Bordeaux. Pour ce qui est du locatif, la montée en charge est progressive et devrait s'accélérer avec la mise en œuvre des actions des programmes de travaux obligatoires. On note néanmoins que les propriétaires sont difficiles à mobiliser hors de ces dispositifs coercitifs.

Concession d'aménagement de Sainte-Eulalie

En 2012, l'activité opérationnelle s'est poursuivie à un rythme intense.

Acquisition des propriétés

Les acquisitions se sont poursuivies dans le cadre de la fixation judiciaire des indemnités de dépossession.

Le juge de l'expropriation a fixé les premières valeurs d'indemnisation à un niveau extrêmement élevé, ne tenant pas compte du niveau de délabrement de la copropriété.

Ce positionnement a obligé InCité à faire appel de l'ensemble des jugements rendus sur les neuf premiers mois de 2012.

Un nouveau juge, désigné à compter de septembre 2012, a grandement modifié l'approche économique des modes de fixation et a commencé à infléchir le niveau des indemnités, sans cependant revenir au niveau qui avait été budgété.

InCité était en possession à fin 2012 de 124 appartements sur 230 et sera en possession de la totalité des logements au début de l'été 2013.

Relogement

Les conventions de relogement individuelles ont continué à être signées entre bailleurs sociaux et chaque locataire avec affectation à une opération neuve sur la commune ou au patrimoine extérieur du bailleur.

Les relogements hors Sainte Eulalie se sont poursuivis mais à un rythme plus faible que prévu : une douzaine étaient réalisés à fin 2011, 12 supplémentaires l'auront été en 2012.

Les livraisons des premiers logements neufs n'interviendront que début 2013 et vont finalement s'étaler jusqu'au printemps 2014 du fait de retards de chantier.

Le travail de dialogue s'est poursuivi avec les propriétaires occupants ; néanmoins, nonobstant la poursuite des échanges, au vu du niveau d'indemnité fixé par le juge, 9 d'entre eux ont décidé de solliciter une fixation judiciaire avant d'aller plus loin dans la contractualisation de leur relogement.

Aménagement

Les travaux d'aménagement VRD des sites à construire, ainsi que des espaces publics de la ZAC ont battu leur plein tout au long de l'année et malgré de nombreux aléas, s'achèveront en mars 2013.

Construction

Sur les huit programmes, six ont été démarrés ; deux ne pourront être engagés qu'en 2013.

Bilan prévisionnel

Le C.R.A.C.L a été approuvé par le Conseil Municipal en juillet 2012 avec un budget prévisionnel de 28 000 K€ et une participation de la collectivité de 1 229 K€.

L'inflation des coûts d'expropriation a généré à ce stade une insuffisance de financement de l'ordre de 2 800 K€ ; la commune a donc sollicité d'urgence l'ensemble des partenaires afin de dégager des solutions de financement complémentaire.

A fin 2012, la Région et le Conseil Général avaient fait part d'un accord de principe sur une participation complémentaire respective de 500 K€ et l'A.N.R.U avait pré-examiné une demande de participation complémentaire de 865 K€, qui a été validée en CNE fin janvier 2013.

De son côté, la Commune s'est engagée à porter sa participation à 2 000 K€.

La Caisse des Dépôts et Consignations a revu en conséquence le montant de sa ligne de trésorerie portée à 3,4 M€.

Calendrier de réalisation et concession d'aménagement

A mi 2012, à l'appui d'une actualisation du calendrier d'opération, InCité a sollicité officiellement la Commune pour voir proroger son contrat de concession au 31/12/2014, de manière à pouvoir mener à bonne fin le relogement des occupants des Ruaults et la démolition des copropriétés. La commune a manifesté de son côté son souhait de terminer en régie la réalisation des programmes de la ZAC qui n'auront pas été engagés à cette date. Cet accord et les modalités de cette prorogation devraient être contractualisés au 1er trimestre 2013.

Autres activités

La Réole

InCité a mené à leur terme les études préopérationnelles dans le cadre du mandat d'études sur la requalification de son centre ville qui lui a été confié par la ville de La Réole ; elles ont fait l'objet d'une restitution en Comité de Pilotage en janvier 2013.

La commune, appuyée par les collectivités territoriales, envisage de recourir à une opération d'aménagement pour mettre en œuvre son projet « La Réole 2020 ».

Lormont

O.P.A.H - R.U - O.R.I

InCité a répondu à la mise en concurrence organisée par la Commune de Lormont pour la mission d'animation d'une O.P.A.H R.U O.R.I et notre offre a été retenue au terme de la procédure. La mission devrait commencer effectivement dans le courant du printemps 2013.

Le rapport comptable

Le bilan

Situation financière

Fonds de roulement

Le fonds de roulement d'InCité (activité CPA & Concession exclues) s'élève au 31/12/2012 à 1 125 732 €. Il est en diminution par rapport à 2011 de - 547 295 €.

La diminution du fonds de roulement s'explique par un volume d'investissements (acquisition d'immobilisations) supérieurs à l'accroissement des ressources (subventions et emprunts bancaires). Ce changement de paradigme est corrélé à une décision de gestion visant à limiter le recours à l'emprunt externe afin de contenir les charges d'intérêts.

Nonobstant cette dégradation, le fonds de roulement de la société reste largement excédentaire, justifiant donc la capacité de la société à financer ses emplois durables (immobilisations) par des ressources stables (capitaux propres, subventions et emprunts bancaires).

Le fonds de roulement se présente de la façon suivante :

	Bilan au 31/12/2012	Bilan au 31/12/2011	Ecart
* Fonds de roulement négatif des opérations locatives	-8 191 892 €	-7 254 601 €	- 937 291 €
Ressources (emprunts et subventions)	27 954 880 €	25 850 154 €	2 104 726 €
Emplois (immobilisations opérations locatives, nettes)	36 146 772 €	33 104 755 €	3 042 017 €
* Fonds de roulement négatif du siège social Victor Hugo	-325 576 €	-299 454 €	- 26 122 €
Ressources (emprunts)	1 843 192 €	1 974 927 €	- 131 735 €
Emplois (immobilisations nettes)	2 168 768 €	2 274 381 €	- 105 613 €
	-8 517 468 €	-7 554 055 €	- 936 413 €
Capital et réserves	11 186 086 €	10 827 909 €	
Immobilisations diverses nettes du siège social	- 141 500 €	-118 579 €	
Immobilisations financières	- 1 699 431 €	-1 840 425 €	
	9 345 155 €	8 868 905 €	476 250 €
Ecart	827 687 €	1 314 850 €	- 487 163 €
Résultat de l'exercice	298 045 €	358 177 €	- 60 132 €
Situation au 31/12/2012	1 125 732 €	1 673 027 €	- 547 295 €

Certaines masses relativement stables s'ajoutent à cette situation. Il s'agit :

* des dépôts de garantie des locataires d'InCité	581 788 €
* de la moitié des provisions pour gros entretien	117 250 €

Le potentiel financier au 31/12/2012 s'établit alors à 1 824 770 €

Ratios d'endettement / capitaux propres

L'endettement financier soit 24 611 204 € est en augmentation de 1 446 115 €.

La variation correspond à :

- Remboursements de 2012 (amortissement des annuités d'emprunt) - 1 264 891 €
- Réalisation des emprunts 2 711 006 €
- 1 446 115 €**

Endettement

	Bilan au 31/12/2012	Bilan au 31/12/2011	Ecart
Emprunts InCité à l'exclusion des emprunts des opérations d'aménagement, soit pour :			
* la Conv. Amén. de Bordeaux 11 500 000,00 (capital dû sur emprunts au 31/12/12)			
* la Conc. Amén de Sainte-Eulalie 2 732 771,26 (capital dû sur emprunt au 31 /12 /12)			
<u>14 232 771,26</u>			
emprunts CDC	7 322 815 €	7 448 111 €	-125 296 €
emprunts Caisse Epargne	4 916 719 €	5 376 900 €	- 460 181 €
emprunts Crédit Agricole	393 333 €	0 €	393 333 €
emprunts Dexia	5 489 619 €	5 659 265 €	- 169 646 €
emprunts Crédit Coopératif	5 148 687 €	3 845 667 €	1 303 020 €
emprunts LCL	673 994 €	746 670 €	- 72 676 €
emprunt ASTRIA	298 500 €	0 €	298 500 €
emprunt GIC	69 036 €	88 476 €	- 19 440 €
emprunt CILSO	298 500 €	0 €	298 500 €
	24 611 204 €	23 165 089 €	1 446 115 €

Capitaux propres

	Bilan au 31/12/2012	Bilan au 31/12/2011	Ecart
	11 186 086 €	10 827 909 €	358 177 €

Ratio

Endettement /capitaux propres

2012	2011
220 %	214 %
<i>(24 611 204/11 186 086)</i>	<i>(23 165 089/10 827 909)</i>

Ratios d'endettement sur chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (hors éléments des CPA Bordeaux & Sainte-Eulalie)

	Bilan au 31/12/2012	Bilan au 31/12/2011	Ecart
loyers	7 947 029 €	7 745 283 €	201 746 €
provisions pour charges	2 881 336 €	2 568 220 €	-313 116 €
prestations diverses	41 442 €	55 639 €	-14 197 €
	10 869 808 €	10 369 143 €	500 665 €

Ratio

Endettement /chiffre d'affaires

2012	2011
226,42 %	223,03%

(24 611 204/10 869 808) (23 165 089/10 369 143)

Délais de paiements des fournisseurs (LME art 24-11)

Le montant de la dette à l'égard des fournisseurs s'élève à 3 114 727,67 €

La décomposition de la dette par date d'échéance est la suivante :

		2 217 616,36	échéances à fin janvier 2013	échéances à fin février 2013	échéances au-delà
Fournisseurs exploitation					
Frs exploitation	1 932 289,64		1 087 981,00	844 308,64	0
Frs pénalités	0,00		0	0	0,00
Frs rgi	16 179,09		0	0	16 179,09
Frs rgi	47 046,58		0	0	47 046,58
	<u>1 995 515,31</u>		1 087 981,00	844 308,64	63 225,67
FACT non parvenues	222 101,05		NA	NA	NA
	<u>2 217 616,36</u>				

		626 738,92	échéances à fin janvier 2013	échéances à fin février 2013	échéances au-delà
Fournisseurs immobilisation					
Frs immob.	197 366,94		197 366,94	0,00	0
Frs pénalités	18 189,81		0	0	18 189,81
4Frs RGI	89 373,94		0	0	89 373,94
	<u>304 930,69</u>		197 366,94	0,00	107 563,75
FACT non parvenues	98 352,27		NA	NA	NA
	<u>460 187,04</u>				

		270 372,39	échéances à fin janvier 2013	échéances à fin février 2013	échéances au-delà
Dettes diverses					
Autres fournisseurs	83 199,08		72 979,98	10 219,10	
Autres tiers	<u>187 173,31</u>		144 662,87	34 995,63	7 514,81
			217 642,85	45 214,73	7 514,81
			NA	NA	NA

Le compte de résultat

L'exercice comptable se solde par un bénéfice de 298 045 € après impôts sur les sociétés.
(I.S à 33, 1/3 %)

L'ensemble des charges du compte résultat, abstraction faite :

1) des "charges locatives récupérables communes et régularisation" soit 2 881 336 €

2) des éléments liés aux CPA de Bordeaux et de Sainte-Eulalie soit 11 891 014 € s'élève à 10 708 791 € contre 10 162 872 € en 2011 soit une augmentation de 545 919 € analysée ci-après.

POSTE	2012 Eléments hors CPA & RC	2012 Eléments CPA	2012 Total InCité hors RC	2011 Eléments Hors CPA & RC	2011 Eléments CPA	2011 Total InCité hors RC	Variation	Variation
	A	B	C	D	E	F	A-D	%
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	2 711 403 €	11 891 014 €	14 602 417 €	2 193 487 €	7 049 806 €	9 243 293 €	517 916 €	23,61
Impôts et taxes	1 783 755 €		1 783 755 €	1 705 485 €		1 705 485 €	78 271 €	4,59
Charges de personnel	2 979 160 €		2 979 160 €	2 876 430 €		2 876 430 €	102 729 €	3,57
Dotations aux amortissements et provisions	1 986 329 €		1 986 329 €	1 758 059 €		1 758 059 €	228 271 €	12,98
Autres charges	38 305 €		38 305 €	76 693 €		76 693 €	-38 388 €	- 50,05
Charges financières	892 346 €		892 346 €	1 132 649 €		1 132 649 €	- 240 302 €	-21,22
Charges exceptionnelles	50 887 €		50 887 €	70 971 €		70 971 €	-20 085 €	- 28,30
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0 €		0 €	0 €		0 €	0 €	
Impôts sur les sociétés	266 606 €		266 606 €	349 099 €		349 099 €	- 82 493 €	- 23,63
	10 708 791 €	11 891 014 €	22 599 805 €	10 162 872 €	7 049 806 €	17 212 678 €	545 919 €	5,37

(1)

(1) En 2012, une politique volontaire d'amélioration du parc des logements a été conduite induisant une augmentation significative des travaux de maintenance. (+570 K€).

L'ensemble des crédits de ce compte, les "appels de provisions pour charges récupérables communes et régularisations" (AP) exclus soit 2 881 336 € ainsi que les éléments liés à la CPA de Bordeaux et la concession de Sainte-Eulalie soit 11 891 014 € s'élève à 11 006 835 €, contre 10 521 049 € en 2011, soit une hausse de 485 786 € (+ 4,62 %) provoquée par des variations en sens inverses regroupées et analysés dans le tableau ci-après.

POSTE	2012 Eléments Hors CPA & AP	2012 Eléments CPA	2012 Total InCité hors AP	2011 Eléments Hors CPA & AP	2011 Eléments CPA	2012 Total InCité hors AP	Variation	Variation
	A	B	C	D	E	F	A-D	%
Chiffre d'affaires	7 988 482 €	7 794 657 €	15 783 129 €	7 800 922 €	9 071 344 €	16 872 266 €	187 550 €	2,40
Production stockée	0 €	4 096 357 €	4 096 357 €	0 €	-2 021 538 €	-2 021 538 €	0 €	
Subvention	0 €		0 €	0 €		0 €	0 €	
d'exploitation								
Reprise sur provision	621 530 €		621 530 €	450 208 €		450 208 €	171 322 €	38,05 (1)
Transfert de charges	2 084 712 €		2 084 712 €	1 836 044 €		1 836 044 €	248 668 €	13,54
Autres produits	4 100 €		4 100 €	30 205 €		30 205 €	- 26 105 €	
Produits financiers	73 952 €		73 952 €	109 574 €		109 574 €	- 35 622 €	- 32,51
Produits exceptionnels	234 069 €		234 069 €	294 097 €		294 097 €	- 60 028 €	- 20,41
	11 006 835 €	11 891 014 €	22 897 849 €	10 521 049 €	7 049 806 €	17 570 855 €	485 786 €	4,62

(1) La variation de 171 K€ est principalement composée par une augmentation de reprise de provision gros entretien utilisée (210K€).

L'annexe

Dans l'annexe 11 du bilan, qui traite de la fiscalité latente, ne figurent plus depuis 2006, les intérêts compensateurs des emprunts C.D.C. (PLA ET PALULOS).

Ces intérêts toujours comptabilisés en "charges différées" et qui étaient précédemment réintégrés de façon extra-comptable pour la détermination des résultats fiscaux, concernaient uniquement les opérations locatives conventionnées.

Depuis 2006, le résultat bénéficiaire de ces opérations est exonéré d'impôts sur les sociétés.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq dernières années

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	234.000	234.000	234.000	234.000	234.000
Nombre des actions ordinaires existantes	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligation					
- Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11.364.169	17.275.973	18.148.507	19.440.487	18.664.465
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.843.511	1.841.545	2.211.657	2.365.558	1.990.440
Impôts sur les bénéfices	222.056	219.554	209.955	349.099	266.066
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-			
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	489.091	290.120	253.448	358.177	298.045
Résultat distribué	-	-			
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	249	250	308	310	265
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	75	45	39	55	46
Dividende attribué à chaque action	-	-			
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	49	48	47	47	47
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.783.795	1.724.759	1.743.743	1.783.988	1.867.570
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1.001.205	1.034.963	1.019.372	1.092.442	1.111.589

Ressources Humaines

L'effectif moyen au 31/12/2012 de la société s'élève à 46.8 personnes (contre 46.5 sur 2011 et 46.7 sur 2010).

Les mouvements de personnel ont été les suivants :

- Entrées :

- Mademoiselle Héroïse HELAS, le 9 juillet 2012, stagiaire sur un an au service aménagement
- Mademoiselle Claire ROCHOUX, le 27 août 2012, chargée d'opérations junior sur l'OPAH de Bordeaux, contrat à durée déterminée

- Sorties :

- Monsieur José GUERRERO, le 7 février 2012, comptable (invalidité)

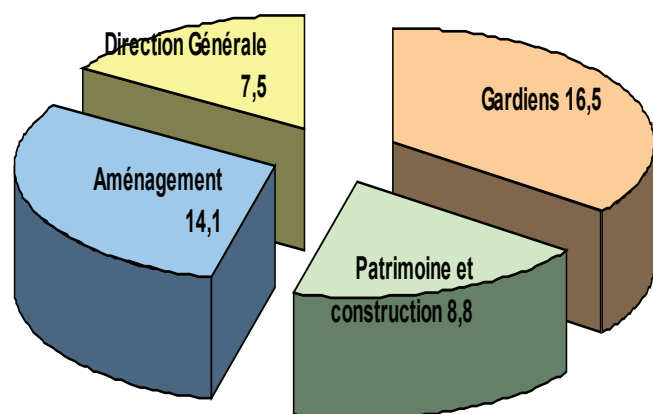
- Evolution :

- Passage à temps partiel de Madame Delphine TAMPONNET (80%)
- Maintien à temps partiel de Mademoiselle Constanza CAICEDO

Au siège : 30.3 personnes (gestion locative, aménagement, direction)

Dans les résidences : 16.5 personnes (gardiens et employés d'immeuble)

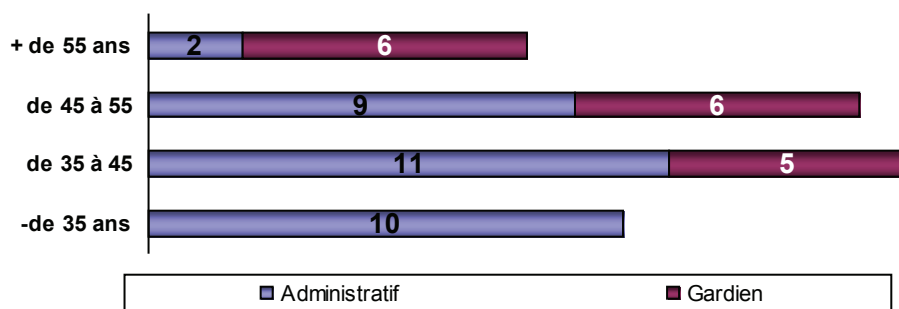
Répartition en nombre de personnes



Répartition par catégories



Répartition par âges pour les effectifs présents au 31/12/2012



Au 31/12/2012, l'âge moyen du personnel administratif est de 42 ans (contre 44 ans en 2011 et 46 ans en 2010) et de 51 ans pour les gardiens (comme en 2011 et 2010).

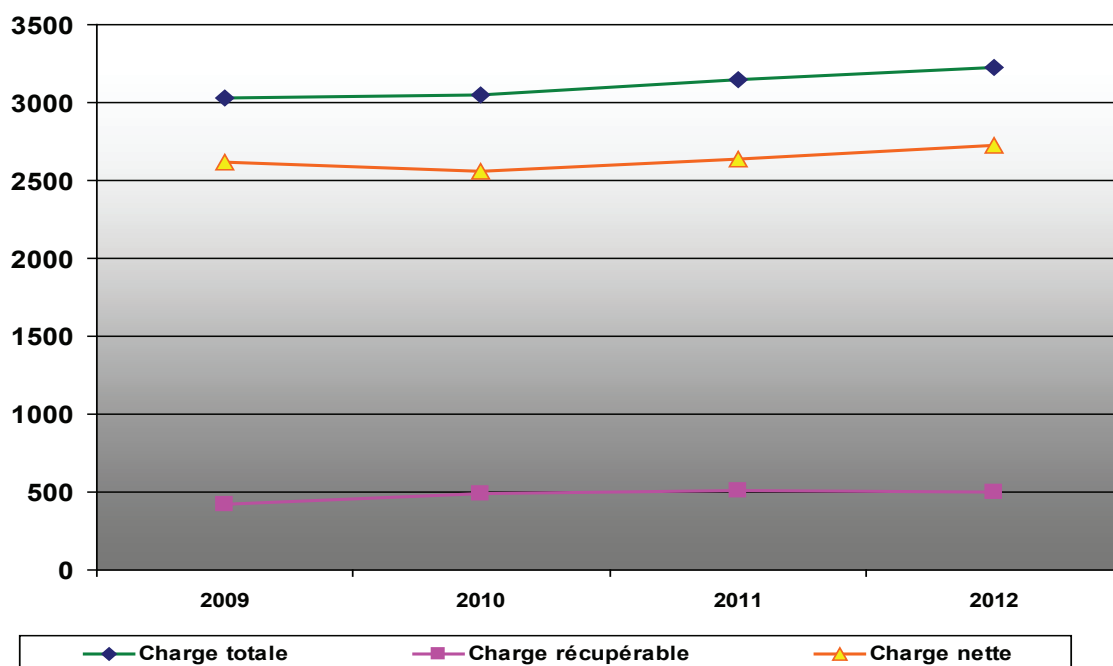
CHARGES DE PERSONNEL EN 2012

Pour l'année 2012, les masses salariales, salaires et charges sociales récupérables et non récupérables s'élèvent à 2 979 160 €, les charges fiscales à 248 991 €. Le coût global est de 3 228 151 €. (3 142 935 € en 2011)

Le montant récupérable auprès des locataires au titre des charges locatives s'élève à 504 449 € (salaires, charges sociales et fiscales) (509 135 € en 2011).

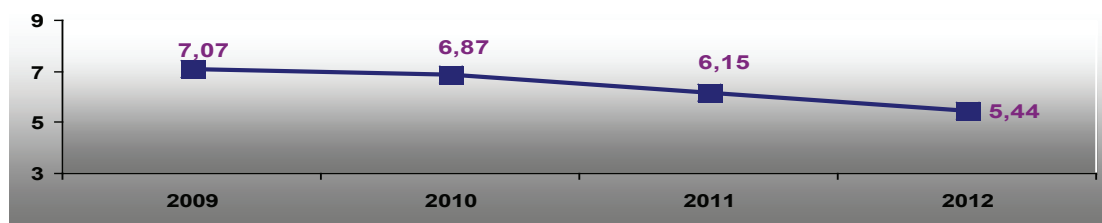
La charge nette pour la société est de 2 723 702 € pour 2012 (2 633 800 € en 2011) (soit une augmentation de 3,4 %).

Evolution de la charge nette de la masse salariale



ABSENTEISME en 2012 (arrêt maladie, maternité et accident de travail)

Le taux d'absentéisme total (tous motifs confondus) est de 5.44 % au 31/12/2012. (en 2011 de 6.15 %, 6.87 % en 2010, 7.07 % en 2009).



Cela représente pour l'année 2012 une moyenne de 14.6 jours par personne.

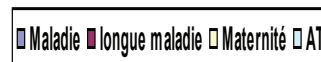
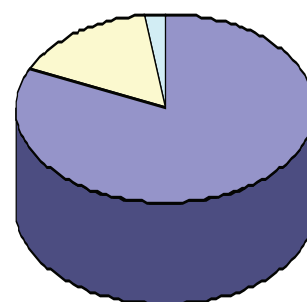
L'analyse peut aussi être faite en équivalent temps plein, 2,6 personnes réparties de la façon suivante :

- Maladie : 2.1 personnes
- Longue maladie (+ de 180 jours) : 0 personne
- Maternité : 0.4 personne
- Accident de travail et de trajet : 0.06 personne

Il se répartit de la façon suivante :

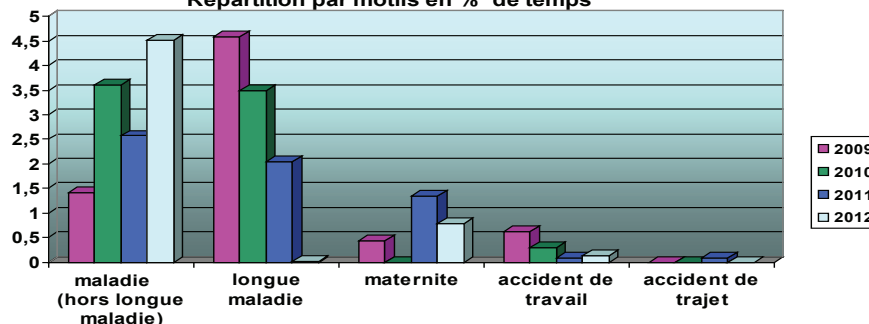
- pour les administratifs : 3,57 % (dont 0 longue maladie)
- pour les gardiens et employés d'immeuble : 8.67 %

Répartition en equivalent temps plein



Il peut être analysé par motifs d'absence :

Répartition par motifs en % de temps



En 2012, nous avons constaté un accident de travail pour un employé d'immeuble.

Pour finir, il est aussi à noter qu'une personne sur l'administratif est en maladie depuis le 20 août 2012 ; une évolution du dossier en longue maladie interviendra à compter du 16 février 2013.

FORMATION en 2012

La formation correspond à 109 jours (83 jours pour 2010 et 87 pour 2011) répartis sur les thèmes suivants :

- **Gestion locative** : la réglementation de la gestion locative, les troubles de voisinage, la gestion des baux commerciaux,...

- **Aménagement** : consolidation des pratiques de la fonction sociale, surendettement, nouveau manager, faire face à l'agressivité, note avec l'écriture abrégée, clipmap, bilan d'opération aménagement,....

- **Gardiens** : recyclage électrique et secouriste,

- **Pour tout le personnel administratif** : Office 2010

Il n'y pas eu d'utilisation du droit individuel de formation.

Liste de l'ensemble des mandats pour chacun des mandataires sociaux

Administrateurs	Mandats occupés
Elizabeth TOUTON Présidente	InCité – Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux – Logevie– SACICAP - SPL Club
Alain MOGA Vice Président	InCité
Fabien ROBERT	InCité
Jean Louis DAVID	InCité – Parcub
Anne-Marie CAZALET	InCité
Marie Claude NOËL	InCité
Vincent MAURIN	InCité - Parcub - Regaz Bordeaux
Xavier ROLAND BILLECART	InCité - SAS ACI - Aquitanis - BMA - Route des Lasers
Sophie TIANO	InCité – Satel - Urbalys - CTD
Christine CASSIN DELMAS	InCité - SEMIB - SA HLM FOYER DE LA GIRONDE - SOCIETE COOPERATIVE TOIT GIRONDIN - Logévie
Denis MOLLAT	InCité - Société Bordelaise de C.I.C - S.A HLM COLIGNY



KPMG Entreprises
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

InCité

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012
InCité
101 cours Victor Hugo - 33000 Bordeaux
Ce rapport contient 31 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92839 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 728 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 728 417



**KPMG Entreprises
Bordeaux Aquitaine**
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

InCité

Siège social : 101 cours Victor Hugo - 33000 Bordeaux
Capital social : €234 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société InCité tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et méthodes comptables

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Mérignac, le 4 juin 2013

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Béatrice Hière Mariné
Commissaire aux comptes



Jean-Pierre Raud
Associé



SOMMAIRE

I - BILAN

II - COMPTE DE RESULTAT

III - ANNEXES

EXERCICE 2012

BILAN - ACTIF

N° de compte	ACTIF	Exercice N				Exercice N-1
		Brut	Amort et dépréc.	Net	Totaux partiels	Net
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				143 332,51	60 541,06
201	Frais d'établissement	4 739,64	4 739,64			
2082-2083-2084	Baux emphytéotiques, a construction, a rehabilitation					
209-209-209-209-209	Autres	483 768,95	140 436,44	143 332,51		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				36 846 481,96	33 312 047,83
	Terrains :					
211	Terrains nus					
2112-2111-2115	Terrains bâtis et autres	2 265 201,01		2 265 201,01		2 261 001,01
212	Agencement et aménagement de terrains					
213-214	Constructions :					
2131	Constructions propres	24 194 773,02	9 372 517,19	14 822 255,83		12 715 646,91
213500	Bâtiments administratifs					
213170	Immeuble Crs Victor Hugo	3 125 266,10	830 454,93	2 274 811,17		2 390 737,25
213550	Installations générales sur constructions propres	100 831,05	100 149,85	681,20		1 436,91
213800	Immeubles affectés aux opérations diverses	135 919,25	10 873,54	125 045,71		130 482,48
21320-21430-21430	Constructions sur sol d'autrui	29 538 480,84	12 595 740,18	16 942 740,66		15 328 642,60
214320-214350	Installations générales sur construction sol d'autrui	3 431 283,28	3 093 600,62	337 682,66		425 913,76
215	Instal techniques, materiel et outillage	12 813,61	12 813,61			
218100	Instal Generales agenc amen divers	60 602,26	60 602,26			
2182	Materiel de transports	14 242,92	11 649,20	2 593,72		4 954,61
2183	Materiel de bureau et materiel informatique	171 172,61	138 067,63	33 104,98		13 845,74
2184	Mobilier	138 315,67	111 534,65	26 781,02		34 711,36
2188	Mecanat	15 584,00		15 584,00		4 675,20
221-222-223	IMMOBILISATION MISE EN CONCESSION					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				1 467 224,40	2 125 126,74
2312	Terrains	200 652,43		200 652,43		674 783,39
2313-2316	Constructions et frais annexes	817 663,91		817 663,91		819 821,36
2314	VRD et aménagement	47 479,78		47 479,78		350,00
232	Travaux d'amélioration PALL'LOS					
238	Autres, avances et acomptes	401 428,28		401 428,28		630 171,99
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				2 608 325,18	
266	Autres formes de participation	81 435,25		81 435,25		56 425,25
271-272	Titres immobilisés	1 628 000,00		1 628 000,00		1 784 000,00
2781	Prêts aux acquéreurs					
274	Prêts au personnel					
275	Depôts et cautionnements versés	898 889,93		898 889,93		669 412,48
2678-2768	Intérêts courus					
	TOTAL (I)	67 768 543,79	26 703 179,74	41 065 364,05	41 065 364,05	38 007 553,36
	STOCKS ET EN COURS				27 364 768,27	22 293 801,76
32	Approvisionnements					
31 (net de 319)	Terrains a aménager	142 774,37	142 774,37			
33 (sauf 319)	Immeubles en cours					
339	Coût de production de produits finis					
	Immeubles achevés :					
15 sauf 358 sauf 359	Disponibles à la vente					
359	Coût des lots achevés sortis du stock					
358	Temporairement loués					
37	Stocks de marchandises (revente en Etat de biens immob)					
18 sauf 389	En cours de concessions d'aménagement	72 547 753,75		72 547 753,75		60 656 739,90
189	Cessions et produits sur concession en cours	(45 282 985,48)		(45 282 985,48)		(38 362 936,14)
409	FOURNISSEURS AVANCE & ACP TES	107 514,35		107 514,35	107 514,35	148 990,42
	CREANCES D'EXPLOITATIONS				4 323 524,59	3 868 825,17
	Créances clients et cotes rall.					
411 (sauf 4112-4114-4115-4116)	Locataires	257 519,29		257 519,29		217 417,92
4112	Locataires créances appelées non exigibles	205 399,14		205 399,14		163 933,46
4114	Locataires divers	59 373,06		59 373,06		60 198,06
4115	Locataires factures remboursables individuellement					146,48
4116	Chers aménagements	450,00		450,00		375,00
412	Créances sur acquéreurs					
414	Clients -autres activités-	35 101,37		35 101,37		42 961,69
415	Créances sur emprunteurs					
416	Clients douteux ou litigieux	257 962,59	175 252,59	82 710,00		72 782,33
417&4181	Clients factures a établir	420,00		420,00		375,00
4183	Locataires excédent charges sur provisions	2 267,83		2 267,83		9 324,65
4191	Locataires compte d'attente	179,40		179,40		719,56
424-44 (sauf 4115-441)	Autres	3 680 104,50		3 680 104,50		3 300 591,12
	CREANCES DIVERSES				1 024 152,20	1 068 936,37
4433	Opérations d'aménagement					
444	Etat impôts sur les bénéfices	82 493,61		82 493,61		
45	Groupes et associés					
461	Opérations pour compte					
46 sauf 461	Autres comptes débiteurs	941 658,59		941 658,59		1 068 936,37
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	163 695,91		163 695,91	163 695,91	367 915,24
	DISPONIBILITES				1 732 280,70	3 850 111,87
511	Valeurs a l'encaissement					
5187	Intérêts courus	3 769,03		3 769,03		8 499,14
Autres 51	Banques, établissements financiers et assimilés	1 728 235,23		1 728 235,23		3 841 548,68
53	Caisse	276,45		276,45		64,03
54	Regie d'avance					
486	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	175 743,48		175 743,48	175 743,48	172 994,77
	TOTAL (II)	35 109 706,46	318 026,94	34 791 679,50	34 791 679,50	31 771 577,60
	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES (III)				274 720,50	335 710,40
48131	Charges différées intérêts compensateurs au 31/12/93					
48133	Charges différées intérêts compensateurs a partir du 1/1/94	274 720,50		274 720,50		335 710,40
482	NEUTRALISATION DU RESULTAT D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT aux risques et profits du cofinçant (IV)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	103 152 970,75	27 021 206,70	76 131 764,05	76 131 764,05	70 114 841,36

Compte de régularisation

BILAN-PASSIF AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT

N° de compte	PASSIF	Exercice N		Exercices N-1
		Détail	Totaux partiels	Net
	CAPITAL ET RÉSERVES		11 186 085,55	10 827 908,61
1011-1013	Capital			
104	Prime d'émission, de fusion et d'apport	234 000,00		234 000,00
105	Ecart de réévaluation...	1 802,71		1 802,71
106	Réserves :			
1061	Reserve legale	23 400,00		23 400,00
1063	Reserves statutaires ou contractuelles	6 773 604,66		6 773 604,66
1068-1068R	Autres réserves	4 153 278,18		3 795 101,24
11	REPORT A NOUVEAU (a)			
12	RÉSULTAT DE L' EXERCICE (a)	288 044,68	298 044,69	358 176,94
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		5 186 868,55	4 659 991,42
		Montant brut	Inscrit au résultat	
131 net (131-1391)	Subvention d'équipement	7 077 294,42	(1 890 425,87)	
138 net (138-1398)	Autres subvention d'investissement			
14	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
145	Amortissements dérogatoires			
146	Provision spéciale de réévaluation			
1671	Titres participatifs			
	TOTAL (I)	16 670 998,79	16 670 998,79	15 846 076,97
15	PROVISIONS POUR RISQUES		483 126,84	735 495,16
151	Provisions pour risques	59 373,06		59 373,06
	Provisions			
1572	Provisions pour gros entretien	234 500,33		506 045,00
153-155-158	Autres	189 253,45		170 077,10
	TOTAL (II)	483 126,84	483 126,84	735 495,16
	DETTES FINANCIÈRES		45 080 998,80	41 382 414,88
161-163	Emprunts obligataires			
164	Emprunts auprès des Établissements de Crédit			
1642	Emprunts C.D.C.	19 055 585,99		19 604 399,84
1644	Emprunts C.I.C.			
1645	Emprunts Caisse d'Épargne	7 416 718,98		7 876 900,07
1646	Emprunts C.A.	393 333,33		
1647	Emprunts Dexia	5 489 619,12		5 659 265,15
1648	Emprunts Crédit Coopératif	5 148 687,13		3 845 667,35
1649	Emprunts L.C.L.	673 993,83		746 669,55
165	Dépôts et cautionnements reçus :			
1651-1652	Dépôts de garantie des locataires			
1653	Redevances (location-accession)	629 546,57		581 862,31
	Emprunts et dettes financières diverses :			
1681	Emprunts ASTRIA	298 500,00		
1682	Emprunts G.I.C.	69 036,40		88 475,93
1683	Emprunts Ville de Bordeaux			
1684	Emprunts C.U.B.			
1685	Emprunts CHSU	298 500,00		
1687	Autres			
18 sauf 182	Compte de liaison			
519 & 512-514-515	Concours bancaires courants	5 105 333,08		2 405 830,62
1688(sauf 168843)-5186	Intérêts courus	227 423,87		237 633,66
168843	Intérêts compensateurs ou différés	274 720,50		335 710,40
	CLIENTS CRÉDITEURS		37 644,61	27 609,48
419 sauf 4195	Autres	37 644,61		27 609,48
	DETTES D'EXPLOITATION		5 285 860,64	4 451 401,74
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
401-403-408(-4084)-409	Fournisseurs	2 217 616,36		1 009 641,51
402	Fournisseurs de stocks immobiliers			
42-43-44(sauf 444)	Dettes fiscales, sociales et autres	2 257 635,94		2 346 715,63
467	Autres dettes d'exploitation	270 372,39		234 725,39
468	Autres dettes d'exploitation charges à payer	35 144,69		38 876,17
4195	Excédents de provisions sur charges	505 091,26		821 443,04
	DETTES DIVERSES		626 738,92	600 662,30
404-405-4084	Fournisseurs d'immobilisations	626 738,92		460 187,04
444	État Impôts sur les bénéfices			140 475,26
	Autres dettes :			
4433	Opérations d'aménagement			
45	Groupes et associés			
461	Opérations pour le compte de pers.			
	Opérations pour le compte de tiers			
	PRODUITS CONTATÉS D' AVANCE		17 563,45	16 956,83
487 sauf 4872	Au titre de l'exploitation et autres	17 563,45		16 956,83
4872	Produits des ventes sur lots en cours			
	TOTAL (III)	51 048 806,42	51 048 806,42	46 479 045,23
482	NEUTRALISATION DU RESULTAT D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT aux risques et profits du concédant (IV)	7 928 832,00	7 928 832,00	7 054 224,00
	TOTAL GÉNÉRAL I+II+III+IV	76 131 764,05	76 131 764,05	70 114 841,36

CAPITAUX PROPRES

Provisions pour risques et charges

DETTES

Compte de régularisation

COMPTES DE RÉSULTAT (CHARGES)

N° de compte	CHARGES	Exercice N			Exercices N-1
		Charges récupérables	Charges non récupérables	Totaux partiels	
	CHARGES D'EXPLOITATION			24 271 301,42	18 228 180,11
60-61-62	Consommation de l'exercice en provenance des tiers			16 706 983,34	11 034 754,12
60 (net de 609)	<u>Achats stocks</u>				
601	Terrains				
602	Approvisionnements				
6071	Immobilisations acquises par résolution de vente ou adjudication				
605	<u>Variation des stocks</u>				
6031	Terrains				
6032	Approvisionnements				
6037	Immobilisations acquises par résolution de vente ou adjudication				
6055	Charges opérationnelles d'aménagement			11 891 015,85	7 049 806,00
60550	Charges opér. d'aménagement Achat terrains à aménager		3 936 778,51		
60551	Charges opér. d'aménagement Travaux		4 667 985,90		
60553	Charges opér. d'aménagement Impôts		398 889,06		
60554	Charges opér. d'aménagement Honoraires		432 585,28		
60555	Charges opér. d'aménagement Frais financiers		451 730,91		
60556	Charges opér. d'aménagement Frais annexes		1 939 830,31		
60558	Charges opér. d'aménagement Dot. prov. cts div.		25 195,88		
606-608000	Achats non stockés de matières et fournitures	1 380 952,15	76 590,18	1 457 522,31	1 177 200,98
61-62 (nets de 619 et 629)	<u>Services extérieurs</u>			3 358 447,18	2 807 747,14
615 (hors 61522-61523)	Entretien et réparations contractés sur biens immobiliers	488 091,95	1 159 638,75	1 647 730,70	1 431 327,52
61522-61523	Gros entretien sur biens immobiliers	14 531,39	621 817,86	636 349,25	260 735,11
612	Redevances de crédit bail et loyers des baux à long terme				761,04
616	Primes d'assurances		261 845,67	261 845,67	258 900,04
621	Personnel extérieur à la société	55 243,74	50 502,35	105 746,09	65 130,21
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		93 569,46	93 569,46	186 958,79
623	Publicité, publications, relations publiques		39 668,74	39 668,74	45 279,84
625	Déplacements, missions et réceptions		24 363,65	24 363,65	29 663,92
Aut. cptes 61-62	Autres	165 767,47	383 408,15	549 175,62	528 990,67
63	Impôts, taxes et versements assimilés			2 097 343,34	2 015 255,29
631-632-633 & 637810	Sur rémunérations	41 268,00	287 951,48	329 219,48	308 651,29
63512	Taxes foncières	271 687,00	1 474 732,00	1 746 419,00	1 692 552,00
Autres 635-637(hors 637810)	Autres	633,60	21 071,26	21 704,86	14 052,00
64	Charges de personnel			3 442 340,68	3 343 419,23
641-648	Salaires et traitements	324 023,00	1 995 428,92	2 319 451,92	2 254 340,00
645-647	Charges sociales	139 158,00	983 730,76	1 122 888,76	1 089 079,23
681-682	Dotations aux amortissements et aux provisions			1 986 329,13	1 758 058,55
681	Sur immobilisations ; dotations aux amortissements				
6812	Charges d'exploitation à répartir				
6811	Sur immobilisations dotations aux amortissements		1 556 575,93	1 556 575,93	1 531 647,67
6816	Sur immobilisations ; dotations pour dépréciations				
6817	Sur actifs circulants ; dotations pour dépréciations				
68173	Stocks et en-cours				
68174	Créances douteuses		70 901,42	70 901,42	46 355,29
6815	Pour risques ; dotations aux provisions				
681572	Pour gros entretien		197 756,33	197 756,33	35 477,49
6815 (hors 681572)	Autres		161 095,45	161 095,45	144 578,10
651-654-658	Autres charges			38 304,93	76 692,92
654	Pertes sur créances irrécouvrables		7 635,84	7 635,84	53 056,80
651-658 (hors 6581-6582)	Redevances et charges diverses de gestion courante				
6581	Prestations sur lots inoccupés		6 622,70	6 622,70	276,14
6582	Frais de gestion des loges gardiens		24 046,39	24 046,39	23 359,98
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
799	Transferts de produits d'exploitation			892 346,26	1 132 648,55
	CHARGES FINANCIÈRES			60 989,90	350 430,54
686	Dotations aux amortissements et aux provisions				
661	Charges d'intérêts(2)				
66116	Intérêts sur opérations locatives		828 983,62	828 983,62	776 435,88
661163	Intérêts compensateurs ou différés				
6616	Intérêts bancaires		628,74	628,74	59,62
667	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
664-665-666-668	Autres charges financières		1 744,00	1 744,00	3 722,51
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			50 886,77	70 971,32
671	Sur opérations de gestion		32 008,02	32 008,02	65 642,24
	Sur opérations en capital				
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		1 577,38	1 577,38	494,62
678	Autres		17 301,37	17 301,37	4 834,46
687	Dotations aux amortissements et aux provisions				
6871-6872	Dotations aux amortissements et provisions immo				
6875-6876	Dotations aux autres provisions et dépréciations				
691	PARTICIPATION DES SALARIÉS				
695-697	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS		266 606,22	266 606,22	349 099,09
	TOTAL DES CHARGES	2 881 336,28	22 599 804,39	25 481 140,67	19 780 899,07
	Solde créditeur = bénéfice			298 044,69	358 176,94
	TOTAL GÉNÉRAL			25 779 185,36	20 139 076,01

COMPTES DE RÉSULTAT (PRODUITS)

N° de compte	PRODUITS	Exercice N		Exercices N-1
		Détail	Totaux partiels	
	PRODUITS D'EXPLOITATION		25 471 163,93	19 735 405,44
70 (net de 709)	Produits des activités		18 664 465,27	19 440 486,90
7011	Ventes d'immuables bâtis			
7013-7014	Ventes de terrains			
702	Loyers et charges :			
70210 (net de 702109)	Loyers des logements non conventionnés	4 975 912,48		4 968 350,25
70211 (net de 702119)	Loyers des logements conventionnés	2 224 929,87		2 052 149,34
70212 (net de 702119)	Loyers des logements des boîtes commerciales	40 180,20		46 286,49
7023	Suppléments des loyers	26 455,90		15 095,04
70220 (net de 702209)	Commerciaux industriels et professionnels	218 692,66		212 021,07
70221 (net de 702219)	Commerciaux soumis à TVA	391 096,90		392 341,37
702810	Autres loyers soumis à TVA	60 157,78		59 039,00
702820	Autres loyers non soumis à TVA	9 603,68		
7031-703200	Récupération des charges locatives R.C.	3 377 687,58		3 378 568,49
70321	Récupération des charges locatives R.C. soumises à TVA	28 206,88		24 557,80
7033	Régularisation charges locatives	(524 558,18)		(834 905,52)
705	Produits de concession d'aménagement			
7051	Vente de terrains et droits à construire	1 081 233,29		893 789,00
7052	Vente d'immuables construits	1 511 210,70		3 072 796,90
7054	Subventions	2 355 714,32		2 736 123,37
7055	Participations des collectivités	2 294 738,00		1 296 000,00
7053-7056	Autres produits de concession d'aménagement en cours	581 222,60		1 094 937,41
7057	Produits financiers	33 880,98		46 045,09
7058	Reprise sur amortissements et provisions	34 609,57		12 632,73
7059	Iva sur marge	(97 952,12)		(80 980,41)
706	Prestations de services :			
7063	Gestion d'immuable pour tiers			
7064	Rémunération de mandat	2 872,50		10 740,00
7068	Divers			
708	Produits des activités annexes			
7082-7083	Refacturation de frais engagés pour le compte des locataires	3 597,00		2 694,00
70881	Livraison chauffage	13 205,60		12 286,69
70885	Recettes diverses non soumises à TVA			1 375,00
70886	Recettes diverses soumises à TVA	741,88		8 193,98
70889	Rémunération sur prestations soumises à TVA	21 025,20		20 349,81
70883	Livraison à soi-même			
71	Produits stockés		4 096 356,51	(2 021 538,09)
7133	Variation des en-cours de production de biens			
7135	Variation des stocks -Immuables achevés			
7138	Variation des concessions des aménagements en-cours & concession	4 096 356,51		(2 021 538,09)
72	Production immobilisée			
7222	Immuables de rapport (frais financiers et externes)			
721 Autres 722	Autres productions immobilisées			
74	Subventions d'exploitation			
781-782	Reprises sur amortissements et provisions		621 529,78	450 207,61
78151	Reprises sur provisions pour risques	141 919,10		101 497,70
78157	Reprises sur provisions pour gros entretien	469 301,00		294 077,49
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants (stock et clients)	10 309,68		54 632,42
791	Transferts de charges d'exploitation		2 084 712,37	1 836 044,03
791 (hors 791001-791002-791003)	Transferts de charges exploitations	1 580 263,37		1 326 909,03
791001-791002-791003	Transferts de charges salariales et charges sociales et fiscales RC	504 449,00		509 135,00
7583-7584	Autres produits	4 100,00	4 100,00	30 204,99
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
7586	Quotes-parts de concession sur aménagement			
	PRODUITS FINANCIERS		73 952,43	109 574,01
761	De participations			
762	D'autres immobilisations financières		1 424,99	1 351,88
7624	Prêts au personnel			
7628	Prêts acquéreurs			
7621	Revenus des titres immobilisés	1 424,99		1 351,88
763	D'autres créances			
768	Autres produits financiers	71 885,43	71 885,43	105 538,17
786	Reprises sur provisions			
796	Transfert de charges financières			
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	642,01	642,01	2 683,96
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		234 069,00	294 096,56
771	Sur opérations de gestion	125 205,13	125 205,13	194 609,52
	Sur opérations en capital		108 863,87	99 487,04
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			1 800,00
777	Subvention d'investissement versés au résultat de l'exercice	108 863,87		96 459,69
778	Autres			1 227,35
787	Reprises sur provisions et dépréciations			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
	TOTAL DES PRODUITS	25 779 185,36	25 779 185,36	20 139 076,01
	Solde débiteur = perte			
	TOTAL GÉNÉRAL	25 779 185,36	25 779 185,36	20 139 076,01



III – Annexes au 31 décembre 2012

ANNEXE 1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En matière d'aménagement

Centre historique d'agglomération

L'année 2012 a vu en particulier la finalisation du dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du quartier Saint-Michel (rue des Faures/Quai des Salinières) avec l'identification de 465 logements classés de niveau 4 et 5 (échelle de 5) sur les 1058 logements de ce périmètre de restauration immobilière.

Cette intervention lourde verra l'enquête publique démarrer début 2013 pour une notification de travaux mi 2013.

Sur le périmètre Saint-Eloi, plus de 92 % des logements concernés par la D.U.P ont été traités (360 sur 393).

Enfin, sur le périmètre de restauration immobilière Sainte-Croix, les deux îlots Carpenteyre et Nérigeau Sauvageau sont en phase d'études pour des travaux en 2013 (démolitions).

Au 31.12.2012, 2 092 logements avaient été rénovés soit 87 % des objectifs de 2014.

Le conseil programmatique a délivré plus de 435 conseils (2837 depuis 2002) et nous avons obtenu le conventionnement de 35 logements sociaux privés (395 depuis 2002) et 85 logements sociaux publics (292 depuis 2002).

Nous avons poursuivi notre communication au travers de conférences de presse, animations, mise en place de nouvelles plaquettes et la densification de nos relations avec les médias.

Sainte Eulalie

La concession d'aménagement en cours sur la commune de Sainte-Eulalie a fait l'objet d'une négociation complexe sur un besoin de financement complémentaire suite à la fixation des prix des logements par le juge de l'expropriation au-delà des estimations initiales – 2,9 M€ ont donc été nécessaires pour équilibrer le bilan, pris en compte par l'ANRU, le Conseil Général, le Conseil Régional et la commune.

Un besoin de ligne de trésorerie est en cours de négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour assurer la continuité dans l'attente de la mobilisation de ces subventions.

Les travaux d'aménagement des sites et voiries de liaisons sont en phase de réception.

Les premiers programmes de constructions neuves se livrent fin 2012 début 2013.

La Réole

InCité a rendu les études préopérationnelles dans le cadre du mandat d'études sur la requalification de son centre-ville qui lui a été confié par la Ville de La Réole. Elle porte sur l'étude des conditions d'attractivité du centre-ville pour une nouvelle population résidente et la définition d'un plan d'actions sur l'habitat dégradé du centre ancien.

Une réflexion complémentaire devrait s'engager en 2013 pour un montage financier multi partenarial permettant d'aboutir à une phase opérationnelle.

En matière de gestion locative et de construction

Dans le cadre de la gestion du Patrimoine, nous avons cette année 2012 mis en service les 32 logements du foyer Le Levain pour le compte de l'Association Habitats Jeunes Le Levain ;

De plus, nous avons lancé les travaux de 54 logements avec les 18 logements de la rue Saint James et les 32 logements de la résidence Jasminea au Grand Parc.

Différentes études se poursuivent sur des projets de logements sociaux publics issus notamment de la Convention Publique d'Aménagement (rue Saint James, rue Buhan, rue Dumercq, rue des Pontets notamment), ainsi que le concours d'architecture pour la reconstruction du centre commercial Counord et de 70 logements. Le lauréat sera retenu début 2013.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux règles édictées par le Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'évaluation de « l'estimation des résultats intermédiaires provisoires » de la convention d'aménagement de Bordeaux et de la concession d'aménagement de Sainte-Eulalie a été comme l'an passé calculée à partir des « prévisionnels réactualisés des derniers Comptes Rendus Annuels à la Collectivité » (CRAC), approuvés par ces dernières.

ELEMENTS RELATIFS AU BILAN ACTIF

1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 143 333 €

Les immobilisations incorporelles restant à amortir au 31-12-12 sont constituées principalement par :

- a) Des logiciels acquis, amortis selon la méthode linéaire sur une durée de trois ans :
(valeur nette comptable) 34 323 €
- b) Des acomptes versés au titre des derniers modules du progiciel
"Sned Global Software " non encore mis en service 29 209 €
- c) Des acomptes versés relatifs à une nouvelle opération Caudéran Tassigny,
en cours d'études actuellement 79 801 €

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les travaux effectués en 2012 se répartissent de la manière suivante :

CONSTRUCTIONS

Construction sur sol propre 2 624 017 €

Les accroissements de 2012 sont constituées par :

⇒ Immeuble "Foyer Le Levain"

La livraison de cette opération de réhabilitation qui a permis de créer un foyer pour jeunes travailleurs comprenant 32 logements individuels et différents locaux communs a eu lieu le 01/09/2012. Cet immeuble est composé essentiellement de T1 et T1bis.

Le coût immobilisé en 2012, hors terrain, s'élève à 2 616 323 €

Il se décompose de la façon suivante :

Composant structure (amortissement 50 ans)	1 774 714 €
Composant ascenseur (amortissement 15 ans)	30 780 €
Composant menuiserie extérieur (amortissement 25 ans)	204 788 €
Composant ravalement (amortissement 15 ans)	166 958 €
Composant chauffage collectif (amortissement 25 ans).....	116 477 €
Composant plomberie (amortissement 20 ans)	168 511 €
Composant électricité (amortissement 25 ans)	154 095 €

⇒ **Résidence Balguerie**

Un remplacement d'un portail métallique a été effectué pour cette opération. Les travaux ont été réceptionnés le 24/07/2012, l'enregistrement en composant "Menuiseries extérieures" a été effectué en fin d'année.

Ce dernier sera amorti sur une durée de 25 ans 7 693 €

Construction sur sol d'autrui 2 486 450 €

Composant « Menuiseries Extérieures »
(Amortissement sur 25 ans)

⇒ **Résidence Grand Parc 672**

Un remplacement des menuiseries extérieures a été effectué en 2012 dans les bâtiments A, B, C, D, E et F. Ce remplacement vient en complément des menuiseries déjà changées en 2005. Les travaux ont été réceptionnés le 20/12/2012.

Le coût total des travaux immobilisés à ce titre est de 686 403 €

Une réfection des halls et des cages d'escaliers a été également effectuée en 2012 dans les bâtiments A, B, C, D, E et F de cette résidence. Les travaux ont été réceptionnés le 20/06/2012.

Le montant passé en composant « Menuiseries Extérieures » s'élève à 848 588 €

Composant « Etanchéité »
(Amortissement sur 15 ans)

⇒ **Résidence Labarde**

Des travaux de réfection de l'étanchéité terrasse ont été entrepris en 2012.

Le coût total des travaux immobilisés à ce titre est de 95 017 €
Ils seront amortis sur 15 ans.

⇒ **Résidence Grand Parc 329**

Pareillement pour l'opération GP 329, l'étanchéité de la terrasse du bâtiment U de cette résidence a été achevée en 2012.

Le coût total des travaux immobilisés à ce titre est de 55 424 €
Ils seront amortis sur 15 ans.

Composant « Plomberie Sanitaire »
(Amortissement sur 20 ans)

InCité procède au remplacement des appareils sanitaires lors des départs de locataires dans les opérations locatives.

L'investissement en 2012 effectué dans les résidences ci-dessous s'élève à 58 262 €

Château d'Eau 8 632 €
Grand Parc 672..... 49 630 €

Composant « Aménagement Intérieur »

VENTILATION
(Amortissement sur 50 ans)

⇒ Résidence Grand Parc 672

La mécanisation de la ventilation a été effectuée en 2012 dans les bâtiments A, B, C, D, E et F conjointement au remplacement des menuiseries.

Les travaux ont été réceptionnés le 20/12/2012, pour un coût total de 666 638 €

IMMEUBLE AFFECTÉ AUX OPERATIONS PROFESSIONNELLES

(Amortissement sur 25 ans)

⇒ Centre Commercial Europe

Un ancien local poissonnerie a été réaménagé afin d'accueillir un pressing.

Les travaux ont été réceptionnés le 30/03/2012.

L'investissement de ce réaménagement a été de 61 426 €

Ajout d'un nouveau volet roulant pour le local du dentiste.

Les travaux ont été réceptionnés le 11/10/2012.

Le coût de ces travaux ont été de 14 693 €

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS..... 1 467 224 €

Les immobilisations en cours à fin 2012 sont les suivantes :

Honoraires et travaux résidence Jasminéa 693 160 €
Honoraires et études diverses Ilot Counord 1 199 €
Honoraires et études diverses 26 rue Buhan 10 107 €
Bâti ancien, études, honoraires et travaux Rue Saint-James 296 605 €
Honoraires et études diverses 19 rue des Pontets 50 425 €
Honoraires et études diverses 3 rue Dumercq 14 300 €
Travaux en cours rénovation Hall Saint-Louis 2 761 €
Travaux en cours Rénovation Halls Saint-Marc 2 762 €
Travaux en cours bureaux 1^{er} étage Arc en Ciel 395 905 €

1 467 224 €

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES2 608 325 €

PLACEMENTS 1 709 435 €

Le portefeuille financier est constitué par :

1) Des souscriptions de parts sociales de 81 435 €

2) Des titres immobilisés

* Bons à Moyen Terme 1 628 000 €

1 709 435 €

DEPOT DE GARANTIE898 890 €

Il s'agit principalement :

1) De dépôts de garantie bancaire.....884 136 €
(Dossiers de consignation dans le cadre d'acquisitions
d'immeubles pour l'opération du centre historique de Bordeaux
et pour la concession de Sainte-Eulalie)

2) Des dépôts de garantie versés pour des locations..... 14 754 €
de locaux pour ces deux opérations.

* CPA BORDEAUX 224 173 €

222 390 €

1 782 €

* CPA SAINTE EULALIE 674 718 €

661 746 €

12 972 €

898 890 €

5 STOCKS27 264 768 €

Les stocks au 31/12/12 soit 27 264 768 € sont constitués par :

TERRAIN A AMENAGER 0 €

Un terrain d'une superficie totale de 91 a 89 ca situé sur la
commune de Mérignac pour un montant de..... 142 774 €
Il appartient à InCité depuis l'absorption de la SAEMICO en 1996.

DEPRECIATION DES TERRAINS - 142 774 €

Une dépréciation pour ce terrain a été constituée en 2006.
Elle est maintenue en 2012.

**ENCOURS DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT
DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX**.....22 910 427 €

Les encours de la convention d'aménagement correspondent
à la différence entre

* les acquisitions et dépenses diverses58 316 688 €

* les produits- 26 521 883 €

* la participation versée par les collectivités-16 593 408 €

* neutralisation du résultat provisoire intermédiaire..... 7 709 030 €

-35 406 261 €

enregistrés depuis l'origine dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement signée en juillet 2002 avec la Ville de Bordeaux.

Les dépenses engagées depuis l'origine comprennent :

Des frais d'études HT	970 159 €
Des acquisitions d'immeubles (exo de TVA)	32 787 847 €
Des frais d'acquisitions (provisions notaires) (HT)	920 072 €
Des indemnités d'éviction (HT)	477 559 €
Des acquisitions fonds de commerce (HT)	147 000 €
Des frais divers sur les immeubles(HT)	8 232 339 €
(Travaux & gestions)	
Des frais financiers (hors TVA)	2 558 208 €
Des frais d'assurances.....	146 673 €
Des frais de gestion de logements	295 179 €
Des frais de communication	257 718 €
Des frais liés au local (rue des Faures) (HT)	125 390 €
Des impôts et taxes	1 346 616 €
Des frais d'actions d'insertion et divers (HT)	357 325 €
De gestion locative	521 764 €
Pertes sur locataires	56 880 €
Dot dépréciations créances douteuses.....	69 572 €
La TVA sur l'opération (partie non déductible soit 39,93%)	547 445 €
TVA sur Transfert d'opération	0 €
La rémunération d'InCité (hors TVA)	8 498 940 €
TOTAL DEPENSES AU 31/12/2012.....	58 316 688 €

Les produits HT de l'opération, réalisés depuis l'origine comprennent :

Ventes d'AST	241 041 €
Ventes d'Immeubles	20 816 096 €
Gestion temporaire (loyers et charges)	2 735 358 €
Subventions diverses.....	1 865 978 €
Produits divers	488 991 €
Plus-value financière & produits financiers.....	797 860 €
Reprise sur provsion	59 608 €
TVA sur marges.....	-483 048 €
TOTAL PRODUITS AU 31/12/2012	26 521 883 €

La participation versée des collectivités au 31/12/12 est de 16 593 408 €

En fonction d'une part, des dépenses et produits réels enregistrés au 31/12/2012 respectivement 58 317 K€ & 26 522 K€ et d'autre part, des éléments prévisionnels contenus dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvé par cette dernière, à savoir le CRAC 2011 (dépenses prévisionnelles 71 271 K€ et produits prévisionnels hors participation 54 387 454 K€),

la participation versée d'avance par la collectivité s'élèverait à 7 709 K€.

**ENCOURS DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
DE SAINTE EULALIE SIGNEE LE 12/01/2006** 4 354 342 €

Les encours de la convention d'aménagement correspondent à la différence entre

* les acquisitions et dépenses diverses	14 231 066 €
* les produits	-9 091 788 €
* la participation versée par les collectivités	-1 004 738 €
* neutralisation du résultat provisoire intermédiaire.....	219 802 €

-9 876 724 €

Les dépenses engagées depuis l'origine comprennent :

Des frais d'études HT	282 118 €
Des acquisitions d'immeubles (exo de TVA)	6 513 344 €
Des frais d'acquisitions (provisions notaires) (HT)	409 753 €
Des frais et travaux divers sur immeubles (HT)	4 278 608 €
Des frais financiers (hors TVA)	415 320 €
Des frais d'assurances.....	15 850 €
Des impôts et taxes	250 560 €
Des frais divers (HT).....	125 356 €
De gestion locatives (HT)	707 511 €
De frais de communication (HT)	2 013 €
Pertes sur locataires	20 695 €
La rémunération d'InCité (hors TVA).....	1 165 737 €
De dépréciation des créances clients	44 203 €

TOTAL DEPENSES AU 31/12/2012..... 14 231 066 €

Les produits HT de l'opération, réalisés depuis l'origine comprennent :

Ventes de Terrains aménagés	1 975 022,29 €
Gestion temporaire (loyers et charges)	505 645 €
Subventions diverses.....	6 686 184 €
Autres produits	201 €
Plus-value financière & produits financiers.....	4 519 €
Reprise sur provision	15 466 €

TVA sur marges

- 95 248 €

TOTAL PRODUITS AU 31/12/2012 9 091 788 €

La participation versée des collectivités au 31/12/12 est de 1 004 738 €.

En fonction d'une part, des dépenses et produits réels enregistrés au 31/12/2012 respectivement 14 231 K€ & 9 092 K€ et d'autre part, des éléments prévisionnels contenus dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvé par cette dernière, à savoir le CRAC 2011 (dépenses prévisionnelles 28 005 K€ et produits prévisionnels hors participation 26 776 K€),

la participation versée d'avance par la collectivité s'élèverait à 219 K€.

6 CREANCES

CREANCES D'EXPLOITATIONS

Les créances figurent au bilan pour les valeurs nominales.

Des provisions pour créances douteuses ont été systématiquement pratiquées pour :

- **les locataires « congés »** partis avec une dette supérieure à 100 €

La provision varie de 50 à 100 % de la dette en fonction de l'analyse individuelle des comptes locataires débiteurs. A titre d'information complémentaire, les dettes inférieures à 100 €, pour les locataires partis, ont été soldées directement en perte.

- **les locataires « présents »**, qui font l'objet d'une poursuite judiciaire ou extrajudiciaire (sauf si les engagements pris ou les procédures s'exécutent strictement).

7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS 163 696 €

Les valeurs mobilières sont composées de SICAV et FCP.

8 DISPONIBILITES

Dans les disponibilités dont le montant total s'élève à 1 732 281 € figurent au 31/12/2012 des placements sur des comptes à terme ainsi que des fonds déposés sur des livrets "B" pour un montant de 877 658 € répartis de la façon suivante :

* Compte à terme InCité	604 800 €
* Livret "B" InCité	221 670 €
* Compte à terme CPA Bordeaux.....	50 000 €
* Livret "B" CPA Bordeaux.....	1 188 €
	<hr/>
	877 658 €

ELEMENTS RELATIFS AU BILAN PASSIF

1 CAPITAUX PROPRES

Analyse de la variation des capitaux propres

Nature	Début d'exercice 2012	Variation	Fin d'exercice 2012
CAPITAL (6500 actions * 36€)	234 000 €		234 000 €
PRIME DE FUSION	1 803 €		1 803 €
RESERVE LEGALE	23 400 €		23 400 €
RESERVE STATUTAIRE	6 773 605 €		6 773 605 €
AUTRES RESERVES	3 795 101 €	358 177 €	4 153 278 €
	10 827 909 €	358 177 €	11 186 086 €

Conformément à la 2^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2012, le report à nouveau à fin 2011 soit 358 177 € a été affecté au compte "autres réserves".

2 PROVISIONS

2.1 - Provisions pour risques

Les provisions pour litiges, risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs ; elles sont évaluées en tenant compte du risque maximal pesant sur l'entreprise, en intégrant les éléments connus jusqu'à la date d'arrêt des comptes et en appliquant le principe de prudence.

A fin 2012, la provision existante concerne le litige ancien de l'opération de contrat de promotion immobilière " rue des Portanets".

Dans le cadre du contrat de promotion immobilière (CPI les Portes des Portanets), un litige pour non règlement d'une situation nous oppose à la Société Civile La Foncière. Une provision pour risque, à hauteur de la totalité du montant contesté, soit 59 373€ avait été constatée en 2005.

Elle avait été maintenue en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 en attente du jugement définitif.

Par jugement du 05/02/2010, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a fait droit à l'argumentation développée par la Société Foncière et a condamné InCité solidairement avec la société d'architecture.

InCité avait interjeté appel de ce jugement ; la cour d'appel s'est prononcée le 04/06/2012. La décision bien que partiellement satisfaisante prévoit néanmoins une récupération financière auprès de la société "Act Architecture" dont la responsabilité a également été retenue. Le recouvrement était toujours en cours en fin d'année, la provision a donc été maintenue pour 2012.

2.2 - Provisions pour gros entretien

La provision pour gros entretien figurant au bilan est calculée en retranchant du solde de l'année précédente les reprises de l'exercice et en ajoutant la dotation de l'exercice.

Les reprises portent à la fois sur les dépenses effectuées (coût provisoire supérieur au coût réel) et sur les dépenses à annuler.

La dotation de l'exercice est déterminée en concertation avec le service technique en fonction d'un plan de travaux à entreprendre détaillé sur cinq ans.

(*) L'estimation du montant des travaux est faite sur la base de devis demandés aux fournisseurs, soit à partir d'une estimation effectuée par le service technique basée sur des tarifs connus réactualisés.

2.3 - Provision pour abondement..... 154 802 €

Consécutivement à l'accord d'intéressement du 26 mai 2011,

la provision pour abondement au plan d'épargne d'entreprise

s'élève pour 2012 à..... 121 893 €

La provision du forfait social sur abondement soit (20%)

s'élève à 24 379 €

La provision de la taxe sur les salaires sur l'abondement

s'élève à 8 530 €

154 802 €

2.4 - Provision pour médailles du travail

Dans le cadre des règles sur le passif, il est depuis 2004 obligatoire d'enregistrer une provision pour "médaille du travail" correspondant aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise.

Au 31/12/2012, elle s'élève à 34 451 €.

3

DETTES FINANCIERES

3.1 - EMPRUNTS

La situation des emprunts au 31/12/2012 se présente de la façon suivante :

	Restant dû au 01/01/2012	Réalizations 2012	Remboursements 2012	Restant dû au 31/12/2012
Siège Victor Hugo	1 974 927 €	0 €	131 735 €	1 843 192 €
Activité bailleur	21 190 162 €	2 711 006 €	1 133 157 €	22 768 011 €
CPA Bordeaux	11 500 000 €	0 €	0 €	11 500 000 €
CPA Sainte- Eulalie	3 156 289 €	0 €	423 518 €	2 732 771 €
	37 821 378 €	2 711 006 €	1 688 409 €	38 843 975 €

Les réalisations 2012 concernent exclusivement l'activité Bailleur :

Des emprunts ont été souscrits en 2012 pour financer :

a) Les travaux des deux opérations suivantes :

* Aménagement des bureaux du 1 ^{er} étage de la résidence Arc en Ciel.....	400 000,00 €
* Remplacement des menuiseries et mécanisation de la ventilation des bâtiments A, B, C, D, E et F du Grand Parc 672	1 000 000,00 €
* Réfection des halls et des cages d'escaliers des bâtiments A, B, C, D, E et F du Grand Parc 672.....	500 000,00 €

b) Une construction rénovation :

4 emprunts ont été souscrits pour la réhabilitation d'un foyer jeunes travailleurs "Le Levain" auprès des organismes CDC, Astrla et Cilso	<u>811 006,00 €</u>
	2 711 006,00 €

3.2 - AUTORISATIONS DE DECOUVERT

Quatre conventions de découvert ont été signées pour le fonctionnement de l'opération CPA Bordeaux auprès de deux banques.

Le montant s'élève au 31/12/2012 à 4 337 966,00 €

Une convention de découvert a été signée pour le fonctionnement de l'opération Sainte-Eulalie.

Le montant s'élève au 31/12/2012 à 767 366,80 €

5 105 333,00 €

ELEMENTS RELATIFS AU RESULTAT

Les charges de l'année 2012 des deux opérations spécifiques d'aménagement, soit :

- convention publique d'aménagement du centre Historique de Bordeaux
- concession d'aménagement de Sainte Eulalie

sont toutes enregistrées sous le radical " 605-5 " de façon à les isoler des autres charges de l'exploitation d'InCité.

Elles s'élèvent respectivement à 5 971 615 € & 5 919 399 € et ont donc été enregistrées au débit de ces comptes par le crédit de "variation d'encours 713 880" afin d'assurer la neutralité au niveau du résultat d'InCité.

Les recettes 2012 pour ces deux opérations d'aménagement sont également comptabilisés dans des comptes spécifiques dont le radical est "705-5".

Elles s'élèvent pour:

Le centre historique Bordeaux à.....	3 418 753 €
L'opération Sainte-Eulalie à	<u>4 375 905 €</u>
	7 794 658 €

La neutralisation au niveau du résultat a été obtenue par un enregistrement pour le même montant au débit du compte "713 895". La contrepartie étant le compte de bilan 389100.

Il est rappelé que les montants figurant au bilan en « encours d'aménagement » correspondent aux diverses charges et produits enregistrés depuis l'origine de l'opération.

Les encours de la convention du centre Historique de Bordeaux s'élèvent à	22 910 427 €
Les encours de la concession de Sainte Eulalie s'élèvent à	<u>4 354 342 €</u>
	27 264 768 €

ANNEXE 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE 2012

	VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS CREATIONS APPORTS & VRT DE POSTE A POSTE	TRANSFERTS D' OPERATION A OPERATION	DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS EN FIN D'EXERCICE	VALEUR D'ORIGINE AVANT REEVALUATION
				PAR VIREMENT DE POSTE A POSTE	CESSIONS MISES HORS SERVICES REMB DES PRETS	TRANSFERTS D' OPERATION A OPERATION		
INCORPORELLES								
- FRAIS D'ETABLISSEMENT	4 740	-	-	-	-	-	4 740	-
- LOGICIEL	353 114	21 045	-	-	-	-	374 159	-
- LICENCE MARQUE	-	-	-	-	-	-	-	-
- AVANCES IMM INCORP EN COURS	29 209	79 801	-	-	-	-	109 010	-
TOTAL I	387 063	101 846	-	-	-	-	488 909	-
CORPORELLES								
TERRAIN								
	2 261 001	4 200	-	-	-	-	2 265 201	-
CONSTRUCTIONS								
- SUR SOL PROPRE								
cptle 213110 -structures	18 883 367	1 805 494	-	-	-	-	20 688 861	-
cptle 213120 -menuiseries extérieures	1 183 225	212 482	-	-	3 392	-	1 392 315	-
cptle 213130 -chauffage collectif	140 093	116 477	-	-	-	-	257 570	-
cptle 213140 -chauffage individuel	882 874	-	-	-	-	-	882 874	-
cptle 213150 -étanchéité	58 782	-	-	-	-	-	58 782	-
cptle 213160 -ravalement	472 185	166 958	-	-	-	-	639 143	-
cptle 213180 -aménagement intérieur	41 887	168 311	-	-	-	-	210 198	-
cptle 213190 -aménagement intérieur divers	111 174	154 065	-	-	-	-	265 239	-
	21 674 147	2 624 017	-	-	3 392	-	24 194 772	-
cptle 213170 -imm Cours Victor Hugo	3 125 260	-	-	-	-	-	3 125 260	-
cptle 213800 -imm affecté aux opérations profess	135 919	-	-	-	-	-	135 919	-
- SUR SOL D'AUTRUI								
cptle 214110 -structures	12 753 281	-	-	-	-	-	12 753 281	-
cptle 214120 -menuiseries extérieures	3 097 179	1 534 991	-	-	-	-	4 632 170	-
cptle 214130 -chauffage collectif	245 022	-	-	-	-	-	245 022	-
cptle 214140 -chauffage individuel	255 558	-	-	-	-	-	255 558	-
cptle 214150 -étanchéité	288 379	150 441	-	-	-	-	438 820	-
cptle 214160 -ravalement	820 494	-	-	-	-	-	820 494	-
cptle 214180 -plomberie sanitaire	579 518	58 282	-	-	-	-	637 800	-
cptle 214190 -aménagement intérieur portes blindées	827 712	-	-	-	-	-	827 712	-
cptle 214190 -aménagement intérieur ventilation	163 028	666 838	-	-	-	-	819 866	-
cptle 214190 -aménagement intérieur colonnes montées	112 785	-	-	-	-	-	112 785	-
cptle 214190 -aménagement intérieur électrotech	222 102	-	-	-	-	-	222 102	-
cptle 214190 -aménagement intérieur logt handicapé	239 889	-	-	-	-	-	239 889	-
cptle 214200 -vrd	541 075	-	-	-	-	-	541 075	-
cptle 214800 -travaux affectés aux opérations professionnelles	7 053 977	76 118	-	83 648	-	-	7 046 447	-
cptle 214510 -Bât administratif GP 329	47 879	-	-	-	-	-	47 879	-
	27 135 678	2 486 450	-	83 648	-	-	29 538 460	-
INST AGENC AMEN DES CONSTRUCTIONS								
cptle 213850 - SUR SOL PROPRE	100 831	-	-	-	-	-	100 831	-
cptle 214350 - SUR SOL D'AUTRUI	878 068	-	-	-	-	-	878 068	-
cptle 214320 - TRAVAUX AMELIORATION IMM	2 752 587	-	-	-	-	-	2 752 587	-
INSTALLATIONS TECHNIQUES . MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIELS								
	12 813	-	-	-	-	-	12 813	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
- INSTALLATIONS GENERALES								
- AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	60 802	-	-	-	-	-	60 802	-
- MATERIEL DE TRANSPORT AUTOMOBILE	11 804	-	-	-	-	-	11 804	-
- MATERIEL DE TRANSPORT DIVERS	2 438	-	-	-	-	-	2 438	-
- MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	163 596	32 000	-	-	24 428	-	171 173	-
- MOBILIER	136 318	-	-	-	-	-	136 318	-
- MECENAT	4 875	10 000	-	-	-	-	15 884	-
Cpte 231000 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 494 954	2 193 427	-	2 822 585	-	-	1 065 796	-
Cpte 232000 TRAVAUX AMELIORATION EN COURS	-	-	-	-	-	-	-	-
Cpte 238000 AVANCES IMM CORP EN COURS	630 171	2 289 963	-	2 518 727	-	-	401 427	-
TOTAL II	60 283 493	9 640 882	-	5 224 891	27 820	-	64 671 708	-
FINANCIERES								
PARTS SOCIALES	56 425	25 010	-	-	-	-	81 435	-
TITRES IMMOBILISES	1 784 000	-	-	-	156 000	-	1 628 000	-
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	689 413	857 545	-	-	428 068	-	898 890	-
- PRET & AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL III	2 529 838	882 555	-	-	584 068	-	2 608 325	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	83 180 384	10 424 933	-	5 224 951	511 888	-	87 788 538	-

ANNEXE 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS 2012

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE				DIMINUTIONS		MONTANT DES AMORTISSEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE
		AMORTISSEMENTS DOTATION	TRANSFERTS DES AMORTISSEMENTS DE COMPTE A COMPTE	AMORT. EXCEPT	TOTAL	TRANSFERTS DES AMORTISSEMENTS DE COMPTE A COMPTE	AMORTISSEMENTS AFFERENTS AUX ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF	
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
- FRAIS D'ETABLISSEMENT	4 740	-	-	-	-	-	-	4 740
- LOGICIEL	321 782	18 654	-	-	18 654	-	-	340 436
- AVANCES IMM INCORP EN COURS	326 522	18 654	-	-	18 654	-	-	345 176
CONSTRUCTIONS								
- SUR SOL PROPRE	7 541 175	391 894	-	-	391 894	-	-	7 933 168
- structures	435 314	61 791	-	-	61 791	-	1 814	495 290
- menuiseries extérieures	63 188	4 182	-	-	4 182	-	-	97 370
- chauffage collectif	389 502	26 753	-	-	26 753	-	-	416 255
- chauffage individuel	42 840	1 689	-	-	1 689	-	-	44 529
- étanchéité	338 316	18 967	-	-	18 967	-	-	355 283
- ravalement	18 188	12 454	-	-	12 454	-	-	30 622
- aménagement intérieur	8 858 503	519 830	-	-	519 830	-	1 814	9 372 519
- imm Cours Victor Hugo	734 528	115 926	-	-	115 926	-	-	850 454
- imm affect op profess	5 437	5 437	-	-	5 437	-	-	10 874
- SUR SOL D'AUTRUI	7 587 307	110 423	-	-	110 423	-	-	7 697 730
- structures	596 955	139 881	-	-	139 881	-	-	736 836
- menuiseries extérieures	245 022	-	-	-	-	-	-	245 022
- chauffage collectif	52 554	17 037	-	-	17 037	-	-	69 591
- chauffage individuel	112 223	13 718	-	-	13 718	-	-	125 941
- étanchéité	325 733	55 120	-	-	55 120	-	-	380 873
- ravalement	77 005	30 102	-	-	30 102	-	-	107 107
- plomberie sanitaire	73 940	20 924	-	-	20 924	-	-	94 764
- aménage intérieur portes blindées	12 153	3 499	-	-	3 499	-	-	15 652
- aménage intérieur ventilation	12 083	4 511	-	-	4 511	-	-	16 574
- aménage intérieur colonnes montantes	17 768	8 884	-	-	8 884	-	-	26 652
- aménage intérieur électricité	12 329	15 979	-	-	15 979	-	-	28 308
- aménage intérieur logi handicapé	44 226	18 036	-	-	18 036	-	-	62 261
- vrd	2 620 008	346 077	-	-	346 077	-	-	2 966 085
- meubles affectés aux opérations professionnelles	17 831	1 319	-	-	1 319	-	-	1 319
- imm affectés aux op prof en cours	3 182	3 182	-	-	3 182	-	-	21 023
- bal administratif GP 329	11 807 038	788 703	-	-	788 703	-	-	12 595 739
INST AGENC AMEN DES CONSTRUCTIONS								
- SUR SOL PROPRE	99 395	756	-	-	756	-	-	100 151
- SUR SOL D'AUTRUI	677 956	739	-	-	739	-	-	678 695
- TRAVAUX AMELIORATION IMM	2 327 413	67 482	-	-	67 482	-	-	2 414 905
	24 510 268	1 514 884	-	-	1 514 884	-	1 814	26 023 337
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIELS	12 813	-	-	-	-	-	-	12 813
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	60 602	-	-	-	-	-	-	60 602
- MATERIEL DE TRANSPORT AUTOMOBILE	6 850	2 361	-	-	2 361	-	-	9 211
- MATERIEL DE TRANSPORT	2 438	-	-	-	-	-	-	2 438
- MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	148 748	12 747	-	-	12 747	24 428	-	138 067
- MOBILIER	103 606	7 930	-	-	7 930	-	-	111 536
	323 244	23 038	-	-	23 038	-	24 428	321 654
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	26 172 847	1 556 574	-	-	1 556 574	-	26 242	26 703 160
CHARGES A REPARTIR	MONTANT NET AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS TRANSFERT +			TOTAL	ANNULATION AFFERENTE AUX SOLDES DES EMPRUNTS (886830)	DOTATION DE L'EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS (488830)	MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE
INTERETS COMPENSATEURS								
- STOCK INT COMP AU 31/12/83 (481 310)	-	-	-	-	-	-	-	-
- INT COMP A PARTIR DU 01/01/84 (481 330)	335 711	-	-	-	-	-	60 990	274 721
	335 711	-	-	-	-	-	60 990	274 721

ANNEXE 4
ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 2012

1 - INCITE

NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATION DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS PAR VRT DE C/PTE	DIMINUTIONS UTILISATIONS & REPRISES DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS PAR VRT DE C/PTE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
PROVISIONS	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	59 373	0	0	0	0	59 373
	PROVISIONS POUR ABONDEMENT ET FORFAIT SOCIAL ET TAXES SUR SALAIRES SUR PROVISION ABONDEMENT	140 313	154 802	0	140 313	0	154 802
	PROVISIONS POUR MEDAILLE DU TRAVAIL	29 764	6 293	0	1 606	0	34 451
	PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN	506 045	197 756	0	469 301	0	234 500
	TOTAL I	735 495	358 852	0	611 220	0	483 127
DEPRECIATIONS	DEPRECIATIONS SUR COMPTES STOCKS & EN COURS	142 774	0	0	0	0	142 774
	DEPRECIATIONS SUR COMPTES CLIENTS & DEBITEURS DIVERS LOCATAIRES SECTEUR LOCATIF	79 776	70 901	0	10 310	0	140 367
	TOTAL II	222 550	70 901	0	10 310	0	283 142
TOTAL GENERAL (I + II)		958 045	429 753	0	621 530	0	786 269
DONT DOTATIONS & REPRISES			429 753		621 530		
			-		-		
			-		-		

2 - C P A CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX ET SAINTE-EULALIE

NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATION DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS PAR VRT DE C/PTE	DIMINUTIONS & REPRISES DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS PAR VRT DE C/PTE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
DEPRECIATIONS	DEPRECIATIONS DIVERS LOCATAIRES * CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX	22 742	2 550	0	19 144	0	8 148
	* ST EULALIE	23 557	20 646	0	15 466	0	28 737
	DEPRECIATIONS TIERS DIVERS	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		46 299	23 196	0	34 610	0	34 885
DONT DOTATIONS & REPRISES			23 196		34 610		
			-		-		
			-		-		

ANNEXE 5**ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

CREANCES	Montant brut	dont à 1 an au plus	dont à plus d'1 an
ACTIF CIRCULANT			
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	818 673	818 673	
AUTRES CREANCES	4 704 257	4 704 257	
TOTAL GENERAL	5 522 929	5 522 929	0

DETTES	Montant brut	dont à 1 an au plus	dont à plus d'1 an & 5 ans au plus	dont à + de 5 ans
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES & COMPTES RATTACHES	45 080 999	17 382 168	10 137 727	17 561 105
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	2 217 616	2 210 587	7 029	0
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	308 856	308 856	0	0
DETTES FISCALES ET SOCIALES & COMPTES RATTACHES	1 948 780	1 948 780	0	0
AUTRES DETTES & COMPTES RATTACHES	1 437 347	1 368 117	69 230	0
TOTAL GENERAL	50 993 598	23 216 508	10 213 985	17 561 105

COMMENTAIRES

Les" EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES "SONT CONSTITUES PAR :

Les emprunts		38 843 975
Emprunts INCITE	24 611 204	
Emprunts CPA BORDEAUX	11 500 000	
Emprunt Concession STE Eulalie	2 732 771	
	<u>38 843 975</u>	

Les dépôts de garantie versés par les locataires:		629 547
Les intérêts courus et non échus au 31/12/2012		502 144
Compte banque créditeur (découvert autorisé de l'opération CPA BX)		5 105 333
		<u><u>45 080 999</u></u>

NOTE N° 6

ANNEXE 6/1 : Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Nature des éléments d'actif circulant	Montant au bilan de l'exercice 2012	Evaluation au dernier cours 2012
C.D.N, F.C.P et SICAV « INCITE »	163 696 €	389 779 €
C.D.N, F.C.P et SICAV « Opérations d'aménagement »	0 €	0 €
TOTAL	163 696 €	389 779 €

ANNEXE 6/2 : Produits à recevoir

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice 2012	Montant au bilan de l'exercice 2011
Produits à recevoir :		
Créances clients et comptes rattachés	420 €	375 €
Autres créances :		
- sécurité sociale et organismes sociaux	8 079 €	6 314 €
- état	0 €	0 €
- remboursements assurances	0 €	0 €
- créances diverses	181 865 €	809 €
Produits financiers "Interets courus à recevoir"	3 769 €	8 499 €
TOTAL	194 132 €	15 998 €

ANNEXE 6/3 : Charges à payer

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice	Montant au bilan de l'exercice -1
Charges à payer :		
Emprunts et dettes financières diverses		
- Intérêts courus sur emprunts	502 144 €	573 344 €
- Intérêts courus sur concours bancaires	8 449 €	10 730 €
Dettes fournisseurs exploitation	222 101 €	49 028 €
Dettes fiscales et sociales :	495 344 €	445 814 €
Autres dettes diverses	35 145 €	38 876 €
TOTAL	1 263 182 €	1 117 791 €

ANNEXE 6/4

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice	Montant au bilan de l'exercice -1
Charges constatées d'avance :		
Charges exploitations	175 743 €	172 995 €
Produits constatés d'avance :		
Produits d'exploitations	17 563 €	16 957 €

ANNEXE 6/5

Les charges à répartir sur plusieurs exercices inscrites au bilan 2012 pour un montant de 274 720€ correspondent aux intérêts compensateurs afférents aux prêts localifs aidés, comptabilisés au compte :

481 330 « intérêts compensateurs à partir du 01.01.1994 »

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi n° 94 -624 du 21 07 1994 la société a crédité le compte 481330 pour un montant de 60 990 € par le débit du compte 686 830 "dotations aux amortissements "pour la fraction des intérêts compensateurs incluse dans l'annuité.

		MONTANT	
		année	2012
A) ACTIVITÉ BAILLEUR SOCIAL			
1) LOCATION			10 771 805 €
Loyers logements et annexes		7 241 023 €	
loyers "appartements" non conventionnés	4 975 912 €		
loyers "appartements" conventionnés	2 224 930 €		
loyers "appartements" inclus dans baux commerciaux	40 180 €		
Loyers "commerciaux" hors TVA		218 683 €	
Loyers "commerciaux" soumis à TVA		391 097 €	
Autres Loyers Sans TVA - Le Levain		9 604 €	
Surloyer		26 456 €	
Refacturation de frais engagés pour le compte de locataires		3 597 €	
Récupération charges locatives		2 881 336 €	
2) ACTIVITÉ LIVRAISON CHAUFFAGE			34 231 €
Prestation chauffage		13 206 €	
Rémunération chauffage		21 025 €	
3) DIVERS			60 900 €
Location Panneaux d'affichage		8 515 €	
Location emplacement antenne relais		10 097 €	
Loyer Mise à disposition "chaufferie grand parc"		41 546 €	
Facturations diverses		742 €	
TOTAL ACTIVITE BAILLEUR SOCIAL			10 866 935 €
B) ACTIVITÉ MANDAT			
Prestation d'étude		2 873 €	
TOTAL ACTIVITE MANDAT			2 873 €
C) ACTIVITÉ AMENAGEUR			
1) ACTIVITÉ CPA CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX			3 418 752 €
Loyers logements CPA		324 318 €	
Récupération charges locatives CPA		18 618 €	
Vente AST CPA		0 €	
Vente logements CPA		1 441 211 €	
Vente Locaux commerciaux		70 000 €	
Vente Parkings CPA		44 722 €	
Subvention CPA		140 542 €	
Recettes diverses		40 474 €	
Participation Ville de BX & CUB		1 290 000 €	
Plus value s/litre & produits financiers CPA		32 427 €	
Reprise s/amort.&prov CPA		19 144 €	
TVA sur marges		-2 704 €	
		3 418 752 €	
2) ACTIVITÉ CONCESSION STE EULALIE			4 375 905 €
Loyers logements CPA		135 968 €	
Récupération charges locatives CPA		17 122 €	
Ventes Terrains aménagés et drols à construire		1 081 233 €	
Subvention		2 215 172 €	
Recettes diverses		0 €	
Participations Collectivités		1 004 738 €	
Produits financiers		1 454 €	
Plus value nettes cessions val. Mobil		0 €	
Reprise s/amort.&prov CPA		15 466 €	
TVA sur marges		-95 248 €	
		4 375 905 €	
TOTAL ACTIVITE CPA AMENAGEMENT			7 794 657 €
TOTAL PRODUITS ACTIVITES			18 664 465 €

ANNEXE 8/7

A) Détermination du résultat fiscal 2012

	N 2012		N-1 2011
Résultat comptable INCITE	298 045		358 177
exclusion des opérations locatives convertionnées secteur exonéré d'IS.(secteur déficitaire en 2012)	+ 206 031	+	281 494
Résultat comptable soumis à l'impôt sur les sociétés	504 076		639 671
Réintégrations fiscales			
Charges non déductibles			
Loyers véhicule non déductible	+ 0	+	1 747
Taxes non déductibles			
Sur véhicules	+ 0	+	2 230
Contribution sociale de solidarité des sociétés	+ 9 096	+	9 065
Provisions non déductibles en 2012			
Abonnement de l'activité relative à l'IS	+ 141 453		132 006
Impôt sur les sociétés			
IS 2012 estimation	+ 266 606	+	349 099
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	+ 32 396	+	12 803
Mécénat " dons " (cpt 623860)	+ 12 000		
Déductions fiscales			
Charges antérieurement taxées à déduire en 2012			
Contribution sociale de solidarité des sociétés	9 085	-	8 879
Provisions antérieurement taxées à déduire en 2012			
Abonnement de l'activité relative à l'IS	132 006	-	90 466
1/5 Mécénat " œuvre d'art " (valeur immobilisée 15 584 €)	3 117	-	
⇒ résultat fiscal 2012	821 416		1 047 296
⇒ I. S 2012 (33,33%)	273 806		349 099
Crédit d'impôt Mécénat "dons " 60 % / 12 000€	7 200		0
⇒ NET I. S 2012	266 606		349 099

B) Ventilation de l'impôt

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et la partie imputable aux autres éléments

	RESULTAT COMPTABLE INCITE	RESULTAT COMPTABLE SECTEUR EXO	RESULTAT COMPTABLE SECTEUR TAXABLE	REINTEGRATION FISCALE	RESULTAT FISCAL	IMPOTS		
						THEORIQUE	COMPENSATION	DU
RESULTAT COURANT	381 469	-154 802	536 271	0	536 271	178 757	0	178 757
RESULTAT EXCEPTIONNEL	183 182	0	183 182	0	183 182	61 061	0	61 061
	564 651	-154 802	719 453	0	719 453	239 818	0	239 818

IMPOTS S/ SOCIETES	
Prévisionnel IS 2012	273 806
Crédit impôt "mécénat dons"	7 200
	<u>266 606</u>
BENEFICE INCITE 2012	298 045

ANNEXE 8**ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31.12.2012****1) Engagements en matière d'indemnités de retraite :**

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce le montant des engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés ne fait pas l'objet d'une provision.

Le montant total des droits acquis réactualisés (charges sociales non comprises) s'élève à 125 336,97 € au 31/12/12 transférés auprès d'un organisme externe.

La méthode de calcul utilisée par l'organisme est la méthode dite prospective avec des départs de mise en retraite à 65 ans.

2) Nantissement

Gage de compte d'instruments financiers en garantie du paiement des sommes dues au titre de l'emprunt souscrit pour le financement des travaux de réhabilitation du centre commercial du grand parc à Bordeaux.

Montant nominal de l'emprunt	3 880 000 €
Capital restant dû l'emprunt au 31/12/12	3 230 373 €
Montant des instruments financiers	1 628 000 €

3) Droits individuels à la formation

Droits Individuels à la formation	Valeur d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	571
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	4 630

ANNEXE 11

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FISCALE FUTURE AU 31.12.2012

NATURE	DEBUT D'EXERCICE		VARIATIONS		FIN D'EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
A) ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS						
Subventions d'équipement		302 517 €	27 110 €	0 €		275 407 €
	0,00 €	302 517 €	27 110 €	0 €	total 0 €	275 407 € 275 407 €
B) ALLEGEMENTS						
Charges non déductibles temporairement à déduire l'année suivante :						
* Provision pour abondement		132 008 €	132 008 €	141 453 €		141 453 €
* Contribution sociale de solidarité des sociétés		9 085 €	9 085 €	9 096 €		9 096 €
		141 091 €	141 091 €	150 549 €	total	150 549 €

ANNEXE 13

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
CADRES	16,60	
AGENTS DE MAITRISE & TECHNICIENS	6,80	
EMPLOYES	23,40	0,00
OUVRIERS	0,00	
TOTAL	46,80	0,00



KPMG Entreprises
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

InCité

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012

InCité

101 cours Victor Hugo - 33000 Bordeaux

Ce rapport contient 6 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



**KPMG Entreprises
Bordeaux Aquitaine**
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

InCité

Siège social : 101 cours Victor Hugo - 33000 Bordeaux
Capital social : €234.000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

Souscription d'un emprunt :

Personne concernée : Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Monsieur Xavier Roland Billecart

Nature et objet : Votre société a souscrit un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la création du foyer-soleil Le Levain de 32 logements (résidence sociale).

Modalités :
Montant : 214.006 €
Durée : 50 ans
Taux : 2,050 %
Garantie : caution de la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 100 %
Capital restant dû au 31 décembre 2012 : 214.006 €

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Nature et objet : Emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente dans le cadre de la renégociation des emprunts pour les résidences Saint-Louis et Héron à Bordeaux.

Modalités :
Montant : 2.538.230 €
Durée : 10 ans
Taux fixe : 3,73 % l'an
Garantie : caution de la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 100 %
Capital restant dû au 31 décembre 2012 : 2.157.496 €.

2. Nature et objet : Emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente dans le cadre de la renégociation des emprunts pour la résidence les Néréides à Cenon.

Modalités :
Montant : 425.502 €
Durée : 10 ans
Taux fixe : 3,73 % l'an
Garantie : caution de la ville de Cenon à hauteur de 50 % du prêt
Capital restant dû au 31 décembre 2012 : 372.315 €.

3. Nature et objet : Emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente sous forme de découvert en compte courant dans le cadre de la convention publique d'aménagement du centre historique de Bordeaux :
- Modalités : Enveloppe globale d'un montant de 3.630.000 €
Durée : 1 an reconductible
Taux : Euribor 3 mois + 1,2
Commission d'engagement trimestrielle : 0,10 % l'an
Garantie : promesse d'affectation hypothécaire
Montant des découverts au 31 décembre 2012 :
- Opération 32/34, rue Sainte Colombe à Bordeaux : 1.072.831 €
 - Opération 67/68, rue Camille Sauvageau à Bordeaux : 968.805 €
4. Nature et objet : Emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la renégociation des emprunts pour les résidences Tolosane, Montméjean, Saint-Marc, Prunier et Balguerie.
- Modalités : Montant : 6.478.868 €
Durée : 15 ans
Taux : index Livret A et marge sur index de 1.2 %
Garantie : caution de la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 100 %
Capital restant dû au 31 décembre 2012 : 6.109.557 €
5. Nature et objet : Convention Publique d'Aménagement signée le 25 juillet 2002 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2010 et prorogée jusqu'en 2014, avec la Ville de Bordeaux, associée à une opération de requalification du Centre Historique d'Agglomération de Bordeaux.
- Modalités : La rémunération perçue à ce titre sur l'exercice par votre société s'élève à 865.000 €.
6. Nature et objet : Convention de servitude entre la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et votre société.
- Modalités : Convention autorisant le passage en propriété privée sur la parcelle cadastrée PX n° 63, sise avenue Emile Counord, ayant pour objet le passage par la Communauté Urbaine de Bordeaux de canalisations sur cette parcelle et déterminant une servitude définitive.
7. Nature et objet : Opération d'aménagement du quartier du Grand Parc.
- Modalités : La convention de 1962 avec la Ville de Bordeaux à laquelle s'est substituée la Communauté Urbaine de Bordeaux, relative à l'aménagement du quartier du Grand Parc, s'est poursuivie sur l'exercice 2012.

8. Nature et objet : Au cours des années antérieures, la Ville de Bordeaux, la Ville de Sainte Eulalie et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont garanti les emprunts contractés par votre société auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse d'Épargne, de Dexia et du Crédit Coopératif.
- Modalités : Le montant de l'en-cours de ces emprunts figure dans la note jointe au présent rapport.

Mérignac, le 4 juin 2013

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Béatrice Hière Mariné
Commissaire aux comptes



Jean-Pierre Raud
Associé

SITUATION DES EMPRUNTS GARANTIS AU
 31 DECEMBRE 2012

EMPRUNTS GARANTIS										
Collectivité garante	Objet des emprunts				Durée s/contrat	Taux de l'année	Organisme prêteur	Montant nominal des emprunts	Capital restant dû au 31.12.2012	Capital restant dû garanti au 31.12.2012
	taux de garantie	n° des contrats	Opérations	date délibération						
C U B	100%	1 208 590	EMPRUNT COMPACTAGE	23.09.2011	15	3,45%	C.D.C.	6 478 868,77	6 109 556,91	6 109 556,91
C U B	100%	1 020 276	LABARDE	22.03.2002	15	3,45%	C.D.C.	434 479,70	207 311,79	207 311,79
C U B	100%	1 104 963	RUE DE LA MERCI	26.10.2007	50	3,05%	C.D.C.	366 306,00	354 148,30	354 148,30
C U B	100%	1 175 199	RUE DES MENUTS	01.10.2010	35	2,05%	C.D.C.	145 376,00	139 692,17	139 692,17
C U B	100%	1 175 200	RUE DES MENUTS	01.10.2010	50	2,05%	C.D.C.	63 888,00	62 470,11	62 470,11
C U B	100%	1 175 206	CRS VICTOR HUGO	01.10.2010	35	2,85%	C.D.C.	70 926,00	68 571,15	68 571,15
C U B	100%	1 175 208	CRS VICTOR HUGO	01.10.2010	50	2,85%	C.D.C.	18 760,00	18 443,13	18 443,13
C U B	100%	1 175 210	CRS VICTOR HUGO	01.10.2010	50	2,05%	C.D.C.	32 234,00	31 518,62	31 518,62
C U B	100%	1 175 211	CRS VICTOR HUGO	01.10.2010	35	2,05%	C.D.C.	121 861,00	117 096,55	117 096,55
C U B	100%	1 229 934	LE LEVAIN	13.09.2012	50	2,05%	C.D.C.	214 006,00	214 006,00	214 006,00
V B X	50%	20 800 074	GP 672	25.02.2008	15	4,62%	Caisse Epargne	1 369 500,00	1 089 623,40	544 811,70
V B X	50%	20 800 074	GP 329	25.02.2008	15	4,62%	Caisse Epargne	1 630 500,00	1 297 284,36	648 642,18
CUB	100%	8 862 780	ST LOUIS J HERON	27.05.2011	10	3,75%	Caisse Epargne	2 538 230,79	2 157 496,17	2 157 496,17
V CENOM	50%	8 698 591	NEREIDES	22.06.2011	10	3,75%	Caisse Epargne	425 502,91	372 315,05	186 157,53
V BX	50%	MPH 230470 EUR	DA CRS VICTOR HUGO	04.07.2005	243 mos	3,29%	DEXIA	2 000 000,00	1 421 946,05	710 973,03
V BX	100%	MIN252544EUR	ARC EN CIEL	26.11.2007	30	3,63%	DEXIA	4 380 608,00	4 067 673,05	4 067 673,05
V BX	50%	0 602 086	G P EUROPE	19.05.2008	302 mos	3,01%	Crédit Coopératif	3 880 000,00	3 230 372,68	1 615 186,34
V BX	50%	06/09088740	G P EUROPE 09	08.10.2009	10	3,75%	Crédit Coopératif	600 000,00	443 110,35	221 555,18
V BX	50%	06/11115380	GP 672 - LES HALLS	13.02.2012	15	3,89%	Crédit Coopératif	500 000,00	487 586,89	243 793,45
V BX	50%	06/12010470	GP 672 - MENUSERIES	29.05.2012	15	3,89%	Crédit Coopératif	1 000 000,00	987 617,21	493 808,61
V BX	60%	10 950 930	EXTENSION BUREAUX	20.12.2010	10	2,50%	LCL	500 000,00	421 246,12	210 623,06
V BX	50%	10 850 915	GP 329 - LES COUCOUS	20.12.2010	10	2,50%	LCL	300 000,00	252 747,71	126 373,86
SOUS TOTAL								27 071 047,17	23 551 833,78	18 549 908,87

C P A et CONCESSIONS										
Collectivité garante	Objet des emprunts				Durée s/contrat	Taux de l'année	Organisme prêteur	Montant nominal des emprunts	Capital restant dû au 31.12.2012	Capital restant dû garanti au 31.12.2012
	taux de garantie	n° des contrats	Opérations	date délibération						
V BX	80%	1 123 326	C P A BX	29.09.2008	5	4,35%	C.D.C.	9 000 000,00	9 000 000,00	7 200 000,00
V BX	80%	A331007K	C P A BX	29.03.2010	4	3,26%	Caisse Epargne	2 500 000,00	2 500 000,00	2 000 000,00
V STE EULALIE	80%	1 089 726	SAINTE EULALIE	28.07.2009	5	2,30%	C.D.C.	1 300 000,00	876 482,26	701 185,81
V STE EULALIE	80%	1 143 378	SAINTE EULALIE	26.09.2006	7	2,85%	C.D.C.	618 779,00	618 779,00	495 023,20
V STE EULALIE	80%	1 155 764	SAINTE EULALIE	19.10.2009	4	2,85%	C.D.C.	927 510,00	927 510,00	742 008,00
V STE EULALIE	80%	1 155 765	SAINTE EULALIE	19.10.2009	4	2,85%	C.D.C.	310 000,00	310 000,00	248 000,00
SOUS TOTAL								14 656 289,00	14 232 771,26	11 386 217,01

EMPRUNTS NON GARANTIS										
Objet des emprunts	taux de garantie	n° des contrats	Opérations	date délibération	Durée s/contrat	Taux de l'année	Organisme prêteur	Montant nominal des emprunts	Capital restant dû au 31.12.2012	Capital restant dû garanti au 31.12.2012
EMPRUNT 1%		6021754	LE LEVAIN	NA	30	1,00%	ASTRIA	74 625,00	74 625,00	-
EMPRUNT 1%		6021762	LE LEVAIN	NA	30	1,00%	ASTRIA	223 875,00	223 875,00	-
EMPRUNT 1%		50132	LE LEVAIN	NA	30	1,00%	CILSO	298 500,00	298 500,00	-
		1975FOP0005110	NEREIDES	NA	30	4,75%	GIC	182 938,82	64 036,40	-
		2050000189	GP 672	NA	20		GIC	5 000,00	5 000,00	-
SOUS TOTAL								1 184 938,82	1 059 369,73	-
TOTAL GENERAL								42 912 274,99	38 843 974,77	29 936 125,87

EMPRUNTS NANTIS										
INCITE	Objet des emprunts				Durée s/contrat	Taux de l'année	Organisme prêteur	Montant nominal des emprunts	Capital restant dû au 31.12.2012	Capital restant dû nanti au 31.12.2012
	taux de garantie	n° des contrats	Opérations	date délibération						
Nantissement	50%	0 602 086	G P EUROPE	19.05.2008	302 mos	3,01%	Crédit Coopératif	3 880 000,00	3 230 372,68	1 615 186,34

Exercice 2012

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

I - BILAN

II - COMPTE DE RESULTAT

III - ANNEXES

EXERCICE 2012

2 0 1 2

SOMMAIRE DETAILLE

Annexes Elément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2012 au 31/12/2012	INFORMATIONS	
		PRODUITES	NON PRODUITES
		Note n°	Non significatives ou non applicables
1	I) REGLES & METHODES COMPTABLES	1	
	. METHODE D'EVALUATION . CALCUL DES AMORTISSEMENTS & PROVISIONS . CHANGEMENT DE METHODE . DEROGATIONS . INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE		
	II) COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT		
2	. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	2	
3	. ETAT DES AMORTISSEMENTS	3	
4	. ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	4	
5	. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES & DES DETTES	5	
6	. INFORMATIONS & COMMENTAIRES SUR :		
	1) Elément relevant de plusieurs postes de bilan		X
	2) Réévaluation		X
	3) Frais d'établissement		X
	4) Frais de recherche appliquée & de développement		X
	5) Fonds commercial		X
	6) Intérêts immobilisés		X
	7) Intérêts sur élément actif circulant		X
	8) Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	6/1	
	9) Avances aux dirigeants		X
	10) Produits à recevoir	6/2	
	11) Charges à payer	6/3	
	12) Charges & produits constatés d'avance	6/4	
	13) Charges à répartir sur plusieurs exercices	6/5	
	14) Composition du capital		X
	15) Parts bénéficiaires		X
	16) Obligations convertibles		X
	17) Ventilation du chiffre d'affaires net	6/6	
	18) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	6/7	
	III) ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS		
7	. CREDIT BAIL		X
8	. ENGAGEMENTS FINANCIERS	7	
9	. DETTES GARANTIES PAR LES SURETES REELLES		X
10	. INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES		X
11	. ACCROISSEMENTS & ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	8	
12	. REMUNERATION DES DIRIGEANTS		X
13	. EFFECTIF MOYEN	9	
14	. IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE		X
15	. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS		X



I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

BILAN - ACTIF

N° de compte	ACTIF	Exercice N			Exercices N-1	
		Brut	Amort et dépréc.	Net	Totaux partiels	Net
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				143 332,51	60 541,06
201	Frais d'établissement	4 739,64	4 739,64			
2082-2083-2084	Baux emphytéotiques, a construction, a rehaubitions					
203-205-206-2088-227	Autres	483 768,95	340 436,44	143 332,51		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				36 846 481,96	33 312 047,83
211	Terrains :					
2111	Terrains nus					
2112-2113-2115	Terrains bâtis et autres	2 265 201,01		2 265 201,01		2 261 001,01
212	Agencement et aménagement de terrains					
213-214	Constructions :					
2131	Constructions propres	24 194 773,02	9 372 517,19	14 822 255,83		12 715 646,91
213500	Bâtiments administratifs					
213170	Immeuble Crs Victor Hugo	3 125 266,10	850 454,93	2 274 811,17		2 390 737,25
213550	Installations generales sur constructions propres	100 831,05	100 149,85	681,20		1 436,91
213800	Immeubles affectes aux operations diverses	135 919,25	10 873,54	125 045,71		130 482,48
214 (sauf 21432)-21430	Constructions sur sol d'autrui	29 538 480,84	12 595 740,18	16 942 740,66		15 328 642,60
214320-214350	Installations generales sur construction sol d'autrui	3 431 283,28	3 093 600,62	337 682,66		425 913,76
215	Instal techniques, materiel et outillage	12 813,61	12 813,61			
218100	Instal Generales agenc amen divers	60 602,26	60 602,26			
2182	Materiel de transports	14 242,92	11 649,20	2 593,72		4 954,61
2183	Materiel de bureau et materiel informatique	171 172,61	138 067,63	33 104,98		13 845,74
2184	Mobilier	138 315,67	111 534,65	26 781,02		34 711,36
2188	Mecénat	15 584,00		15 584,00		4 675,20
221-222-223	IMMOBILISATION MISE EN CONCESSION					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				1 467 224,40	2 125 126,74
2312	Terrains	200 652,43		200 652,43		674 783,39
2313-2316	Constructions et frais annexes	817 663,91		817 663,91		819 821,36
2314	VRD et aménagement	47 479,78		47 479,78		350,00
232	Travaux d'amélioration PALULOS					
238	Autres, avances et acomptes	401 428,28		401 428,28		630 171,99
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				2 608 325,18	
266	Autres formes de participation	81 435,25		81 435,25		56 425,25
271-272	Titres immobilisés	1 628 000,00		1 628 000,00		1 784 000,00
2781	Prêts aux acquéreurs					
274	Prêts au personnel					
275	Dépôts et cautionnements versés	898 889,93		898 889,93		669 412,48
2678-2768	Intérêts courus					
	TOTAL (I)	67 768 543,79	26 703 179,74	41 065 364,05	41 065 364,05	38 007 553,36
	STOCKS ET EN COURS				27 264 768,27	22 293 803,76
32	Approvisionnements					
31 (net de 319)	Terrains a aménager	142 774,37	142 774,37			
31 (sauf 339)	Immeubles en cours					
339	Coût de production de produits finis					
	Immeubles achevés :					
35 sauf 358 sauf 359	Disponibles a la vente					
359	Coût des lots achevés sortis du stock					
358	Temporairement loués					
37	Stocks de marchandises (revente en l'état de biens immob)					
38 sauf 389	En cours de concession d'aménagement	72 547 753,75		72 547 753,75		60 656 739,90
389	Cessions et produits sur concession en cours	(45 282 985,48)		(45 282 985,48)		(38 362 936,14)
409	FOURNISSEURS AVANCE & ACP TES	107 514,35		107 514,35	107 514,35	148 990,42
	CREANCES D'EXPLOITATIONS				4 323 524,59	3 868 825,17
	Créances clients et cotes ratif.					
411 (sauf 4112-4114-4115-4116)	Locataires	257 519,29		257 519,29		217 417,92
4112	Locataires créances appelées non exigibles	205 399,14		205 399,14		163 933,46
4114	Locataires divers	59 373,06		59 373,06		60 198,06
4115	Locataires factures remboursables individuellement					146,48
4116	Chents aménagements	450,00		450,00		375,00
412	Créances sur acquéreurs					
414	Clients -autres activités-	35 101,37		35 101,37		42 961,69
415	Créances sur emprunteurs					
416	Clients douteux ou litigieux	257 962,59	175 252,59	82 710,00		72 782,23
417&4181	Clients factures a établir	420,00		420,00		375,00
4185	Locataires excédent charges sur provisions	2 267,83		2 267,83		9 324,65
4191	Locataires compte d'attente	179,40		179,40		719,56
42-43-44 (sauf 4433-444)	Autres	3 680 104,50		3 680 104,50		3 300 591,12
	CREANCES DIVERSES				1 024 152,20	1 068 936,37
4433	Opérations d'aménagement					
444	Etat impôts sur les bénéfices	82 493,61		82 493,61		
45	Groupes et associés					
461	Opérations pour compte					
46 sauf 461	Autres comptes débiteurs	941 658,59		941 658,59		1 068 936,37
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				163 695,91	367 915,24
	DISPONIBILITES				1 732 280,70	3 850 111,87
511	Valeurs à l'encaissement					
5187	Intérêts courus	3 769,03		3 769,03		8 499,14
Autres 51	Banques, établissements financiers et assimilés	1 728 235,22		1 728 235,22		3 841 548,68
53	Caisse	276,45		276,45		64,05
54	Régie d'avance					
486	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	175 743,48		175 743,48	175 743,48	172 094,77
	TOTAL (II)	35 109 706,46	318 026,96	34 791 679,50	34 791 679,50	31 771 577,60
	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES (III)				274 720,50	335 710,40
48131	Charges différées intérêts compensateurs au 31/12/93					
48133	Charges différées intérêts compensateurs a partir du 1/1/94	274 720,50		274 720,50		335 710,40
482	NEUTRALISATION DU RESULTAT D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT aux risques et profits du concédant (IV)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	103 152 970,75	27 021 206,70	76 131 764,05	76 131 764,05	70 114 841,36

ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Compte de régularisation

BILAN-PASSIF AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT

N° de compte	PASSIF	Exercice N		Exercices N-1	
		Détail	Totaux partiels	Net	
CAPITAUX PROPRES	CAPITAL ET RÉSERVES.....		11 186 085,55	10 827 908,61	
	1011-1013 Capital.....	234 000,00		234 000,00	
	104 Prime d'émission, de fusion et d'apport.....	1 802,71		1 802,71	
	105 Ecarts de réévaluation.....				
	106 Réserves :				
	1061 Réserve légale.....	23 400,00		23 400,00	
	1063 Réserves statutaires ou contractuelles.....	6 773 604,66		6 773 604,66	
	1068-10688 Autres réserves.....	4 153 278,18		3 795 101,24	
	11 REPORT A NOUVEAU (a).....				
	12 RESULTAT DE L' EXERCICE (a).....	298 044,69	298 044,69	358 176,94	
	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.....		5 186 868,55	4 659 991,42	
		Montant brut	Inserit au resultat		
	131 net (131-1391) Subvention d'équipement.....	7 077 294,42	(1 890 425,87)	5 186 868,55	4 659 991,42
138 net (138-1398) Autres subvention d'investissement.....					
14 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES.....					
145 Amortissements dérogatoires.....					
146 Provision spéciale de réévaluation.....					
1671 Titres participatifs.....					
	TOTAL (I)	16 670 998,79	16 670 998,79	15 846 076,97	
15 PROVISIONS POUR RISQUES.....		483 126,84		735 495,16	
151 Provisions pour risques.....	59 373,06		59 373,06		
Provisions.....					
1572 Provisions pour gros entretien.....	234 500,33		506 045,00		
153-155-158 Autres.....	189 253,45		170 077,10		
	TOTAL (II)	483 126,84	483 126,84	735 495,16	
	DETTES FINANCIÈRES.....		45 080 998,80	41 382 414,88	
161-163 Emprunts obligataires.....					
164 Emprunts auprès des Établissements de Crédit).....					
1642 Emprunts C D C.....	19 055 585,99		19 604 399,84		
1644 Emprunts C I C.....					
1645 Emprunts Caisse d'Épargne.....	7 416 718,98		7 876 900,07		
1646 Emprunts C.A.....	393 333,33				
1647 Emprunts Dexia.....	5 489 619,12		5 659 265,15		
1648 Emprunts Crédit Coopératif.....	5 148 687,13		3 845 667,35		
1649 Emprunts I.C.L.....	673 993,83		746 669,55		
165 Dépôts et cautionnements reçus :					
1651-1652 Dépôts de garantie des locataires.....	629 546,57		581 862,31		
1653 Redevances (location-accession).....					
Emprunts et dettes financières diverses :					
1681 Emprunts ASTRIA.....	298 500,00				
1682 Emprunts G I C.....	69 036,40		88 475,93		
1683 Emprunts Ville de Bordeaux.....					
1684 Emprunts C U.B.....					
1685 Emprunts CILSO.....	298 500,00				
1687 Autres.....					
18 sauf 182 Compte de liaison.....					
519 & 512-514-515 Concours bancaires courants.....	5 105 333,08		2 405 830,62		
1688(sauf 168843)-5186 Intérêts courus.....	227 423,87		237 633,66		
168843 Intérêts compensateurs ou différés.....	274 720,50		335 710,40		
CLIENTS CREDITEURS.....		37 644,61	27 609,48		
419 sauf 4195 Autres.....	37 644,61		27 609,48		
	DETTES D'EXPLOITATION.....		5 285 860,64	4 451 401,74	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
401-403-408(-4084)-409 Fournisseurs.....	2 217 616,36		1 009 641,51		
402 Fournisseurs de stocks immobiliers.....					
42-43-44(sauf 444) Dettes fiscales, sociales et autres.....	2 257 635,94		2 346 715,63		
467 Autres dettes d'exploitation.....	270 372,39		234 725,39		
468 Autres dettes d'exploitation charges à payer.....	35 144,69		38 876,17		
4195 Excédents de provisions sur charges.....	505 091,26		821 443,04		
	DETTES DIVERSES.....		626 738,92	600 662,30	
404-405-4084 Fournisseurs d'immobilisations.....	626 738,92		460 187,04		
444 Etat Impôts sur les bénéfices.....			140 475,26		
Autres dettes :					
4433 Opérations d'aménagement.....					
45 Groupes et associés.....					
461 Opérations pour le compte de tiers.....					
Opérations pour le compte de tiers.....					
	PRODUITS CONTATES D' AVANCE.....		17 563,45	16 956,83	
487 sauf 4872 Au titre de l'exploitation et autres.....	17 563,45		16 956,83		
4872 Produits des ventes sur lots en cours.....					
	TOTAL (III)	51 048 806,42	51 048 806,42	46 479 045,23	
482 NEUTRALISATION DU RESULTAT D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT aux risques et profits du concédant (IV)	7 928 832,00		7 928 832,00	7 054 224,00	
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III+IV.....	76 131 764,05		76 131 764,05	70 114 841,36	

**II - Compte de Résultat
au 31 décembre 2012**

COMPTES DE RÉSULTAT (CHARGES)

N° de compte	CHARGES	Exercice N			Exercices N-1
		Charges récupérables	Charges non récupérables	Totaux partiels	
	CHARGES D'EXPLOITATION			24 271 301,42	18 228 180,11
60-61-62	Consommation de l'exercice en provenance des tiers			16 706 983,34	11 034 754,12
60 (net de 609)	<u>Achats stocks :</u>				
601	Terrains				
602	Approvisionnements				
6071	Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication				
603	<u>Variation des stocks</u>				
6031	Terrains				
6032	Approvisionnements				
6037	Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication				
6055	<u>Charges opération d'aménagement</u>			11 891 013,85	7 049 806,00
60550	Charges opér d'aménagement Achats terrains a aménager		3 956 778,51		
60551	Charges opér d'aménagement Travaux		4 667 985,90		
60553	Charges opér d'aménagement Impôts		398 889,06		
60554	Charges opér d'aménagement Honoraires		432 583,28		
60555	Charges opér d'aménagement Frais financiers		451 750,91		
60556	Charges opér d'aménagement Frais annexes		1 959 830,31		
60558	Charges opér d'aménagement Dot prov clts dtx		23 195,88		
606-608000	Achats non stockés de matières et fournitures	1 580 932,13	76 590,18	1 457 522,31	1 177 200,98
61-62 (nets de 619 et 629)	<u>Services extérieurs</u>			3 358 447,18	2 807 747,14
615 (hors 61522-61523)	<u>Entretien et réparations courants sur biens immobiliers</u>	488 091,95	1 159 638,75	1 647 730,70	1 431 327,52
61522-61523	<u>Gros entretien sur biens immobiliers</u>	14 531,39	621 817,86	636 349,25	260 735,11
612	Redevances de crédit bail et loyers des baux à long terme				761,04
616	Primes d'assurances		261 843,67	261 843,67	258 900,04
621	Personnel extérieur à la société	55 243,74	50 502,35	105 746,09	65 130,21
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		93 569,46	93 569,46	186 958,79
623	Publicité, publications, relations publiques		39 668,74	39 668,74	45 279,84
625	Déplacements, missions et réceptions		24 363,65	24 363,65	29 663,92
Aut cptes 61-62	Autres	165 767,47	383 408,15	549 175,62	528 990,67
63	<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>			2 097 343,34	2 015 255,29
631-632-633 & 637810	Sur rémunérations	41 268,00	287 951,48	329 219,48	308 651,29
63512	Taxes foncières	271 687,00	1 474 732,00	1 746 419,00	1 692 552,00
Autres 635-637(hors 637810)	Autres	633,60	21 071,26	21 704,86	14 052,00
64	<u>Charges de personnel</u>			3 442 340,68	3 343 419,23
641-648	Salaires et traitements	324 023,00	1 995 428,92	2 319 451,92	2 254 340,00
645-647	Charges sociales	139 158,00	983 730,76	1 122 888,76	1 089 079,23
681-682	<u>Dotations aux amortissements et aux provisions</u>			1 986 329,13	1 758 058,55
681	<u>Sur immobilisations dotations aux amortissements</u>				
6812	<u>Charges d'exploitation à répartir</u>				
6811	<u>Sur immobilisations dotations aux amortissements</u>		1 556 575,93	1 556 575,93	1 531 647,67
6816	<u>Sur immobilisations dotations pour dépréciations</u>				
6817	<u>Sur actifs circulants dotations pour dépréciations</u>				
68173	Stocks et en-cours				
68174	Créances douteuses		70 901,42	70 901,42	46 355,29
6815	<u>Pour risques dotations aux provisions</u>				
681572	Pour gros entretien		197 756,33	197 756,33	35 477,49
6815 (hors 681572)	Autres		161 095,45	161 095,45	144 578,10
651-654-658	<u>Autres charges</u>			38 304,93	76 692,92
654	Pertes sur créances irrécouvrables		7 635,84	7 635,84	53 056,80
651-658 (hors 6581-6582)	Redevances et charges diverses de gestion courante				
6581	Prestations sur lots inoccupés		6 622,70	6 622,70	276,14
6582	Frais de gestion des loges gardiens		24 046,39	24 046,39	23 359,98
655	<u>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</u>				
799	<u>Transferts de produits d'exploitation</u>				
	CHARGES FINANCIÈRES			892 346,26	1 132 648,55
686	Dotations aux amortissements et aux provisions		60 989,90	60 989,90	350 430,54
661	<u>Charges d'intérêts(2)</u>				
66116	Intérêts sur opérations locatives		828 983,62	828 983,62	776 435,88
661163	Intérêts compensateurs ou différés				
6616	Intérêts bancaires		628,74	628,74	59,62
667	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
664-665-666-668	Autres charges financières		1 744,00	1 744,00	5 722,51
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			50 886,77	70 971,32
671	Sur opérations de gestion		32 008,02	32 008,02	65 642,24
	Sur opérations en capital				
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		1 577,38	1 577,38	494,62
678	Autres		17 301,37	17 301,37	4 834,46
687	Dotations aux amortissements et aux provisions				
6871-6872	Dotations aux amortissements et provisions imme				
6875-6876	Dotations aux autres provisions et dépréciations				
691	PARTICIPATION DES SALARIÉS				
695-697	IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS		266 606,22	266 606,22	349 099,09
	TOTAL DES CHARGES	2 881 336,28	22 599 804,39	25 481 140,67	19 780 899,07
	Solde créditeur = bénéfice			298 044,69	358 176,94
	TOTAL GÉNÉRAL			25 779 185,36	20 139 076,01

COMPTES DE RÉSULTAT (PRODUITS)

N° de compte	PRODUITS	Exercice N		Exercices N-1
		Détail	Totaux partiels	
	PRODUITS D'EXPLOITATION.....		25 471 163,93	19 735 405,44
70 (net de 709)	Produits des activités.....		18 664 465,27	19 440 486,90
7011	Ventes d'immeubles bâtis			
7013-7014	Ventes de terrains			
702	Loyers et charges :			
70210 (net de 702109)	Loyers des logements non conventionnés	4 975 912,48		4 968 350,25
70211 (net de 702119)	Loyers des logements conventionnés	2 224 929,87		2 052 149,34
70212 (net de 702119)	Loyers des logements des baux commerciaux	40 180,20		46 286,49
7023	Suppléments des loyers	26 455,90		15 095,04
70220 (net de 702209)	Commerciaux industriels et professionnels	218 692,66		212 021,07
70221 (net de 702219)	Commerciaux soumis à TVA	391 096,90		392 341,37
702810	Autres loyers soumis à TVA	60 157,78		59 039,00
702820	Autres loyers non soumis à TVA	9 603,68		
7031-703200	Recuperation des charges locatives R C	3 377 687,58		3 378 568,49
70321	Recuperation des charges locatives R C soumises à TVA	28 206,88		24 557,80
7033	Regularisation charges locatives	(524 558,18)		(834 905,52)
705	Produits de concession d'aménagement			
7051	Vente de terrains et droits à construire	1 081 233,29		893 789,00
7052	Vente d'immeubles construits	1 511 210,70		3 072 796,90
7054	Subventions	2 355 714,32		2 736 123,37
7055	Participations des collectivités	2 294 738,00		1 296 000,00
7053-7056	Autres produits de concession d'aménagement en cours	581 222,60		1 094 937,41
7057	Produits financiers	33 880,98		46 045,09
7058	Reprise sur amortissements et provisions	34 609,57		12 632,73
7059	TVA sur marge	(97 952,12)		(80 980,41)
706	Prestations de services :			
7063	gestion d'immeuble pour tiers			
7064	rémunération de mandat	2 872,50		10 740,00
7068	Divers			
708	Produits des activités annexes			
7082-7083	Refacturation de frais engagés pour le compte des locataires	3 597,00		2 694,00
70891	Livraison chauffage	13 205,60		12 286,69
70885	Recettes diverses non soumises à TVA			1 375,00
70886	Recettes diverses soumises à TVA	741,88		8 193,98
7089	Rémunération sur prestations soumises à TVA	21 025,20		20 349,81
70883	Livraison à soi même			
71	Produits stockés		4 096 356,51	(2 021 538,09)
7133	Variation des en-cours de production de biens			
7135	Variation des stocks -Immeubles achevés			
7138	Variation des concessions des aménagements en-cours & concession	4 096 356,51		(2 021 538,09)
72	Production immobilisée			
7222	Immeubles de rapport (frais financiers et externes)			
721 Autres 722	Autres productions immobilisées			
74	Subventions d'exploitation			
781-782	Reprises sur amortissements et provisions		621 529,78	450 207,61
78151	Reprises sur provisions pour risques	141 919,10		101 497,70
78157	Reprises sur provisions pour gros entretien	469 301,00		294 077,49
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants (stock et clients)	10 309,68		54 632,42
791	Transferts de charges d'exploitation		2 084 712,37	1 836 044,03
791 (hors 791001-791002-791003)	Transferts de charges exploitations	1 580 263,37		1 326 909,03
791001-791002-791003	Transferts de charges salaires et charges sociales et fiscales RC	504 449,00		509 135,00
7583-7584	Autres produits	4 100,00	4 100,00	30 204,99
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
7586	Quotes-parts de concession sur aménagement			
	PRODUITS FINANCIERS.....		73 952,43	109 574,01
761	De participations			
762	D'autres immobilisations financières		1 424,99	1 351,88
7624	Prêts au personnel			
7628	Prêts acquéreurs			
7621	Revenus des titres immobilisés	1 424,99		1 351,88
763	D'autres créances			
768	Autres produits financiers	71 885,43	71 885,43	105 538,17
786	Reprises sur provisions			
796	Transfert de charges financières			
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	642,01	642,01	2 683,96
	PRODUITS EXCEPTIONNELS.....		234 069,00	294 096,56
771	Sur opérations de gestion	125 205,13	125 205,13	194 609,52
	Sur opérations en capital		108 863,87	99 487,04
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			1 800,00
777	Subvention d'investissement versée au résultat de l'exercice	108 863,87		96 459,69
778	Autres			1 227,35
787	Reprises sur provisions et dépréciations			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
	TOTAL DES PRODUITS.....	25 779 185,36	25 779 185,36	20 139 076,01
	Solde débiteur = perte			
	TOTAL GÉNÉRAL	25 779 185,36	25 779 185,36	20 139 076,01

III – Annexes au 31 décembre 2012

ANNEXE 1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En matière d'aménagement

Centre historique d'agglomération

L'année 2012 a vu en particulier la finalisation du dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du quartier Saint-Michel (rue des Faures/Quai des Salinières) avec l'identification de 465 logements classés de niveau 4 et 5 (échelle de 5) sur les 1058 logements de ce périmètre de restauration immobilière.

Cette intervention lourde verra l'enquête publique démarrer début 2013 pour une notification de travaux mi 2013.

Sur le périmètre Saint-Eloi, plus de 92 % des logements concernés par la D.U.P ont été traités (360 sur 393).

Enfin, sur le périmètre de restauration immobilière Sainte-Croix, les deux îlots Carpenteyre et Nérigean Sauvageau sont en phase d'études pour des travaux en 2013 (démolitions).

Au 31.12.2012, 2 092 logements avaient été rénovés soit 87 % des objectifs de 2014.

Le conseil programmatique a délivré plus de 435 conseils (2837 depuis 2002) et nous avons obtenu le conventionnement de 35 logements sociaux privés (395 depuis 2002) et 85 logements sociaux publics (292 depuis 2002).

Nous avons poursuivi notre communication au travers de conférences de presse, animations, mise en place de nouvelles plaquettes et la densification de nos relations avec les médias.

Sainte Eulalie

La concession d'aménagement en cours sur la commune de Sainte-Eulalie a fait l'objet d'une négociation complexe sur un besoin de financement complémentaire suite à la fixation des prix des logements par le juge de l'expropriation au-delà des estimations initiales – 2,9 M€ ont donc été nécessaires pour équilibrer le bilan, pris en compte par l'ANRU, le Conseil Général, le Conseil Régional et la commune.

Un besoin de ligne de trésorerie est en cours de négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour assurer la continuité dans l'attente de la mobilisation de ces subventions.

Les travaux d'aménagement des sites et voiries de liaisons sont en phase de réception.

Les premiers programmes de constructions neuves se livrent fin 2012 début 2013.

La Réole

InCité a rendu les études préopérationnelles dans le cadre du mandat d'études sur la requalification de son centre-ville qui lui a été confié par la Ville de La Réole. Elle porte sur l'étude des conditions d'attractivité du centre-ville pour une nouvelle population résidente et la définition d'un plan d'actions sur l'habitat dégradé du centre ancien.

Une réflexion complémentaire devrait s'engager en 2013 pour un montage financier multi partenarial permettant d'aboutir à une phase opérationnelle.

En matière de gestion locative et de construction

Dans le cadre de la gestion du Patrimoine, nous avons cette année 2012 mis en service les 32 logements du foyer Le Levain pour le compte de l'Association Habitats Jeunes Le Levain ;

De plus, nous avons lancé les travaux de 54 logements avec les 18 logements de la rue Saint James et les 32 logements de la résidence Jasminea au Grand Parc.

Différentes études se poursuivent sur des projets de logements sociaux publics issus notamment de la Convention Publique d'Aménagement (rue Saint James, rue Buhan, rue Dumercq, rue des Pontets notamment), ainsi que le concours d'architecture pour la reconstruction du centre commercial Counord et de 70 logements. Le lauréat sera retenu début 2013.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux règles édictées par le Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'évaluation de « l'estimation des résultats intermédiaires provisoires » de la convention d'aménagement de Bordeaux et de la concession d'aménagement de Sainte-Eulalie a été comme l'an passé calculée à partir des « prévisionnels réactualisés des derniers Comptes Rendus Annuels à la Collectivité » (CRAC), approuvés par ces dernières.

ELEMENTS RELATIFS AU BILAN ACTIF

1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 143 333 €

Les immobilisations incorporelles restant à amortir au 31-12-12 sont constituées principalement par :

- a) Des logiciels acquis, amortis selon la méthode linéaire sur une durée de trois ans :
(valeur nette comptable) 34 323 €
- b) Des acomptes versés au titre des derniers modules du progiciel
"Sned Global Software " non encore mis en service 29 209 €
- c) Des acomptes versés relatifs à une nouvelle opération Caudéran Tassigny,
en cours d'études actuellement 79 801 €

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les travaux effectués en 2012 se répartissent de la manière suivante :

CONSTRUCTIONS

Construction sur sol propre 2 624 017 €

Les accroissements de 2012 sont constituées par :

⇒ Immeuble "Foyer Le Levain"

La livraison de cette opération de réhabilitation qui a permis de créer un foyer pour jeunes travailleurs comprenant 32 logements individuels et différents locaux communs a eu lieu le 01/09/2012. Cet immeuble est composé essentiellement de T1 et T1bis.

Le coût immobilisé en 2012, hors terrain, s'élève à 2 616 323 €

Il se décompose de la façon suivante :

Composant structure (amortissement 50 ans)	1 774 714 €
Composant ascenseur (amortissement 15 ans)	30 780 €
Composant menuiserie extérieur (amortissement 25 ans)	204 788 €
Composant ravalement (amortissement 15 ans)	166 958 €
Composant chauffage collectif (amortissement 25 ans).....	116 477 €
Composant plomberie (amortissement 20 ans)	168 511 €
Composant électricité (amortissement 25 ans)	154 095 €

⇒ Résidence Balguerie

Un remplacement d'un portail métallique a été effectué pour cette opération. Les travaux ont été réceptionnés le 24/07/2012, l'enregistrement en composant "Menuiseries extérieures" a été effectué en fin d'année.

Ce dernier sera amorti sur une durée de 25 ans 7 693 €

Construction sur sol d'autrui 2 486 450 €

Composant « Menuiseries Extérieures »

(Amortissement sur 25 ans)

⇒ Résidence Grand Parc 672

Un remplacement des menuiseries extérieures a été effectué en 2012 dans les bâtiments A, B, C, D, E et F. Ce remplacement vient en complément des menuiseries déjà changées en 2005. Les travaux ont été réceptionnés le 20/12/2012.

Le coût total des travaux immobilisés à ce titre est de 686 403 €

Une réfection des halls et des cages d'escaliers a été également effectuée en 2012 dans les bâtiments A, B, C, D, E et F de cette résidence. Les travaux ont été réceptionnés le 20/06/2012.

Le montant passé en composant « Menuiseries Extérieures » s'élève à 848 588 €

Composant « Etanchéité »

(Amortissement sur 15 ans)

⇒ Résidence Labarde

Des travaux de réfection de l'étanchéité terrasse ont été entrepris en 2012.

Le coût total des travaux immobilisés à ce titre est de 95 017 €

Ils seront amortis sur 15 ans.

⇒ Résidence Grand Parc 329

Pareillement pour l'opération GP 329, l'étanchéité de la terrasse du bâtiment U de cette résidence a été achevée en 2012.

Le coût total des travaux immobilisés à ce titre est de 55 424 €

Ils seront amortis sur 15 ans.

Composant « Plomberie Sanitaire »

(Amortissement sur 20 ans)

InCité procède au remplacement des appareils sanitaires lors des départs de locataires dans les opérations locatives.

L'investissement en 2012 effectué dans les résidences ci-dessous s'élève à 58 262 €

Château d'Eau 8 632 €
Grand Parc 672 49 630 €

Composant « Aménagement Intérieur »

VENTILATION

(Amortissement sur 50 ans)

⇒ **Résidence Grand Parc 672**

La mécanisation de la ventilation a été effectuée en 2012 dans les bâtiments A, B, C, D, E et F conjointement au remplacement des menuiseries.

Les travaux ont été réceptionnés le 20/12/2012, pour un coût total de 666 638 €

IMMEUBLE AFFECTE AUX OPERATIONS PROFESSIONNELLES

(Amortissement sur 25 ans)

⇒ **Centre Commercial Europe**

Un ancien local poissonnerie a été réaménagé afin d'accueillir un pressing.

Les travaux ont été réceptionnés le 30/03/2012.

L'investissement de ce réaménagement a été de 61 426 €

Ajout d'un nouveau volet roulant pour le local du dentiste.

Les travaux ont été réceptionnés le 11/10/2012.

Le coût de ces travaux ont été de 14 693 €

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS..... 1 467 224 €

Les immobilisations en cours à fin 2012 sont les suivantes :

Honoraires et travaux résidence Jasminéa 693 160 €
Honoraires et études diverses Ilot Counord 1 199 €
Honoraires et études diverses 26 rue Buhan 10 107 €
Bâti ancien, études, honoraires et travaux Rue Saint-James 296 605 €
Honoraires et études diverses 19 rue des Pontets 50 425 €
Honoraires et études diverses 3 rue Dumercq 14 300 €
Travaux en cours rénovation Hall Saint-Louis 2 761 €
Travaux en cours Rénovation Halls Saint-Marc 2 762 €
Travaux en cours bureaux 1^{er} étage Arc en Ciel 395 905 €

1 467 224 €

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES2 608 325 €

PLACEMENTS 1 709 435 €

Le portefeuille financier est constitué par :

1) Des souscriptions de parts sociales de	81 435 €
2) Des titres immobilisés	
* Bons à Moyen Terme	1 628 000 €
	<hr/>
	1 709 435 €

DEPOT DE GARANTIE898 890 €

Il s'agit principalement :

- 1) De dépôts de garantie bancaire.....884 136 €
(Dossiers de consignation dans le cadre d'acquisitions
d'immeubles pour l'opération du centre historique de Bordeaux
et pour la concession de Sainte-Eulalie)
- 2) Des dépôts de garantie versés pour des locations..... 14 754 €
de locaux pour ces deux opérations.

* CPA BORDEAUX	224 173 €
222 390 €	
1 782 €	
* CPA SAINTE EULALIE	674 718 €
661 746 €	
12 972 €	<hr/>
	898 890 €

5 STOCKS27 264 768 €

Les stocks au 31/12/12 soit 27 264 768 € sont constitués par :

TERRAIN A AMENAGER 0 €

Un terrain d'une superficie totale de 91 a 89 ca situé sur la commune de Mérignac pour un montant de..... 142 774 €
Il appartient à InCité depuis l'absorption de la SAEMICO en 1996.

DEPRECIATION DES TERRAINS - 142 774 €

Une dépréciation pour ce terrain a été constituée en 2006.
Elle est maintenue en 2012.

**ENCOURS DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT
DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX.....22 910 427 €**

Les encours de la convention d'aménagement correspondent
à la différence entre

* les acquisitions et dépenses diverses	58 316 688 €
* les produits	- 26 521 883 €
* la participation versée par les collectivités	-16 593 408 €
* neutralisation du résultat provisoire intermédiaire.....	7 709 030 €

-35 406 261 €

enregistrés depuis l'origine dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement signée en juillet 2002 avec la Ville de Bordeaux.

Les dépenses engagées depuis l'origine comprennent :

Des frais d'études HT	970 159 €
Des acquisitions d'immeubles (exo de TVA)	32 787 847 €
Des frais d'acquisitions (provisions notaires) (HT)	920 072 €
Des indemnités d'éviction (HT)	477 559 €
Des acquisitions fonds de commerce (HT)	147 000 €
Des frais divers sur les immeubles(HT)	8 232 339 €
(Travaux & gestions)	
Des frais financiers (hors TVA)	2 558 208 €
Des frais d'assurances.....	146 673 €
Des frais de gestion de logements	295 179 €
Des frais de communication	257 718 €
Des frais liés au local (rue des Faures) (HT)	125 390 €
Des impôts et taxes	1 346 616 €
Des frais d'actions d'insertion et divers (HT)	357 325 €
De gestion locative	521 764 €
Pertes sur locataires	56 880 €
Dot dépréciations créances douteuses.....	69 572 €
La TVA sur l'opération (partie non déductible soit 39,93%)	547 445 €
TVA sur Transfert d'opération	0 €
La rémunération d'InCité (hors TVA)	8 498 940 €
TOTAL DEPENSES AU 31/12/2012.....	58 316 688 €

Les produits HT de l'opération, réalisés depuis l'origine comprennent :

Ventes d'AST	241 041 €
Ventes d'Immeubles	20 816 096 €
Gestion temporaire (loyers et charges)	2 735 358 €
Subventions diverses.....	1 865 978 €
Produits divers	488 991 €
Plus-value financière & produits financiers.....	797 860 €
Reprise sur provision	59 608 €
TVA sur marges.....	-483 048 €
TOTAL PRODUITS AU 31/12/2012	26 521 883 €

La participation versée des collectivités au 31/12/12 est de 16 593 408 €

En fonction d'une part, des dépenses et produits réels enregistrés au 31/12/2012 respectivement 58 317 K€ & 26 522 K€ et d'autre part, des éléments prévisionnels contenus dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvé par cette dernière, à savoir le CRAC 2011 (dépenses prévisionnelles 71 271 K€ et produits prévisionnels hors participation 54 387 454 K€),

la participation versée d'avance par la collectivité s'élèverait à 7 709 K€.

**ENCOURS DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
DE SAINTE EULALIE SIGNEE LE 12/01/2006** **4 354 342 €**

Les encours de la convention d'aménagement correspondent à la différence entre

* les acquisitions et dépenses diverses.....	14 231 066 €
* les produits	-9 091 788 €
* la participation versée par les collectivités	-1 004 738 €
* neutralisation du résultat provisoire intermédiaire.....	219 802 €
	-9 876 724 €

Les dépenses engagées depuis l'origine comprennent :

Des frais d'études HT	282 118 €
Des acquisitions d'immeubles (exo de TVA)	6 513 344 €
Des frais d'acquisitions (provisions notaires) (HT)	409 753 €
Des frais et travaux divers sur immeubles (HT)	4 278 608 €
Des frais financiers (hors TVA)	415 320 €
Des frais d'assurances.....	15 850 €
Des impôts et taxes	250 560 €
Des frais divers (HT).....	125 356 €
De gestion locatives (HT)	707 511 €
De frais de communication (HT)	2 013 €
Pertes sur locataires	20 695 €
La rémunération d'InCité (hors TVA).....	1 165 737 €
De dépréciation des créances clients	44 203 €
TOTAL DEPENSES AU 31/12/2012.....	14 231 066 €

Les produits HT de l'opération, réalisés depuis l'origine comprennent :

Ventes de Terrains aménagés	1 975 022,29 €
Gestion temporaire (loyers et charges)	505 645 €
Subventions diverses.....	6 686 184 €
Autres produits	201 €
Plus-value financière & produits financiers.....	4 519 €
Reprise sur provision	15 466 €
TVA sur marges	- 95 248 €
TOTAL PRODUITS AU 31/12/2012	9 091 788 €

La participation versée des collectivités au 31/12/12 est de 1 004 738 €.

En fonction d'une part, des dépenses et produits réels enregistrés au 31/12/2012 respectivement 14 231 K€ & 9 092 K€ et d'autre part, des éléments prévisionnels contenus dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvé par cette dernière, à savoir le CRAC 2011 (dépenses prévisionnelles 28 005 K€ et produits prévisionnels hors participation 26 776 K€),

la participation versée d'avance par la collectivité s'élèverait à 219 K€.

6 CREANCES

CREANCES D'EXPLOITATIONS

Les créances figurent au bilan pour les valeurs nominales.

Des provisions pour créances douteuses ont été systématiquement pratiquées pour :

- **les locataires « congés »** partis avec une dette supérieure à 100 €

La provision varie de 50 à 100 % de la dette en fonction de l'analyse individuelle des comptes locataires débiteurs. A titre d'information complémentaire, les dettes inférieures à 100 €, pour les locataires partis, ont été soldées directement en perte.

- **les locataires « présents »**, qui font l'objet d'une poursuite judiciaire ou extrajudiciaire (sauf si les engagements pris ou les procédures s'exécutent strictement).

7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS 163 696 €

Les valeurs mobilières sont composées de SICAV et FCP.

8 DISPONIBILITES

Dans les disponibilités dont le montant total s'élève à 1 732 281 € figurent au 31/12/2012 des placements sur des comptes à terme ainsi que des fonds déposés sur des livrets "B" pour un montant de 877 658 € répartis de la façon suivante :

* Compte à terme InCité	604 800 €
* Livret "B" InCité	221 670 €
* Compte à terme CPA Bordeaux.....	50 000 €
* Livret "B" CPA Bordeaux.....	1 188 €
	<hr/>
	877 658 €

ELEMENTS RELATIFS AU BILAN PASSIF

1 CAPITAUX PROPRES

Analyse de la variation des capitaux propres

Nature	Début d'exercice 2012	Variation	Fin d'exercice 2012
CAPITAL (6500 actions * 36€)	234 000 €		234 000 €
PRIME DE FUSION	1 803 €		1 803 €
RESERVE LEGALE	23 400 €		23 400 €
RESERVE STATUTAIRE	6 773 605 €		6 773 605 €
AUTRES RESERVES	3 795 101 €	358 177 €	4 153 278 €
	10 827 909 €	358 177 €	11 186 086 €

Conformément à la 2^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2012, le report à nouveau à fin 2011 soit 358 177 € a été affecté au compte "autres réserves".

2 PROVISIONS

2.1 - Provisions pour risques

Les provisions pour litiges, risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs ; elles sont évaluées en tenant compte du risque maximal pesant sur l'entreprise, en intégrant les éléments connus jusqu'à la date d'arrêté des comptes et en appliquant le principe de prudence.

A fin 2012, la provision existante concerne le litige ancien de l'opération de contrat de promotion immobilière " rue des Portanets".

Dans le cadre du contrat de promotion immobilière (CPI les Portes des Portanets), un litige pour non règlement d'une situation nous oppose à la Société Civile La Foncière. Une provision pour risque, à hauteur de la totalité du montant contesté, soit 59 373€ avait été constatée en 2005.

Elle avait été maintenue en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 en attente du jugement définitif.

Par jugement du 05/02/2010, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a fait droit à l'argumentation développée par la Société Foncière et a condamné InCité solidairement avec la société d'architecture.

InCité avait interjeté appel de ce jugement ; la cour d'appel s'est prononcée le 04/06/2012. La décision bien que partiellement satisfaisante prévoit néanmoins une récupération financière auprès de la société "Act Architecture" dont la responsabilité a également été retenue. Le recouvrement était toujours en cours en fin d'année, la provision a donc été maintenue pour 2012.

2.2 - Provisions pour gros entretien

La provision pour gros entretien figurant au bilan est calculée en retranchant du solde de l'année précédente les reprises de l'exercice et en ajoutant la dotation de l'exercice.

Les reprises portent à la fois sur les dépenses effectuées (coût provisoire supérieur au coût réel) et sur les dépenses à annuler.

La dotation de l'exercice est déterminée en concertation avec le service technique en fonction d'un plan de travaux à entreprendre détaillé sur cinq ans.

(*) L'estimation du montant des travaux est faite sur la base de devis demandés aux fournisseurs, soit à partir d'une estimation effectuée par le service technique basée sur des tarifs connus réactualisés.

2.3 - Provision pour abondement..... 154 802 €

Consécutivement à l'accord d'intéressement du 26 mai 2011,

la provision pour abondement au plan d'épargne d'entreprise

s'élève pour 2012 à..... 121 893 €

La provision du forfait social sur abondement soit (20%)

s'élève à..... 24 379 €

La provision de la taxe sur les salaires sur l'abondement

s'élève à..... 8 530 €

154 802 €

2.4 - Provision pour médailles du travail

Dans le cadre des règles sur le passif, il est depuis 2004 obligatoire d'enregistrer une provision pour "médaille du travail" correspondant aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise.

Au 31/12/2012, elle s'élève à 34 451 €.

3 DETTES FINANCIERES

3.1 - EMPRUNTS

La situation des emprunts au 31/12/2012 se présente de la façon suivante :

	Restant dû au 01/01/2012	Réalisations 2012	Remboursements 2012	Restant dû au 31/12/2012
Siège Victor Hugo	1 974 927 €	0 €	131 735 €	1 843 192 €
Activité bailleur	21 190 162 €	2 711 006 €	1 133 157 €	22 768 011 €
CPA Bordeaux	11 500 000 €	0 €	0 €	11 500 000 €
CPA Sainte- Eulalie	3 156 289 €	0 €	423 518 €	2 732 771 €
	37 821 378 €	2 711 006 €	1 688 409 €	38 843 975 €

Les réalisations 2012 concernent exclusivement l'activité Bailleur :

Des emprunts ont été souscrits en 2012 pour financer :

a) Les travaux des deux opérations suivantes :

* Aménagement des bureaux du 1 ^{er} étage de la résidence Arc en Ciel.....	400 000,00 €
* Remplacement des menuiseries et mécanisation de la ventilation des bâtiments A, B, C, D, E et F du Grand Parc 672	1 000 000,00 €
* Réfection des halls et des cages d'escaliers des bâtiments A, B, C, D, E et F du Grand Parc 672.....	500 000,00 €

b) Une construction rénovation :

4 emprunts ont été souscrits pour la réhabilitation d'un foyer jeunes travailleurs "Le Levain" auprès des organismes CDC, Astria et Cilso	<u>811 006,00 €</u>
	2 711 006,00 €

3.2 - AUTORISATIONS DE DECOUVERT

Quatre conventions de découvert ont été signées pour le fonctionnement de l'opération CPA Bordeaux auprès de deux banques.

Le montant s'élève au 31/12/2012 à 4 337 966,00 €

Une convention de découvert a été signée pour le fonctionnement de l'opération Sainte-Eulalie.

Le montant s'élève au 31/12/2012 à 767 366,80 €

5 105 333,00 €

ELEMENTS RELATIFS AU RESULTAT

Les charges de l'année 2012 des deux opérations spécifiques d'aménagement, soit :

- convention publique d'aménagement du centre Historique de Bordeaux
- concession d'aménagement de Sainte Eulalie

sont toutes enregistrées sous le radical " 605-5 " de façon à les isoler des autres charges de l'exploitation d'InCité.

Elles s'élèvent respectivement à 5 971 615 € & 5 919 399 € et ont donc été enregistrées au débit de ces comptes par le crédit de "variation d'encours 713 880" afin d'assurer la neutralité au niveau du résultat d'InCité.

Les recettes 2012 pour ces deux opérations d'aménagement sont également comptabilisés dans des comptes spécifiques dont le radical est "705-5".

Elles s'élèvent pour:

Le centre historique Bordeaux à.....	3 418 753 €
L'opération Sainte-Eulalie à	<u>4 375 905 €</u>
	7 794 658 €

La neutralisation au niveau du résultat a été obtenue par un enregistrement pour le même montant au débit du compte "713 895". La contrepartie étant le compte de bilan 389100.

Il est rappelé que les montants figurant au bilan en « encours d'aménagement » correspondent aux diverses charges et produits enregistrés depuis l'origine de l'opération.

Les encours de la convention du centre Historique de Bordeaux s'élèvent à.....	22 910 427 €
Les encours de la concession de Sainte Eulalie s'élèvent à	<u>4 354 342 €</u>
	27 264 768 €

ANNEXE 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE 2012

	VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS CREATIONS APPORTS & VRT DE POSTE A POSTE	TRANSFERTS D' OPERATION A OPERATION	DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS EN FIN D'EXERCICE	VALEUR D'ORIGINE AVANT REEVALUATION
				PAR VIREMENT DE POSTE A POSTE	CESSIONS MISES HORS SERVICES REMB DES PRETS	TRANSFERTS D' OPERATION A OPERATION		
INCORPORELLES								
- FRAIS D'ETABLISSEMENT	4 740	-	-	-	-	-	4 740	-
- LOGICIEL	353 114	21 845	-	-	-	-	374 759	-
- LICENCE MARQUE	-	-	-	-	-	-	-	-
- AVANCES IMM INCORP EN COURS	29 209	70 801	-	-	-	-	109 010	-
TOTAL I	387 063	101 446	-	-	-	-	488 509	-
CORPORELLES								
TERRAIN	2 261 001	4 200	-	-	-	-	2 265 201	-
CONSTRUCTIONS								
- SUR SOL PROPRE								
cpté 213110 -structures	18 883 367	1 805 494	-	-	-	-	20 688 861	-
cpté 213120 -menuiseries extérieures	1 183 225	212 482	-	-	3 392	-	1 392 315	-
cpté 213130 -chauffage collectif	140 693	116 477	-	-	-	-	257 170	-
cpté 213140 -chauffage individuel	682 874	-	-	-	-	-	682 874	-
cpté 213150 -étanchéité	58 762	-	-	-	-	-	58 762	-
cpté 213160 -ravalement	472 185	166 958	-	-	-	-	639 143	-
cpté 213180 -aménagement intérieur	41 067	188 511	-	-	-	-	210 378	-
cpté 213190 -aménagement intérieur divers	111 174	154 066	-	-	-	-	265 269	-
	21 574 147	2 624 017	-	-	3 392	-	24 194 772	-
cpté 213170 -imm Cours Victor Hugo	3 125 266	-	-	-	-	-	3 125 266	-
cpté 213800 -imm affect aux opérations profess	135 919	-	-	-	-	-	135 919	-
- SUR SOL D'AUTRUI								
cpté 214110 -structures	12 753 281	-	-	-	-	-	12 753 281	-
cpté 214120 -menuiseries extérieures	3 097 179	1 534 991	-	-	-	-	4 632 170	-
cpté 214130 -chauffage collectif	245 022	-	-	-	-	-	245 022	-
cpté 214140 -chauffage individuel	255 558	-	-	-	-	-	255 558	-
cpté 214150 -étanchéité	298 379	150 441	-	-	-	-	438 820	-
cpté 214160 -ravalement	920 494	-	-	-	-	-	920 494	-
cpté 214180 -plombersie sanitaires	579 518	58 262	-	-	-	-	637 780	-
cpté 214190 -aménagement intérieur portes blindées	627 712	-	-	-	-	-	627 712	-
cpté 214190 -aménagement intérieur ventilation	153 028	666 638	-	-	-	-	819 666	-
cpté 214190 -aménagement intérieur colonnes montantes	112 785	-	-	-	-	-	112 785	-
cpté 214190 -aménagement intérieur électroité	222 102	-	-	-	-	-	222 102	-
cpté 214190 -aménagement intérieur logt handicapé	239 689	-	-	-	-	-	239 689	-
cpté 214200 -vid	541 075	-	-	-	-	-	541 075	-
cpté 214800 -immeubles affectés aux opérations professionnelles	7 053 977	78 118	-	83 848	-	-	7 048 447	-
cpté 214510 -Bat administratif GP 329	47 879	-	-	-	-	-	47 879	-
	27 135 678	2 480 450	-	83 848	-	-	29 538 480	-
INST AGENC AMEN DES CONSTRUCTIONS								
cpté 213650 - SUR SOL PROPRE	100 831	-	-	-	-	-	100 831	-
cpté 214350 - SUR SOL D'AUTRUI	678 696	-	-	-	-	-	678 696	-
cpté 214320 - TRAVAUX AMELIORATION IMM	2 752 587	-	-	-	-	-	2 752 587	-
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIELS	12 813	-	-	-	-	-	12 813	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
- INSTALLATIONS GENERALES								
- AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DIVERS	60 602	-	-	-	-	-	60 602	-
- MATERIEL DE TRANSPORT AUTOMOBILE	11 804	-	-	-	-	-	11 804	-
- MATERIEL DE TRANSPORT DIVERS	2 438	-	-	-	-	-	2 438	-
- MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	183 595	32 006	-	-	24 428	-	171 173	-
- MOBILIER	138 316	-	-	-	-	-	138 316	-
- MECENAT	4 675	10 909	-	-	-	-	15 584	-
Cpté 231000 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 494 954	2 193 427	-	2 622 585	-	-	1 085 795	-
Cpté 232000 TRAVAUX AMELIORATION EN COURS	-	-	-	-	-	-	-	-
Cpté 238000 AVANCES IMM CORP EN COURS	630 171	2 289 883	-	2 518 727	-	-	401 427	-
TOTAL II	60 283 493	9 640 092	-	5 224 061	27 820	-	64 671 705	-
FINANCIERES								
PARTS SOCIALES	56 425	25 010	-	-	-	-	81 435	-
TITRES IMMOBILISES	1 784 000	-	-	-	156 000	-	1 628 000	-
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	689 413	857 545	-	-	428 068	-	898 890	-
- PRET & AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL III	2 509 838	882 555	-	-	584 068	-	2 608 325	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	63 180 394	10 424 093	-	5 224 061	611 888	-	67 768 538	-

ANNEXE 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS 2012

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE				DIMINUTIONS		MONTANT DES AMORTISSEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE
		AMORTISSEMENTS DOTATION	TRANSFERTS DES AMORTISSEMENTS DE COMPTE A COMPTE	AMORT EXCEPT	TOTAL	TRANSFERTS DES AMORTISSEMENTS DE COMPTE A COMPTE	AMORTISSEMENTS AFFERENTS AUX ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF	
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
- FRAIS D'ETABLISSEMENT	4 740	-	-	-	-	-	-	4 740
- LOGICIEL	321 782	18 654	-	-	18 654	-	-	340 436
- AVANCES IMM INCORP EN COURS								
	326 522	18 654	-	-	18 654	-	-	345 176
CONSTRUCTIONS								
- SUR SOL PROPRE								
-structures	7 541 175	391 994	-	-	391 994	-	-	7 933 169
-menusenes exténeurs	435 314	61 791	-	-	61 791	-	1 814	495 290
-chauffage collectif	93 188	4 182	-	-	4 182	-	-	97 370
-chauffage individuel	389 502	26 753	-	-	26 753	-	-	416 255
-étanchéité	42 840	1 689	-	-	1 689	-	-	44 529
-ravalement	338 316	16 967	-	-	16 967	-	-	355 283
-aménagement inténeur	18 168	12 454	-	-	12 454	-	-	30 622
	8 858 503	515 830	-	-	515 830	-	1 814	9 372 519
-imm Cours Victor Hugo	734 528	115 926	-	-	115 926	-	-	850 454
-imm affect op profess	5 437	5 437	-	-	5 437	-	-	10 874
- SUR SOL D'AUTRUI								
-structures	7 587 307	110 423	-	-	110 423	-	-	7 697 730
-menusenes exténeurs	596 955	139 881	-	-	139 881	-	-	736 836
-chauffage collectif	245 022	-	-	-	-	-	-	245 022
-chauffage individuel	52 554	17 037	-	-	17 037	-	-	69 591
-étanchéité	112 223	13 718	-	-	13 718	-	-	125 941
-ravalement	325 753	55 120	-	-	55 120	-	-	380 873
-plombers sanitaire	77 005	30 102	-	-	30 102	-	-	107 107
-aménagement inténeur portes blindées	73 840	20 924	-	-	20 924	-	-	94 764
-aménagement inténeur ventilation	12 153	3 499	-	-	3 499	-	-	15 652
-aménagement inténeur colonnes montantes	12 063	4 511	-	-	4 511	-	-	16 574
-aménagement inténeur électricité	17 768	8 884	-	-	8 884	-	-	26 652
-aménagement inténeur logi handicapé	12 329	15 979	-	-	15 979	-	-	28 308
-vrd	44 225	18 036	-	-	18 036	-	-	62 261
-immeubles affectés aux opérations professionnelles	2 620 008	346 077	-	-	346 077	-	-	2 966 085
-imm affectés aux op prof en cours		1 319	-	-	1 319	-	-	1 319
-bal administratif GP 329	17 831	3 192	-	-	3 192	-	-	21 023
	11 807 036	788 703	-	-	788 703	-	-	12 595 739
INST AGENC AMEN DES CONSTRUCTIONS								
- SUR SOL PROPRE	99 395	756	-	-	756	-	-	100 151
- SUR SOL D'AUTRUI	677 956	739	-	-	739	-	-	678 695
- TRAVAUX AMELIORATION IMM	2 327 413	87 492	-	-	87 492	-	-	2 414 905
	24 510 268	1 514 884	-	-	1 514 884	-	1 814	26 023 337
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIELS	12 813	-	-	-	-	-	-	12 813
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	60 602	-	-	-	-	-	-	60 602
- MATERIEL DE TRANSPORT AUTOMOBILE	6 890	2 361	-	-	2 361	-	-	9 211
- MATERIEL DE TRANSPORT	2 438	-	-	-	-	-	-	2 438
- MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	149 748	12 747	-	-	12 747	-	24 428	138 067
- MOBILIER	103 606	7 930	-	-	7 930	-	-	111 536
	323 244	23 038	-	-	23 038	-	24 428	321 854
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	25 172 847	1 558 575	-	-	1 558 575	-	26 242	26 703 180
CHARGES A REPARTIR	MONTANT NET AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS TRANSFERT +			TOTAL	ANNULATION AFFERENTE AUX SOLDES DES EMPRUNTS (686830)	DOTATION DE L'EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS (686830)	MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE
INTERETS COMPENSATEURS	-	-	-	-	-	-	-	-
STOCK INT COMP AU 31/12/93 (481 310)	335 711	-	-	-	-	-	60 990	274 721
INT COMP A PARTIR DU 01/01/94 (481 330)	335 711	-	-	-	-	-	60 990	274 721

ANNEXE 4

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 2012

1 - INCITE

NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATION DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS PAR VRT DE CPTE	DIMINUTIONS UTILISATIONS & REPRISES DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS PAR VRT DE CPTE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
PROVISIONS	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	59 373	0	0	0	0	59 373
	PROVISIONS POUR ABONNEMENT ET FORFAIT SOCIAL ET TAXES SUR SALAIRES SUR PROVISION ABONNEMENT	140 313	154 802	0	140 313	0	154 802
	PROVISIONS POUR MEDAILLE DU TRAVAIL	29 764	6 293	0	1 606	0	34 451
	PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN	506 045	197 756	0	469 301	0	234 500
	TOTAL I	735 495	358 852	0	611 220	0	483 127
DEPRECIATIONS	DEPRECIATIONS SUR COMPTES STOCKS & EN COURS	142 774	0	0	0	0	142 774
	DEPRECIATIONS SUR COMPTES CLIENTS & DEBITEURS DIVERS LOCATAIRES SECTEUR LOCATIF	79 776	70 901	0	10 310	0	140 367
	TOTAL II	222 550	70 901	0	10 310	0	283 142
TOTAL GENERAL (I + II)		958 045	429 753	0	621 530	0	766 269
DONT DOTATIONS & REPRISES			429 753		621 530		
			-		-		
			-		-		

2 - C P A CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX ET ST EULALIE

NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATION DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS PAR VRT DE CPTE	DIMINUTIONS & REPRISES DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS PAR VRT DE CPTE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
DEPRECIATIONS	DEPRECIATIONS DIVERS LOCATAIRES	22 742	2 550	0	19 144	0	6 148
	* CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX * ST EULALIE	23 557	20 646	0	15 466	0	28 737
	DEPRECIATIONS TIERS DIVERS	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		46 299	23 196	0	34 610	0	34 885
DONT DOTATIONS & REPRISES			23 196		34 610		
			-		-		
			-		-		

ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	dont à 1 an au plus	dont à plus d'1 an
ACTIF CIRCULANT			
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	818 673	818 673	
AUTRES CREANCES	4 704 257	4 704 257	
TOTAL GENERAL	5 522 929	5 522 929	0

DETTES	Montant brut	dont à 1 an au plus	dont à plus d'1 an & 5 ans au plus	dont à + de 5 ans
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES & COMPTES RATTACHES	45 080 999	17 382 168	10 137 727	17 561 105
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	2 217 616	2 210 587	7 029	0
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	308 856	308 856	0	0
DETTES FISCALES ET SOCIALES & COMPTES RATTACHES	1 948 780	1 948 780	0	0
AUTRES DETTES & COMPTES RATTACHES	1 437 347	1 368 117	69 230	0
TOTAL GENERAL	50 993 598	23 218 508	10 213 985	17 561 105

COMMENTAIRES

Les" EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES "SONT CONSTITUES PAR :

Les emprunts		38 843 975
Emprunts INCITE	24 611 204	
Emprunts CPA BORDEAUX	11 500 000	
Emprunt Concession STE Eulalie	<u>2 732 771</u>	
	38 843 975	
Les dépôts de garantie versés par les locataires:		629 547
Les intérêts courus et non échus au 31/12/2012		502 144
Compte banque créditeur (découvert autorisé de l'opération CPA BX)		5 105 333
		<u>45 080 999</u>

ANNEXE 6/1 : Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Nature des éléments d'actif circulant	Montant au bilan de l'exercice 2012	Evaluation au dernier cours 2012
C.D.N, F.C.P et SICAV « INCITE »	163 696 €	389 779 €
C.D.N ,F.C.P et SICAV « Opérations d'aménagement »	0 €	0 €
TOTAL	163 696 €	389 779 €

ANNEXE 6/2 : Produits à recevoir

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice 2012	Montant au bilan de l'exercice 2011
Produits à recevoir :		
Créances clients et comptes rattachés	420 €	375 €
Autres créances :		
- sécurité sociale et organismes sociaux	8 079 €	6 314 €
- élat	0 €	0 €
- remboursements assurances	0 €	0 €
- créances diverses	181 865 €	809 €
Produits financiers "Interets courus à recevoir"	3 769 €	8 499 €
TOTAL	194 132 €	15 998 €

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice	Montant au bilan de l'exercice -1
Charges à payer :		
Emprunts et dettes financières diverses		
- Intérêts courus sur emprunts	502 144 €	573 344 €
- Intérêts courus sur concours bancaires	8 449 €	10 730 €
Dettes fournisseurs exploitation	222 101 €	49 028 €
Dettes fiscales et sociales :	495 344 €	445 814 €
Autres dettes diverses	35 145 €	38 876 €
TOTAL	1 263 182 €	1 117 791 €

ANNEXE 6/4

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice	Montant au bilan de l'exercice -1
Charges constatées d'avance :		
Charges exploitations	175 743 €	172 995 €
Produits constatés d'avance :		
Produits d'exploitations	17 563 €	16 957 €

ANNEXE 6/5

Les charges à répartir sur plusieurs exercices inscrites au bilan 2012 pour un montant de 274 720€ correspondent aux intérêts compensateurs afférents aux prêts locatifs aidés, comptabilisés au compte : 481 330 « intérêts compensateurs à partir du 01.01.1994 »

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi n° 94 -624 du 21 07 1994 la société a crédité le compte 481330 pour un montant de 60 990 € par le débit du compte 686 830 "dotations aux amortissements "pour la fraction des intérêts compensateurs incluse dans l'annuité.

	MONTANT	
	année	2012
A) ACTIVITÉ BAILLEUR SOCIAL		
1) LOCATION		10 771 805 €
Loyers logements et annexes	7 241 023 €	
loyers "appartements" non conventionnés	4 975 912 €	
loyers "appartements" conventionnés	2 224 930 €	
loyers "appartements" inclus dans baux commerciaux	40 180 €	
Loyers "commerciaux" hors TVA	218 693 €	
Loyers "commerciaux" soumis à TVA	391 097 €	
Autres Loyers Sans TVA - Le Levain	9 604 €	
Surloyer	26 456 €	
Réfacturation de frais engagés pour le compte de locataires	3 597 €	
Récupération charges locatives	2 881 336 €	
2) ACTIVITÉ LIVRAISON CHAUFFAGE		34 231 €
Prestation chauffage	13 206 €	
Rémunération chauffage	21 025 €	
3) DIVERS		60 900 €
Location Panneaux d'affichage	8 515 €	
Location emplacement antenne relais	10 097 €	
Loyer Mise à disposition "chaufferie grand parc"	41 546 €	
Facturations diverses	742 €	
TOTAL ACTIVITÉ BAILLEUR SOCIAL		10 866 935 €
B) ACTIVITÉ MANDAT		
Prestation d'étude	2 873 €	
TOTAL ACTIVITÉ MANDAT		2 873 €
C) ACTIVITÉ AMENAGEUR		
1) ACTIVITÉ CPA CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX		3 418 752 €
Loyers logements CPA	324 318 €	
Récupération charges locatives CPA	18 618 €	
Vente AST CPA	0 €	
Vente logements CPA	1 441 211 €	
Vente Locaux commerciaux	70 000 €	
Vente Parkings CPA	44 722 €	
Subvention CPA	140 542 €	
Recettes diverses	40 474 €	
Participation Ville de BX & CUB	1 290 000 €	
Plus value s/titre & produits financiers CPA	32 427 €	
Reprise s/amort.&prov CPA	19 144 €	
TVA sur marges	-2 704 €	
	3 418 752 €	
2) ACTIVITÉ CONCESSION STE EULALIE		4 375 905 €
Loyers logements CPA	135 968 €	
Récupération charges locatives CPA	17 122 €	
Ventes Terrains aménagés et droits à construire	1 081 233 €	
Subvention	2 215 172 €	
Recettes diverses	0 €	
Participations Collectivités	1 004 738 €	
Produits financiers	1 454 €	
Plus value nettes cessions val. Mobil	0 €	
Reprise s/amort.&prov CPA	15 466 €	
TVA sur marges	-95 248 €	
	4 375 905 €	
TOTAL ACTIVITÉ CPA AMENAGEMENT		7 794 657 €
TOTAL PRODUITS ACTIVITÉS		18 664 465 €

A) Détermination du résultat fiscal 2012

	N 2012		N-1 2011
Résultat comptable INCITE	288 045		358 177
exclusion des opérations locatives conventionnées secteur exonéré d'IS (secteur déficitaire en 2012)	- 206 031	+	261 494
Résultat comptable soumis à l'impôt sur les sociétés	504 076		639 671
Réintégrations fiscales			
Charges non déductibles			
Loyers véhicule non déductible	+	0	1 747
Taxes non déductibles			
Sur véhicule	+	0	2 230
Contribution sociale de solidarité des sociétés	+	9 096	9 085
Provisions non déductibles en 2012			
Abonnement de l'activité relative à l'IS	+	141 453	132 006
Impôt sur les sociétés			
IS 2012 estimation	+	266 606	349 099
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	+	32 396	12 603
Mécénat "dons" (cpte 623860)	+	12 000	
Déductions fiscales			
Charges antérieurement taxées à déduire en 2012			
Contribution sociale de solidarité des sociétés	-	9 085	8 879
Provisions antérieurement taxées à déduire en 2012			
Abonnement de l'activité relative à l'IS	-	132 006	90 466
1/5 Mécénat "œuvre d'art" (valeur immobilisée 15 584 €)	-	3 117	
⇒ résultat fiscal 2012	821 418		1 047 298
⇒ I. S 2012 (33,33%)	273 806		349 099
Crédit d'impôt Mécénat "dons" 60 % / 12 000€	7 200		0
⇒ NET I. S 2012	266 606		349 099

B) Ventilation de l'impôt

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et la partie imputable aux autres éléments

	RESULTAT COMPTABLE INCITE	RESULTAT COMPTABLE SECTEUR EXO	RESULTAT COMPTABLE SECTEUR TAXABLE	REINTEGRATION FISCALE	RESULTAT FISCAL	IMPOTS		
						THEORIQUE	COMPENSATION	DU
RESULTAT COURANT	381 469	-154 802	536 271	0	536 271	178 757	0	178 757
RESULTAT EXCEPTIONNEL	183 182	0	183 182	0	183 182	61 061	0	61 061
	564 651	-154 802	719 453	0	719 453	239 818	0	239 818

IMPOTS S/ SOCIETES	
Prévisionnel IS 2012	273 806
Crédit impôt "mécénat dons"	7 200
	<u>266 606</u>
BENEFICE INCITE 2012	288 045

ANNEXE 8**ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31.12.2012****1) Engagements en matière d'indemnités de retraite :**

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce le montant des engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés ne fait pas l'objet d'une provision.

Le montant total des droits acquis réactualisés (charges sociales non comprises) s'élève à 125 336,97 € au 31/12/12 transférés auprès d'un organisme externe.

La méthode de calcul utilisée par l'organisme est la méthode dite prospective avec des départs de mise en retraite à 65 ans.

2) Nantissement

Gage de compte d'instruments financiers en garantie du paiement des sommes dues au titre de l'emprunt souscrit pour le financement des travaux de réhabilitation du centre commercial du grand parc à Bordeaux.

Montant nominal de l'emprunt	3 880 000 €
Capital restant dû l'emprunt au 31/12/12	3 230 373 €
Montant des instruments financiers	1 628 000 €

3) Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Valeur d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	571
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	4 630

ANNEXE 11

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FISCALE FUTURE AU 31.12.2012

NATURE	DEBUT D'EXERCICE		VARIATIONS		FIN D'EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
A) ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS						
Subventions d'équipement		302 517 €	27 110 €	0 €		275 407 €
	0,00 €	302 517 €	27 110 €	0 €	0 €	275 407 €
					total	275 407 €
B) ALLEGEMENTS						
Charges non déductibles temporairement à déduire l'année suivante :						
* Provision pour abondement		132 006 €	132 006 €	141 453 €		141 453 €
* Contribution sociale de solidarité des sociétés		9 085 €	9 085 €	9 096 €		9 096 €
		141 091 €	141 091 €	150 549 €	total	150 549 €

ANNEXE 13

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
CADRES	16,60	
AGENTS DE MAITRISE & TECHNICIENS	6,80	
EMPLOYES	23,40	0,00
OUVRIERS	0,00	
TOTAL	46,80	0,00

D-2013/681

**Restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean.
Convention de financement relative aux études projet (PRO)
et aux travaux de l'opération. Autorisation. Avenant n°1
à la convention de financement relative aux études d'avant
projet (AVP) signée le 13 juillet 2012. Autorisation**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une première convention de financement pour l'élaboration du programme et de l'esquisse de l'opération de restructuration de la gare Saint-Jean a été signée par les cofinanceurs le 1er mars 2011, à la suite de l'accord du Conseil Municipal du 27 septembre 2010. Une seconde convention de financement pour les études d'avant projet (AVP) de cette opération a été notifiée le 13 juillet 2012, à la suite du Conseil Municipal du 5 mars 2012.

La concertation préalable au titre des articles L.300-2 et R.300-1 à R.300-3 du Code de l'Urbanisme, dont les modalités ont été validées par la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux D2012/401 du 16 Juillet 2012 a eu lieu du Mardi 25 septembre au Vendredi 2 novembre 2012.

Les cofinanceurs conviennent maintenant de financer la part des études de niveau projet (PRO) et des travaux nécessaires à la réalisation de l'opération, demeurant à la charge des maîtres d'ouvrage publics.

1. Une ambition urbaine de l'ensemble des cofinanceurs de l'opération autour de la gare de Bordeaux Saint-Jean

En adéquation avec les orientations du Grenelle de l'Environnement, la gare de Bordeaux Saint-Jean verra à l'horizon 2017 la mise en service de la LGV Tours - Bordeaux, par la réalisation du Grand Projet ferroviaire du Sud Ouest (prolongement de la LGV au-delà de Bordeaux) et l'accroissement des voyageurs TER, conduisant à une forte augmentation du trafic voyageurs (11 millions de voyageurs/an en 2009, 18 millions de voyageurs/an à l'horizon 2017. Pour faire face à cette augmentation du trafic, une adaptation des services et des infrastructures est nécessaire.

Une première étape d'aménagement accompagnant l'arrivée de la ligne C du tramway en gare de Bordeaux a transformé la gare Saint-Jean en un véritable pôle d'échanges multimodal, opération financée par la Cub, la Région, le Département de la Gironde et la SNCF dont l'inauguration a eu lieu le 30 septembre 2011.

Par ailleurs, différentes études et réflexions ont été menées par la Cub, la Région, RFF et la SNCF sur cette zone.

Fort de ce constat l'Etat, la Région Aquitaine, la Cub, la Ville de Bordeaux, l'EPA Bordeaux Euratlantique, RFF, Gares & Connexions, ont décidé de participer à l'étude d'un projet de restructuration de la gare Saint-Jean pour répondre à la croissance attendue du trafic voyageurs aux fonctionnalités et services liés à son rôle de pôle d'échanges multimodal majeur.

2. Les principaux résultats des études réalisées dans le cadre de la convention AVP, la convention de financement relative aux études projet (PRO) et aux travaux de l'opération.

Le projet est structuré en 4 parties :

1) Un bâtiment principal, dit bâtiment Belcier, situé entre la rue des Terres de Borde et le faisceau ferroviaire, qui comprend un nouveau bâtiment Voyageurs (création de 2500 m² environ de surface pour les services voyageurs), un parking P1 de 850 places sur 7 niveaux dont un niveau en sous sol pour la dépose minute notamment, un espace de commerces et services (environ 1800 m²).

2) Un parking complémentaire P2 d'une capacité de 750 places environ, situé entre la rampe d'accès au pont du Guit et le faisceau ferroviaire. Ce parking est relié au bâtiment Belcier pour les voitures et les piétons par le dessous du pont du Guit qui sera aménagé en conséquence par la création de deux ouvertures larges. Par ailleurs, les cofinanceurs conviennent du besoin à long terme d'un parking P3 en complément de l'offre de stationnement offerte par les parkings P1 et P2. Destinés à constituer une réserve foncière à long terme à cet effet, les travaux de libération du terrain nécessaire à ce futur P3 font également partie de la présente convention.

3) Des aménagements urbains à vocation multimodale, notamment création d'un parvis devant le nouveau bâtiment voyageurs, d'un mail piéton entre la rampe d'accès au pont du Guit et la rue des Terres de Borde, d'une vélo station sécurisée située au Nord du nouveau bâtiment voyageurs et d'emplacements de stationnement de transports en commun.

4) Des aménagements dans le périmètre de la gare existante afin de :

- mettre aux normes l'accessibilité des PMR aux quais et souterrains
- améliorer l'accueil des voyageurs avec la création d'abris continus pour les voyageurs sur le quai 7 et au niveau de l'accès reliant la voie 1 aux voies A, B et C à l'extrémité du bâtiment sur le quai 1
- rénover et mettre à niveau le confort des souterrains.

Le montant global des travaux relevant de ce projet est de 94,98 M€ HT aux conditions économiques de Juin 2012, la part de la Ville de Bordeaux sera de 2 M€.

En outre, la rue des Terres de Borde sera réaménagée dans le cadre du projet d'ensemble de la ZAC Saint-Jean Belcier, porté par l'EPA Bordeaux-Euratlantique, afin d'en faire une voie dédiée à la circulation des transports en commun, des riverains et des modes doux (vélos, piétons...) Cet aménagement n'est pas inclus dans le périmètre de la convention mais relève du protocole cadre entre la Cub et l'EPA portant sur la réalisation de la **ZAC Saint-Jean Belcier du 10 juillet 2012**.

3. Avenant à la convention relative aux études avant projet (AVP) votée le 20 mars 2012.

Cet avenant est motivé par les raisons suivantes :

S'agissant du bâtiment voyageur étudié par Gares et Connexions, le scénario initial retenu par les partenaires à l'issue de l'esquisse comprenait 5 000 m² de surface commerciale. L'appel d'offres lancé par Gares & Connexions à l'automne 2012 ayant été déclaré infructueux pour son lot « commerces » faute de candidature d'opérateurs, il a été nécessaire de modifier le programme pour ne réaliser qu'environ 1 800 m² de commerces. Les études AVP ont été reprises en conséquence de manière importante. Le diagnostic de pollution des sols a aussi été approfondi.

S'agissant des quais du souterrain et d'une partie des libérations d'emprises relevant du périmètre d'études RFF, la mise en concurrence des prestataires et la récupération de données d'entrées ont permis de réaliser de substantielles économies.

Ces modifications ont conduit à un surcoût imprévu d'environ 200 000 € HT sur le périmètre de Gares & Connexions, et à des économies de 425 000 € HT sur le périmètre de RFF.

Conformément à l'article 10 de la convention initiale, les parties conviennent de la nécessité de réajuster, par voie d'avenant, le montant global des études et sa répartition, entre RFF et SNCF, pour tenir compte des évolutions ci-dessus. Le coût final des études AVP suite à cet avenant sera de 3 775 000 € HT, au lieu de 4 000 000 € HT prévu en 2012.

La participation totale de la Ville de Bordeaux sera en conséquence de 188 750 € HT au lieu de 200 000 € HT prévu dans la convention validée par le conseil Municipal du 20 mars 2012.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention AVP.

Les dépenses résultant de cette convention AVP seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget - imputation : 20418 – fonction 824

- autoriser le Maire à signer la convention de financement relative aux études projet (PRO) et aux travaux de l'opération.

Les participations et les dépenses résultant de cette convention seront inscrites aux budgets des exercices concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

MME TOUTON. -

Le mise en service de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Paris en 2017 va conduire à une forte augmentation du nombre de voyageurs en gare Saint Jean. Il passera d'environ 11 millions à 18 millions.

Pour faire face à cette augmentation du trafic une adaptation des services et des infrastructures est nécessaire. L'Etat, la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine, la Ville de Bordeaux, Euratlantique, RFF, et Gares et Connexions ont décidé de participer conjointement au projet de restructuration et d'extension de la gare.

Nous avons déjà validé deux conventions, l'une en 2010 qui portait sur le financement de l'élaboration du programme et de l'esquisse, l'autre en 2012 sur le financement de l'avant-projet.

Il vous est proposé aujourd'hui de signer une nouvelle convention avec l'ensemble de ces partenaires fixant les financements relatifs aux études de projets et à la réalisation des travaux.

Pour rappel, le projet est structuré en 4 parties :

La création d'un bâtiment côté Belcier qui comprend 2500 m² environ de surface pour les services voyageurs ;

Un parking de 850 places ;

Un espace commercial d'environ 1800 m².

En complément, un second parking d'une capacité de 750 places sera construit entre la rampe d'accès au pont du Guit et le faisceau ferroviaire.

Il est prévu par ailleurs une réserve foncière pour la création ultérieure d'un troisième parking si cela s'avère nécessaire.

Il y aura donc création de 1000 places de stationnement voitures, plus 740 places pour les vélos, dont 500 sécurisées.

Les aménagements urbains à vocation multimodale sont aussi prévus, notamment un parvis devant le nouveau bâtiment voyageur, un mail piétons et un ensemble d'aménagements qui contribueront à l'amélioration de l'accueil des voyageurs et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le montant global de ces travaux s'élèvera à 94,98 millions d'euros. La part de la Ville sera de 2 millions d'euros.

Un avenant à la convention avait été voté en 2012. Il se trouve qu'il y a une diminution du nombre de mètres carrés, donc un peu moins de participation de la Ville.

En dehors de cet avenant, je vous prie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de financement qui est jointe à la délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, le projet qui vient de nous être présenté par Mme TOUTON a été légèrement modifié par rapport à la présentation qui avait été faite ici même. Il faut bien le dire, je ne crois pas que ce soit la concertation, ou les consultations qui ont permis les avancées principales, mais plutôt les réalités économiques. Notamment la mise en œuvre d'une vélo-station sécurisée, qui est bénéfique, qui est un investissement intéressant, est surtout due à l'absence d'opérateur pour la prise en charge des 5000 m² de surface commerciale qui étaient prévus au départ et qui ont été réduits à 1800 m² aujourd'hui. Pour le reste ce sont surtout des aménagements de détails.

Je souhaite me tromper mais je pense qu'il y a quand même trois erreurs de conception qui demeurent qui vont justifier notre abstention. Je vous les livre très rapidement.

La première c'est d'abord le passage sous-terrain qui va lier Belcier et les voies, qui, lui, ne sera pas modifié. Il est simplement prévu de mettre à niveau le confort des sous-terrains. Nous verrons ce que ça signifie, mais à mon avis c'est une faute. Ça impliquera des travaux ultérieurs.

La seconde erreur : le nombre insuffisant de places de stationnement. Mme TOUTON l'a dit, deux parkings sont prévus, P1 et P2, ce qui fait une capacité de 1600 places qui s'ajoutent aux places de ParCub qui sont situées devant la gare.

Certes, les travaux de libération du terrain nécessaire au futur parking P3 font partie de la convention, mais la sécurité aurait voulu que Vinci Parc qui va gérer les premiers parkings, s'engage également sur le troisième, autant sur sa construction que sur sa gestion.

Je suis persuadé, je l'ai dit, que la situation va être rapidement intenable en matière de stationnement. Le risque c'est qu'on ne trouve pas d'opérateur pour le troisième qui ne sera pas le plus rentable de ces parkings puisqu'il sera le plus éloigné de la gare.

Donc là je trouve que c'est aussi un peu juste.

La troisième erreur c'est la hauteur de ce bâtiment. Malgré le moindre nombre de commerces, puisqu'on passe de 5000 à 1800 m², la hauteur de l'immeuble reste identique, alors que le défaut(?) d'opérateur rendait possible une moindre hauteur, au moins un niveau de moins.

Ce n'est pas l'option choisie. C'est un bâtiment qui va peser sur l'environnement qui n'est pas aussi élevé.

Ceci étant, je vous l'avais dit, Monsieur le Maire, vous avez financé les études et maintenant vous allez participer aux investissements. Ceci dit, ça ne représente que 2 millions sur les 56 millions de l'ensemble, en particulier une participation à la vélo-station. Donc on aurait mauvaise grâce.

Nous allons nous abstenir sur les deux considérants qui nous sont soumis. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas observé que vous vous étiez abstenu à la CUB. Le projet est bon à la CUB ?

M. RESPAUD. -

A la Communauté Urbaine ça a fait partie des regroupés. C'est vrai que ça m'a échappé.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Dont acte.

Je voudrais simplement rappeler que nous avons calculé un peu approximativement, mais calculé quand même, notre participation en fonction des retours fiscaux que nous espérons de cette opération puisqu'il va y avoir des locaux d'activité qui vont rapporter de la taxe foncière, il va y avoir des logements qui vont rapporter de la taxe d'habitation, donc nous pensons que c'est une opération qui n'est pas tout à fait blanche pour la Ville parce que nous aurons des équipements de proximité à construire, mais enfin qui est justifiée. C'est pour ça que je vous présente cette participation de la Ville à ce projet.

Abstention du groupe socialiste.

Pas d'autres abstentions ni votes contre ?

Merci.

Restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES PROJET (PRO) ET AUX TRAVAUX DE L'OPERATION



bordeaux euratlantique



Entre:

- **l'Etat** (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, représenté par Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Aquitaine,
Ci-après désigné « l'Etat »,
- **le Conseil Régional d'Aquitaine**, représenté par Monsieur Alain ROUSSET, Président, en vertu de la décision de l'Assemblée du,
Ci-après désignée « la Région »,
- **l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique**, représenté par Monsieur Philippe COURTOIS, Directeur général, en vertu de l'arrêté ministériel du 26 mars 2010,
Ci-après désigné « l'EPA Bordeaux Euratlantique »,
- **la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, Président, en vertu de la délibération du Conseil de Communauté en date du,
Ci-après désignée « La Cub »,
- **la Ville de Bordeaux**, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, maire, en vertu de la décision du Conseil Municipal du,
Ci-après désignée « la Ville de Bordeaux »,
- **Réseau Ferré de France**, établissement public à caractère industriel et commercial immatriculé au registre du commerce de Paris sous le N° B 412 2 80 737 (2002B08113), dont le siège est 92 avenue de France – 75648 PARIS CEDEX 13, représenté par Monsieur Jacques RAPOPORT, le président de RFF, ayant donné délégation de signature à Madame Valérie CHAMPAGNE, Directrice Générale Adjointe du Pôle Finances et Achats
Ci-après désigné « RFF »,
- **La Société Nationale des Chemins de fer Français**, Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) inscrit au registre du Commerce de Bobigny sous le numéro RCS Bobigny B 552 049 447, dont le siège est situé 2 place aux étoiles 93200 St Denis, représentée par Madame Rachel PICARD, Directrice Générale Déléguée Gares & Connexions, dûment habilitée à cet effet,
Ci-après désignée « SNCF » ou « Gares & Connexions »

L'ensemble des signataires sont ci-après ensemble dénommés « les cofinanceurs de l'opération » ou « les cofinanceurs ».

L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Société Nationale des Chemins de fer Français et RFF sont ci-après ensemble désignés « les maîtres d'ouvrage »

Vus :

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°82-390 du 10 mai 1982, relatif aux décisions de l'Etat en matière d'investissements publics ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Le décret du 27 juillet 2012 portant nomination de Michel DELPUECH aux fonctions de Préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, préfet de la Gironde ;
- Le code des transports,
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) confiant aux Régions, à partir du 1^{er} janvier 2002, le rôle d'autorités organisatrices des transports collectifs d'intérêt régional ;
- Le décret n° 2012-70 du 20 janvier 2012 relatif aux gares de voyageurs et aux autres infrastructures de services du réseau ferroviaire
- Le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, en date du 5 mars 2007, notamment le grand projet n°6 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs et le fret ferroviaire et maritime », son avenant n°1 en date du 24 novembre 2011, et son avenant n°2 en date du 3 juin 2013 ;
- La convention générale de gestion du grand projet n°6 du CPER 2007-2013, en date du 16 octobre 2007, son avenant n°1 en date du 24 novembre 2011, et son avenant n°2 en date du 23 juillet 2013 ;
- La convention cadre pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage RFF en application du CPER Aquitaine signée entre l'État, la Région Aquitaine et RFF en date du 18 octobre 2007, son avenant n°1 en date du 25 janvier 2012, et son avenant n°2 en date du 23 juillet 2013 ;
- La convention de financement relative aux études de programme et de l'esquisse de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean à court, moyen et long terme en date du 1er mars 2011 ;
- La convention de financement relative aux études d'avant projet de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean à court, moyen et long terme en date du 13 juillet 2012 et son avenant n°1 en date du ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

1 Contexte

Une ambition urbaine de l'ensemble des cofinanceurs de l'opération autour de la gare de Bordeaux Saint Jean

En adéquation avec les orientations du Grenelle de l'Environnement, la gare de Bordeaux Saint-Jean sera desservie par de nouvelles circulations à l'horizon 2017 par la mise en service de la LGV Tours - Bordeaux, puis par la réalisation du Grand Projet ferroviaire du Sud Ouest (prolongement de la LGV au-delà de Bordeaux) et par l'accroissement des voyageurs TER, conduisant à une forte augmentation du trafic voyageurs (11 millions de voyageurs/an en 2009 – 18 millions de voyageurs/an à l'horizon de mise en service de la LGV Tours-Bordeaux). Pour faire face à cette augmentation du trafic, une adaptation des services et des infrastructures est nécessaire.

Une première étape d'aménagement accompagnant l'arrivée de la ligne C du tramway en gare de Bordeaux a transformé la gare Saint Jean en un véritable pôle d'échanges multimodal, opération financée par La Cub, la Région, le Département de la Gironde et la SNCF dont l'inauguration a eu lieu le 30 septembre 2011.

Par ailleurs, différentes études et réflexions ont été menées par La Cub, la Région, RFF et la SNCF sur cette zone.

Au regard de ces études et de la réalisation de projets de lignes nouvelles structurants pour l'Aquitaine s'est dégagé un consensus entre L'Etat, la Région Aquitaine, La Cub, la Ville de Bordeaux, l'EPA Bordeaux Euratlantique, RFF, Gares & Connexions sur la centralité affirmée aux différentes échelles du territoire de la gare de Bordeaux.

Fort de ce constat, ces différents acteurs ont décidé de participer à l'étude d'un projet de restructuration de la gare Saint Jean pour répondre à la croissance attendue du trafic voyageurs aux fonctionnalités et services liés à son rôle de pôle d'échanges multimodal majeur.

Une première convention de financement pour l'élaboration du programme et de l'Esquisse de l'opération a été signée par les cofinanceurs le 1^{er} mars 2011.

L'objet principal de cette convention était de préciser les engagements réciproques relatifs aux modalités de réalisation et de financement des études du programme et de l'Esquisse de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean à court, moyen et long terme.

Cette étude a permis de définir précisément les besoins des cofinanceurs et le programme de l'opération répondant à l'ensemble de ces besoins, de réaliser une esquisse de l'opération et une première estimation financière, ainsi qu'un planning prévisionnel de l'opération, détaillé par étape. Elle a fait l'objet d'une démarche associant en continu les cofinanceurs, permettant ainsi d'intégrer de façon itérative les réflexions techniques et économiques, ainsi que les enjeux capacitaires, d'intermodalité, d'accessibilité, de programmation, urbains...

Une seconde convention de financement pour les études d'avant projet, notifiée le 13 juillet 2012. L'objet de cette convention était de financer les études d'avant projet de l'opération. Ces études ont notamment permis la rédaction des cahiers des charges techniques, pièces du dossier de la consultation lancée par SNCF en son nom et en celui de RFF pour la mise à disposition de leur domaine public en vue de la réalisation de trois parkings et commerces.

En outre, ces études ont permis de préciser les enjeux économiques du projet afin d'en permettre le financement dans les meilleures conditions.

Enfin, les études du projet se déroulent en parallèle de celles que mène l'EPA Bordeaux Euratlantique pour la mise en œuvre de la ZAC Saint-Jean Belcier. L'amélioration de l'accessibilité à la gare pour l'ensemble des modes de déplacements en constitue une orientation première.

2 Les principaux résultats des études réalisées dans le cadre de la convention AVP

Le projet est structuré en 4 parties :

- 1) Un bâtiment principal, dit bâtiment Belcier, situé entre la rue des Terres de Borde et le faisceau ferroviaire, qui comprend un nouveau Bâtiment Voyageurs (création de 2500 m² environ de surface pour les services voyageurs), un parking P1 de 850 places sur 7 niveaux dont un niveau en sous sol pour la dépose minute notamment, un espace de commerces et services (environ 1800 m²).
- 2) Un parking complémentaire P2 d'une capacité de 750 places environ, situé entre la rampe d'accès au pont du Guit et le faisceau ferroviaire. Ce parking est relié au bâtiment Belcier pour les voitures et les piétons par le dessous du pont du Guit qui sera aménagé en conséquence par la création de deux ouvertures larges. Par ailleurs, les cofinanceurs conviennent du besoin à long terme d'un parking P3 en complément de l'offre de stationnement offerte par les parkings P1 et P2. Destinés à constituer une réserve foncière à long terme à cet effet, les travaux de libération du terrain nécessaire à ce futur P3 font également partie de la présente convention.
- 3) Des aménagements urbains à vocation multimodale, notamment création d'un parvis devant le nouveau bâtiment voyageurs, d'un mail piéton entre la rampe d'accès au pont du Guit et la rue des Terres de Borde, d'une vélostation sécurisée située au Nord du nouveau bâtiment voyageurs et d'emplacements de stationnement de transports en commun.
- 4) Des aménagements dans le périmètre de la gare existante afin de :
 - o mettre aux normes l'accessibilité des PMR aux quais et souterrains
 - o améliorer l'accueil des voyageurs avec la création d'abris continus pour les voyageurs sur le quai 7 et au niveau de l'accès reliant la voie 1 aux voies A, B et C à l'extrémité du bâtiment sur le quai 1
 - o rénover et mettre à niveau le confort des souterrains.

En outre, la rue des Terres de Borde sera réaménagée dans le cadre du projet d'ensemble de la ZAC Saint Jean Belcier, porté par l'EPA Bordeaux-Euratlantique, afin d'en faire une voie dédiée à la circulation des transports en commun, des riverains et des modes doux (vélos, piétons...) Cet aménagement n'est pas inclus dans le périmètre de la convention mais relève du protocole cadre entre La Cub et l'EPA portant sur la réalisation de la ZAC Saint Jean Belcier en date du 10 juillet 2012.

A l'issue d'une consultation mentionnée au 1 du préambule, SNCF et RFF autorisent, par le biais de conventions d'occupation temporaire constitutives de droits réels, un opérateur à occuper le domaine public ferroviaire pour construire et exploiter les parkings dénommés parking P1 et parking P2.

Le lot commerces de la consultation s'est révélé infructueux.

Dans ce cadre, l'opérateur de parking portera l'investissement des deux parkings, apportera une contribution financière aux frais de libération des terrains et exploitera les parkings. Les commerces du bâtiment voyageurs seront réalisés et concédés par la SNCF.

Les cofinanceurs conviennent maintenant de financer la part des études de niveau Projet (PRO) et des travaux nécessaires à la réalisation de l'opération, demeurant à la charge des maîtres d'ouvrage publics. Toutefois, la présente convention fait apparaître le coût global du projet, y compris le coût relevant des opérations imputées à l'opérateur de parkings susmentionné.

ARTICLE 1ER : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir l'engagement de chacun des cofinanceurs quant au financement et à la réalisation des études PRO et des travaux de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean.

Elle précise notamment :

- le périmètre des différentes maîtrises d'ouvrage,
- le contenu des études PRO et des travaux,
- les évolutions foncières sur le périmètre du projet
- le calendrier prévisionnel des études PRO et des travaux
- les modalités de pilotage et de suivi des études PRO et des travaux,
- leurs modalités de financement.

ARTICLE 2 : CONTENU DES ETUDES PRO

La liste des livrables des études PRO du projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean est précisée en annexe 1 à la présente convention, en fonction des périmètres de maîtrise d'ouvrages indiqués à l'article 4.

ARTICLE 3 : CONSISTANCE DES ETUDES ET DES TRAVAUX

Les études PRO et les travaux de la présente convention portent sur :

- La création d'un bâtiment principal Belcier situé entre la rue des Terres de Borde et le faisceau ferroviaire, comprenant les espaces voyageurs et locaux de service d'une surface d'environ 2500 m²), un programme de commerces d'environ 1800 m² et un parking P1 d'une capacité de 850 places environ,
- La libération des terrains nécessaires à la réalisation d'un parking P2 de 750 places environ et d'une réserve de capacité à plus long terme pour un futur parking P3, étant entendu que le parking P2 sera réalisé par l'opérateur mentionné en préambule,
- La construction d'un ouvrage de franchissement inférieur dans le remblai du pont du Guit, côté Belcier, pour permettre l'accès définitif des véhicules au P1, d'une part, et la circulation des piétons et des vélos entre le P2 et le parvis, d'autre part,
- Les aménagements urbains liés à l'intermodalité, notamment parvis devant le bâtiment principal Belcier, mail piéton au droit du pont du Guit, stationnement libre pour les vélos (220 places environ)
- La réalisation d'une vélostation sécurisée, dédiée au stationnement vélos, située au nord du nouveau bâtiment voyageurs, d'une capacité d'environ 370 places
- La mise aux normes d'accessibilité des quais : mise en place d'ascenseurs d'accès à tous les quais dans le souterrain traversant et rehaussement des quais 4 (partiel), 5, 6 et 7
- La création d'un abri continu sur le quai 7 et d'une surface couverte entre la grande halle et les voies A, B et C
- La rénovation et l'amélioration du confort des souterrains en liaison avec la mise en accessibilité PMR des quais

- L'analyse des mutations foncières nécessaires au projet et des conditions de libération des terrains (plusieurs propriétaires fonciers sont recensés sur le périmètre du projet : SNCF, La Cub et RFF - le détail des périmètres fonciers est fourni en annexe)
- Le déplacement des feeders, des shelters SFR et du transformateur ERDF situés sur le triangle Belcier

ARTICLE 4 : MAITRISES D'OUVRAGE DES ETUDES ET DES TRAVAUX

4.1 Périmètre de maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions

Les études et les travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF-Gares & Connexions faisant l'objet de la présente convention portent sur :

- La construction du bâtiment principal Belcier, y compris l'aménagement des abords immédiats, notamment l'arrière du bâtiment le long des voies ferrées et une zone technique, jusqu'en limite des aménagements réalisés dans le périmètre de maîtrise d'ouvrage EPA. La maîtrise d'ouvrage de Gares&Connexions ne comprend pas le parking P1 dont le maître d'ouvrage est l'opérateur de parking
- La construction et l'aménagement d'une vélostation sécurisée situé au Nord du futur bâtiment voyageurs Belcier.
- La dépollution des sols, comprenant l'excavation, le transport et le traitement en centre agréé des terres, les relogements nécessaires (loueurs notamment) et le déplacement des installations existantes à l'emplacement du bâtiment principal Belcier, à l'exception des feeders (lignes aériennes alimentant les caténaires de la gare) inclus dans le périmètre de maîtrise d'ouvrage RFF
- La démolition du bâtiment Fret SNCF situé à l'emplacement du futur P3.

4.2 Périmètre de maîtrise d'ouvrage RFF

Les études et les travaux sous maîtrise d'ouvrage RFF faisant l'objet de la présente convention portent sur :

- La libération des emprises pour la réalisation des ouvrages des parkings P2 et futur P3 (à l'exception de la démolition du bâtiment Fret SNCF situé à l'emplacement du futur P3). La maîtrise d'ouvrage de RFF ne comprend pas la construction du parking P2 (y compris une zone de stationnement vélos de 150 places environ) dont le maître d'ouvrage est l'opérateur de parking
- Le déplacement des feeders sur le triangle Belcier (lignes aériennes alimentant les caténaires de la gare)
- La mise aux normes d'accessibilité aux quais pour les personnes en situation de handicap : mise en place d'ascenseurs d'accès à tous les quais et rehaussement des quais 4 (partiel), 5, 6 et 7,
- La création d'un abri continu sur le quai 7 et d'une surface couverte entre la grande halle et les voies A, B et C,
- La rénovation et l'amélioration du confort des souterrains en liaison avec la mise en accessibilité PMR des quais

Par ailleurs, en tant que concédant sur son foncier, RFF fera procéder aux opérations suivantes :

- déplacement des shelters SFR situés actuellement sous le pont du tramway
- déplacement du transformateur ERDF « rue des Terres de Borde », situé sur l'emprise RFF du futur parvis

4.3 Périmètre de maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux Euratlantique

Les études et les travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux Euratlantique faisant l'objet de la présente convention portent sur :

- Le parvis et le mail piétons, y compris les aménagements nécessaires au stationnement libre des vélos, aux arrêts des bus, aux taxis et les emplacements des cars de substitution ferroviaire et de tourisme (stationnement, dépose et prise en charge des voyageurs)
- Les espaces publics situés au nord de la vélostation et bordés par les emprises RFF et la rue des Terres de Borde
- L'accès provisoire des véhicules au parking P1 dans l'attente de la mise en service de P2 ; l'accès définitif étant réalisé par l'opérateur de parking.

4.4 Périmètre de maîtrise d'ouvrage de La Cub

Les études et les travaux sous maîtrise d'ouvrage de La Cub faisant l'objet de la présente convention portent sur :

- La construction d'un ouvrage de franchissement inférieur dans le remblai du pont du Guit, côté Belcier, afin de permettre l'accès des voitures au P1, d'une part, la circulation des piétons et vélos entre le futur bâtiment voyageurs et le parking P2, d'autre part.

4.5 Coordination des maitrises d'ouvrages

Chaque maître d'ouvrage est responsable des études et des travaux sur son périmètre. Néanmoins, étant données les interfaces entre périmètres de maitrises d'ouvrages, une coordination entre ces derniers est indispensable.

Ainsi, les cofinanceurs s'accordent sur le fait que SNCF Gares & Connexions est chargé de la coordination des maîtrises d'ouvrages sur le périmètre de cette convention pour ce qui concerne le bâtiment principal Belcier et les aménagements correspondants : parvis, mail, libération des terrains pour le bâtiment, stationnement des vélos, parkings P1.

RFF assurera la coordination de son périmètre avec les autres projets ferroviaires du site (Grande Halle Voyageurs, travaux sur les quais/voies...) et avec l'ouverture du pont du Guit.

Dans le cadre de cette mission, Gares & Connexions et RFF se feront assister par un OPC en charge de l'Ordonnancement du Pilotage et de la Coordination du projet. Le lien sera régulier avec le prestataire qui sera désigné par l'EPA Bordeaux Euratlantique pour assurer la coordination inter maîtrises d'ouvrages des travaux sur l'ensemble du périmètre du projet urbain.

En outre, une attention particulière sera portée aux réalisations nécessaires au bon fonctionnement du projet (évolution des conditions de circulation et de stationnement dans le quartier Belcier, carrefour Armagnac...) et à l'impact des travaux sur les circulations ferroviaires.

4.6 Maîtrise d'ouvrage du pont du guit

L'aménagement des accès voitures et piétons au bâtiment voyageurs et au P1 concerne des opérations sous maîtrise d'ouvrage de RFF (libération des emprises) et de La Cub (réalisation et aménagement d'un ouvrage de franchissement inférieur dans le remblai du pont du Guit). RFF et La Cub conviendront par convention ad hoc des modalités d'organisation d'une maitrise d'ouvrage

unique des travaux à réaliser sur ce périmètre, conformément à l'art.2-2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite Loi MOP.

ARTICLE 5 : DELAIS

L'objectif majeur est de mettre en service l'ensemble des aménagements prévus, à l'exception du P2, au plus tard au moment de la mise en service de la LGV Tours Bordeaux.

Ainsi, les principales échéances sont, à titre indicatif, les suivantes :

- ✓ réalisation des études PRO : 2013-2014
- ✓ lancement des procédures de consultation pour les marchés travaux du bâtiment principal Belcier : 2nd semestre 2013
- ✓ signature des AOT parkings : 4^{ème} trimestre 2013
- ✓ début des travaux de libération sur la zone du bâtiment principal : 2014 dont
 - ✓ Déplacement des feeders : terminé pour septembre 2014
 - ✓ Déplacement des shelters : juin 2014
 - ✓ Déplacement du transformateur ERDF : au plus tard, 6 mois avant mise en service du bâtiment Belcier prévue en avril 2017
 - ✓ Relogement des loueurs : terminé pour septembre 2014.
- ✓ travaux du bâtiment principal Belcier: à partir du 2nd semestre 2014 pour une mise en service au printemps 2017
- ✓ aménagements extérieurs : avril 2017 pour l'accès provisoire à P1, le parvis et le mail piéton ; le délai de réalisation des autres aménagements faisant l'objet d'études toujours en cours par l'EPA (cf. annexe 3)
- ✓ zone des quais : terminé pour mi 2017
- ✓ libération des terrains des parkings P2 et futur P3 et franchissement inférieur du pont du Guit : avant fin 2016
- ✓ réalisation du P2 (opérateur parking): à partir de 2017 pour une mise en service fin 2018.

Un planning prévisionnel plus détaillé par périmètre de MOA est annexé (annexe n°3) à la présente convention. Ce planning sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet sans faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 : OPERATIONS FONCIERES

Une mise en cohérence des propriétés foncières avec le projet est nécessaire.

Les principes de mutations foncières et volumétriques telles que décrites dans l'annexe n° 4 engagent les cofinanceurs, sous réserve de l'accomplissement des formalités correspondantes.

Les cessions se feront sur la base de l'estimation du service des Domaines. Un état des mutations foncières effectuées sera établi à la fin de la durée de la convention.

Les principales mutations sont décrites ci-dessous :

- **Bâtiment principal Belcier et vélostation**

SNCF Gares & Connexions deviendra seule propriétaire de l'assiette foncière du bâtiment principal Belcier et de la vélostation, actuellement composée de trois propriétés : SNCF - Gares & Connexions, La Cub et RFF.

Afin de respecter le calendrier de l'opération, RFF et La Cub procèdent aux cessions correspondantes dans les meilleurs délais.

En outre, le bâtiment principal et la vélostation comportent des auvents en surplomb sur le domaine public de La Cub, au droit de la rue des Terres de Bordes. Gares & Connexions et La Cub établiront une convention de superposition d'affectation des domaines publics concernés.

- **Mail piéton**

Dans le cadre des mutations foncières résultant de l'opération, les cofinanceurs conviennent que le foncier RFF situé au sud du pont du tramway, bordé par la rue des Terres de Bordes et le pont du Guit, a vocation à intégrer le périmètre urbain, de par les nouvelles fonctionnalités que lui confère le projet. L'accès aux emplacements de cars de substitution ferroviaire devra être garanti dans le cadre de la mutation foncière qui pourra être opérée.

- **Pont du Guit**

La Cub cèdera les volumes créés sous le futur ouvrage du pont du Guit à SNCF Gares&Connexions d'une part pour permettre l'accès définitif des voitures au parking P1 et à RFF d'autre part, pour permettre l'accès piétons et cycles au futur parking P2.

Afin de respecter le calendrier de mise en œuvre du projet de parkings, La Cub procédera à ces cessions en volume dans les meilleurs délais.

- **Réserve foncière destinée à un futur parking P3**

Les propriétaires (SNCF et RFF) de l'emprise réservée à long terme (horizon 10 ans après la mise en service de P2) pour un futur parking P3, s'engagent jusqu'à cet horizon à :

- Ne pas y réaliser de constructions ou d'investissements dont les caractéristiques remettraient en cause la mobilisation de cette emprise à des fins de parking.
- La libérer, à leurs frais, des occupations provisoires de tout type que l'activité ferroviaire pourrait nécessiter avant la réalisation du futur parking. Ces libérations devront se réaliser dans des délais compatibles avec la réalisation du futur parking.
- La libérer, à leurs frais, des occupations provisoires de tout type consenties à des tiers dans des délais permettant la réalisation du futur parking

ARTICLE 7 : SUIVI DES ETUDES ET DES TRAVAUX

Les maîtres d'ouvrage rendront compte de l'avancement de leurs études et travaux au comité technique et au comité de pilotage.

7.1 Comité de pilotage

Un comité de pilotage des études et travaux est mis en place.

Il comprend les partenaires cofinanceurs de l'étude :

- Le Préfet de la région Aquitaine, ou son représentant,
- Le Président du Conseil régional d'Aquitaine, ou son représentant,
- Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ou son représentant,
- Le Maire de Bordeaux, ou son représentant,
- Le Directeur général de l'EPA Bordeaux Euratlantique, ou son représentant,
- Le Directeur Régional Aquitaine Poitou-Charentes de RFF, ou son représentant,
- La Directrice de Gares & Connexions, ou son représentant,

- Le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement, ou son représentant,

En fonction de l'ordre du jour, des partenaires extérieurs à la présente convention pourront être invités à participer au Comité de Pilotage.

Le comité de pilotage suit et valide le déroulement et le contenu des études PRO et des travaux de l'opération tels que définis à l'article 3. Il veille, par ailleurs, à la cohérence d'ensemble du projet, en particulier à la bonne coordination avec le projet urbain St Jean Belcier.

Il s'appuie sur le travail préparatoire effectué par le Comité Technique.

A défaut de réunion spécifique du comité de pilotage dans un délai compatible avec le calendrier du projet, les études PRO sont validées par courriers des cofinanceurs, pour chacune des opérations, après réunions du comité technique.

La présidence du Comité de Pilotage est assurée par le Préfet de la région Aquitaine, ou son représentant.

Le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par la DREAL Aquitaine, avec l'appui de SNCF Gares & Connexions.

Le comité de pilotage se réunit :

- sur proposition d'un cofinanceur avec un préavis d'un mois,
- une fois par an pour s'assurer du bon déroulement du projet.
- et en cas de besoin, pour s'accorder sur des orientations en cours d'étude, sur des modifications du programme, des dépassements de coûts (cf. art. 10) ou de délais.

En vue de la tenue du Comité de Pilotage, SNCF Gares & Connexions proposera à la DREAL Aquitaine un ordre du jour prévisionnel 15 jours minimum avant la date de réunion en vue de sa transmission à chacun des cofinanceurs des études et des travaux. Les documents support du comité de pilotage seront transmis aux participants au moins une semaine avant la séance.

A l'issue du Comité de Pilotage, SNCF Gares & Connexions adresse à chaque cofinanceur, dans un délai de 15 jours, un compte - rendu pour validation accompagné des documents présentés en réunion. Les observations seront adressées à la DREAL Aquitaine chargée de la diffusion du compte-rendu définitif.

7.2 Le Comité Technique

Le Comité de Pilotage est assisté par un Comité Technique. Il est composé d'un représentant de chacun des cofinanceurs parties à la présente convention:

- un représentant de l'Etat,
- un représentant du Conseil régional d'Aquitaine,
- un représentant de La Cub,
- un représentant de la Ville de Bordeaux,
- un représentant de l'EPA Bordeaux Euratlantique,
- un représentant de RFF,
- un représentant de SNCF - Gares & Connexions.

En fonction de l'ordre du jour, des partenaires extérieurs à la présente convention pourront être invités à participer au Comité technique.

Le Comité Technique a pour mission :

- d'instruire et de valider techniquement le contenu et les différentes phases des études et des travaux, en fonction des orientations du Comité de Pilotage,

- de préparer les réunions du Comité de Pilotage, et notamment l'inscription des sujets à son ordre du jour et des présentations qui y seront faites.

Il se réunit en tant que de besoin et *a minima* une fois par semestre à l'initiative de SNCF Gares & Connexions ou de tout autre cofinanceur, avec un préavis de 15 jours.

L'animation et le secrétariat du Comité Technique sont assurés par SNCF Gares & Connexions.

En vue de la tenue du Comité Technique, Gares & Connexions transmet à chacun des co-financeurs un ordre du jour prévisionnel et les documents associés, une semaine minimum avant la date de réunion.

Chaque réunion du Comité Technique fait l'objet d'un compte - rendu accompagné des documents présentés en séance et transmis à chaque cofinanceur dans un délai de 15 jours suivant sa tenue.

Par ailleurs, chaque maître d'ouvrage pourra organiser des ateliers de travail thématiques pour partager des éléments avec les cofinanceurs.

ARTICLE 8 : COUT DES ETUDES ET DES TRAVAUX AUX CONDITIONS ECONOMIQUES DE JUIN 2012

Les coûts comprennent les frais d'études, y compris maîtrise d'œuvre, de travaux, les prestations d'assistance et de contrôles nécessaires à la bonne exécution du projet, les frais de maîtrise d'ouvrage et une provision pour risques et aléas. Ils ne comprennent pas les coûts des acquisitions foncières.

Le coût global du projet estimé à l'issue des études AVP est de 94,98 M€ (hors foncier) aux conditions économiques de juin 2012, se répartissant en périmètres de maîtrise d'ouvrage comme suit :

- **Opérations sous MOA SNCF Gares & Connexions : 29,9 M€** dont coût par opération:
 - o... Bâtiment voyageurs Belcier ...24,6 M€
 - o... libération des terrains du bâtiment principal Belcier (dépollution et relogements) à l'exception des feeders....4,2 M€
 - o... Démolition bâtiment FRET SNCF sur l'emprise du futur P3...0,1 M€
 - o... Vélostation1 M€

- **Opérations sous MOA RFF : 25,73 M€** dont coût par opération:
 - o... Accessibilité PMR des quais.....11,42 M€
 - o... Réfection des souterrains.....2,1 M€
 - o... Abris de quai n°7.....1,56 M€
 - o... Abri de quai voies A B C0,66 M€
 - o... Déplacement des feeders Belcier.....1,33 M€
 - o... Libération des terrains de P2, P3 sur foncier RFF..8,46 M€
 - o... Transformateur ERDF.....0,2 M€

- **Opérations sous MOA EPA : 2,55 M€** dont coût par opération:
 - o... Parvis, mail.....2,55 M€

- **Opérations sous MOA La Cub : 3,8 M€** dont coût par opération:

o... Pont du Guit.....3,8 M€

- **Construction des parkings** (pour mémoire, travaux sous maîtrise d'ouvrage et autofinancement de l'opérateur parking): **33 M€ environ**

La décomposition des coûts d'investissement ci-dessus figure, à titre indicatif, en annexe 5.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS FINANCIERES

9.1 – Contribution de l'opérateur parkings aux coûts de libération des terrains

Conformément aux conditions d'occupation du domaine public ferroviaire, l'opérateur de parking mentionné au préambule prend en charge les coûts des équipements relevant de sa maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une partie du coût de libération des terrains d'assise de P1 et P2. La contribution de l'opérateur de parking aux coûts de libération des terrains s'élève à 6 M€ HT aux conditions économiques de juin 2012.

Il est convenu de la répartition prévisionnelle suivante de cette contribution, en fonction des chiffres d'affaires prévisionnels respectifs des deux parkings :

- Au titre de P1, libération des terrains du bâtiment principal Belcier (dépollution, relogements et feeders) :**3,2 M€** dont
 - o Dépollution des sols.....2,3 M€
 - o Déplacements des feeders.....0,7 M€
 - o Déplacement du transformateur ERDF...0,2 M€
- Au titre de P2, libération des terrains de P2 et futur P3...**2,8 M€**

9.2 - Principe de financement des opérations relevant des maitres d'ouvrages publics

Les cofinanceurs du projet s'engagent à financer les ouvrages relevant des maitres d'ouvrage publics ainsi que les coûts de libérations des terrains après déduction de la contribution financière forfaitaire de l'opérateur parkings.

A ce titre, ils financent les études PRO et les travaux de l'opération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous, aux conditions économiques de juin 2012.

Cofinanceurs du projet	Participation en M€ HT (CE 06/12)
Etat	9,81
EPA Bordeaux Euratlantique	2,55
Conseil Régional d'Aquitaine	9,81
CUB	7,81
Ville de Bordeaux	2
RFF	4
SNCF-Gares&Connexions	20
Total financement public	55,98
Contribution opérateur parkings (pour mémoire)	39*
Coût total du projet	94,98

* = 33 pour la construction des parkings + 6 pour les libérations de terrains

9.3 - Répartition des financements publics par maîtrises d'ouvrages et opérations

La contribution de chacun des cofinanceurs n'est pas versée globalement à l'ensemble des opérations qui constituent le projet, mais affectée aux différentes opérations.

La contribution de l'EPA Euratlantique à l'opération est constituée par l'autofinancement des opérations dont il est maître d'ouvrage, selon les montants et principes indiqués ci-dessus et à l'article 8. Il ne perçoit pas de subvention dans le cadre de la présente convention.

Les autres cofinanceurs des études PRO et des travaux s'engagent à couvrir le besoin de financement public des autres opérations prévues, selon les taux de participation par partenaire et par opération et selon les besoins estimatifs de financement public suivants, établis aux conditions économiques de 06/2012.

Pour chaque opération, le taux de participation de chaque cofinancier est calculé sur le besoin de financement public correspondant au coût total estimé de l'opération déduction faite, le cas échéant, de la participation de l'opérateur parkings, selon le détail indiqué dans les tableaux suivants :

Périmètre de Maitrise d'ouvrage SNCF Gares&Connexions (CE 06/12):

Opération	Cout M€ HT	dont participation Opérateur PK	Décomposition du besoin de financement public				
			besoin de financements publics	SNCF Gares&Connexions	Région Aquitaine	La Cub	Ville de Bordeaux
Batiment voyageur	24,6		24,6	18	6,6		
			100,00%	73,17%	26,83%		
Libération des terrains du bâtiment principal, hors feeders	4,2	2,3	1,9	1,9			
			100,00%	100,00%			
Démolition bât. Fret pour futur P3	0,1		0,1	0,1			
			100,00%	100,00%			
Vélostation	1		1			0,6	0,4
			100,00%			60,00%	40,00%
TOTAL	29,9	2,3	27,6	20	6,6	0,6	0,4

La subvention de la Région Aquitaine sera fléchée sur les programmes d'investissements affectés aux transporteurs et en relation avec la gestion de l'intermodalité des transports qui se trouvent au cœur des compétences de la Région

Périmètre de Maitrise d'ouvrage RFF (CE 06/12):

Opération	Cout M€ HT	Dont participation Opérateur PK	Décomposition du besoin de financement public				
			besoin de financements publics	RFF	Etat	Région Aquitaine	La Cub
Libération des terrains de P2 et P3	8,46	2,8	5,66 100,00%		0,65 11,48%		5,01 88,52%
Accessibilité PMR	11,42		11,42 100,00%	4 35,03%	6,43 56,30%	0,99 8,67%	
Réfection des souterrains	2,1		2,1 100%		2,1 100%		
Libération des terrains du BV et P1 - déplacement des feeders	1,33	0,7	0,63 100%		0,63 100%		
Abris du quai 7	1,56		1,56 100%			1,56 100%	
Abris de quai voies ABC	0,66		0,66 100%			0,66 100%	
TOTAL	25,53	3,5	22,03	4	9,81	3,21	5,01

Périmètre de maitrise d'ouvrage de La Cub (CE 06/12):

Opération	Cout M€ HT	Dont Opérateur PK	Décomposition des financements publics (M€ HT)		
			Dont financements publics	La Cub	Ville de Bordeaux
Ouverture du pont du Guit	3,8		3,8 100%	2,2 57,89%	1,6 42,11%

Ces participations ne sont pas soumises à la TVA dans la mesure où elles n'appellent à aucune contrepartie au profit des cofinanceurs, les études et réalisations restant propriété des maîtres d'ouvrage respectifs.

9.4 Estimation des coûts et financements publics aux conditions économiques de réalisation

Les financeurs s'engagent à financer, selon les mêmes principes, les effets de l'actualisation économique sur les coûts prévisionnels des opérations.

- Opérations sous maitrise d'ouvrage de SNCF Gares&Connexions

Les coûts sont estimés aux conditions économiques de réalisation en tenant compte de la variation de l'index BT01 publié par le « bulletin officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la

Répression des Fraudes », et sur la base d'une évolution annuelle de +3% de cet indice. La participation de chaque cofinanceur est ensuite estimée selon les taux de participation mentionnés à l'article 9.3.

CE de réalisation			Décomposition du besoin de financement public				
Opération	Coût à terminaison M€ HT	Dont Opérateur PK	Besoin de financements publics	SNCF Gares&Connexions	Région Aquitaine	La Cub	Ville de Bordeaux
Batiment voyageur	27,49		27,49	20,11	7,38		
Libération des terrains du bâtiment principal, hors feeders	4,33	2,37	1,96	1,96			
Démolition bât. Fret pour futur P3	0,11		0,11	0,11			
Vélostation	1,13		1,13			0,68	0,45
TOTAL	33,06	2,37	30,69	22,18	7,38	0,68	0,45

- Opérations sous maîtrise d'ouvrage de RFF

Les coûts sont estimés aux conditions économiques de réalisation en tenant compte de la variation de l'index TP01 publié par le « bulletin officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes », et sur la base d'une évolution annuelle de +4% de cet indice. La participation de chaque cofinanceur est ensuite estimée selon les taux de participation mentionnés à l'article 9.3.

CE de réalisation			Décomposition du besoin de financement public				
Opération	Coût M€ HT	Dont Opérateur PK	Besoin de financements publics	RFF	Etat	Région Aquitaine	La Cub
Libération des terrains de P2 et P3	9,155	3,03	6,125		0,703		5,422
Accessibilité PMR	12,855		12,855	4,503	7,238	1,114	
Réfection des souterrains	2,4		2,4		2,4		
déplacement des feeders	1,4	0,737	0,663		0,663		
Abris du quai 7	1,69		1,69			1,69	
Abris de quai voies ABC	0,705		0,705			0,705	
TOTAL	28,205	3,767	24,438	4,503	11,004	3,509	5,422

- Opération sous maîtrise d'ouvrage de La Cub

Pour le pont du Guit, les coûts sont estimés aux conditions économiques de réalisation en tenant compte de la variation de l'index TP02 publié par le « bulletin officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes », et sur la base d'une évolution annuelle de +4% de cet indice. La participation de chaque cofinanceur est ensuite estimée selon les taux de participation mentionnés à l'article 9.3.

CE de réalisation	Opération	Cout à terminaison M€ HT	Dont Opérateur PK	Décomposition du besoin de financement public		
				Besoin de financements publics	La Cub	Ville de Bordeaux
	Ouverture du pont du Guit	4,43		4,43	2,56	1,87
	TOTAL	4,43		4,43	2,56	1,87

9.5 Modalités de versement des subventions de l'Etat et des collectivités

Les versements concernent les études, les frais d'assistance, de contrôle, de maîtrise d'ouvrage et les travaux objets de la présente convention.

Les appels de fonds se font par maître d'ouvrage et par opération selon le tableau détaillé à l'article 9.3. au fur et à mesure du déroulement de l'opération, selon les modalités suivantes :

9.5.1 Versement des subventions pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions

Les subventions seront actualisées et appelées au fur et à mesure du déroulement de l'opération, selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 5 % du montant total actualisé (selon l'index BT01) de la subvention relative aux opérations sous maîtrise d'ouvrage SNCF sera appelé à la signature de la présente convention ;
- un second acompte de 5 % du montant total actualisé (selon l'index BT01) de la subvention relative aux opérations sous maîtrise d'ouvrage SNCF sera appelé à la signature du marché de travaux de construction du bâtiment principal Belcier;
- après le démarrage des travaux, des acomptes actualisés de subventions seront appelés en fonction de l'avancement des travaux et au moins une fois par trimestre, suivant le mode de calcul suivant :

FPC étant le Financement Prévisionnel du Cofinanceur aux conditions économiques de juin 2012, c'est à dire le besoin de financement public multiplié par le taux de participation du cofinanceur, définis à l'article 9.3

L'acompte est établi par différence entre deux cumuls d'avancement consécutifs (aux conditions économiques de 06/12):

$$\text{Cumul (n)} = \text{FPC} \times \text{TA (n)}$$

$$\text{TA(n)} = \text{taux d'avancement au moment de l'acompte (n)}$$

$$\text{Acompte (n)} = \text{cumul (n)} - \text{cumul (n-1)}$$

L'effet de l'actualisation sur l'acompte (n) est ensuite établi comme suit, I étant l'index d'actualisation BT01 et I₀ sa valeur de référence en 06/2012, soit 874:

$$\text{Actualisation (n)} = \text{Acompte (n)} \times [I(n)/I_0 - 1]$$

I (n)= dernière valeur connue au moment de l'émission de l'acompte (n)

Le montant de l'appel de fonds sera égal à l'acompte avec son actualisation :

Appel de fonds = Acompte (n) + Actualisation(n)

- Gares & Connexions établira, pour chaque acompte et par opération, un certificat d'avancement précisant le taux d'avancement (TA) utilisé dans les calculs.
- le cumul des acomptes, hors actualisation, appelés ne pourra pas excéder 95 % de la participation prévisionnelle du cofinanceur définie à l'article 9.3 aux conditions de 06/2012.
- après achèvement de la totalité des travaux de l'opération, SNCF Gares & Connexions présentera le Relevé Final des Dépenses (RFD) sur la base des dépenses constatées et certifiées par le comptable de Gares & Connexions incluant notamment les dépenses de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage. Sur la base de celui-ci, SNCF Gares & Connexions calculera le différentiel, pour chaque opération, entre le RFD et la somme des acomptes perçus. Selon le cas, SNCF Gares & Connexions procèdera soit au remboursement du trop perçu, soit à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde, selon le pourcentage de participation de chaque cofinanceur à l'opération, tel que défini à l'article 9.3. En l'absence de contentieux, ce dernier appel de fonds devra être édité au plus tard dans les 18 mois suivants la finalisation de l'opération concernée.
- toutefois, le cumul final dû par un cofinanceur, pour chaque opération, ne pourra excéder le montant actualisé de sa participation définie à l'article 9.3.

Les sommes dues à SNCF Gares & Connexions au titre de la présente convention sont réglées dans un délai maximum de 40 jours à compter de la date de réception des appels de fonds adressés par courrier. A défaut, le montant dû est passible d'intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt légal majoré de deux points.

Le paiement est effectué par virement bancaire portant numéro de référence de la facture à :

Code IBAN							Code BIC
FR76	3000	1000	6400	0000	6247	131	BDFEFRPPCCT

A titre indicatif, l'échéancier prévisionnel des appels de fonds effectués dans le périmètre de maîtrise d'ouvrage de Gares&Connexions est le suivant (montant en euros courants, en millions € HT):

Cofinanceur	2014	2015	2016	2017	2018	total
Région Aquitaine	0,69	2,62	2,68	1,13	0,26	7,38
La Cub	0,06	0,16	0,20	0,26		0,68
Ville de Bordeaux	0,04	0,10	0,13	0,18		0,45

9.5.2 Versement des subventions pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage RFF

RFF procède aux appels de fonds auprès de chaque financeur de son périmètre, comme suit :

premier appel de fonds et appels de fonds intermédiaires

1. à la date de prise d'effet de la présente convention, un premier appel de fonds correspondant à 15 % du montant obtenu en multipliant le taux de participation, visé à l'article 9.3 par le besoin de financement public des phases PRO+REA de l'opération, visé à l'article 9.3
2. après le démarrage des études et des travaux et dès que l'avance provisionnelle de 15 % est consommée, des acomptes effectués au moins tous les trimestres, en fonction de l'avancement des travaux. Ils sont calculés en multipliant le taux d'avancement des travaux par le taux de participation visé à l'article 9.3 et par le besoin de financement public des phases PRO+REA de l'opération, visé à l'article 9.3 comme indiqué dans la formule ci-dessous. Ces acomptes sont accompagnés d'un certificat d'avancement des études et des travaux visé par le Directeur d'Opération de RFF.

Appels de fonds (€ cst) = (% d'avancement x % participation x besoin de financement public) – somme des appels de fonds antérieurs.

Les appels de fonds en € constants, décrits ci-dessus sont actualisés en fonction du dernier index **TP01** connu à la date de facturation selon la formule suivante :

$$\text{Appel de fonds} = (\text{Appels de fonds en } \text{€cst}) \times \frac{\text{Index}(\text{dernier index connu})}{\text{Index CE de référence}}$$

La valeur de référence de l'index TP01 est celle de juin 2012.

Le cumul des fonds appelés ne pourra pas excéder 95 % du montant plafonné défini au plan de financement.

solde

3. Après achèvement de l'intégralité des travaux, RFF présente le relevé de dépenses final sur la base des dépenses constatées incluant notamment les prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Le besoin final de financement public est établi sur la base du relevé final des dépenses, déduction faite du montant de la participation de l'opérateur actualisée, définie à l'alinéa 5 suivant.
4. Sur la base de celui-ci, RFF procède, selon le cas, soit au remboursement du trop perçu, soit à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde
5. Actualisation de la participation de l'opérateur parkings : à chaque appel de fonds intermédiaire auprès des cofinanceurs publics, il est calculé l'effet de l'actualisation économique sur la participation de l'opérateur parkings ainsi :

Acompte opérateur (€ cst) = % d'avancement x Participation Opérateur (€ cst) – somme des acomptes antérieurs (€ cst).

Acompte op. actualisé = Acompte op. en € cst x Index TP01 (dernier connu) / Index TP01 (CE de référence)

Au moment de l'émission du solde auprès des cofinanceurs publics, le solde actualisé de la participation de l'opérateur est défini comme étant :

Solde opérateur (€ cst) = Participation op. (€ cst) - somme des acomptes op. antérieurs (€ cst)

*Solde opérateur actualisé = Solde (€ cst) * Index TP01 (dernier connu) / Index TP01 (CE de référence)*

La participation de l'opérateur parking actualisée est la somme de tous les acomptes opérateur actualisés et du solde opérateur actualisé ainsi définis.

Les sommes dues à RFF au titre de la présente convention sont réglées dans un délai maximum de 40 jours à compter de la date de réception de la facture d'appel de fonds. A défaut, le montant dû est passible d'intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt légal majoré de deux points.

Le paiement est effectué par virement à RFF sur le compte bancaire dont les références sont les suivantes (numéro de la facture d'appel de fonds porté dans le libellé du virement):

Code IBAN							Code BIC
FR76	3000	3036	2000	0200	6214	594	SOGEFRPPHPO

A titre indicatif, l'échéancier prévisionnel des appels de fonds effectués dans le périmètre de maîtrise d'ouvrage de RFF est le suivant (montant en euros courants, en millions € HT):

Cofinanceur	2014	2015	2016	2017	total
Etat	2.475	2.449	4.249	1.831	11.004
Région Aquitaine	1.184	1.696	0.425	0.204	3.509
La CUB	2.185	3.237			5.422

9.5.3 Versement des subventions pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage CUB

Le versement des subventions dues par la Ville de Bordeaux à La Cub au titre de l'opération pont du Guit sous maîtrise d'ouvrage de La Cub fera l'objet d'une convention particulière.

9.6 Gestion des écarts

Les dispositions suivantes s'appliquent pour chaque opération définie à l'article 8.1.

Dans l'hypothèse d'un coût total des études et des travaux inférieur au coût prévisionnel suite aux études AVP tel que défini à l'article 9.3 par maître d'ouvrage, la part de chaque cofinanceur de l'étude PRO et des travaux est réajustée au prorata de sa participation, au moment de l'émission du solde.

En cas de surcoût sur une ou plusieurs des opérations constitutives du projet, en référence aux coûts prévisionnels actualisés indiqués à l'article 9.3, les dispositions prévues à l'article 10 s'appliquent.

9.7 Domiciliation de la facturation

La domiciliation des cofinanceurs de l'étude PRO et des travaux pour la gestion des flux financiers est :

Cofinanceurs de l'étude	Coordonnées
Etat	Préfecture de la région Aquitaine Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Cité administrative, Rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex Nom du service : Service Mobilité, Transports et Infrastructures N° de téléphone : 05.56.24.82.80 Adresse électronique smti.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr
EPA Bordeaux Euratlantique	Monsieur le Directeur Général EPA Bordeaux Euratlantique 140 rue Terre de Bordes- Immeuble « le Prélude » CS 41717 33 081 Bordeaux
Région Aquitaine	Conseil régional d'Aquitaine Hôtel de Région 14, rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex Nom du service : Direction des Transports ferroviaires de voyageurs N° de téléphone : 05.57.57.82.75
CUB	Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Pôle Finances Direction du budget et des finances Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex
Ville de Bordeaux	Direction des Finances Mairie de Bordeaux Place Peyberland 33 077 Bordeaux Cedex
RFF	Pôle Finances et Achats Direction Finance et trésorerie – Unité credit management 92 avenue de France 75648 Paris cedex 13 N° de téléphone : 01.53.94.32.83

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant, en particulier si un dépassement de coût est constaté sur l'une des opérations constitutives du projet.

Si, à l'issue des études PRO, il est constaté un dépassement du coût prévisionnel de l'opération, le maître d'ouvrage devra également présenter un scénario de révision du programme de l'opération permettant de rester dans l'enveloppe de coût initialement envisagée.

Durant les travaux, en cas de dépassement du coût prévisionnel d'une ou plusieurs opérations, le maître d'ouvrage concerné informera le comité de pilotage prévu à l'article 7.1 et fournira un chiffrage de son incidence sur le coût global du projet.

Si le dépassement résulte d'une demande particulière de l'un des partenaires, non prise en compte lors des études AVP, celui-ci supporte la hausse occasionnée, dès lors que ses propositions de modification ont été validées par le comité de pilotage.

Tant que le montant des dépenses de chaque opération ramené en euros constants, aux conditions économiques de référence (juin 2012), reste inférieur ou égal à l'estimation en euros constants figurant à l'article 8, il n'y a pas de dépassement de coût.

Toute modification de la présente convention, notamment en ce qui concerne la consistance des études PRO ou du programme de travaux donne lieu à la signature d'un avenant.

ARTICLE 11 : DIFFUSION ET COMMUNICATION

11.1 Données d'entrée émanant des cofinanceurs de la convention

Les cofinanceurs de la convention s'engagent à remettre à chaque maître d'ouvrage tous les documents utiles aux études PRO dont il a la responsabilité. Les maîtres d'ouvrages s'engagent à ne pas diffuser les informations qui leur sont communiquées sans accord préalable écrit de l'émetteur.

11.2 Propriété, diffusion et Communication

Les études réalisées dans le cadre de la présente convention sont la propriété des maîtres d'ouvrage sur leurs périmètres respectifs. Les maîtres d'ouvrage communiquent aux cofinanceurs les résultats desdites études, sauf données confidentielles.

Toute autre diffusion est subordonnée à l'accord préalable du maître d'ouvrage, propriétaire de l'étude.

Chaque cofinanceur du projet s'engage à faire mention de la participation des autres financeurs, partie à la présente convention dans toute publication ou communication, relative au projet. Les dossiers d'études, documents et supports d'information mentionneront de manière explicite la nature et les logos des cofinanceurs des études et travaux.

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

En cas de non respect par l'un des cofinanceurs de ses engagements au titre de cette convention, sa résiliation pourra être sollicitée par tout autre cofinanceur qui aura demandé à cet effet la réunion du Comité de Pilotage par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette demande de résiliation sera examinée par le Comité de Pilotage qui statuera à la majorité sur sa prise en considération et sa prise d'effet.

Dans tous les cas, les cofinanceurs s'engagent à financer les dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage sur la base d'un relevé final de dépenses et des taux de participation définis à l'art 9.3. Les dépenses prises en compte incluent les études et travaux effectués jusqu'à la date de résiliation de la convention ainsi que les études et travaux nécessaires à l'établissement d'une situation à caractère définitif, telle que l'aura défini le comité de pilotage.

Sur la base du relevé final des dépenses établi à la date de résiliation, les maîtres d'ouvrage procèdent respectivement, à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu auprès des cofinanceurs du projet au prorata de leur participation initialement prévue.

ARTICLE 13 : LITIGES

A défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 14 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à sa date de signature par le Préfet de région Aquitaine, dernier signataire de la convention. Elle expire au versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente convention.

ARTICLE 15 : MESURES D'ORDRE

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

Les signataires font élection de domicile en leur siège pour l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 16 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles sont constituées par :

- la présente convention et ses éventuels avenants,
- ses annexes.

La présente convention est établie en 7 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux, le 2013

Pour l'Etat,
Le Préfet de la région Aquitaine

Pour la Région,
Le Président du Conseil régional Aquitaine

M. Michel DELPUECH

M. Alain ROUSSET

Pour la CUB,
*Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux*

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire de Bordeaux

M. Vincent FELTESSE

M. Alain JUPPE

Pour l'EPA Bordeaux Euratlantique,
*Le Directeur Général de l'EPA
Bordeaux Euratlantique*

Pour RFF
*La Directrice Générale Adjointe
Pôle Finances et Achats*

M. Philippe COURTOIS

Mme Valérie CHAMPAGNE

Pour la SNCF
La Directrice de SNCF – Gares & Connexions

Mme Rachel PICARD

ANNEXE 1
Données d'entrée du projet : livrables des études PRO

Livrables des études de Gares&Connexions sur le bâtiment principal Belcier et la vélostation :

Notices techniques : notice architecturale, sécurité incendie, accessibilité PMR, planning et phasage des travaux, Chauffage Ventilation Climatisation, Courants forts/courants faibles, plomberie, éclairage.

Pièces graphiques (en général au 1/200^{ème}): plans du projet, plan masse, plan du bâtiment par niveau, coupes transversales et longitudinales, PAIG (Plan d'Aménagement Intérieur de la Gare), carnets de détail

Livrables des études de RFF :

Dossiers de niveau Projet contenant toutes les pièces écrites (note de synthèse, note technique, estimation financière du coût prévisionnel définitif de réalisation, planning de réalisation) et pièces graphiques (plans et coupes).

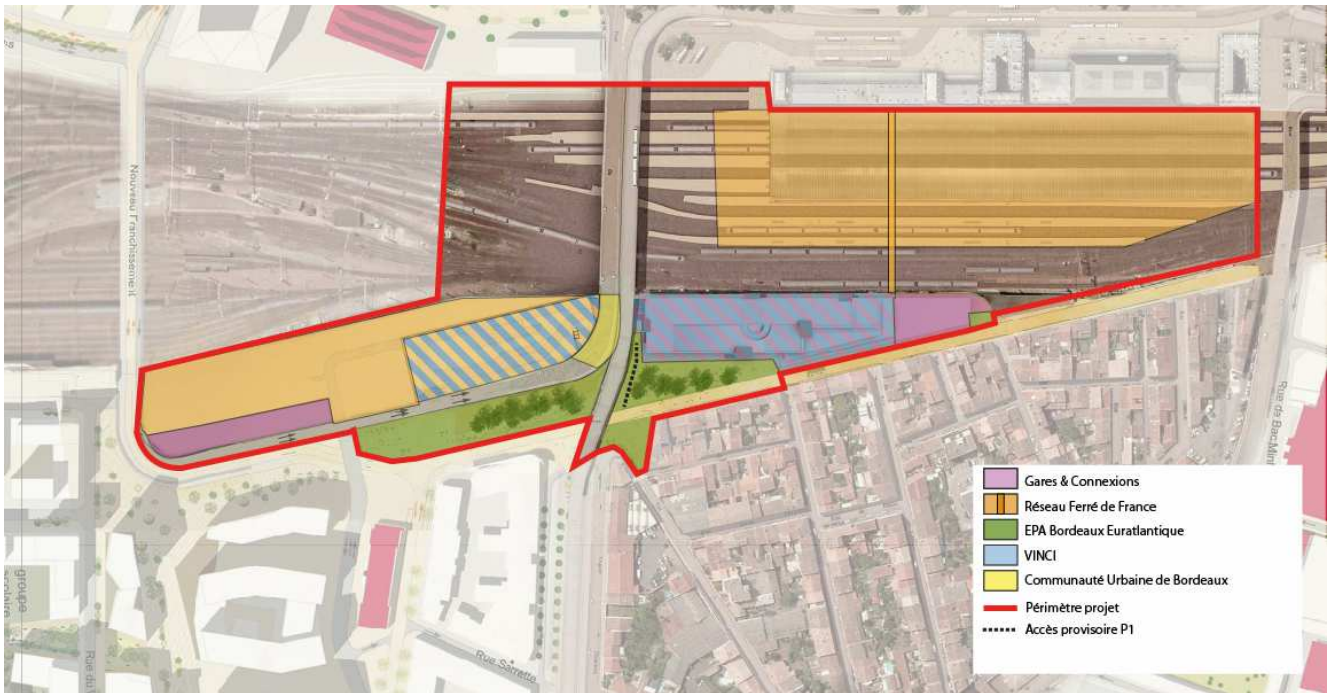
Livrables des études de l'EPA Bordeaux Euratlantique :

Notices descriptives du projet : Notice et carnets de détails voiries, mobiliers, plantations, stationnements, carrefours, accessibilité PMR, réseaux secs et humides, éclairage, terrassements.

Plans d'ensemble (échelle 1/200) : Plan d'aménagement, plan des revêtements, plans de superposition des infrastructures existantes et projetées, plans de nivellement et profils, plans des plantations, plans de synthèse des réseaux

Cahier de profils sur les voiries et cahier des carrefours (échelle 1/100)

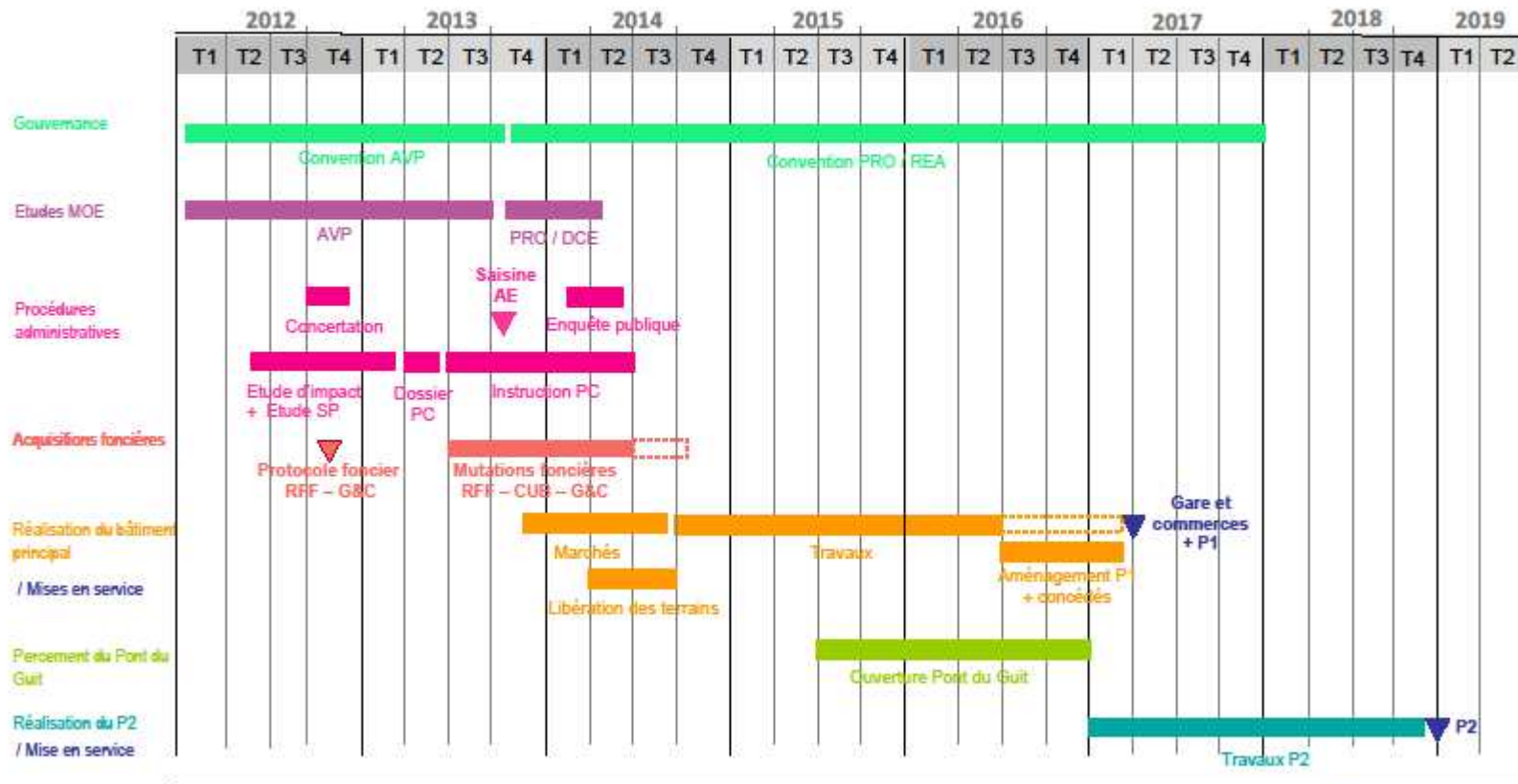
ANNEXE 2 Périmètre des maîtrises d'ouvrage



ANNEXE 3
 Planning de l'opération

Bâtiment principal Belcier (Gares & Connexions) et pont du Guit

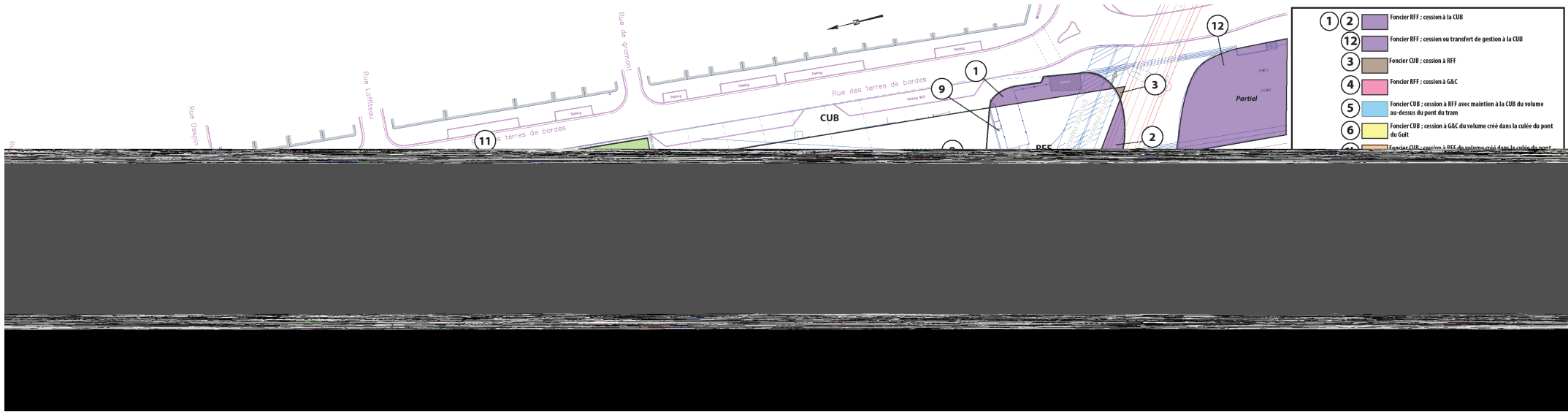
Planning général du projet d'extension de la gare de Bordeaux St Jean



Périmètre de maitrise d'ouvrage de RFF

	Durée (mois)	2013					2014					2015					2016					2017													
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O
Volet libération P1 - feeders																																			
Phase PRO	5																																		
Phase Marchés	5																																		
Phase REA	2																																		
Volet abris de quais																																			
Abris de quais A/B/C - PRO	4																																		
Abris de quais A/B/C - ACT	5																																		
Abris de quais A/B/C - Tvx	5																																		
Abris de quai 7 - PRO	7																																		
Abris de quai 7 - ACT	5																																		
Abris de quai 7 - REA	8																																		
Volet réfection des souterrains																																			
Réfection souterrains - PRO	8																																		
Réfection souterrains - ACT	5																																		
Réfection souterrain Nord	5																																		
Réfection souterrain Central	5																																		
Réfection souterrain Sud	5																																		
Réfection souterrain Liaison	5																																		
Volet accessibilité PMR																																			
Accessibilité PMR - PRO	7																																		
Accessibilité PMR - ACT	5																																		
Tvx Monte charge Q1	2																																		
Tvx Accessibilité Q2	6																																		
Tvx Monte charge Q2	2																																		
Tvx Accessibilité Q3	6																																		
Tvx Monte charge Q3	2																																		
Tvx Accessibilité Q4	9																																		
Tvx Monte charge Q4	2																																		
Tvx Accessibilité Q5	6																																		
Tvx Accessibilité Q6	7																																		
Tvx Accessibilité Q7	6																																		
Volet libération P2/P3																																			
Phase PRO	8																																		
Phase Marchés	5																																		
Phase REA	15																																		

ANNEXE 4 Opérations foncières



ANNEXE 5
Décomposition des coûts d'investissement

Les décompositions suivantes des coûts d'investissement sont données à titre indicatif, sur la base des estimations AVP, et aux conditions de juin 2012.

- Périmètre de maîtrise d'ouvrage SNCF Gares&Connexions

Opération	Cout total M€ HT	Travaux	MOE	MOA et AMO	Provision pour Risques
Batiment voyageur	24,60	17,64	2,62	1,43	2,91
Libération des terrains du bâtiment principal, hors feeders	4,20	3,13	0,32	0,25	0,5
Démolition bât. Fret pour futur P3	0,10	0,07	0,01	0,01	0,01
Vélostation	1	0,87	0,09	0,04	
TOTAL	29,90	21,71	3,04	1,73	3,42

- Périmètre de maîtrise d'ouvrage RFF

Opération	Cout total M€ HT	Travaux	MOE	MOA et AMO	Provision pour Risques
Libération des terrains de P2 et P3	8,46	6,46	1,07	0,29	0,65
Accessibilité PMR	11,42	8,64	1,44	0,39	0,95
Réfection des souterrains	2,10	1,60	0,27	0,09	0,15
déplacement des feeders	1,33	0,97	0,18	0,08	0,10
Abris du quai 7	1,56	1,17	0,19	0,07	0,13
Abris de quai voies ABC	0,66	0,50	0,08	0,03	0,06
TOTAL	25,53	19,33	3,23	0,95	2,03

- Périmètre de maîtrise d'ouvrage de La Cub

Opération	Cout total M€ HT	Travaux	MOE	MOA et AMO	Provision pour Risques
Ouverture du pont du Guit	3,80	2,70	0,43	0,27	0,40
TOTAL	3,80	2,70	0,43	0,27	0,40

Restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean

AVENANT n°1 A LA
CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE
AUX ETUDES D'AVANT PROJET (AVP) DE L'OPERATION
SIGNEE LE 13 JUILLET 2012



bordeaux euratlantique



Entre:

- **l'Etat** (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, représenté par Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Aquitaine,
Ci-après désigné « l'Etat »,
- **le Conseil régional d'Aquitaine**, représenté par Monsieur Alain ROUSSET, Président, en vertu de la décision de la Commission permanente du 25 novembre 2013,
Ci-après désignée « la Région »,
- **l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique**, représenté par Monsieur Philippe COURTOIS, Directeur général, en vertu de l'arrêté ministériel du 26 mars 2010,
Ci-après désigné « l'EPA Bordeaux Euratlantique »,
- **la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, Président, en vertu de la délibération du Conseil de Communauté en date du,
Ci-après désignée « La Cub »,
- **la Ville de Bordeaux**, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, maire, en vertu de la décision du Conseil Municipal du,
Ci-après désignée « la Ville de Bordeaux»,
- **Réseau Ferré de France**, établissement public à caractère industriel et commercial immatriculé au registre du commerce de Paris sous le N° B 412 2 80 737 (2002B08113), dont le siège est 92 avenue de France – 75648 PARIS CEDEX 13, représenté par Monsieur Jacques RAPOPORT, le président de RFF, ayant donné délégation de signature à
Ci-après désigné « RFF »,
- **La Société Nationale des Chemins de fer Français**, Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) inscrit au registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS B 552 049 447 N° APE 632 A, dont le siège est à Paris XIVème, 34 rue du Commande Mouchotte, représentée par Madame Rachel PICARD, Directrice Générale Déléguée Gares & Connexions, dûment habilitée à cet effet,
Ci-après désignée « SNCF » ou « Gares & Connexions»

Ci-après dénommés ensemble « les cofinanceurs de l'étude » ou « les cofinanceurs ».

Vus :

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°82-390 du 10 mai 1982, relatif aux décisions de l'Etat en matière d'investissements publics ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Le décret du 26 juillet 2012 portant nomination de Michel DELPUECH aux fonctions de Préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, préfet de la Gironde ;
- Le code des transports ;
- Le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié, relatif aux missions et aux statuts de RFF ;
- Le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, en date du 5 mars 2007, notamment le grand projet n° « Développer le transport ferroviaire de voyageurs et le fret ferroviaire et maritime », son avenant n°1 en date du 24 novembre 2011, et son avenant n°2 en date du 3 juin 2013 ;
- La convention générale de gestion du grand projet n° du CPER 2007-2013, en date du 16 octobre 2007, son avenant n°1 en date du 24 novembre 2011, et son avenant n°2 en date du 23 juillet 2013 ;
- La convention cadre pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage RFF en application du CPER Aquitaine signée entre l'État, la Région Aquitaine et RFF an date du 18 octobre 2007 , son avenant n°1 en date du 25 janvier 2012, et son avenant n°2 en date du 23 juillet 2013 ;
- la convention de financement relative aux études de programme et de l'esquisse de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean à court, moyen et long terme en date du 1er mars 2011.
- La convention de financement relative aux études d'avant projet de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean à court, moyen et long terme notifiée le 13 juillet 2012.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Cet avenant est motivé par :

Le scénario initial du projet retenu par les partenaires à l'issue de l'esquisse comprenait, dans le futur bâtiment voyageur, la création d'une surface commerciale de 5000 m². Un opérateur de commerces devait en outre être sélectionné pour investir et exploiter ces commerces.

L'AVP et le programme du bâtiment principal ont été réalisés sur cette base à partir de mi 2012.

L'appel d'offres lancé par Gares & Connexions à l'automne 2012 ayant été déclaré infructueux pour son lot « commerces » faute de candidature d'opérateurs, il a été nécessaire d'abandonner le scénario initial fin 2012. Un nouveau projet commercial a alors été défini, comportant la réalisation d'environ 1800 m² de commerces dans le bâtiment voyageur. Cette modification substantielle du programme a nécessité une reprise importante des études d'avant projet du bâtiment.

D'autres dépenses imprévues, moins significatives, portant sur l'approfondissement du diagnostic de pollution des sols et les procédures réglementaires sont également intervenues.

Ces modifications, portant principalement sur la reprise de l'AVP, ont conduit à un surcoût imprévu d'environ 200 000 € hors taxes sur le périmètre de Gares & Connexions, initialement de 3 250 000 € hors taxes.

S'agissant du périmètre d'études RFF, les économies réalisées (baisse des coûts suite à la mise en concurrence des prestataires, récupération de données d'entrées) font apparaître une estimation de coût final des études AVP à 325 000€ hors taxes, inférieure à la prévision initiale qui était de 750 000 € hors taxes.

En conséquence et conformément à l'article 10 de la convention initiale, les parties conviennent de la nécessité de réajuster, par voie d'avenant, le montant global des études et sa répartition, entre RFF et SNCF, pour tenir compte des évolutions ci-dessus.

Dès lors, il est convenu,

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de principal de modifier le coût estimé des études sous maîtrise d'ouvrage Gares & Connexions et RFF ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études sur les aménagements extérieurs et le délai des études AVP du pont du Guit.

Article 2 : modifications apportées à l'art 3.1

Le second alinéa de l'art 3.1 est remplacé par : « La création d'un bâtiment principal dans le triangle Belcier comprenant les espaces voyageurs, un programme de commerces d'environ 5000m² (scenario initial) révisé à 1800m² (scenario retenu à l'issue de la consultation commerces) et un parking d'une capacité de l'ordre de 850 places. »

Article 3 : modification apportée à l'art 4 et au cahier des charges des études AVP

Le 6^o paragraphe de l'art 4 est modifié comme suit : « Compte tenu des interfaces importantes entre l'accès commun aux trois parkings et au passage sous le pont du Guit, les partenaires confient à Gares & Connexions, qui l'accepte, l'exercice de la mission de maître d'ouvrage des études pour ce qui concerne l'accès des véhicules (sous le parking P2), les parkings P2 et P3, l'aménagement du pont du Guit. L'EPA est maître d'ouvrage des études concernant le parvis, le mail piéton et les aménagements sur la rue des Terres de Borde en lien avec le projet de la gare. »

L'art 3 du cahier des charges des études AVP est modifié de la manière suivante :

La phrase : « Les études menées dans le cadre de la présente convention seront pilotées par deux maîtres d'ouvrage :

- RFF pour les études sur son périmètre foncier (quais, souterrains et libération des terrains pour les parkings P2 et P3)
- Gares & Connexions pour le bâtiment principal, les parkings et les aménagements extérieurs »

est remplacée par : « Les études menées dans le cadre de la présente convention seront pilotées par trois maîtres d'ouvrage :

- RFF pour les études sur son périmètre foncier (quais, souterrains et libération des terrains pour les parkings P2 et P3)
- Gares & Connexions pour le bâtiment principal, les parkings, le pont du Guit
- L'EPA pour les aménagements extérieurs »

Article 4 : modification apportée à l'art 5 et au cahier des charges des études AVP

L'article 5 est complété par : « Les études d'avant projet du pont du Guit se dérouleront sur 18 mois, à compter de la signature de la convention »

L'article 7 du cahier des charges est complété par : « Les études d'avant projet du pont du Guit se dérouleront sur 18 mois à compter de la signature de la convention »

Article 5 : modification apportée à l'art 6.1

L'art 6.1 est modifié de la manière suivante.

Après la phase « le Comité de pilotage suit et valide le déroulement et le contenu des études tel que défini à l'article 3 » est ajouté « Les livrables des études AVP sont transmis aux cofinanceurs par SNCF Gares & Connexions et RFF après présentation en comité technique. A défaut de réunion du Comité de pilotage dans un délai compatible avec le calendrier du projet, la validation des études AVP peut intervenir par courrier de chacun des membres du comité de pilotage adressé à SNCF Gares & Connexions et transmis dans un délai de 30 jours à compter de la réception des livrables. Passé ce délai, la validation est réputée tacite. SNCF Gares & Connexions réalisera une synthèse des positions des partenaires et la transmettra à chacun d'entre eux par courrier.»

Article 6 – modification apportée à l'art 7 : Coût des études

L'article 7 de la convention de financement des études AVP initiale est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les montants indiqués dans la présente convention sont exprimés en euros courants hors taxes.

Le coût prévisionnel des études définies à l'article 3 hors périmètre EPA de la présente est évalué à 3 775 000 € hors taxes selon la répartition suivante :

Etudes sous maîtrise d'ouvrage Gares et Connexion : 3 450 000 € hors taxes

Etudes sous maîtrise d'ouvrage RFF : 325 000 € hors taxes

Le coût des études est détaillé en annexe »

Article 7 : modification apportée à l'art 8 : Dispositions financières

L'article 8 est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les cofinanceurs de l'étude s'engagent à participer au financement des études dans la limite des montants indiqués en euros courants HT.

Cofinanceurs de l'étude	Montant HT avenant convention AVP	Clé de répartition %
Etat	533 269 €	14.1%
EPA Bordeaux Euratlantique	188 750 €	5.0%
Conseil Régional d'Aquitaine	347 500 €	9.2%
CUB	377 500 €	10.0%
Ville de Bordeaux	188 750 €	5.0%
RFF	117 000 €	3.1%
SNCF-Gares&Connexions	1 742 231 €	46.2%
Reliquat convention Esquisse *	280 000 €	7.4%
Montant des études	3 775 000 €	100.0%

(*) Le montant des études réalisées dans le cadre de la convention Esquisse est inférieur de 280 000 € au montant validé par les partenaires pour réaliser ces études. D'un commun accord, et par dérogation à l'article 8.3 de la convention de financement relative aux études du programme et de l'esquisse de la restructuration de la gare de Bordeaux St Jean à moyen et long terme, les partenaires s'entendent pour utiliser ce montant (280 000 €) pour financer les études de la présente convention.

Cette répartition ne préjuge en rien du pourcentage de participation des cofinanceurs de l'étude aux dépenses liées aux étapes suivantes.

8.1 Principe de financement

Les cofinanceurs de l'étude s'engagent à participer au financement des études conduites par Gares et Connexions au titre de la présente convention, selon la clé de répartition suivante, dans la limite des montants indiqués en euros courants HT:

Cofinanceurs de l'étude	Montant HT avenant convention AVP	clé de répartition %
Etat	461 769 €	13,4%
EPA Bordeaux Euratlantique	172 500 €	5,0%
Conseil Régional d'Aquitaine	276 000 €	8,0%
CUB	345 000 €	10,0%
Ville de Bordeaux	172 500 €	5,0%
SNCF-Gares&Connexions	1 742 231 €	50,5%
Reliquat convention Esquisse *	280 000 €	8,1%
Total	3 450 000 €	100,0%

Les cofinanceurs de l'étude s'engagent à participer au financement des études conduites par Réseau Ferré de France au titre de la présente convention, selon la clé de répartition suivante, dans la limite des montants indiqués en euros courants HT:

Cofinanceurs de l'étude	Montant HT	Clé de répartition (%)
<i>Etat</i>	<i>71 500 €</i>	<i>22.0%</i>
<i>EPA Bordeaux Euratlantique</i>	<i>16 250 €</i>	<i>5.0%</i>
<i>Conseil Régional d'Aquitaine</i>	<i>71 500 €</i>	<i>22.0%</i>
<i>CUB</i>	<i>32 500 €</i>	<i>10.0%</i>
<i>Ville de Bordeaux</i>	<i>16 250 €</i>	<i>5.0%</i>
<i>RFF</i>	<i>117 000 €</i>	<i>36.0%</i>
Total	325 000 €	100.0%

Cette répartition ne préjuge en rien du pourcentage de participation des cofinanceurs de l'étude aux dépenses liées aux étapes suivantes.

8.2 Modalités de versement

RFF et Gares & Connexions procèdent aux appels de fonds auprès de chaque financeur, selon la clé de répartition définie à l'article 8.1, selon les modalités suivantes :

- Les appels de fonds auprès des cofinanceurs de la présente convention porteront sur des montants facturés sans TVA.
- Le cumul des appels de fonds intermédiaires ne peut excéder 90% des participations définies à l'article 8.1.
- Les appels de fonds déjà émis demeurent inchangés. Il en sera tenu compte pour le calcul du montant des appels de fonds ultérieurs.
- Gares & Connexions : Premier appel de fonds et appels de fonds intermédiaires :

A la signature de la convention	15%
A la validation de l'APS ou du rapport intermédiaire	37,5%
A la validation des études AVP	37,5%

Le premier appel de fonds lancé par G&C correspondra au solde du montant de la convention Esquisse (20% de son montant) majoré du montant nécessaire pour atteindre 15% du montant total relevant du périmètre de Gares&Connexions dans la présente convention.

- RFF : Premier appel de fonds et appels de fonds intermédiaires

A la signature de la convention	15%
A la validation des études AVP	75%

- Le solde :

Après achèvement de la totalité des études et après validation finale par les partenaires des études AVP, RFF et Gares & Connexions présentent le relevé final des dépenses sur la base des dépenses constatées incluant notamment les dépenses de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage. Sur la base de celui-ci, RFF et Gares et Connexions procèdent, selon le cas, soit au remboursement du trop perçu, soit à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde.

Les sommes dues à RFF et Gares & Connexions au titre de la présente convention sont réglées dans un délai maximum de 45 jours à compter de la date de réception des appels de fonds adressés par courrier. A défaut, le montant dû est passible d'intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt légal majoré de deux points.

Le paiement des sommes dues à Gares & Connexions est effectué par virement bancaire portant numéro de référence de la facture à :

Code IBAN							Code BIC
FR76	3000	1000	6400	0000	6247	131	BDFEFRPPCCT

Le paiement est effectué par virement à RFF sur le compte bancaire dont les références sont les suivantes (numéro de la facture d'appel de fonds porté dans le libellé du virement):

Code IBAN							Code BIC
FR76	3000	3036	2000	0200	6214	594	SOGEFRPPHPO

8.3 Economie et dépassement de coût

Dans l'hypothèse d'un coût total des études inférieur au coût prévisionnel des études visé à l'article 7, la part de chaque cofinanceur de l'étude est réajustée au prorata de sa participation.

En cas de surcoût, les dispositions prévues à l'article 10 s'appliquent.

8.4 Domiciliation de la facturation

La domiciliation des cofinanceurs de l'étude pour la gestion des flux financiers est :

Cofinanceurs de l'étude	Coordonnées
Etat	Préfecture de la Région Aquitaine Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Cité administrative, Rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex Nom du service : Service Mobilité, Transports et Infrastructures N°de téléphone : 05.56.24.82.80 Adresse électronique smti.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr
EPA Bordeaux Euratlantique	Monsieur le Directeur Général EPA Bordeaux Euratlantique 140 rue Terre de Bordes- Immeuble « le Prélude » CS 41717 33 081 Bordeaux
Région Aquitaine	Conseil Régional d'Aquitaine Hôtel de Région 14, rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex Nom du service : Direction des Transports ferroviaires de voyageurs N°de téléphone : 05.57.57.82.75
CUB	Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Pôle Finances Direction du budget et des finances Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex
Ville de Bordeaux	Direction des Finances Mairie de Bordeaux Place Peyberland 33 077 Bordeaux Cedex»

Article 8 – Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par le Préfet, en tant que dernier signataire.

Article 9 - Autres clauses

L'annexe 4 est remplacée par la nouvelle annexe 4 jointe au présent avenant.
Les autres clauses de la convention de financement des études AVP initiale y compris les annexes, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Le présent avenant est établi en 7 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux, le 2013

Pour l'Etat,
Le Préfet de la Région Aquitaine

Pour la Région,
Le Président du Conseil Régional Aquitaine

M. Michel DELPUECH

M. Alain ROUSSET

Pour la CUB,
*Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux*

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire de Bordeaux

M. Vincent FELTESSE

M. Alain JUPPE

Pour l'EPA Bordeaux Euratlantique,
*Le Directeur Général de l'EPA
Bordeaux Euratlantique*

Pour RFF
*Le Directeur Régional Aquitaine
Poitou-Charentes de RFF*

M. Philippe COURTOIS

Pour la SNCF
La Directrice de SNCF – Gares&Connexions

Mme Rachel PICARD

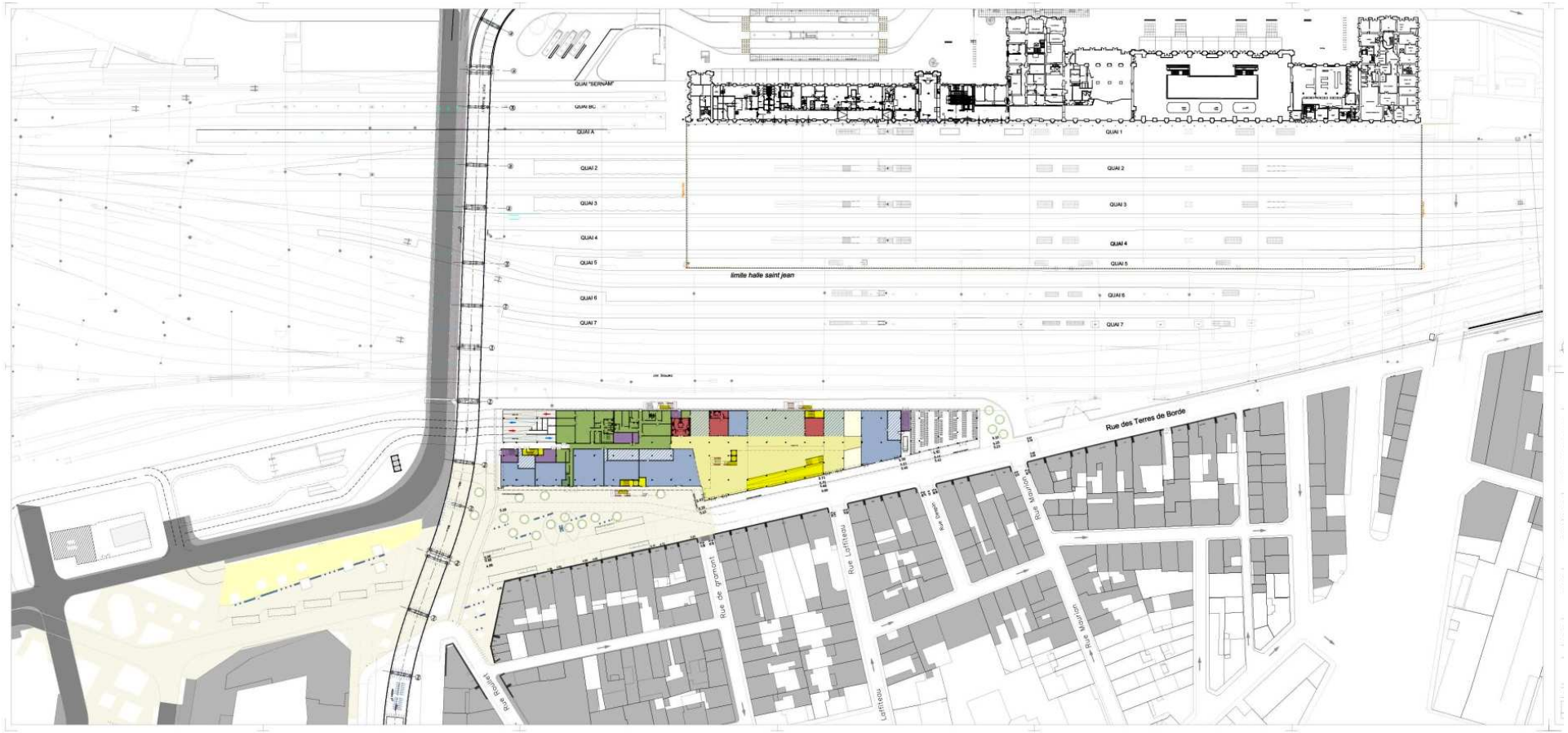
Annexe 4 : décomposition du coût des études

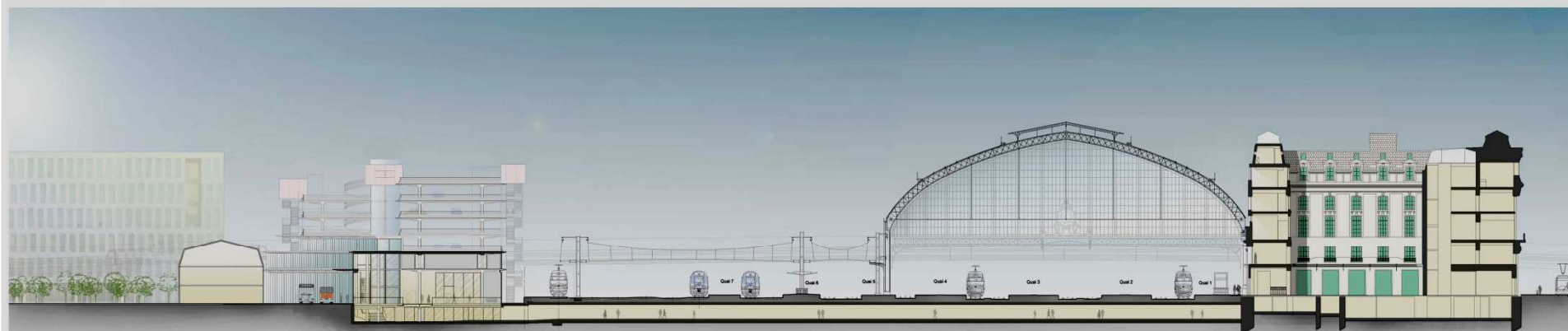
détail du coût des études sous MOA G&C	CE06/2010	CE 2012	montant après avenant	explications des écarts
MOE Etudes	1 902 000	1 990 000	2 381 000	reprise des études AVP
MOE Coordination générale (1%)	100 000	105 000	32 000	
OPC	55 000	58 000	0	
MOA	493 000	515 000	423 000	
Assistance MOA divers	375 000	392 000	614 000	
PAI	182 000	190 000		
Total	3 107 000	3 250 000	3 450 000	

décomposition des frais d'assistance à MOA	CE06/2010	CE 2012	montant après avenant	explications des écarts
▪ Diagnostics	100 000	104 170	185 000	ERDF Etude d'approvisionnement Etude complémentaire sur la pollution des sols Etude de faisabilité géothermie
▪ Programmation	60 000	62 800	66 000	Reprise du programme
▪ Procédures administratives	60 000	62 800	149 000	Etude socio économique
▪ CT, CSPS, SSI	80 000	83 730	53 000	
▪ Montage	30 000	31 400	58 000	AMO assistance analyse des offres parking
▪ Planification	20 000	20 930	27 000	
▪ Communication	25 000	26 170	76 000	Organisation de la concertation publique
Total	375 000	392 000	614 000	

Libellé des études RFF	Montant hors taxes (€)	montant après avenant
Zone de gare (MOE 12%)	420 000	175 000
Zone de parkings P2 et P3 (MOE 15%)	210 000	130 000
Provisions pour levés topos et sondages	100 000	0
Sous total	730 000	305 000
Frais de Maîtrise d'Ouvrage (3%)	20 000	20 000
Total	750 000	325 000







Extension Belcier

Grande Halle Voyageurs

Gare St-Jean















D-2013/682

ZAC Saint-Jean/Belcier - EPA Euratlantique. Réalisation, gestion et entretien futur par la Ville des équipements relevant de sa compétence. Décision de principe.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet de ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier constitue le premier volet de l'opération d'aménagement « Bordeaux Euratlantique » promue par l'Etat au rang d'Opération d'Intérêt National (OIN) par décret du 5 novembre 2009.

La ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier à Bordeaux porte sur une surface urbaine de 144,3 ha, située autour de la gare Saint-Jean.

Ce projet constitue une première étape de l'opération d'Intérêt National (OIN) instituée sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac pour une superficie de 738 ha. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) « Bordeaux-Euratlantique » spécifiquement créé pour conduire et autoriser, en lieu et place des collectivités compétentes (dont la CUB, en matière de création de ZAC) les actions et opérations d'aménagement sur le territoire concerné.

Le projet d'aménagement vise à tirer partie d'importantes potentialités foncières issues notamment de friches ferroviaires pour proposer un nouveau morceau de ville aux franges du centre historique de la métropole bordelaise ; il devra anticiper, impulser et accompagner l'évolution urbaine de ce territoire inhérente à l'arrivée en 2017 de la ligne à grande vitesse et l'extension coté Belcier de la Gare de Bordeaux.

Au cœur de la métropole bordelaise en devenir, le projet urbain doit assurer la charnière entre la ville ancienne et l'agglomération en cours de renouvellement et de mutations profondes. Par délibération en date du 18 juin 2010, le Conseil d'Administration de l'EPA a donc fixé les objectifs de l'opération d'aménagement qu'il a la charge de conduire à Bordeaux Saint-Jean Belcier.

Lors de la séance du 29 mai 2012, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC

L'EPA finalise actuellement le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier. Il sera soumis à l'avis du Conseil Municipal très prochainement.

L'article R 311-7 du code de l'urbanisme, lui indique que le dossier de réalisation de la ZAC doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de la Ville sur le principe de réalisation de ces équipements, « les modalités de leur incorporation dans son patrimoine et, le cas échéant, sur sa participation au financement. »

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le principe de réalisation, de gestion et d'entretien des futurs équipements (annexes 1 et 2) relevant de la compétence communale réalisés sur la ZAC Saint-Jean/Belcier.

1. la réalisation de deux groupes scolaires :

Conformément aux accords passés entre la Ville, la CUB et l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique, les deux groupes scolaires seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA.

La Ville en prendra la gestion à l'issue des travaux de réalisation.

2. la création de 6 classes élémentaires dans l'ancien collège Aliénor d'Aquitaine

Pour répondre aux besoins de la ZAC, 6 classes doivent être réalisées en complément des 2 groupes scolaires. Pour des raisons de cohérence fonctionnelle et de disponibilité foncière ces classes seront réalisées dans l'ancien collège Aliénor d'Aquitaine. Le site du projet étant situé en dehors du périmètre de la ZAC et de l'OIN, la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de cet équipement, conformément au principe arrêté par la délibération du Conseil communautaire n°2006/0595 en date du 21 juillet 2006, qui détermine les modalités de réalisation et de prise en charge des équipements scolaires réalisés en ZAC et PAE.

Une convention conclue entre la Ville, la CUB et l'EPA réglera les modalités de délégation de la maîtrise d'ouvrage des équipements en cause. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

3. Equipements sous maîtrise d'ouvrage et financement total de la Ville.

La Ville de Bordeaux réalisera en maîtrise d'ouvrage la réalisation de deux équipements majeurs :

- la réalisation de structures petite enfance intégrées à chaque groupe scolaire et centre de loisirs,
- la réalisation d'une piscine.

Le financement de ces équipements sera entièrement assuré par la Ville de Bordeaux.

4. Equipements d'infrastructure réalisés par l'EPA et remis à la Ville en gestion :

Le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier prévoit la réalisation d'équipements d'infrastructure relevant de la compétence communale, réalisée par l'EPA et remis gratuitement à la Ville qui en assure la gestion :

- espaces publics non circulés (carte annexe 2) : ils comprennent les jardins de l'Ars, le square Amédée, les Promenades d'Armagnac, le Bois Paillière, la place des Citernes, la place du Biomin, le parvis du Château Descas
- végétalisation des voiries et des noues
- l'éclairage et le mobilier urbain,
- les équipements sportifs dans les parcs et jardins,
- les aires de jeux d'enfants dans les parcs et jardins.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner votre accord de principe sur l'ensemble de ces propositions.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

MME TOUTON. -

Cette délibération concerne toujours le secteur de Saint Jean / Belcier puisque nous avons donné un avis favorable au dossier de création de la ZAC en 2012. C'était une première étape.

Aujourd'hui la deuxième étape est en route, l'approbation de cette ZAC. L'Etablissement Public d'Aménagement est en train de finaliser le dossier de réalisation. Il vous sera soumis prochainement à approbation.

Aujourd'hui il nous est demandé notre accord sur la réalisation ou l'incorporation dans notre patrimoine d'un certain nombre d'équipements relevant de notre compétence, qui seront créés sur cette ZAC Saint Jean / Belcier.

Il s'agit de la réalisation de deux groupes scolaires.

La création de 6 classes dans l'ancien collège Aliénor d'Aquitaine.

La réalisation de structures petite enfance intégrées à chaque groupe scolaire.

Les centres de loisirs.

La réalisation d'une piscine.

Enfin il s'agit d'équipements d'infrastructures qui seront réalisés par Euratlantique et remis gratuitement à la Ville qui en assurera la gestion, essentiellement des espaces verts : Jardins de l'Art, le square Amédée, les Promenades d'Armagnac, le Bois Paillière.

Il s'agit aussi de prendre en charge après livraison, le mobilier urbain et l'éclairage public.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord de principe sur l'ensemble de ces propositions.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Voilà une délibération, Monsieur le Maire, sur laquelle le consensus aurait pu être de rigueur. On a les équipements publics prévus sur le secteur et en conséquence une liste qui peut paraître impressionnante quand on oublie que ce sont des équipements prévus pour une vaste opération qui devrait impliquer un apport d'habitants et d'emplois impressionnant, près de 15.000 habitants, près de 15.000 emplois.

Il faut aussi tenir compte des manques en équipements collectifs sur le Sud de Bordeaux, équipements collectifs qui ont du mal à se réaliser, quelquefois faute de place, mais le plus souvent faute de volonté politique.

Vue ainsi la situation n'est pas aussi mirobolante. Le Maire de Bordeaux, à mon avis, devrait être beaucoup plus vigilant sur ce qui est proposé. Je voudrais insister notamment sur trois problèmes.

Le premier problème est celui de la gare située à Gattebourse, une ancienne gare dans les anciens ateliers. Un bâtiment assez exceptionnel qu'Euratlantique souhaitait conserver en l'état pour faire des équipements collectifs. Eventuellement il avait été question à une époque d'une Maison des associations. Que s'est-il passé ? Il n'en est plus question.

Or là nous avons au centre de ce nouveau quartier la possibilité de mettre de la vie, du lien à l'intérieur de l'ensemble de la zone. Il semble que ce ne sera pas le cas. Nous ne pouvons pas admettre que rien ne soit prévu dans le cadre d'Euratlantique pour l'ensemble des associations locales sur le secteur pour y faire éventuellement un centre d'animation supplémentaire plus tard.

Il semble que rien ne soit décidé dans le périmètre d'Euratlantique. Premier regret. J'espère qu'on y remédiera.

Le second problème c'est celui de la piscine. Très bien nous partageons la nécessité de créer une piscine sur le secteur, l'avis est unanime, à proximité de la Garonne, bénéficiant du réseau de chaleur qui va être mis en place. C'est une nécessité.

Mais elle ne doit pas masquer l'absence de piscine sur l'ensemble du Sud de Bordeaux. C'est un équipement nécessaire qui est fait dans le cadre des nouveaux équipements d'Euratlantique, mais ça ne doit pas être le prétexte à l'absence de piscine par ailleurs.

Une autre piscine, peut-être de dimension olympique, pour faciliter la vie de nos clubs en même temps que de nos jeunes doit être programmée rapidement. Nous avons proposé que ça soit dans le cadre de Santé Navale et de la rénovation de ce quartier.

A partir du moment où là, dans le texte, vous prévoyez la création de 6 classes dans l'ancien collège, alors que ce n'est pas dans le périmètre de la ZAC, je me permets d'ajouter cette piscine qui n'est pas dans le périmètre de la ZAC, mais qui pourrait être incluse dans les équipements collectifs sur le Sud de Bordeaux. Ça c'est un autre élément important.

Le troisième problème concerne l'emplacement du collège. Il est important qu'un nouveau collège soit créé dans le secteur et avec son gymnase. C'est le rôle de la Ville de prévoir, de réserver un emplacement, sinon il va être construit à Bègles ou à Floirac. Ce n'est pas acceptable. Je souhaite qu'un terrain suffisant soit mis à disposition du Département à cet effet par la Ville de Bordeaux.

Je souhaite que sur ces trois points il y ait une clarification d'ici le prochain Conseil Municipal. Sinon nous nous abstenons sur cette délibération. Merci.

MME TOUTON. -

Quelques éléments de réponse.

La Maison des associations, Alain MOGA s'est manifesté à ce sujet en comité de pilotage. Vous y étiez, M. RESPAUD. Comme il nous l'a été indiqué cette liste n'est pas exhaustive. C'est la liste des équipements qui sont proposés aujourd'hui. Il faut savoir que cette ZAC va se construire sur une longue période de plusieurs années et qu'évidemment, le Directeur d'Euratlantique vous l'a dit, des adaptations pourront être faites en cours de projets, et il mettra à disposition si nécessaire des locaux pour les associations.

Je tenais à le redire parce que c'est exactement ce qui nous a été confirmé à Alain MOGA et à moi-même.

M. LE MAIRE. -

Très bien.


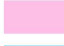

Qui vote contre ?

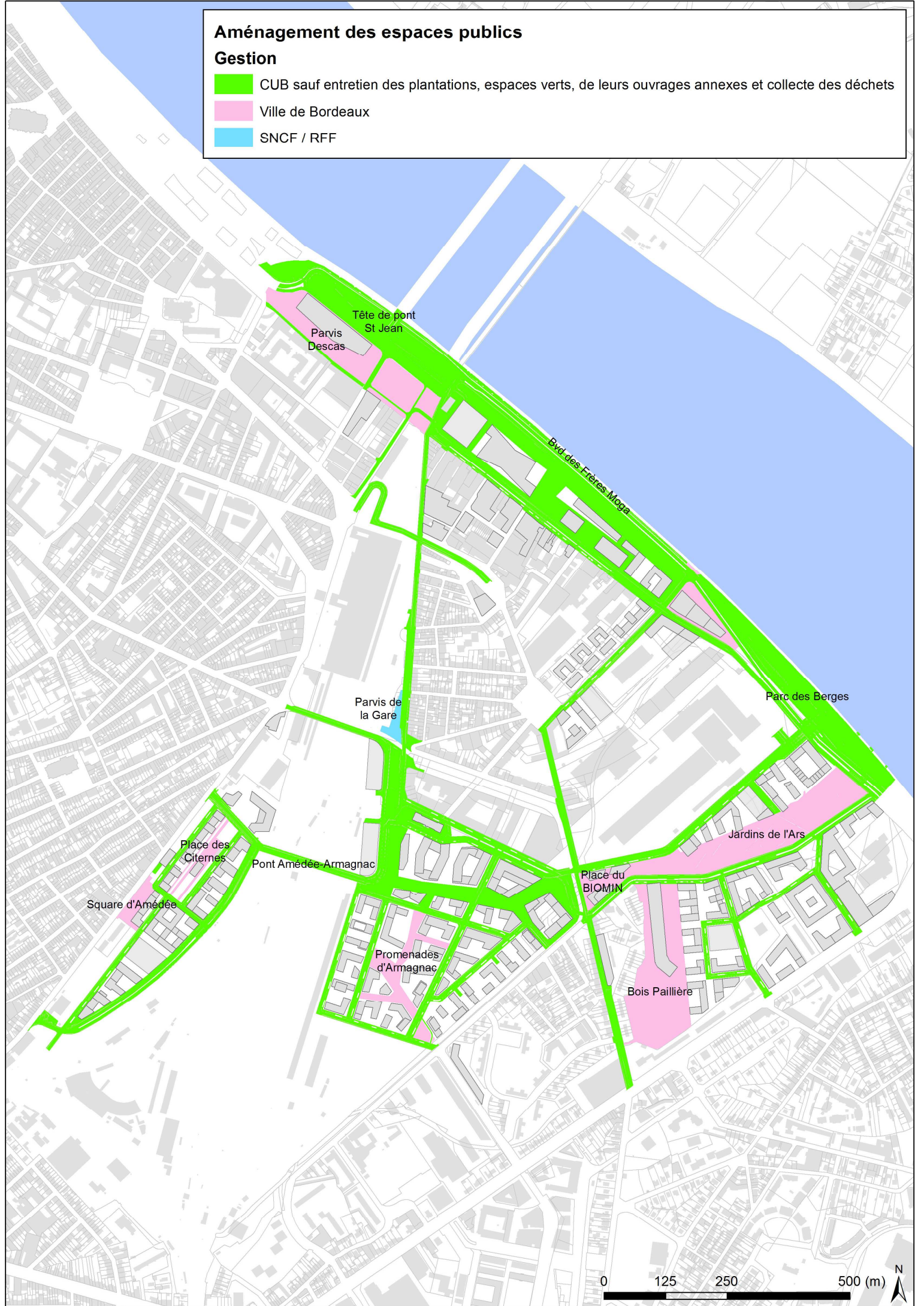
Qui s'abstient ?

Merci.

Aménagement des espaces publics

Gestion

-  CUB sauf entretien des plantations, espaces verts, de leurs ouvrages annexes et collecte des déchets
-  Ville de Bordeaux
-  SNCF / RFF



EPA BORDEAUX Euratlantique
ZAC de Bordeaux Saint-Jean Belcier
Commune de Bordeaux
PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Octobre 2013

	Désignation	Maître d'Ouvrage	Propriétaire	Gestionnaire
Equipements d'infrastructure	Pont Amédée Saint-Germain – Armagnac	EPA	CUB	CUB*
	Tête de pont Saint-Jean	EPA	ETAT - CUB	CUB*
	Boulevard des Frères Moga	EPA	ETAT - CUB	CUB*
	Aménagement des espaces publics circulés	EPA	CUB	CUB*
	Infrastructures propres aux transports en commun en site propre	EPA	CUB	CUB*
	Parc des Berges	EPA	ETAT - CUB	CUB*
	Espaces publics non circulés (<i>jardins de l'Ars, square d'Amédée, Promenades d'Armagnac, Bois Paillière, place des Citernes, place du BIOMIN, parvis du Château Descas</i>) et végétalisations des voiries et des noues (alignement arbres et jardins de pluie)	EPA	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
	Parvis de la Gare	EPA	RFF / SNCF	RFF / SNCF
	Mail du pont du Guit vers la Gare	EPA	RFF - CUB	CUB
	Eclairage et mobilier urbain	EPA	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
	Equipements sportifs dans les parcs et jardins	EPA	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
	Aires de jeux d'enfants dans les parcs et jardins	EPA	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
	Bacs Verre	CUB	CUB	CUB
	Assainissement (eaux usées et eaux pluviales, y compris noues)	EPA	CUB	CUB*
	Réseau adduction eau pluviale	EPA	Concessionnaire	Concessionnaire
	Réseau HTA	EPA	Concessionnaire	Concessionnaire
	Réseau BT	EPA	Concessionnaire	Concessionnaire
	Réseau gaz	EPA	Concessionnaire	Concessionnaire
	Réseau télécommunications	EPA	Concessionnaire	Concessionnaire
Réseau de chaleur	EPA/CUB	CUB	CUB	
Equipements de superstructure	2 groupes scolaires de 13 classes chacun	EPA	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
	Création de 6 classes élémentaires dans l'ancien collège Aliénor d'Aquitaine	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
	Structure petite enfance intégrée à chaque groupe scolaire et centre de loisirs	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
	Piscine	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
	Parkings publics	ParCUB	CUB	ParCUB
	Eco-point	CUB	CUB	CUB

* sauf entretien des plantations, des espaces verts, de leurs ouvrages annexes et collecte des débris

D-2013/683

Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er Logement. Aide de la ville aux acquéreurs. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2011, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accession sociale à la propriété pour les ménages primo-accédants à Bordeaux.

Compte tenu de l'évolution du PTZ+, ce dispositif a été modifié par délibération du 25 février 2013 en maintenant l'application des plafonds de ressources du PTZ + 2012 qui couvrent un plus large panel d'accédants, et en déconnectant l'octroi de l'aide de la Ville de l'obtention d'un prêt à taux zéro.

Les aides de la Ville répondent aux conditions générales suivantes :

- ø les bénéficiaires sont des ménages primo-accédants de leur résidence principale sur Bordeaux, sans condition de composition familiale,
- ø leurs revenus ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources PTZ + 2012,
- ø le montant de l'aide de la Ville varie de 3 000 euros à 6 000 euros selon la composition de la famille.

Il peut s'agir :

- ø d'un logement neuf inclus dans une opération labellisée «Passeport 1^{ier} Logement »,
- ø d'un logement ancien sur le territoire du PNRQAD Bordeaux Re[Centres] sous condition résolutoire de mise aux normes d'habitabilité du logement dans l'année précédent ou suivant l'acquisition du logement selon les caractéristiques du logement décent,
- ø d'un logement issu d'un changement d'usage au sens du code de la construction et de l'habitation,
- ø d'un logement acquis en vue de sa première occupation après la réalisation de travaux concourant à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf au sens du 2^odu I de l'article 257 du code général des impôts,
- ø d'un logement mis en vente par un bailleur social sur le territoire de la commune de Bordeaux selon les termes de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009.

Ces logements devront être conservés pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition sans pouvoir être cédés et quelle que soit la forme de la cession, sauf cas de force majeure.

Ils devront également être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sauf cas de force majeure dûment établi.

En cas de non respect de ces clauses, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Au titre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 8 projets listés dans le tableau en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 28 000 euros.

L'aide de la Ville sera versée sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

Pour les logements neufs dans les opérations labellisées, les logements mis en vente par un bailleur social, les logements acquis en vue de leur première occupation après la réalisation de travaux et les logements issus d'un changement d'usage, le versement de la subvention

interviendra sur présentation de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition et d'un certificat de paiement établi par la Ville.

Pour les logements anciens, l'acquéreur remettra à la Ville, en complément de l'attestation notariée d'acquisition, un engagement formel à réaliser des travaux d'habitabilité au besoin ou des travaux correspondant au changement d'usage au plus tard dans le délai d'un an après la signature de son acte d'acquisition et justifiera ces travaux au moyen des factures. Dans le cas contraire il sera tenu de rembourser à la Ville la subvention perçue dans les trois mois qui suivent.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

Par ailleurs, un projet présenté au vote du Conseil Municipal du 23 septembre 2013 pour l'acquisition par un particulier d'un logement sur le secteur de Bordeaux Re[Centres] et pour lequel une aide de 3 000 euros a été engagée par la Ville, n'a pas pu aboutir en raison d'une renonciation d'achat. Il convient donc d'annuler cette subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Cette délibération concerne le dispositif d'aide à l'accession à la propriété, le Passeport 1^{er} Logement.

Je vous propose d'aider 8 ménages primo-accédants dans des opérations neuves, ou dans le centre ancien.

Ces aides s'élèvent à 50.000 euros.

Il vous est aussi demandé d'annuler une subvention que nous avons validée pour un acquéreur qui a finalement renoncé à son achat sur le centre historique.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2013/684
PNRQAD - BORDEAUX [RE]CENTRES. Opération
Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement
Urbain et Hôtels Meublés. Subvention de la Ville aux
propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.
Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD – Bordeaux [Re]Centres) comporte un outil incitatif, l'OPAH RU-HM, destiné à faire effet levier sur la réhabilitation de l'habitat privé en centre ancien. Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés » est effective pour une durée de 5 ans sur la période 2011-2016. Sa mise en œuvre a été autorisée par la délibération du 26 septembre 2011 et par la signature de la convention partenariale du 24 octobre 2011.

Les aides financières mobilisées dans le cadre de cette OPAH RU-HM permettent de répondre aux objectifs suivants :

- inciter les propriétaires bailleurs à offrir à leurs locataires des conditions de vie de qualité et des loyers modérés (conventionnés),
- accompagner les propriétaires occupants dans l'amélioration de la qualité de leur patrimoine, notamment en matière de performance énergétique ; Les aides s'adressant à la fois aux propriétaires modestes (plafonds ANAH) et aux ménages des classes moyennes (jusqu'à 150 % des plafonds PSLA),
- accompagner les propriétaires dont le logement fait l'objet d'une notification de travaux dans le cadre des PRI (Périmètres de Restauration Immobilière),
- lutter contre la disparition progressive des hôtels meublés en requalifiant le parc et en accompagnant les propriétaires dans la mise aux normes de cette offre,
- aider les propriétaires à réaliser des équipements résidentiels permettant d'améliorer le confort d'usage des immeubles (locaux vélos, locaux poussettes, locaux poubelles, stationnements).

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs (PB) et occupants (PO) sont donc susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

Concernant la création ou l'amélioration des équipements résidentiels, une convention de gestion financière signée le 24 octobre 2011 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux, confie à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, l'engagement et le mandatement des subventions de la CUB aux propriétaires pour ce type de travaux.

Au titre de la présente délibération, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 6 projets listés dans les tableaux annexés, pour un montant total de 50 921 €.

Pour les travaux d'amélioration des logements, le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville, au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH pour les travaux ouvrant droit aux aides de l'Agence, et au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux pour les projets n'ouvrant pas droit aux aides de l'Agence.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux dans les tableaux annexés.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Cette délibération concerne l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Centre Historique. Là aussi il vous est proposé d'attribuer des subventions à 4 propriétaires bailleurs et 2 propriétaires occupants, conformément au règlement d'intervention de la Ville.

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2013/685

Logements Locatifs Aidés réalisés par l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT. Résidence Les Souffleurs, rue Armagnac et Delacroix. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 juin 2012 vous avez décidé d'accorder à l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT la subvention suivante pour l'opération Résidence Les Souffleurs située rue Armagnac et Delacroix à Bordeaux, comportant 22 logements locatifs sociaux dont 20 en PLUS et 2 en PLAI, en cours de travaux à ce jour :

- subvention d'aide à la production de logement social d'un montant de 110 000 euros.

Afin de permettre à l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention d'aide à la production de logement social	
Montant de la subvention	110 000 euros
Montant de l'acompte (50%)	55 000 euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 55 000 euros,
- créditer l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Emmanuelle AJON

D-2013/686

**Logements Locatifs Aidés réalisés par la SA d'HLM ERILIA.
25, cours Edouard Vaillant. Versement d'acompte sur
subvention.
Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 juin 2012 vous avez décidé d'accorder à la SA d'HLM ERILIA la subvention suivante pour l'opération située 25, cours Edouard Vaillant à Bordeaux comportant 40 logements locatifs sociaux dont 29 en PLUS et 11 en PLAI, en cours de travaux à ce jour :

- subvention d'aide à la production de logement social d'un montant de 200 000 euros.

Afin de permettre à la SA d'HLM ERILIA de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention d'aide à la production de logement social	
Montant de la subvention	200 000 euros
Montant de l'acompte (50%)	100 000 euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 100 000 euros,
- créditer la SA d'HLM ERILIA,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/687

**Logements Locatifs Aidés. PNRQAD Bordeaux [RE]Centres.
Opération en acquisition amélioration réalisée par la
SA d'HLM DOMOFRANCE. 3-4, place de la Ferme
de Richemont. Versement d'acompte sur subvention.
Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 octobre 2012 vous avez décidé d'accorder à la SA d'HLM DOMOFRANCE la subvention suivante pour l'opération située 3-4, place de la Ferme de Richemont à Bordeaux comportant 28 logements locatifs sociaux dont 20 en PLUS et 8 en PLAI, en cours de travaux à ce jour :

- subvention d'aide à la production de logement social d'un montant de 280 000 euros.

Afin de permettre à la SA d'HLM DOMOFRANCE de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention d'aide à la production de logement social
- | | |
|----------------------------|---------------|
| Montant de la subvention | 280 000 euros |
| Montant de l'acompte (50%) | 140 000 euros |

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 140 000 euros,
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/688

Logements Locatifs Aidés réalisés par la SA d'HLM de la Charente Le Foyer. Résidence Sociale sise 43-44, quai de Bacalan.

Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 24 septembre 2012 vous avez décidé d'accorder à la SA d'HLM de la Charente Le Foyer la subvention suivante pour la réalisation d'une résidence sociale, située 43-44, quai de Bacalan à Bordeaux, comportant 31 logements locatifs sociaux en PLAI, en cours de travaux à ce jour :

- subvention pour la création de structures d'hébergement ou de logement financées au titre du logement social d'un montant de 217 000 euros.

Afin de permettre à la SA d'HLM de la Charente Le Foyer de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention pour la création de structures d'hébergement ou de logement financées au titre du logement social

Montant de la subvention	217 000 euros
Montant de l'acompte (50%)	108 500 euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 108 500 euros,
- créditer la SA d'HLM de la Charente Le Foyer,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/689

Logements Locatifs Aidés réalisés par la Fondation du Protestantisme. Extension du Foyer de Jeunes Travailleurs Jacques Ellul au 3, rue Jean Descas. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 février 2013 vous avez décidé d'accorder à la Fondation du Protestantisme la subvention suivante pour l'opération d'extension du Foyer de Jeunes Travailleurs Jacques Ellul situé 3, rue Jean Descas à Bordeaux et comportant 30 logements en PLAI (pour une capacité de 45 places), en cours de travaux à ce jour :

- subvention pour la création de structures d'hébergement ou de logement financées au titre du logement social d'un montant de 315 000 euros.

Afin de permettre à la Fondation du Protestantisme de faire face aux besoins de trésorerie de cette opération et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à cet organisme un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention pour la création de structures d'hébergement ou de logement financées au titre du logement social

Montant de la subvention	315 000 euros
Montant de l'acompte (50%)	157 500 euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 157 500 euros,
- créditer la Fondation du Protestantisme,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/690

Logements Locatifs Aidés réalisés par l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT. Résidence la Marine, 67-73 rue Joseph Brunet. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 24 septembre 2012 vous avez décidé d'accorder à l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT la subvention suivante pour l'opération Résidence la Marine située 67-73 rue Joseph Brunet à Bordeaux, comportant 22 logements locatifs sociaux dont 17 en PLUS et 5 en PLAI, en cours de travaux à ce jour :

- subvention d'aide à la production de logement social d'un montant de 110 000 euros.

Afin de permettre à l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention d'aide à la production de logement social	
Montant de la subvention	110 000 euros
Montant de l'acompte (50%)	55 000 euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 55 000 euros,
- créditer l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Emmanuelle AJON

MME TOUTON. -

Je pense qu'on peut regrouper les délibérations 685 à 690 qui concernent toutes des versements d'acompte sur subvention, des aides apportées par la Ville aux bailleurs sociaux pour la production de logements.

L'ensemble de ces projets représente 173 nouveaux logements sociaux, tous en PLUS et PLAI.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

Merci.

M. LE MAIRE. -

Avant de passer à la délégation suivante je voudrais que soient inscrits au procès-verbal les quelques chiffres suivants :

Les dépenses culturelles de fonctionnement de la Ville de Bordeaux, personnels, plus subventions, plus dépenses de fonctionnement se montaient en 2012 à 51,22 millions d'euros, ce qui représentait 16,28% du budget de fonctionnement.

En 2013, à 55,36 millions d'euros, ce qui représentait 16,39% du budget de fonctionnement.

Donc les dépenses culturelles de fonctionnement ont augmenté d'une année sur l'autre, aussi bien en valeur absolue, 51,55, qu'en valeur relative par rapport au budget global de fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement, en 2012 ces dépenses se montaient pour la culture à 11,46 millions, ce qui représentait 10,38% de notre budget d'investissement.

En 2013, à 14,25, ce qui représentait 9,67% de notre budget d'investissement.

Donc les dépenses d'investissement d'une année sur l'autre pour la culture ont augmenté en valeur absolue, 11,14. Elles ont légèrement diminué en valeur relative du fait de la montée en puissance de nos investissements pour la Cité Municipale ou pour le stade.

Au total les chiffres que j'avais indiqués sont bien les bons :

Fonctionnement plus investissement : 62,68 millions en 2012.

67,61, soit une augmentation significative, en valeur absolue.

14,75 en valeur relative en 2012.

14,30 en valeur relative pour 2013. Une légère diminution liée à la montée en puissance de notre budget d'investissement.

Voilà la réalité des choses. En tout cas pour ce qui est de l'action annuelle, c'est-à-dire du budget de fonctionnement, il n'y a eu baisse ni en valeur absolue, ni en valeur relative.

Je n'ai pas l'intention d'ouvrir un débat là-dessus.

Nous passons à la délégation suivante.

DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK

D-2013/691

Jardin Botanique. Achat et vente d'un livret de la Société Linnéenne de Bordeaux. Tarif. Encaissement de recettes. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société Linnéenne de Bordeaux a édité un livret « Aide Mémoire de Botanique de Gironde – Genres et espèces » et propose une réédition de celui-ci en rajoutant des éléments relatifs à la Botanique.

La Ville de Bordeaux, quant à elle, se propose d'acheter 50 livrets pour un montant de 500 euros ttc, afin de pouvoir les vendre au comptoir d'accueil du Jardin Botanique avec d'autres publications déjà délibérées.

La Société Linnéenne de Bordeaux propose un tarif de 10 euros ttc le livret.

Le prix de vente de ce livret au public sera de 12 euros ttc.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser l'achat au nombre de 50 livrets.
- Appliquer les tarifs de vente au public des livrets.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

Il s'agit de l'achat et de la revente d'une réédition d'un ouvrage de la Société Linnéenne de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes.

(Aucun)

M. LE MAIRE. -

On revient à l'ordre des délégations.

D-2013/692

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (l'EPA) relative aux consommations énergétiques.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique qui réunit notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux a pour objectif de :

- doter l'agglomération bordelaise d'une nouvelle centralité s'appuyant notamment sur un pôle tertiaire d'envergure nationale et internationale
- développer une offre de logements diversifiée et nombreuse, contribuant à densifier le centre de l'aire urbaine et apportant une contribution significative aux besoins de ses habitants actuels et futurs
- concevoir et mettre en œuvre les stratégies permettant d'ériger l'OIN en référence en matière d'intégration des problématiques environnementales dans les projets de développement sociaux, urbains et économiques, concrétisant en cela l'engagement des acteurs du territoire dans la démarche EcoCités, à travers le projet de la Plaine de Garonne.

Dans ce cadre et au moment où la réglementation thermique franchit un pas important dans la sobriété énergétique des bâtiments avec la RT 2012, l'EPA, la CUB et la ville de Bordeaux, se sont fixés pour ambition de :

- s'assurer de l'atteinte réelle des objectifs de la RT 2012 qui, il y a quelques temps étaient considérés comme « ambitieux », par un suivi stratégique et rigoureux aux différentes phases de la conception des opérations immobilières
- viser une diminution des consommations liées aux autres postes énergétiques dont ceux liés à la mobilité, à l'énergie grise et de manière plus spécifique la diminution des besoins électriques des opérations de l'OIN
- suivre, deux années après leur réalisation, les performances énergétiques des opérations immobilières dans le cadre de l'observatoire de l'opération d'intérêt national qui sera mis en place par l'EPA

La zone retenue pour tenter de mettre en pratique, de manière raisonnée, ces nouveaux modes d'organisation est la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier, domaine Amédée Saint Germain.

Par ce programme de recherche et d'innovation, l'objectif est de démontrer la faisabilité d'un réseau SMART GRIDS qui permettrait de limiter les appels de puissances électriques de l'opération, d'augmenter la part d'énergies renouvelables et de maîtriser durablement la facture énergétique des usagers.

Une convention de partenariat a été établie, définissant les modalités de pilotage, de financement et de suivi du programme de recherche d'innovation pour le déploiement de solutions intégrales de réseaux énergétiques intelligents sur cette zone.

Le financement global de cette étude s'élève à 146 211 €. La participation financière de la Ville de Bordeaux s'élève à 6550,25 €. Cette dépense est inscrite sur les crédits de fonctionnement de la Délégation au Développement Durable.

Je vous invite, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention de partenariat, ci annexée à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique.

Nous nous sommes fixés avec l'EPA et la Communauté Urbaine de Bordeaux des objectifs et une ambition qui visent à nous assurer :

- de l'atteinte réelle des objectifs de la réglementation thermique 2012 ;
- de la diminution des consommations liées aux différents postes énergétiques ;
- du suivi, deux ans après leur réalisation, des performances énergétiques des opérations immobilières dans le cadre d'un observatoire de l'Opération d'Intérêt National qui sera mis en place par le FDA, comme cela figure dans la charte de transformation durable que vous pouvez trouver sur le site de l'EPA.

La zone retenue pour cette étude est la ZAC Bordeaux Saint Jean / Belcier, plus précisément Amédée Saint Germain.

Par ce programme de recherche avec une contribution de la Ville proposée à hauteur de 6.550 euros nous aurons fin 2014 des enseignements permettant de montrer la faisabilité d'un réseau intelligent, d'un réseau couplant l'énergie avec le numérique qui permettra de limiter les appels de puissances électriques d'une part, d'augmenter la part des énergies renouvelables, et enfin de maîtriser durablement la facture énergétique des usagers.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

M. LE MAIRE. -

Je me demande si vous n'avez pas sauté la 691.

**CONVENTION PARTENARIALE POUR LE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS
INTEGRALES DE RESEAUX ENERGETIQUES INTELLIGENTS SUR LE
DOMAINE AMEDEE SAINT GERMAIN DE LA ZAC BORDEAUX SAINT JEAN
BELCIER**

Entre

L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique, ci-après dénommé « l'EPA », créé par décret n°2010-306 du 22 mars 2010 et représenté par Monsieur Philippe Courtois, directeur général,

D'une part,

La Communauté Urbaine de Bordeaux, ci-après dénommé « la Communauté Urbaine de Bordeaux » et représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président, autorisé par délibération en date du

D'autre part,

La ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE

L'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique promue par l'Etat par décret du 5 novembre 2009 et qui réunit notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux a pour objectif de :

- Doter l'agglomération bordelaise d'une nouvelle centralité s'appuyant notamment sur un pôle tertiaire d'envergure nationale et internationale
- Développer une offre de logements diversifiée et nombreuse, contribuant à densifier le centre de l'aire urbaine et apportant une contribution significative aux besoins de ses habitants actuels et futurs
- Concevoir et mettre en œuvre les stratégies permettant d'ériger l'OIN en référence en matière d'intégration des problématiques environnementales dans les projets de développement sociaux, urbains et économiques, concrétisant en cela l'engagement des acteurs du territoire dans la démarche EcoCités organisée par le Ministère chargé de l'écologie, à travers le projet de la Plaine de Garonne formellement approuvé par l'Etat le 4 novembre 2009.

Au moment où la réglementation thermique franchit un pas important dans la sobriété énergétique des bâtiments avec la RT 2012, l'EPA, la CUB et la ville de Bordeaux, se sont fixé pour ambition dans le cadre de l'OIN Bordeaux Euratlantique de :

- s'assurer de l'atteinte réelle des objectifs de la RT 2012 qui, il y a quelques temps étaient considérés comme « ambitieux », par un suivi stratégique et rigoureux aux différentes phases de la conception des opérations immobilières
- viser une diminution des consommations liées aux autres postes énergétiques dont ceux liés à la mobilité, à l'énergie grise et de manière plus spécifique la diminution des besoins électriques des opérations de l'OIN
- suivre, deux années après leur réalisation, les performances énergétiques des opérations immobilières dans le cadre de l'observatoire de l'opération d'intérêt national qui sera mis en place par l'EPA

Au sein de la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier, le domaine Amédée Saint Germain qui prend la forme d'un îlot relativement séparé, par son implantation, du reste de l'opération d'aménagement, et par sa programmation mixte qui comprend notamment logements, bureaux, hôtels est la zone idéale pour tenter de mettre en pratique, de manière raisonnée, ces nouveaux modes d'organisation.

Par ce programme de recherche et d'innovation, l'objectif est de démontrer la faisabilité d'un réseau SMART GRIDS qui permettrait de limiter les appels de puissances électriques de l'opération, d'augmenter la part d'énergies renouvelables et de maîtriser durablement la facture énergétique des usagers.

Compte tenu des intérêts convergents de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la ville de Bordeaux et de l'EPA Bordeaux Euratlantique le partenariat permet d'organiser une collaboration pour le financement et le suivi d'un programme de recherche d'innovation pour le déploiement de solutions intégrales de réseaux énergétiques intelligents sur le quartier Amédée Saint Germain dans la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier.

ARTICLE 1 – OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de pilotage et de financement du programme de recherche et d'innovation qui suit les fils directeurs suivants :

- Définir les besoins des différents programmes de l'îlot au regard du phasage envisagé
- Optimiser les productions d'énergies renouvelables selon les potentiels permis à l'échelle du macro-lot
- Réduire les pertes en ligne en visant une adéquation entre production et consommation
- Permettre une synergie au sein du macro-lot destinée à lisser les courbes d'appel de puissance et ainsi éviter la nécessité de dimensionnements coûteux (puisque basé sur l'appel de puissance maximum) ; éventuellement en étudiant des systèmes de stockage adéquat
- Proposer des systèmes innovants permettant à l'utilisateur d'agir directement sur ses consommations dans une logique de mise en adéquation entre sa demande et la production
- Réaliser une étude économique en coût global permettant de mesurer l'intérêt des solutions proposées et intégrant les évolutions du prix des énergies
- Assurer la sûreté du réseau

Une mission de recherche et d'innovation a été confiée au groupement Nobatek – Tecnalia, dont le contrat figure en annexe.

ARTICLE 2 – MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE L'ETUDE

L'EPA assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'étude dont il organisera le pilotage. Les autres partenaires financeurs de la convention seront associés à la validation de l'étude.

Un **comité de pilotage** réunissant l'ensemble des partenaires intéressés sera organisé par l'EPA, à l'issue de chaque macro-tache de l'étude (comme décrites à l'annexe 1). Les réunions de ce comité permettront de présenter les résultats intermédiaires du projet et de confirmer les étapes suivantes du projet. Les partenaires s'engagent à remettre leur avis dans un délai de 15 jours après la transmission des livrables de chaque macro-taches de l'étude. Sans réponse passée ce délai, l'étude sera réputée acceptée par les partenaires.

ARTICLE 3 – PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Plan de financement global de l'étude :

La réalisation de l'étude précitée donnera lieu à une participation de la Ville de Bordeaux et de la Cub selon le plan de financement ci-après :

Dépenses TTC	Recettes					
	Autofinancement (1)		ADEME	Région	CUB	Bordeaux
146 211,00€ Taux de participation	EPA	Nobatek/Tecnia				
	43 863,30 €	29 242,20 €	18 276,38 €	30 000 €	18 276,38 €	6 550,25 €
	30%	20%	12,50%	20,52%	12,50%	4,48%

Les participations respectives de la Ville de Bordeaux et de la Cub ne sont pas révisables à la hausse et pourront être proratisées, au moment du versement du solde, si les dépenses s'avéraient inférieures à celles inscrites au plan de financement précédent.

L'ADEME et la région ne font pas partie de la présente convention, puisque les fonds sont alloués directement à l'EPA par le biais de leur procédure de subvention propre (PRAE-Programme Régional Aquitain pour l'Environnement).

Compte tenu de la thématique innovante développée par le projet, Nobatek et Tecnia participeront au financement de l'opération de recherche définie par le projet. En particulier cet autofinancement, qui s'élèvera à 20%, correspond à des apports de Nobatek et Tecnia, en nature (heures, bases techniques acquises et reversées à l'étude, coût d'une expertise,...). Nobatek et Tecnia ne sont pas signataires de la présente convention puisque une contractualisation directe auprès d'eux est réalisée (cf document ci-annexé).

ARTICLE 4 – PLANNING ET DELAIS DE REALISATION

La durée de cette convention partenariale est identique à la réalisation du programme de recherche et d'innovation, selon le phasage suivant :

Phase 1 : Proposition de scénarios d'approvisionnement et évaluation multicritère : fin décembre

Phase 2 : Accompagnement à la réalisation et soutien technique dans le dialogue avec les acteurs concernés : délai de 12 mois après la phase 1.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT

La CUB et la Ville de Bordeaux verseront à l'EPA, sur appels de fonds calculés TTC, les participations sur la base du taux prévu à l'article 3, et justifiées par un état liquidatif à l'appui d'un titre de recette.

Le paiement des sommes dues par la CUB et la Ville de Bordeaux interviendra dans les 30 jours suivant la réception de l'appel de fonds.

Annexes :

- Contrat de recherche et d'innovation avec Nobatek Tecnalia

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Le Directeur Général de l'EPA Bordeaux Euratlantique, Philippe Courtois	Le Président de La Communauté urbaine de Bordeaux Député de la Gironde, Vincent Feltesse
	Le Maire de Bordeaux Alain Juppé



bordeaux euratlantique

EPA Bordeaux Euratlantique

140 rue Terres de Borde
Immeuble "Le Prélude"
CS 41717
33081 BORDEAUX cedex
www.bordeaux-auratlantique.fr

NOBATEK

Siège Social

67, rue de Mirambeau
64600 ANGLET
T 05 59 03 61 29
F 05 59 63 55 41

Site Ecocampus

ENSAM
Esplanade des Arts et Métiers
33405 TALENCE
T 05 56 84 63 70
F 05 56 84 63 71
www.nobatek.com

TECNALIA

Parque Científico y
Tecnológico de Bizkaia - C/
Geldo. Edificio 700. E-48160
Derio
www.tecnalia.com

Contrat de recherche et d'innovation pour le déploiement de solutions intégrales de réseaux énergétiques intelligents sur le domaine Amédée Saint Germain de la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier





bordeaux euratlantique

Le présent contrat de service de recherche et de développement est conclu en vertu de l'article 3 du code des marchés publics et se réfère au CCAG – PI, applicable aux prestations intellectuelles approuvé en dernier lieu par arrêté du 16 septembre 2009

I/ Préambule

1. Contexte du programme
2. Enjeux et objectifs du programme

II/ Clauses techniques

1. Besoins de l'EPA
2. Méthodologie du programme

III/ Clauses administratives

1. Justification de la RDI
2. Coordination et pilotage du projet
3. Calendrier et durée du contrat
4. Cout de la prestation
5. Modalités de rémunération de la prestation
6. Propriété intellectuelle
7. Résiliation

I - Préambule

1. Contexte du programme

L'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique promue par l'Etat par décret du 5 novembre 2009 a pour objectif de :

- Doter l'agglomération bordelaise d'une nouvelle centralité s'appuyant notamment sur un pôle tertiaire d'envergure nationale et internationale
- Développer une offre de logements diversifiée et nombreuse, contribuant à densifier le centre de l'aire urbaine et apportant une contribution significative aux besoins de ses habitants actuels et futurs
- Concevoir et mettre en œuvre les stratégies permettant d'ériger l'OIN en référence en matière d'intégration des problématiques environnementales dans les projets de développement sociaux, urbains et économiques, concrétisant en cela l'engagement des acteurs du territoire dans la démarche EcoCités organisée par le Ministère chargé de l'écologie, à travers le projet de la Plaine de Garonne formellement approuvé par l'Etat le 4 novembre 2009.

Pour ce faire, l'EPA Bordeaux Euratlantique s'est doté d'une Charte de transformation durable du territoire de l'OIN qui définit les grandes orientations stratégiques et opérationnelles en matière de développement durable à toutes les échelles d'intervention de l'EPA. Au moment où la réglementation thermique franchit un pas important dans la sobriété énergétique des bâtiments avec le RT 2012, l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique, s'est fixée pour ambition comme objectifs complémentaires :

- s'assurer de l'atteinte réelle des objectifs de la RT 2012 qui, il y a quelque temps étaient considérés comme « ambitieux », par un suivi stratégique et rigoureux aux différentes phases de la conception des opérations immobilières
- viser une diminution des consommations liées aux autres postes énergétiques dont ceux liés à la mobilité, à l'énergie grise et de manière plus spécifique la diminution des besoins électriques de ses opérations.
- suivre, deux années après leur réalisation, les performances énergétiques des opérations dans le cadre de l'observatoire de l'opération d'intérêt national qui sera mis en place par l'EPA

A travers l'opération du domaine Amédée Saint Germain, qui prend la forme d'un îlot relativement séparé par son implantation du reste de l'opération d'aménagement, et par sa programmation mixte qui comprend logements et bureaux, l'EPA souhaite, par ce programme de recherche et d'innovation, démontrer la faisabilité d'un réseau SMART GRIDS qui permettrait de limiter les appels de puissances électriques de l'opération, augmenter la part d'énergies renouvelables et maîtriser durablement la facture énergétique des usagers.

2. Enjeux et objectifs du programme

La notion de réseaux intelligents (« Smart Grids ») prend tout son sens dans l'ambition de faire de l'OIN Bordeaux Euratlantique un territoire durable, dans le sens où elle permet de réfléchir à des solutions de partage, de mise en commun, d'adéquation entre l'offre et la demande ; plutôt que de viser une performance autonomiste, bâtiment par bâtiment. Ce fondement théorique, à la base de la philosophie de la charte de Développement Durable de l'OIN, doit irriguer la réflexion autour de la mise en œuvre d'une telle expérimentation.

La notion de Smart Grids telle qu'entendue dans le présent contrat se propose d'être une traduction élargie de la notion usuelle, traitant de l'ensemble des consommations du projet, et

visant à mettre en adéquation productions et consommations, tant dans leurs lieux que dans leurs temporalités.

Le programme devra suivre les fils directeurs suivants :

- Définir les besoins des différents programmes de l'îlot au regard du phasage envisagé
- Optimiser les productions d'énergies renouvelables selon les potentiels permis à l'échelle du macro-lot
- Réduire les pertes en ligne en visant une adéquation entre production et consommation
- Permettre une synergie au sein du macro-lot destinée à lisser les courbes d'appel de puissance et ainsi éviter la nécessité de dimensionnements coûteux (puisque basés sur l'appel de puissance maximum) ; éventuellement en étudiant des systèmes de stockage adéquat
- Proposer des systèmes innovants permettant à l'utilisateur d'agir directement sur ses consommations dans une logique de mise en adéquation entre sa demande et la production
- Réaliser une étude économique en coût global permettant de mesurer l'intérêt des solutions proposées et intégrant les évolutions du prix des énergies
- Assurer la sûreté du réseau
- Proposer des modalités de montages juridiques permettant la gestion du réseau (et notamment sur les charges d'entretien maintenance)

II - Clauses techniques

1. Besoins de l'EPA Bordeaux Euratlantique

a. Réaliser un benchmark des opérations existantes

Aujourd'hui récent, le concept du Smart Grid a été étudié et mis en œuvre sur quelques projets d'aménagement en France. La première phase de l'étude consistera donc à réaliser un benchmark de ces opérations dans le double objectif d'analyser les systèmes mis en place et si possible d'avoir un premier retour de satisfaction sur ces systèmes.

Il s'agira également d'obtenir des informations quant aux coûts d'investissement et aux montages financiers mis en œuvre (Des subventions sont-elles envisageables et de quelle nature).

b. Définir et optimiser les besoins en lien avec le phasage du domaine Amédée

Les besoins identifiés aujourd'hui par l'AMO énergie (prestataire de l'EPA) montrent une prépondérance des besoins en Froid du fait de la programmation constituée majoritairement de bureaux. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Besoins de Chaud : 1520 kW
- Besoins en ECS : 470 kW
- Besoins en froid : 3610 kW

Ces besoins devront être évalués finement, tant sur le plan « spatial » que sur le plan « temporel », notamment en les détaillant selon les différentes saisons et à différents moments de la journée et la nuit, selon des hypothèses d'occupation clairement énoncées. La définition des besoins devra prendre en compte le phasage de l'opération.

L'enjeu principal de définition de ces besoins sera de définir les possibilités de partage de la ressource énergétique par des appels de puissance qui se succéderaient dans le temps.

Les besoins énergétiques identifiés devront intégrer :

- Les besoins liés aux bâtiments
- Les besoins liés aux espaces extérieurs
- Les besoins liés aux déplacements électriques (rechargement des véhicules électriques)

L'enjeu est évidemment principalement sur l'électricité, puisque c'est la ressource énergétique la plus difficilement stockable ; mais les enjeux autour de la production de chaleur et de froid devront être également être pris en compte.

Pour ce qui concerne les enjeux thermiques, le programme devra permettre de mettre en avant les potentialités de partage de l'énergie et donc de mutualisation des équipements. Les hypothèses prises quant à la programmation horaire des besoins en chaleur de chacune des typologies de bâtiments devront être clairement précisées.

c. Etudier le potentiel de production EnR et limiter les pertes en ligne

Le programme devra intégrer un volet « production ». Celui-ci consistera, pour ce qui concerne le volet électricité, en l'identification des ressources énergétiques renouvelables permettant de compléter les appels de puissance liées aux ressources externes.

Réaliser une cartographie des ressources énergétiques mobilisables à l'échelle du macro-lot en intégrant la faisabilité urbaine proposée et en visant à optimiser les sites de production au regard des ressources disponibles. Cela permettra l'intégration au réseau électrique des sources d'énergie renouvelables intermittentes (éolien, photovoltaïque)

Par exemple, en préférant placer des systèmes de production d'énergie solaire (photovoltaïque ou thermique) sur les toitures les plus solarisées (aujourd'hui mais aussi demain) et ne pouvant pas faire l'objet d'autres usages.

L'argument économique du coût global du kWh produit devra permettre un arbitrage des solutions retenues dans les différentes situations estimées pertinentes au sein du macro-lot.

Réduire les pertes, c'est également optimiser les flux d'électricité et mettre en adéquation les systèmes de production avec les consommations, en visant à produire de l'énergie dans les moments où les programmes en ont vraiment besoin.

L'étude pourra le cas échéant établir des recommandations en matière de programmation et de disposition des densités de manière à optimiser au mieux le réseau énergétique. L'étude du potentiel ENR, l'étude sur le besoin et la scénarisation de desserte énergétique, notamment au regard d'un phasage serré, a fait apparaître la difficulté d'une production sur un réseau (un intérêt sur la boucle d'eau tempérée sur 4 doublets géothermiques, a été identifié, mais posait quelques problèmes au regard des autorisations et de la faisabilité).

d. Développer les synergies, le suivi et les systèmes de stockage

L'enjeu principal de tout réseau intelligent réside dans l'adéquation qu'il arrive à instaurer entre la production et la consommation, de telle sorte à lisser les appels de puissance et éviter les surdimensionnements coûteux. Ceci passe à la fois par une analyse très fine des besoins, par la mise en œuvre de systèmes de production en adéquation avec cette analyse – qui suppose, par exemple, de varier les sources d'énergies renouvelables afin d'avoir une production tout au long de l'année – et enfin par la mise en place de dispositifs « tampons », destinés à stocker la production ou à retarder la consommation.

Ces dispositifs devront être précisés dans le cadre de l'étude en fonction des besoins identifiés et de leurs temporalités. A titre indicatif, ces systèmes peuvent être tant techniques (batteries... comme par exemple les batteries des véhicules électriques), que mécaniques (réservoir d'eau se remplissant durant les heures « creuses » et se vidant en générant de l'électricité dans les heures « pleines ») qu'électronique (retardateurs, GTB...), ou encore « humain » (suivi en temps réel par des « Energy Manager » ou par des « concierges énergétiques »).

Pour faciliter l'installation de sources de production d'électricité décentralisées chez le client final ou encore le délestage énergétique, il sera nécessaire de procéder à la pose de compteurs d'électricité intelligents enregistrant les flux d'électricité dans les deux sens.

e. Intégrer le rôle de l'utilisateur acteur

L'utilisateur est la pierre angulaire de tout réseau intelligent, c'est lui qui est le plus à même d'être le receveur des informations enregistrées et restituées par le réseau et de modifier ses comportements en conséquence.

Le programme devra donc proposer un système permettant :

- L'enregistrement des consommations en temps réel sur différents types de postes
- Une modalité de traitement de ces informations
- Une restitution ludique pour les usagers
- La possibilité pour ces derniers de modifier leurs comportements en conséquence

Un cahier de charge fonctionnel permettra d'identifier selon l'architecture globale du réseau les modalités pratiques du dialogue utilisateur permettant le pilotage intelligent qu'il s'agit de faire jouer en faveur de la recherche de bas coûts.

f. Evaluer le coût global du réseau proposé

Il sera nécessaire de réaliser une estimation en coût global des systèmes de production, stockage et restitution proposés. Cette estimation prendra en compte le surinvestissement initial et l'évolution du prix des ressources énergétiques nécessaires au domaine Amédée ; ce qui permettra de donner le temps de retour sur investissement du système. Par ailleurs un des enjeux de la mise en place du réseau SMART est de renforcer les mécanismes de réponse de la demande d'électricité au prix de l'électricité, et ainsi éviter les pics de consommation d'électricité, très coûteux et très polluants.

g. Définir les conditions de sûreté du réseau

La création d'un réseau intelligent intermédiaire entre la production hors macrolot et le consommateur final ne devra pas se faire au détriment d'une sécurité d'approvisionnement énergétique assuré en tout temps. C'est pourquoi, l'étude devra également, renforcer la sûreté du réseau de transport et de distribution de l'énergie en permettant d'éviter ou de modérer les conséquences des incidents sur le réseau électrique.

2. La méthodologie du programme

Une première phase concernera les études préalables de faisabilité et la proposition de scénarios globaux (ou variantes) à la fois réalistes et innovants, tant par les technologies et montages mis en jeu que par les méthodes d'analyse et de synthèse proposées par le titulaire. Cette phase aboutira notamment sur un rapport d'évaluation multicritère de plusieurs variantes, en intégrant une approche en coût global. Ce rapport permettra à l'EPA de préciser un cahier des charges sur les solutions énergétiques, destiné aux promoteurs retenus ou aux candidats promoteurs.

La deuxième phase concerne l'étape de dialogue entre l'EPA et les différents acteurs liés à la conception et à la réalisation du système d'approvisionnement et de distribution énergétique du macro-îlot. Cette phase commencera par l'établissement d'une roadmap destinée à l'EPA et spécifiant les principales étapes à suivre, sur les volets techniques et financiers, en vue de la réalisation du système énergétique dans les meilleures conditions possibles. Cette phase de travail se matérialisera également par la participation des partenaires à des réunions en présence d'équipes de promoteurs, de conception, de réalisation, avec pour objectif de fournir un soutien technique à l'EPA lors de ces échanges.

Phase 1	Proposition de scénarios d'approvisionnement et évaluation multicritère
Tâche 1.1	Opportunités énergétiques et contexte d'aménagement
Tâche 1.2	Inventaire de solutions et systèmes innovants (état de l'art)
Tâche 1.3	Faisabilité technique, économique et réglementaire des solutions les plus adaptées
Tâche 1.4	Proposition de scénarios globaux, analyse en coût global, évaluation multicritère
Tâche 1.5	Rédaction de spécifications à proposer aux équipes de conception du système énergétique
Phase 2	Accompagnement à la réalisation et soutien technique dans le dialogue avec les acteurs concernés
Tâche 2.1	Rédaction d'une roadmap établissant chronologiquement la liste des actions à mener pour assurer le développement du scénario envisagé
Tâche 2.2	Accompagnement et appui technique à l'EPA dans ses échanges avec les différents acteurs impliqués dans la conception

Phase 1 : Proposition de scénarios d’approvisionnement et évaluation multicritère

Tâche 1.1	Opportunités énergétiques et contexte d’aménagement
------------------	------------------------------------------------------------

L’objectif est de compiler les données et études disponibles sur le macro-îlot et le contexte urbain environnant (orientations politiques et stratégiques de l’EPA, budgets disponibles, contraintes financières, études et diagnostics, données techniques et économiques des bâtiments,...) afin d’appréhender les opportunités énergétiques présentes sur le site. Il s’agit également d’évaluer le profil de demande énergétique (électrique et thermique), et d’identifier les possibilités de mix énergétique permettant de satisfaire ces besoins.

Tâche 1.2	Inventaire de solutions et démarches innovantes
------------------	--------------------------------------------------------

Cette tâche consiste à réaliser un inventaire des solutions et démarches les plus innovantes, déjà développées dans un contexte opérationnel de même nature. Cet inventaire constituera un état de l’art où l’on pourra aller puiser des solutions de systèmes et de services énergétiques pour le macro-îlot.

Les solutions étudiées concernent notamment les champs suivants : solutions de production et de distribution, énergie électrique, thermique et frigorifiques, nouvelles technologies de l’information et de la communication, systèmes d’aide à la gestion du patrimoine jusqu’à l’usager individuel, systèmes mutualisés pour un quartier/bâtiment ou individualisés. Sera aussi bien considéré les systèmes de stockage électriques que thermiques et frigorifiques, ainsi que leurs applications tant au niveau de l’utilisateur final qu’à l’échelle du quartier avec notamment l’éclairage public.

Les systèmes les plus intéressants feront l’objet d’analyses de faisabilité détaillées et de proposition de scénarios dans la suite (tâches 1.3 et 1.4).

Tâche 1.3	Faisabilité technique, économique et réglementaire des solutions les plus adaptées
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Il s’agira :

- De déterminer les solutions et systèmes les plus intéressants à partir de l’inventaire élaboré précédemment et des besoins énergétique du site de projet
- D’étudier leurs faisabilités techniques
- D’étudier leurs faisabilités organisationnelles et juridiques
- D’étudier leurs faisabilités économiques (en termes d’investissement, de coûts indirects, de coûts de fonctionnement, de coûts de maintenance, d’économies d’énergie, de retour sur investissement,...)

L’objectif est d’aboutir à un jeu de solutions de systèmes et services énergétiques adapté au contexte urbain et économique du site.

Tâche 1.4	Proposition de scénarios globaux, analyse en coût global, évaluation multicritère
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

L'objectif est de :

- Préciser et valider les objectifs retenus pour le domaine en termes d'approvisionnement énergétique
- Proposer des scénarios globaux intégrant des « assemblages » des solutions les plus intéressantes
- Evaluer ces scénarios en termes de coût global

Cette évaluation sera multicritère, intégrant les notions de contraintes de désirabilité et de risques, sur des critères variés (économiques tels que le coût de l'énergie pour l'utilisateur final ou le coût global des solutions, énergétiques tels que le nombre de kWh d'énergie finale ou d'énergie primaire non renouvelable consommée sur le domaine, environnementaux tels que les émissions de gaz à effet de serre, qualité d'usage, etc...)

Tâche 1.5	Rédaction de spécifications à proposer aux équipes de conception du système énergétique
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

L'objectif est de traduire, sous une forme équivalente à un cahier des charges, les conclusions issues de l'analyse des résultats précédents, en fonction des éléments d'aide à la décision mis à disposition de l'EPA. Ce cahier des charges permettra de définir les périmètres d'intervention, les résultats à atteindre et les types de moyens à mettre en œuvre par les promoteurs, l'aménageur pour atteindre les objectifs énergétiques définis par l'EPA pour le macro-îlot Amédée-St Germain, dans des conditions économiques d'équilibre pour le projet.

Phase 2 : Accompagnement à la réalisation et soutien technique dans le dialogue avec les acteurs concernés

Tâche 2.1	Rédaction d'une roadmap établissant chronologiquement la liste des actions à mener pour assurer le développement du scénario envisagé
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il s'agit de décrire les étapes-clés à prendre à compte pour la mise en œuvre du système d'approvisionnement énergétique retenu.

Les décisions, actions, et démarches à mettre en œuvre interviennent à différentes phases de l'opération. Lors de cette tâche, il sera établi la liste des actions à mener (études de faisabilité, préparation de dossiers pour des subventions, etc...) de façon chronologique. Cette liste permettra à l'EPA et au promoteur d'assurer un bon déroulement du projet et en n'omettant aucune des contraintes à prendre en compte.

Tâche 2.2	Accompagnement et appui technique à l'EPA dans ses échanges avec les différents acteurs impliqués dans la conception
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il s'agit de fournir un appui technique à l'EPA lors de ses échanges avec les acteurs concernés (promoteurs, équipes de conception, collectivités, ERDF, etc...) pour la mise en œuvre opérationnelle des spécifications de la phase 1. Les objectifs sont :

- une contribution à la bonne compréhension des spécifications auprès des acteurs concernés
- une aide à la négociation de la mise en œuvre des spécifications de la phase 1
- un ajustement des spécifications de la phase 1 en fonction des échanges avec les acteurs concernés

III - Clauses administratives

1. Justification de la RDI (Recherche, Développement, Innovation)

Le caractère innovant de l'offre se justifie tant par les outils appliqués, développés et validés dans le cadre de projets de R&D appliqué au marché (projets précompétitifs), que par la méthodologie proposée, originale et permettant de coupler les savoir-faire complémentaires de centres de ressources technologiques.

On distingue plus spécifiquement les points novateurs suivants :

- Mise en œuvre d'outils et méthodes innovants dans l'évaluation du besoin. (ex : outil CHAMAN pour l'évaluation des besoins de chauffage en fonction de la typologie de bâtiments pour un quartier à construire).
- Approche énergétique globale originale, association des méthodes de pointe en termes d'anticipation de la demande, de préconisations sur les solutions d'approvisionnement et de distribution, de préconisations sur les solutions de gestion en impliquant l'utilisateur. Méthodes issues de ressourcement R&D au sein de projets internes et en collaboration avec des centres de référence.
- Approche pluridisciplinaire intégrant l'énergie électrique, l'énergie thermique, l'interaction avec l'utilisateur, la valorisation des ENR. Offre couplant les savoir-faire d'un centre européen de référence sur les solutions innovantes d'approvisionnement électrique (Tecnalia) et un acteur aquitain de l'innovation dans le domaine de la construction et des compétences associées (Nobatek).
- Approche multicritère abordant à la fois les aspects techniques d'ingénierie, les notions d'usage et de confort, et les problématiques de l'aménageur (économique, valeur ajoutée par l'innovation, faisabilité juridique et réglementaire).

La RDI est également justifiée par le mode de financement du projet. Nobatek et Tecnalia s'engagent ainsi à financer une partie des ressources humaines mobilisées sur le projet : la part d'autofinancement est de 20%.

Le présent contrat rentre dans le cadre de la recherche appliquée, définie telle que visant à discerner les applications possibles d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé à l'avance. Ceci se justifie notamment par les aspects suivants :

- Le projet intègre l'analyse approfondie de résultats de recherche fondamentale, au travers de l'analyse de communications scientifiques référencées (articles dans des revues internationales à comité de lecture, actes de congrès scientifiques).
- Le projet inclut l'étude de valorisation de résultats de recherche et développements appliqués, obtenus dans le cadre de projets démonstrateurs (domaine des smart grids et de l'approvisionnement thermique).
- Le projet vise à discerner les applications en contexte opérationnel des solutions identifiées mentionnées dans les deux points précédents. Ces applications représentent des solutions nouvelles dans un contexte de recherche de faisabilité, tant sur les plans technico-économiques qu'organisationnels.
- Le projet a pour objet de proposer des scénarios globaux à l'échelle d'un quartier, associant de façon contextualisée un ensemble de solutions innovantes parmi celles identifiées précédemment. L'association et la complémentarité de ces ensembles de solutions, visant à

satisfaire des objectifs définis à l'avance, constituent par elles-mêmes des solutions nouvelles pour l'étude de l'approvisionnement énergétique d'un quartier par des réseaux intelligents.

- L'approche développée au cours du projet pourra être adaptée et exploitée dans des contextes similaires, avec des objectifs spécifiques, constituant ainsi des solutions nouvelles pour l'aide à la décision pour l'approvisionnement énergétique de quartier.

2. Coordination et pilotage du programme

a. Modalités de suivi du programme

Une « réunion de lancement » permettra de préciser les enjeux de l'EPA et les objectifs à atteindre, ainsi que les modalités pratiques de l'intervention et son organisation dans le temps.

Dès le démarrage du projet, un calendrier prévisionnel sera mis à disposition de l'EPA par le titulaire détaillant toutes les étapes nécessaires dans le respect du délai global de l'article 3.

A l'initiative de l'EPA, un comité technique réunissant l'EPA et les financeurs du projet (Ademe, Région aquitaine, CUB, Ville de Bordeaux) se réunira à l'issue de chaque macro-tâche de l'étude. Les réunions de ce comité permettront de présenter les résultats intermédiaires du projet et de confirmer les étapes suivantes du projet.

Des points d'avancement auront lieu de façon continue entre l'EPA, Nobatek/Tecnalia (réunions, points par téléphone, courriels). Ils permettront de :

- Evaluer l'état d'avancement des éléments du projet
- Vérifier le respect du calendrier
- Identifier les risques, alerter sur les difficultés potentielles et les dérives possibles
- Définir le cas échéant les mesures de rattrapage et actions correctives nécessaires pour tenir les prochaines échéances

Le titulaire assurera la préparation et la transmission préalable aux réunions des documents supports de ces réunions ainsi que la rédaction des comptes rendus, qui seront soumis à la validation de l'EPA avant diffusion.

b. Modalités d'association des parties prenantes

Il est à noter qu'outre l'EPA, un certain nombre d'acteurs devront être associés au projet afin d'en assurer le bon déroulement. Ils contribueront en apportant leur point de vue au cours des divers échanges techniques. On identifie notamment les rôles suivants :

- Prestataires d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'EPA sur les thèmes de développement durable et d'énergie. L'EPA se chargera de la mobilisation de ces moyens à la survenance du besoin.
- Partenaires liés aux réseaux (notamment ERDF, REGAZ). L'EPA se chargera de la mise en contact du titulaire avec les partenaires concernés et du cadre méthodologique de collaboration. Des échanges techniques aux besoins de l'avancement de l'étude seront à l'initiative du titulaire.

- L'urbaniste de la ZAC et les futurs constructeurs du domaine d'Amédée Saint Germain. L'EPA se chargera de l'organisation de ces échanges.

c. Mise à disposition de documentation

Dès le lancement du projet, un certain nombre de documents devront être mis à disposition de Nobatek par l'EPA, que le titulaire reconnaît avoir reçu à la signature du présent contrat.

Il s'agit notamment :

- Des études d'ingénierie menées sur le domaine objet de l'étude et sur les quartiers voisins : études techniques, études d'opportunités, études de faisabilité.
- Des éventuelles chartes concernant l'opération Bordeaux Euratlantique sur les thèmes liés à l'énergie, à l'environnement, et au développement durable.
- Des documents techniques décrivant la structure et les contraintes de gestion du réseau de distribution d'électricité sur le périmètre concerné.
- Des documents techniques sur les réseaux de distribution de gaz.
- Les éléments techniques disponibles de la programmation du quartier.

d. Production des livrables

Chaque livrable devra être fournie en format papier (2 exemplaire) et numérique conformément aux prescriptions numériques ci-annexées.

a. Equipe projet du titulaire

- Chef de projet Nobatek et coordination : Aurélien Henon
- Chef de projet Tecnalía : Eutimio Sánchez Pérez
- Experts Nobatek : Fabien Rouault, Théophile Mertz, Jérôme Lopez, Audrey Briand
- Experts Tecnalía : Iñigo Cobelo Echevarria, Francisco Javier Santiago Toca

3. Calendrier et durée du programme

Le rendu de l'ensemble de la phase 1 est à réaliser pour décembre 2013, selon le phasage suivant :

- Taches 1.1 & 1.2 : fin octobre
- Taches 1.3, 1.4 et 1.5 : mi-décembre

Le délai d'exécution de la phase 2 est fixé à 12 mois à compter de la fin de la phase 1.

4. Cout du programme

Le cout global de la prestation est présenté dans le tableau ci-dessous, à laquelle la TVA actuellement en vigueur (19,6%) s'applique.

		Montant HT	Montant TTC	Autofinancement (Nobatek/ Tecnalia) HT	Montant à financer – EPA (HT)
Phase 1	Proposition de scénarios d'approvisionnement et évaluation multicritère	99 000 €	118 404€	19 800 €	79 200€
Tâche 1.1	Opportunités énergétiques et contexte d'aménagement	4 500 €	5 382 €	900 €	3 600 €
Tâche 1.2	Inventaire de solutions et systèmes innovants (état de l'art)	18 750 €	22 425 €	3 750 €	15 000 €
Tâche 1.3	Faisabilité technique, économique et réglementaire des solutions les plus adaptées	33 750€	40 365 €	6 750 €	27 000 €
Tâche 1.4	Proposition de scénarios globaux, analyse en coût global, évaluation multicritère	27 000 €	32 292 €	5 400 €	21 600 €
Tâche 1.5	Rédaction de spécifications à proposer aux équipes de conception du système énergétique	15 000€	17 940 €	3 000€	12 000 €
Phase 2	Accompagnement à la réalisation et soutien technique dans le dialogue avec les acteurs concernés	23 250€	27 807 €	4 650 €	18 600 €
Tâche 2.1	Rédaction d'une roadmap établissant chronologiquement la liste des actions à mener pour assurer le développement du scénario envisagé	5 250 €	6 279 €	1 050 €	4 200 €
Tâche 2.2	Accompagnement et appui technique à l'EPA dans ses échanges avec les différents acteurs impliqués dans la conception	18 000€	21 528 €	3 600 €	14 400 €
TOTAL		122 250 €	146 211 €	24 450 €	97 800 €

La répartition entre Nobatek et Tecnalia est présentée dans les tableaux de l'annexe1.

5. Modalités de paiement du programme

Le présent contrat de co-traitance conjoint sera rémunéré directement à chaque membre de la façon suivante :

Pour la phase 1 :

A la validation des livrables de chaque tache selon le calendrier de l'article 3.

Pour la phase 2 :

A la validation du livrable de la tache 2.1.

Pour la tache 2.2, des situations trimestrielles pourront être présentées pour cette prestation forfaitaire.

Les versements seront effectués sur le compte bancaire de Nobatek :

N° SIRET : 451 931 208

Banque : Crédit Agricole Pyrénées Gascogne – 64100 Bayonne

Code banque : 16906 Code guichet : 00042 N° de compte : 51029563343 Clef : 96

Les versements seront effectués sur le compte bancaire de Tecnia :
Code d'Identification Fiscal (CIF): ESG48975767
IBAN : ES80 2095 0611 06 2209012459 (BIC/Swift code: BASKES2BXXX)

Un arrêt d'exécution des prestations seront possibles conformément à l'article 20 du CCAG-PI.

6. Propriété intellectuelle

Les différentes études et productions réalisées dans le cadre de cette convention appartiendront conjointement à Nobatek – Tecnia, à l'EPA Bordeaux Euratlantique qui seront libres de les utiliser sur tous supports et d'en exploiter les résultats pendant une durée illimitée, conformément à l'option A de l'article 25 du CCAG PI.

7. Résiliation

La résiliation du présent contrat est encadrée par les articles 30 à 33 du CCAG-PI.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

Le Directeur Général de l'EPA Bordeaux Euratlantique,	NOBATEK
Philippe Courtois	
TECNALIA	

Annexe 1 – Répartition de la rémunération

NOBATEK		Montant HT	Montant TTC	Autofinancement (Nobatek) HT	Montant à financer – EPA (HT)
Phase 1	Proposition de scénarios d'approvisionnement et évaluation multicritère				
Tâche 1.1	Opportunités énergétiques et contexte d'aménagement	4 500 €	5 382 €	900 €	3 600 €
Tâche 1.2	Inventaire de solutions et systèmes innovants (état de l'art)	6 000 €	7 176 €	1 200 €	4 800 €
Tâche 1.3	Faisabilité technique, économique et réglementaire des solutions les plus adaptées	18 750€	22 425 €	3 750 €	15 000 €
Tâche 1.4	Proposition de scénarios globaux, analyse en coût global, évaluation multicritère	15 000 €	17 940 €	3 000 €	12 000 €
Tâche 1.5	Rédaction de spécifications à proposer aux équipes de conception du système énergétique	6 000€	7 176 €	1 200€	4 800 €
Phase 2	Accompagnement à la réalisation et soutien technique dans le dialogue avec les acteurs concernés	Montant HT	Montant TTC	Autofinancement (Nobatek) HT	Montant à financer – EPA (HT)
Tâche 2.1	Rédaction d'une roadmap établissant chronologiquement la liste des actions à mener pour assurer le développement du scénario envisagé	2 250 €	2 691 €	450 €	1 800 €
Tâche 2.2	Accompagnement et appui technique à l'EPA dans ses échanges avec les différents acteurs impliqués dans la conception	9 000€	10 764 €	1 800 €	7 200 €
TOTAL		61 500 €	73 554 €	12 300 €	49 200 €
TECNALIA		Montant HT	Montant TTC	Autofinancement (Tecnalia) HT	Montant à financer – EPA (HT)
Phase 1	Proposition de scénarios d'approvisionnement et évaluation multicritère				
Tâche 1.1	Opportunités énergétiques et contexte d'aménagement	0	0	0	0
Tâche 1.2	Inventaire de solutions et systèmes innovants (état de l'art)	12 750 €	15 249 €	2 250 €	10 200 €
Tâche 1.3	Faisabilité technique, économique et réglementaire des solutions les plus adaptées	15 000 €	17 940 €	3 000 €	12 000 €
Tâche 1.4	Proposition de scénarios globaux, analyse en coût global, évaluation multicritère	12 000 €	14 352 €	2 400 €	9 600 €
Tâche 1.5	Rédaction de spécifications à proposer aux équipes de conception du système énergétique	9 000€	10 764 €	1 800€	7 200 €
Phase 2	Accompagnement à la réalisation et soutien technique dans le dialogue avec les acteurs concernés				
Tâche 2.1	Rédaction d'une roadmap établissant chronologiquement la liste des actions à mener pour assurer le développement du scénario envisagé	3 000 €	3 588 €	600 €	2 400 €
Tâche 2.2	Accompagnement et appui technique à l'EPA dans ses échanges avec les différents acteurs impliqués dans la conception	9 000€	10 764 €	1 800 €	7 200 €
TOTAL		60 750 €	72 657 €	12 150 €	48 600 €



bordeaux euratlantique

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2013/693**Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Illuminations de fin d'année 2013. Demande de subvention présentée par les associations de commerçants et artisans. Décision. Autorisation**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce, des activités artisanales et de services, plusieurs associations de commerçants et d'artisans ont présenté des projets d'illuminations des quartiers de la ville.

Comme chaque année, la municipalité souhaite, dans le cadre de son programme de mises en lumière, parer ses rues de décors lumineux, créant ainsi une ambiance chaleureuse à l'occasion de ces fêtes de Noël.

Ce dispositif se décline à deux niveaux :

1. la mise en lumière directement par la Ville de quelques sites spécifiques : disposition de sapins sur des espaces de centralité ou de proximité, guirlandes ou projection de lumière dans les arbres d'alignement de diverses voies ou places, mise en œuvre d'illuminations spécifiques sur quelques artères du centre ville.
2. l'accompagnement des propositions d'illuminations soumises par les associations de commerçants et d'artisans par l'attribution de subventions municipales selon les critères suivants :
 - à hauteur de 40 % du montant TTC des dépenses pour les associations localisées dans le périmètre du centre ville, et de 60 % du montant TTC des dépenses pour celles situées à l'extérieur, plafonnées à 4 000 € par association,
 - une majoration de 10% pourra également être accordée aux projets d'installation permettant une réduction d'énergie consommée par rapport aux dispositifs des années antérieures. Ce complément de subvention sera calculé au prorata des dépenses éligibles TTC (10%), et le montant total de la subvention municipale ne pourra pas excéder 4 400 € par association.
 - Des dérogations à ces principes pourront être accordées, au cas par cas, pour les rues commerçantes dont la longueur est particulièrement importante.

Vous trouverez, ci-après, l'état récapitulatif des projets et des subventions municipales pour les illuminations 2013.

ASSOCIATIONS	PREVISIONNEL 2013				
	MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES		SUBVENTION VILLE DE BORDEAUX		PARTICIPATION ASSOCIATIONS COMMERCANTS
	H.T.	T.T.C.	montant	%	montant
Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck	4 825,00	5 770,70	2 885	50%	2 885,70
Association des Commerçants, des Riverains et Sympathisants du Quartier Gambetta	2 880,00	3 444,48	1 722	50%	1 722,48
Association des Commerçants de la Galerie Commerciale des Grands Hommes	10 250,00	12 259,00	4 400	50%	7 859,00
Association des Commerçants de la rue Jean-Jacques Rousseau	6 327,04	7 567,14	3 784	50%	3 783,14
Association Voltaire	5 070,70	6 064,56	3 032	50%	3 032,56

Association Commerciale Remparts Hôtel de Ville	4 836,23	5 784,13	2 892	50%	2 892,13
ASSOCIATIONS	PREVISIONNEL 2013				
	MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES		SUBVENTION VILLE DE BORDEAUX		PARTICIPATION ASSOCIATIONS COMMERCANTS
	H.T.	T.T.C.	montant	%	montant
G.I.E. du Centre Commercial Saint Christoly	12 000,00	14 352,00	4 400	50%	9 952,00
Association des Commerçants de la rue du Temple	3 000,00	3 588,00	1 794	50%	1 794,00
Association des Trois Conils	9 151,98	10 945,77	4 400	50%	6 545,77
Com ¹ à St Pierre	11 840,85	14 161,66	4 400	50%	9 761,66
Association des Exploitants Quai des Marques Bordeaux	22 167,54	26 512,38	4 400	70%	22 112,38
Association des Commerçants du Grand Parc	4 180,00	4 999,28	3 499	70%	1 500,28
Association des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons - ABC	2 800,00	3 348,80	2 344	70%	1 004,80
Association au Service des Chartronnais	6 719,00	8 035,92	4 400	70%	3 635,92
Les Amis de Fondaudège	10 120,00	12 103,52	4 400	70%	7 703,52
Association Judaïque Saint-Seurin	5 846,96	6 992,96	4 400	70%	2 592,96
Association des Commerçants de Saint Augustin	8 301,40	9 928,47	4 400	70%	5 528,47
Association des Commerçants du Village Saint James	7 020,00	8 395,92	4 400	70%	3 995,92
Association des Commerçants du Village de Nansouty	2 502,53	2 993,03	2 095	70%	898,03
Association des Commerces et Services des Bastides	1 597,51	1 910,62	1 337	70%	573,62
Association des Commerçants de la Barrière Judaïque	8 760,00	10 476,96	4 400	70%	6 076,96
Association des Commerçants de Caudéran	4 604,66	5 507,17	3 855	70%	1 652,17
TOTAL	154 801,40	185 142,47	77 639		107 503,47

Plafond 4 400 euros (avec majoration 10 %)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions présentées ci-dessus, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. BRON. –

Monsieur le Maire, il s'agit comme chaque année du programme d'illuminations et des subventions que nous accordons à 22 associations qui en ont fait la demande.

Cette participation de la Ville se fait à iso budgets par rapport à l'exercice précédent.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Rapidement, Monsieur le Maire. Concernant cette délibération nous apprécions le fait de constater que le budget de subventionnement de la Ville reste pratiquement identique à celui de l'année dernière, autour de 77.000 euros.

C'est une bonne chose, car pour nous l'idée sur les illuminations n'est pas d'enlever l'aspect féérique à cette fête familiale et populaire de Noël en éteignant les lumières, mais de rester dans l'ordre du raisonnable. C'est du reste ce que nous avons dénoncé l'année dernière en constatant que l'Association du Centre Commercial Mériadeck prévoyait un projet de 97.000 euros, si je me souviens bien, alors que les autres associations tournent généralement à moins de 10.000 euros.

Cette année Mériadeck revient à hauteur des autres associations. Cette association ne présente une demande de subvention que pour les illuminations extérieures, nous dit-on, et non pour l'intérieur. Ils rentrent donc dans les clous de cette délibération et reviennent à la raison même de celle-ci qui est d'illuminer les rues de Bordeaux et non pas l'intérieur des centres commerciaux.

Comme quoi nous n'avions pas complètement tort l'année dernière.

Autre exemple, la rue Fondaudège qui avec un budget deux fois moindre que le Quai des Marques réussit à animer ses trottoirs sans forcément en rajouter en illuminations comme c'est le cas sur les quais.

Je rappelle que malgré les leds et autres technologies innovantes qui réduisent la consommation électrique, Noël reste un moment de l'année de grande consommation d'énergies.

Autant célébrer Noël avec un peu de modération et de respect de l'environnement.

M. LE MAIRE. –

Vous votez pour, M. PAPADATO ? Abstention

Y a-t-il d'autres abstentions ?

(Aucune)

D-2013/694

Exploitation du Marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport Annuel de l'exercice 2012. Information.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 28 décembre 2007, vous avez confié à la S.A. Les Fils de Madame Géraud, sous forme de délégation de service public, l'exploitation du marché et du parc de stationnement des Halles des Capucins à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 20 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Les faits marquants de l'année 2012

A l'instar des années précédentes, la notoriété et l'image du marché des Capucins ont continué de progresser témoignant en même temps de la fidélité de la clientèle déjà acquise et de l'intérêt de celle nouvellement séduite.

Un aspect fondamental de la mission du délégataire consiste à conserver l'équilibre devant exister entre les étals pouvant être qualifiés de traditionnels et ceux proposant de la restauration.

Le nombre de commerçants abonnés sous la halle est passé à 91 au 31 décembre 2012, contre 87 au 31 décembre 2011. La totalité des emplacements disponibles a maintenant disparu. Des demandes de place sont en cours d'instruction visant à remplacer des commerçants sur le départ.

Une réflexion a été engagée concernant la mise en place de séances de fin de journée. Avant toute décision, celles-ci feront l'objet d'une concertation très approfondie avec l'ensemble des commerçants, dans la mesure où le marché doit, en toute circonstance, proposer un vaste panel de produits à sa clientèle, et que, nombre de commerçants présents très tôt sur le site et employant du personnel, comme les bouchers, charcutiers ou poissonniers, ne sont pas prêts à rouvrir leur étal en fin de journée.

Enfin, par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011, les tarifs des droits de place du marché et du parc de stationnement ont été revalorisés de 1.5% à compter du 1^{er} janvier 2012.

2. Le suivi technique

Concernant l'entretien courant, des interventions ont été effectuées régulièrement et concernent :

- L'installation de production et de distribution d'eau réfrigérée ;
- La protection incendie, sprinklers et extincteurs ;
- La maintenance des ascenseurs ;
- La détection du CO2 ;
- Les portes basculantes et rideaux du marché ;
- Les matériels et logiciels de stationnement ;
- L'entretien périodique de l'étanchéité de la toiture ;
- Le contrôle des installations techniques.

3. Les travaux

L'acquisition d'un nettoyeur haute pression pour 3475 euros a été réalisée sur l'exercice 2012.

Concernant les travaux de peinture, ceux-ci restent bloqués en attente de la réfection de la toiture. Une expertise indépendante sera diligentée à ses frais par le délégataire pour déterminer l'état de la toiture et envisager les mesures nécessaires.

L'étude qui avait envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit sera reprise pour voir si cette hypothèse est envisageable. Les résultats de ces études seront présentés à la Ville début 2014.

4. Les données financières

Les recettes d'exploitation totales ont augmenté de 0.44% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1.105.479 euros au 31 décembre 2012. Hors transferts de charges et assurances, les recettes liées au marché et au stationnement ont progressé de 1.2% sur l'exercice, liées à l'effet combiné :

- augmentation des recettes du marché de +5.6%,
- baisse des recettes de stationnement de - 4.3%. Cette baisse s'explique par la diminution des recettes horaires de - 3.2 % liée à l'effet tramway, couplée à une régression des recettes abonnés.

Parallèlement, les charges d'exploitation totales ont légèrement diminué (-0,45%) par rapport à 2011. Ceci s'explique par la baisse des achats et charges externes (-5.53%) compensée en partie par l'augmentation des postes « salaires et charges sociales » (+3.47%) et « impôts et taxes » (+1.60%).

Fort de la hausse du résultat d'exploitation (+ 8.62%) et de la baisse des charges financières (-7,77%), le déficit de l'exercice parvient à se réduire : -8685 euros en 2012 contre -28.783 euros en 2011 soit une amélioration du résultat courant avant impôts de 70%.

Compte de gestion (en euros)	2012	2011
locations emplacements marché	648 238	613 927
recettes parking	445 633	465 831
autres recettes	11 608	20 820
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 105 479	1 100 578
redevance forfaitaire	150	150
achats et charges externes	342 843	362 900
salaires et charges sociales	416 115	402 172
impôts et taxes	34 174	33 637
dotations aux amortissements	193 805	192 726
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	987 087	991 585
RESULTAT D'EXPLOITATION	118 392	108 993
intérêt sur emprunt	122 036	134 156
frais financiers sur report	5 041	3 620
TOTAL CHARGES FINANCIERES	127 077	137 776
RESULTAT COURANT AVANT IS	-8 685	-28 783

Pour votre complète information, vous trouverez ci-joint le rapport annuel d'activité 2012.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BRON. -

Monsieur le Maire, il s'agit de l'exploitation du marché des Capucins, son rapport annuel.

Ce qui est à souligner dans ce rapport c'est une augmentation du nombre des commerçants qui sont accueillis, qui passent de 87 à 91, rendant les espaces disponibles pratiquement inexistantes aujourd'hui.

Il vous est indiqué également que des travaux ont été effectués et que des acquisitions, notamment de matériels de nettoyage à haute pression, ont été réalisées.

Nous attirons surtout votre attention sur le fait qu'avec ces bons résultats finalement nous réduisons le déficit de 28.000 à 8.685 euros, ce que je crois est un résultat satisfaisant.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Malgré la concession de service public qui est une officine parisienne, c'est vrai que le dynamisme des Capucins est intéressant sur deux points.

D'abord en ce qui concerne le commerce, ce qui est à constater c'est qu'il y a quand même un cercle vertueux qui s'est mis en place entre l'assiduité des commerçants et la fréquentation du marché.

Je ne suis pas sûr que les chiffres soient les bons. Moi je connais un peu les commerçants. J'ai vu par exemple que M. Bitaud(?) était censé arriver sur le marché des Capucins le 15 juillet 2012. C'est un historique, il est là depuis plus de 10 ans et il est marqué comme nouvel arrivant. Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'erreurs comme ça.

De toute façon c'est certainement vrai qu'il y a une nouvelle impulsion.

En ce qui concerne le stationnement, je regrette, je considère que le stationnement qui est limité à une demi-heure pour la gratuité est largement insuffisant. La fréquentation du marché en semaine serait bien supérieure s'il y avait une augmentation du stationnement gratuit.

Par contre, dans les suggestions qui sont envisagées le concessionnaire prévoit que le stationnement résident pourrait être mis en place. Effectivement, il n'est pas mis en place depuis longtemps.

Il est demandé à l'heure actuelle 73 euros pour un stationnement permanent au premier étage. C'est bien supérieur à la logique de ParCub. Moi je souhaite que très rapidement ce soit mis en place, que ce parking soit soumis aux mêmes règles que d'autres parkings sur lesquels on a autorité qu'ils soient concédés ou qu'ils soient de ParCub, et que le stationnement résident y soit la règle. Ça améliorera la situation du concessionnaire et celle des riverains. Merci.

M. LE MAIRE. -

Tout arrive. Je suis heureux d'entendre dire que le marché des Capucins se porte bien.

Et un nouvel exemple de la stigmatisation de l'entreprise privée, le gestionnaire de ce parking est une officine. Vous avez remarqué. Non, c'est une entreprise qui se débrouille plutôt bien dans sa gestion.

M. RESPAUD. -

Parisienne.

M. LE MAIRE. -

Parisienne, mais Bordeaux n'est pas une place-forte qui doit se protéger de toute influence extérieure. Vous me demandez parfois d'aller voir ailleurs ce qui se passe. Parfois on a besoin de gestionnaires qui nous apportent leur savoir-faire. C'est le cas en l'espèce.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Je renouvelle ma demande annuelle lorsque je pose la question d'un tarif résident sur les parkings qui ne sont pas ParCub dans ces différents secteurs. Je considère qu'aujourd'hui si on doit permettre que les véhicules sortent de la voirie il faut absolument favoriser le stationnement résident, notamment dans ces parkings où nous avons un peu la main. Je regrette que nous n'en soyons pas encore là. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je parle sous le contrôle de M. BRON, j'ai l'impression que le parking des Capucins est souvent complet, Non ? Le week-end. Donc ça serait faire un cadeau à des visiteurs qui sont là. Je ne vois pas très bien l'intérêt. Et en semaine.... Bon. Nous sommes dans le cadre d'une délégation de service public. On verra comment l'ajuster le cas échéant.

Il n'y a pas de vote. C'est une information.

**DELEGATION DE L'EXPLOITATION
DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012

Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

- BORDEAUX -

SOMMAIRE :

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012	1
1. LISTE DES MARCHES.....	3
2. APPLICATION DU CONTRAT.....	4
2.1. Application des tarifs.....	4
2.2. Autres applications et évolution du contrat	4
3. EXPLOITATION	5
3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres.....	5
3.2. Application du règlement et relationnel commerçants	5
3.3. Fréquentations et mouvements	7
3.4. Personnel d'exploitation	8
4. SUIVI TECHNIQUE.....	8
4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation.....	8
4.2. Travaux.....	11
5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION	12
5.1. Commentaires préalables.....	12
5.2. Comptes de l'exercice	12
6. SYNTHESE GENERALE	13
6.1. Analyse qualitative du service	13
6.2. Indicateurs qualitatifs	13
7. ANNEXES	14

1. LISTE DES MARCHES

- Marché des Capucins

2. APPLICATION DU CONTRAT

2.1. Application des tarifs

Les tarifs des droits de place du marché ont été actualisés de 1,5% à compter du 1er janvier 2012. Les nouveaux tarifs ont été fixés par délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2011 (ci-annexée) après consultation des représentants des commerçants du marché concernant spécifiquement les droits de place.

A cette même date, les seuils et plafonds tarifaires du parc de stationnement ont été également revalorisés de 1,5 % par la même délibération, sans pour autant occasionner un quelconque réajustement effectif des tarifs applicables aux usagers.

En 2012, les recettes ont augmenté de 0,4% par rapport à 2011.

La fin de l'année a été consacrée à la préparation des tarifs de l'exercice suivant dont il sera fait état dans le prochain rapport.

2.2. Autres applications et évolution du contrat

La convention passée avec DISCAP (enseigne Marché U) pour l'amodiation du volume situé dans la halle B s'est poursuivie tout au long de l'exercice. L'occupant s'acquitte régulièrement et sans retard de ses loyers. Le loyer est perçu sur la base d'un intéressement au chiffre d'affaires avec un seuil minimal actualisé.

Le versement de la redevance annuelle forfaitaire a été effectué pour le 31 juillet conformément au contrat. Son montant est justifié en annexe financière du présent rapport.

Il est à noter que le pourcentage de hausse des tarifs est inférieur au calcul de la formule de variation portée au contrat.

D'autre part, les marchands à la charrette ne sont facturés que pour une quote-part de leur surface réelle.

La gratuité d'une demi-heure dans le parc de stationnement reste en vigueur, constituant par ailleurs une dépense de promotion dont les commerçants abonnés ont reconnu la valeur pour l'expansion de leur chiffre d'affaires.

3. EXPLOITATION

3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres

Aucune modification des périmètres n'est à signaler au cours de l'exercice.

A l'instar des années précédentes, la notoriété et l'image du Marché des Capucins a continué de progresser au cours de cet exercice témoignant, en même temps, de la fidélité de la clientèle déjà acquise, et de l'intérêt de celle nouvellement séduite.

Les actions de communication menées par le délégataire en faveur du marché sont reprises en détail en annexe du présent rapport.

La totalité des emplacements étant maintenant occupée, le nombre et la diversité des commerçants existant a, en effet, encore renforcé le plaisir et l'envie d'acheter.

L'existence de points de restauration et de dégustation, autour de produits régionaux, en nombre plus important est venue encore conforter l'attrait du marché, en en faisant une destination à la convivialité renforcée.

C'est ainsi que les « Capus » sont devenus un véritable lieu de vie que les clients se sont peu à peu approprié, tant pour profiter d'une offre alimentaire abondante que goûter aux différentes cuisines du monde.

Cette mixité et cette diversité, dont les journaux et gazettes spécialisées se font l'écho, est due à la politique active de recrutement de nouveaux commerçants menée par le délégataire depuis de nombreuses années.

Un aspect fondamental de sa mission consiste aussi à conserver l'impérieux équilibre devant exister entre les étals pouvant être qualifiés de traditionnels et ceux proposant de la restauration, ceci pour ne pas rompre le même équilibre existant au niveau des consommateurs : en effet, une clientèle ne doit pas chasser l'autre, au détriment de l'intérêt du marché.

Une raréfaction des surfaces maraîchères dans le périmètre de la Communauté Urbaine et communes avoisinantes ayant été constaté, un autre axe de travail du délégataire a consisté à mener des actions de recrutement en direction des producteurs, ce qui a permis d'augmenter le nombre de ceux fréquentant déjà le marché.

La possibilité d'y trouver des produits locaux et authentiques constitue un axe d'attractivité important du Marché des Capucins, dont la clientèle se félicite.

Il convient de souligner, cette année encore, la complémentarité existant entre le marché des Capucins et le Marché U, ceci au bénéfice, à la fois, des commerçants et des clients du marché.

3.2. Application du règlement et relationnel commerçants

Le règlement des marchés actuellement en vigueur a été fixé par arrêté municipal du 17/05/1999 modifié le 17/02/2006 concernant les horaires d'arrêt des ventes et d'évacuation des commerçants.

Différents aménagements y ont été apportés depuis, notamment au regard de l'allongement des horaires, principalement au bénéfice des points de restauration et des étals pratiquant la dégustation sur place.

L'entrée en vigueur à compter de 2010 du décret n°2009-194 du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités commerciales et artisanales ambulantes a introduit des modifications quant à la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale (arrêté du 21 janvier 2010).

En outre, les règles d'attribution des emplacements pourraient être simplifiées pour mieux tenir compte de la qualification professionnelle et de l'activité proposée par les candidats en vue de compléter et diversifier l'offre commerciale déjà présente sur site et mieux répondre à la demande de la clientèle.

Les marchés appartenant au Domaine Public, la Loi et la réglementation applicables donnent au Maire et à la Collectivité l'ensemble des pouvoirs de police et prérogatives de puissance publique, qui ne peuvent ainsi être délégués. Le contractant de la Ville, ne pouvant ainsi bénéficier d'une subrogation de la Collectivité du présent chapitre, intervient dès lors en appui de cette dernière pour la mise en œuvre des dispositions réglementaires sur le marché.

Le Délégué émet, suite à certains constats sur le terrain ou de manière préventive, diverses notes circulaires périodiques diffusées auprès des commerçants pour leur rappeler leurs obligations. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement. Les rappels sont aussi effectués sur le terrain par le régisseur directement auprès des contrevenants détectés. Enfin, lorsque la situation l'exige à propos d'un commerçant récalcitrant, un courrier de mise en demeure lui est transmis.

A l'issue de ces interventions systématiques et sur le terrain, la démarche devant un refus persistant de se conformer aux dispositions du règlement, il est impératif de procéder à l'application des sanctions prévues et pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'abord provisoire puis de longue durée de l'intéressé. Ces sanctions, pour les mêmes raisons de prérogatives de puissance publique, sont à prononcer par le Maire. L'application de ces sanctions est une nécessité, d'une part pour punir un comportement déviant, d'autre part pour que l'exemplarité de la mesure ait tous effets pédagogiques sur le terrain et évite une décredibilisation des efforts accomplis voire la répétition des événements devant une éventuelle impunité.

Le Délégué transmet à cet effet les éléments du dossier au Maire et justifications utiles en cas de recours éventuel.

Il est rappelé que le délégué avait été amené à demander à la Ville, par courrier en date du 12/12/2011, de prononcer l'expulsion d'un commerçant présentant plusieurs mois de retard de paiement de ses droits de place et ayant laissé son étal fermé pendant près de douze semaines consécutives sans en informer délégué.

L'arrêté correspondant ayant été pris par la Ville dans le courant de l'exercice, le commerçant en cause a quitté le marché depuis, permettant d'attribuer son emplacement à un autre, plus respectueux du règlement et de l'intérêt du marché.

Des progrès importants doivent être constatés concernant ce qu'il convenu d'appeler l'assiduité des commerçants : seule une poignée d'entre eux ne respectent pas l'obligation qui leur est faite d'être présents au moins cinq jours dans la semaine, des sanctions devant être prises à l'encontre des deux seuls ne venant que le samedi et dimanche.

Cette très nette amélioration n'a pu se réaliser que grâce à une action concertée entre la Ville et le délégué, même si le très bon niveau d'activité du marché a également contribué à cette amélioration.

Comme les années passées, deux autres axes de rappel au règlement font l'objet de d'actions répétitives :

- Des rappels au respect des horaires de début et de fin d'activité, ainsi qu'à la non délivrance de boissons alcoolisées en dehors des repas, font l'objet de rappels constants, sans résultats probants en raison de l'absence de contrôles diligents par la collectivité,
- Les « vendeuses » à la charrette sont régulièrement rappelées à l'ordre concernant la propreté de leur étal et les immondices stockés à proximité, l'amélioration se faisant, là aussi, attendre.

Malgré l'article 8 du règlement du marché, stipulant que « l'exploitation d'un étal sur le domaine public ne donne pas lieu à propriété commerciale », nous sommes périodiquement saisis, par les commerçants eux-mêmes ou les « acquéreurs » potentiels de leur emplacement, de demandes d'achat ou de vente – ou location gérance – de fonds de commerce.

De telles actions, souvent renforcées par des insertions dans la presse spécialisée – telle que « Le bon coin » ! - sont susceptibles de donner lieu à des transactions illicites, qui ne peuvent donc être tolérées.

Le régisseur effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, et que ceux-ci doivent présenter conformément au règlement des marchés. Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants ne sont pas du ressort du Délégué, mais des administrations compétentes auxquelles le Délégué communique les coordonnées de tout commerçant objet d'une enquête ou facilite l'accès au marché sur toute demande.

Une concertation constante a lieu entre le délégué et les commerçants du marché, qui s'exprime, à la fois, directement et au jour le jour de façon informelle sur le site, mais aussi au travers de réunions régulières de la commission tripartite, réunissant les représentants de la Ville, des commerçants élus et du délégué ; deux commissions formelles se sont tenues en 2012, les 22 mai et 5 décembre.

3.3. Fréquentations et mouvements

Pour ce qui se rapporte à la fréquentation des commerçants abonnés sur la Ville, un état est joint au présent rapport, cette liste répertorie l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice. Pour chacun figurent les dates des mouvements intervenus (arrivées et départs) durant l'année 2012.

Le nombre de commerçants abonnés sous la halle a poursuivi sa progression pour atteindre 91 au 31 décembre 2012 (au lieu de 87 à la même époque de 2011), la totalité des emplacements disponibles ayant maintenant disparu.

Notamment, certains emplacements précédemment occupés par des installations frigorifiques ont été libérés, autorisant de nouveaux commerçants à s'installer.

Comme déjà indiqué au chapitre 3.1, le délégué a décidé, cette année encore, de permettre à des spécialités nouvelles toujours plus nombreuses, de venir s'installer au marché, allant ainsi au-devant des attentes de la clientèle : épicerie Bio, cuisine orientale, épicerie fine, fromagerie, boulangerie Bio sont arrivés, ainsi que trois nouveaux producteurs.

Au-delà des mouvements intervenus, un état de la répartition des commerçants par type d'activité est joint en annexe, mettant ainsi en évidence la diversité de l'offre de produits et d'opportunités de dégustation offerts aux consommateurs.

Des demandes de place sont en cours d'instruction, visant à remplacer des commerçants sur départ.

Avec l'approche de cette situation d'occupation importante, il était inévitable que des tentatives de spéculation apparaissent de la part de certains commerçants voulant soit quitter le marché pour retraite, soit simplement par intérêt financier individuel, en exigeant de possibles candidats le versement de sommes indues ou dépassant la valeur d'une reprise de matériel. Il est rappelé que le marché appartient au domaine public, et qu'aucune propriété commerciale n'est accordée aux occupants. Pour respecter le cadre légal, le règlement n'a pas prévu le droit pour un commerçant de transférer son emplacement.

L'exercice 2012 a été marqué par de fortes intempéries au cours du premier trimestre et des mois de juillet, août et décembre, accentuant ainsi certaines variations à la baisse de la fréquentation.

Une réflexion s'est engagée concernant la mise en place de séances de fin de journée ; avant toute décision, celles-ci feront l'objet d'une concertation très approfondie avec l'ensemble des commerçants, dans la mesure où le marché doit, en toute circonstance, proposer un vaste panel de produits à sa clientèle, et que, nombre de commerçants présents très tôt sur le site et employant du personnel, comme les bouchers, charcutiers ou poissonniers, ne sont pas prêts à rouvrir leur étal en fin de journée.

3.4. Personnel d'exploitation

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée de :

- un responsable régional appuyant le responsable d'exploitation : Mr Pierre CHEVALIER
- un responsable d'exploitation : Mr Lionel LEVEL
- un responsable d'exploitation adjoint : Mr Jérôme GESTRAUD
- un responsable technique : Mr David Ben FALAMI
- huit agents d'exploitation

soit un effectif de douze salariés, étant précisé que pour certains d'entre eux la notion de temps partiel correspond au besoin du service.

4. SUIVI TECHNIQUE

4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat, ainsi que dans celui de différents contrats de maintenance qui continuent de couvrir les installations et le matériel du site des Capucins :

- Installation de production et de distribution d'eau réfrigérée,
- Protection incendie, sprinklers et extincteurs,
- Maintenance des ascenseurs,
- Détection du CO2,
- Portes basculantes et rideaux du marché,
- Matériels et logiciels de stationnement,
- Entretien périodique de l'étanchéité de la toiture,
- Contrôle des installations techniques.

Au cours de l'exercice ont été réalisés, pour l'essentiel, les interventions et travaux d'entretien suivants, avec une attention particulière apportée aux aspects sécurité :

Contrat d'Abonnement APAVE pour l'année 2012 :

Vérification Périodique réglementaire des installations électriques au titre des établissements recevant du public et de celui de protection contre les risques d'incendie et de panique.

Parc de stationnement :

Vérification des équipements de transport mécanique et des équipements de sécurité incendie

Vérification périodiques des installations d'extinction automatique à eau – type sprinkler.

Intervention société ATIENZA :

Remplacement de 3 RIA en novembre 2012

Intervention société AXIMA Réfrigération

En plus du contrat de maintenance, intervention pour réparation de fuites sur le circuit d'eau glacée en mai 2012.

Intervention de la société CHRONO FEU :

Remplacement de l'extincteur N°12 le 16 novembre 2012.

Vérification annuelle des extincteurs pour l'ensemble du parc de stationnement.

Intervention de la société DA CUNHA

Pose d'un caniveau à grille et ouverture d'un passage de 80 cm sur le marché en mars 2012.

Réparation de marches au mortier et création de 2 grilles de ventilation dans un local en mars 2012

Intervention de la société DRÄGER

Contrat d'entretien et révision du matériel de détection de gaz et ou de protection respiratoire pour l'année 2012.

Intervention de la société DYADE

Contrat de support technique Logiciel d-Park Site pour l'année 2012

Intervention de la société DESIGNA (Installations/logiciels parking)

1 forfait Migration monétique IP 2012 – Routeur D-Link Dir-100 le 9 mai 2012

Fourniture ticket standard le 21 mars, le 31 mai et en novembre 2012

Prestations maintenance du 01/01/12 AU 31/12/12

Interventions sur transactions CB en septembre 2012

Intervention société EEA

Nombreuses interventions sur :

Vérification et réparation sur des boîtes au niveau des caméras et dépannage et remplacement d'un transformateur, mise en place d'un coffret électrique et fournitures.

Remplacement des éclairages sécurités et tube fluo, dans parking et isolation ligne en court-circuit, changement des 16 enveloppes des sélecteurs des rideaux électriques.

Fourniture de 12 blocs d'éclairage de sécurité en mars, et travaux sur un stand du marché.

Remplacement d'une boîte de dérivation en toiture et remplacement de 2 luminaires.

Dépannages et remplacements divers.

Alimentation de 2 chambres froides au parking sous-sol.

Fourniture de 3 RIA le 15 novembre 2012

Société MAGNETA

Contrat Téléphone GSM TWING ALERT PRO – GPS –USB, pour sécurité « personnel isolé », en juin 2012

Société PROTEC FEU

Visite annuelle de la protection incendie pour l'année 2012

Société PORTIS

Contrat d'entretien portails, portes diverses et rideaux métalliques pour l'année 2012
Mise en sécurité de l'installation,
Suspension de 2 vantaux sur le renfort du linteau, changement des 4 pivots avec les supports,
Remise en place des vantaux et du pignon sur son roulement et de la chaîne et soudure.

Société SAVN

Interventions sur le compacteur OM :
Remise en place d'un vérin et remplacement de la chaîne de retenue des tôles intermédiaires,
du joint de trappe à vérin et remplacement des flexibles du vérin.
Réparation du système d'accrochage et du retour au point neutre de la clé.
Contrôle fonction compacteur, des pressions, dépose vanne PESSOR, et nettoyage circuit.
Remplacement de la pompe hydraulique, réglage.

Société SECURITAS ALERT SERVICES (prestations de télésurveillance pour l'année 2012)

Entreprise SERRANO (Toiture)

Contrat d'entretien vérification toitures terrasses et auvent pour l'année 2012
Travaux d'entretien et de réparation sur la toiture, notamment en juillet 2012

Société SOS HYGIENE CHIMIE - Désinfection pour blattes en novembre 2012

Société SPELEM

Contrat de maintenance sur onduleurs éclairage de sécurité RIELLO UPS et APS du 01/07/12 au 31/12/12

Société SPIE

Dévoisement d'une alimentation stand et d'un coffret sur un stand en novembre 2012

Société TENNANT (Balayeuse aspirateur de trottoir)

Changement du différentiel plus pièces
Dépose et remontage éclisse, changement des câbles brosses, dépose amortisseur
Nettoyage machine, recherche de fuite hydraulique, changement joint torique, vérification du niveau d'huile hydraulique
Remise en état support brosses, humectage, graissage, changement sac extérieur et réglage
Remplacement de la courroie d'alternateur, remplacement du filtre à air
Remplacement d'un diffuseur d'eau, contrôle des connectiques le 17 octobre 2012

Société TYCO

Contrat vérification des RIA sur une installation sprinkler pour l'année 2012
Contrat vérification sprinkler, d'entretien 1/3 triennal des installations extincteurs automatiques et entretien du groupe motopompe diesel pour l'année 2012
Intervention sur l'armoire électrique pompe jockey.

Société TYSSENKRUPP Ascenseurs

Exécution du contrat d'entretien des ascenseurs période du 01/01/12 au 31/12/12

Bureau VERITAS

Contrôle des installations électriques, sprinkler, détection incendie, ascenseurs, installations électriques, Compacteur et CO2 pour l'année 2012.
Diverses vérifications périodiques, formations du personnel et mise à jour de l'évaluation des risques (décret du 5/11/01 le 18 septembre 2012).

4.2. Travaux

4.2.1 – Etat d'avancement des travaux sur l'exercice 2012

En marge des interventions d'entretien des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, il a été procédé à l'achat d'un nettoyeur haute pression pour la somme de 3475€ au cours de l'exercice écoulé.

Il convient, cette année de nouveau, d'attirer l'attention de la Ville de Bordeaux sur le fait que les travaux d'entretien d'étanchéité exécutés par le délégataire ne suffisent plus à empêcher l'eau venant de la toiture de couler dans les allées du marché et sur les étals des commerçants.

En effet, l'eau s'infiltré aussi, comme déjà exposé en 2011, par l'intérieur des poteaux, transitant directement sur le marché par ce cheminement, sans passer au préalable par le sol du parc de stationnement. L'étanchéité de la toiture - d'origine et mal conçue : un simple feuille d'aluminium recouverte de bitume - n'est plus assurée.

L'exécution de travaux de peinture reste donc bloquée en attente de la réfection de la toiture.

D'autre part, certaines interventions d'entretien incombent aux commerçants eux-mêmes.

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégataire, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs.

Ainsi à titre d'exemple, le délégataire profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, pour opérer cette sensibilisation en matière, non seulement de nettoyage, mais aussi de vérification des installations électriques.

Concernant ce dernier point, il faut déplorer, au regard de cet aspect important de la sécurité, le manque de réactivité et de coopération des commerçants de la halle lorsqu'il s'agit de faire examiner la conformité de leurs installations par le bureau de contrôle mandaté à cet effet : beaucoup trop d'entre eux tardent, en effet, à faire lever les réserves dont leurs installations font l'objet.

4.2.2 – Perspectives 2013

Une expertise indépendante sera diligentée à ses frais par le délégataire pour déterminer l'état de la toiture et envisager les mesures nécessaires.

L'étude qui avait envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit sera reprise pour voir si cette hypothèse est envisageable. Les résultats de ces études seront présentés à la Ville début 2014.

5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION

5.1. Commentaires préalables

On trouvera en annexe un bilan complet des actions de communication financées par l'entreprise, et ayant préalablement fait l'objet d'une concertation avec les représentants des commerçants, que ce soit en commission de marché ou au travers de consultations directes.

Concernant la représentation des documents comptables aux commerçants abonnés (droits de place et prestations diverses), il est rappelé que le décompte détaillé et personnalisé est remis systématiquement aux intéressés lors des modifications tarifaires, des modifications d'étal ainsi qu'à tout nouvel abonné.

L'augmentation de l'image et de la notoriété du marché témoignent de la pertinence des actions entreprises.

5.2. Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982 et annexé audit rapport.

Les recettes globales du marché et du parc de stationnement, hors transferts et remboursements de charges, mettent en évidence une augmentation réduite à 1,2% cette année résultant des choix tarifaires cités au chapitre 2.

Cette moindre augmentation cette année est due à la chute, importante, des recettes de stationnement, tant horaires qu'abonnés.

En effet, les recettes du marché progressent de 5,6% de leur côté, alors que celles du parc de stationnement diminuent de 4,3%, effaçant, et même bien au-delà, le gain provisoire de l'exercice précédent.

En plus de la diminution des recettes horaires (- 3,2%), représentative de l'incidence, durable, de l'effet tramway, on constate aussi cette année une régression des recettes abonnés ; celle-ci est due, d'une part à la fin d'un contrat collectif conclu avec un bailleur social (Gironde Habitat), de l'autre, et surtout, au fait que le délégataire avait, jusqu'à présent, renoncé à proposer des abonnements « résidents », alors que les parcs de stationnement concurrents situés à proximité le font.

Cette politique de stationnement visait à laisser suffisamment de places disponibles à la clientèle les jours de marché, alors même que l'octroi d'une demi-heure gratuite, ne procurait, en contrepartie, aucune recette au délégataire.

La rigueur de gestion des charges permet de limiter la perte de l'exercice.

6. SYNTHESE GENERALE

6.1. Analyse qualitative du service

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, le nettoyage des lieux une fois la séance de marché achevée et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication.

6.2. Indicateurs qualitatifs

Pour cette analyse, il convient de se référer aux différents courriers enregistrés au cours de l'exercice :

- Courriers de la Ville au délégataire
- Courriers du délégataire à la Ville
- Courriers du délégataire à des commerçants
- Rappels au règlement effectués par le délégataire avec information transmise à la Ville
- Demandes de sanction à l'encontre de commerçants transmises à la Ville
- Sanctions prises par la Ville à l'encontre de commerçants ayant fait l'objet d'une communication au délégataire
- Courriers divers.

7. ANNEXES

- Liste des commerçants abonnés,
- Répartition des commerces
- Rapport financier,
- Tarifs,
- Bilan d'activité des opérations d'animation.

Année 2012

le 07-12-2012

**MARCHE DES CAPUCINS
VILLE DE BORDEAUX**

HALLE A

NOM	PRENOM	SOCIETE	DEBUT	FIN	ACTIVITE
AIT EL MOKHTAR	Bouhra		25/08/2012		Restauration orientale
ARDURATS	Bertrand	Eurl Ardurats Bertrand	26/01/2008		Producteur viticoleur
AUDEBERT	Jean		01/11/2002		Foie gras et viandes
AXISA			01/05/1999		Volaitier
AYA	All		09/01/2009		Restauration sur place et à emporter
BADETS	Daniel	BADETS SA	01/05/1996		Volaitier
BARTHE	Valérie		01/02/2012		Vente de fromages et épicerie fine
BEAUVIEUX	Thierry	Les Délicats d'Anton	14/05/2008		Charcutier-Traiteur
BECOYE	Patrick	Eurl D'En Jacquet	08/07/2005		Prod. Canards
BERENGUER	Philippe		01/02/2008	30/06/2009	Apiculteur
BERNAGAUD	Stéphanie		05/12/2009	31/05/2012	Prod. Rég. Du Gers
BERTAU	Annie	BouchCharc. Capucins	01/04/1997		Charcutier
BITAUD	Yannick	Eurl Bitaud Yannick	15/07/2012		Boucher
BOS	Phillppe		01/05/1996		Huitres
BOUKRAB ET LYAZIDI		SARL BELHARRA	14/03/2008	31/01/2011	Pâtisserie
BOUTIN	Michel		01/05/1996		Maralcher
BROCA	Isabella		01/12/2009		Produits régionaux
BRUN	Eric	La Tresse Fleurie	01/05/1999		Fleuriste
BRUNET		Soci Viandes et Distribution	01/05/1999	30/09/2011	Triplet
BRUNET	Jérôme	Sarl Gauller et Successeurs	29/07/2008	31/07/2011	Charcutier
BRUZAUD	Valérie	SARL LES CAPUCINES	01/05/1996		Volaitier
GAILLE	Yannick		01/03/2012		Producteur Maraîcher
CALLE ARAGON	Aurore		26/02/2010	01/07/2011	Productrice
CHAUDET	François	SARL SPC	07/05/2009	01/12/2009	Traiteur-plats à emporter
CHERUBIN	Cynthia	SARL SOEURS DES ILES	01/03/2009	01/09/2009	Produits exotiques
CHICHE		Sarl Farlin	11/06/2005		Poissonnier
COLLETTE	Jean Marie	SARL SOCOFLEURS	01/02/2012		Fleuriste
COMTOIS	Justina		01/12/2006	31/01/2011	Produits exotiques
DABO	Magnima		01/11/2003		Maralcher
DANIEL	J. Jacques		01/05/1996		Maralcher
DARTOUT	Nicolas	SARL FATU	27/10/2011		Epicerie Fine Italienne
DAVID	Daniel	Chaucroule et Cie	01/09/2010	30/03/2012	Produits et épicerie fine
DECROTY	Denis		01/05/1999		Fruits et légumes
DELAS	Didier		01/05/1996		Maralcher
DE WILDE		SARL THELIS	01/04/2003		Charcutier
DEWELLE	Jean Michel		01/08/2009		Fleuriste
DIALLO	Aissalou		01/12/2007		Plats espagnols
DIGNAC	Gérard	SARL SODEVAL	01/08/1999		Charcutier
DUCOURNEAU	Pierrette	Vignobles DUCOURNEAU	01/05/1996		Maralcher
DUGAY	Marie Claude		01/05/1996		Maralcher

DUJARDIN	Patrick	LC DISTRIBUTION	01/05/2009		Boulangier/pâtisier
DUPART	Xavier		01/04/2012		Producteur Maraîcher
DUPUY		Maison du Pain Nôgre	24/06/2011		Charc./rest. de produits du S.O et Espagne
DUROSSEAU	Henri		01/05/1996		Maraîcher
ECHAUZIER	Marial	Savours Prigontines	01/04/2001		Maraîcher
EL MARRAKI	Abdelhalim		26/08/2008		Poissonnier
GADY	Olivier		09/06/2004		Maraîcher
GARDRAT			01/05/1999	30/06/2009	Caviste
GAUTIER	Jean Luc		01/07/2002		Boucher
GAZEAU	Jean Louis	Sarl J.L. Gazeau et Fils	06/05/2008	21/06/2009	Boucher/Vol./Charc.
GAZEAU	Céline	C & C GAZEAU	22/08/2009		Boucher
GAZEAU	Céline		02/09/2008		Volailleur
GILBERT	Pierre		01/07/2009		Caviste
GOLDSMISTH	Andrew		01/09/2007	01/08/2009	Pr.et com. Prod.allm.
GROSDIDIER	Clarence	Sas Fromagerie Jean d'Alos	07/04/2012		Fromager - affineur
GUELIN	Olivier		01/05/1996	30/06/2012	Charcutier
GUENON	Brigitte		01/05/1998		Fleuriste
GUILBERT	Johann		15/01/2007		Fruits, légumes et vins
GUILLAUME	Jocelyne		01/10/2002		BOF
GUILLOUX	Mathieu		08/12/2013		Vente et dégustation de prod. Bretons
HAURY	Karine		01/11/2008		BOF
HERAUD	Claude		01/05/1996		Maraîcher
HOUZELLE	Karine	SARL AVEC PLAISIR	01/08/2008		Buvette-restauration
IZARD CHOVEAU	Corinne	SARL SAUTOUR	29/10/1998		Poissons/crustacés
JIMENEZ	Juan José	chez Mme Julie ROBERT	01/12/2010		Vente à emp. et sur place Prod. Espagnols
JOCAL		EURL JOCAL	07/03/2009		Producteur Maraîcher
JOUZIER	Xavier	Sarl Les Jardins	12/03/2004	31/10/2010	Restauration
KOWALSKI	Johan	Sarl Les Jardins	01/11/2010		Buvette et restauration
LAFOND	Jean Yves		01/05/1996		Maraîcher
LAMBERT	Guy		01/05/1996		Maraîcher
LANDAIS	Carole		01/11/2002	31/03/2011	Buvette
LANEL	Marie		08/04/1998	01/03/2009	Huîtres
LAPLANTE	Jean		01/05/1996		Maraîcher
LAUGERI	Pascale		20/11/2008		Fruits et Légumes
LECOMTE	Annie	LE BIO DES CAPUS	01/08/2008		Prod. Biologiques
LE LAN	Franck		17/06/2011		Restauration japonaise sur pl. et à emp.
LHERME	Henri		01/06/2005		Maraîcher
L'HOSPITAL	Catherine		01/04/2011		Buvette
LIANO	Anne Marie		02/09/2011		Vent. Dég. Thé, café, épices et pât. Bio
LIM	Koung		29/10/2010		Prod. Asiatiques-traiter
LONGUECHAUD	Pierre		01/04/2002		Pr. Asperges
LORTEAU	Elaine	La Cuisine du Marché	07/04/2012		Restauration vente de plats cuisinés
LUCARONI	Jean paul		01/03/2012		Producteur Maraîcher
LY KASO			01/03/2006		Maraîcher
MALLO	Thierry		14/03/2012		Boucher
MARCHANSEAU	Bertrand		01/04/2006		Maraîcher
MARTINEZ MORENO	Antonio		01/01/2009		Prod. Maraîcher

MARTINEZ	Laetitia		15/03/2011	30/07/2011	Crèmerie, fromag., épicerie bio
MASSE	Michel		01/05/1996		Maraicher
MATHIEU	Stephan		17/10/2008	31/12/2009	Plats cuisinés bio
MAULIN	Claude		01/05/1996		Maraicher
MENDIETA	Fernando		01/04/2008		Epicerie Fine et pâtes
MERCADIE	Sylvia		01/05/1996		Poissonnier
MONTEIL			09/05/2009	31/12/2009	Fromager/Crèmerie
MORAND	Michèle	La Ronda des Fromages	01/05/1999	31/12/2012	Fromages/Epicerie Fine
PARIS	Michel		01/05/1996		Maraicher
PATRI	Valéry	Sarl Viandas et Distribution	01/10/2011		Tripièr
PERAL	Bernard		01/05/1996		Volaiier
PEREZ	Alain		01/01/2009	31/10/2010	Fleuriste
PERRICHON	Erick	Sarl La Tabla de Don Quichoita	01/06/2005		Charcutier
PERROCHON	Bruno		24/12/2001		Maraicher
PINTOU	Laurence		13/10/2012		Boulangerie Bio
PODSIEDLIK	Christophe		01/05/1996		Café
POLLO	Sylvain		01/05/1996		Fruits et légumes
RAMY SEPOU	Georges		01/02/2011		vente de produits et plats exotiques
RIBEIRO	Joaquim		01/05/1996		Boucher
RIEGEL			01/05/1999		Boulangier
RIEU	Patrick		01/01/2012		Coquillages
RIEU	Phillippe		20/05/1999		Poissonnier
RIEU	Phillippe		01/10/2011		Poissonnier
ROBELIN	André		01/10/2007	30/06/2009	Apiculteur
ROUFFINEAU	Mathieu		17/09/2004		Huitres
SADDIK	Mohammed		01/06/2007		Prod. Biologiques
SEGESTRAN	Laurence		22/07/2011		Fleuriste
SEPHAN	Mouang Oudien		01/08/2008		Prod. Maraicher
SMITH	Véronique	Sarl Le Poissonnier	01/12/2011		Vente de poissons crustacés
SOKOLOVITCH	Stephan		01/12/2008		Volaiier
TALIGOT	J.François		26/02/2010		Boulangier / Pâtisier
VAILLANT LE FORMA	Sabine	EURL "Nature et des Courgates	01/11/2006		Vente à emporter
VALLETON	Sylvain		01/05/1996		Maraicher
YON	Madeleine		01/05/1996		Maraicher
ZEKHINI	Abdelhaffd		01/03/2012		Epicerie fine et épices

MARCHE DES CAPUCINS - BORDEAUX			
REPARTITION DES COMMERCES (au 31 décembre 2012)			

TOTAL	ACTIVITES	SOUS CATEGORIES	DETAIL	
29	MARAICHERS	"GENERALISTES"	24	
		"SPECIALISTES"	Producteur de pruneaux	1
			Fruits rouges	1
			Pommes	1
			Viticulteur	1
Horticulteur	1			
2	EXPLOITANTS / ELEVEURS	OIE ET DERIVES	1	
		CANARDS ET DERIVES	1	
5	POISSONNERIES			
3	OSTREICULTEURS			
6	VOLAILLERS			
5	BOUCHERS	"GENERALISTES"	4	
		SPECIALISTE PORCIN	1	
4	CHARCUTERIES	"GENERALISTES"	3	
		CHARCUTERIE TRAITEUR	1	
1	TRUPERIE			
5	FRUITS ET LEGUMES (Revendeurs)	"GENERALISTES"	4	
		FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES	1	
4	BOULANGERIES PATISSERIES	Traditionnelle	3	
		Bio	1	
4	FROMAGERS	"GENERALISTE"	1	
		B.D.F. (Beurre-Ceufs-Fromages)	1	
		FROMAGERIE ET EPICERIE FINE	1	
		AFFINEUR	1	
3	FLEURISTES			
1	CAVISTE			
5	SPECIALITES REGIONALES / NATIONALES	Charcuterie et produits régionaux français	1	
		Produits Italiens	2	
		Charcuterie Espagnol	1	
		Spécialités Grecs (en attente sur 2013)		
		Charcuteries Espagnols et du Sud Ouest	1	
1	OLIVES ET FRUITS SECS			
1	VENTE ET DEGUSTATION THEES - CAFES- EPICES			
1	EPICERIE			
11	RESTAURATION SUR PLACE ET OU A EMPORTER	BUVETTES	4	
		RESTAURATION SUR PLACE	MAROCAINE	1
			JAPONAISE	1
			ESPAGNOLE	2
			CUISINE BRETONNE	1
		TRAITEUR ASIATIQUE	1	
PRODUITS DE LA REUNION	1			
91	TOTAL GENERAL			

Ville de	BORDEAUX
----------	----------

Comptes de l' Exercice 2012

RECETTES

		Abonnés	Casuels	Total
Halles	des Capucins	609 980,65 €	38 277,81 €	648 238,46 €
Parc de	Stationnement	144 133,88 €	301 499,33 €	445 633,21 €
Divers	Halles	0,00 €	467,39 €	467,39 €
Divers	Stationnement	0,00 €	2 931,70 €	2 931,70 €
Produits divers de gestion courante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau		9 426,84 €		9 426,84 €
Impayés		-1 219,06 €		-1 219,06 €
Transfert de charges - Remboursement a		1,05 €		1,05 €
TOTAL DES RECETTES				1 105 479,59 €

DEPENSES

Redevance forfaitaire	150,00 €
Achats et charges externes	342 843,62 €
Salaires et charges sociales	416 115,06 €
Impôts et taxes	34 174,00 €
Intérêts sur emprunts	122 035,95 €
Frais financiers sur report	5 041,55 €
Dotations amortissements	193 804,89 €
TOTAL DES DEPENSES	1 114 165,07 €

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-8 685,48 €
------------------------------------------	--------------------

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2011	-135 890,90 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2012	-144 576,38 €

Comptes de l' Exercice 2011

RECETTES

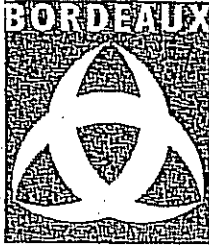
		Abonnés	Casuels	Total
Halles	des Capucins	577 607,80 €	36 319,24 €	613 927,04 €
Parc de	Stationnement	148 981,08 €	316 850,17 €	465 831,25 €
Divers	Halles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	Stationnement	3 327,87 €	0,00 €	3 327,87 €
Produits divers de gestion courante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau		7 852,74 €		7 852,74 €
Impayés		-61,04 €		-61,04 €
Transfert de charges - Remboursement a		9 700,38 €		9 700,38 €
TOTAL DES RECETTES				1 100 578,24 €

DEPENSES

Redevance forfaitaire	150,00 €
Achats et charges externes	362 899,87 €
Salaires et charges sociales	402 171,51 €
Impôts et taxes	33 637,00 €
Intérêts sur emprunts	134 166,33 €
Frais financiers sur report	3 620,27 €
Dotations amortissements	192 725,72 €
TOTAL DES DEPENSES	1 129 360,70 €

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-28 782,45 €
------------------------------------------	---------------------

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2010	-107 108,45 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2011	-135 890,90 €



RECEVU LE
20/12/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture, le 20/12/11
CERTIFIÉ EXACT, le 20/12/11

Séance du lundi 19 décembre 2011
D-2011/756

Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPDUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAÏOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natale VICTOR-RETALI,
Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Marché des Capucins. Actualisation tarifs
des droits de place du Marché et du parc de
stationnement des Capucins. Autorisation. Décision.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le Traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement, confiant leur exploitation à la société « Les fils de Madame Géraud » pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

La société Géraud a formulé par courrier en date du 10 octobre 2011 une demande d'augmentation des tarifs applicables sur le site des Capucins : droits de place marché et parc de stationnement.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'art 18 du contrat qui prévoit une actualisation annuelle des tarifs. Après examen, cette augmentation s'élèvera à 1.50 % des tarifs de façon uniforme pour le marché et pour les parcs de stationnement.

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles doivent être consultées et en application de l'article 18 du traité de concession une délibération doit être présentée au Conseil Municipal.

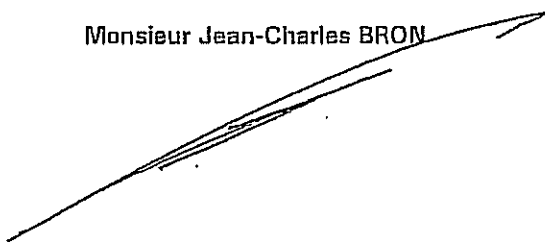
En conséquence, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer par le concessionnaire une augmentation de 1.5 % sur les tarifs des droits de place et de stationnement du marché des Capucins.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles BRON



VILLE DE BORDEAUX

TARIFS MARCHÉ DES CAPUCINS

2012

Droits de place :

Commerçants abonnés :

- Revendeurs tous commerces, le m ² par mois	19,91 € HT
- Petits producteurs et maraîchers, le m ² par mois.....	10,05 € HT
Minimum de règlement par chèque	110,59 €

Commerçants non abonnés :

- le m ² par jour (occupation minimale de 4 m ²)	1,02 € HT
-------------------------------------------------------------------------------	-----------

Jours de fêtes - ouvertures exceptionnelles :

tarif complémentaire appliqué uniquement sur la surface de vente, le m ² par jour	3,18 € HT
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

VILLE DE BORDEAUX

PARCS DE STATIONNEMENT DES CAPUCINS

TARIFS INDEXES THEORIQUES ARRONDIS
(article 18 du traité de concession de décembre 2007)

	valeurs 2012 1,5%		appliqué depuis 2009
	MINI	MAXI	
Tarif horaire TTC :			
jusqu'à 1 heure	0,00 €	3,70 €	1,30 €
de 1 heure à 2 heures	2,20 €	3,70 €	3,00 €
de 2 heures à 3 heures	3,10 €	5,20 €	4,50 €
de 3 heures à 4 heures	4,10 €	7,00 €	6,00 €
de 4 heures à 5 heures	5,00 €	8,10 €	7,50 €
de 5 heures à 6 heures	6,00 €	9,00 €	8,50 €
de 6 heures à 7 heures	6,90 €	9,90 €	9,50 €
de 7 heures à 8 heures	8,00 €	11,00 €	10,50 €
de 8 heures à 12 heures	9,90 €	14,00 €	12,00 €
de 12 heures à 24 heures	15,90 €	20,00 €	18,00 €
Tarif abonnements TTC :			
Abonnements mensuels			
Catégorie Aérien :			
Permanents	71,10 €	90,40 €	73,00 €
Travail 7h-19h	50,80 €	60,90 €	54,00 €
Marché 23h-14h	36,50 €	49,70 €	40,00 €
Nuit	29,40 €	37,60 €	29,00 €
2 roues	30,50 €	39,60 €	30,00 €
Catégorie souterrain :			
Place directe	50,80 €	81,20 €	54,00 €
Place secondaire	35,60 €	47,80 €	35,00 €
Grand week-end	30,50 €	37,60 €	32,00 €
Abonnements trimestriels			
Catégorie Aérien :			
Permanents	200,00 €	260,90 €	210,00 €
Travail 7h-19h	140,10 €	170,60 €	145,00 €
Marché 23h-14h	99,50 €	140,10 €	110,00 €
Nuit	80,20 €	109,60 €	82,00 €
2 roues	80,20 €	109,60 €	-
Catégorie souterrain :			
Place directe	140,10 €	220,30 €	155,00 €
Place secondaire	95,50 €	159,40 €	102,00 €
Grand week-end	85,30 €	138,00 €	-
Abonnements annuels			
Catégorie Aérien :			
Permanents	738,00 €	997,80 €	810,00 €
Travail 7h-19h	499,40 €	618,20 €	530,00 €
Marché 23h-14h	358,30 €	498,40 €	410,00 €
Catégorie souterrain :			
Place directe	498,40 €	796,80 €	585,00 €
Place secondaire	359,30 €	502,40 €	390,00 €

ANIMATIONS DE L'ANNEE

Projets proposés et acceptés par les commerçants

JUIN

Thème : *Fête des Mères & Marché des Producteurs*

A l'occasion de la fête des mères, toutes les clientes présentes sur le Marché, se sont vues offrir par une hôtesse une rose, avec spécifiée par oral la mention « offert par les commerçants du Marché ».

Communication :

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affiches apposées sur les étals des commerçants.
- Insertions dans Sud-Ouest (x2)

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

En parallèle et à cette même date, organisation d'un Marché des Producteurs en Nocturne en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde où l'on a pu retrouver une vingtaine de commerçants.

JUILLET

Thème : *Marché des Producteurs*

Sur la Journée du 7 Juillet, organisation d'un second Marché des Producteurs (de 8h à 16h).

Communication :

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affiches apposées sur les étals des commerçants.
- Insertions dans Sud-Ouest (x2)

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

ANIMATIONS DE L'ANNEE

Projets proposés et acceptés par les commerçants

DECEMBRE

Thème : *Fête de fin d'année*

A cette occasion et plus précisément sur le week-end, un Père Noël était présent sur le Marché afin de distribuer des chocolats à la clientèle.

Le Marché se trouvait par ailleurs décoré pour cette occasion.

Communication :

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affiches apposées sur les étals des commerçants.
- Insertions dans Sud-Ouest (x3)

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

Dans le volet communication et tout au long de l'année, le Site Internet dédié au Marché des Capucins a été mis à jour sur les points suivants :

- Graphique
- Arrivée et Départ de Commerçants
- Animations

Cet outil a pour vocation de toucher de nouveaux publics en utilisant des médias adaptés et ce pour au final développer la clientèle du Marché des Capucins, en offrant des services complémentaires tels que la possibilité de passer des commandes ...

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles PALAU

D-2013/695

Restauration du personnel municipal. Accueil dans le restaurant du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Convention. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 20090378 en date du 20 juillet 2009, n° 20090673 en date du 21 décembre 2009, 20100006 en date du 25 janvier 2010 et 20130246 en date du 29 avril 2013, vous avez entériné la signature de conventions avec différents partenaires pour accueillir le personnel municipal dans le cadre de la restauration.

Depuis la signature de ces conventions, les restaurants administratifs des différents organismes concernés délivrent quotidiennement des repas aux agents municipaux.

Pendant des solutions de restauration manquent pour les agents en formation hors du centre ville, notamment au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Bordeaux Bastide, ou certains agents excentrés.

Ainsi les sites de restauration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), de Bordeaux Bastide et de Bordeaux Capucins, acceptent d'accueillir du personnel municipal.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le principe de ce partenariat et autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider du versement par mandat administratif des sommes dues au titre de la participation au prix des repas,
- imputer ces dépenses sur le budget de la Ville, au chapitre 012 – fonction 020 – nature 6488 des exercices correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. PALAU. -

Comme nos agents, nos partenaires sociaux ou même d'ailleurs Vincent MAURIN nous l'ont fait remarquer, les solutions de restauration manquent pour les agents en formation, notamment au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de Bordeaux-Bastide, donc nous vous proposons ici, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de signer une convention avec les sites de restauration du CROUS afin de pallier à ce défaut. Merci.

M. LE MAIRE. -

Très bien. J'ai eu l'occasion de visiter récemment le chantier de la Cité Municipale. Je dois dire que nos agents auront un restaurant de grande qualité à partir de septembre 2015. Non, 2014 ? Je n'arrive pas à y croire parce qu'il y a encore du travail. Enfin disons qu'en septembre 2014 ils auront un restaurant d'administration à la hauteur de ce qu'ils méritent.

Pas d'oppositions sur cette 695 ?

(Aucune)

CONVENTION

Entre

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bordeaux, représenté par son Directeur, Monsieur Patrice BRETOU,

D'une part,

Et

La Mairie de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, domiciliée Place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Restaurant Universitaire le Cap'U, et la cafétéria de La Bastide accueillent à compter du 01/10/2013, le personnel de la mairie de Bordeaux, dans son unité. Les agents de la mairie de Bordeaux inscrits sont autorisés à prendre leur repas les jours ouvrables, rue Jules Guesde, dans les conditions définies aux articles suivants

Article 2 :

Les convives se verront remettre une carte magnétique « Aquipass » d'accès et de paiement rechargeable selon le système Monéo sur place.

Cette carte est strictement personnelle et ne peut être cédée ; la Mairie de Bordeaux fournira au Directeur du Restaurant universitaire la liste des agents concernés par cette mesure.

Article 3 :

Le prix du repas global consenti est celui attribué aux fonctionnaires de passage (extérieurs) correspondant à 6.21€ à la date de la signature de la convention.

Chaque agent de la Mairie de Bordeaux acquittera pour un repas complet (entrée, plat, dessert sans supplément), le tarif de 3.50€.

La Mairie de Bordeaux s'engage à se soumettre aux éventuelles modifications de tarif votés en Conseil d'Administration.

La Mairie de Bordeaux s'engage à verser au CROUS une subvention couvrant le différence entre le prix du repas payé par l'agent et le prix du tarif fonctionnaire de passage.

Logement – Restauration – Bourses – Culture – Emploi – Social – International

Les subventions seront réclamées directement à la Mairie de Bordeaux : une facture sera établie chaque fin de mois par le gestionnaire de l'unité.

Les sommes dues seront versées par mandat administratif sur le compte de l'Agent Comptable du CROUS.

Article 4 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 01/10/2013, renouvelable par avenant avec application automatique des tarifs votés par le Conseil d'Administration du CROUS. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties avec un préavis de TROIS mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Bordeaux, le 17 Septembre 2013

Le Directeur du CROUS

Le Représentant de la Mairie de Bordeaux

Patrice BRETOUT

Patrick FOURIAUD

Logement – Restauration – Bourses – Culture – Emploi – Social – International

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE
présentée par Monsieur Hugues MARTIN**

D-2013/696
Réhabilitation du marché des Douves. Signature des marchés

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réhabilitation du marché des Douves, un appel d'offres et une procédure adaptée ont été lancés par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : 50/01 STUDIO D'ARCHITECTURE.

Cette opération qui s'inscrit dans une démarche de type Haute Qualité Environnementale (HQE) comprendra l'aménagement d'une coursive intérieure en périphérie de la halle et d'espaces associatifs dans la partie centrale de l'édifice répartis sur 3 niveaux.

Les travaux sont répartis en 14 lots, chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Le coût des travaux est estimé à 3 603 449,00 euros HT (valeur janvier 2013).

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 00 : Echafaudages

Société COMI-SERVICE pour un montant de 75 360 euros HT.

Lot 1 : Démolition / Gros œuvre

Société RONCAROLO pour un montant de 915 000 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 750 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 2 : Pierre / Briques / Granit

Société DAGAND pour un montant de 60 400,98 euros HT.

Lot 3 : Couverture / Charpente / Photovoltaïque
Groupement TMH / HOUDUSSE / PICARD pour un montant de 299 521,52 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 148 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 4 : Façade vitrée / Serrurerie
ATELIER D'AGENCEMENT pour un montant de 664 260 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 400 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 5 : Plâtrerie
Société TECHNO POSE pour un montant de 59 886,33 euros HT.

Lot 6 : Menuiserie bois
Entreprise FERIGNAC pour un montant de 699 429,61 euros HT. (offre de base + option.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 400 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 7 : Carrelage
Société GUENNEC pour un montant de 28 483 euros HT.

Lot 8 : Béton ciré
Société SIBA pour un montant de 100 083,01 euros HT.

Lot 9 : Peinture
Groupement SOPREA / EPRI pour un montant de 220 338,40 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 188 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 10 : Chauffage / Climatisation / Ventilation / Plomberie
Société EIFFAGE pour un montant de 459 932,28 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 300 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 11 : Electricité courants forts et faibles
Société ETRELEC pour un montant de 321 647 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 156 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 12 : Ascenseur
Société CFA pour un montant de 59 000 euros HT. (offre variante)

Lot 13 : Stores
Société ATELIER D'AGENCEMENT pour un montant de 73 825,15 euros HT.

Le montant des travaux s'élève donc à 4 037 167,28 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, le dossier 698 concerne la réhabilitation du marché des Douves. C'est une excellente nouvelle puisque ce dossier maintenant va démarrer.

Après consultation des entreprises il y aura 13 lots pour un montant des travaux de 4.037.167 euros.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Juste une remarque. D'abord je remercie Hugues MARTIN d'avoir déclaré que l'ouverture de ces travaux est une excellente nouvelle puisqu'à une époque il avait répondu à un courrier en disant qu'il était hors de question d'y faire une Maison des Associations. Donc je m'en réjouis.

Je suis sûr, Monsieur le Maire, que conscient de l'intérêt de cette Halle des Douves pour le quartier vous allez essayer d'y poser la première pierre officiellement et avec faste avant mars 2014. Je souhaite y être invité, bien entendu.

M. LE MAIRE. -

Je vous le confirme, M. RESPAUD. D'ailleurs vous serez invité et je ne manquerai pas de dire que c'est grâce à vous que cet équipement voit le jour aujourd'hui.

Je voudrais simplement souligner deux points qui sont valables aussi pour le dossier suivant. J'entends dire que la Ville de Bordeaux aime l'architecture mais pas les architectes. Il s'agit d'un cabinet d'architecture bordelais pour un projet important de plus de 4 millions.

Par ailleurs vous avez vu que le marché est attribué par lots séparés ce qui fait évidemment les affaires, et je m'en réjouis, des PME locales. On dit toujours qu'il n'y en a que pour les grands groupes. C'est tout à fait faux sur ces deux dossiers. Et l'architecte du dossier suivant est le Cabinet Ferret qui est bien connu et qui est tout à fait Bordelais lui aussi.

Pas d'oppositions sur la 696 ?

Pas d'abstentions non plus ?

(Aucune)

D-2013/697

Réhabilitation du Palais des Sports. Signature des marchés

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réhabilitation du Palais des Sports, un appel d'offres et une procédure adaptée ont été lancés par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : ATELIER D'ARCHITECTURE FERRET.

Les travaux sont répartis en 13 lots, chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Le coût des travaux est estimé à 3 741 400,00 euros HT (valeur décembre 2012).

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : VRD – Démolition – Gros œuvre – Etanchéité

Société MAESTRO pour un montant de 1 302 968,27 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 1 368 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 2 : Menuiserie extérieure aluminium

Société LABASTERE pour un montant de 304 800 euros HT.

Lot 3 : Serrurerie

Société SOBLACO pour un montant de 458 240 euros HT. (offre de base + option)

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 127 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 4 : Menuiserie intérieure

Société BATTUT pour un montant de 306 843,20 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 130 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 5 : Plâtrerie – faux plafonds

Société NAVELLIER pour un montant de 118 472,73 euros HT.

Lot 7 : Carrelage – Faïence – Sols souples

Société PLAMURSOL pour un montant de 69 253,69 euros HT.

Lot 8 : Parquet sportif

Société ATLANTIC PARQUET pour un montant de 107 958,51 euros HT.

Lot 9 : Peinture – Revêtements muraux - Signalétique

Société SOPREA pour un montant de 221 340,44 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 267 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 10 : Mobilier des tribunes et Equipements sportifs

Société SPORT FRANCE pour un montant de 134 084,10 euros HT (offre de base + options 1, 2 et 3)

Lot 11 : Ascenseur

Société SCHINDLER pour un montant de 25 990 euros HT.

Lot 12 : Electricité courant fort et courant faible

Société PASTORINO pour un montant de 300 000 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 151 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 13 : Chauffage – Ventilation – Plomberie

Société SERCLIM pour un montant de 830 800,94 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 300 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 14 : Tribunes télescopiques

Société MASTER INDUSTRIE pour un montant de 73 750 euros H.T.

Le montant des travaux s'élève donc à 4 254 501,42 euros H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 411, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Deuxième dossier identique mais s'agissant cette fois du Palais des Sports pour un coût de 4.254.501 euros, avec, comme vient de le dire le Maire, un architecte bordelais.

M. LE MAIRE. -

Et là encore un allotissement qui permet à nos petites et moyennes entreprises d'obtenir des lots importants.

Pas d'oppositions non plus ?

(Aucune)

D-2013/698

Animation et gestion de la pépinière d'entreprises liée aux métiers de l'innovation d'usage et du développement durable. Signature du marché.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux développe une action volontariste en matière de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'emploi. Cette politique s'est déjà traduite par la mise en place de deux pépinières d'entreprises. La première est située dans le quartier Sainte Croix et est dédiée à l'artisanat et aux services, la seconde dans le quartier des Chartrons sur le thème de l'économie créative et les techniques d'information et de communication.

La création de la pépinière « nouveaux usages et développement durable » constitue un maillon complémentaire du dispositif tant au plan de la couverture du territoire puisqu'elle est située caserne Niel à la Bastide, qu'au plan de la thématique abordée touchant à l'innovation dans les usages numériques et à l'éco responsabilité.

Dans cette perspective, la Ville a procédé à l'acquisition en VEFA le 11 juillet 2013, du lot de copropriété N°8 sis 87 quai de Queyries auprès de la société Darwin Bastide et a pris possession des locaux le 14 octobre dernier.

Il s'agit d'un plateau de 999,5 m² constitué d'un espace ouvert permettant l'organisation de postes de travail, d'espaces de détente, de salles réunion, de travail collaboratif, et d'espaces de services partagés,...

Ainsi la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert afin de choisir un prestataire chargé de la prospection des entreprises à accueillir, de leur accompagnement, de l'animation et de la gestion générale, de la maintenance des locaux, de l'intégration de la pépinière dans l'animation économique bordelaise, et de son rayonnement.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société EVOLUTION Sarl.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

L'estimation de la dépense annuelle est de 175 000 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sous fonction 90, article 6228.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/699

**Aménagement de la nouvelle Mairie de Quartier Bordeaux
Bastide. Signature des marchés.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle Mairie de quartier à la Bastide, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maître d'oeuvre privée : Carré d'O Architecture.

Les travaux répartis en 12 lots sont estimés à 446 000 euros HT.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, les offres des sociétés suivantes ont été classées en premier:

Lot 1 : Démolition-Gros œuvre

Société GREZIL pour un montant de 84 556,99 euros HT

Lot 2 : Couverture-Charpente

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 3 : Serrurerie

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 4 : Menuiserie extérieure

Société JUSTE pour un montant de 42 188,95 euros HT

Lot 5 : Plâtrerie-Faux plafonds

Société NAVELLIER pour un montant de 40 184,45 euros HT

Lot 6 : Menuiserie intérieure

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 7 : Electricité courants forts-faibles

Société PASTORINO pour un montant de 44 415 euros HT

Lot 8 : Plomberie-CVC

Société LECOQ pour un montant de 60 597,75 euros HT

Lot 9 : Revêtements de sols durs et souples

Société PLAMURSOL pour un montant de 9 108,97euros HT

Lot 10 : Peintures

Société SOPREA pour un montant de 15 358,90 euros HT (base + options)

Lot 11 : Ascenseur

Société CFA pour un montant de 22 140 euros HT

Lot 12 : VRD

Société LPF TP pour un montant de 18 451,40 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/700

Maintenance corrective et évolutive de la plateforme de dématérialisation des flux et services associés. Signature du marché.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'information a retenu en 2010, suite à une mise en concurrence, la plateforme de dématérialisation de la société SRCI.

Cette plateforme permet d'assurer les différents échanges électroniques entre la Ville de Bordeaux et ses partenaires dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs vers la Préfecture de la Gironde ou encore pour le transfert des fichiers du système financier vers la Recette des Finances

Véritable brique structurante du système d'information de la Ville, elle est interfacée avec différentes applications métiers et se trouve à ce titre au cœur des projets de dématérialisation actuels et futurs.

Afin de garantir la maintenance corrective et évolutive de cette plateforme et de permettre la mise en place de nouveaux flux (fichiers d'états civils et d'élections avec l'INSEE...), la Ville souhaite conclure avec la société SRCI, au titre des droits exclusifs qu'elle détient sur le logiciel et des investissements qu'elle a réalisés en matière d'interopérabilité, un marché négocié sans mise en concurrence.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée de un an reconductible trois fois. A titre indicatif, la dépense annuelle sera comprise entre 7 000 €TTC et 20 000 €TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020-articles 2051, 2031, 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/701

Maintenance, assistance et accompagnement méthodologique du logiciel REGARDS. Signature du marché.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Finances de la Ville de Bordeaux utilise le logiciel « Regards » édité par la société Ressources Consultants Finances depuis mars 2003.

Ce logiciel permet à la Direction des Finances de réaliser des analyses financières rétrospectives et prospectives.

Il constitue par ailleurs un véritable outil d'aide à la décision testant la capacité d'investissement de la Ville, les répercussions en termes de fonctionnement, les effets du contexte national des dotations...

La société Ressources Consultants Finances assure également un accompagnement méthodologique axé sur l'utilisation optimale du modèle REGARDS, cet accompagnement étant justifié par les multiples évolutions législatives et l'amélioration constante des méthodes d'analyse et de prospective.

Le contrat de maintenance corrective et évolutive, d'assistance et de prestations d'accompagnement méthodologique arrivant à échéance le 31 Décembre 2013, il convient de conduire avec cette société au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence.

Ce marché à bons de commande sera conclu à compter du 1er janvier 2014 sans minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

La dépense annuelle est évaluée à environ 12 000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8^o et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 6156, 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/702

Fourniture d'équipements, matériels et accessoires sportifs et pédagogiques. Signature des marchés.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture d'équipements, matériels et accessoires sportifs et pédagogiques, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Acquisition de matériels et accessoires sportifs et pédagogiques destinés aux piscines municipales de Bordeaux.

A titre indicatif la dépense annuelle moyenne sur les deux dernières années est de 12 000 euros H.T.

Société FUTURA PLAY

Lot n° 2 : Acquisition d'équipements sportifs et accessoires, prestations de pose et de réparation.

A titre indicatif la dépense annuelle moyenne sur les deux dernières années est de 120 000 euros H.T.

Société SPORT FRANCE

Lot n° 3 : Acquisition de matériels et accessoires pédagogiques et d'initiation sportive.

A titre indicatif la dépense annuelle moyenne sur les deux dernières années est de 30 000 euros H.T.

Société CASAL SPORT

Ces marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum seront conclus pour une durée de un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412, article 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/703
**Cité des Civilisations du Vin. Lot Fondations/Gros oeuvre/
Charpente/Etanchéité/Façades et Vêture. Avenant technique
sans incidence financière. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/254 du 29 avril 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de travaux avec le Groupement GTM Bâtiment Aquitaine/SIDF/FARGEOT Lamelle Collé/CAILLAUD Lamellé Collé/SATOB Construction Bois/SMAC/COVERIS et Garrigues pour la réalisation du clos couvert de la Cité des civilisations du vin pour un montant de 28 216 921,41 € HT.

Parmi les clauses de ce marché figurait l'obligation pour le titulaire de compléter les études de projet (PRO) par des détails et plans techniques notamment sur les ouvrages de structure et de vêture.

Ce dossier complémentaire a été remis, le 18 octobre 2013, et a été vérifié par le maître d'œuvre qui s'est assuré de la conformité au projet architectural.

Comme spécifié dans les pièces contractuelles, il convient d'annexer, par avenant, ce dossier technique au marché du Groupement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, sans incidence financière.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/704
Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès.
Reconstruction et réhabilitation. Avenants aux marchés de
travaux. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/122 du 25 février 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la reconstruction et la réhabilitation du Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès pour un montant de 1 994 812,82 euros HT.

Dans le cadre de ces travaux, certains ajustements sont nécessaires en raison des aléas techniques rencontrés sur le chantier.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés en conséquence :

Lot n° 01 – GROS ŒUVRE

Marché n° 2013/076 - Entreprise MAESTRO

- Démolition d'un mur porteur et création d'une structure poteaux poutres pour supporter le plancher de l'entresol
- Création de 12 poutres "tirant" pour reprendre les efforts de la coursive en façade Nord
- Surface plus importante de poutre voile en façade Nord et Sud du bâtiment conservé
- Adaptation structurelle suite à des aléas de chantier

	Montant en € HT
Montant initial du marché	442 554,80
Montant du présent avenant	33 406,07
Nouveau montant du marché	475 960,87

Lot n° 03 – CHARPENTE METALLIQUEMarché n° 2013-078- Entreprise CONSTRUCTION SAINT ELOI

Modification de 11 poteaux et de 24 poutres métalliques

Suppression de la structure du pare soleil

Remplacement d'un garde corps initialement prévu au lot plâtrerie par un garde corps métallique

	Montant en € HT
Montant initial du marché	191 335,65
Montant du présent avenant	-5 065,57
Nouveau montant du marché	186 270,08

Lot n° 05 – MENUISERIE BOIS - PROTECTION SOLAIRE - CLOISON MOBILEMarché n° 2013-080 - Entreprise VIPERBOIS

Pose de 3 menuiseries métalliques à paumelles déportées prêtes à recevoir un bardage bois,

Pose de brise soleil lame 80 pour amélioration du confort thermique dans les locaux.

	Montant en € HT
Montant initial du marché	202 970,92
Montant du présent avenant	6 342,42
Nouveau montant du marché	209 313,34

Lot n° 06 – ISOLATION EXTERIEUREMarché n° 2013-081- Entreprise SO.FI.BAT

Ajout de surface à isoler plus conséquente

	Montant en € HT
Montant initial du marché	55 013,16
Montant du présent avenant	5 673,58
Nouveau montant du marché	60 686,74

Lot n° 07 – PLATRERIE / FAUX PLAFONDS
Marché n° 2013-082- Entreprise NAVELLIER

Modification des hauteurs de cloisons à l'étage du bâtiment conservé,
 Moins value sur les gardes corps à ré
 aliser par le lot 03 Charpente métallique
 Remplacement de 49 m² de cloison type 98/48 par des cloisons acoustiques (bureau et
 ateliers)

	Montant en € HT
Montant initial du marché	110 337,31
Montant du présent avenant	1 957,80
Nouveau montant du marché	112 295,11

Lot n° 08 – REVETEMENTS SOLS ET MURS
Marché n° 2013- 083 - Entreprise MINER

Peinture complémentaire à l'étage du bâtiment conservé

	Montant en € HT
Montant initial du marché	101 418,32
Montant du présent avenant	2 654,92
Nouveau montant du marché	104 073,24

Lot n° 09 – PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
Marché n° 2013- 084 - Entreprise SAITA

Remplacement des canalisations cuivre par des canalisations en PVC haute pression et
 haute température

	Montant en € HT
Montant initial du marché	242 529,41
Montant du présent avenant	Sans incidence financière
Nouveau montant du marché	242 529,41

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à 2 039 782,04 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/705**'Cabane à gratter' Place André Meunier. Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre 2013-095. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réflexion urbaine de Bordeaux [Re]Centres, la Ville de Bordeaux a programmé la réhabilitation paysagère de la Place André Meunier. Cette opération fera suite à la construction du parking souterrain mis en service en novembre 2012.

Actuellement, la place André Meunier accueille une Cabane associative gérée par l'Association « la Cabane à Gratter » qui héberge d'autres partenaires comme Friche and Cheap, Epicerie solidaire et ATD Quart Monde.

Cette cabane a pour fonction principale, tout assurant une présence et une veille sur site, de favoriser et de créer du lien social.

La Ville de Bordeaux a souhaité conserver cet usage et l'intégrer au projet de réhabilitation paysagère qui vient d'être validé. Le nouvel équipement sera ouvert aux associations ainsi qu'aux particuliers et sera mieux adapté au contexte.

Pour ce faire, un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cabane associative « La Cabane à Gratter », Place André Meunier, a été passé pour un montant de 8 600,00 euros HT répondant à une enveloppe de travaux évalués à 86 000,00 euros HT correspondant à un taux de rémunération de 10,00 % pour une mission de base.

Le maître d'œuvre, Andréa SANTANGELO, Architecte, vient de remettre l'Avant-Projet Définitif qui fixe le montant des travaux à 127 690,00 euros HT –valeur septembre 2013-, soit un supplément de 41 690,00 euros HT qui correspond aux modifications suivantes :

- A la demande de la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives, maître d'ouvrage, il a été créé des locaux techniques supplémentaires pour l'ensemble des comptages électriques qui desservent les services des manifestations, l'éclairage public et les services d'espaces verts équipés d'un plancher technique démontable.
- Ces locaux sont estimés à 30 000,00 euros HT, dans la mesure où l'augmentation de cette surface impacte d'une travée supplémentaire la construction.
- Le solde, soit 11 690,00 euros HT résulte d'une sous estimation de l'enveloppe initiale du maître d'ouvrage qui ne tenait pas compte du parti architectural qui s'intègre avec le projet paysager.

Aussi, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, nécessaire à ce stade des études, porte sur les modifications suivantes :

	Montant initial en € HT	Présent Avenant Phase APD € HT

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	86 000,00	127 690,00
Taux de rémunération	10,00 %	9,08 %
Forfait définitif de rémunération	8 600,00	11 594,25

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à :

- approuver l'Avant-projet Définitif
- signer l'avenant précité correspondant au marché précité en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/706

Palais des Sports. Réhabilitation. Marché de maîtrise d'oeuvre. Modification d'un co-traitant. Avenant au marché. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/765 du 19 décembre 2011, vous avez décidé de confier la Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Palais des Sports à l'atelier d'architecture FERRET (mandataire) avec les bureaux d'études Ginger, Oasiis et associés, JP Delomenie et Orféa, pour un montant de 304 840 euros HT.

Suite à la fusion simplifiée entre GRONTMIJ SA, société absorbante, et sa filiale, GINGER BEFS, société absorbée, il convient de passer un avenant pour transférer les droits et obligations de la part du marché 2012-005 à la société GRONTMIJ SA, jusqu'à son échéance.

Cette modification n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

La 698 concerne l'animation de la pépinière d'entreprises liée aux métiers d'innovation avec une mise en situation du groupe EVOLUTION pour 175.000 euros par an.

M. LE MAIRE. -

On va peut-être, comme M. GAUTE a l'habitude de le faire, globaliser les dossiers.

M. MARTIN -

J'allais dire, Monsieur le Maire, que sur les autres dossiers je n'ai pas de problèmes particuliers.

Je suis prêt à répondre aux questions.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des questions sur les autres dossiers ?

Mme Wanda LAURENT

MME LAURENT. -

Je n'ai pas de questions. Je voudrais juste intervenir, Monsieur le Maire, sur la pépinière.

Je me réjouis que Bordeaux continue à soutenir et accompagner l'entrepreneuriat pour tous et par tous en accueillant cette troisième pépinière.

Le maillage territoriale de pépinières est évidemment un signal très fort adressé à l'intention de celles et ceux qui osent créer, qui ont l'audace de participer au développement économique de notre territoire.

Je me réjouis également que l'incubateur féminin Bordeaux Aquitaine Pionnières soit associé à cette initiative. Cela a du sens à deux titres : pour l'égalité des chances et bien sûr pour le développement économique de Bordeaux. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Il n'y avait pas d'oppositions sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Sur les autres délibérations présentées par M. MARTIN est-ce qu'il y a des questions, des votes à préciser ? Non ? Pas de difficultés. Elles sont toutes approuvées. Je vous remercie.

**Question Ecrite de Mr Patrick Papadato
du Groupe Europe Ecologie Les Verts**

Circulation et stationnement dans le secteur Saint Seurin / Fondaudège

Question Ecrite de Mr Patrick PAPADATO du Groupe Europe Ecologie Les Verts

« Circulation et stationnement dans le secteur Saint Seurin / Fondaudège »

Monsieur Le Maire,

Je souhaite vous interroger sur un secteur dense en établissements scolaires dont les modalités de circulation nous inquiètent.

Il s'agit du secteur situé autour du Lycée Camille Jullian. Dans cette zone scolaire, de nombreux établissements coexistent : Camille Jullian, Saint-Seurin, L'Assomption, Collège Cassagnol, annexe de La Benatte, Albert Barraud, Saint-Gabriel...

Tous les matins, de nombreux collégiens, lycéens, écoliers accompagnés ou pas de leurs parents empruntent à pied et en vélo ce secteur (rues Paulin, Roger Allo, Ernest Renan...).

Malheureusement, ils se mettent régulièrement en danger car ces trottoirs sont pris d'assaut par des voitures qui, ne trouvant pas de places de stationnement sur le quartier, occupent en toute illégalité les trottoirs mais surtout les pistes cyclables.

La police municipale passe régulièrement, verbalise mais rien n'y fait.

Nous estimons qu'il est temps de protéger ces voies cyclables.

En effet, comment inciter les petits Bordelais et leurs parents, à abandonner la voiture et à choisir un autre mode de déplacement sans sécuriser en priorité ces pistes cyclables ?

Sur ce secteur, la quasi-totalité des rues sont pourvues de potelets sauf les rues équipées de voies cyclables. A notre avis, c'est un non-sens.

Ainsi, sur ces rues, la personne âgée ne peut pas sortir de chez elle, le piéton doit marcher sur la chaussée et enfin les cyclistes slaloment entre les piétons et les voitures !

Nous vous alertons donc sur cette situation qui risque d'empirer avec les travaux du tram D, notamment rue Fondaudège.

Les nouveaux aménagements impliquent en effet la suppression de nombreuses places de stationnement qui ne seront qu'en partie compensées par des futurs parkings de proximité.

Il nous semble absolument indispensable de réagir face à cette situation fortement accidentogène et qui risque d'empirer dans les mois qui viennent.

La mise en œuvre du stationnement payant sur ce quartier pourrait constituer une résolution partielle de ce problème, à la condition d'y ajouter la nécessaire sécurisation des voies cyclables.

Quelles initiatives précises entendez-vous prendre pour remédier à ce désordre ?

M. LE MAIRE. -

Il reste une question écrite de M. PAPADATO à qui je passe la parole.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je souhaite vous interroger sur un secteur dense en établissements scolaires dont les modalités de circulation nous inquiètent.

Il s'agit du secteur situé autour du Lycée Camille Jullian. Dans cette zone scolaire de nombreux établissements coexistent : Camille Jullian, Saint Seurin, l'Assomption, Collège Cassignol, annexe de La Benatte, Albert Barraud, Saint Gabriel, et j'en passe.

Tous les matins de nombreux collégiens, lycéens, écoliers accompagnés ou pas de leurs parents empruntent à pied et en vélo ce secteur (rues Paulin, Roger Allo, Ernest Renan, Albert Barraud, et j'en passe).

Malheureusement ils se mettent régulièrement en danger car ces trottoirs sont pris d'assaut par des voitures qui ne trouvant pas de places de stationnement sur le quartier occupent en toute illégalité les trottoirs, mais surtout les pistes cyclables.

La police municipale passe régulièrement, verbalise, rien n'y fait.

Nous estimons qu'il est temps de protéger ces voies cyclables.

En effet, comment inciter les petits bordelais et leurs parents à abandonner la voiture et à choisir un autre mode de déplacement sans sécuriser en priorité ces pistes ?

Sur ce secteur la quasi totalité des rues sont pourvues de potelets, sauf les rues équipées de voies cyclables. A notre avis c'est un non sens et une aberration.

Ainsi sur ces rues la personne âgée ne peut pas sortir de chez elle, comme le disait M. DUCHENE quand il a installé les potelets, le piéton doit marcher sur la chaussée, et enfin les cyclistes slaloment entre les piétons et les voitures !

Nous vous alertons donc sur cette situation qui risque malheureusement d'empirer avec les travaux du tram, notamment rue Fondaudège.

Les nouveaux aménagements impliquent en effet la suppression de nombreuses places de stationnement qui ne seront qu'en partie compensées par les futurs parcs de proximité.

Il nous semble absolument indispensable de réagir face à cette situation fortement accidentogène et qui risque d'empirer dans les mois qui viennent.

La mise en œuvre du stationnement payant sur ce quartier pourrait constituer une résolution partielle de ce problème à la condition d'y ajouter la nécessaire sécurisation des voies cyclables.

Quelles initiatives précises entendez-vous prendre pour remédier à ce désordre ?

M. LE MAIRE. -

M. Jean-Louis DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Cher collègue, vous avez attiré l'attention du Maire sur les conditions de circulation pour les piétons et les vélos aux abords des établissements scolaires situés dans le secteur Albert Barraud, Saint Seurin et Croix Blanche.

Comme vous l'indiquez, force est de constater que les trottoirs et les voies de circulation réservées aux vélos sont le soir, la nuit et donc en tout début de matinée, très encombrés de véhicules en stationnement sauvage.

L'explication est claire. Nous manquons de places de stationnement sur tout ce quartier, et la verbalisation pour stationnement irrégulier, naturellement souhaitable, ne fait pas apparaître miraculeusement des places supplémentaires.

Quelles actions devons-nous mener ? J'en vois principalement deux.

La première, c'est comme vous le suggérez, l'instauration progressive du stationnement résident. C'est ce que nous sommes en train de faire étape par étape en privilégiant la concertation avec les riverains, et notamment dans ce quartier.

Plus de 4000 places supplémentaires ont ainsi été créées au cours de ce mandat, et ce malgré une hostilité constante d'une partie de notre opposition.

Cela a incontestablement des effets positifs. Le stationnement résident offre des conditions de stationnement de proximité, améliore la rotation, diminue le trafic global et les phénomènes d'encombrement des trottoirs.

Mais ne soyons pas naïfs. Ce stationnement sauvage n'est pas là que la nuit et au petit matin à des moments où le stationnement n'est pas payant. Bien sûr une telle mesure a pour effet de faire partir les voitures ventouses dont les propriétaires sont extérieurs au quartier, mais tous les autres restent et seront toujours là.

Cela ne peut donc être l'unique réponse au problème que vous soulevez.

La seconde mesure, elle est naturellement de développer les parkings de proximité. D'abord garder ceux qui existent. Pour cela la Ville de Bordeaux demande que les parkings collectifs privés, ils sont nombreux dans ce quartier, soient maintenus, avec au PLU, une impossibilité de changement de leur usage.

Mais il faut aussi en réaliser de nouveaux. Et là, la Ville se tourne vers la Communauté Urbaine dont c'est la compétence – nous l'avons rappelé pendant ce Conseil – comme cela vient d'être rappelé d'ailleurs tout récemment par la Chambre Régionale des Comptes.

Sur ce point je rappelle que la Communauté Urbaine prélève sur le territoire de Bordeaux une taxe pour non réalisation des places de parking liées à certains permis de construire.

Où sont les parkings qui auraient dû être réalisés avec le produit de cette taxe ? On en cherche les traces sur le territoire de la Ville.

Et où en sont les parkings de compensation qui devaient être achevés avant le lancement des travaux de la ligne D du tram ? Le premier d'entre eux démarre à peine. Pour le reste on attend toujours.

Enfin, les parkings relais au bout des lignes de tram sont saturés. Or ils contribuent largement à la diminution de la circulation dans Bordeaux, et donc à l'occupation des places par des véhicules de non résidents. Il est urgent de les renforcer.

Je vous suggère donc, M. PAPADATO de faire poser la même question au prochain Conseil de Communauté par vos amis pour avoir des éléments de réponse complémentaires.

Tous les efforts que la Ville déploie pour apporter des solutions de substitution à la voiture (stationnement résidents, Maison du vélo et voitures en libre service, aménagements urbains en faveur d'une circulation apaisée, voies piétonnes, création de zones 30 ou de rencontre, multiplication de pistes cyclables) resteront vains si la Communauté Urbaine ne prend pas sa part dans son champ de responsabilités et de compétences.

M. LE MAIRE. -

Merci M. DAVID.

L'ordre du jour est maintenant épuisé. Je vous remercie.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 35)